# HISTOIRE DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU CONCILE DE BASLE, PAR JACQUES LENFANT. ENRICHIE...

RACCOLTA NENCINI
C
2
2

OTIVM
SINE LITERIS
MORS EST

Ex Libris Joannes Nencini
1874

Google

F. 3.

[illegible]
1557

# HISTOIRE
DE LA
# GUERRE
DES
# HUSSITES
ET DU
# CONCILE DE BASLE.

# HISTOIRE
DE LA
# GUERRE
DES
# HUSSITES
ET DU
# CONCILE DE BASLE,

Par *JAQUES LENFANT.*

Enrichie de Portraits, & de Vignettes à la tête de chaque Livre.

*TOME SECOND.*

CONCILE DE BASLE

A AMSTERDAM,
Chez *PIERRE HUMBERT.*
M. DCC. XXXI.

CONCILE de BASLE

# HISTOIRE
DE LA
# GUERRE
DES
# HUSSITES
ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XVII.

I. Nous avons laiſſé à Baſle les Députez de Bohême au nombre de 300. Leur arrivée parut un Phénomène ſi nouveau, *que tout le Peuple ſe répandit dans la Ville, & hors de la Ville pour les voir entrer. Il ſe trouvoit même parmi la foule pluſieurs Membres du Concile attirez par la reputation d'une Nation ſi belliqueuſe. Hommes, Femmes, Enfans, Gens de tout âge, & de toute condition étoient, ou dans* 1433. Entrée des Bohemiens à Baſle.

1431. *les Places publiques, ou aux portes, & aux fenêtres, ou même sur les toits pour les attendre. Les uns montroient l'un au doigt, les autres un autre. On étoit surpris de voir des habits étrangers, & jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur, en un mot on trouvoit que la renommée n'avoit point exageré leur caractére* (1). *Sur tout on avoit les yeux attachez sur Procope, c'est celui là, disoit-on, qui tant de fois a mis en fuite les Armées des fidéles, qui a tant renversé de Villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis, Capitaine invincible, hardi, intrepide, & infatigable* (a). Ce sont les paroles d'*Æneas Sylvius* qui étoit au spectacle.

(a) *Æneas Sylv. ub. sup.* Cap. XLIX.

Audience des Deputez de Bohéme au Concile.

II. QUELQUES jours après ils eurent leur premiere audience au Concile. Le Cardinal *Julien*, Président de l'Assemblée, leur représenta à peu près en ces termes : » Que l'Eglise Epouse de J. C. est la Mére » de tous les fidéles ; qu'elle a le pouvoir de lier & de délier, & qu'elle ne peut errer dans les choses nécessaires à salut, que quiconque » la méprise doit être regardé comme un étranger, un profane, un » Payen, & un Publicain. Que l'Eglise n'est jamais mieux représentée » que dans un Concile Général, Que les Decrets des Conciles doivent » être regardez comme la Foi de l'Eglise, & qu'ils doivent être crûs » comme les Evangiles, qui tirent d'eux leur autorité ; Que puis que » les Bohemiens se disent enfans de l'Eglise, ils doivent écouter la » voix de leur Mére, laquelle ne peut oublier ses Enfans, Qu'il y » avoit déja longtemps, qu'ils vivoient separez de leur Mére, quoique plusieurs desireux de leur salut fussent rentrez dans son sein. » Que pendant le déluge tout ce qui n'entra pas dans l'Arche périt, » Qu'il faut manger l'Agneau Paschal dans la même maison, Que » hors de l'Eglise il n'y a point de salut, que c'est le jardin fermé, & » la fontaine cachetée, & que quiconque en boira n'aura jamais soif, » Que les Bohemiens avoient fait prudemment d'en venir chercher la » source au Concile, & de vouloir enfin écouter leur Mére ; Qu'il » falloit mettre sous les pieds toutes les inimitiez, jetter les armes à terre, & retrancher toute occasion de guerre ; Que les Péres étoient » prêts à écouter avec douceur, tout ce que les Bohemiens auroient à » dire pour leur défense, pourvû qu'ils se montrassent prêts de leur » côté à suivre les salutaires conseils du Sacré Concile, auxquels non » seulement les Bohemiens, mais tous les Chrétiens doivent acquiescer (b). Ce Discours eut l'applaudissement de tous les Peres. Mais on prétend qu'il déplut à la plûpart des Bohemiens. *Æneas Sylvius* témoigne que la réponse des Bohemiens fut courte, parce qu'ils n'avoient pas autant d'éloquence que *Julien*. Elle se reduisoit à ces Chefs, » Qu'ils n'a» voient méprisé ni les Conciles, ni l'Eglise, Qu'on les avoit condam» nez,

(b) *Æneas Sylv. ub. sup.* cap. L.

---

(1) C'étoit un proverbe assez commun en Allemagne que dans un seul soldat Bohemien il y avoit cent, Dubrav. *Balbin.* ub. sup. p. 480.

» née à Conſtance ſans les avoir entendus; Qu'ils ne retranchoient rien » de la Religion Chrétienne. Que l'autorité des Péres de l'Egliſe ne » ſouffroit point d'atteinte parmi eux. Que tout ce qu'ils avançoient » étoit fondé ſur les Saintes Lettres, & ſur l'Evangile, Qu'ils étoient » venus pour faire connoître leur innocence à toute l'Egliſe, & qu'en- » fin ils demandoient une audience publique, où les Laïques aſſiſtaſ- » ſent.

Diſcours de Rokyzane au Concile.

III. CEPENDANT *Cochlée* prétend avoir trouvé dans un ancien Manuſcrit une réponſe de *Rokyzane* plus ample, mais plus générale au Diſcours du Cardinal. J'en donnerai le précis. Après le préambule, qui ne contient rien que de vague, quoi qu'il ſoit tout ſain & dévot, voici comme il parle: *Nous avons été fort conſolez par la convocation du Concile de Baſle. Car nous ne doutons pas que les Conciles, pourvû cependant qu'ils ſoient duement & légitimement* (1) *aſſemblez par le St. Eſprit, peuvent couper la racine de pluſieurs maux, comme cela paroît dans le premier Concile des Apôtres. Ce n'a pas été non plus une petite conſolation pour nous de nous voir appellez par le Concile même avec tant d'affection, & une tendreſſe ſi paternelle, comme cela paroît par pluſieurs Lettres, où on nous exhorte à nous y rendre. Le Dieu de miſericorde, & de conſolation nous en a donné une nouvelle en permettant que nous ayons été accompagnez dans cette Ville avec toute ſorte d'honneur, & de ſureté par pluſieurs perſonnes tant Eccléſiaſtiques que Seculieres. Il a encore plus fait en notre faveur. On eſt venu au devant de nous hors de la Ville, pour nous recevoir honorablement, & bien qu'il n'y ait encore rien d'executé, nous voyons avec joye toutes choſes diſpoſées à une heureuſe fin.* Puis s'adreſſant directement au Cardinal: „ Autant que nous en pouvons juger, *dit-il*, votre Paternité a été l'unique, ou au moins le » principal inſtrument de ces conſolations Divines, & c'eſt de quoi » nous vous rendons de très-humbles actions de grace, en notre nom » & au nom des Bohémiens abſens, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers; » faiſant mille vœux pour votre conſervation, à l'avancement de l'E- » gliſe, & prêts à nous ſoumettre en toutes choſes à votre Paternité, » autant que nous le pourrons ſelon Dieu. Au reſte nous eſpérons » qu'elle n'en demeurera pas là, & qu'elle amenera à une heureuſe fin » tout ce qui pourra contribuer à l'établiſſement de la Vérité, & de la » Loi de Jeſus-Chriſt, à la Juſtice, & à une Sainte Union, afin qu'ain- » ſi conſolez nous nous en retournions chez nous pour conſoler les au- » tres qui depuis tant d'années ſont dans l'angoiſſe & dans l'oppreſ- » ſion, au milieu des guerres inteſtines, & que nous remportions une » moiſſon de joye, d'union, de paix, & de tranquilité (a). Si *Rokyzane* prononça ce Diſcours, comme l'affirme *Cochlée*, il me ſemble qu'il y a de la partialité dans *Æneas Sylvius*, quand il dit que les Bohe-

(a) Cochl. Hiſt. Huſſ. Lib. V. p. 248. 249.

---

(1) *Debitè, ritè, & legitimè.*

1433.

hommes n'étoient pas ſi éloquens que *Julien*. Le Diſcours de ce dernier n'eſt qu'un lieu commun vague ſur l'autorité de l'Égliſe, un de ces Sophiſmes, où l'on ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, au lieu que *Rokyzane* y a fait avec autant de dexterité que de reſpect, & ſoûtient fort bien la réputation d'éloquence où il étoit. L'Hiſtorien doit tenir la balance égale.

Les Bohemiens ne propoſent que leurs IV. Articles au Concile.

IV. Quoi qu'il en ſoit, ils eurent audience le 16. de Janvier, & propoſérent les 4. Articles dont on a ſouvent fait mention, parce qu'ils étoient convenus entre eux de s'en tenir là. Le Légat en parut ſurpris ne doutant point qu'ils ne s'éloignaſſent de la Doctrine commune en beaucoup d'autres Articles. Mais ils répondirent que c'étoit tout ce qu'ils avoient à propoſer au Concile de la part de tout le Royaume. Cependant le Légat leur reprocha, qu'entre autres choſes ils ſoutenoient *que les Ordres des Mendians étoit une invention du Diable*. *Procope* ne le déſavoua point. *Cela eſt vrai*, dit-il, *car ſi les Patriarches, ſi Moïſe, ſi les Prophetes, ſi J. C. ni les Apôtres, ſans l'Evangile n'ont point inſtitué les Mendians, qui ne voit que c'eſt une invention du Diable, & une œuvre de ténèbres?* Cette repartie fut ſuivie d'un grand éclat de rire, mais le Légat qui vouloit ménager les Bohemiens répondit avec douceur, qu'outre ce qu'avoient enſeigné les Patriarches, les Prophétes, J. C. & les Apôtres, il y avoit encore les Decrets de l'Égliſe qu'il falloit recevoir comme Divins, parce qu'elle eſt dirigée par le St. Eſprit, quoi que d'ailleurs on puiſſe établir l'Ordre des Mendiants par l'Evangile (a).

Les Docteurs Bohemiens défendent leurs quatre Articles.

V. Après cette eſpèce de Conference les Bohemiens choiſirent quatre de leurs Docteurs pour défendre leurs quatre Articles. *Rokyzane* fut choiſi pour prouver la neceſſité de la Communion ſous les eſpeces du pain & du vin, & pour demander qu'elle fut ainſi adminiſtrée par les Prêtres dans toutes les Provinces de Bohéme. Il employa trois jours à la défenſe de cette cauſe. Enſuite *Nicolas Pelhrzimowsky* Théologien des Taborites donna deux jours pour ſoutenir qu'il falloit reprimer, corriger, & exterminer tous les péchez mortels, & ſur tout les pechez publics par le miniſtère de ceux à qui il appartient de le faire, ſelon la raiſon, & la Loi de Dieu. Après le Théologien Taborite, *Ulric* Curé des Orphelins ſe mit ſur les rangs, & ſoutint deux jours durant, que la Parole de Dieu devoit être prêchée publiquement, & fidellement par des Prêtres revetus des qualitez néceſſaires pour cette fonction. Enfin *Pierre Payne*, dit l'*Anglois*, ſoutint pendant trois jours que ſous la Loi de la Grace il n'étoit pas permis au Clergé de poſſéder, & de régir des biens temporels & ſéculiers. Ils donnérent enſuite copie de leurs Diſcours au Concile, & le remercierent de l'audience favorable qu'il leur avoit donnée. On ſe plaignit neanmoins des trois derniers Orateurs qui avoient exalté *Jean Wiclef* & *Jean Hus*, les appellans des Docteurs Evangeliques, quoi que depuis longtemps ils euſſent été condamnez par l'Égliſe (b).

VI. Le

(a) *Æneas Sylv.* Hiſt. Bohem. Cap. LII. *Marquard. Freher.* Rer. Bohem. Antiq. Script. Part I. p. 158 & ſeq.

(b) *Ibid.* & *Orth. Grat.* Faſcic. Rer. expetend. & fugiend. ann. 1535 p. 156. 160.

Digitized by Google

1433.

Docteurs Catholiques pour repondre à ceux de Bohême.

VI. Le Concile de ſon côté nomma quatre Docteurs pour répondre aux Diſcours des Bohemiens, ſavoir, *Jean de Raguze* en Dalmatie Profeſſeur en Théologie, & Général des Dominicains, il fut depuis Cardinal, *Gilles Carlier* Profeſſeur en Théologie, & Doyen de l'Egliſe de Cambrai, *Henri Kalteiſen de Conſtans* Docteur en Théologie, & *Jean de Polemar* Archi-Diacre de Barcelone, Docteur en Droit, & Auditeur de Rote. *Jean de Raguze* parla le premier pendant huit jours aux heures du matin. Avant qu'il commençât ſon Diſcours, *Jean Abbé de Ciſteaux* exhorta les Bohemiens à ſe ſoumettre à la déciſion de l'Egliſe repréſentée par le Concile. Ils furent fort choquez de cette exhortation, parce qu'ils la regardoient, comme un préjugé qu'on vouloit former contre eux. Comme *Jean de Raguze* appliquoit ſouvent aux Bohemiens les mots d'*Heretique* & d'*Hereſie*, Procope perdant patience s'en plaignit publiquement au Concile. *Cet homme*, dit-il, *qui eſt notre compatriote nous injurie en nous appellant de temps en temps Heretiques*. A quoi *Raguze* répondit, *c'eſt parce que je ſuis votre compatriote* (1), *de Langue, & de Nation que j'ai d'autant plus de paſſion de vous ramener dans le giron de l'Egliſe*. Peu s'en fallut que cette injure n'obligeât les Bohemiens à ſe retirer du Concile. On eut au moins beaucoup de peine à les appaiſer. Il y en eut même quelques-uns d'entre eux qui ne vouloient pas que *Raguze* parlât davantage. *Gilles Charlier* employa 4. jours à répondre au ſecond Article; *Kalteiſen* 3. à répondre au 3. comme *Polemar* au quatrième. Les Bohemiens paroiſſoient fort ennuyez de la longueur des Diſcours de leurs adverſaires. Bien loin d'être perſuadez par ces Diſcours, ils ſoutinrent toujours leurs Articles avec beaucoup de fermeté, ſur tout l'Article de la Communion ſous les deux eſpèces, que *Rockizane* ſoutint pendant ſix jours contre le Diſcours de *Raguze*. Les autres Diſcours des Docteurs Catholiques furent auſſi refutez par les Bohemiens. On trouve bien les Diſcours des Docteurs Catholiques dans les Actes du Concile de Baſle, & on donnera le précis dans ſon temps. Mais je ne ſai par quelle raiſon on n'y a point inſeré ceux des Docteurs de Boheme. J'en ai rencontré un parmi les Actes du Concile de Baſle fort étendu pour la Communion ſous les deux eſpèces parmi les Manuſcrits du Concile de Baſle. C'eſt apparemment le Diſcours de *Rockizane* dont on donnera auſſi le précis dans l'Hiſtoire du Concile de Baſle. Pour le préſent je me contente d'abréger ce qui ſe paſſa entre le Concile, & les Bohemiens, afin de voir la ſuite de la guerre.

Diſcours de *faits* aux Docteurs de Boheme dans une Conference en particulier.

VII. COMME le Duc de Baviere, Protecteur du Concile, s'apperçut que la diſpute étoit plus propre à aigrir les eſprits, qu'à les réunir, il propoſa une Conference amiable entre les deux partis, qui nommeroient chacun leurs Députez, & où l'on n'entreroit dans aucune diſ-

cuſ-

---

(1) Quelques Auteurs aſſûrent que les *Dalmates* ayant paſſé en *Boheme* avoient porté le nom du Pais. *Orth. Grat. ubi ſupr.*

1433. cuſſion particuliere des Dogmes. S'étant donc aſſemblez le onziéme de Mars, le Concile propoſa aux Bohemiens, de s'unir par avance, dans l'eſperance que l'union faciliteroit la diſcuſſion. Les Bohemiens ayant deliberé là-deſſus trouverent qu'on ne pouvoit pas eſperer une union ſolide & ſincere, avant qu'on fût convenu de part & d'autre ſur les quatre Articles. Il ſemble par le Diſcours que leur adreſſa le Cardinal Légat, qu'il étoit auſſi de cet avis. Ce Diſcours rouloit ſur ces chefs principaux. 1. Il leur repreſentoit que le Concile pendant dix jours avoit entendu avec beaucoup de patience & d'attention l'expoſition qu'ils avoient donnée de leurs quatre Articles. 2. Il les congratuloit, & il ſe felicitoit lui-même des favorables diſpoſitions qu'on remarquoit en eux, auſſi bien que dans le Concile pour la Paix, & pour l'union. 3. Il témoignoit être fort ſatisfait de la proteſtation que *Rokyzane*, & les autres avoient fait en ces termes. *Nous croyons que l'Egliſe qui ſelon Gregoire, & St. Auguſtin, eſt l'univerſalité des fidelles repanduë dans le monde, nous croyons que cette Sainte Egliſe eſt tellement fondée ſur la pierre que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle, & nous eſperons par la grace de J. C. qui en eſt le Chef de ſouffrir plutôt le plus cruel martyre, que de rien dire volontairement qui ſoit contraire à la Doctrine de cette Sainte Egliſe.* 4. Comme il eſt mal aiſé qu'il ne ſe mêle pas de l'aigreur dans ces conteſtations, il les exhorte de ne pas prendre trop au vif des paroles dures, qui peuvent échapper dans la chaleur du diſcours, & de regarder plus à l'intention qu'à ce qu'il y a de choquant dans les termes. 5. Il leur repreſente que pour obtenir une ſolide union, & aller à l'avenir au devant de toute diſcorde, il faut s'expliquer nettement ſur toutes les Controverſes, & ſur tous les points conteſtez de part & d'autre, & ſans diſſimulation ni ſuppreſſion quelconque, afin que le Concile, qu'il appelle *le creuſet du St. Eſprit* (1), puiſſe ſéparer la rouille de l'or & de l'argent. *Vous n'avez propoſé ces jours paſſez que quatre Articles, mais nous ſçavons de bonne part, & par des témoins oculaires qu'il y a beaucoup d'autres Dogmes étrangers en quoi vous differez d'avec nous, & même l'un d'entre vous nous l'a fait aſſez entendre en qualifiant* Jean Wiclef *de Docteur Evangelique, or on ſait aſſez quelle étoit la Doctrine de Wiclef ſur pluſieurs Articles tenus par l'Egliſe.* 6. Il leur propoſa les Articles ſuivans dont la plûpart avoient été ſoutenus par *Wiclef*, & condamnez plus d'une fois. 1. *La ſubſtance du pain & du vin demeure après la conſecration.* 2. *Les accidens ne ſçauroient ſubſiſter ſans ſujet.* 3. *J. C. n'eſt pas preſent d'une preſence réelle & corporelle dans le Sacrement de l'Euchariſtie.* 4. *Le Sacrement de la Confirmation eſt inutile.* 5. *La Confeſſion aux Prêtres eſt ſuperfluë.* 6. *Le Sacrement de l'Extrême-onction ne ſert de rien.* 7. *Il ne faut point employer le Chrême dans le Baptême.* 8. *La priere pour*

---

(1) *Fornax, & tentans Spiritus Sancti.*

Digitized by Google

*pour les morts eſt vaine.* 9. *Il ne faut point invoquer les Saints, ni vénérer les Images & les Reliques.* 10. *Il ne faut point obſerver les Fêtes, & les Jeûnes de l'Egliſe.* Ces Articles & quelques autres ayant été donnez par écrit aux Bohemiens, afin qu'à chaque Article ils puſſent dire poſitivement, *nous croyons*, ou *nous ne croyons pas cela*, ils répondirent comme ils avoient déja fait, qu'ils étoient venus ſeulement pour propoſer les quatre Articles, non tant en leur propre nom, qu'au nom de tout le Royaume (a).

(a) Cochl. ubi ſupr. p. 251. 254.

Les Députez de Bohême s'en retournent chez eux. On leur envoye une Ambaſſade.

VIII. AINSI, & Diſputes, & Conférences, tout fut inutile à Baſle. Les Bohemiens impatiens de retourner chez eux partirent vers le 15. d'Avril (1). Ils furent auſſi tôt ſuivis d'une Ambaſſade ſolemnelle du Concile. Elle étoit compoſée de trois Evêques, ſelon *Cochlée*, ou de deux, ſelon les Actes, ſavoir *Philibert* Evêque de *Coutance en Normandie*, & de *Pierre Comte de Schaumburg* Evêque d'*Augsbourg* (2), accompagnez de huit ou dix Docteurs. Leur Commiſſion en général étoit de négotier un accommodement avec les Bohemiens, mais leurs ordres ſecrets portoient de les diviſer, & de relever le courage de ceux d'entre les Catholiques que la néceſſité avoit forcez de ſe joindre à eux (3). A cette Ambaſſade ſe joignirent les Envoyez de pluſieurs Princes, & de pluſieurs Evêques, & les Députez de diverſes Communautez pour la rendre plus ſolemnelle & plus efficace. Quoique l'affaire ne regardât pas le Duc de Savoye, il ne laiſſa pas d'y envoyer, afin qu'il parût que c'étoit un interêt général. Les Princes de Brandebourg, & de Baviere y avoient leurs Ambaſſadeurs, auſſi bien que l'Evêque de Bamberg, & les Villes de Nuremberg & d'Egre leurs Députez. Pluſieurs autres Puiſſances n'attendoient que des Paſſeports pour s'y joindre. Toute l'Ambaſſade fut reçuë avec de grands honneurs, & en chemin, & à Prague. Le Recteur de l'Univerſité (4), à la tête de tout le Corps les alla haranguer. Auſſi-tôt après leur arrivée on aſſembla les Etats de Bohême & de Moravie dans le Collége de l'Academie pour entrer en Conférence. *Henri de Toke* Chanoine de Magdebourg, l'un des Députez du Concile, avoit auparavant harangué les Conſuls de l'une & de l'autre Ville dans la Maiſon de Ville de la Vieille Prague. Il ne faut pas omettre ſon enthouſiaſme à la louange de cette Capitale. *Je te revois*, dit-il, *ô Prague* (5) *Métropole de Bohême, Ville magnifique, reſpectable à tous les Rois, & à tous les Princes, pendant le temps de ta Paix, & de ton union au Seigneur. O Cité de Dieu*,

---

(1) Leur Pouvoir eſt daté du 13.

(2) Il fut depuis Cardinal de la création d'*Eugene IV.* en 1439 & mourut en 1469.

(3) *Johann. David. Koeler de Johann. Rokiz.* p. 13. 14.

(4) Il s'appelloit *Chriſtian Prachaticius*. *Balbin* prétend qu'il étoit bon Catholique, dans le cœur, & que même il ſe ſeroit ſoumis d'abord avec toute l'Univerſité au Siége de Rome, ſi Rokizane qui en eut le vent ne l'en eût détourné. *Prachaticius* paſſoit pour un grand Aſtronome. *Balbin. Epitom.* p. 487.

(5) Il y avoit fait ſes études.

1433. *Dieu, ſouviens-toi de ton ancienne Dignité! O que tu as publié de choſes glorieuſes de toi! Nous ſommes touchez d'une tendre compaſſion à la vue de ton état preſent, & deſirons ardemment de te voir reformer, & recouvrer ta prémiere gloire, nous y travaillerons de tout notre pouvoir. Qu'eſt devenue cette Ville ſi celébre, qui étoit miſe entre les plus grandes, & les plus puiſſantes, & qui avoit à peine ſes égales? On t'a vû fleurir par deſſus toutes par tes dons, ton autorité, ta Foi, ta Dévotion, ta Paix, ta Concorde, auſſi bien que par ton opulence, & ta ſcience dans la Religion, & dans la Politique. Tu étois le throne non ſeulement des Rois, mais de toute la Chrétienté dans l'Egliſe d'Occident. Ton Academie étoit le centre de la Sageſſe Divine, & humaine. Tu as ſervi d'exemple à tout le Chriſtianiſme, mais tu ſais, & tu vois ce que tu es à preſent. Mon intention eſt de te conſoler, & non de t'inquieter. &c.* (a)

IX. A l'ouverture de l'Aſſemblée *Jean de Polemar*, qui étoit à la tête des Docteurs fit un Diſcours général, qui ne contenoit que des exhortations à la Paix, & des remercimens du bon accueil, qu'on leur avoit fait. Il n'en fut pas de même de la Harangue de *Rockizane* que *Cochlée* lui-même n'a pû s'empêcher de louer tout paſſionné qu'il paroît par tout contre les Bohemiens. Revêtant le perſonnage de la Boheme il la fait parler ainſi: „ Reverends Péres, faites attention non ſeulement „ à ce qui eſt de votre gloire, mais auſſi à ce qui eſt de la mienne. Je „ puis m'appliquer ce qui eſt dit au Chap. V. du Cantique des Can„ tiques, *Que mon bien aimé J. C. m'a parlé, mon cœur s'eſt épanché „ au dedans de moi, parce qu'enflammé d'amour pour les veritez qu'il „ m'a enſeignées je l'ai cherché pour avancer davantage dans ces mêmes ve„ ritez, mais j'ai trouvé le cœur de pluſieurs mal diſpoſé. Les gardes de „ la Ville*, c'eſt-à-dire, *les Prêtres & les Prelats, m'ont rencontrée, ils „ m'ont battue & bleſſée, par leurs opprobres, & leurs médiſances. Ils „ m'ont ôté mon manteau*, c'eſt-à-dire, *ma gloire, & ma reputation. Au„ tant qu'ils ont pû.* Mon Pére *Jacob* qui m'aimoit plus tendrement „ que mes Fréres m'avoit donné une robe bigarrée, & parfumée de „ diverſes odeurs, c'eſt-à-dire, qu'il m'avoit fait briller par deſſus tous „ les autres Royaumes & Païs du monde. Mais mes Fréres tranſportez „ de jalouſie l'ont teinte, & ſouillée dans le ſang. Ils m'ont jetté dans „ une citerne, c'eſt-à-dire, dans un Labyrinthe d'opinions & de ſen„ tences fâcheuſes. Je vous prie donc, venérables Ambaſſadeurs, de voir „ & de conſiderer ma douleur. En eſt-il une ſemblable? *Hélas, je ſuis „ veuve, car mon mari eſt mort* (b). C'eſt le Roi *Wenceſlas* de ſainte mé„ moire qui me défendoit, & qui ſoutenoit ma Couronne, en ſoute„ nant les aimables Veritez de mon doux Jeſus. Mes ennemis me voyant „ veuve ont dit, Opprimons le juſte, & le pauvre, & n'épargnons pas „ la veuve. Vous donc, venérables Ambaſſadeurs, *ſecourez l'opprimé, ren„ dez juſtice au pupille, défendez la veuve* (c). *Ne foulez point l'étran„ ger, l'Orphelin, ni la Veuve* (d). *La Religion pure, & ſans tache, „ c'eſt de viſiter les Orphelins, & les Veuves, dans leurs tribulations* (e).

„ Je

(a) *Mart. Meza. Lib. V. cap. IX. p. 578.*

Diſcours de Rokizane aux Ambaſſadeurs du Concile.

(b) II. *Samuel* XIV. 5.

(c) *Eſaie* I. 17.

(d) *Jerem.* XXII. 3.

(e) *Jaq.* I. 27.

1433.

» Je vous prie donc humblement de bien conſiderer ce qui eſt de ma
» gloire. Rendez-moi mon manteau, c'eſt-à-dire, ma réputation que
» mes ennemis tâchent de m'ôter.

*Réponſe de Polemar au Diſcours de Rockizane.*

X. POLEMAR répondit à ce Diſcours par une nouvelle exhortation à commencer par s'unir, comme on avoit fait dans le Concile de Baſle. Sous cette condition, il offroit aux Bohemiens de la part du Concile, de les rétablir dans leur ſplendeur, de lever tous les obſtacles à leur proſperité, de leur rendre leurs honneurs, leurs Privileges, leur liberté, & de guérir ſi bien leurs playes, qu'il ne paroîtroit pas même de cicatrice. « Nous entrerons ſur vos terres, vous entrerez ſur les » nôtres. Nous aurons les mêmes Egliſes, les mêmes Sacremens, les » mêmes prêtres. Ces venerables Peres, les Evêques qui ſont ici pré» ſens, célebreront la Meſſe dans vos Temples, avec votre agrément, » ils muniront vos enfans du Sacrement de *Confirmation*, qui depuis le » tems des Apôtres a été rendu propre aux Evêques, & ils feront tou» tes les autres fonctions qui leur ſont reſervées (1).

*Réponſe des Bohemiens.*

XI. LES Bohemiens ne furent pas la dupe de ces offres vagues, toutes ſpecieuſes qu'elles étoient. Ils rejettoient la faute de la rupture ſur l'Egliſe Romaine, par ſes procedures iniques contre *Jean Hus* & *Jerôme de Prague*, par leurs excommunications lancées ſur tout le Royaume, & par les Armées de Croiſez dont elle les avoit inondez. Quand on leur alleguoit l'autorité des Conciles, ils ne la reconnoiſſoient, qu'autant qu'ils les trouvoient conformes à l'Ecriture, parce, diſoient-ils, qu'ils ne ſont point infaillibles, & qu'ils ont actuellement erré. Ils ſoutenoient même que depuis pluſieurs Siecles, les Conciles Generaux, bien loin de reformer les abus, par rapport à la Foi, aux mœurs, & à l'union de l'Egliſe, avoient étrangement excedé dans leurs Decrets & dans leur conduite, & qu'ils s'étoient éloignez du fondement qui eſt J. C. *Ce qui eſt arrivé au bois verd,* leur fait dire *Cochlée, peut bien arriver au bois ſec. Ces puiſſantes Colonnes de l'Egliſe, les Apôtres, ont tous erré dans la Foi, & pendant trois jours la Foi Catholique ne s'eſt conſervée que dans la ſeule Vierge Marie* (2). En un mot ils declaroient qu'ils ne vouloient point ſe ſoumettre aux déciſions du Pape, ni du Concile, & qu'il n'y avoit point de Paix à faire avec eux, à moins qu'on n'acceptât leurs quatre Articles, que c'étoit ſe moquer de propoſer un Traité de Paix, pendant qu'on étoit en diſcorde ſur la Foi, & que ſi on pouvoit convenir là-deſſus, il n'y avoit rien qu'ils deſiraſſent plus que la Paix & l'union.

Juſqu'ici *Rockizane* a parlé pour les Bohemiens, *Procope* prit la pa-

---

(1) Il faut entendre par là & la conſecration des Egliſes, & la confection du Chrême, & les Ordres. Cela n'eſt pas dit ſans deſſein. Comme depuis *Conrad* les Bohemiens n'avoient point eu d'Evêques, leurs Egliſes étoient profanées, leurs Baptêmes invalides, & leurs Ordres nuls. Idée de la prétention de l'Egliſe Romaine.

(2) *Je me ſouviens d'avoir lû cette penſée dans Gerſon.* Elle eſt fauſſe. Les Diſciples ont manqué de Foi, mais les Apôtres n'ont point erré dans la Foi.

1433. parole à ſon tour pour confirmer ce que le premier avoit dit touchant l'origine de cette Guerre dont il rejettoit auſſi la faute ſur le Siége de Rome. „ Cependant, dit-il, il eſt arrivé un grand „ bien de cette Guerre. Pluſieurs adverſaires de nos quatre ſalu- „ taires véritez s'étant joints à nous pour la défenſe de la Patrie „ les ont embraſſées. Les victoires que nous avons remportées y „ ont affermi une multitude innombrable de Peuples qui auroient été „ contraints de les abandonner par la violence des armes, & par con- „ ſequent offenſé le St Eſprit, qui eſt le Docteur de la Vérité. „ Enfin c'eſt cette même Guerre qui a donné occaſion au Concile de „ Baſle, de donner audience aux Bohemiens, & en même temps de „ faire connoître ces ſaintes Véritez à tout l'Univers. Et l'on ne „ doit point s'attendre à voir la fin de ces troubles qu'elles ne ſoient „ reçuës d'un commun conſentement (a).

(a) Cochl. ubi ſupr. p. 259-260.

Repliques de Polemar, & de Charlier.

XII. POLEMAR replique à peu près ſur le même ton, offrant toujours la Paix, & l'union, ſous la même condition de ſe ſoumettre à la déciſion du Concile. „ Il ne s'agit plus, dit-il, de renou- „ veller la mémoire du paſſé qui ne pourroit ſervir qu'à aigrir les „ eſprits. Ces plaintes, & ces reproches ſont un artifice du Démon „ qui voyant la Paix s'avancer fait ſes derniers efforts pour jetter „ parmi nous de nouvelles ſemences de diſcorde. C'eſt pour cela que „ les Peres de Baſle pour ne pas mettre d'obſtacles à la Paix ont „ laiſſé paſſer pluſieurs plaintes, & pluſieurs accuſations de quelques- „ uns de vos Deputez, ſans y rien répondre. Au fond l'origine des „ troubles ne doit point être imputée au Concile de Conſtance. A- „ vant qu'il eût jugé le Démon avoit ſemé de la zizanie parmi „ vous. On s'accuſoit mutuellement d'Héréſie, & vos propres Com- „ patriotes vous avoient deferé au Siége Apoſtolique. On n'avoit „ point encore touché à l'article de la Communion ſous les deux eſ- „ pèces que vous demandez avec tant d'inſtance. Ce n'eſt point pour „ cette cauſe qu'on a procédé contre vos Maîtres, mais pour d'autres „ qui meritoient bien l'exemple qu'on en a fait. Ainſi, c'eſt à vous „ qu'il faut imputer le Schiſme. A *Polemar* ſucceda *Gilles Charlier* Doyen de Cambray qui tint auſſi un Diſcours fort pacifique. „ Ce „ n'eſt pas, diſoit-il, par les armes qu'on éclaircit la Verité, ſur tout „ quand il ſe préſente une autre voye. Si vous voulez perſuader le „ monde que la Vérité eſt de votre côté il faut mettre bas les armes, „ & vous ranger à la voye de la diſcuſſion, ſur le ſujet de vos Articles. „ Quoi qu'elle ait déja été faite dans le Concile on vous l'offre de nou- „ veau, & il ne tiendra qu'à vous de diſputer publiquement dans cette „ Aſſemblée autant de temps qu'il vous plaira. Et même ſi vous trou- „ vez qu'il n'y ait pas là aſſez de Docteurs on pourra envoyer les Ac- „ tes de cette diſcuſſion à toutes les plus fameuſes Univerſitez, pour „ en avoir le jugement. Après quoi ce Sacré Synode inſtruit par le „ St. Eſprit decidera à quoi tout le monde s'en doit tenir. Et quand „ même

Digitized by Google

1433

„ même vous prétendriez être aſſez bien fondez dans vos Articles, &
„ que le St. Eſprit vous les auroit revelez vous ne devez pas en rejetter
„ la diſcuſſion, parce que ſi cette œuvre eſt de Dieu, elle ſubſiſtera,
„ & que le St. Eſprit qui préſide dans les Conciles, ne détruira pas
„ ſon propre ouvrage.

Les Bohemiens envoyent des éclairciſſements ſur leurs quatre Articles.

XIII. Les Deputez du Concile adreſſerent encore pluſieurs Diſcours aux Bohemiens tendant au même but. Si l'on en croit le témoignage de *Cochlée*, ces Diſcours auroient pû faire impreſſion ſur l'eſprit des Bohemiens qui s'en tenoient aux quatre Articles, ſans l'oppoſition perpetuelle des Taborites qui par leurs Dupliques, & Tripliques en détournoient l'effet, donnant un mauvais ſens aux offres du Concile. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Hiſtorien nous eut pû conſerver ces repliques des Taborites, comme il nous a tranſmis quelques fragmens des Diſcours des autres Bohemiens, & des Deputez du Concile. Au reſte on ne doit point être ſurpris des défiances, & des ombrages des Taborites qui, quoi qu'unis avec les autres dans l'intention générale d'avoir la Paix, en différoient pourtant par rapport à pluſieurs Articles qui n'avoient point été ſoumis à la déciſion du Concile, & l'experience fera connoitre qu'ils avoient ſujet de craindre d'être abandonnez des autres, quand ils auroient fait leur Traité. Quoi qu'il en ſoit, les Bohemiens Défenſeurs des quatre Articles envoyérent par des Députez au Concile avec quelques modifications. 1. Sur la libre Prédication de la Parole de Dieu, ils diſoient qu'elle devoit ſe faire ſous l'autorité du Dioceſain. 2. A l'egard de la punition des péchez, ils laiſſoient aux Eccléſiaſtiques le droit de punir les péchez des Eccléſiaſtiques, & aux Seculiers le droit de punir les Seculiers, ſelon le pouvoir que Dieu en avoit donné aux uns & aux autres. 3. L'Article des biens de l'Egliſe eſt plus étendu, mais aſſez embrouillé. Les Bohemiens diſoient donc que ni les Séculiers, ni les autres ne pouvoient ſans Sacrilege s'approprier les biens de l'Egliſe, parce que ce ſont des biens communs, *c'eſt le patrimoine du crucifié*. Sur ce que leurs adverſaires objectoient que c'étoit des biens ſuperflus, ils repondoient que s'ils étoient ſuperflus, ceux qui avoient le pouvoir de les diſpenſer devoient les employer à des uſages pieux & communs, mais qu'on ne devoit exercer ſur eux aucun Domaine civil, parce que qui dit Domaine Civil, ſuppoſe des biens temporels poſſedez en proprieté. 4. Sur la Communion ſous les deux eſpèces, ils diſoient qu'elle étoit utile, méritoire, & ſalutaire, parce qu'elle avoit été donnée, & inſtituée par J. C. pratiquée par les Apôtres, & par l'Egliſe. Mais comme il y avoit quelques doutes ſur la nature du commandement, & de la neceſſité de cette pratique, & ſur la peine que meritoient ceux qui la negligent, ils s'en remettoient à la déciſion du Concile, pourvû qu'elle fut fondée, ſur l'Ecriture Sainte, & ſur l'autorité des Péres. Ils demandoient auſſi quelques éclairciſſemens ſur le genre de neceſſité des autres Sacremens.

Formule d'Union propoſée au Concile par les Bohemiens.

XIV. A ces Articles les Bohemiens ajoûtoient cette Formule d'U-

1433. nous à propoſer au Concile. „ Nous ſommes prêts à nous unir com-
„ me tous les fidèles Chrétiens doivent être unis ſelon la Loi de Dieu,
„ à adhérer & obéir à tous nos légitimes Supérieurs dans toutes les cho-
„ ſes Eccléſiaſtiques, qu'ils nous ordonneront ſelon la Loi de Dieu.
„ Mais ſi le Concile, le Pape, ou les Prélats nous commandent de fai-
„ re quelque choſe que le Seigneur ait défendu, ou de rien ômettre de
„ ce qui eſt contenu dans le Canon de la Bible, nous ne ſommes pas
„ diſpoſez à leur obéir, & nous ne leur obéïrons point, parce que les
„ Canons déclarent *exécrables* & Anathèmes de telles gens. Nous vous
„ propoſons ces préſentes pour conclure (la Paix) entre vous & nous,
„ comme nous ſuppoſons que c'eſt votre intention, bien entendu que
„ nos quatre Articles ſeront expédiez ſelon l'arrêté de la Diéte d'Egre,
„ dont nous voulons que le jugement ſoit reçu de tous en toute occur-
„ rence. Outre cela nous voulons (*volumus*) que ſelon l'équité, &
„ pour la confirmation & conſervation de la Paix & de l'Unité nos
„ Ambaſſadeurs que nous envoyons pour conclure l'union obtiennent
„ des Lettres du Concile par leſquelles après l'Union faite, il ordon-
„ ne à tous Primats, Archevêques, Evêques, Rois, Princes & à tous
„ les Sujets de l'un & de l'autre ordre, que déſormais on ne traite plus
„ d'*Hérétiques* ni nous, ni nos adhérens, ni en public, ni en particu-
„ lier, qu'on ne nous diffâme en aucune maniere, qu'on n'exerce aucun
„ acte d'hoſtilité contre nous à l'occaſion de ces Articles, & ſur tout du
„ premier (1), lequel nous ſoutenons avoir été commandé par J. C.,
„ & nous le ſoutiendrons juſqu'à la déciſion finale, mutuelle & una-
„ nime qui ſe doit faire par le Concile & par nous ſelon la forme du
„ jugement d'Egre, ſur les difficultez des dix Articles. Car ſelon ce
„ jugement équitable nous ſouhaitons avec la permiſſion divine de pou-
„ voir obtenir ſéance dans le Concile & y travailler fidelement avec
„ les autres à la réformation de toute l'Egliſe dans ſes Chefs & dans ſes
„ membres, comme l'a propoſé & promis le Concile, ſelon qu'on nous l'a
„ rapporté de bonne part. De plus, pour couper toutes les racines de
„ démelez & de querelles entre nous & nos compatriotes, au ſujet de
„ l'union qui doit ſe faire, nous demandons (*volumus*) par les Députez
„ que nous envoyerons que le Concile faſſe en ſorte par ſes Patentes, & par
„ les moyens les plus efficaces qu'après l'Union tous les Prêtres & cha-
„ cun d'eux de quelque prééminence & dignité qu'il ſoit, principale-
„ ment ceux qui n'ont pas encore obſervé ces Articles, puiſſent le faire
„ dans le Royaume & dans le Marquiſat de Moravie en toute ſûreté,
„ amiablement & avec honneur, étant auſſi unis dans les Saintes Veri-
„ tez nous ſerons participans de la Grace divine dans ce Siècle, & de
„ la favorable viſion de Dieu dans l'autre. Amen (2).

(2) *Cochlæ. ubi ſup. p. 267, 268.*

XV. QUAND

---

(1) C'eſt l'Article de la Communion ſous les deux Eſpèces, qui eſt mis ici le premier quoiqu'il ſoit ſouvent mis le dernier.

Digitized by Google

1435 [illegible]

XV. Quand ce projet fut lû dans le Concile il parut de l'émotion sur le visage de plusieurs d'entre les Peres. *Est-ce là, disoient-ils, une Union Ecclesiastique, & Chrétienne? Ce n'est pas union, c'est duplicité. Il ne faut point de Vous, & de Nous, il ne faut que Nous pour former une vraye union; parce qu'il ne doit y avoir qu'un même Peuple Chrétien.* Cependant comme l'on étoit pressé d'autant plus que les Taborites continuoient leurs ravages, & leurs hostilitez en Boheme, & aux environs, le Concile déclara aux Deputez de Boheme par l'organe de *Palomar*, qu'on envoyeroit encore des Deputez à Prague pour tâcher d'achever l'union. On renvoya donc les mêmes Deputez pour faire un dernier effort sur l'esprit des Bohemiens. Ces Deputez, après avoir exposé l'intention du Concile sur trois des Articles Bohemiens, faisoient esperer que le Concile trouveroit quelque voye pour satisfaire les Bohemiens sur le principal Article, qui étoit celui de la Communion sous les deux especes. 1. Donc, sur l'Article de la punition des pechez mortels, & principalement des publics, le Concile étoit bien d'avis, *qu'on les punît autant que cela se pouvoit raisonnablement selon la Loi de Dieu & les Reglemens des Sts. Peres, mais ils ne vouloient pas que des particuliers s'ingerassent à les punir de leur propre autorité, & sans l'aveu de ceux qui en ont le droit.* 2. Sur l'Article de la libre Prédication de la Parole de Dieu l'intention du Concile étoit, *qu'elle fut prêchée librement, mais non indifferemment par tout, & que les Predicateurs fussent approuvez, & envoyez par les Superieurs qui auroient le droit d'adresser cette mission, & tout cela sauf l'autorité du Pape qui, selon l'institution des Saints Peres, doit avoir la supreme jurisdiction dans toutes les affaires.* 3. Sur l'Article du Domaine seculier sur les biens d'Eglise que les Hussites pretendoient refuser au Clergé, le Concile s'exprimoit ainsi: *Que les Ecclesiastiques doivent administrer fidelement, & selon l'institution des Sts. Peres, les biens d'Eglise dont ils sont établis administrateurs, & qu'ils ne peuvent être usurpez par d'autres sans sacrilege.* Il restoit encore l'Article de la Communion sous les deux especes, sur lequel les Deputez du Concile ne s'étoient pas expliquez. Mais les Bohemiens refuserent de s'ouvrir sur les trois autres, jusqu'à ce que celui-là fut reglé. Voici donc quelle fut la declaration des Deputez du Concile. *Que la coutume de communier le Peuple sous la seule espece du pain avoit été raisonnablement introduite par l'Eglise, & par les Sts. Peres, pour éviter le danger de l'erreur, & de l'irreverence, & que par cette raison personne ne pouvoit changer cette coutume sans l'autorité de l'Eglise. Mais que comme l'Eglise [illegible] par des raisons raisonnables a le pouvoir de permettre au Peuple la Communion sous les deux especes on pourroit accorder cette permission aux Bohemiens pour un temps par autorité de l'Eglise, pourvû qu'ils [illegible] que dans tous les autres Articles de la Foi, & des Ceremonies ils se conformassent à l'Eglise universelle, & que les Prêtres eussent soin de ne la donner qu'à des gens en âge de discretion, & de les avertir avant que de la leur donner, qu'il faut croire fermement que la chair*

Digitized by Google

1433.

*de J. C. n'eſt pas ſeulement ſous l'eſpece du pain, & que ſon ſang n'eſt pas ſeulement ſous l'eſpece du vin, mais qu'il eſt tout entier ſous l'une, & ſous l'autre eſpece* (a).

(a) Orth. Grat. ub. ſup. Fol. CLIX. Conc. Labb. Tom. XII. p. 250. Kolir. ub. ſup. p. 96.

* Explications du Concile acceptées par les Bohemiens.

XVI. * Il ſembloit que par là le Concile accordât à peu près aux Défenſeurs des quatre Articles tout ce qu'ils demandoient. Cependant, ſi l'on fait attention aux limitations, & aux reſtrictions du Concile, on trouvera que les Bohemiens étoient encore aſſez éloignez de leur compte. C'eſt ce qu'il eſt bon de faire voir, pour mettre le Lecteur au fait de ces diſſenſions. Sur l'Article de la punition des pechez, le Concile avoit retranché ces paroles, *par ceux qui y ont interêt* (per eos quorum intereſt) & avoit adjugé en *for*, ou à la juriſdiction Eccleſiaſtique la punition des Prêtres criminels, au lieu que les Bohemiens prétendoient que ce droit appartenoit auſſi aux Seigneurs ſeculiers, & même à des particuliers par inſpiration Divine, comme quelques-uns de leurs Députez le ſoutinrent en plein Concile, ſelon le témoignage de *Pelerme* (b). A l'égard de la libre Prédication de la Parole de Dieu cet Article étoit limité par la condition de l'autorité Epiſcopale, & Papale; ce qui n'étoit pas du Syſtême Bohemien. Le troiſiéme Article, qui mettoit au rang des Sacrileges, la poſſeſſion des biens d'Egliſe par d'autres que par leurs Adminiſtrateurs, c'eſt-à-dire, par des Eccleſiaſtiques, étoit ſujet à de grands inconveniens, parce que cette clauſe mettoit en droit de redemander les biens Eccleſiaſtiques qui avoient été enlevez pendant ces troubles, ce qui pouvoit donner lieu à de nouvelles guerres inteſtines. Quant à la permiſſion de communier le Peuple ſous les deux eſpèces, elle avoit auſſi des reſtrictions qui pouvoient inquiéter les Bohemiens. Déja c'étoit une grace qu'ils ne tenoient que de la miſéricorde du Concile, & non un droit. D'ailleurs ce mot, *pour un temps*, ou *en attendant*, (interea) leur devoit paroître fort ſuſpect ſur tout à l'égard d'un point qu'ils regardoient comme le boulevart de leur Religion, parce que par là le Concile ſe réſervoit le droit de leur ôter ce Privilége toutes les fois qu'il plairoit à l'Egliſe Romaine ou au Pape. Enfin la déclaration que devoit faire le Prêtre à chaque Communiant que J. C. eſt tout entier ſous chaque eſpèce, établiſſoit indirectement la Tranſubſtantiation, que la plupart d'entre eux ne croyoient pas. *Æneas Sylvius* a fort bien jugé de cette déclaration du Concile. *Cette formule du Concile*, dit-il, *eſt courte, mais il y a autant de ſentences que de mots. Par là ſont bannis tous les ſentimens, & toutes les cérémonies étrangeres à la Foi, par là il eſt ordonné aux Bohemiens de croire & de garder tout ce que l'Egliſe Univerſelle croit & garde* (c). *Cependant ſoit ennui de la guerre, ſoit meſintelligence entre eux, ſoit complaiſance de l'ambitieux* ROCKIZANE, *que les Députez du Concile flattoient de l'eſperance de l'Archevêché de Prague, ces conditions furent acceptées par les Défenſeurs des 4. Articles.* Ils envoyerent à Baſle trois Députez pour en notifier l'acceptation. Le Concile ravi de joye dreſſe ce fameux Traité de Paix connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Compactata*. Mais comme ces

(b) Orth. Grat. ub. ſup.

(c) Æneas Sylv. ub. ſupra Cap. 52.

Actes de Pacification ne furent executez que quelques années après, à cauſe de l'oppoſition des Taborites, il faut remettre à ce temps-là d'en parler plus amplement pour retourner à la guerre.

Courſes des Taborites en Moravie, & en Hongrie.

XVIII. PROCOPE le Grand avant ſon départ pour Basle avoit donné le commandement de l'Armée des Taborites à un nommé *Pardus de Horka*. Ce Général pour les tenir à l'erte en attendant une Paix dont les Taborites n'avoient pas bonne opinion les mena en Moravie, & de là en Hongrie au nombre de huit mille hommes de pied, & de 700. Cavaliers avec 300. Chariots. Ils y firent leur métier ordinaire, c'eſt-à dire, qu'ils y mirent tout à feu, & à ſang. Ayant paſſé le *Vag*, ils formérent le Siege de *Kremnitz*, & prirent cette Ville après trois jours d'attaque. Irritez de la vigoureuſe défenſe des Citoyens ils n'épargnerent ni ſexe, ni âge, & mirent la Ville en cendres. Les Villes voiſines allarmées par cet exemple de fureur ſe rachetérent à prix d'argent. Les gens de la campagne ſe ſauverent comme ils purent dans les Montagnes & dans les Bois. Ils parcoururent ainſi ſans nulle réſiſtance tout le País qui eſt entre *Gran*, & *Ipola*. De là ils tournerent du côté de *Scepuſe* au Nord de la Haute Hongrie, ſur les Frontieres de la Pologne, & ils prirent quantité de petites Villes & de Forts, tant par compoſition, que de vive force. Tout cela ſe fit avec tant de célerité que les Hongrois n'eurent pas le temps de ſe mettre en défenſe. Ainſi les Taborites emmenérent leur butin en toute ſureté. Ceci ſe paſſa au commencement du mois de Juin (a).

Les Orphelins avec les Polonois chaſſent les Chevaliers de Pruſſe de la Nouvelle Marche de Brandebourg.

XVIII. A PEU PRÈS dans le même temps le Chef des Orphelins nommé *Jean Czapke*, alla offrir du ſecours au Roi de Pologne en guerre avec les Chevaliers Pruſſiens. Il y joignit quelques Troupes Taborites, de ſorte que ce ſecours étoit d'environ 8000 Fantaſſins, 800. Chevaux, & 150 Chariots. L'offre fut acceptée avec plaiſir malgré les oppoſitions de quelques Eccléſiaſtiques. Ces Troupes Auxiliaires jointes à celles de la Grande Pologne eurent ordre de paſſer dans la Nouvelle Marche de Brandebourg, alors occupée en partie par les Chevaliers de Pruſſe. Elles y firent des ravages épouvantables, & y prirent douze Villes bien fortifiées. On mit le feu par tout à la réſerve de la Forteresse de *Cheſtuno*, autrement *Arnsberg*, où les vainqueurs mirent garniſon pour tenir en bride les Chevaliers, & pour conſerver la Nouvelle Marche à la Pologne en attendant la Paix. Après cette conquête les Armées victorieuſes paſſerent en *Pomerelle*. Elles y furent jointes par l'autre partie de l'Armée de Pologne, qui avoit pour Général le Caſtellan de Cracovie (b). Le Siege d'une Ville forte (c) de cette Province les occupa longtemps inutilement. Les Polonois abandonnez des Bohemiens furent obligez de le lever avec une perte très-conſidérable. Ils furent plus heureux à la conquête d'une autre Ville (d), quoique beaucoup plus forte que la précédente, & qui appartenoit auſſi aux Chevaliers de Pruſſe, parce qu'une tempête ſurvenue ayant embraſé la Ville leur épargna preſque la peine de l'aſſiéger. Le Grand Maître de l'Or-

(a) Dlug. lib. XII. Bonfin. Lib. XI. p. 606. Cochlæ. Hist. Hussit. Lib. IV. Cap. IV. p. 179. 180.

(b) Nicolas de Michalow.

(c) Choynow.

(d) Thiſow.

1433. l'Ordre, *Paul de Rusdorf*, fut fort affligé de cette perte. Il étoit au voiſinage à la chaſſe du faucon, mais ayant vû la Ville tout en feu, il s'en retourna précipitamment à Marienbourg qui étoit ſa réſidence, & fit de grands reproches aux Commandeurs & aux Conſeillers, qui l'avoient engagé à rompre avec la Pologne. Les Chevaliers avoient à leur ſolde des troupes de pluſieurs Nations, comme d'Allemans, de Pruſſiens, & de Bohemiens. Il en fut pris plus de dix mille. Le Chef des Orphelins, à la requiſition de ſon Armée, commit une grande inhumanité envers ce qui ſe trouva de Bohemiens. Les ayant demandé aux Polonois, entre les mains de qui ils étoient tombez, il les fit tous jetter dans le feu, comme des traîtres, qui avoient ſervi des Allemans contre la Pologne leur alliée.

Ils vont à Dantzig.

XIX. De là les vainqueurs allerent à *Dantzig*, brûlant tout ſur leur paſſage & entr'autres le fameux Monaſtere d'Oliva. Arrivez à Dantzig, ils en détruiſirent le port, & battirent la Ville pendant pluſieurs jours. Ils ſe retirerent pourtant ſans la prendre. On dit que les Bohemiens remplirent des flacons d'eau de la Mer, pour porter dans leur Païs, en ſigne de leur victoire. Des conquêtes ſi rapides obligerent enfin les Chevaliers à parler de paix. Pendant qu'on en traitoit, les Bohemiens ſe retirerent chez eux par *Siradie* en Pologne où le Roi les attendoit, pour les recompenſer de leurs bons ſervices. Il leur fit un accueil très-favorable, & combla de préſens les principaux Officiers. Comme l'Armée Polonoiſe avoit brûlé pluſieurs Egliſes dans les Marches, dans la Pomeranie, & en Pruſſe, on accuſa les Polonois d'avoir pris les mœurs des Bohemiens & imité leur fureur ſacrilége. Mais les Hiſtoriens Polonois n'ont pas manqué de faire leur Apologie à cet égard en diſant que c'étoit par repreſailles contre les Chevaliers qui avoient brûlé l'Egliſe de Wladiſlau, & pluſieurs autres, & que bien loin de s'être laiſſé corrompre par les Bohemiens, leur Commerce n'avoit fait que leur en donner plus d'horreur (a).

(a) Æn. Sylv. Cap. LI. Dlug. ub. *ſup.*

*Procope aſſiége Pilſen.*

XX. PROCOPE le Grand irrité du Traité de Baſle qu'il trouvoit deſavantageux à la Boheme, & incompatible avec les ſentimens de ſes Taborites, entreprit le Siége de Pilſen la plus conſiderable Ville de la Boheme après Prague, qui avoit toujours été Catholique, & fidéle à l'Empereur depuis l'invaſion de *Ziska*. On l'a vû faire de grands progrès dans le Diſtrict de ce nom, mais ſans pouvoir venir à bout de la Ville même. *Procope* lui-même l'avoit inutilement aſſiégée avec ſes troupes, & celles de Prague, de ſorte que c'étoit le troiſiéme Siége que cette Ville avoit ſoutenu. Ce Général envoya d'abord 7000. mille hommes de pieds avec 600. Chevaux pour battre la campagne aux environs, & incommoder les habitans de Pilſen. Il les ſuivit bientôt lui-même avec un corps de fantaſſins, & 700. Chevaux. A cette armée ſe joignirent les troupes des Orphelins que commandoit *Procope* le petit, & celles de quelques Villes & Diſtricts de Bo-

Digitized by Google

1433.

Boheme, & même de la nouvelle Ville de Prague. Toutes ces diſpoſitions ſe firent depuis le 15. de Juillet juſqu'au 23. d'Octobre que cette armée fut jointe par les Bohemiens de retour de Pologne. Ce fut alors que le Siége ſe fit dans toutes les formes avec réſolution de ne point l'abandonner que la Ville ne fût priſe. La Ville n'étoit pas moins réſolue de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité. Les habitans s'aſſemblérent dans l'Egliſe des Dominicains, où ſe traitoient les affaires publiques, & là ils jurérent unanimement, la main levée vers le Ciel, de mourir glorieuſement pour la Foi Catholique, & pour la patrie, plutôt que de ſe rendre à quelque prix que ce fût. Cependant la Ville n'étoit guéres en état de ſoutenir cette réſolution. Il n'y avoit point de troupes réglées en garniſon, & elle n'étoit défendue que par les Citoyens & la populace, à la reſerve de quelque peu de Gentilshommes qui s'y étoient refugiez du voiſinage, enſorte qu'il n'y avoit guéres plus de 600 hommes en état de faire réſiſtance. Il n'y avoit non plus nulle eſperance de recevoir du ſecours, la Ville étant aſſiegée de toutes parts. D'ailleurs les vivres y manquoient. Ils n'avoient pour toute proviſion que quelque peu de grains preſqu'encore tout verds qu'ils avoient arrachez fort à la hâte avant le Siége. Malgré tout cela *Procope* éprouva bien qu'il n'avoit pas affaire avec des gens foibles, & timides. Il fut ſi ſouvent repouſſé avec perte que déſeſpérant de la conquête par la force, il prit le parti de l'attendre de la faim, & fit aller le Siége lentement dans le deſſein d'affamer la place.

Les Taborites défaits en Baviére.

XXI. PENDANT ce temps-là quelques uns des Chefs des Taborites, pour profiter du loiſir que leur donnoit un Siége qui tiroit en longueur, allerent faire des courſes en Baviére avec la permiſſion du Général *Procope*, qui auroit bien voulu recouvrer la Forteresse de *Herſteen* dans la Forêt noire qui lui avoit été enlevée par *Chriſtophle* Comte Palatin. Ils partirent donc avec 2400. hommes de pied, & 500. Chevaux, & ravagérent tout le voiſinage du côté de la Baviere. Mais en s'en retournant avec leur butin ils furent rencontrez par une embuſcade de Bavarois qui les attendoient au paſſage. Ils ſe défendirent vaillamment aſſez longtemps, mais enfin il fallut céder au nombre qu'ils voyoient multiplier à tout moment. A peine échappa-t-il 30. Cavaliers, & 100 Fantaſſins. On s'en prit aux Chefs qui s'étoient trop hâtez de ſe mettre en lieu de ſûreté. Quand on eut appris au camp la nouvelle de cette défaite, il s'éleva un grand murmure entre les principaux Officiers de l'Armée contre *Procope*, parce qu'ils prétendoient qu'il avoit ſacrifié leur monde à ſon reſſentiment. La querelle alla ſi loin qu'étant à table enſemble ils ſe jettoient leurs pots, & leurs vaſes à la tête les uns des autres. Depuis ce temps-là, *Procope* commença à ſe dégouter des Taborites. Il ſe joignit même pendant quelque temps à l'autre parti qui avoit ſigné le Tra-

1433. té. Mais enfin vaincu par les prieres des Taborites, même des Pragois, il retourna au camp.

Continuation du Siége de Pilſen. XXII. En ce même temps arriva de Pologne le General *Czapeck* tout triomphant de ſes heureux ſuccès. Il ſe joignit, comme on l'a déja dit, à l'Armée des aſſiegeans qui ſe trouvoit par là compoſée d'environ 36000. combattans, ſans compter les valets & les goujats. Le Siége devint alors plus opiniâtré que jamais, & la défenſe ne cedoit point à l'attaque. Quoi que la Ville fût ſerrée de fort près de tous côtez, les aſſiegez ne laiſſoient pas de faire des ſorties qui déconcertoient extrémement les aſſiegeans. Dans une de ces ſorties ils enleverent à *Czapeck* ſon chameau qu'il avoit pris ſur les Chevaliers Teutoniques, & l'emmenérent en triomphe dans la Ville. Cet affront irrita tellement les aſſiegeans qu'ils réſolurent de ne point quitter le Siége qu'ils n'euſſent recouvré le chameau. Il demeura pourtant à la Ville de Pilſen, & même depuis ce temps-là *Sigismond* lui donna le Chameau pour armes, au lieu du Limaçon (1) qu'elle portoit auparavant. Cependant les aſſiegez reduits aux abois par la famine auroient infailliblement péri de miſére ſans un ſecours de 8000. Ducats d'or qu'ils reçurent du Concile de Baſle. Cet argent fut envoyé au Seigneur de *Maiſon Neuve* pour acheter des vivres, & autres choſes néceſſaires pour ſoutenir un Siége. D'autres Seigneurs tant Calixtins que Catholiques trouvérent auſſi moyen d'y faire paſſer à deux fois 1400. muids de farine, de ſorte que la Ville ſe trouva en état de laſſer les aſſiegeans.

1434. Défaite des Taborites à Prague. XXIII. Dans ces entrefaites arriverent les Deputez de Boheme, & ceux du Concile avec la confirmation des Concordats. Peu de temps après on aſſembla les Etats de Boheme, où ces Concordats furent ſignez par les *Calixtins*, & les Catholiques. Mais les Taborites & les Orphelins, avec les Orebites, s'y oppoſérent ouvertement, & firent de grandes plaintes du Concile qui les vouloit duper par des offres artificieuſes, & de la fauſſe politique de ceux d'entre les Bohemiens qui avoient donné dans ce piége. Ils firent entre autres de grands reproches à *Rokizane*, qui, pour parvenir à ſes vues ambitieuſes, avoit été le plus ardent ſollicitcur d'un Traité, qu'ils trouvoient frauduleux. Les Députez du Concile profitant de cette deſunion animérent la Nobleſſe Bohemienne contre les Taborites. Auſſi tôt les Seigneurs de Boheme voyant la ruine de la patrie inévitable par l'oppoſition des Taborites ſe liguérent contre eux, & convinrent de ſe choiſir un Chef. Ils jettérent les yeux ſur *Alexius de Rizemberg*, autrement *Wraſſow*, qui ſe joignit avec *Maiſon Neuve*, & quelques autres Seigneurs. La première entrepriſe fut de ſe rendre maîtres de Prague, ou d'engager cette Capitale à s'unir avec eux pour la défenſe commune de la patrie. Ils ne trou-

---

(1) *Pilſen* ſignifie en Bohemien, *limaçon*. Ce nom fut donné à cette Ville, cauſe de la grande quantité de limaçons qui s'y trouva lors de ſa fondation en 775. *Stranſk.* *Reſp.* Bohem. Cap. II. §. XI.

trouvérent point de difficulté dans la vieille Ville à qui les Taborites étoient à charge. Il n'en fut pas de même de la nouvelle Ville commandée par *Procope le petit*, Chef des Orphelins, & par *André Kerſky* Taborite, appellé Capitaine de *Tabor*. Ces Chefs declarérent qu'ils ne vouloient point ſe ſeparer de leurs Confédérez, & qu'ils étoient bien réſolus de ſe défendre. Cependant les Grands de Boheme à la tête des troupes de la vieille Ville firent irruption dans la nouvelle Ville avec tant de ſuccès qu'ils en chaſſérent les Taborites, & les Orphelins, & les ayant pourſuivis les taillerent en piéces. L'Hiſtoire dit qu'il demeura quinze à vingt mille hommes ſur la place dans cette occaſion qui entraîna la ruine de tout le parti.

Procope léve le Siége de Pilſen.

XXIV. CETTE défaite arriva le 6 de Mai. On peut juger de la joye que cauſa cette nouvelle dans la Ville aſſiégée. Les habitans de deſſus leurs murailles inſultoient *Procope*, lui diſant, qu'il allât au ſecours de ſes gens, au lieu d'attaquer les autres. On dit que par le conſeil d'une vieille femme ils jettérent dans le camp le ſeul porc qui leur reſtoit, qu'ils avoient rempli de bled, de froment & de pois pour faire croire qu'ils ne manquoient pas de munitions. Cependant *Procope* ayant appris la défaite de ſes gens leva le Siége le 8. de Mai fête de *St. Staniſlas*. On célébre encore cette fête pendant 6 jours à Pilſen en mémoire de cette délivrance. L'Auteur dont je tire ceci dit y avoir aſſiſté (a). On trouve cette inſcription dans l'Egliſe Cathedrale de Pilſen. *L'an 1433 le 15 de Juillet cette Ville fut aſſiegée par les Wichſites, les Huſſites, & les Taborites. Ce Siege dura 10. mois au bout deſquels le Dieu tout puiſſant mit en fuite les impies. Ils ſe retirerent honteuſement le 8 de Mai de 1434 le lendemain de la St. Staniſlas qui pour lors étoit le Dimanche* après l'octave de l'Aſcenſion (b).

(a) Cochlæ. ub. ſup. p. [illegible]

(b) Theob. Cap XCI.

Entiere défaite des Taborites. Mort des deux Procopes.

XXV. PROCOPE en fureur de la défaite de ſes Taborites, & d'avoir été contraint de lever honteuſement le Siége de Pilſen ne reſpiroit que la vengeance. Il jura qu'il perdroit plutôt la vie que de ne pas reprendre la nouvelle Ville, & en chaſſer les Seigneurs de Bohême. Dans cette vue après avoir mis tout à feu, & à ſang aux environs de Prague il alla à *Cuttemberg*, d'où il écrivit à ſes Confédérez pour avoir du ſecours. Il y avoit encore pluſieurs Villes dans ſon parti, qui jointes avec les Orphelins, & le reſte des Taborites pouvoient former une armée conſiderable. Les Seigneurs de leur côté écrivirent aux Villes de leur parti de raſſembler toutes leurs forces pour venir à leur ſecours contre un ennemi déſeſperé. Les deux armées ennemies ſe trouvérent donc en préſence à environ 4 milles de Prague, entre *Broda* la Bohemienne, & *Kurſim*. Le deſſein de *Procope* n'étoit pas d'abord de livrer bataille, à moins que l'occaſion ne s'en préſentât fort favorablement. Il auroit mieux aimé aller droit à Prague, où il ne doutoit pas qu'on ne lui ouvrît les portes de la nouvelle Ville, parce que les Seigneurs l'avoient abandonnée pour chercher l'ennemi, mais la Cavalerie des Seigneurs ayant inſulté brusquement ſes retranchemens il fallut en venir

1434. aux mains. Les Taborites qui n'avoient point encore vû la Cavalerie ſe faire paſſage au travers des chariots, conſternez de cette attaque imprévuë, prirent d'abord la fuite de l'autre côté du retranchement. *Procope* cependant à la tête d'un corps de troupes bien aguerries ſe jetta au milieu des ennemis, & leur diſputa quelque temps la victoire, moins vaincu que las de vaincre, dit *Sylvius*. Mais enveloppé par un gros de Cavalerie il fut bleſſé à mort, ſans qu'on ait ſû d'où partoit le coup. L'autre *Procope*, qu'on appelloit *le petit*, fut auſſi tué dans cette occaſion, en ſe défendant vaillamment. Telle fut la fin de ces redoutables Chefs, & des Taborites juſqu'alors invincibles. On n'a point ſû qui fut le meurtrier de *Procope* le Grand. Le General *Korska* qui depuis peu s'étoit rangé du parti des Nobles ſe vanta neanmoins de cette proueſſe. A l'égard de *Czapeck* qui commandoit la Cavalerie Taborite, & qui s'étoit ſignalé en Pruſſe il trouva moyen d'échapper du combat, & ſe retira à *Colin*, Ville forte à 6 lieues de Prague, avec une bonne partie de ſa Cavalerie. Quelques Manuſcrits portent que *Maiſon Neuve* avoit corrompu ce Général par argent. Au moins eſt-il certain que depuis il fut fort honoré parmi les Catholiques qui l'employérent à des affaires importantes, & qu'il finit ſes jours avec gloire. Ce qui contribua le plus à le rendre ſuſpect aux Taborites, c'eſt que 3 jours après ſon évaſion il remit la place au Gouverneur de Bohéme (a). Cette victoire fut remportée, le 29 de Mai. Auſſi arriva ce que *Sigiſmond* diſoit ſouvent, *que les Bohemiens ne pouvoient être vaincus que par les Bohemiens.*

(a) Balb. Epitome p. 456

*Maiſon Neuve* fait brûler les Taborites priſonniers.

XXVI. APRÈS le combat les vainqueurs tinrent conſeil, ſur ce qu'on feroit des priſonniers, parce qu'il n'y avoit point à eſpérer de tranquillité dans le Royaume, ſi on leur donnoit la liberté. L'avis le plus général étoit de les faire mourir tous. Mais *Maiſon Neuve* s'y oppoſa craignant de faire mourir des innocens que *Procope* auroit forcé de le ſuivre. Il s'aviſa donc de ce ſtratagême auſſi cruel que perfide. Il fit venir devant lui tous ces malheureux captifs qui étoient par milliers, & leur dit, d'un ton fort aimable, que les *Procopes* avoient porté la juſte peine de leur rebellion, mais que la guerre n'étoit pas finie pour cela, qu'il falloit aller aſſiéger *Czapeck* dans Colin, & achever de dompter les brigands, & les incendiaires qui ravageoient la Bohéme; que pour cette execution on avoit beſoin de gens aguerris comme eux, que ſi donc ils vouloient lui être auſſi fidéles qu'ils l'avoient été à *Zizka*, & à *Procope*, ils n'avoient qu'à entrer dans une Grange qu'il leur montroit, que là on prendroit leurs noms, & on leur aſſigneroit une paye. Les Taborites ravis de cette propoſition entrérent dans la Grange, où, ſelon l'ordre qu'ils en avoient, ils n'admirent que les plus propres au combat. Dès qu'ils furent entrez on ferma la Grange, on y mit le feu, & ils furent tous conſumez. Cette exécution fut encore plus d'horreur que la deſcription que fait *Æneas Sylvius* de ces miſérables victimes. *C'étoit*, dit-il, *des hommes noirs, endurcis au vent & au ſoleil, & nourris à la fumée*

*d'un*

Digitized by Google

1434.

*d'un camp. Ils avoient l'aſpect terrible & affreux, les yeux d'aigles, les cheveux hériſſez, une longue barbe, des corps d'une hauteur prodigieuſe, des membres tous velus, & la peau ſi dure qu'on eût dit qu'elle auroit réſiſté au fer comme une cuiraſſe* (a). Au reſte *Balbin* témoigne que tous les priſonniers Taborites ne furent pas brulez, & que ceux de Prague, & les autres vainqueurs épargnérent les leurs, ſous de certaines conditions. Il n'y eut que ceux de Pilſen qui en tuerent 1000. qu'ils avoient fait priſonniers, ſans doute pour ſe vanger du long & cruel Siége de cette Ville. Depuis ce temps-là les Taborites ne mirent plus d'Armée en campagne, mais ils ne furent pourtant pas entierement éteints. *Ulric de Roſes* l'un des vainqueurs, pour profiter de la victoire qu'on venoit de remporter ſur les Taborites *campagnards*, alla aſſieger *Lomnitz* petite Ville occupée par d'autres Taborites. Ceux qui reſtoient à Tabor envoyérent à leurs Freres aſſiégez un renfort de 6000. hommes avec 48. chariots chargez d'armes dont ils manquoient. Ils ſe firent paſſage au milieu des aſſiégeans, & entrérent dans *Lomnitz*. Mais en s'en retournant chez eux ils furent ſurpris par les troupes du General *Roſes*. Ils firent pourtant tête à l'ennemi, & envoyérent à *Tabor* pour demander du ſecours. On leur envoya en effet 300. Taborites. Mais *Ulric de Roſes* les ayant interceptez on en vint aux mains. Les Taborites ſe defendirent comme des Lions depuis midi juſqu'à la nuit, le courage ſuppléant aux forces. Enfin à minuit la victoire ſe declara pour *Ulric de Roſes*. Peu de Taborites furent épargnez. On entendit les cris des combattans d'un grand mille de Bohéme. Cette defaite abbatit beaucoup le courage des Taborites, & les empêcha d'exécuter le deſſein qu'ils avoient d'envoyer des troupes à *Cuttemberg* & *Nymbourg* pour recommencer la guerre, & vanger la mort de *Procope*. Cependant *Ulric* retourna au Siége de *Lomnitz*, s'empara de la Ville, épargna ceux qu'il trouva deſarmez & fit raſer la Fortereſſe (b). C'eſt ainſi que peu à peu les Taborites furent contraints de vuider toutes les Places qu'ils occupoient, & entre autres la Ville de Colin qui avoit été repriſe par un Pretre Taborite nommé *Bedzick*, à ſon retour de Siléſie, où il avoit été fait priſonnier.

(a) *ub. ſup.*

(b) *Balb. ub. ſup.*

Diète à *Prague*, où *Sigiſmond* envoye des Ambaſſadeurs.

XXVII. L'Empereur s'étant fait couronner à Rome ſe rendit à Baſle, d'où après avoir reconcilié, du mieux qu'il pût, le Concile avec *Eugene IV* ou au moins ſuſpendu leurs demêlez, il alla à Ulme, Ville de Suabe. De là, il envoya une Ambaſſade aux Grands de Bohême, pour les féliciter & de leur réunion à l'Egliſe, & de leur Victoire ſur les Taborites, & pour les inviter à le reconnoître pour leur Roi. Ces Ambaſſadeurs furent reçus avec honneur, & écoutez favorablement dans une Diète qui ſe tenoit alors à Prague, pour mettre ordre aux affaires publiques, après la revolution qui venoit d'arriver. Dans cette Diète on prit des meſures pour achever de reduire les Taborites, qui remuoient encore quoique foiblement. En effet Tabor fut enfin rendu au Gouverneur du Royaume, & les Taborites promirent de demeurer tranquil-

les.

1434. les. On réſolut auſſi de donner ſur les fonds publics une certaine ſomme pour l'entretien du Gouverneur, de rétablir le *Magazin* de la Monnoye à Kuttemberg, de condamner au feu, comme on faiſoit auparavant, les faux monnoyeurs, de rappeller les bannis, d'élargir les priſonniers, & enfin de permettre aux deſobéïſſants de vendre leurs biens & de ſe retirer ailleurs. A l'égard des Ambaſſadeurs de *Sigismond*, on leur répondit qu'inceſſamment on lui envoyeroit une Ambaſſade ſolemnelle; ce qui s'executa le 27. d'Août. D'Ulme l'Empereur alla à Ratisbonne où s'étoient rendus ſes Ambaſſadeurs, & les Légats du Concile.

Ambaſſade des Bohemiens à l'Empereur.

XXVIII. En chemin il rencontra l'Ambaſſade Bohemienne qui venoit au devant de lui. C'étoit *Menard de Maiſon Neuve*, *Ptaczky de Ratay*, *Czenko de Wartemberg*, & quelques autres Seigneurs, quelques-uns y joignent *Rokyzane*. De la part des Taborites & des Orphelins ſe trouverent *Sokol*, *Jean Smiraziz* & ce même *Czapeck* qui avoit peu de temps auparavant rendu la Place de Colin. Il s'y trouva auſſi des Deputez de Prague & des Villes Royales de Boheme. Quelques Hiſtoriens diſent que dès lors ils reconnurent tous *Sigismond* pour leur Roi. Mais d'autres prétendent que cela ne fut point auſſi unanime. *Theobald & Balbin* témoignent que l'Empereur leur ayant demandé s'ils vouloient le reconnoître en cette qualité, ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, mais ſeulement de le féliciter de ſon heureux retour & de ſon couronnement à Rome, & qu'ils aſſembleroient les Etats pour en déliberer. On trouve une autre particularité dans le *Mars Moraviçus*. C'eſt que les Députez Taborites demandérent dans une audience particuliére qu'on obligeât tous les Bohemiens ſans exception, même les *Catholiques*, à communier ſous les deux eſpèces, afin qu'il n'y eut plus d'obſtacle à l'union dans le Royaume. Cette demande fut rejettée par l'Empereur, & par les autres Deputez de Bohéme. On n'accorda pas même aux Députez Taborites l'entrée dans l'Egliſe de Ratisbonne, non plus que la ſépulture Eccléſiaſtique à un d'entre eux qui mourut dans cette Ville. L'Empereur ſur le point de partir pour la Hongrie prit en particulier ces mêmes Députez, & les exhorta fortement à renoncer à des prétentions ſi déraiſonnables & ſi exorbitantes, & à acquieſcer au Traité de paix qui venoit d'être conclu de concert avec les Bohemiens, & le Concile leur promettant d'interpoſer ſon autorité Royale pour le faire obſerver, pourvû que de leur côté ils priſſent fidélement toutes les meſures néceſſaires pour le faire bien recevoir en Boheme. Après les avoir ainſi un peu adoucis, au moins en apparence, *Sigismond* partit pour aller à *Bude*, & de là à *Albe Royale* (a), où il paſſa l'hyver & l'été de l'année ſuivante.

Affaires Etrangeres. *Italie.* *Eugene* revoque ſon Decret pour la translation du Concile.

XXIX. EUGENE IV. non moins vivement preſſé en Italie par le Duc de Milan, qu'en Allemagne par le Concile de Baſle, étoit réduit aux plus dures extrémitez. Il s'étoit même attiré à dos la plus grande partie de l'Europe par ſon oppoſition opiniâtre à la continuation de ce Concile qu'il avoit voulu d'abord transférer à Bologne, comme il le

fit

(a) Autrement *Weiſſenbourg*.

Digitized by Google

1434.

ſit enſuite à Ferrare, & depuis à Florence. Il fallut pourtant qu'il deſiſtât du deſſein de la tranſlation à Bologne, parce que d'un côté le Duc de Milan, & de l'autre les Venitiens le menaçoient de lui faire une guerre ouverte, s'il ne renonçoit à cette tranſlation & s'il ne conſentoit à la continuation du Concile de Baſle. Il paroit en effet par une Bulle datée du 15. Décembre de l'année precedente qu'il donna cette confirmation, & qu'il revoqua, ou deſavoua les Lettres de tranſlation, qu'il caſſa toutes les procedures qu'il avoit faites contre les Peres de Baſle & leurs adherans, & rétablit trois Cardinaux qu'il avoit depoſez entre leſquels étoit *Capranica*, dont on a parlé ci-devant. Ces Bulles de revocation furent portées à Baſle de la part du Pape par l'Archevêque de *Tarente*, & par l'Evêque de *Servia en Romagne*. Elles étoient accompagnées d'une Lettre du même Pontife à l'Empereur, où il repréſentoit à ce Prince que n'ayant revoqué ces Actes précédents contre le Concile de Baſle, que par ſon conſeil, & pour empêcher un Schiſme dans l'Egliſe, il étoit juſte qu'en reconnoiſſance de cette docilité, il ſoutînt au Concile, la Dignité, & l'autorité du Siege Apoſtolique. *Eugene* écrivit ſur le même pied au Roi de France, au Duc de Bourgogne, & au Roi de Pologne.

Le Pape s'enfuit de Rome.

XXX. CEPENDANT comme cette réconciliation avec le Concile avoit été extorquée par les menaces du Duc de *Milan* qui ſe portoit en Italie pour le Legat du Concile, les méfiances, & les hoſtilitez continuoient toujours, de la part de ce Duc. Les Romains eux-mêmes las de ces troubles inteſtins, & harcelez ſans ceſſe par les troupes du Duc ſe ſoulevérent contre le Pape. Ils l'allérent trouver le 29. de Mai, pour l'obliger à changer la forme du gouvernement, & à les mettre en poſſeſſion du Château St. Ange, & de la Forteresse d'Oſtie, demandant pour ôtage le Cardinal *François Condulmer* ſon neveu. Le Pape l'ayant refuſé ils enleverent ce Cardinal d'auprès de lui, le mirent en priſon, & aſſiegerent le Palais Epiſcopal. Il fallut céder à la force. Le Pape promit de quitter les rênes du Gouvernement & de ne ſe mêler que d'affaires Eccléſiaſtiques. Mais les Romains n'en demeurerent pas là. Ils réſolurent d'enfermer le Pape dans l'Egliſe des Apôtres *St. Pierre & St. Paul*, & de l'y retenir priſonnier juſqu'à ce que le Duc de Milan, & le Concile en diſpoſaſſent. Le Pape en eut avis, & prevoyant qu'il finiroit là ſes jours ou qu'il ſeroit dépouillé du Pontificat, il prit le parti de ſe ſauver en habit de Bénédictin, ce qu'il fit en effet, non ſans beaucoup de peine & de danger. Delà *Eugene* ſe retira à Florence où il fut reçu à bras ouverts, comme cela paroit par les Lettres qu'il en écrivit à *Jeanne II* Reine de Sicile & aux Péres de Baſle. Cependant l'affaire ſe racommoda. Le Cardinal *Condulmer* fut relaché & la paix fut concluë, même par l'entremiſe du Concile de Baſle (a).

Les Grecs envoyent des Ambaſſadeurs

XXXI. EN ce même temps on négotioit la réunion des Grecs avec les Latins dans le Concile, & en Italie. On n'avoit fait qu'ébaucher cette

(a) *Rayn. ann.* 1434. *num.* IX—XII

1434. au Concile, & en Italie. (a) Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. VI. §. 205. 206.

cette affaire au Concile de Conſtance (a). Depuis ce temps-là *Martin V.* y avoit travaillé, mais ſans beaucoup de ſuccès. *Eugene IV.* qui s'y étoit deja employé étant Cardinal parut en faire ſon affaire dès qu'il fut Pape. Il s'étoit même ſervi de ce pretexte, entre autres pour transferer le Concile à Bologne, comme on l'a dit. Il avoit envoyé pour cela un de ſes Secretaires à Conſtantinople. Le Concile de Baſle de ſon côté écouta favorablement les Ambaſſadeurs qui lui furent envoyez de la part des Empereurs de Conſtantinople & de *Trebiſonde* (a). On trouve dans *Raynaldus* une Lettre de l'Empereur de *Trebiſonde* à *Eugene IV*, en réponſe à deux que ce Pape lui avoit écrites, l'une de Rome, l'autre de Florence. On verra dans l'Hiſtoire de ce Concile quelle fut l'iſſue de cette affaire. Je remarquerai ſeulement que le Pape écrivit aux Pêres de Baſle pour les exhorter à ne rien faire, à cet égard, que de concert avec lui, & ſans lui en donner avis. *Eugene* ne negligea pas la réunion des Syriens & des Arméniens. Il écrivit pour cet effet au Patriarche de Jeruſalem. Cette invitation fut ſi bien reçue que ce Patriarche fit traduire la Lettre du Pape en Arménien, & l'envoya au Patriarche d'Arménie.

Entrepriſe des Turcs ſur l'Iſle de Rhodes.

XXXII. Les Infideles enflez de pluſieurs victoires qu'ils avoient remportées ſur les Chrétiens ſe diſpoſoient à enlever l'Iſle de Rhodes aux Chevaliers de ce nom. C'eſt ce qui engagea *Eugene* à écrire au Concile de ſolliciter les Princes Chrétiens à ſecourir les Chevaliers. Il écrivit auſſi au Roi de Caſtille, pour lui donner avis des grands préparatifs que faiſoit le Soudan de Babylone contre l'Iſle de Rhodes, & le prier d'envoyer un ſecours prompt, & conſidérable au Grand Maître de l'Ordre. Les Chevaliers de leur côté ſe mirent en ſi bon état de défenſe que le Soudan déſiſta de ſon entrepriſe. On trouve une Bulle d'Indulgences du même Pape en faveur des Princes, & des Grands de Macedoine qui avoient remporté une grande victoire ſur les Turcs, & en faveur de tous ceux qui voudroient ſe croiſer contre ces ennemis du nom Chrétien. Mais l'entrepriſe ne réuſſit pas. Les Chrétiens furent battus à *Calabora*, Iſle de la Turquie, qu'ils avoient aſſiégée. Si la Religion Chrétienne faiſoit des pertes en Turquie elle faiſoit des progrès dans quelques *Iſles de Canarie*, comme on le voit par une Bulle du Pape en faveur de ces nouveaux convertis, datée de Florence le 29. de Septembre.

Retraite d'*Amedée de Savoye* à *Ripaille*.

XXXIII. Ce fut cette année qu'*Amedée* Duc de Savoye quitta le Siecle pour ſe faire Ermite, à l'âge de 56. ans, après avoir gouverné pendant 40. ans avec beaucoup de ſageſſe, & de bonheur. Dans cette vue laiſſant le gouvernement de l'Etat à ſes deux fils, il choiſit pour ſa retraite l'agréable ſéjour de *Ripaille*, Bourg ſur le Lac de Geneve,

où

---

(a) *Trebiſonde* dans la *Natolie* étoit autrefois la Capitale d'un Empire de ce nom. *Mahomet II.* s'en empara en 1460.

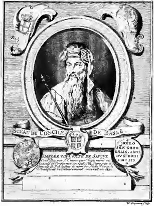
SCEAU DU CONCILE DE BASLE
SACRO SĀA GENE RALIS, SIDO DVS BASI LIENSIS
AMEDÉE VIII COMTE DE SAVOYE
Créé Duc par l'Empereur Sigismond au Concile de Constance en 1416, Elû Pape par le Concile de Basle sous le nom de Felix V cessa le Pontificat volontairement mourut en 1451
W. Jongman fecit

Digitized by Google

1434.

où qu'il bâtit un bel Ermitage & fonda l'Ordre des Ermites de St. Maurice (1). Il fut le dernier Comte, & le premier Duc de Savoye, ayant reçu des mains de *Sigiſmond* la Couronne Ducale, comme on l'a vû dans l'Hiſtoire du Concile de Conſtance (2). Il n'avoit avec lui dans cette retraite qu'une vingtaine de Domeſtiques, & quelques Seigneurs. On a parlé différemment de la vie qu'il y menoit. Les uns diſent qu'au lieu d'eau il buvoit des vins les plus exquis, & qu'au lieu de racines, il ſe faiſoit ſervir les mets les plus délicats, & que même il ne s'étoit retiré que pour ſe donner à ſes plaiſirs avec plus de liberté. Mais d'autres, comme *Æneas Sylvius* contemporain & témoin oculaire, auſſi bien que *Jean Gobelin* ſon Secretaire, ont ſoutenu qu'*Amedée* menoit à *Ripaille* une vie fort auſtere. L'équité veut qu'on les en croye préférablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été ſi bien informez. Voici donc ce qu'en dit Æneas Sylvius. *Amedée premier Duc de Savoye de toute ſa Maiſon gouverna cette Province preſque pendant 40. ans depuis la mort de ſon Pere, dont il augmenta conſidérablement les Etats. Il fut l'admiration, & la terreur de ſon Siecle, & trouva l'art de ſe maintenir en Paix avec les Princes ſes voiſins, dont il s'attira l'amour, & l'eſtime par ſa ſageſſe. Une ſituation ſi glorieuſe ne l'empêcha pas de quitter le monde pour ſe retirer dans un Ermitage, avec ſix Chevaliers ſeulement, gens agez, & vivants dans le Celibat. Là il prit une robe d'Ermite, il s'appuyoit ſur un bâton noueux & tortu. C'eſt de cette retraite qu'on jetta les yeux ſur lui à Baſle pour lui offrir le Pontificat, & qu'il l'accepta* (b). On voit bien que ce n'eſt pas là le portrait d'un débauché. Mais le même Hiſtorien dit encore là-deſſus quelque choſe de plus particulier ailleurs. C'eſt dans l'endroit de ſon Hiſtoire du Concile de Baſle, où il parle de l'élection de ce Duc au Pontificat. *Il y en eut un*, dit-il, *qui eut plus de voix que tous les autres. C'eſt le très-excellent* Amedée *Duc de Savoye Doyen des Chevaliers de St. Maurice* (1) *de Ripaille dans le Dioceſe de Geneve. Les ſaints Electeurs conſidérant qu'il étoit alors dans le Celibat, & qu'il vivoit en Religieux le jugerent digne de gouverner l'Egliſe* (c). Enſuite il introduit un des Membres du Concile faiſant un long, & magnifique éloge d'*Amedée*, ſur tout de ſa devotion. Il dit entre autres choſes, *qu'il ne portoit d'habits, que ceux qui étoient neceſſaires pour ſe garantir du froid, & qu'il ne mangeoit que ce qu'il falloit pour ne pas mourir de faim.*

(2) T. I. p. 530.

(b) *Æneas Sylv. Hist. Europ.* Cap. XLIII. p. 310.

(c) *Æn. Sylv.* Conc. Baſ. Lib. II. p. 103.

XXXIV. Les choſes étoient à peu près au même état en France, & en

*France, & Angleterre.*

---

(1) C'étoit un Ordre Militaire auquel on donna le nom de St. Maurice, parce qu'on prétend que non loin de là *Maurice* ſouffrit le Martyre avec ſa Legion *Thébaine* ſous l'Empire de *Maximien*. Spond. Ann. 1434. num. XIV.

(2) Il paroit manifeſtement par là qu'on s'eſt trompé, quand on a marqué l'inſtitution de cet Ordre à l'an 1572. comme a fait l'Auteur de l'Hiſtoire des Ordres Militaires. Tom. IV. p. 453.

1434. Negotiation de la Paix entre la France & l'Angleterre.

en Angleterre. Les François paroiſſoient aſſez diſpoſez à la Paix; mais il n'en étoit pas de même des Anglois, quoi qu'alors inférieurs. On parla pourtant de Paix cette année, mais elle ne s'exécutera que l'année prochaine à *Arras*. Le Pape, & le Concile qui étoient fort diviſez y envoyérent chacun leurs Députez. Les Cardinaux de *Chypre* & d'*Arles* y allérent de la part du Concile, & le Cardinal de *Ste Croix*, *Nicolas Albergati*, de la part d'*Eugene IV.*, pour la troiſiéme ou la quatriéme fois. Ce Cardinal voulut aller rendre viſite en paſſant au Duc *Amedée* dans ſa retraite de Ripaille, & en fut fort bien reçu. „ C'étoit, dit l'Auteur de la *Pourpre ſavante*, un ſpectacle bien curieux de
„ voir un des plus puiſſans Princes ſéculiers, redoutable à la France,
„ & à l'Italie, qui auparavant portoit des habits tout éclatans d'or, qui
„ étoit toujours entouré d'une nombreuſe Cour, & qui ne marchoit
„ jamais ſans une magnifique eſcorte, de le voir précédé ſeulement de
„ 6. Ermites, & ſuivi de quelques Prêtres, recevoir le Legat Apoſ-
„ tolique dans cet équipage, & avec un méchant habit. Ces Cheva-
„ liers avoient pourtant une Croix d'or ſur la poitrine, & c'étoit l'u-
„ nique marque de Nobleſſe, qu'ils euſſent conſervée. Le Cardinal &
„ le Duc s'embraſſerent tendrement. Le premier ne pouvoit ſe laſſer
„ d'admirer & d'exalter le Duc. Sa conduite ne fut pourtant pas à
„ couvert de la calomnie. Il y eut des gens qui attribuerent ſa retrai-
„ te à l'ambition d'être Pape. Il demeura huit ans dans ſon Ermitage.
„ Mais, quoi qu'il eût remis le gouvernement à ſon fils, il ne ſe deſ-
„ ſaiſit pourtant pas des affaires les plus importantes. Il ne quitta point
„ le titre de Duc, & il ſe reſerva la diſpoſition de ſon tréſor (a).

(a) *Voyez Pourpr. Doct. Lib. III. p. 51-53.*

Mort de Louis d'Anjou.

XXXV. Cette même année mourut à la fleur de ſon âge, & fort regretté *Louis III* Duc d'Anjou dans le Royaume de Naples, où *Jeanne II.* l'avoit attiré pour lui ſuccéder (b). L'Hiſtoire parle de ce Prince comme d'un Seigneur d'un mérite éclatant, & d'une grande eſpérance. Il avoit épouſé depuis fort peu de temps *Marguerite*, Fille d'*Amedée* Duc de Savoye, Princeſſe d'une grande beauté. *Jeanne* le regretta beaucoup, & ſe reprocha de lui avoir donné pluſieurs chagrins, qui avoient pû cauſer ſa mort. Elle ne voulut point qu'on tranſportât ſon corps hors du Royaume de Naples, & la Nobleſſe d'Anjou eut même beaucoup de peine à obtenir que ſon cœur fut porté à *Angers*. Cette mort releva les eſpérances d'*Alphonſe* Roi d'Arragon. Il écrivit auſſitôt à *Eugene IV.* tant pour le conſoler de ſes diſgraces, que pour lui offrir du ſecours, lui donner avis des menées du Concile contre lui, & lui recommander ſes prétentions. Mais ce Pape ne ſe trouva pas d'humeur à le favoriſer au préjudice de la Reine.

(b) Raynal. ann. 1434. num. 18.

Les François & les Anglois avoient déja leurs Ambaſſadeurs au Concile. Je trouve dans les Actes d'Angleterre (c), que les derniers en envoyérent de nouveaux cette année, auſſi bien que les Ecoſſois. La commiſſion des Ambaſſadeurs d'Angleterre portoit de ſe unir au Concile pour travailler à la reformation dans le Chef, & dans les Membres,

(c) Tom. X. p. 589.

au

Google

au maintien de la Foi Orthodoxe, à la Pacification de l'Europe, & à la reconciliation de la France, & de l'Angleterre. On rapporte à cette année la convocation d'un Synode à Londres, où cette Aſſemblée ſe declara pour le Pape contre le Concile. 1434.

XXXVI. On trouve dans l'Hiſtoire de Bretagne du *P. Lobineau*, une particularité qui regarde cette Province. „ Le Concile General,
„ dit-il, aſſemblé à Baſle dans ce même temps ayant invité à l'Aſſemblée
„ tous les Evêques, & tous les Prelats de Bretagne qui avoient
„ droit de s'y trouver, le Duc, pour éviter une partie de la depenſe,
„ fit propoſer au Concile de trouver bon, qu'il n'y envoyât ſeulement
„ que deux Evêques, trois Abbez, & quelques Docteurs, ou Licentiez
„ aux depens du Clergé de la Province. Le Concile par ſes Lettres
„ de 30 Avril, déclare qu'il ſe contentoit que le Duc y envoyât
„ deux Evêques, & trois ou quatre Abbez de differens Ordres,
„ avec ſes Docteurs, & Licentiez qu'il jugeroit à propos, auxquels
„ on marqua la mi-Juillet pour terme de leur voyage, & le
„ Concile permit, que pour les défrayer, il fut imposé un ſubſide
„ ſur le Clergé de Bretagne. L'Evêque de Leon étoit déja au Concile,
„ & avoit demandé ſon congé aux Péres, mais ils le retinrent
„ par un commandement exprès, & ordonnerent qu'il ſeroit défrayé
„ aux depens de la Province, comme les deux autres Evêques que
„ le Duc devoit envoyer à Baſle. Ceux à qui le Concile donna la
„ commiſſion de lever le ſubſide, furent les Evêques de *Nantes*, de
„ *St. Brieuc*, & de *Rennes*, leſquels s'étant aſſemblez à *Ploermel* le
„ 9 de Juillet, nommérent deux Receveurs, & un Chapelain, pour
„ en faire l'impoſition, & la levée. Comme l'Evêque de Leon étoit
„ déja au Concile, le Duc ſe contenta de nommer l'Evêque de *Treguier*, avec les Abbez de *St. Melaine*, & de *Buzé*, *Jean Pregent*
„ Profeſſeur en Droit Civil, & en Droit Canon, & *Guillaume Gregent*
„ Licentié dans l'un & dans l'autre. Il ne ſe paſſa rien dans
„ le Concile qui eut rapport à la Bretagne qu'une conteſtation pour
„ la preſéance, entre les Ambaſſadeurs Bretons, & ceux du Duc de
„ Bourgogne. Le Cardinal *St. Ange* Preſident du Concile, ayant
„ d'abord fait aſſeoir les Ambaſſadeurs Bretons à gauche immédiatement
„ après ceux du Roi de Dannemark, par proviſion ſeulement,
„ & ſans préjudice de leurs Droits, juſqu'à ce que le Concile en eût
„ autrement ordonné, ils y acquieſcerent, avec proteſtation que cela
„ ne pourroit porter de préjudice au Duc leur Maître. Dans la ſuite le
„ Cardinal d'*Arles*, & l'Evêque de *Lubeck*, Députez du Concile pour
„ regler la ſeance des Ambaſſadeurs des Electeurs de l'Empire, & du
„ Duc de Bourgogne, ayant mis les premiers auprès du Siege de l'Empereur,
„ & les derniers à droite, les Ambaſſadeurs Bretons s'oppoſerent
„ à ce Réglement, conjointement avec ceux des Rois de France,
„ d'Ecoſſe, de Dannemark, d'Arragon, & de Sicile & des Ducs
„ d'Orleans, & d'Autriche, diſant qu'il portoit préjudice aux Rois,

Particularité touchant la Bretagne.

1434. » & aux Princes, dont ils repréſentoient la perſonne. A quoi il fut » répondu le 5. de Juillet 1434. par le Cardinal d'*Arles* qu'il avoit » reſervé le Droit de chacun, & qu'il ne pretendoit point que ce qu'il » avoit réglé fût tiré à conſequence. Il fallut ſe contenter de cette ré» ponſe, & les Ambaſſadeurs *Bretons* envoyerent *Jean Breton* Ecuyer » du Duc, lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé (a).

(a) ub. ſupr. p. 595.

Allemagne Seſſions du Concile de Baſle.

XXXVII. Le Concile de Baſle continuoit toujours ſes Seances en l'abſence d'*Eugene IV*. Il y en eut quatre cette année. Dans la XVI. Seſſion tenue le 5. de Fevrier on examina trois Bulles d'*Eugene* par leſquelles il revoquoit celle qu'il avoit donnée pour faire diſſoudre le Concile. Cette revocation admiſe, le Concile declara que le Pape avoit ſatisfait à ce que cette Aſſemblée avoit requis de lui. Dans la XVII. du 26. Avril, les Préſidens pour le Pape furent incorporez au Concile en cette qualité ſous certaines conditions qu'on verra ailleurs. Ils étoient au nombre de cinq, ſavoir deux Cardinaux, deux Evêques, & un Abbé. L'Empereur de retour étoit à cette Seſſion revêtu de la Couronne Imperiale qu'il avoit reçue à Rome. Un Duc qui n'eſt pas nommé étoit à ſa droite tenant l'épée nuë, & du même côté *Guillaume* Duc de Baviere portoit la pomme Impériale, comme un emblême de l'Empire du monde, à ſa gauche étoit l'Electeur de Brandebourg avec le Sceptre Imperial. Dans la XVIII. Seſſion du 26. de Juin, on renouvella les Decrets du Concile de Conſtance touchant l'autorité & la Supériorité des Conciles Generaux. L'Empereur n'étoit pas à cette Seſſion. Il s'étoit retiré mécontent du Concile, dont il croyoit avoir été négligé. Il ſe plaignoit entre autres choſes, 1. qu'étant en Italie le Concile avoit envoyé au Duc de Milan, & non à lui, pour recouvrer le patrimoine de *St. Pierre*, quoi que l'Egliſe Romaine n'eût pas été dotée par les Ducs de Milan, mais par les Empereurs. 2. Qu'étant à Baſle le Concile avoit réſolu ſans ſa participation d'envoyer des Cardinaux tant au Pape, qu'en France. 3. Que le Concile s'ingeroit dans beaucoup de choſes qui n'étoient point de ſon reſſort, au préjudice de l'Empire. 4. Que c'étoit pour cela qu'il s'étoit retiré, mais que ſi le Concile vouloit travailler ſérieuſement à la réformation, & aux affaires pour leſquelles il étoit aſſemblé, *quand il ſeroit en paradis, il en reviendroit pour travailler avec eux*. 5. Etant encore à *Ulm* il avoit écrit au Concile pour lui reprocher fort vivement de s'être mêlé d'accorder les differens des Ducs de Saxe, & proteſter contre tout ce que feroit le Synode dans cette affaire qui devoit lui être renvoyée (b). La XIX. Seſſion fut occupée, 1. A négotier la réunion avec les Grecs dont les Ambaſſadeurs étoient préſens. 2. On lut un Décret pour la converſion des Juifs. Ce Decret ordonne que les Evêques choiſiront des Docteurs habiles pour aller tous les ans, de fois à autre prêcher l'Evangile dans les lieux, où habitent les Juifs, qu'on les contraindra à venir à ces Prédications, ſous peine d'être exclus de tout commerce avec les Chrétiens. Que pour faciliter ces converſions on rendra,

(b) Spond. ann. 1434. num. XI.

Google

1434.

des, ſelon l'Ordonnance du Concile de Vienne, deux Docteurs dans chaque Univerſité pour enſeigner l'*Hebreu*, l'*Arabe*, le *Chaldéen*, & le *Grec*. On y défend auſſi aux Evêques, & aux Seigneurs ſéculiers de ſouffrir que des Chrétiens, ou des Femmes Chrétiennes entrent au ſervice des Juifs pour quelque uſage que ce ſoit. On y renouvelle les anciens Canons ſur la conduite que les Chrétiens doivent tenir à l'égard des Juifs & des autres Infidèles (a). On verra ces choſes plus en détail dans l'Hiſtoire du Concile de Baſle.

(a) *Aſſ. Conc. Baſil.*

XXXVIII. CETTE même année mourut *Conrad III* Archevêque de Mayence, & *Theodoric* Comte d'*Erbach* fut mis en ſa place. Ce dernier envoya auſſitôt à *Eugene IV.* qui étoit alors à *Florence* pour lui notifier ſon élection, & en obtint la confirmation, & le *Pallium*. Il envoya tout de même à l'Empereur qui étoit à *Presbourg*, & qui confirma auſſi cette élection (b). Il y eut à peu près en ce même temps de grands démêlez entre la Ville de *Magdebourg*, & *Gunther de Swartzembourg* ſon Archevêque. Les habitans voulant fortifier leur Ville pour ſe défendre contre leurs ennemis, & en particulier contre les Bohemiens, qui tout affoiblis qu'ils étoient ne laiſſoient pas de faire des courſes, propoſérent que l'Archevêque feroit une partie des frais, & le Clergé l'autre. L'Archevêque rejetta la propoſition, mais les Citoyens perſiſtant dans leur réſolution enlevérent ce qu'il y avoit de plus précieux chez l'Archevêque, & chez ſes Capitulaires, pour le mettre en lieu de ſûreté. Il fallut céder à la force. Les Chanoines ſe diſſipérent, l'Archevêque, qui s'étoit ſauvé à *Calbe*, y fut aſſiégé par ceux de Magdebourg. Ayant avec beaucoup de peine, échappé de leurs mains, il porta ſon affaire au Concile, & devant l'Empereur. Il gagna ſa cauſe dans l'un & l'autre Tribunal. La Ville de Magdebourg fut condamnée à l'interdit Eccléſiaſtique, & au Ban de l'Empire, ſi dans un certain terme elle ne rétabliſſoit les choſes dans leur premier état (c).

La Ville de Magdebourg chaſſe ſon Archevêque.

(b) *Serrar. Rer. Mogunt.* T. I. p. 748.

(c) *Fabric. Orig. Saxon.* Lib. VII. p. 771. *Rayn.* ann. 1434. num. LVIII.

XXXIX. LE Roi de Pologne avoit auſſi envoyé ſes Ambaſſadeurs au Concile. Ce n'étoit pas ſeulement pour y traiter avec les autres des affaires de l'Egliſe en général, c'étoit auſſi pour ſe juſtifier des mauvaiſes impreſſions que les Chevaliers Teutoniques, & l'Empereur lui-même, avoient voulu donner de lui, à cauſe de ſes liaiſons avec les Bohemiens. Ces Ambaſſadeurs n'étoient encore qu'à *Poſnanie*, lorſqu'ils y apprirent la mort de *Ladiſlas*. Ce Prince mourut fort Chrétiennement à *Grodek*, le dernier de Mai de cette année. L'Hiſtoire lui attribue de grandes qualitez mêlées de grands vices. Le dernier paroit par les fréquentes cenſures que lui faiſoit l'intrépide Evêque de Cracovie. Celle qu'il lui addreſſa à ſon départ pour ſon Ambaſſade au Concile étoit des plus hardies, & elle mérite qu'on en donne ici le précis, parce qu'elle fait en même temps connoitre, & le caractére du Roi, & celui du Prélat. „ Je ſuis, dit-il à ſon Prince, dans une grande inquiétude ſur „ le témoignage que je pourrai rendre de vos mœurs à l'Egliſe univer„ ſelle dans le Concile, qui ne manquera pas de m'interroger là-deſſus.

*Pologne.* Mort & Caractére du Roi de Pologne.

Je

1414. „ Je sai que vous êtes un Prince doux, dévot, libéral, patient, humble,
„ & clément. Mais vous avez des vices qui offusquent
„ ces vertus, & qui même les égalent. Car vous passez les nuits dans
„ la crapule (1), & la plus grande partie du jour dans le sommeil. Vous
„ n'entendez souvent la Messe que sur la fin du jour. Vous opprimez
„ tellement les Eglises, & les Monastères, que souvent les Ecclésiastiques
„ & les Religieux sont obligez de les abandonner & sous ce prétexte
„ vous confisquez les biens de l'Eglise. A l'égard de votre Cour,
„ qui est-ce qui pourroit en souffrir les excès? Tout le monde se plaint
„ d'en être accablé. On y vit sans régles & sans Loix. Une avarice
„ insatiable porte vos Courtisans aux exactions les plus onereuses. Vous
„ faites faire à votre gre des changemens dans la Monnoye qui ruïneront
„ à la fin le Royaume. Vous n'écoutez ni la Veuve, ni l'Orphelin,
„ ni les oppressez. Il y a ici présens plusieurs de vos Sujets sur le bien
„ desquels vous avez porté vos mains avares, sous de vains prétextes,
„ & sans les avoir entendus. Après lui avoir fait d'autres reproches il
finit en ces termes. „ Je vous ai souvent averti de toutes ces choses de-
„ puis que de votre Sujet, je suis devenu votre Pere, tant en particulier
„ qu'en présence de témoins, vous sollicitant instamment de changer de
„ vie avant votre mort qui sans doute n'est pas éloignée, & de quitter
„ vos anciennes superstitions dont j'ai honte de parler (2). A présent
„ que je suis sur mon départ, & que, comme j'ai lieu de le croire, je
„ ne vous verrai plus dans cette vie, j'ai voulu vous addresser cette
„ censure publique (3), pour le bien de votre ame, pour votre honneur,
„ & pour satisfaire à mon devoir. O Roi! je voudrois bien
„ aussi (4) vous complaire, mais j'aime mieux votre salut, & celui de
„ la République, quand même vous m'en devriez haïr. *Que si vous*
„ *persistez dans votre train, je vous declare que je suis résolu de lancer*
„ *contre vous les censures Ecclésiastiques afin de vous dompter par la verge*
„ *Apostolique, si je ne puis vous ramener par des exhortations paternelles.*
Ce Discours fut applaudi de toute l'Assemblée. Il n'en fut pas de même du Roi. Il entra dans une telle fureur qu'il ne menaçoit pas de moins que de perdre le Prélat. Cependant il en revint, & témoigna même ce retour avant sa mort par plusieurs restitutions considérables.

Il

---

(1) Tous les Historiens Polonois témoignent unanimement qu'il ne bûvoit jamais que de l'eau, & qu'il ne goûta jamais de vin. Il faut pourtant si le reproche de l'Evêque est véritable, qu'il bût de quelques liqueurs enyvrantes. Il mangeoit d'ailleurs à l'excès. *Cromer. ub. sup. p. 471.*

(2) Il conservoit encore quelques superstitions Payennes. *Superstitiones quasdam ab ineunte aetate imbibitas ad extremum usque retinuit. In quibus illa fuit, quod quotidie primùm prodiret in publicum ter sese in gyrum vertebat & festucam ter confractam in terram abjiciebat.* Cromer. *ub. sup.*

(3) Les autres Ambassadeurs, & tout le Conseil du Roi étoient présens.

(4) Il taxoit indirectement l'Archevêque de Gnesne qui mollissoit, quoi que depuis il eût approuvé la sévérité de *Sbinko*.

Digitized by Google

1434.

Il donna en mourant une belle marque de ſon bon naturel, & de ſon repentir, lorſque tirant de ſon doigt un anneau que la Reine *Edwige* lui avoit donné en foi de mariage & qu'il avoit toujours porté, il ordonna à un de ſes Chambellans d'en faire préſent de ſa part à *Sbinko* Evêque de Cracovie, & de le prier de le porter en mémoire de lui, de lui pardonner ſes emportemens, lorſqu'il l'avoit ſi juſtement repris (a).

(a) Dlug. lib. 11. p. 647-651.

Son Fils eſt élû Roi.

XL. AUSSI-TÔT après la mort d'*Uladiſlas* les Ambaſſadeurs qui alloient au Concile furent rappellez, parce qu'on jugea que les affaires du Royaume preſſoient plus que celles du Concile, où il y avoit déja aſſez de gens pour pourvoir au bien de l'Egliſe. *Sbinko* aſſembla tous les Grands de la Haute Pologne, & propoſa de couronner inceſſamment *Uladiſlas* Fils aîné du Roi, Prince d'une grande eſpérance. Cette propoſition ne paſſa pas ſans beaucoup de contradictions, à cauſe de la jeuneſſe du Prince Royal. Enfin toutes les difficultez ſurmontées il fut couronné à Cracovie par l'Archevêque de Gneſne, le jour de la fête de *St Jacques*.

Ambaſſade de Pologne à *Sigiſmond*.

XLI. IL fut réſolu d'abord d'envoyer des Ambaſſadeurs à l'Empereur qui étoit alors à *Presburg*. Le but de cette Ambaſſade étoit de propoſer le mariage du jeune Roi avec la Fille d'*Albert* Archi-Duc d'Autriche, afin d'affermir entre l'Empereur, & la Pologne une Paix fort chancelante. Mais le Palatin de Cracovie mécontent de l'élection du Roi avoit fait entendre à *Sigiſmond* que l'Ambaſſade avoit ordre de lui offrir les rênes du Gouvernement du Royaume, & de le mettre ſous ſa protection. On prétend que *Sigiſmond* fut la Dupe d'une ſi agréable propoſition, & qu'il s'en vanta en plein Conſeil, où il y avoit alors des Electeurs de l'Empire. Cependant il fut bien ſurpris, lorſque l'Ambaſſade arrivée, on ne lui propoſa que le mariage, dont on vient de parler. Irrité de cet affront, il fit propoſer aux Ambaſſadeurs de leur donner 1000. florins tous les ans, s'ils vouloient lui faire déférer le Gouvernement de Pologne, promettant qu'il n'accepteroit point cette offre. Mais les Ambaſſadeurs refuſérent d'outrepaſſer leurs ordres, & s'en tinrent à la propoſition du mariage. Sur quoi *Sigiſmond* répondit qu'il n'étoit pas raiſonnable de conclure une telle Alliance, avant que d'avoir terminé les démêlez entre les Rois & les Royaumes. En même temps on envoya de nouveaux Ambaſſadeurs au Concile pour ſe joindre à ceux qui y étoient déja. La nouvelle de la mort du Roi de Pologne que portérent ces Ambaſſadeurs cauſa une triſteſſe générale, & on lui fit des obſéques magnifiques à Baſle.

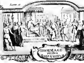

# HISTOIRE
## DE LA
# GUERRE
## DES
# HUSSITES
## ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XVIII.

1435. Conditions propoſées à *Sigiſmond* pour le recevoir en Boheme.

I. PENDANT l'abſence de l'Empereur qui s'en étoit retourné en Hongrie, les Etats de Boheme s'aſſemblérent pour délibérer des conditions ſous leſquelles on l'accepteroit pour Roi. On convint de ces 14. Articles. Le 1. que l'Empereur confirmeroit, & feroit ſoigneuſement obſerver les 4 Articles accordez par le Concile de Baſle. Le 2. qu'il auroit à ſa Cour des Prédicateurs Huſſites. Le 3. qu'il n'obligeroit perſonne

à

1435.

à bâtir des chateaux ſur ſes terres, ni à recevoir des Moines. Le 4. Qu'il rétabliroit l'Académie, & augmenteroit les revenus de l'Hôpital. Le 5. Que les habitans du Royaume ne ſeroient point forcez à rebâtir les Monaſtères qui avoient été détruits. Le 6. Qu'il reſtitueroit au Royaume ſes Privileges, & qu'il lui rendroit les Reliques, & les ornemens Royaux (1). 7. Que hors de l'Egliſe on precheroit en Allemand, mais que dans l'Egliſe on precheroit en Bohemien (2). Le 8. Qu'on ne recevroit point d'Etrangers dans le Senat. Le 9. que les Orphelins, & les Pupilles ne ſe marieroient point ſans le conſentement de leurs parens. Le 10. Qu'il feroit battre de bonne monnoye, & relever les murailles des Villes bâties ſur les montagnes (3). Le 11. Qu'en ſon abſence il ne donneroit l'Adminiſtration à aucun étranger. Le 12. Qu'on rendît aux Juifs ce qu'on leur devoit, ſans payer les intérêts (4). Le 13. Que ceux qui pendant les troubles, s'étoient retirez (de Bohême) ou, ce qu'à Dieu ne plaiſe, s'en retireroient dans la ſuite par quelque nouvelle émeute ne revinſſent point chez eux malgré les Citoyens (5). Le 14. Qu'on donneroit une amniſtie générale.

Troubles en Bohême.

II. Ces Articles arretez, on reſolut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Sigismond* pour les lui preſenter, & lui offrir le Royaume à ces conditions. Mais elle fut retardée par ces deux raiſons. L'une, qu'il ſurvint une Ambaſſade de *Sigismond* lui-même, on n'en dit ni le ſujet, ni le reſultat. L'autre, qu'il arriva de nouveaux troubles ſur ces entrefaites. Un Prêtre Taborite ayant aſſemblé quelques troupes avoit enlevé la Ville de Colin aux Orphelins qui ſe défendirent vaillamment contre lui. De peur que cette étincelle ne produisît un incendie, les Taborites, & les Orphelins convinrent de donner cette Ville en ſequeſtre à *Maiſon Neuve* en attendant qu'on pût décider à qui elle appartiendroit. Pendant ce temps-là il ſe tint une Conference à Beroune entre les Eccleſiaſtiques. Il y eut tant de conteſtations que chacun étoit *réſolu* de ſe retirer chez ſoi ſans rien conclure, lors qu'il arriva des Légats du Concile qui firent reprendre la négotiation avec tant de ſuccès que tous generalement, l'Univerſité, les Huſſites, les Taborites, & les Orphelins pro-

---

(1) C'étoit un Privilége du Royaume de garder ſes Reliques, & ſes ornemens, mais quand *Sigismond* ſe fit couronner il les mit en dépôt à *Worlick*, où il avoit laiſſé Garniſon avant que de [illegible] la ſuite.

(2) Cet Article eſt équivoque, c'eſt à dire apparemment que dans les Egliſes on ne prêcheroit qu'en Bohemien, & que ſi l'on prêchoit en Allemand ce ſeroit dans d'autres endroits.

(3) *Ut probam monetam cuderet, montanaque Civitates [illegible]* Theob. ub. ſupr. Cap. LXXXIII.

(4) *Ut Judæis [illegible], quæ ipſis debebantur, redderentur, nec [illegible] uſura exſolveretur.* ub. ſupr.

(5) *Qui tempore ſeditionis, vel profugiſſent, aut (quod tamen Deus ipſe [illegible] clementiſſimè avertat) in illa deinceps profugituri eſſent, iis [illegible] civibus ad ſua ne redirent.* ub. ſupr. J'ai mis en parentheſe (de Bohême) pour éclaircir cet Article fort équivoque dans l'original.

1435. promirent d'obſerver le Concordat de Baſle. Cependant les Taborites remuoient toûjours, 700 d'entre eux, ſavoir 500 fantaſſins, & 200. Chevaux, entreprirent de reprendre *Lomnitz*. Mais *Roſemberg* y étant accouru leur donna la chaſſe, & en tua 400. entre leſquels ſe trouva leur Prêtre qui leur avoit fait prendre les armes.

L'Empereur accepte ces conditions.

III. Ce reſte de troubles appaiſé, l'Ambaſſade partit pour *Brinn*, ou *Brunn*, en Moravie, où étoit *Sigiſmond* avec l'Archiduc ſon Gendre. Cette Ambaſſade conſiſtoit en huit Seigneurs à la tête deſquels étoit *Meinard de Maiſon Neuve*, & en trois Prêtres à la tête deſquels étoit *Rokizane*, auxquels ſe joignirent quelques-uns des principaux Citoyens de Prague (1). Ces Articles furent préſentez à l'Empereur avec l'offre empreſſée de la Couronne de Bohême. Il les confirma tous en préſence d'une grande quantité de Nobleſſe de Boheme, & de Moravie qui attendoit avec impatience la concluſion d'une ſi importante affaire.

Les Legats du Concile ſe trouvent à *Brinn*.

IV. Les mêmes Légats du Concile, qui avoient été à Ratiſbonne & à Prague, s'étoient rendus à *Brinn* avec l'explication des 4. Articles du Concordat. Il y eut une diſpute fort échauffée entre les Bohemiens, ſur tout entre leurs Prêtres, & les Légats, au ſujet de l'Article des *Biens d'Egliſe*. Le Concile dans le projet du Concordat avoit mis, *qu'on ne pouvoit les uſurper ſans ſacrilege*. Mais les Bohemiens prétendant qu'en paſſant cet Article, ils ſe confeſſeroient eux-mêmes *Sacrileges*, vouloient qu'on mît, *qu'on ne devoit pas les retenir injuſtement*, ou, *qu'il étoit injuſte de les retenir*. L'Empereur, pour empêcher que cet incident ne rompît le Traité, fut d'avis d'envoyer un des Legats du Concile, pour avoir ſa déciſion là-deſſus. On y envoya *Palomar*. En attendant, l'Empereur donna rendez-vous à *Albe Royale* en Hongrie, tant aux Légats du Concile, qu'aux Deputez de Boheme.

Deputez des Etats de Boheme à *Brinn*.

V. CEPENDANT ces derniers allérent faire leur rapport au Gouverneur du Royaume. Il aſſembla auſſi-tôt les Etats, où de nouveau l'on convint unanimement de recevoir & de reconnoître *Sigiſmond*, puis qu'il avoit confirmé leurs Articles, auſſi bien qu'*Albert* ſon Gendre, qui devoit être ſon ſucceſſeur. *Gaſpar Slick*, Chancelier de l'Empereur, étoit à cette Diéte de la part de ce Prince pour apporter la confirmation de ce qui avoit été réſolu à *Brinn*. De quoi les Bohemiens témoignerent une grande reconnoiſſance à ce Chancelier envers *Sigiſmond*. En même tems on nomma une Ambaſſade à l'Empereur. Elle étoit compoſée d'un Deputé de chaque Etat entre leſquels il y avoit quatre des principaux Eccléſiaſtiques. Ils avoient ordre exprès & ſcellé du Sceau du Royaume, *de ſe préſenter au nom de tous les Corps des Bohemiens & des Moraves, aux Legats du Concile, & de leur promettre obéïſſance à Sainte Mere Egliſe, & au Saint Siege.*

---

(1) On peut voir le nom des uns & des autres dans le *Mars Moravique*. Pag. *514*.

1435.

*Siége Apoſtolique.* Voici l'Acte. „ Au nom de Dieu. Amen. Nous
„ *Aleſi de Rozemberg*, autrement de *Wenſſow* & *Swabrw* Gouverneur
„ du Royaume de Boheme, Barons, Nobles, Ecuiers, (*Militer*)
„ Cliens, Vaſſaux; la Ville de Prague, & les autres Villes, & les
„ Prêtres faiſant & repréſentant la Congregation generale du Royaume de
„ Boheme, & du Marquiſat de Moravie, en vertu de ces préſentes
„ nous vous etabliſſons & envoyons, Vous *R. M. Wenceſlas de Pra-*
„ *how* Official de l'Archevêché, les honorables & diſcrets perſonnages
„ *Paul de Slowtobovicz* Bachelier aux Arts Liberaux, Curé de *St. Gil-*
„ *les*, & Correcteur du Clergé Epiſcopal, *Wenceſlas* Curé de *St. Nico-*
„ *las* dans la vieille Ville de Prague, *Bohuslas de Chocecka*, Recteur &
„ Doyen de l'Egliſe de Litomeritz, nos chers Prêtres en J. C. pour
„ vous preſenter au Reverend Pere en Chriſt, *Philibert* Evêque de Cou-
„ tance, & à ſes Collegues Légats du Saint Concile Général de Baſle,
„ pour l'accompliſſement & l'exécution des Concordats (*Compacta-*
„ *torum*) par vous tous, ou par la plus grande partie, & prêter la re-
„ verence due, & l'obedience Canonique à Ste. Mere Egliſe, au Sacré
„ Concile General, au Pontiſe Romain & à nos Prélats canoniquement
„ élus, comme il a été réſolu à *Brunn*, voulant au nom de tous les Ec-
„ cleſiaſtiques de Boheme & de Moravie, accepter & ratifier de bonne
„ foi, tout ce que vous ferez en vertu des préſentes. En foi de quoi,
„ nous avons muni nos Lettres du Sceau du Royaume de Bohême. A
„ Prague, dans le College de *Charles*, le jour de *St. Matthieu* Apôtre,
„ & Evangeliſte. L'an 1435 (a).

(a) Cochlæus lib. ſept. p. 188.

Retour des Deputez du Concile à Albe Royale.

VI. POLEMAR revint bientôt à *Albe Royale*, avec l'adouciſſement que le Concile avoit donné à l'Article des Biens d'Egliſe. Cette nouvelle répandit une joye générale, & comme il ne s'agiſſoit plus que d'une confirmation plus ſolemnelle, de la part de l'Empereur, des Bohemiens, & des Moraves, l'Empereur indiqua pour cela un Congrès à Iglaw en Moravie, ſur les frontieres de la Bohême. On dit que dans cette occaſion *Sigiſmond* gagna le cœur de tout le monde, par ſa douceur, & ſon affabilité, parlant populairement aux uns & aux autres, ſelon leur inclination & leur Caractère. Ce fut apparemment dans cette même occaſion qu'il expliqua, en leur faveur, quelques Articles du Concordat, qui n'y étoient pas aſſez éclaircis. Il leur accorda même un Privilege qui n'y étoit pas énoncé, c'etoit de s'élire un Archevêque. Il étoit conçû en ces termes, „ Nous voulons auſſi, que les ge-
„ nereux, Nobles, vaillans, illuſtres Seigneurs de Boheme, la Ville de
„ Prague, & les autres Villes avec le Clergé, puiſſe élire un Archevê-
„ que de Prague & d'autres Evêques ſuffragants, leſquels étant élus,
„ nous les confirmerons, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre confirmation, a-
„ près quoi, ils ſeront ſacrez Evêques, ſans que la cérémonie du *Pal-*
„ *lium* ſoit néceſſaire, & ſans rien payer aux Notaires, & tout le Cler-
„ gé du Diocèſe de Prague ſera obligé d'obeïr à l'Archevêque ainſi

1435.

(a) Rayn. ad h. an. p. 10. Monſtrel. Cod. Jur. Gent. Diplom. Leibn. Part II. p. 241. 242.

» élû (a) ». Il fit auſſi de grandes largeſſes aux Ambaſſadeurs de Bohême & de Moravie, car il leur donna ſoixante mille Ducats ou Ecus d'or (*Aureorum*) & une prodigieuſe quantité de gros bétail. De ſorte qu'ils s'en retournerent fort contens dans leur Païs, où ils arriverent le 17 de Juin de l'année ſuivante. En attendant nous parcourerons les autres Païs, pour voir ce qui s'y eſt paſſé cette année 1435.

Affaires Etrangeres. Italie & Eſpagne. Mort de la Reine de Naples.

VII. CETTE année mourut *Jeanne II.* Reine de Sicile âgée de 65. ans, après un regne fort malheureux d'environ 21. ans. On dit qu'elle voulut être inhumée fort ſimplement dans l'Egliſe de la Vierge de l'*Annonciade*, en pénitence de ſa vie luxurieuſe. Comme elle ne laiſſa point d'enfans, elle établit par ſon Teſtament *René* Duc d'Anjou, frere de *Louis*, qu'elle avoit adopté, & nomma ſeize des Seigneurs du Royaume pour l'adminiſtrer en attendant l'arrivée de ce Prince que le Duc de Bourgogne tenoit priſonnier (1). Dès qu'*Eugene IV.* eut appris la mort de *Jeanne* il envoya à Naples ſignifier aux Grands du Royaume qu'ils euſſent à s'abſtenir de toute élection juſqu'à ce qu'il en eût diſpoſé lui-même, prétendant par la mort de *Jeanne* qu'il étoit devolu à l'Egliſe Romaine. Il envoya en effet pour en prendre poſſeſſion de ſa part *Jean Vitelleſchi* Evêque de *Recanati*, & Patriarche d'Alexandrie qui paſſoit pour un homme de tête & de main. Mais les Napolitains partagez entre *Alphonſe d'Arragon*, & *René d'Anjou* ne jugerent pas à propos de rien reſoudre en faveur du Pape, & à la pluralité des voix, envoyerent à *René* pour lui offrir le Royaume. Comme ce Prince avoit été élargi ſur ſa parole, plûtot que de la violer, il envoya à Naples avec ſes deux fils *Iſabelle* ſon Epouſe, à qui l'Empereur *Sigiſmond* avoit adjugé le Duché de Lorraine dans le Concile de Bâle. Elle y fut reçue avec toutes ſortes d'honneurs, & en l'abſence de ſon Epoux, on lui adjoignit des Adminiſtrateurs du Royaume. Le Pape écrivit au Duc de Bourgogne une Lettre fort touchante, & fort Chrétienne pour lui demander l'élargiſſement de *René* (b).

(b) Rayn. an 1435. n. 15.

Cependant les partiſans d'*Alphonſe* Roi d'Arragon envoyérent des Ambaſſadeurs à ce Prince, pour l'inviter à venir prendre poſſeſſion du Royaume, & lui mirent entre les mains la Ville de *Capoue*, dont ils s'étoient emparez par ſurpriſe. *Alphonſe* étoit alors en Sicile avec une bonne Flote, accompagné de *Jean* Roi de Navarre & des Infans. Il commença ſon expédition par le Siege de *Gayete*, Place forte dans la Terre de *Labour*, environ à 18. lieues de Naples. Mais les Genois qui avoient beaucoup de leurs Citoyens à Gayete avec quantité de précieuſes marchandiſes, ſollicitez d'ailleurs par *Philippe* Duc de Milan, equipérent auſſi une Flote, pour s'oppoſer aux deſſeins de l'Arragonois. Il fallut en venir aux mains non loin de l'Iſle de *Poncia*. Le combat fut rude, & la victoire long-tems diſputée. Elle ſe déclara enfin pour le parti du Duc d'*Anjou*. La Flote d'*Alphonſe* fut battue, & preſque toute coulée à fond. Il fut pris lui-même priſonnier avec les Princes ſes freres, &

---

(1) Il fut pris en combattant pour le Duché de Lorraine contre *Antoine de Vaudemont* ſon Concurrent.

1435.

& remis entre les mains du Duc de *Milan*. Ce dernier donna la liberté aux priſonniers, après les avoir comblez de préſens, & promit même à *Alphonſe* de s'unir avec lui contre les François pour la conquête de la Sicile. Par cette victoire Gayete fut délivrée, les Genois triomphérent, & ſecouérent le joug du Duc de Milan. Le Roi de France qui ſoutenoit *René d'Anjou*, ſoupçonnant que l'entrepriſe de l'Arragonois s'étoit faite de concert avec le Pape lui en fit de grands reproches. *Eugene IV.* s'en diſculpa par une Bulle, & ordonna en même tems aux deux partis de demeurer dans l'inaction juſqu'à nouvel ordre (a). Le Pape étoit alors à Florence, où il manqua d'être arrêté. Le Duc de *Milan* qui lui en vouloit toujours, à cauſe de la protection qu'il donnoit à l'Angevin, lui envoya *Barthelemi* Evêque de Novarre ſous prétexte de lui parler de paix, mais dans le fond pour l'arrêter, lors qu'il ſortiroit de la Ville pour quelque promenade. Ce Prélat étoit aſſiſté dans cette entrepriſe par *Nicolas Piccinini* General du Duc, mais la conſpiration fut découverte. Le Pape pardonna à l'Evêque par l'interceſſion du Cardinal *Albergati*. La Paix ſe conclut cette année entre le Pape, le Duc de *Milan*, les Venitiens, & les Florentins.

(a) *Bzov. ann.* 1435. & ſeqq. *Rayn. ann.* 1435. num. XII. & ſeqq. *Spond. ann.* 1435. num. IV.

France & Angleterre. Congrès tenu à Arras.

VIII. L'ASSEMBLE'E d'Arras occupa cette année les eſprits en France, en Angleterre, en Italie, & à Baſle. L'Hiſtoire témoigne que depuis longtems il n'y en avoit point eu de plus célèbre. Il s'agiſſoit de faire la paix entre la France, & l'Angleterre, & de réconcilier *Philippe* Duc de Bourgogne dit le *Bon* avec *Charles VII.* Les Ambaſſadeurs des deux Royaumes y étoient en grand nombre, auſſi bien que ceux de ce Duc. Le Concile, & le Pape, comme on l'a déja dit, y avoient chacun leurs Legats pour ſervir de Médiateurs. Il s'y rendit auſſi des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & des Rois de Chypre, de Portugal, de Sicile, d'Eſpagne, de Navarre, de Pologne, de Dannemarck, des Ducs de Bretagne, & de Milan, outre les Deputez de l'Univerſité de Paris, & de pluſieurs autres, auſſi bien que des principales Villes, qui pouvoient avoir intérêt au Traité. Tout ce grand attirail de monde, & ces ſpectateurs preparatifs ne produiſirent preſque aucun effet, tant les prétentions des deux partis étoient oppoſées. On jugea même qu'ils avoient plus d'envie d'amuſer le monde par des apparences de paix, que de faire en effet une paix dont ils avoient ſi grand beſoin les uns & les autres. Les derniéres offres de la France furent de céder au Roi d'Angleterre toute la Guienne & toute la Normandie qu'il poſſédoit, à condition qu'il quitteroit le nom de Roi de France, & qu'il feroit hommage de ces deux Provinces à *Charles VII.* Ces propoſitions parurent ſi raiſonnables aux Médiateurs qu'ils preſſérent inſtamment les Anglois de les accepter. Mais ceux-ci, qui outre ces deux Provinces, prétendoient garder tout ce qu'ils tenoient dans le Royaume, & conſerver à leur Roi le titre de Roi de France furent ſi choquez de ces offres, qu'ils ſe retirérent bruſquement du Congrès, ſans donner même aucune réponſe (b).

(b) *Spond. ann.* 1435. num. VI. VII. le P. *Dan.* Hiſt. de Franc. Tom. IV. p. 90. *Rap.* Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 83.

1435.

Reconciliation du Roi de France & du Duc de Bourgogne.

IX. Le Duc de Bourgogne qui avoit déja reſolu de ſe détacher des Anglois fut plus facile à diſpoſer à la paix. Pour la faciliter davantage le Cardinal de *Ste. Croix* Legat du Pape dégagea le Duc du ſerment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi d'Angleterre. Les Hiſtoriens Anglois ont regardé cette démarche d'*Eugene IV.* comme une infidélité. Mais d'autres y ont trouvé beaucoup de prudence, parce qu'il valoit mieux ſauver l'un des deux Royaumes en pacifiant la France que de les perdre tous deux en donnant lieu à la continuation de la guerre par la jonction du Duc avec l'Anglois. Quoi qu'il en ſoit, la paix ſe fit à des conditions deſavantageuſes, & fort peu honorables au Roi de France. *Il faut avouer*, dit le P. Daniel, *qu'en cette occaſion le Vaſſal donna la Loi à ſon Souverain. La Paix fut concluë à des conditions, que la ſeule néceſſité, & le ſuccès avantageux qu'elle eut pour l'Etat, peuvent juſtifier* (a). On peut voir ces conditions dans toute leur étenduë chez les Hiſtoriens François. Je ne donnerai que les trois premieres comme les plus intereſſantes par rapport à l'Hiſtoire générale. On ſait que *Jean* Duc de *Bourgogne*, qui en 1407. avoit fait aſſaſſiner *Louis* Duc d'*Orleans* fut lui-même aſſaſſiné en 1419. à Montereau-Faut-Yonne dans l'Iſle de France par les gens qui accompagnoient le Dauphin dans une entrevuë que ces deux Princes devoient avoir en ce lieu là (b). On peut juger que cet aſſaſſinat augmenta beaucoup l'aigreur des deux factions Françoiſes. Le Duc *Philippe* fils de *Jean* s'unit plus étroitement que jamais avec l'Anglois pour vanger la mort de ſon Pere. La premiere condition du Traité fut donc, *que le Roi de France feroit dire au Duc de Bourgogne, que le meurtre du Duc* Jean *ſon pere avoit été fait injuſtement, & par mauvais conſeil, que cette action lui avoit toujours déplû, & lui déplairoit toujours, & que s'il eût ſû ce deſſein, & qu'il eût eu l'âge, & la connoiſſance qu'il avoit preſentement, il s'y fut oppoſé de tout ſon pouvoir, qu'il prioit le Duc de Bourgogne d'oublier cette injure, & de ſe reconcilier ſincerement avec lui. Il fut ajouté à cet article, que dans le Traité d'accommodement, il ſeroit parlé de cette ſatisfaction que le Roi faiſoit au Duc* (c). Peut-être qu'en effet, comme quelques-uns l'ont crû, quoi que peu vraiſemblablement, le Dauphin n'eut point de part à cette perfidie, & que ce fut un complot ſecret des Orleanois qui l'accompagnoient. Quoi qu'il en ſoit, le ſecond Article du Traité étoit, que ceux qui avoient eu part à ce meurtre ſeroient recherchez, & punis. J'exprimerai le troiſiéme dans les termes du P. Daniel. *Que pour l'ame du feu Duc de* Bourgogne, *& d'*Archambaud de Foix *Comte de* Noailles *qui fut tué avec lui, & pour les autres qui avoient péri dans les guerres dont ce meurtre avoit été l'occaſion, le Roi fonderoit à ſes dépens une Chapelle à Montereau-Faut-Yonne où le meurtre avoit été commis, & que ce Benefice ſeroit à la collation du Duc de* Bourgogne, *& de ſes Deſcendans à perpetuité. Que le Roi pour le même ſujet fonderoit en la même Ville une Egliſe, & un Convent de Chartreux, & qu'il feroit élever ſur*

le

(a) Tom IV. ubi ſup.

(b) Le P. Dan. Tom III. p. 901. 902.

(c) Le P. Daniel T. IV. ubi ſup.

Google

1435.

*le Pont, où le Duc avoit été tué, une belle Croix qui y ſeroit toûjours entretenuë, & reparée aux frais du Roi, qu'aux Chartreux de Dijon, où le corps du Duc repoſoit actuellement, le Roi fonderoit une grande Meſſe de* Requiem, *qui ſe diroit à perpetuité tous les jours* (1). Ces conditions étoient flétriſſantes, les autres étoient plus dures. Je ne m'y arrêterai pas, parce que ces ſortes de Conventions extorquées par la neceſſité ne ſubſiſtent pas long-temps.

(1) Ib. ſupr. p. 110

*Allemagne.* Seſſions du Concile de Baſle.

X. Le Concile tint cette année trois Seſſions. Dans la premiere qui étoit la XX. on decreta contre les Prêtres Concubinaires, & on ordonna aux Seculiers de garder la Foi conjugale, & à ceux qui n'ont pas le don de continence de ſe marier. On y défendit d'éviter le commerce des excommuniez dont l'excommunication n'auroit pas été publiée canoniquement, comme auſſi de ne pas mettre légérement les Villes, & les Communautez à l'interdit, & de ne pas appeller ſans de grandes raiſons, pour ne pas prolonger, & multiplier les procès. Dans la Seſſion XXI. on reſolut de nouveau l'abolition des Annates, mais ce Decret ne paſſa pas ſans de grandes oppoſitions de la part des Legats du Pape. On défendit la Simonie ſous des peines très-graves, dont le Pape lui-même ne ſeroit pas exempt, devant être déferé au Concile s'il y tomboit. On fit quelques autres Réglemens concernant la Diſcipline Eccleſiaſtique, & l'Office Divin. Dans cette même Seſſion, on fit un Decret contre certains ſpectacles qui ſe donnoient dans les Egliſes pendant quelques Fêtes, ſous le nom de *Fêtes des Foux*. Je rapporterai la choſe dans les termes du Continuateur de l'Abbé *Fleury*. "Ces
„ ſpectacles, *dit-il*, ſe faiſoient en certaines Fêtes, où l'on habilloit des
„ Enfans en Evêques avec la Mitre, la Croſſe, & les habits Pontifi-
„ caux, leur faiſant imiter dans cet équipage les fonctions des Evê-
„ ques. D'autres étoient habillez en Rois, & c'eſt ce que le Concile
„ dit qu'on appelloit la Fête des Foux, ou des Innocens. On y parle
„ auſſi des danſes, & des maſcarades d'hommes & de femmes que le
„ Concile défend aux Ordinaires, aux Doyens, Recteurs, & Curez
„ de ſouffrir, ſous peine d'être privez de leur revenu pendant trois
„ mois. Il parle auſſi des ventes qu'on faiſoit dans les Egliſes, ou
„ dans les Cimetieres, & qu'on ne doit pas permettre, ſoumettant ceux
„ qui y contreviendront aux Cenſures Eccléſiaſtiques (b)". On apprend du *P. Pagi* que ſur la fin du XII. Siècle, *Odon* Evêque de *Paris*, par ordre de *Pierre* Cardinal de *Capoue* Legat en France, avoit défendu ces ſortes de jeux, & que la Pragmatique Sanction avoit confirmé la défenſe du Concile de Baſle à cet égard. Cependant ce même Auteur nous apprend qu'on faiſoit encore la Fête des Foux en quelques endroits de France, ſous prétexte que la Pragmatique Sanction avoit été abolie. Cette Fête duroit encore à Rheims en 1509 (c). La Seſſion XXII. fut employée à l'examen des erreurs d'un certain Docteur, appellé *Auguſtin de Rome*, Archevêque titulaire de Nazareth.

(b) *Continuat. de Fleury* ubi ſupr. p. 159

(c) *Pagi* ubi ſupr. p. 571.

C'eſt à peu près ce qui ſe fit dans ces trois Seſſions Publiques. Mais dans

1435. dans les Congregations générales il y eut toute cette année de longues & pénibles négotiations ſur deux affaires importantes. La premiere étoit entre le Pape & le Concile qui par ſes Decrets donnoit tous les jours de nouvelles atteintes à ſon autorité & à ſes revenus. L'autre regardoit la réunion des Grecs. Ces négotiations furent infructueuſes, le Pape & le Concile ne voulant rien relâcher de leurs prétentions reciproques. D'ailleurs, ce même Pape & ce même Concile ſe croiſoient dans l'affaire des Grecs. Le Concile prétendoit que leur réunion ſe fît à Baſle, mais *Eugene*, avec qui il ſemble que les Grecs s'entendoient, vouloit que ce fût ailleurs, dans un lieu à ſa bienſéance, & où il pût être preſent comme les Grecs le demandoient auſſi.

*Pologne* *Suvitrigal*, & les Chevaliers Teutoniques défaits.

XI. Le regne du jeune *Wladiſlas* commença ſous d'heureux auſpices. On a vu les années precedentes *Suvitrigal* chaſſé de la Lithuanie dont il s'étoit emparé avec le titre de Grand Duc par la connivence de feu *Wladiſlas* ſon frere. Comme il refuſoit de faire hommage de ce Duché à la Pologne, & que même il s'étoit ſoulevé contre ſon bienfaiteur, le Roi donna charge à *Sigismond Starodubsky* frére du feu grand Duc *Witold* de ranger *Suvitrigal* à la raiſon, & de ſe mettre en poſſeſſion de la Lithuanie. *Suvitrigal* en effet fut battu, *Sigismond* prit ſa place, & fit hommage du Grand Duché à la Pologne. Cette année le rebelle *Suvitrigal* voulut ſe relever, il ſe ligua avec les Chevaliers Teutoniques, & *Coribut* pour dépoſſeder *Starodubsky*. Dès que ce dernier en eut la nouvelle, ne ſe ſentant pas en état de reſiſter à une ſi forte Ligue, il envoya demander du ſecours à *Wladiſlas* ſon neveu. Le jeune Roi, du conſeil des Prélats & des Barons, envoya auſſi-tôt une bonne armée au ſecours de ſon Oncle. *Suvitrigal* effrayé de la jonction des Lithuaniens, & des Polonois, dont il connoiſſoit la bravoure, au lieu qu'il avoit ſouvent éprouvé la lâcheté des Chevaliers, demanda la paix pour ainſi dire à genoux. Il propoſoit *de remettre leurs démêlez réciproques à l'arbitrage, ou du Pape, ou de* Sigismond, *ou de quelques autres Princes Catholiques, ou même enfin de quelques gens de bien, pourvû ſeulement qu'ils fuſſent Chrétiens* (a), voulant apparemment inſinuer les Bohemiens, ou quelques Princes du Rite Grec. Mais les Polonois, & les Lithuaniens ne ſe trouvant pas d'humeur de manquer une auſſi belle occaſion que celle que leur donnoit l'épouvante de *Suvitrigal*, refuſerent tout accommodement avec beaucoup de hauteur. Ils étoient prets à donner, lors que *Suvitrigal* décampa tout à coup, pour attendre quelque ſecours qui lui devoit venir de Livonie. *Coribut* non moins effrayé en fit autant. On lui attribue un aſſez bon mot dans cette occaſion. Les Chevaliers étoient leſtes, & brillans dans leurs habits, & dans leurs armes. Les Polonois au contraire, & les Lithuaniens étoient preſque à demi nuds, & tout baſanez. Comme quelques-uns ſe moquoient de ces derniers, *ſi j'avois à choiſir*, dit Coribut, *je prendrois parti dans l'Armée noire*. Les Chevaliers, les Livoniens, les Tartares, les Ruſſes pourſuivis dans leur retraite, il y eut pendant une heure un ſanglant com-

(a) *Dlug. ib. ſup.* p. 683.

combat. Mais enfin ils furent tous mis en fuite, tuez, ou pris priſonniers. Jamais on ne vit tant de carnage, ni victoire auſſi complete. *Swidrigal* qui ſavoit les chemins ſe ſauva avec quelque peu de Ruſſes. *Coribut* fut pris les armes à la main tout percé de coups, & mourut bien tôt après de ſes bleſſures. L'Empereur *Sigiſmond* avoit envoyé des Ambaſſadeurs à *Wladiſlas* pour le prier d'accommoder les demelez de *Swidrigal*, & du Grand Duc de Lithuanie. Mais à peine l'Ambaſſade fut-elle arrivée qu'on apporta la nouvelle de la victoire des Polonois, & des Lithuaniens. Cette victoire facilita beaucoup la paix entre la Pologne, & les Chevaliers. Elle fut concluë, & ſignée ſur la fin de cette année. On rapporte que les conditions du Traité étoient d'une ſi grande étenduë qu'elles faiſoient un volume conſiderable, & que là-deſſus les Prelats, & les Barons de Pologne exhortérent les Prélats, & les Commandeurs de Pruſſe, *à être plus fidéles, & plus exacts à obſerver cette paix que les précédentes, parce que celle-ci étoit dans un livre, au lieu que les autres étoient ſur des feuilles volantes* (1). 1435.

XII. Au commencement de 1436. les Etats de Bohême ſe raſſemblérent pour envoyer en Hongrie une nouvelle Ambaſſade à *Sigiſmond*, avec d'inſtantes priéres de venir prendre poſſeſſion de ſon Royaume. La Paix étoit concluë. Les Thaborites, quoi qu'avec peine & avec regret, s'étoient ſoumis au Concordat arrêté à Baſle. L'Empereur l'avoit déja confirmé à Albe Royale, mais comme il reſtoit encore quelques difficultez à lever, il avoit promis de le confirmer plus ſolemnellement à *Iglaw*, & d'y mettre la derniere main. Il s'y rendit en effet au mois de Juin, avec l'Archiduc ſon Gendre. Il y avoit déja quelques jours, que les Légats du Concile l'y attendoient. Il paroit par les dates, que ces Légats avoient reçu de nouveaux Pleins-pouvoirs plus amples que les précédents. J'en trouve deux qui ont été tirez de la *Bibliotheque de Wolfembutel*, & datez du même jour, ou à un jour l'un de l'autre, c'eſt-à-dire, le 12. ou le 13. de Mars de cette année. L'un eſt plus général, & ne renferme que le Plein pouvoir. L'autre entre dans un plus grand détail, & eſt conçû à peu près en ces termes. 1436. Diéte à *Iglaw*

,, Nous avons jugé à propos de vous envoyer en qualité de nos Légats
,, en Bohême, & en Moravie, avec Plein-pouvoir, comme il paroit
,, par nos autres Lettres. Mais parce que ces termes généraux de Pou-
,, voir & de Juriſdiction Eccléſiaſtique, pourroient ſouffrir quelque
,, ambiguité, nous vous déclarons par les préſentes, que nous vous
,, donnons, ou à trois, ou à deux d'entre vous, pouvoir de connoi-

,, tre,

---

(1) Dlug. ubi ſupra p. 687. 688. Il ne faut pas omettre ici la mort de *Paul Wladimir de Brudzewo* Docteur en Droit, Chanoine de Cracovie, de la noble Maiſon de *Dolenga*. C'eſt le même qu'on a vû paroître avec éclat au Concile de Conſtance, & y ſignaler ſon zele en faveur de la Pologne contre les Chevaliers de Pruſſe. Il fit la même choſe à Rome, à *Bade*, & en pluſieurs autres lieux. Il a paſſé pour un des plus illuſtres hommes de ſon temps tant par ſa vertu que par ſon ſavoir, & ſes negotiations

1436. „ tre, de toutes les cauſes tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, criminelles &
„ ſpirituelles, d'entendre, ou faire entendre les Parties, de decerner, de
„ faire enquête des crimes, de punir les delinquants, ou de les abſoudre,
„ ſi vous le jugez à propos, de conferer toutes ſortes de Benefices,
„ quand même ils ſeroient dévolus au Siege Apoſtolique & généralement
„ d'exercer toute Juriſdiction volontaire, & contentieuſe dans
„ tout le Royaume de Boheme, & le Marquiſat de Moravie, & la
„ même puiſſance Eccléſiaſtique qu'ont accoutumé d'avoir les Cardinaux
„ Légats *a Latere*. A Baſle ce 13. Mars (a). Il s'y rendit une quantité de monde ſi prodigieuſe, ſur tout de Nobleſſe, qu'à peine y avoit-il en Boheme & en Moravie aucun homme de diſtinction, qui ne voulût être témoin de la concluſion d'une affaire ſi importante. C'eſt ici l'occaſion & le lieu de repreſenter cette Piéce ſi fameuſe, ſi ſolemnellement jurée, & ſi ſouvent violée de part & d'autre. Il faut la traduire mot à mot.

(a) Cochl. ubi ſupr. p. 193 Martiuſ. Cod. Jur. Gent. ub. ſupr. p. 246

Conventions ou Compactata des Bohémiens avec Sigiſmond.

XIII. *Au nom de Nôtre Seigneur J. C. Amen. On eſt convenu par la grace du S. Eſprit, dans la Ville de Prague, de ce qui eſt écrit ci-deſſous entre les Legats du Sacré Concile de Baſle, & l'Aſſemblée Generale de l'Illuſtre Royaume de Boheme, & du Marquiſat de Moravie.*

„ 1. Ladite Aſſemblée au nom deſdits Royaume & Marquiſat, &
„ pour tous & chacun d'eux, recevra, acceptera, & ratifiera en la meilleure
„ forme ce Traité de Paix perpetuelle & d'Unité Eccléſiaſtique.
„ 2. Cela fait, leſdits Legats, au nom, & en l'autorité dudit Sacré
„ Concile admettront, & recevront ladite Paix, & Unité, & publieront
„ une Paix générale de tout le Peuple Chrétien avec tous les habitans
„ deſdits Royaume, & Marquiſat. Ils leveront toutes les Sentences
„ de cenſures (ou d'excommunication) & en donneront une entiere
„ abſolution. Ils ordonneront à tous les Chrétiens, & à chacun d'eux que
„ déſormais perſonne n'ait à diffamer leſdits Royaume, & Marquiſat pour
„ ce qui s'eſt paſſé, qu'on ne faſſe aucune injuſtice, ni violence à leurs
„ habitans, mais qu'au contraire on vivra avec eux dans une Paix Chrétienne,
„ & dans une conſtante amitié. & qu'on les regardera comme Fréres,
„ & Enfans obeiſſans à Sainte Mere Egliſe. 3. Sur le premier Article
„ que les Ambaſſadeurs de Boheme, & de Moravie ont preſenté au
„ Sacré Concile en ces termes, *Que la Communion de la très-Divine Euchariſtie,
„ pour être utile & ſalutaire, doit être librement adminiſtrée par
„ les Prêtres ſous l'une & l'autre eſpece, ſavoir du pain, & du vin, à tous
„ les fideles de Boheme, & de Moravie, & dans tous les lieux, où il y
„ a des gens de leur ſentiment*, à cet égard. Sur cet Article on eſt convenu
„ de ceci, Que les Bohemiens, & les Moraves de l'un & de
„ l'autre Sexe qui embraſſeront réellement & de fait l'Unité & la
„ Paix Eccléſiaſtique, & qui dans toutes les autres choſes ſe conformeront
„ à la Foi, & aux Ceremonies de l'Egliſe univerſelle, que ceux-là,
„ & celles-là qui ont un tel uſage communieront ſous l'une & l'autre
„ eſpece, par l'autorité de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, & de l'E-
„ gliſe

Digitized by Google

1436.

„ gliſe ſon Epouſe. Et cet Article ſera pleinement diſcuté au Concile „ par rapport à la nature du précepte, où l'on verra ce qu'il faut tenir, „ & comment il faut agir ſur cet Article pour la Vérité Catholique, & „ pour l'utilité du Peuple Chrétien. Que ſi après avoir mûrement „ traité & digeré cette affaire les Bohemiens perſiſtent par leurs Am„ baſſadeurs à deſirer la Communion ſous les deux eſpèces, le Sacré „ Concile donnera, au nom du Seigneur, aux Prêtres deſdits Royau„ me & Marquiſat le pouvoir de communier le Peuple ſous l'une & „ l'autre eſpèce, ſavoir les perſonnes qui étant en age de diſcretion le „ demanderont avec devotion, & réverence, en obſervant toujours que „ les Prêtres ne manquent jamais de dire à ceux qui communient ainſi, „ *qu'ils doivent croire fermement que la chair de J. C. n'eſt pas ſeule„ ment ſous l'eſpèce du pain, ni le ſang ſeulement ſous l'eſpèce du vin, „ mais que J. C. eſt tout entier ſous chacune des eſpèces.* Et les Legats „ du Sacré Concile écriront en ſon nom pour ordonner à tout le mon„ de, de quelque condition & état qu'on ſoit, de ne point inſulter, ni „ faire aucun tort, ſoit en paroles, ſoit en actions, aux Bohemiens & „ aux Moraves qui communieront ſous les deux eſpèces. Ce que le „ Concile ordonnera auſſi.

„ 4. Sur les trois Articles ſuivans les Légats du Sacré Concile „ concluent ainſi, Comme il faut aller ſobrement, & avec cir„ conſpection, quand il s'agit de la Vérité Catholique ſur tout „ dans un Concile Général, afin que la Vérité ſoit tellement éclaircie „ qu'il n'y ait point de ſujet d'erreur, ou de ſcandale, ou, comme parle „ *St. Iſidore*, de ſurpriſe, & d'ambiguïté par l'obſcurité des expreſſions, „ il eſt bon de s'expliquer nettement. Sur la reprehenſion, ou punition „ des péchez vous avez poſé cet Article: *Tous les péchez mortels, & „ ſur tout les publics, doivent être reprimez, corrigez, & bannis raiſon„ nablement, & ſelon la loi de Dieu, par ceux qui y ont interêt.* Or „ (diſoient les Legats) ces mots, *par ceux qui y ont interêt* (per eos „ quorum intereſt) ſont trop généraux, & pourroient être un piége, „ & un ſcandale à quelqu'un, ce qui eſt contre l'Ecriture, *qui ne veut „ pas qu'on mette rien devant l'aveugle qui puiſſe le faire tomber* (2), & „ qui veut, *qu'on bouche les foſſes, de peur que le bœuf du voiſin ne s'y „ bleſſe* (1). Nous diſons donc que ſelon l'Ecriture, & les Saints „ Docteurs, les péchez mortels & ſur tout les publics doivent être re„ pris, corrigez, & bannis, autant que cela ſe peut raiſonnablement ſelon „ la Loi de Dieu, & les reglemens des Saints Peres, & que le pouvoir de „ punir les coupables n'appartient pas à des particuliers, mais ſeulement „ à ceux à qui le droit, & la juſtice donnent juriſdiction ſur eux.

(2) *Levit.* XIX 14.

„ 5. Sur votre Article de la Prédication de la Parole de Dieu, „ conçu en ces termes, *que la Parole de Dieu doit être prêchée li„ bre-*

---

(1) Il y a ſelon la Vulgate, Deuteronome XXII 4. *Si videris aſinum fratris tui aut bovem cecidiſſe in via, non deſpicies, ſed ſublevabis cum eo.*

1436. „ *brement, & fidelement par des Prêtres & des Lévites qui en ſoient capables,* (ou qui y ſoient propres, *idoneos*) de peur que ce mot *librement* ne donne occaſion à une liberté vague, & générale qui ſeroit préjudiciable, & que vous ne prétendez pas, comme vous l'avez ſouvent dit, il faut y apporter quelque limitation. Nous diſons donc que, ſelon l'Ecriture, & les Saints Docteurs, la Parole de Dieu doit être prechée librement, non toutefois par tout indifféremment par des Prêtres du Seigneur, & des Lévites qui y ſoient propres & qui ſoient approuvez, & envoyez par les Supérieurs légitimes, ſauf néanmoins l'autorité du Pape qui en toutes choſes eſt le Perordinateur, (*Præordinator*) ſelon les Statuts des Saints Péres.

„ 6. A l'égard du dernier Article qui porte, *qu'il n'eſt pas permis au Clergé, ſous la Loi de grace, de dominer ſéculierement ſur des biens temporels*, nous nous ſouvenons que quand cette matiere fut agitée en plein Concile, celui qui avoit été député pour traiter cette queſtion poſa ces deux concluſions. La premiere, que les Eccléſiaſtiques Seculiers, & non Religieux, c'eſt-à-dire, qui n'ont point fait vœu de pauvreté, peuvent légitimement avoir & poſſéder toutes ſortes de biens temporels, comme les heritages, & les ſucceſſions de leurs Péres, ou d'autres perſonnes, & tous autres biens juſtement acquis, ſoit par donation, ſoit par contract, ſoit par légitime induſtrie. (*arte licita*) La ſeconde concluſion etoit que l'Egliſe peut légitimement avoir & poſſéder des biens temporels, meubles, immeubles, des maiſons, des terres, des Métairies, des Villes, des Chateaux, & y avoir des Domaines civils & particuliers. Celui de vos Députez qui portoit la parole ſur cet Article convint que ces Concluſions, ſi on les entendoit bien, n'étoient point contraires à ſon Article, parce qu'il l'entendoit d'un Domaine *formellement civil*, par où il donnoit aſſez à entendre que par dominer ſéculierement, il vouloit parler d'une certaine maniere, & d'un certain uſage particulier de domination. Or comme la Doctrine de l'Egliſe doit être exprimée non en termes ambigus, mais clairs, nous diſons nettement que, ſelon l'Ecriture & les Saints Docteurs, ces deux concluſions ſont véritables, que les Eccléſiaſtiques doivent adminiſtrer fidélement les biens d'Egliſe dont ils ſont Adminiſtrateurs, & que ces mêmes biens ne doivent point être détenus, & occupez injuſtement par d'autres.

„ 7. Ladite Congregation (1) (ou Aſſemblée) reçoit, & accepte la Déclaration de ces trois Articles, comme étant conforme à l'Ecriture Sainte Mais parce que quelques-uns trouvent qu'il s'eſt gliſſé pluſieurs abus & déſordres au ſujet de ces mêmes trois Articles, l'intention de l'Aſſemblée eſt d'en demander la réformation au Concile. Ce que les Légats du Concile accordent & approuvent, pourvû qu'on le faſſe d'une

„ ma-

---

(1) C'eſt l'Aſſemblée des Etats de Bohême, & de Moravie.

1436.

„ maniere honnête, & licite, parce que l'intention du Concile eſt de reformer les mœurs, à quoi les Légats veulent auſſi concourir de tout leur pouvoir.

„ 8. Quand, par la bénédiction de Dieu, la guerre, en matiere de Foi, ſera terminée & que la Paix ſera bien établie, il paroît fort expedient que ſi dans d'autres cauſes qui ne concernent point la Foi, les Bohemiens, & les Moraves ont des démelez avec leurs voiſins, on s'abſtienne de toute voye de fait, & qu'on les termine amiablement, ou dans le Concile, ou dans des Conferences, ailleurs. Pour l'affermiſſement de la Paix, les Légats du Concile en obtiendront une Bulle authentique avec des Lettres à tous les Princes, & Communautez des environs (pour les engager à maintenir la Paix). De leur côté les Députez de Boheme & de Moravie donneront des Lettres patentes, ſcellées de leurs Sceaux, (& on échangera les Ratifications) ſans rien omettre de part, & d'autre de ce qui peut contribuer à affermir & à conſerver la Paix (1).

Autres Pièces concernant le Concordat.

XIV. Ce Traité fut exécuté à *Iglaw*, & muni des Sceaux de l'Empereur d'une part, & des Bohemiens & des Moraves de l'autre, auſſi bien que des Députez du Concile. On en peut voir la confirmation dans pluſieurs Pièces que *Cochlée* nous a conſervées. La premiere Pièce eſt la Bulle des Légats du Concile en exécution du Concordat ci-deſſus. On y ratifie tous les Articles de ce Concordat, & on y ajoute quelques éclairciſſemens, & quelques précautions. Les Légats, par exemple, diſent que par la Foi ils entendent la premiere Verité, & toutes les autres veritez à croire ſuivant l'Ecriture, & la Doctrine de l'Egliſe entendue ſainement. Sur les Rites & les Cérémonies de l'Egliſe univerſelle, ils diſent qu'ils n'entendent pas par là certaines cérémonies, & certains uſages particuliers qui peuvent varier en diverſes Provinces, mais qu'ils entendent ce qui ſe pratique généralement, & communément dans le Service Divin. Ils ajoutent que s'il arrivoit que quelques-uns ne s'y ſoumiſſent pas d'abord, la faute de quelques particuliers ne devoit pas rompre la Paix & l'union. On charge dans cette Pièce, l'Archevêque de Prague quand il y en aura un, les Evêques d'*Olmutz*, & de *Lutomiſl*, & tous les Prélats qui ont cure d'ames de tenir la main à l'obſervation de ce Traité, & on y déclare que s'il y a dans l'Univerſité des Ecoliers qui communient ſous les deux eſpèces, cet uſage ne doit point empêcher leur promotion aux Ordres Sacrez, de venir au Concile, & d'y propoſer modeſtement leurs difficultez ſur la Foi, ſur les Sacremens, ſur les Cérémonies, & même ſur la reformation de l'Egliſe dans ſon Chef, & dans ſes Membres. Cette Pièce eſt ſignée de *Philibert* Evê-

---

(1) *Cochl. Hiſt. Huſſ.* Lib. VII. p. 273. 274. Cette Pièce eſt fort informe dans Cochl. [illegible] d'après une meilleure forme on a numeroté les Articles, & donné [illegible] en marge. [illegible] quelques petits éclairciſſemens ſans rien changer au fond. On trouve auſſi cette Pièce, & quelques autres y appartenant dans le Livre intitulé *Leibnitz. Mantiſſ. Cod. Jur. Gent. Diplom.* Part. II. p. 138. 140.

1436. Evêque de Coutance, de *Jean Polemar* Auditeur de Rote, & de *Tilmann* Prevôt de Saint *Florin*, pour tous leurs Collegues absens. Elle est datée du 5 de Juillet (a). Je trouve dans une autre copie de cette Piece un Article omis par *Cochlée*, ou tout exprès, ou par mégarde. Il porte, *que les Legats du Concile déclarent que le Juge* (1) *qui a été nommé, & avoué dans la Conference d'Egre, a été, est & sera le Juge à l'égard de tout ce qu'il faut croire, & faire dans la Sainte Eglise de Dieu, & que l'intention du Concile est de suivre ce Juge en toutes choses avec l'assistance du St. Esprit* (2). On passe les autres Pieces, parce qu'elles ne sont que des confirmations, & des repetitions du Concordat, & des eclaircissemens.

(a) Cochl. ubi sup. p. 289.

Decret du Concile sur le Concordat.

XV. Au reste, on prétend que l'Empereur impatient de regner en Boheme accorda aux Bohemiens quelques Articles secrets qui ne sont point énoncez dans le Concordat, comme par exemple, *que ceux qui s'etoient emparez des biens des Eglises les garderoient, & les tiendroient en gages jusqu'à ce qu'on les rachetât; Que les Religieux de l'un & de l'autre sexe à qui on avoit ôté les Monasteres, & qu'on avoit bannis ne seroient point rappellez, Que* Rockizan *seroit élu Archevêque de Prague, Qu'on ôteroit au Pape le gouvernement & la disposition des Eglises de Boheme* (b). Il paroit en effet par une reponse qui fut faite dans une Congregation generale aux Ambassadeurs de l'Empereur que les Péres de Basle apprehendoient que ce Prince ne se laissât gagner aux sollicitations des Bohemiens pour leur accorder des choses au delà, & au préjudice du Concordat. „ Jusqu'à présent, *disoient les Orateurs du Concile*, il n'a tenu qu'aux Bohemiens que la Paix ne soit conclue depuis
„ plusieurs années que le Concordat a été arrêté. Mais leurs Agens font
„ toujours naître de nouveaux incidens, & ils demandent même plu-
„ sieurs choses que non seulement excedent les Traitez, mais qui y sont
„ contraires. En dernier lieu après plusieurs demandes qu'ils ont fait
„ mal à propos aux Légats du Concile, ils ont osé exiger de l'Empe-
„ reur qu'il convint avec eux de la Communion sous les deux especes,
„ Qu'il eut des Chapelains qui communiassent ainsi le Peuple, Qu'on
„ n'admît dans son Conseil, & aux affaires du Royaume que des *Subu-
„ traquistes* (3), Que les Religieux & les Religieuses ne seroient point
„ rappellez sans le consentement de l'Archevêque, & du Gouverneur,
„ Qu'ils eussent le droit de s'élire un Archevêque & plusieurs autres
„ choses contraires à l'ordre & à l'autorité Ecclésiastiques. Par ces
„ raisons le Synode, qui a intention de guerir la playe, & non de la ca-
„ cher, voudroit être assuré si les Bohemiens veulent s'en tenir simple-
„ ment & purement au Concordat, & l'exécuter sans delai, & sans ex-
„ torquer aux Puissances séculieres des choses qui sont à la disposition de
„ l'E-

(b) Cochl. ubi sup. p. 258.

---

(1) Ce Juge, c'est l'Ecriture Sainte, comme on en convint à *Egre*.

(2) Bzovius. Manusc. Cod. Jo. Gerz. Diplom. ub. sup. p. 147.

(3) Ce sont ceux qui communient sous les deux especes.

" l'Egliſe. Le Concile pretend outre cela que perſonne ne ſoit contraint " à communier ſous les deux eſpèces. Que s'ils ont quelque choſe à " demander qui ſoit du reſſort de l'Egliſe, qu'ils s'addreſſent au Con- " cile, qui les favoriſera autant qu'il ſe peut, ſauf le Concordat. Cette réponſe fut faite le 29. d'Octobre de l'année precedente, & portée celle-ci à *Iglaw* (a). Mais apparemment l'Empereur ne ſe trouva pas d'humeur à ſacrifier une Couronne aux precautions du Concile. Il fit à peu près ce que les Bohemiens ſouhaitoient, ſauf à s'en dedire, comme il paroitra par la ſuite.

1436.

(a) *Theob. ann.* 1436. *num.* XLIX.

XVI. QUOIQU'IL en ſoit, toutes choſes reglées, les Légats leverent publiquement toutes les Sentences d'excommunication contre les Bohemiens & les Moraves du parti Huſſite, & de leur côté, ils jurerent obéïſſance à l'Egliſe Romaine, & à *Sigismond*. On a vû que dans les Conferences de Brinn & d'Albe Royale, l'Empereur avoit accordé aux Bohemiens le pouvoir de ſe faire un Archevêque. Ils demanderent dans celle-ci ce Benefice pour *Rockyzane*, qui depuis longtems étoit beant après ce friand morceau. L'Empereur le leur accorda en ces termes. " Nous *Sigismond* &c. Comme les Seigneurs, les Chevaliers, les No- " bles, & les Villes de notre Royaume de Boheme, nous ont ſup- " plié (1) de leur faire part de notre Droit à l'élection d'un Archevê- " que de Prague, nous leur avons gracieuſement accordé cette demande, " pour le bien du Païs, & cedé notredit Droit à cette élection, com- " me il appert par nos Patentes à ce ſujet. Ainſi ayant fait leur élec- " tion, ils nous ont propoſé le Reverend Maître *Jean de Rockyzane*, avec " deux (2) Suffragans, nous avons approuvé cette élection des uns & " des autres, & nous la confirmons par ces preſentes, promettant de ne " point prendre d'autre Archevêque pendant la vie de celui-ci, & nous " allons donner inceſſamment nos ordres, pour ſa conſecration, & pour " maintenir & defendre cette élection (b). L'Acte eſt daté du jour de *St. Apollinaire*. Les dernieres paroles ont fait juger, que par là, l'Empereur s'engageoit à faire maintenir & confirmer l'élection par le Pape, ou par le Concile.

*Rockyzane accordé par Sigismond aux Bohemiens pour Archevêque.*

(b) *Theob. ubi ſupr. Vit. Rockiz. p.* 10. 11.

XVII. LES Hiſtoriens des deux partis témoignent que *Rockyzane* n'imita pas ces anciens Evêques que l'Hiſtoire nous repreſente preſque toujours refuſans leurs épaules au fardeau Epiſcopal. Il l'accepta avec autant de joye qu'il l'avoit ambitionné avec ardeur. Il ſe preſenta quelques jours après dans la Place publique d'Iglaw, où étoient l'Empereur, l'Archiduc, les Ambaſſadeurs de part & d'autre, tant Séculiers qu'Eccleſiaſtiques, & où l'on avoit élevé un théatre pour la cérémonie. Là de

*Entrepriſe de Rockyzane à Iglaw.*

---

(1) Le Traducteur Latin dit que cette Requête fut preſentée à Brinn, mais l'Original Allemand ne nomme point de lieu. On a vû que ce fut à Albe Royale.

(2) C'étoit Martin *Lupac* & Wenceſlas *de Mitow*. Le premier mourut en 1468. Il avoit été envoyé au Concile de Baſle. L'Auteur dont je tire ceci témoigne qu'il avoit vû pluſieurs de ſes Manuſcrits. *Lupat. Epheni. Rer. Bohem.* XX. *April.*

1436. de ſa part, & de celle de ſon Clergé, il jura ſolemnellement obéïſſance & fidélité à l'Egliſe Romaine, contre laquelle il avoit ſi ſouvent déclamé. L'Hiſtoire du tems ajoute qu'il entreprit dans cette occaſion une choſe qui penſa rompre la Paix. On prétend qu'il avoit apoſté un Séculier dans l'Egliſe d'Iglaw où il célébra la Meſſe pontificalement, & qu'il lui donna la Communion ſous les deux eſpèces, en préſence de l'Empereur & des Légats du Pape. Ces derniers en furent ſcandaliſez, prétendant que cette entrepriſe étoit une violation du Concordat, parce qu'elle ſe faiſoit dans un autre Diocèſe, & dans une Egliſe, qui apparemment étoit toute Catholique. On dit même que peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux voyes de fait, & que *Palomar* en fureur vouloit mettre les mains ſur *Rockyzane*. Mais l'Empereur ſe mit entre deux, & pour appaiſer la querelle, allégua l'Article du Concordat, qui portoit, que *quand même quelque particulier en violeroit quelque Article, cela ne devoit point être un obſtacle à la Paix.* Je n'entreprens pas de juger de l'affaire, mais j'en puis pourtant dire mon ſentiment en Hiſtorien. S'il eſt vrai que *Rockyzane* affecta de faire trouver là un Laïque Huſſite, il eut très-grand tort, & il en a été juſtement blâmé par les Hiſtoriens Proteſtans. Il étoit bien d'humeur à cela. Car il eſt repréſenté par tout comme un homme artificieux, & ſouple, quand il s'agiſſoit de parvenir à ſes fins, mais comme un homme hautain, quand il avoit le deſſus. Mais ſi d'ailleurs le Laïque Huſſite ſe trouva là de lui-même, & ſans que *Rockyzane* l'y eût attiré, je ne vois rien dans le Concordat qui pût empêcher *Rockyzane* de le communier ſous les deux eſpèces. J'y apperçois bien quelques tours équivoques, qui peuvent tendre là, comme on fait dans les Traitez, & ſur tout dans les déciſions des Conciles. Quoi qu'il en ſoit, l'affaire fut auſſi terminée autant par l'impatience qu'avoit *Sigiſmond* de faire ſon entrée à Prague que par ſa modération.

Lettre circulaire dans le Royaume de Bohême pour faire obſerver le Concordat.

XVIII. Afin qu'il y fût reçu ſans nul obſtacle les Ambaſſadeurs de Bohême & de Moravie qui étoient à *Iglaw* envoyérent des Lettres circulaires dans le Royaume, pour ordonner à tous les Etats de garder inviolablement le Traité qui venoit d'être conclu. Elles étoient conçuës en ces termes : „Nous, *Aleo de Rizemberg* (c)
„ Gouverneur du Royaume de Bohême, les Barons, les Gentilshom-
„ mes, les Officiers de guerre, (*Milites*) les Clients, (ou les Vaſ-
„ ſaux) la Ville de Prague faiſant & repréſentant l'Aſſemblée générale
„ du Royaume de Bohême, & du Marquiſat de Moravie, à tous les
„ Sujets, & habitans, deſdits Royaume & Marquiſat qui ſont de
„ nôtre parti, de quelque état & condition qu'ils puiſſent être, ſalut,
„ & affection. Comme à l'occaſion des difficultez ſurvenuës touchant
„ la Foi, & des quatre Articles entre nous, & nos voiſins, tant au de-
„ dans qu'au dehors du Marquiſat, il y a eu de longues guerres, &
„ que par la grace de Dieu la paix a été concluë entre les Legats du
„ Sacré Concile General, & l'Aſſemblée generale dudit Royaume;
„ nous

(c) Autrement *de Wartenberg*.

1436.

„ nous, voulant accepter, & maintenir ladite Paix, au ſujet deſdites „ matieres, & deſdits Articles, comme nous l'avons promis ſincerement ſur nôtre foi, & ſur nôtre honneur, A ces cauſes nous vous „ ordonnons à tous, & à chacun en particulier, par les préſentes de garder, & entretenir une Paix Chrétienne ferme & perpétuelle, & de ne „ la jamais violer, ou ſouffrir qu'on la viole ſoit au dedans, ſoit au „ dehors du Royaume, mais au contraire de tenir la main, à ce qu'elle ſoit conſtamment obſervée. En foi de quoi nous avons mis les „ préſentes du Sceau du Royaume de Boheme. Donné à *Iglaw* le 12. de „ Juillet 1436". Ces Lettres furent miſes le 15. d'Août entre les mains du Légat du Concile en préſence de l'Empereur (a).

(a) Cochl. ub. ſupr. Lib. VIII. p. 297.

Reception de l'Empereur à Prague.

XIX. Ce Prince fit donc ſon entrée à Prague le 23. d'Août (1), & il y fut reçu avec les acclamations de tout le monde. *Ce n'étoit plus,* dit Æneas Sylvius, *cet ennemi de la Bohême, cet homme né en adultere, ce fils de l'Ante-Chriſt, ce Sacrilege à la perte de qui tout le monde devoit conſpirer. Il fut reçu avec tous les honneurs poſſibles. Les Barons, & les Villes lui prêterent ſerment de fidelité, & accepterent les Magiſtrats qu'il leur donna. C'étoit à qui temoigneroit le plus d'obéiſſance, tant l'eſprit humain eſt extrême quelque part qu'il prenne* (b). *Toutes les trois Villes,* dit un autre Auteur, *allerent en foule au devant de lui avec une quantité prodigieuſe de Nobleſſe, & le proclamerent leur légitime Souverain au milieu des acclamations publiques. Vous euſſiez dit que c'étoit une autre Ville, & d'autres hommes; tant le peuple eſt inconſtant. Quatre jours après, ſavoir le Dimanche d'après la* St. Barthelemi (2), *aſſis ſur un Thrône, & orné du Diadême Royal, il reçut dans la place publique de la vieille Ville, l'hommage des Grands, de la Nobleſſe, des gens de guerre, de la Ville de Prague, & des Députez des autres Villes, en préſence du Duc de Stettin, & du Comte de Cilley, après s'être engagé lui-même par ſerment & par caution de ratifier, & de maintenir les Anciens Privileges du Royaume. Le 30. d'Août il renouvella les Conſuls, & les Sénateurs des trois Villes, & confirma par de nouvelles Patentes tous les Droits, Statuts, & Immunitez de la nouvelle Ville* (c).

(b) *Æn. Sylv.* ub. ſupr. Cap. LII.

(c) *Cochl.* ub. ſupr. p. 299.

XX. Theobald & après lui *Balbin* témoignent qu'il fit un accueil fort favorable aux Taborites qui vinrent auſſi ſe rendre à lui, & qu'il accorda de ſi beaux Privileges à leur Ville de Tabor qu'ils n'avoient pas de termes pour exprimer leur reconnoiſſance (d). Il y avoit long temps que *Sigiſmond* avoit fort à cœur de ſe reconcilier avec des ennemis dont il avoit ſi ſouvent éprouvé l'invincible valeur. Dès l'an 1434. étant au Concile de Baſle il avoit tenté un accommodement ſecret avec eux, par l'entremiſe d'*Ulric de Roſes* à qui il avoit envoyé un Plein-pouvoir de faire la paix avec les Taborites aux conditions qu'il ju-

Les Taborites reconciliez avec l'Empereur.

(d) *Theob.* ubi ſupr. Cap. LXXXV.

---

(1) *Theobald* dit que ce ne fut que le 24. Septembre.

(2) Il faut qu'il y ait erreur. La St. *Barthelemi* étant le 24. d'Août, ceci doit s'être paſſé le lendemain de ſon entrée.

1436. jugeroit à propos. Cette pénible négociation traina pendant deux ans; enfin cette année devenus moins inflexibles par leurs pertes, & par la mort de leurs Généraux, ils conſentirent à la paix ſous ces conditions. Que Tabor ſeroit une Ville Royale, qu'elle demeureroit toujours libre, qu'elle jouiroit des mêmes Droits, & Privileges qu'avoit eu la Ville d'*Auſt* détruite par les Taborites, que ces derniers ne payeroient au Roi que 600. gros de Boheme. Outre cela l'Empereur par une grace ſpéciale leur fit preſent d'un Pays qui étoit eſtimé 12000. gros de Boheme (a). *Æneas Sylvius* contemporain ajoûte même qu'il leur accorda pour cinq ans une entiere liberté de conſcience. Cette indulgence pour les Taborites fut ſans doute un trait de ſa politique pour avoir plus de liberté de diſpoſer de toutes choſes à ſon gré, dans le reſte du Royaume. On lui fait dire, *que quand on ne peut pas franchir en ſautant il faut ſe baiſſer & paſſer par deſſous.*

(a) *Balb. Epit.* p. 497.

Revolte d'un Gentilhomme Bohemien contre *Sigismond.*

(b) *Theobald* l'appelle *Rohacz.*

XXI. Il s'en falloit pourtant beaucoup que l'embraſement ne fût tout-à-fait éteint. Pendant que l'Empereur étoit encore à *Iglaw*, il ſe forma contre lui un Orage qui n'étoit pas encore conjuré quand il entra dans Prague. Un certain Gentilhomme Bohemien d'une qualité diſtinguée, nommé *Jean de Rohac* (b), avoit fait bâtir ſur une Coline au milieu des bois, non loin des montagnes de Kuttemberg, un Château qu'il appelloit *Sion*, parce qu'il prétendoit que de là ſortiroit la Verité & en même tems la Liberté de la Boheme. Il avoit fortifié cette Place déja très forte par ſa ſituation, de remparts, de foſſez & de murailles & il y avoit fait entrer toute ſorte de munitions de guerre & de bouche. Il avoit à ſa poſte quantité de gens nobles, & autres qui par leurs pillages bien loin aux environs lui fourniſſoient abondamment de quoi ſe ſoutenir. *Rohac*, pendant que toute la Nobleſſe alloit à Iglaw faire hommage à *Sigismond*, demeura conſtamment dans ſon Château d'où il infeſtoit tout le voiſinage autant par des gens qui trouvoient mieux leur compte à la guerre, qu'à la paix. Il n'épargnoit pas même *Sigismond*, ni ſes Officiers quand il trouvoit occaſion de les inſulter. Ayant appris que ce Prince faiſoit venir du bétail, & des vins de Hongrie, il alla s'en ſaiſir avec ſon monde, & tua les conducteurs de ce Convoi. A cette nouvelle l'Empereur envoya *Henri Ptaczek* ſon Couſin avec une Armée pour aſſiéger la Forteresse, & donner la chaſſe à *Rohac*. Ce Siége dura 4. mois. Enfin après une vigoureuſe défenſe, & une attaque opiniâtre, la Place fut emportée, tant par ſtratagême, que de vive force. *Rohac* fut pris avec ſa Garniſon & emmené à Prague, où il fut pendu, lui & ſes complices. *Æneas Sylvius* qui raconte ce fait dit, qu'on dreſſa des potences de diverſes grandeurs. *Rohac* fut pendu à la plus haute, environ 100. des complices furent attachez aux plus baſſes, & le Prêtre de la Garniſon qui s'appelloit *Mêlier* (c) (Medius) à celle du milieu.

---

(c) *Medio Sacerdotem aripuit nomine Medium atque ita Medius in medio furcarum, damnatam animam devotamque Satanae reddidit. Æn. Sylv.* Cap. LII. *fin.*

1436.

ben. *Theobald*, qui ne rapporte point cette particularité des potences, dit que pour les conſtruire on ſe ſervit du bois que ceux de Prague avoient deſtiné à batir une Egliſe, ce que cet Hiſtorien a regardé comme une inſulte que leur voulut faire l'Empereur (1). Il ajoute que ce Prince, ſelon le Proverbe Latin, *Divide & impera*, avoit pour politique de commettre les Bohémiens Huſſites les uns contre les autres; ou, pour s'en mieux défaire, de les envoyer à la guerre contre les Turcs.

Rebellion de la Ville de Gratz contre l'Empereur.

XXII. Toutes les Villes de Bohême s'étoient ſoumiſes à la réſerve de Gratz qui refuſa conſtamment de reconnoitre *Sigismond*, parce que cette Ville le regardoit comme l'ennemi capital de la Bohême quelque beau ſemblant qu'il fit de l'aimer. *C'eſt*, diſoient les Citoyens de cette Ville, *un faux Ulyſſe, il ne cherche qu'à gagner du tems & il ne flatte les Bohemiens que pour les opprimer à l'improviſte, ſa maxime eſt de diſſimuler pour régner, s'il ne faut pas aiſément ſe fier même à un ami reconcilié, à plus forte raiſon, à un Prince tant de fois offenſé, & provoqué par tant d'affronts & de défaites* (2). Cette obſtination, ou cette fermeté d'une ſeule Ville ſouleva contre elle toute la Nobleſſe qui la déclara ennemie de la République. Le General *Guillaume de Kotzka*, avec les Generaux *Borzek*, *Dabolhes*, & *Pardo de Horka*, ſe mit à la tête d'un bon Corps d'Armée, avec une ferme réſolution de perir ou de la reduire. Cependant n'oſant pas d'abord en former le Siege, il alla camper à deux lieuës de la Ville, pour mieux prendre ſes meſures. Cette précaution fut inutile, car dès le lendemain les Bourgeois profitant du clair de la Lune firent, en grand ſilence, une ſortie, & allerent fondre par deux endroits ſur le Camp ennemi qui ne s'étoit retranché que foiblement & fort à la hâte. Les Sentinelles égorgées, ce fut une épouvante & une clameur générale dans tout le voiſinage. On ſonna l'allarme, mais avant qu'on fût prêt à s'armer, & à s'équiper, il y avoit déja eu beaucoup de tuerie dans le Village même & aux habitations d'alentour. *Kotzka* reveillé par le bruit des Tambours & des Trompettes, ramaſſa précipitamment ce qu'il put de monde, & ſe préſenta preſque tout nud à l'ennemi. Mais l'irruption fut ſi imprévue, & ſi violente qu'il fut impoſſible de réſiſter long tems. En vain *Kotzka*, pour montrer exemple, ſe jetta avec fureur au milieu des pelotons ennemis, n'étant pas ſoutenu, il mourut percé de mille coups. Il vendit pourtant cher ſa vie. Il fendit la tête, & coupa bras & jambes à pluſieurs avec un grand ſabre qu'il tenoit des deux mains. *Borzek* & *Pardo* qui étoient dans des poſtes plus éloignez ne purent arriver aſſez à tems pour donner du ſecours, & voyant le Chef tué & l'Armée diſſipée, ils

(2) Cochlæus p. 279.

---

(1) *Patibulis erigendis lignum adhibuerunt, quæ Cives Pragenſes Templum Radiſubienſi ſive Theinanam ab altera parte extructuri erant ejuſque rei cauſa iudicio facile loquar.* Theob. Part. II. Cap. I

1436. ils prirent chacun de ſon coté le parti de la retraite. Mais les vainqueurs ne jouïrent pas long tems de leur victoire. *Borzek* eut ſa revanche dès le premier jour de l'année ſuivante. Et quelques ſemaines après ils furent entierement defaits par un autre General (a). Enfin ils firent leur paix avec l'Empereur par l'entremiſe de leur propre Commandant (b) homme de qualité qui avoit quitté le Froc pour ſe joindre aux Huſſites (c).

(a) *Bohuſlas Libraw* ks
(b) *Zdislaw*
(c) *Balb. Epit.* p. 494. *Cochlæ.* p. 610, 611.

*Sigismond* retablit le Culte Romain en Bohême.

XXIII. APRE'S *Sigismond* fut-il le Maître, qu'il decouvrit ſes ſecretes intentions. Ne voulant entrer dans aucune Egliſe des Huſſites, il ſe fit donner l'Egliſe de *St. Jaques* qui avoit apartenu aux Freres Mineurs, & dont on avoit fait un Arſenal. Il rappella les Moines & les Prêtres exilez, comme les Celeſtins, les Benedictins Eſclavons, les Servites de *St. Marc*, les Chevaliers Teutoniques, & de Jeruſalem, les Abbez de pluſieurs Monſteres, les Religieuſes de *St. George* dont l'Abbeſſe eſt Princeſſe & porte la croſſe paſtorale (1). On rétablit auſſi les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, les Vicaires, & les Menſionaires (2). Les ornemens furent remis dans les Egliſes, & le Culte fut retabli ſur l'ancien pied. Comme les Bohamiens Huſſites, ou Taborites s'étoient emparé des revenus des Egliſes, l'Empereur ordonna qu'on tirât du Tréſor Royal, ou du Fiſc de quoi entretenir les Chanoines. On leur donnoit un Ecu d'or par ſemaine, & au moindre la moitié, ce qui faiſoit par an la ſomme de 6000 Ecus d'Or. Tous les bons Catholiques feliciterent *Sigismond* de cette reſtauration, & le Pape lui envoya la Roſe d'Or (3), avec une Lettre de congratulation.

Infidelité de *Sigismond*.

XXIV. CEPENDANT ce rappel des Eccleſiaſtiques tant Reguliers, que Séculiers étoit une infidelité manifeſte, puis que l'Empereur avoit promis ſolemnellement, & par écrit à Iglaw, de ne les point rappeller. En voici l'Acte. SIGISMOND, *par la grace de Dieu, Empereur,* &c. *Après que la Paix fut arrêtée entre les Legats du Sacré Concile de Baſle, & les Ambaſſadeurs de nôtre Royaume de Bohême, nous étant rendus avec leſdits Ambaſſadeurs de Bohême, les très-honorables Ambaſſadeurs, & Députez de nôtre Royaume, & des Villes nous ont prié de ne pas permettre que malgré eux, aucun des Religieux & des Séculiers qui avoient habité dans ces Villes, & qui par quelque raiſon que ce ſoit avoient été contraints d'en ſortir, y retournaſſent, & rentraſſent en poſſeſſion de leurs biens. A ces Cauſes pour ne point mettre d'obſtacle à la Paix, & à la concorde, & ayant égard à leur demande nous y conſentons, déclarons que nous ne voulons contraindre en aucune maniere leſdites Villes ſur ce ſujet. En foi de quoi nous avons apposé nos Sceaux à ce preſent Diplome.*

---

(1) Elle étoit obligée de preſenter tous les ans au Roi un pain nouveau, le jour de la Fête de *St. Vit. Æn. Sylv. ub. ſup.* Cap. LII.

(2) Mot Eccleſiaſtique qui vient du latin *Menſa*, Table. C'étoit des Eccleſiaſtiques qui étoient chargez du ſoin des Egliſes, & entretenus de leurs revenus.

(3) Sur la Roſe d'Or, voyez l'*Hiſt. du Conc. de Conſt.* Liv. VI. p. 226.

*plome. Donné à Iglaw le jour de la fête de* Marie Magdeléne *l'an de Chriſt* 1436 *le 50. de nôtre Regne de Hongrie, le 26. de nôtre Regne des Romains, le 16. de nôtre Regne de Bohême, & le 4. de nôtre Empire* (1). Je laiſſe à juger aux Lecteurs ſi la fidelité, & la bonne foi dans ces promeſſes n'étoient pas auſſi eſſentielles à la Religion, & un engagement auſſi important par rapport à *Sigiſmond*, que le rappel de quelques Eccleſiaſtiques contre ſa parole, ou ſi ce Prince n'auroit pas mieux fait de ne point s'engager, ſans doute contre ſa conſcience, que de ſe dégager contre ſa conſcience auſſi. Mais il s'agiſſoit d'une Couronne. *Æneas Sylvius* n'a pas trop mal jugé de cette conduite de *Sigiſmond*, il en a penetré le motif, ſans pourtant le déſaprouver, ſuivant, ſans doute, un autre principe que celui de *St Paul*, qui ne veut pas qu'on faſſe du mal afin qu'il en arrive du bien. *Il paroit*, dit-il, *de tout cela que les Traitez que fit l'Empereur avec les Heretiques, il les fit plus par néceſſité que de ſon bon gré. Il vouloit de quelque maniere que ce fut entrer en poſſeſſion de ſon Royaume hereditaire, & après cela ramener inſenſiblement* (a) *ſes Sujets à la vraye Religion de Jeſus Chriſt ſelon l'uſage de leurs Ancêtres* (2).

1436.

(a) Æn. Sylv. ub. ſupr. Cap. LII.

XXV. SIGISMOND fit bien plus. Etant à Albe Royale, il avoit accordé aux Bohemiens la liberté de s'élire un Archevêque. Depuis il avoit approuvé & confirmé à Iglaw l'élection qu'ils avoient faite de *Rockizane*. Cependant par une nouvelle infidelité, il leur manqua de parole en n'offrant l'Archevêché à *Rockizane*, qu'à des conditions ſi dures, qu'il ne pouvoit les accepter en conſcience, & même ſans agir contre ſes interêts, parce que les Bohemiens n'auroient pas voulu le recevoir, ſur ce pied-là. Car il lui propoſoit de ſe ſoumettre tout-à-fait à l'Egliſe Romaine, & de renoncer à la Communion ſous les deux eſpèces, lui déclarant que ſans cela il ne pouvoit être Archevêque, quand même il auroit été conſacré. Ce qui déconcerta tellement *Rockizane* qu'il s'emporta plus que jamais contre l'Empereur, & contre l'Egliſe Romaine. L'Empereur cependant donna l'adminiſtration de l'Archevêché de Prague, à *Philibert* Evêque de Coutance qui l'avoit accompagné. Ce Prélat ſe donna mille mouvemens pour remettre les Egliſes dans leur premier luſtre, & pour purifier ce qui ſelon lui avoit été profané. Il conſacra les Egliſes, & les Baptiſteres, rétablit les Meſſes, remit les Simulacres, les Images, les Etendarts dans les Temples, fit allumer les Cierges, expoſa en vuë les Ciboires, fit porter de l'eau benite dans les Egliſes, & rendit aux Prêtres leurs ornemens Sacerdotaux négligez depuis longtems. En un mot, il remit tout ſur le pied de l'Egliſe Romaine. *Rockizane* de ſon côté débouté de ſes pretentions fulminoit contre les Moines, contre les Cérémonies Romaines, & contre *Sigiſmond*, comme contre un perfide qui lui avoit manqué de paro-

Il rejette Rockizane contre ſa parole.

le

---

(1) Il ne compte ſon Regne de Bohême que depuis qu'il fut couronné à Prague en 1420. & ſon Empire que depuis 1433 qu'il fut couronné à Rome.

(2) Il le fit avec trop de precipitation.

1436.

(a) Dubrav. Hiſt. Bohem. Lib. XXVI. p. 225.

(b) Dubrav. ibid.

(c) Jean Tepanſki Æneas Sylv.

le (a). *Il revient chaque jour*, diſoit-il, *au theatre, de ces Démons qu'on appelle des Moines, pour ſéduire le Peuple; mais ſi nous avons du cœur il faudra les égorger plûtôt que de le ſouffrir.* Un Hiſtorien dit que cette menace regardoit *Sigismond* lui-même (b). Quoi qu'il en ſoit, ces paroles ayant été rapportées à Sigismond, *nous immolerions*, dit-il, *nous-mêmes* Rockizane *aux pieds de l'autel.* Cette repartie de *Sigismond* fit peur à *Rockizane*, & il aima mieux ſe retirer, que de riſquer ſa vie. Il fut accompagné par un Seigneur de ſes partiſans avec une eſcorte de 100. Chevaux juſques à Gratz, où il demeura longtemps caché, & on donna ſa Paroiſſe à un Prédicateur plus modéré (c).

Affaires Etrangeres Italie Eſpagne & Portugal.

(d) Spond. ann. 1436. num. 1.

XXVI. EUGENE IV. ne manquoit pas d'affaires en Italie. Le Roi d'Arragon s'étoit joint au Concile pour le pourſuivre, & il écrivit même à cette Aſſemblée pour l'exhorter à confier à quelqu'autre le ſoin du Siége Apoſtolique, promettant de lui faire reſtituer tout ce qui lui avoit été enlevé. Ce Prince écrivit au Pape lui-même une Lettre fulminante, où il le ſommoit d'adhérer au Concile, & de ne le plus traverſer lui-même dans la Conquête du Royaume de Naples. *Autrement*, diſoit-il, *je prens Dieu à témoin, auſſi bien que les Cardinaux, & l'Egliſe univerſelle, qu'on ne doit imputer qu'au Pape le mal qui pourroit arriver de ſes refus* (d). En effet cette même année le Roi d'Arragon s'empara d'une bonne partie de la Ville de Rome, & il porta la déſolation dans tout le Royaume de Naples. Mais ſon ambition fut reprimée par le brave *Vitelleschi* qui fut depuis Cardinal, par l'Archevêque de Florence, & par le Patriarche d'Alexandrie qui tenoient pour le Pape, & pour la faction Angevine.

(e) Raynald. ann. 1436. num. 24. 27

Le Pape eut cette année de grands demêlez avec *Edouard* Roi de Portugal au ſujet des Libertez Eccléſiaſtiques, & de l'autorité Pontificale qu'il prétendoit être violées dans ce Royaume, parce que les Magiſtrats Séculiers s'arrogeoient la connoiſſance, & le jugement des cauſes Eccléſiaſtiques. *Eugene IV.* écrivit là-deſſus au Roi une Lettre très-dure, où il lui reprochoit, *d'avoir mis la faucille dans la moiſſon d'autrui*, en permettant qu'au grand mépris de la Dignité Eccléſiaſtique ſes Officiers citaſſent perſonnellement devant eux des Evêques, & des Archevêques. La Lettre eſt datée de Bologne qui étoit rentrée dans l'obéïſſance du Siége de Rome. Comme le Roi de Portugal avoit fort à cœur la Conquête de l'Afrique, il avoit obtenu du Pape des Lettres pour lever une Croiſade contre les Maures. Mais *Jean* Roi de Caſtille, & de Leon qui prétendoit que cette Conquête lui appartenoit en fit de grandes plaintes au Pape. C'eſt ce qui obligea ce dernier à écrire à *Edouard* de ne rien faire en vertu de ſes Lettres au préjudice du Roi de Caſtille (e).

France, Angleterre & Ecoſſe

Le Duc de Bourgogne

XXVII. LE Roi de France, & le Duc de Bourgogne s'étoient reconciliez l'année précédente. L'Angleterre mécontente de cette Paix, exerça tant d'hoſtilitez contre le Duc que ce dernier pouſſé à bout ſe réſolut à faire la guerre à l'Anglois. Cette nouvelle donna beaucoup

coup de joye à la France, ſe joignant au Duc elle recouvra Paris, & en chaſſa les Anglois. Le Duc cependant mit le Siége devant *Calais*, mais la nouvelle de l'arrivée des Anglois pour ſecourir cette Place, & la revolte de ſon Armée l'obligea de lever le Siége. 1436. declare la guerre aux Anglois.

XXVIII. CETTE année ou au commencement de la ſuivante *Jaques I.* Roi d'Ecoſſe fut aſſaſſiné la nuit dans ſon lit par les ordres du Comte d'*Athol* ſon Oncle qui vouloit uſurper le Royaume. Aſſaſſinat du Roi d'Ecoſſe. Une des filles d'honneur de la Reine, nommée *Catherine Douglas*, fit alors, une action de courage, & de fidelité qui mérite d'être remarquée. Un des Aſſaſſins avoit enlevé le verrouil de la porte du Roi, afin d'introduire les Conjurez dans ſa Chambre. Cette généreuſe fille mit ſon bras dans le trou pour ſervir de verrouil, mais les Aſſaſſins lui ayant coupé le bras entrerent dans la Chambre & percérent le Roi de mille coups. La Reine *Jeanne* ſon Epouſe le voulant couvrir de ſon corps reçut deux bleſſures. Le Comte d'*Athol*, Chef des Conjurez, fut mis trois jours à la torture, & enfin brûlé d'une Couronne de feu qu'on lui mit ſur la tête avec cette inſcription *le Roi des Traitres*, parce qu'une Devineresse lui avoit prédit qu'il ſeroit un jour Roi. On trouve une Lettre du Pape où il témoigne ſa douleur de cet aſſaſſinat au Cardinal *Antoine d'Urbin* ſon Légat en Ecoſſe. Le Roi d'Ecoſſe avoit peu de temps auparavant marié *Marguerite*, ſa Fille à *Louis* Dauphin de France. On rapporte qu'*Æneas Sylvius* étoit alors en Ecoſſe, où il avoit été envoyé d'Arras, par le Cardinal de Ste. Croix, pour quelques affaires Eccleſiaſtiques (a). Il y avoit en effet alors des brouilleries entre le Royaume d'Ecoſſe, & la Cour de Rome à l'occaſion ſuivante. Le Roi d'Ecoſſe avoit fait publier par l'Evêque de *Glaſco* ſon Chancelier, certaines Ordonnances contraires à l'autorité du Pape. Ce dernier en étant informé ordonna à deux Cardinaux de citer l'Evêque. Le Roi en fut tellement irrité qu'il declara traitre & ennemi public, *Guillaume Croiser* Archidiacre dont les Cardinaux s'étoient ſervi pour faire la citation. Le Pape de ſon côté caſſa toute la procédure du Roi, & rétablit l'Archidiacre. Il ordonna même à trois Cardinaux de faire executer ſa Sentence ſous peine de lancer l'anathême. L'affaire ſe raccommoda depuis (1). (a) Raynald. ann. 1436. num. 32. Spond. ann. 1436 num. XI.

XXIX. LE Concile tenoit toujours ſes ſéances à Baſle. Je n'en trouve que deux cette année, ſavoir la XXIII. & la XXIV. „ Dans la „ XXIII. tenue le 25. de Mars le Concile publia des Reglemens tou- „ chant l'Election du Pape; la Profeſſion de Foi qu'il eſt tenu de fai- „ re, ſes devoirs, & ſa conduite, le nombre des Cardinaux que le Con- „ cile veut qu'on réduiſe à 24. & leurs qualitez, la maniere de les éli- „ re par les ſuffrages du Collége des Cardinaux, leurs obligations, & „ leurs Allemagne & Pais de Liege.

---

(1) Rayn. ub. ſupr. num. 28. 30. Comme quelques-unes de ces Piéces ſont datées de Florence, il faut que ceci ſe ſoit paſſé avant la mort du Roi, ou qu'il ne ſoit mort qu'en 1437. puis que la Lettre datée de Bologne, fait mention de cet aſſaſſinat.

1436. „ leurs devoirs, le rétabliſſement des Elections, & l'abolition des Ré- „ ſerves, & des Graces expectatives „. On renouvella auſſi dans cette ſeance la Conſtitution de *Gregoire X.* touchant le Conclave. C'étoit beaucoup ſe radoucir par ſucceſſion de temps. *Adrien V.* & *Jean XXI.* l'avoit abrogée. Elle avoit été rétablie par *Celeſtin V.* & par *Boniface VIII.* En voici les clauſes. Que dix jours après la mort, (ou la dépoſition du Pape) les Cardinaux entreroient en Conclave avec chacun deux Domeſtiques, ou *Conclaviſtes* ſeulement, qu'il y auroit deux Clercs, dont l'un ſeroit Notaire pour régler les Cérémonies, que le Camerier en excluroit tous les autres, Qu'on ôteroit des Cellules toute ſorte de vivres, à la réſerve de ceux qui pourroient ſervir de remede, Qu'on examineroit tous les jours les plats qu'on porteroit aux Cardinaux, Qu'on ne recevroit point de Lettres dans le Conclave, Que les Cardinaux avant le ſcrutin, jureroient d'élire pour Pape, celui qui en ſeroit le plus digne, Que le Pape élu donneroit ſa Profeſſion de Foi, & que tous les ans, on lui liroit pendant la Meſſe cette Profeſſion le jour de l'Anniverſaire de ſon Couronnement (a). „ Dans „ la XXIV. Seſſion du 16. d'Avril l'on propoſa, & on approuva „ l'Acte projetté entre les Ambaſſadeurs du Concile, & les Grecs; on „ lut le Sauf-conduit que le Concile accordoit aux derniers, les Bulles „ de l'Empereur, & du Patriarche de Conſtantinople au Concile, & le „ Decret par lequel le Concile accordoit des Indulgences à tous ceux „ qui travailleroient à la réunion des Grecs (b). Outre ces deux Seſſions il y eut une Congrégation générale le 11. de Mai, pour entendre les Legats que le Pape avoit envoyez au Concile. Ils y firent de la part de ce Pontife des plaintes très-graves au ſujet des deux Seſſions précédentes, prétendant que le Concile n'étoit en droit, ni de régler le Pape, ni de donner des Indulgences. Mais le Concile tenant ferme déclara qu'il avoit été en droit de prendre ces réſolutions, & de donner des Indulgences, puiſque le Pape avoit refuſé de le faire. Le reſte de l'année s'employa à prendre des meſures pour le voyage des Grecs, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, & pour leur réunion avec l'Egliſe Latine. Sur quoi le Concile & le Pape n'étoient pas d'accord.

(a) Pagi ib. Spo. p. 378.

(b) Dupin, Nouv. Bibl. des Aut. Eccleſ. Tom. XII. p. 36. Colonn. 2.

Abdication du Roi de Dannemarc.

XXX. Eric (ou *Henri*) VIII. Roi de Dannemarc, de Suede & de Norwege abdiqua cette année. Si ce fut volontairement ou par force, c'eſt ſur dequoi les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord. Il eſt certain qu'il gouverna fort tyranniquement, & ſur tout en Suede, où il exerça de grandes cruautez en 1434. *Engelbert* Gentilhomme Suedois entreprit d'en délivrer ſa Patrie & il en ſeroit venu à bout, s'il n'eût pas été tué par des gens jaloux de ſon bonheur, & de ſa vertu tout enſemble. C'eſt ce qui arriva en 1436. Après ſa mort, *Eric* pour ſe reconcilier avec le Royaume de Suede envoya des Ambaſſadeurs au Concile de Baſle, où l'on termina ces differens. Cependant le Roi voyant qu'il n'étoit pas agréable à ſes Sujets prit le parti de ſe retirer en Gothie, puis en

1436.

en Pomeranie ſa Patrie. Il mourut en 1439. agé de 77. ans (1) Au reſte le ſavant Danois que j'ai déja allegué ne donne pas une grande idée de la ſincérité du Roi Dannemarc ni dans ſon Voyage de Jeruſalem, & dans ſes offres de ſecourir *Sigismond* contre les Huſſites. Il prétend que tous ces Zeles de Religion n'étoient que pour ſe rendre favorables le Pape, l'Empereur, & les Cardinaux dans les démêlez qu'il avoit avec ſes propres Sujets, & les Ducs de Holſtein, & les Villes Anſéatiques. Il allegue pour preuve de ſes ſoupçons les fauſſes accuſations qu'il avoit intentées contre ceux de Lubec, comme on l'a vû, dans ſon temps. D'ailleurs, lorſqu'à la ſollicitation des Ducs de Holſtein, & des Villes Anſéatiques, le Pape voulut intervenir dans ſes démêlez, *Eric* s'y oppoſa hautement, parce que ce n'étoit pas une affaire du reſſort de l'Egliſe. On ſait auſſi qu'il avoit perſécuté les Prélats de ſon Royaume. Il maltraita ſur tout un Secretaire du Pape, qui lui apportoit de ſa part un Bref plombé, en lui donnant de ce plomb un ſi grand coup ſur le nez, qu'il en ſortit beaucoup de ſang. Il voulut même le contraindre d'avaler la Bulle, mais n'ayant pas voulu obéïr, il le tint longtemps dans une priſon très-dure.

*Pologne.* Mort de l'Archevêque de Gneſne.

XXXI. Il ne ſe paſſa rien de fort mémorable en Pologne cette année, pendant laquelle mourut *Albert Jaſtrembes* Archevêque de Gneſne, dont on a eu occaſion de parler plus d'une fois. Ce Prélat eſt repréſenté par les Hiſtoriens de Pologne, comme un homme fort prudent, & fort attaché à la Patrie. D'autres diſent pourtant que ſa prudence alloit juſqu'à la molleſſe & qu'il n'avoit pas la même vigueur que l'Evêque de Cracovie pour défendre les Biens Eccléſiaſtiques contre les entrepriſes du Roi. *Vincent Cotus*, ou comme l'appelle *Dlugoſſ*, *Roth de Dambnus*, de la Maiſon d'*Oliva*, Gardien de Gneſne, Chantre de Cracovie, Chancelier du Royaume, lui ſucceda. Cette élection faite par le Chapitre de Gneſne fut pourtant conteſtée par les Grands du Royaume, qui ne trouvoient pas bon qu'on mît ſur le premier Siége un homme qui ne s'étoit ſignalé par aucun ſervice envers la Republique. Ils vouloient qu'on mît *Shinko* Evêque de Cracovie, ſur le Trône Archiépiſcopal de Gneſne, *Wladiſlas* Evêque de Wladiſlow à Cracovie, & *Vincent Roth* à Wladiſlow. L'Evêque de Cracovie ayant refuſé cette Dignité, l'Evêque de Wladiſlow & *Vincent Roth*, entrerent en concurrence. Mais l'élection de *Roth* fut confirmée à Bologne par le Pape *Eugene IV*, malgré les oppoſitions du Roi & des Seigneurs de Pologne.

Ambaſſade du Roi de Pologne à *Sigiſmond.*

XXXII. Dans ce même temps le Roi de Pologne envoya des Ambaſſadeurs à *Sigiſmond* qui étoit à Prague, pour lui propoſer de marier ſes deux Nieces qu'il avoit d'*Albert d'Autriche* ſon Gendre, l'une au jeune Roi *Ladiſlas*, l'autre à *Caſimir* Frere du Roi. L'Ambaſſade

---

(1) *Spond. an.* 1436 *num.* 13 On peut auſſi conſulter là-deſſus *les Revolutions de Suede* p. 36 & *ſuiv.*

1436. de ſut fort bien reçûe. *Sigismond* répondit favorablement aux Ambaſſadeurs, que ces propoſitions lui étoient agréables, mais que comme il étoit tout occupé à régler les affaires de Boheme, il prioit le Roi de lui envoyer d'autres Ambaſſadeurs, quand il ſeroit en Hongrie ou en Autriche.

1437. *Divers Reglemens de Sigismond à Prague.* XXXIII. Il faut commencer cette année par le Couronnement de l'Impératrice *Barbe*, qui ſe fit dans le même Château de Prague, où ſon Epoux avoit été couronné il y avoit environ 17 ans. Ce fut l'Evêque de Coutance Adminiſtrateur de l'Archevêché de Prague, qui en fit la cérémonie le 11. de Février. Cette Princeſſe traverſa la Ville avec la Couronne ſur la tête, & les ornemens Royaux, diſtribuant de l'argent au Peuple, juſqu'au Palais Royal. L'Empereur non moins attentif aux affaires Civiles qu'à celles de Religion, avoit établi auparavant un *ſuprême Tribunal* composé de douze d'entre les Seigneurs, ou Barons, & de huit d'entre les Gentilshommes, ou Chevaliers (x). Les Hiſtoriens de Boheme ont remarqué que ce fut pour la premiere fois que les Gentilshommes furent admis au Gouvernement de la République, & qu'auparavant on n'y recevoit que des Seigneurs, les Gentilshommes étoient employez à la guerre. Dans le même temps l'Empereur établit une *Chambre Royale*, dont il fit Préſident un Chevalier d'une Maiſon, & d'une vertu diſtinguée (a). *(a) Wilhelmus Beneda de Neczim.* Vers le milieu de l'année *Sigismond* fit un voyage à Egre, & laiſſa le Gouvernement du Royaume au Burgrave *Ménard de Maiſon Neuve*. Là il donna ſolemnellement à pluſieurs Princes de l'Empire qui s'y trouvérent l'inveſtiture de quelques Païs du *Voigtland*, de la *Miſnie*, de la *Franconie*, du Territoire de *Nuremberg*, & de la *Baviere* qui étoient Fiefs de la Couronne de Boheme. Il envoya auſſi de là des Ambaſſadeurs au Concile avec une Lettre pour demander de nouveau la confirmation du Concordat. La Lettre eſt du 21. de Juillet. L'Univerſité de *Prague* avoit auſſi envoyé quelques jours auparavant deux Deputez (z) au Concile ſur le même ſujet, & pour demander quelques éclairciſſemens, & quelques Conceſſions au delà du Concordat (b). *(b) Cochl. lib. ſupr. p. 305-308.* On parlera dans la ſuite de ces nouvelles demandes, & de la réponſe du Concile. Ce fut quelques jours après qu'on publia en préſence de l'Empereur & du Légat un Décret en Latin, en Bohemien, en Hongrois & en Allemand, par lequel on déclaroit qu'il ſeroit permis aux Bohemiens & aux Moraves de communier ſous les deux eſpèces, ou ſous une ſeule, & que ceux qui communieroient ſous les deux eſpèces, ſeroient tenus comme les autres, pour de vrais Enfans de l'Egliſe Catholique, en memoire de quoi on afficha dans les principales Egliſes de Prague cet Edit écrit en en Lettres d'Or ſur des Tables de Marbre. L'Auteur du *Mars Moravique* dit qu'on voyoit encore ce monument de ſon tems, c'eſt-à-dire, en 1677. Cet Auteur ajoûte que ceux de la Vieille Ville firent mettre un grand Calice doré avec une épée dorée au haut du Frontiſpice de l'Egliſe de Teyn, entre les deux Tours, où l'on voit à préſent l'Image de la bienheureuſe Vierge (1). Il revint au bout de ſix ſemaines à Prague, où il fut reçu avec beaucoup de pompe. 1437.

---

(x) On peut voir leurs noms dans le *Mars Moravique*. Lib V Cap. V. p. 602. 603.

(z) *Procope de Pilſen* Paſteur de l'Egliſe de *St. Henri*, dans la nouvelle Ville, & *Jean de Priſbram* Paſteur de *St. Gilles* dans la grande Ville

*Les Bohemiens demandent inutilement Rockyzane au Concile*

XXXIV. Il s'en falloit bien que les choſes ne fuſſent tranquilliſées à Prague par rapport à la Religion. L'exil de *Rockyzane*, quoi qu'en partit volontaire, avoit extrêmement irrité ceux de ſon parti, & la Nobleſſe Huſſite menaçoit déja de courir aux armes. Il y avoit entre autres dans ce parti un Seigneur de diſtinction (a), qui parloit plus haut que les autres. De plus l'Evêque de Coutance avoit fait chaſſer de la Ville deux Prêtres Calixtins en grande vénération parmi eux, ſavoir *Pierre Payne* l'Anglois qui s'étoit ſignalé dans ces démêlez, & un autre Prêtre nommé *Coranda* (2). Pour prévenir les fâcheuſes ſuites de ces diviſions, *Sigiſmond*, de concert avec le parti *Calixtin*, établit un Conſiſtoire inferieur d'où releveroient tous les Prêtres de ce parti. Il en établit Chef *Chriſtian Prachaticky* Profeſſeur dans l'Academie, & Paſteur de l'Egliſe de *St Michel* dans la Vieille Ville (3). Cependant les Bohemiens n'oublierent pas *Rockyzane*. Ils envoyerent cette année des Ambaſſadeurs à Baſle pour demander ſa confirmation à l'Archevêché de Prague. Mais il leur fut répondu qu'il n'étoit pas raiſonnable que *Rockyzane* fût élevé à cette Dignité, parce que depuis le Concordat il n'avoit rien oublié pour troubler la Paix & l'union, & que même, depuis peu, il s'étoit retiré de Prague clandeſtinement, & ſans prendre congé de l'Empereur.

(a) *Henricus Ptacek Lippau* Balb. Epitom. p. 493.

*Le Concile leur refuſe diverſes autres choſes*

XXXV. Le Concile refuſa encore quelques autres Articles que les Deputez de Boheme avoient demandez au delà du Concordat. Ils avoient demandé, par exemple, fort inſtamment de pouvoir communier les petits Enfans, ce qui leur fut refuſé parce que le Concordat portoit qu'on ne donneroit la Communion qu'à des gens en âge de diſcretion. Ils avoient auſſi prié qu'on leur permît de lire & de chanter dans leurs Egliſes au moins les Evangiles, les Epîtres & le Symbole en Langue Eſclavonne, comme cela s'étoit pratiqué, diſoient-ils, autrefois. Cet Article ne leur fut pas non plus accordé, parce qu'à la réſerve des quatre Articles, ils s'étoient engagez à ſe conformer au culte de l'Egliſe Romaine. Le Concile fut plus favorable à la demande qu'ils firent d'attacher à l'Univerſité quelques Prébendes & Bénefices. Sur l'Article de

---

(1) *Balbin* place ceci au 29. de Janvier *ub. ſup. Lupacius* le place au 12. d'Avril. Voyez auſſi *Czechorod. Mars Morav.* pag. 603.

(2) Si c'eſt *Wenceſlas Coranda*, on en a parlé plus d'une fois. Il mourut en 1519. âgé de 95 ans.

(3) *Balbin* témoigne que cet Adminiſtrateur du Conſiſtoire étoit bon Catholique, *ub. ſup.* Pag. 495.

1437.

de la Reformation, la reponſe fut: Que dès le commencement le Concile s'étoit appliqué, & qu'il s'appliquoit encore ſoigneuſement à ladite Reformation & qu'il avoit déja fait quelques Decrets là-deſſus, mais que le Démon y apportoit toujours pluſieurs obſtacles, qu'on eſperoit ſurmonter avec l'aide de Dieu, pourvû qu'on s'y prît doucement & à propos, de peur de tout gâter en faiſant les choſes hors de ſaiſon (a).

(a) Addit. ad *Æn. Sylv.* Cap. LI. ap. *Freher* p. 168. 170.

Mouvemens des Huſſites en *Moravie*

XXXVI. Les Huſſites de Moravie mécontents du Traité exerçoient de grandes hoſtilitez dans cette Province, ſur tout dans le Diocèſe d'Olmutz. Ayant à leur tête un certain *Smils de Moravan*, ils s'étoient emparé de quelques Places, d'où ils incommodoient extrémement tout le voiſinage. Ceux d'Olmutz ſe mirent à la verité en devoir de les déloger, mais avec peu de ſuccès. Il y eut même un Combat, où les Huſſites eurent l'avantage, quoi que non ſans perte. *Smils* avoit laiſſé dans la Chartreuſe de *la Vallée de Joſaphat* un Commandant que l'on ſoupçonnoit de n'être pas à l'épreuve d'une ſomme d'argent. On lui en offrit, il écouta d'abord, mais n'oſant rien conclure ſans l'ordre du Général il offrit de ſa part de rendre le Cloître pour la ſomme de 10000. Ecus, ou Ducats d'Or (b). Il ſe contenta pourtant de 6000, & rendit le Cloître qui fut auſſi-tôt raſé. On plaça les Religieux dans un Fauxbourg d'Olmutz. Ceci ſe paſſa au commencement du Printemps.

(b) *Aureorum.*

Défaite des Huſſites en Moravie

XXXVII. Quelques mois après pluſieurs Seigneurs de Bohême ſe liguérent enſemble pour faire une courſe en Moravie. Ils jettérent d'abord la vuë ſur la Ville de *Luttovel*, où ils ſavoient qu'il y avoit de grandes richeſſes. Un matin à la faveur d'un nuage qui déroboit la vue de l'ennemi, quelques-uns d'entre eux déguiſez en Païſans, mais portant de bonnes armes ſous leurs habits ruſtiques, approchérent de la Place, tuérent les ſentinelles, & ſe ſaiſirent d'une des portes de la Ville qui ne s'attendoit à rien moins. Le reſte ſuivit auſſi-tôt. La Ville fut priſe, & pillée. On y trouva quantité d'or, d'argent, de draps, & autres marchandiſes. Mais comme il y avoit auſſi toutes ſortes de vins en abondance, le Soldat s'en donna au cœur joye, ſe moquant des ordres des Officiers qui vouloient qu'on ſe retirât promptement avec le butin. Comme *Luttovel* n'eſt qu'à deux lieuës d'Olmutz, les habitans de cette derniere Ville, avertis par les fugitifs du deſaſtre de l'autre, allérent de nuit avec de bonnes Troupes pour la reprendre. Ayant trouvé les Gardes endormies, & la Soldateſque enyvrée, ils y entrérent ſans peine. Alors on ferma les portes de la Ville, & on ſe ſaiſit de tous les paſſages pour empêcher la fuite des ennemis. Ils furent aſſommez & égorgez comme des bêtes, ſans pouvoir trouver ni retraite, ni quartier nulle part. Quelques-uns des Chefs échapérent pourtant, & entre autres *Pardo de Horka*, à la faveur d'une échelle. Mais il fut ſi bien cherché qu'on le trouva caché ſous un rocher à quelque diſtance de la Ville. Il y fut emmené en triomphe & de là à Olmutz avec quelques-uns de ſes

ed by Google

1436.

ſes Conjurez. On en fit pendre 63. & le reſte auroit eu le même ſort ſans *le Sous-Camerier* de Moravie qui s'y oppoſa par cette raiſon: C'eſt que ces Seigneurs ayant des Places fortes avec Garniſon au voiſinage de la Moravie, on pourroit en les retenant longtemps en priſon les leur faire rendre, & découvrir pluſieurs intrigues ſecretes. *Paul Miloſin*, qui étoit alors Evêque d'Olmutz, ordonna qu'en memoire de cette délivrance on chanteroit tous les ans le *Te Deum* le jour de la Fête des Trépaſſez qu'elle arriva (a).

(a) *Crantz Lib. V. Cap. V. p. 613. Balb.*

Victoire des Hongrois ſur les Turcs

XXXVIII. La politique de *Sigiſmond* étoit, comme on l'a dit, d'employer à la guerre contre les Turcs ceux d'entre les Bohemiens & les Moraves que leurs opinions lui rendoient ſuſpects, *parce que ſoit qu'ils fuſſent vainqueurs, ſoit qu'ils fuſſent vaincus, il y trouvoit également ſon compte* (b). L'Empereur ſe trouva fort bien cette année de cette politique. *Amurat* Empereur des Turcs ayant fait la Paix avec *Ibrahim* Prince de Caramanie étoit retourné l'automne précédente à *Andrinople* (1), & avoit paſſé l'hyver à faire des préparatifs de guerre dans le deſſein de la porter en Hongrie. Les Turcs s'étoient emparé de pluſieurs Places de la Servie, comme de *Culpenic*, de *Baritz*, & d'autres Villes du Comté de Sirmiſch (*Sirmium*) dans la Haute Hongrie. *Sigiſmond* en ayant eu avis par *Foſcari* Doge de Veniſe ordonna auſſi-tôt au Palatin de Hongrie (c), Capitaine fort vaillant, de s'armer en diligence pour garder ſes Frontieres, & faire tête à l'ennemi, ne pouvant y aller lui-même parce qu'il étoit encore trop occupé en Bohême. Le Palatin ſans perdre de temps avoit marqué à l'Armée Hongroiſe, un jour & un lieu pour s'y rendre, & recevoir ſes ordres. Mais les Hongrois pareſſeux & arrogants tout enſemble, repondirent qu'il étoit contre leur liberté, & contre leur honneur d'avoir à leur tête un autre que le Roi, & qu'ils ne marcheroient pas ſous le Palatin. Ce refus donna tout le temps aux Turcs de courir de toutes parts la campagne. Ils ſe ſeroient emparé de tout ce fertile & beau Païs entre les Rivieres de *Save*, & de *Drave*, ſans le ſecours des vaillantes Troupes de Moravie, & de Boheme qui accoururent fort à propos. Les Barbares furent repouſſez par deux fois, & tellement battus la troiſieme que de 40000. hommes à peine en reſta-t-il le tiers qui perit miſerablement dans la fuite. Il n'y eut que peu de priſonniers, parce que le Palatin avoit ordonné de ne faire quartier à perſonne, à la reſerve de ceux à qui les Bohemiens & les Moraves auroient donné la vie pour les emmener dans leur Païs en ſigne de leur victoire (d).

(b) *Cochl. ubi ſupr. p. 303.*

(c) *Laurent de Hedervare.*

(d) *Cranz. p. 609. 610.*

Intrigues de *Barbe* pendant la maladie de *Sigiſmond.*

XXXIX. † Il y avoit déja quelque tems que *Sigiſmond*, encore plus accablé de travaux que d'années, ne jouiſſoit que d'une ſanté fort chancelante. Un Hiſtorien Hongrois dit qu'il étoit attaqué de Paralyſie (e). L'Impératrice prévoyant la mort de ſon Epoux fort prochaine prit des me-

(e) *Thomas Chron. Hung. p. 236. ap. Bonfin.*

---

(1) Ville de la Turquie en Europe. C'étoit alors le Siége de l'Empire Ottoman.

1437. meſures pour procurer à la Boheme un Succeſſeur qu'elle pût épouſer, & pour éloigner de la ſucceſſion *Albert d'Autriche*, ſon Gendre, à qui il ſembloit qu'elle appartenoit le plus légitimement. Dans cette vuë ayant appris des Médecins que la maladie où tomba alors *Sigismond* étoit mortelle, & qu'on deſeſperoit de ſa vie, elle aſſembla ſecretement les principaux Seigneurs Calixtins, & leur repreſenta combien il ſeroit dangereux de ne ſe pas pourvoir d'un Succeſſeur au Royaume, avant la mort de l'Empereur qui n'avoit pas longtems à vivre. Là-deſſus elle leur propoſa *Wladiſlas* Fils du Roi de Pologne. C'eſt, diſoit-elle, un Prince puiſſant, jeune & bien fait. Elle leur promettoit en même tems l'aſſiſtance des Comtes de *Cillei*, l'un ſon Neveu, l'autre ſon Frere, qu'elle venoit de faire déclarer Comte. La propoſition plut à ces Seigneurs, parce qu'ils apprehendoient le zele d'*Albert* pour la Religion Romaine, & ils promirent de la favoriſer dans ſon deſſein. L'affaire étoit des plus délicates. *Albert* étoit Maître de la plus grande partie de la Moravie, & de l'Autriche, on l'avoit élevé dans l'eſperance du Royaume de Bohême, il étoit déja déſigné Roi de Hongrie. Les Turcs d'ailleurs étoient aux portes, & ce n'étoit pas le tems de jetter des ſémences de guerre entre les Princes Chrêtiens. Cette intrigue ne put être ſi ſecrete que *Sigismond* n'en fut informé. Comme on redoutoit le pouvoir de l'Imperatrice en Boheme, le Conſeil de *Sigismond* fut d'avis qu'il allât en Moravie, où il ſeroit plus en état de s'oppoſer aux deſſeins de ſa femme dont l'ambition & la lubricité jointes enſemble ne reſpiroient qu'après un nouveau Mari qui lui mît ſur la tête la Couronne de Bohême.

*Sigismond va en Moravie pour faire reconnoître Albert.*

XL. SIGISMOND s'y fit mener tout malade & à l'extremité qu'il étoit, ſous prétexte de voir encore pour la derniere fois ſa fille *Elizabeth*, mais dans le fond pour aſſurer le Royaume à ſon Gendre. L'Imperatrice l'y ſuivit joyeuſement avec ſon Frere *Ulric*, ne ſe doutant de rien, & n'attendant que la mort de ſon Epoux. Dès qu'on fut arrivé à Znoïm Ville de Moravie, l'Imperatrice y fut arrêtée par ordre de l'Empereur. Son Frere prit la fuite, & *Albert* fut mandé avec ſon Epouſe en toute diligence. L'Empereur avoit avec lui les Principaux Seigneurs Catholiques. Les ayant aſſemblez en particulier il leur recommanda par un Diſcours fort éloquent *Albert* ſon Gendre & *Elizabeth* ſa Fille.

*Sigismond envoye une Ambaſſade en Bohême en faveur d'Albert.*

XLI. ILS lui promirent fidelité & aſſiſtance & lui conſeillerent d'envoyer promptement une Ambaſſade bien ſolemnelle en Boheme, de peur qu'il n'y arrivât quelque ſoulevement, & pour y porter le Teſtament du Roi par lequel il nommoit *Albert* pour ſon Succeſſeur. A la tête de cette Ambaſſade étoit *Gaſpard Slick* cet illuſtre & grand homme qui eut l'avantage d'être Chancelier de trois Empereurs tout de ſuite, ſavoir de *Sigismond*, d'*Albert* & de *Frederic III*. Il étoit au Concile de Conſtance, & y proteſta contre la condamnation de *Jean Hus*, & de *Jerome de Prague*, ce qu'il ne fit pas, ſans doute, ſans ordre de l'Empereur,

Digitized by Google

1437.

reur. *Æneas Sylvius* qui l'avoit connu à la Cour de l'Empereur en fait un éloge magnifique en reconnoiſſance des obligations qu'il témoigne lui avoir. Cette Ambaſſade exhorta fortement les Etats aſſemblez à recevoir *Albert* pour Roi, ſelon la derniere volonté de *Sigiſmond*. Les principaux motifs qu'alleguoient les Ambaſſadeurs étoient 1. Les grandes qualitez d'*Albert* Prince à leur voiſinage & ami de la Bohême. 2. Les obligations qu'elle avoit aux Rois *Jean*, *Charles IV*. *Wenceſlas*, & à *Sigiſmond* lui-même. 3. Qu'il n'étoit pas juſte de priver *Eliſabeth* Femme d'*Albert*, du droit qu'elle avoit au Royaume comme étant de leur ſang. 4. Qu'ils ne devoient point faire de difficulté de choiſir pour leur Roi un Prince qui avoit été élu avec tant d'empreſſement en Hongrie. 5. Qu'il y avoit un Traité confirmé par l'Empereur & par les Grands, par lequel on étoit convenu que les Enfans mâles venant à manquer dans l'une des deux Maiſons de Bohême & d'Autriche, l'autre poſſederoit le Royaume, & qu'ainſi les mâles ayant manqué dans la Maiſon Royale de Bohême, il falloit avoir recours à l'Autriche (1). L'Affaire ne ſouffrit point de difficulté du côté des Seigneurs Catholiques qui déſignerent auſſi-tôt *Albert* pour Roi de Bohême.

Les Calixtins ne veulent point d'*Albert* pour Roi.

XLII. MAIS il n'en fut pas de même des Seigneurs Calixtins qui s'étoient liguez avec l'Imperatrice pendant la maladie de *Sigiſmond*. Ils délibererent qu'ils n'accepteroient point *Albert* ſans une bonne capitulation, & lui envoyerent des Ambaſſadeurs. Leurs principales raiſons étoient 1. Que *Sigiſmond* ayant d'abord violé le Concordat, ſon Gendre en pourroit faire de même. 2. Que l'élection d'un Roi devoit être libre, & non vénale, ou ſurpriſe par des diſcours ſpécieux, & qu'ils avoient acheté cette liberté au prix de leur ſang & de leurs fortunes. 3. Que ce prétendu Traité avoit été extorqué à *Ottocarus* Roi de Bohême dans des tems où la Bohême étoit cruellement opprimée par l'Empereur d'Allemagne. 4. Qu'ils aimoient mieux un Roi Polonois de même langage qu'eux, qu'un Roi pris d'entre les Allemands, dont ils avoient tant ſouffert. 5. Qu'*Albert* lui-même étoit venu à main armée dans le Royaume de Bohême, & que par toutes ces raiſons ils ne le vouloient point pour leur Roi que ſous de bonnes conditions (a). On verra l'année prochaine comment cette Ambaſſade fut reçue.

(a) *Theob.* Part. II. Cap. III.

Mort de l'Empereur.

XLIII. CEPENDANT la maladie allant toujours en empirant, *Sigiſmond* mourut à *Znoima* le 7. le 8. ou le 9. de Décembre, (car les Hiſtoriens varient) âgé de 69. ou 70. ans après avoir regné 51. ans, ſavoir en Hongrie juſqu'à ſa mort, dans l'Empire 27. ans, & en Bo-

hême

---

(1) Cette Piece ſe trouve dans *Cochlée*; elle porte qu'en cas qu'il ne ſe trouve point d'héritiers, ni mâles, ni femelles de la Maiſon Royale de Bohême, l'élection du Roi retournera aux Etats de Bohême. *Cochl. Hiſt. Huſſ.* Lib. IX. p. 317. Cette clauſe n'étoit nullement favorable au parti Calixtin puiſque *Eliſabeth*, Femme d'*Albert*, étoit Fille de *Sigiſmond* Roi de Bohême.

1437. hême 17. (1). Son corps fut tranſporté au grand Varadin, ſépulture des Rois de Hongrie. C'étoit un ſpectacle lamentable de voir la Reine priſonniere à la ſuite du cadavre du Roi ſon Epoux. Après les obſeques *Albert* fut élu Roi de Hongrie, d'une voix unanime, & couronné à Albe Royale le 1. de Janvier de l'année ſuivante. *Barbe* miſe en liberté ſe retira à Gratz qui étoit ſon douaire & finit ſa vie libertine & infame en 1457. à *Melcam* petite Ville de Bohême proche de Tabor (2), ou à Gratz ſelon d'autres.

*Caractere & Hiſtoire abregée de Sigiſmond*

XLIV. QUOIQUE de l'aveu de tout le monde *Sigiſmond* eût de grandes qualitez & des vertus vraiement Royales, il faut convenir auſſi qu'il fut plus illuſtre par ſes malheurs que par ſes exploits. S'il fit de belles actions, il fit auſſi de grandes fautes qui lui attirerent bien des infortunes. A peine étoit-il en poſſeſſion du Royaume de Hongrie qui lui étoit devolu par la mort de *Louis*, dont il avoit épouſé la fille à cette condition, que peu s'en fallut qu'il n'en fût dépoſſedé. Les Hongrois mépriſant ſa jeuneſſe appellerent *Charles de Duras* Roi de Naples. Ce Prince ambitieux, & imprudent accourut en Hongrie malgré les Conſeils de la Reine ſon Epouſe, & de ſes amis, il ſe fit couronner à Albe Royale, pendant que *Sigiſmond* étoit en Bohême. *Charles* voulut même que la Reine *Marie* Epouſe de ce dernier, & la Reine Mere aſſiſtaſſent au ſpectacle, ſous pretexte de leur faire honneur, mais au fond pour les inſulter. La Reine Mere s'en vangea cruellement, & même perfidement en le faiſant aſſaſſiner lorſqu'il étoit endormi ſur une chaiſe. Ce meurtre ne fut pas longtemps impuni. Les gens affidez à *Charles* pourſuivirent la Reine qui s'alloit réfugier dans quelque Château; Quand ils l'eurent atteinte, après l'avoir garottée, ils la précipiterent du haut d'un Rocher dans le Danube. L'Epouſe de *Sigiſmond* demeura priſonniere. Cependant ce Prince vint de Bohême avec une bonne Armée pour rentrer en poſſeſſion de ſon Royaume, & delivrer ſon Epouſe, mais oubliant dans cette occaſion la Clemence dont l'Hiſtoire lui fait honneur (quoi qu'il ait donné pendant ſa vie pluſieurs marques de cruauté) il s'attira de nouveaux malheurs par une ſéverité ſinon injuſte, au moins précipitée. Il fit trancher la tête à 32. des Seigneurs Hongrois qui avoient conſpiré contre lui. Cette ſanglante execution allarma tout le monde. Les Intereſſez, par une nouvelle Conjuration, réſolurent d'aller dans ſon Palais pour le prendre, ou pour le maſſacrer, ſi on ne pouvoit pas en venir à bout autrement. On dit que dans cette rencontre il fit une action de vigueur & de courage. Voyant les conjurez approcher, il alla au devant d'eux l'épée à la main: *Qu'eſt-ce*, dit-il, d'en-

---

(1) Il naquit en 1368. fut Roi de Hongrie en 1387. de Bohême en 1420. & Empereur en 1433. mais on compte ſon Empire depuis 1410. qu'il fut élu Roi des Romains.

(2) *Æneas Sylvius* Cap. LIII. LIV. *Cochl. ub. ſupr.* p. 311. 313. *Theob.* Part. II. Cap. II. *Balb.* Epitom. Lib. V. Cap. I. p. 496. 497. *Cuſpin.* L. V. Cap. V. p. 611.

1437.

*d'entre vous qui mettra le premier la main ſur moi? Que vous a fait votre Roi pour entreprendre de le tuer? Quoi de plus lâche & de plus indigne, que de ſe jetter contre un homme ſeul? S'il y en a un d'aſſez hardi, qu'il s'avance, & je me battrai avec lui.* A ce diſcours les Conjurez ſe diſſiperent chacun de ſon côté (a). Cependant il fut pris dans une autre occaſion, & enfermé dans une priſon d'où il ne ſortit qu'en donnant eſperance d'épouſer *Barbe* Fille de *Herman* Comte de *Cilles*, la plus indigne Femme qui de memoire d'homme ſut montée ſur le Trône, ſelon le témoignage de tous les Hiſtoriens.

(a) Dict. & Fact. Alph. Reg. Lib. III. 39. ep. Æn. Sylv. p. 35.

*Sigiſmond* ayant été élu Roi des Romains entra dans une Carriere fort épineuſe dans les Conjonctures d'alors. Il s'acquit, à la verité, une gloire immortelle par ſes longs travaux, & ſes penibles voyages dans la plus grande partie de l'Europe, non ſans courir ſouvent riſque de la vie, pour éteindre le grand Schiſme d'Occident, & pour aſſembler le Concile de Conſtance, dans cette vue. Mais on peut dire que dans une conjoncture auſſi favorable il fit trois fautes capitales, qui ternirent ſa gloire, & qui le plongerent dans de nouvelles diſgraces. La premiere, c'eſt qu'au lieu de profiter de l'occaſion du Schiſme pour mettre le Pape à la raiſon, & mettre l'Empire hors de page, il ſe mit indignement à genoux devant *Jean XXIII* dès la moindre ſoumiſſion qu'on extorqua à ce Pontife, tint les rênes de ſon cheval, & celui de ſon Succeſſeur, au ſortir de Conſtance, & s'alla faire couronner à Rome ſans nulle néceſſité que celle qu'impoſoit la Coutume & la Tyrannie Papale. L'autre faute qu'il fit c'eſt que par ſa ſoumiſſion aveugle pour le Clergé, il ſouffrit qu'on violât le Saufconduit authentique qu'il avoit donné à *Jean Hus*, qu'on empriſonnât ce Docteur de Boheme, & qu'enfin on le brulât. C'eſt ce qui lui attira une haine implacable de la part des Bohemiens, & cette longue & cruelle guerre dont nous écrivons l'Hiſtoire. Il y fut battu en 12. ou 13. Batailles rangées par des gens inferieurs en nombre; mais qui combattoient pour leurs autels & pour leurs foyers & ſe battoient moins en Guerriers qu'en Lions. Troiſiéme faute, je ne juge point de la qualité des dogmes ſoit de l'Egliſe Romaine, ſoit du Huſſitiſme, mais au moins, il falloit temporiſer & ne pas s'expoſer à de nouveaux aſſauts par un zèle prematuré. La Guerre étoit à peine un peu aſſoupie qu'il la renouvella, contre ſa parole, par une ſeverité précipitée en rétabliſſant dans toute ſa ſplendeur un Culte qui faiſoit l'horreur de la plus grande partie de la Boheme, comme s'il eût pris plaiſir à rallumer le feu qui n'étoit que caché ſous des cendres encore toutes chaudes. La mort empêcha qu'il ne fût la victime de ſon imprudence, mais il en couta cher à ſon Succeſſeur, comme on le verra dans la ſuite.

Si l'on marque ici les fautes de ce grand Empereur, on a fait ailleurs l'Eloge de ſes vertus & donné le caractere de ſes mœurs & de ſon eſprit. Il ſe rendit ſur tout recommandable par ſon amour pour les Sciences & les Belles Lettres, par la diſtinction qu'il faiſoit de ceux qui les cultivoient.

1437. voient. Au reſte ſi on eſt curieux de connoître l'exterieur de ce Prince j'en donnerai l'idée, d'après le P. *Maimbourg* qui l'a tirée de *Cuſpinien*, de *Bonfinius*, & d'autres Auteurs qui conviennent des avantages qu'il avoit reçus de la nature, à cet égard. *Ce fut*, dit le Pere Maimbourg, *l'un des hommes de ſon tems le mieux fait, & par ſa haute ſtature, & ſon port plein de majeſté, par la beauté des traits de ſon viſage, par ſa barbe longue, & ſes cheveux blonds qui lui flottoient ſur les épaules à groſſes boucles naturellement formées, & qui par un certain air de grandeur digne de l'Empire s'attiroit le reſpect de tout le monde, & faiſoit avouer d'abord en le voyant qu'il étoit digne de commander* (a).

(a) *Hiſtoire du grand Schiſme d'Occident.* Part. II p. 123. 124.

Affaires Etrangeres *Italie, Eſpagne & Portugal.*

Le Pape transfere le Concile de Baſle à Ferrare.

XLV. Le Pape *Eugene* étoit toujours dans de grandes angoiſſes. La plupart des Princes de l'Europe l'ayant abandonné, en faveur du Concile de Baſle, il n'avoit de reſſource qu'en Italie, où il ne manquoit pas non plus d'affaires. D'autre coté, il étoit dans des tranſes mortelles que les Grecs acceptant la Ville de Baſle leur réunion ne ſe fît ſans ſa participation. De trois Villes que ce Concile leur avoit propoſées aucune ne lui plaiſoit, ni Baſle où étoient aſſemblez ſes parties, ni Avignon aux portes de la France, ou le Roi lui étoit ſuſpect, ni aucun endroit de la Savoye dont il ſoupçonnoit le Duc de le vouloir ſupplanter. Dans cette perplexité, il conſulta ſon fidelle ami *Nicolas* Marquis d'*Eſt*, des Conſeils de qui il s'étoit ſouvent bien trouvé, ils réſolurent enſemble d'envoyer inceſſamment une Ambaſſade à l'Empereur *Paleologue* pour lui propoſer la Ville de *Ferrare*, & lui offrir l'argent, & les Galeres néceſſaires pour le tranſport. L'Empereur Grec accepta ce parti & l'Ambaſſade de retour avec une réponſe favorable, *Eugene* manda le Concile à *Ferrare*. La Bulle eſt datée de Bologne le 18 de Septembre, & ſignée du Pape & de huit Cardinaux (b). On verra bientôt comment cette Bulle fut regardée au Concile de Baſle.

(b) *Bzov.* 1437. n. IV.

Le Roi d'Arragon traverſe *Eugene* au Concile de Baſle.

XLVI. Le Roi d'Arragon traverſoit *Eugene* de tout ſon pouvoir. Ce Prince ayant appris que les Génois, les Florentins, & les Venitiens s'étoient liguez avec le Pape pour s'oppoſer à ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples tâcha d'engager contre eux le Roi de Caſtille avec qui il s'étoit accommodé depuis peu, afin de les obliger par force à ſe détacher d'*Eugene*. Comme le Roi de Caſtille ne vouloit pas rompre avec la France il refuſa de prendre les armes contre ces Republiques, parce qu'elles étoient alliées avec la France. Ce ſecours lui ayant manqué, il prit d'autres meſures. Il avoit déja envoyé un bon nombre de Prélats au Concile pour traverſer *Eugene* au moins indirectement. Mais afin de renforcer cette Ambaſſade il envoya ordre aux autres Prélats de ſon Royaume, de ſe rendre à Baſle, menaçant ceux qui refuſeroient de les dépouiller de leur temporel. Cependant pour amuſer *Eugene* il lui fit offrir de lui faire hommage du Royaume de Naples, s'il vouloit l'en mettre en poſſeſſion, & lui donner une certaine ſomme d'argent pour les arrérages, avec pluſieurs autres conditions très-avantageuſes, pendant qu'il ſollicitoit le Concile à le dépoſer, & à lui déclarer la guerre, s'il

ne

ne vouloit pas ſe ſoumettre. En même temps, ou peu après, *Alphonſe* envoya une Armée dans le Royaume de Naples pour s'en emparer, & en chaſſer le Légat du Pape, & la Reine *Iſabelle* Femme de *René d'Anjou*. 1437.

*Eugene ſoutient René d'Anjou contre Alphonſe.*

XLVII. Cette Princeſſe ſe trouvant trop foible pour réſiſter aux forces du Roi d'Arragon envoya demander du ſecours au Pape qui de ſon côté lui envoya le Patriarche d'*Aquilée*, avec 6000. hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie. Après bien des pourparlers à Naples, *Iſabelle*, & le Patriarche ne pouvant pas convenir enſemble, parce que le Légat vouloit retenir le Royaume au nom du Pape, & qu'*Iſabelle* vouloit le garder au nom de *René* ſon Epoux, le Légat ſe retira dans ſon camp. Il remporta d'abord quelque avantage ſur le parti Arragonois, mais au lieu d'en profiter, il demanda une Treve qui lui fut accordée pour deux mois. Le Duc de Milan qui depuis longtemps en vouloit à *Eugene* ſe joignit à *Alphonſe* pour l'inquieter. Ayant appris qu'on déliberoit à Baſle ſur un lieu propre à executer la reunion des Grecs, & que le Pape avoit choiſi Ferrare pour cet effet, il envoya à Baſle propoſer Pavie Ville du Milanois, à quelques lieues de Milan, offrant de groſſes ſommes d'argent pour le voyage des Grecs, & de livrer le Pape *Eugene*. Cette propoſition portée par l'éloquent *Æneas Sylvius* qui n'étoit pas alors auſſi zelé partiſan des Papes, & du Siége de Rome qu'il le fut depuis, penſa ébranler le Concile, mais elle n'eut pourtant pas de lieu.

*Mauvais ſuccès du Roi de Portugal en Afrique.*

XLVIII. Le Roi de Portugal avoit obtenu du Pape l'année précédente, une Croiſade contre les Maures. Ce Prince avoit cinq Freres tous brulant d'ardeur de ſe ſignaler par cette Conquete. Ils leverent environ 6000 hommes, & avec cette petite Armée ils oſerent entrer en Afrique, malgré l'avis du Roi & de ſon Conſeil qui leur prédirent ce qui leur arriva. Quand ils furent à *Ceuta* qui étoit alors aux Portugais, on tint Conſeil ſur les operations de la Campagne. L'avis fut de commencer par le Siége de Tanger. La Place ſe défendit pendant un mois dans l'eſperance d'avoir bientôt du ſecours. En effet les Rois de Fez & de Maroc, & les autres Princes d'Afrique, y accoururent. On prétend que leur Armée étoit de 60000. hommes de Pied, & 70000. Chevaux. Il n'en falloit pas tant pour envelopper bientôt une poignée de gens qui ſe défendirent pourtant fort bien pendant longtemps. Enfin il fallut demander la Paix. Les Maures ne la voulurent donner qu'à condition de rendre Ceuta. Les Portugais le promirent, quoi que cela ne fût point en leur pouvoir. Cependant les Principaux d'entre eux, & ſur tout *Ferdinand*, l'un des Freres du Roi qui avoit été le plus ardent à cette expedition, demeurerent en ôtage. Le Conſeil du Roi de Portugal ne ſe trouvant pas d'humeur à rendre Ceuta, *Ferdinand* fut retenu en priſon, où il mourut.

*France & Angleterre.*

XLIX. Le Roi de France n'étoit pas plus content du Pape *Eugene*, que les Princes dont on vient de parler. Ce Pontife lui avoit refuſé deux cho-

1437.
Le Roi Charles VII fait ſon entrée à Paris.

choſes qui l'avoient irrité contre lui, l'une étoit l'Inveſtiture du Royaume de Naples en faveur de *René d'Anjou*, l'autre la Ville d'Avignon pour la Réunion des Grecs. C'eſt ce qui l'obligea de défendre à ſes Prélats d'aller à Ferrare où le Pape avoit transféré le Concile. Ce fut cette année que ce Monarque fit ſon entrée à Paris où on ne l'avoit point vû depuis près de vingt ans. On peut voir la deſcription de l'accueil magnifique qu'on lui fit, dans l'Hiſtoire de France du P. *Daniel*. J'en rapporterai ſeulement une particularité dans les termes de cet Hiſtorien.

(a) C'eſt-à-dire St. *Lazare*.

„ Au Ponceau *St. Ladre* (a), il parut une eſpèce de Maſcarade de dé-
„ votion compoſée de 14. Perſonnes dont 7. repréſentoient les 4. Ver-
„ tus Cardinales, & les 3. Vertus Theologales, & ſept autres les ſept
„ pechez mortels. Leurs habits étoient également biſarres, & magnifi-
„ ques, auſſi bien que leurs montures, & tous leurs équipages. A la
„ Porte St. Denys, parut en l'air un enfant habillé en Ange, comme
„ deſcendant du Ciel qui tenoit un Ecu d'Azur à 3. fleurs de Lis
„ d'Or, & on entendit en même temps un Concert de Muſique, qui
„ chantoit ces quatre Vers.

*Très Excellent Roi, & Seigneur,*
*Les Manans de votre Cité,*
*Vous reçoivent en tout honneur,*
*Et en très-grande humilité.*

Il ne ſe paſſe rien de conſiderable cette année en Angleterre. Les Anglois remportoient toujours en France, d'aſſez grands avantages pour rendre à *Charles VII.* la poſſeſſion de ce Royaume incertaine. *Louis d'Orleans*, qui étoit toujours priſonnier en Angleterre, tâcha de renouer les negotiations de la Paix, qui avoient manqué l'année précedente, afin d'obtenir ſa liberté. Il demanda pour cet effet permiſſion de s'aboucher à Calais avec le Duc de Bretagne. Le Conſeil d'Angleterre y étoit aſſez diſpoſé, mais le Duc de *Glocester* jugea qu'il falloit attendre qu'on fût plus en état de faire une Paix avantageuſe.

*Allemagne.*
Seſſions du Concile de Baſle.

L. Le Pape, & le Concile de Baſle étoient toujours aux priſes, tant ſur l'autorité de l'un & de l'autre, que ſur le lieu qu'on choiſiroit pour la réunion des Grecs. Le Pape la vouloit abſolument à Ferrare, où il l'avoit déja marqué. Les François l'avoient demandé à Avignon, & les Péres de Baſle n'en étoient pas éloignez, quoi qu'ils euſſent mieux aimé que ce fut à Baſle même. Il ſe tint cette année 6. Seſſions dans ce Concile. Dans la XXV. tenue le 7. Mai, on réſolut, que s'il y avoit trop de difficulté à recevoir les Grecs à Baſle, on choiſiroit Avignon, ou quelque endroit de la Savoye; on prit des meſures en même temps pour faciliter leur voyage, & leur inſtruction. Dans cette Seſſion il ſe fit deux Decrets contraires l'un à l'autre, touchant le lieu de la réunion des Grecs. L'un de la part des Légats du Siége Apoſto-

Digitized by Google

1437.

poſtolique, des Préſidens du Concile, & de la plûpart des Prélats. L'autre Decret étoit du reſte du Concile. Les premiers ſe declaroient pour *Florence*, ou quelque autre endroit de l'Italie, comme le *Frioul*. Les autres pour Baſle, ou pour Avignon. Cependant les Deputez de l'Egliſe Grecque arriverent à Bologne, où étoit le Pape. D'abord ils proteſterent contre le choix de la Ville d'Avignon, & demanderent Florence. Le Pape y conſentit, & envoya des Legats à l'Empereur, aux Rois de France d'Angleterre, de Sicile, & de Portugal pour le leur notifier (a). Dans la XXVI. tenuë le 31. de Juillet, *Eugene IV.* fut cité à comparoître au Concile, ou en perſonne ou par Procureur, avec menace de proceder contre lui, ſelon les Canons, en cas de refus, & on y fit une longue énumeration des Griefs qu'on avoit contre lui. Dans la XXVII. tenuë le 26. de Septembre, on caſſa l'élection de quelques Cardinaux (1), que le Pape avoit créez contre les Decrets du Concile. Comme le bruit s'étoit repandu que le Pape vouloit vendre Avignon, ſous pretexte de fournir de l'argent aux Grecs, le Concile defendit cette vente. L'Archevêque de *Tarente* avoit ſuppoſé des Bulles par leſquelles on feignoit que le Concile avoit conſenti au choix de *Florence*, ou d'*Udine* pour recevoir les Grecs. Ces Bulles furent deſavouées, & annullées dans cette ſeſſion. *Sigiſmond* vivoit encore alors. Le Concile lui écrivit pour lui demander ſa protection contre *Eugene IV.*, qui le traverſoit, & pour lui faire ſavoir que ce Pape avoit été ajourné. Cette nouvelle déplut à l'Empereur qui écrivit de ne pas pouſſer davantage *Eugene IV.*, qu'autrement il ſe joindroit aux autres Princes pour le ſoutenir. Cependant dans la Seſſion XXVIII. tenuë le premier d'Octobre, ſon terme étant expiré, il fut declaré contumace. La plûpart des Princes furent fort irritez de cette demarche. Les Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon, ſe retirerent du Concile avec proteſtation. L'Empereur envoya *Pierre* Comte de Schaumbourg, Evêque d'Augsbourg, à Baſle pour détourner les Péres d'une réſolution qu'il trouvoit ſcandaleuſe, & injuſte. Le Roi d'Angleterre leur écrivit en termes très-forts dans la même vûë, leur donnant le nom d'Aſſemblée, & non de Concile. Je ne trouve point d'oppoſition de la part du Roi de France. Les Peres nonobſtant cela tinrent leur XXIX. Seſſion le 12. d'Octobre. Comme le Pape avoit publié ſa Bulle de la tranſlation du Concile à Ferrare, qu'il jugeoit plus propre que Florence, ils déclarerent nulle cette tranſlation, & enjoignirent au Pape de la révoquer, refutant ſa Bulle de point en point.

(a) *Concil. Labbeum. p. 531 & 1548.*

LI. On fit dans la XXX. tenuë le 23. de Décembre un Decret touchant la Communion ſous les deux eſpéces. Comme ce Decret appartient au principal ſujet de cette Hiſtoire on le mettra ici tout entier. *Le Sacré Concile Général de Baſle aſſemblé par le St. Eſprit, & repré-*

Decret ſur la Communion ſous les deux eſpéces.

---

(1) Entre autres *Vitelleschi*, dont on a ſouvent parlé.

1437. *ſentant l'Egliſe Univerſelle en memoire perpetuelle.* „ Afin de voir plus clairement,
„ en déclaration de la Verité Catholique, ce qu'il faut croire &
„ ce qu'il faut pratiquer pour le ſalut du Peuple Chrétien, au ſujet de la
„ Ste. Euchariſtie, après avoir recherché diligemment, & pendant longtemps
„ dans les Saintes Ecritures, dans les Sacrez Canons, & dans la tradition
„ des Sts. Peres, & des Docteurs, & conſideré tout ce qui peut
„ contribuer à l'explication de cette matiere, le Sacré Synode decerne,
„ & declare, 1. que les Laïques Communians quand ils ne célébrent
„ pas, *(non conficientes)* ne ſont point obligez à prendre le St. Sacrement
„ de l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, c'eſt-à-dire ſous celle du
„ Pain & ſous celle du Vin. 2. Que l'Egliſe qui eſt gouvernée par le St.
„ Eſprit demeurant avec elle éternellement, & avec laquelle J. C. demeure
„ juſqu'à la Conſommation des Siecles ſelon l'Ecriture doit regler
„ l'adminiſtration de l'Euchariſtie à ceux qui ne célébrent pas, ſelon
„ qu'elle le jugera à propos, pour la révérence du Sacrement, & pour
„ le ſalut des Fidelles. 3. Que ſoit que l'on communie ſous une ſeule
„ eſpèce, ſoit que l'on communie ſous deux, ſelon l'ordre ou l'obſervation
„ de l'Egliſe, la Communion eſt également ſalutaire de l'une &
„ de l'autre façon. Et il ne faut nullement douter que la chair n'eſt
„ pas ſeulement ſous l'Eſpèce du Pain, ni le ſang ſeulement, ſous
„ l'Eſpèce du Vin, & que J. C. ne ſoit tout entier ſous chacune des
„ Eſpèces. 4. Que la louable coutume de communier le Peuple ſous
„ une ſeule Eſpèce introduite raiſonnablement par l'Egliſe & par les Sts.
„ Peres, obſervée juſqu'ici depuis très-longtemps & recommandée depuis
„ longtemps auſſi par les ſavans Docteurs de la Loi divine, des
„ Stes. Ecritures, & des Canons, doit être regardée comme une Loi
„ qu'il n'eſt permis à perſonne de rejetter, ou de changer ſans l'autorité
„ de l'Egliſe. Donné à Baſle dans notre ſolemnelle & publique Seſſion
„ le 23. de Decembre 1437. (a).

Reflexions ſur ce Decret.

LII. SANS toucher au fond de la controverſe, on peut ajouter ici quelques reflexions ſur ce Décret à celles qu'on a faites ſur celui de Conſtance (b). 1. Voici deux Conciles Généraux, qui donnent ſur la même matiere de Foi, deux déciſions, ſinon oppoſées, au moins fort differentes l'une de l'autre. Le Concile de Conſtance regarde comme des Hérétiques, qui doivent être pourſuivis, & punis, ceux qui établiſſent la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpèces, & le Concile de Baſle autoriſe, ou au moins permet cette Communion, & par conſequent il autoriſe indirectement une héréſie. Car ceux qui demandoient la Communion ſous les deux eſpèces ſuppoſoient bien que le retranchement de l'eſpèce du vin étoit un ſacrilège, & que par conſéquent cette eſpèce eſt néceſſaire dans le Sacrement. 2. Cette clauſe qui remet à l'Egliſe Univerſelle la déciſion des cas où il eſt expedient de communier ſous les deux eſpèces, ou non, eſt ſujette à de grands inconveniens. Car comme, ſelon la doctrine du Concile de Baſle, l'Egliſe Uni-

(a) *Act. Conc. Baſil. Cochl. Hiſt. Huſſ.* Lib. VIII. p. 308 309. *Raynald. ann.* 1437. num. XXI.

(b) *Hiſt. du Conc. de Conſt.* I Part. p. 369 371.

1437.

Univerſelle n'eſt repréſentée que dans un Concile Général, il s'enſuit de là que dans tous les cas, & les Incidents qui pouvoient naître fort ſouvent là-deſſus, il auroit fallu aſſembler un tel Concile. Si le Concile de Baſle avoit crû que le Pape repréſente l'Egliſe Univerſelle l'expedient eût été plus court, parce qu'il eſt plus aiſé de conſulter le Pape, que d'aſſembler un Concile Oecumenique. Mais c'eſt ce que le Concile ne croïoit pas, puis qu'il ſoutenoit à cor & à cri que le Concile Général eſt au-deſſus du Pape, qu'il peut le juger, & qu'en effet il dépoſa *Eugene IV.* 3. Cet autre Article où l'on ſoutient que J. C. eſt tout entier ſous chacune des eſpèces eſt auſſi ſujet à une conſequence très-fâcheuſe & fort contraire à l'inſtitution de J. C. Car il s'enſuit de là que le Prêtre qui communie ſous les deux eſpèces fait & prend deux *Chriſts*, tout de même que le Peuple qui communie ſous l'une & l'autre eſpèce.

Iſle de Rhodes.

LIII. A l'occaſion des affaires de Bohême, on a été engagé à parler de celles de Pologne, & de Hongrie. Cette année mourut *Antoine Fluvian*, ou *de la Riviere* Grand Maître de Rhodes. Pendant ſon *Magiſtere* l'Ordre ſe trouva engagé en pluſieurs Guerres contre les Turcs, tant pour ſe ſoutenir lui même, que pour ſecourir le reſte des Chrétiens, & en partie l'Empereur de Conſtantinople. Mais cet Ordre eut à ſoutenir l'effort d'un autre ennemi plus redoutable que ne l'avoit été *Amurat II.* dont *Scanderberg* d'un côté, & *Jean Hunniade* de l'autre, avoient arrêté les progrès. C'étoit le Sultan d'*Egypte* (a). Ce Prince pour ſe ſoutenir dans ſa Dignité en donnant de l'occupation aux *Mameluz* (1), qui l'avoient mis ſur le Trône, & qui pouvoient l'en chaſſer, declara la guerre à *Janus de Luſignan* Roi de Chypre, qui eut recours à l'Ordre, comme à ſon Allié. Après avoir fait pluſieurs tentatives pour accorder les Chypriots avec les Sarraſins, l'Ordre envoya de puiſſans ſecours aux premiers. La Guerre fut longue & meurtriere. On en vint enfin à une Bataille que les Chrétiens perdirent, & le Prince de Chypre fut emmené priſonnier à Alexandrie. Le Sultan Egyptien pour ſe venger du ſecours que les Chrétiens avoient donné à ſon ennemi, reſolut ſecretement de tourner l'effort de ſes armes contre l'Iſle de Rhodes. Mais le Grand Maître qui avoit des intelligences à Alexandrie, ayant eu avis de cette trame, implora le ſecours du Pape *Eugene IV.* & des Princes Chrétiens & ordonna à tous les Prieurez de l'Ordre répandus dans la Chrétienté de venir au ſecours de l'Iſle. Ces ordres furent ſi bien exécutez que le Sultan fut obligé de ſuſpendre ſon entrepriſe. Cependant le Grand Maître convoqua un Chapitre Général à Rhodes où l'on prit des meſures pour mettre l'Ordre en état de ſe ſoutenir. Son Thréſor étoit fort épuiſé

tant

(a) *Abaner Aldaher* Hiſt. de Malthe Tom. II p. 495.

---

(1) C'étoit un puiſſant Corps en Egypte, compoſé d'eſclaves étrangers enlevez par les Tartares.

1437. tant par les guerres que par le Schiſme. „ Il ne tiroit preſque plus rien „ des Prieurés de France, dont les Commanderies avoient été ruinées „ pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce Royaume. La „ Boheme, la Moravie & la Siléſie ravagées par les Huſſites ne fourniſſoient aucun contingent à l'Ordre. La Pologne occupée de ſes „ Guerres contre les Chevaliers Teutoniques, ne conſervoit plus de relation avec l'Ordre. „ Ce fut là l'objet des meſures du Chapitre. On peut les voir dans l'Hiſtorien de Malthe (a). *Jean de Laſtic* ſuccéda à *Flavian*, dans le Magiſtere de Rhodes (b).

(a) Hiſt. de Malthe ubi ſup. p. 201.
(b) p. 205.

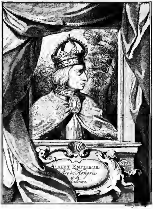
ALBERT EMPEREUR
Roi de Hongrie
et de
Boheme

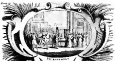

# HISTOIRE
# DE LA
# GUERRE
# DES
# HUSSITES
# ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XIX.

I. LE Décret du Concile de Baſle ſur la Communion ſous les deux eſpèces, nous ramene en Boheme. Dès qu'*Albert* fut couronné en Hongrie, il alla en Bohême, pour prendre poſſeſſion de ce Royaume, en vertu du Teſtament de *Sigismond*. Il y trouva les deux factions dont nous avons parlé, ſavoir, celle des Catholiques qui vouloient bien le recevoir, & celle des Calixtins, qui 1438. *Albert couronné Roi de Bohême.*

1438. avoient jetté les yeux ſur *Caſimir* Frere du Roi de Pologne, jeune Prince agé d'environ 13. ans, à moins qu'*Albert* ne ſe ſoumît à leurs prétentions. Les Principaux du Parti Catholique étoient *Ulric de Roſemberg*, *Menard & Jean de Maiſon-Neuve* deux Seigneurs *de Kraſſon*, *Lichtemberg*, & *Swanberg*, *Jean de Swihowsky*, *Henri de Stratz*, *Jean de Kolowrat*, *Duman de Guttenſtein*, *Henri de Plawen*, les Chevaliers *Rabſtein*, *Lichtwitz*, & *Andreas*. *Balbin* témoigne que ces derniers, quoique joints aux Catholiques, étoient Calixtins (1). Les Chefs du Parti Calixtin étoient *Hincko Ptaczeck*, *Berthold de Lippe*, *Aleſſ de Sternberg*, & ſon Fils, *George de Podiebrad*, qui depuis fut Roi de Bohême, *Cunneck de Wartemberg*, *Frzibick de Klenow*, *Beneſſ de Mocrafaus* &c. Ils avoient auſſi dans leur parti preſque toutes les Villes, comme *Gratz*, *Colin*, *Tabor*, & pluſieurs autres, à la réſerve de *Prague*, de *Slana*, *Cuttemberg*, *Lettomeriez*, *Budweiz*, *Pilſen*. Nonobſtant cette oppoſition les Etats s'étant aſſemblez *Albert* fut élu Roi de Bohême. On marqua ſon Couronnement au 29. de Juin. La cérémonie ſe fit de cette maniere ſelon le Manuſcrit d'un Auteur qui
y étoit preſent. „ Le jour de la Fête de *St. Pierre* & de *S. Paul*,
„ à la troiſiéme heure, *Albert* Duc d'Autriche fut couronné dans
„ la Chapelle de l'Egliſe de *St. Vit*. La Couronne étoit portée de-
„ vant lui, ſous un dais, par des Grands, ſavoir *Ulric de Roſemberg*,
„ *Ménard de Maiſon Neuve*, ſuprême Burgrave de Prague, *Nicolas*
„ *Zagicz de Hazenburg*, autrement de *Koſt*, Juge ſuprême du Royau-
„ me, *Hanus de Kolowrat*, autrement de *Kraſſow*. Le Seigneur *Wen-*
„ *ceſlas de Mikalowicz*, Prieur Général des Chevaliers de *St. Jean de*
„ *Jeruſalem* en Bohême, portoit le Sceptre, le Seigneur de *Kraſſina*
„ *de Rumburg* l'épée, le Seigneur *Jean de Roſemberg* autrement de
„ *Rabi*, la pomme avec la Croix. Il fut couronné par l'Evêque
„ d'Olmutz, le Siége Archiépiſcopal étant vacant, en préſence des
„ Evêques de *Coutance*, & de *Leutmils* & quantité de Seigneurs tant
„ du Païs qu'étrangers, comme les Comtes de *Cilles*, de *Bamberg*, de
„ *Valdſie*, outre une grande multitude de Citoyens (c).

(c) Balb. Ubi ſup. p. 498. 499

Nouveaux troubles en Bohême à cette occaſion.

II. AVANT le Couronnement *Ptaczeck*, Chef des Calixtins, avoit envoyé au Parti Catholique, pour l'avertir de ne point précipiter cette démarche, & de ne rien faire ſans le conſentement unanime de tous les Etats du Royaume (2), déclarant que tout ce qu'ils feroient ſans cela ſeroit regardé, non ſeulement comme nul, mais comme contraire aux Droits, & aux Priviléges du Royaume, qu'ils étoient réſolus de défendre au peril de leur vie. Comme les Catholiques paſſerent outre,

---

(1) *Balbin. Epitom. Rer. Bohem.* Lib. V. Cap. 11. p. 498. Le *Mars Moravicus* y joint *Waldſtein*, & quelques autres *ub. ſup.* p. 602.

(2) Comme ils étoient abſens de la Diète où le Couronnement fut réſolu ils prétendoient que cette Aſſemblée étoit incomplete, & que le conſentement n'avoit pas été unanime.

1438.

tre, malgré ces remontrances, cette conduite ralluma la guerre en Bohême, & peu s'en fallut qu'on ne vît recommencer les troubles à peine aſſoupis. Quoique Prague fût dans les interêts d'*Albert* il y avoit pourtant encore bien des gens de l'autre Parti dans cette Ville. Ils emmenerent quelques-uns des Conſuls en priſon & releguerent leurs femmes & leurs enfans.

Caſimir accepte la Couronne de Bohême.

III. Les Calixtins d'ailleurs mécontens du refus que leur avoit fait *Albert* d'ajouter d'autres Conditions, à celles ſous leſquelles on avoit reçu *Sigismond*, & que même il n'avoit remplies qu'imparfaitement, s'aſſemblerent à Tabor. Là ils élurent Roi de Bohême, *Caſimir* Frere de *Wladiſlas* Roi de Pologne, & lui envoyerent une Ambaſſade, pour le prier d'accepter le Royaume, & d'amener du ſecours. Le Roi de Pologne aſſembla là-deſſus une Diéte generale à Cortzin, pour en déliberer. Les avis furent extrêmement partagez. Tous les Evêques, les Princes de Varſovie qui étoient là preſens, & pluſieurs des Grands diſſuadoient fortement d'accepter un Royaume affoibli par des Guerres inteſtines, infecté d'héréſie, & où il y avoit deja un autre Roi élû par l'un des Partis. Au contraire le Grand Duc de Moſcovie, les autres Princes, & les plus jeunes d'entre les Seigneurs qui ne demandoient que les occaſions, ou de ſe ſignaler ou de pêcher en eau trouble pendant la Guerre, preſſerent tellement cette acceptation que leur parti l'emporta. La principale raiſon de cet avis étoit de donner de l'occupation à *Albert*, qui jouiſſant paiſiblement de deux Royaumes, ſi voiſins de celui de Pologne, pourroit l'incommoder beaucoup. *Caſimir* ayant donc accepté le Royaume, *Wladiſlas* envoya des Ambaſſadeurs en Bohême pour proceder à l'élection de ſon Frere, & y fit marcher en même temps une bonne Armée, pour le ſoutenir.

Albert lui envoye une Ambaſſade pour l'en détourner.

IV. A cette nouvelle *Albert*, qui étoit alors à Bude, envoya une Ambaſſade au Roi de Pologne, pour le détourner d'accepter la Couronne de Bohême pour ſon Frere. Les raiſons d'*Albert* étoient que le Royaume lui étoit dévolu par ſa Femme *Eliſabeth* Fille & heritiere unique de *Sigismond*, qu'il y avoit un ancien Traité entre la Bohême & l'Autriche, qui rendoit cette ſucceſſion legitime, que ſon élection faite par les Grands ne pouvoit être revoquée, que quelque peu d'oppoſans n'étoient pas en droit de la transferer à un autre, & qu'enfin, s'il perſiſtoit à attaquer le Royaume de Bohême, il prît garde au ſien. Le Roi ayant aſſemblé ſon Conſeil on répondit aux Ambaſſadeurs d'*Albert*, que c'étoit une choſe publique & notoire qu'après la mort de *Sigismond* les Barons, les Nobles & les Villes de Bohême avoient appellé ſon Frere *Caſimir*, au Royaume de Bohême avec de grandes inſtances de le vouloir accepter. Qu'en l'acceptant on ne faiſoit point d'injuſtice à *Albert*, parce que tout le monde ſait que les Femmes ſont excluës de la ſucceſſion aux Royaumes, que s'il y avoit entre la Bohême & l'Autriche, quelque Traité particulier qui fût contraire à cet uſage, n'ayant jamais été obſervé, il étoit cenſé abrogé par preſcription, que par ces

1438. ruſſins le Roi avoit envoyé deux Palatins de ſon Royaume avec une Armée & des inſtructions pour pacifier la Boheme, & la purger des erreurs dont elle étoit entachée, l'intention de ſon Frere n'étant pas de prendre ſur un autre pied de Gouvernement du Royaume; que d'ailleurs la Pologne & la Boheme, avoient la même Langue qui n'avoit rien de commun avec l'Allemand (1), & qu'au reſte il étoit aſſez bien affermi dans ſon Royaume, pour ne craindre point de violence étrangere (a).

(a) Dlug. ub. ſupr. Theob. Part. II. Cap. IV.

Caſimir entre en Bohême avec une Armée.

V. Ces menaces reciproques valurent une Déclaration de Guerre. *Caſimir*, ſans perdre de temps, s'avança en Bohéme, avec ſon Frere *Wladiſlas*, pour joindre les Seigneurs de ſon parti. Il fit d'abord irruption en Siléſie, où il obligea tous les Princes voiſins à prendre ſon parti. De là il envoya un Corps de Cavalerie en Moravie pour y mettre tout à feu & à ſang. Cependant le reſte de ſon Armée étant entré en Bohéme, elle ſe joignit aux Seigneurs Calixtins. Cette jonction faiſoit une Armée d'environ 14 mille hommes, contre environ trente mille qu'avoit d'abord *Albert*, ſans compter les ſecours qui lui vinrent d'ailleurs. Ces Seigneurs avoient ſi bien pris leurs meſures qu'ils eurent preſque toujours le deſſus, comme le reconnoît *Balbin* d'ailleurs zélé partiſan de la faction Catholique (b). *Ptaczek* mit de bonnes garniſons dans *Collin*, *Gratz*, *Czaſlaw*, pour couvrir Tabor, & dans les Villes Frontieres de la Moravie, & de l'Autriche, pour empecher qu'il n'en vînt du ſecours. *George de Podiebrad* battit dans une rencontre les Huſſards d'*Albert*, donnant par là un échantillon de ce qu'on devoit attendre de ſa valeur, comme le dit *Balbin* (c). D'autre côté *Ptaczek* joint avec quelques Chefs des Polonois, & ceux des Taborites & des Orphelins allerent ſaccager les terres des Seigneurs de *Maiſon Nuëve*, où ils réduiſirent tout en monceaux de cendres. Ils prirent auſſi les Villes de *Cuttemberg*, & de *Sobieſlaw*, & après ces expeditions, ils ſe retirerent à Tabor. Dans cette ſituation des choſes, *Albert*, après avoir renouvellé le Sénat de Prague, aſſembla ſon Armée pour ſe mettre en Campagne, dans le deſſein d'aſſieger Tabor. *Albert* Marquis de Brandebourg, qu'on appelloit l'*Achille* d'*Allemagne*, commandoit l'Armée en Chef. *Chriſtophle* Duc de Baviere avoit l'Avant-garde, & *Sigiſmond de Treſſchen* (2), General Bohemien, l'Arriere-garde, & l'Empereur étoit à la tete du Corps de l'Armée.

(b) ub. ſup. p. 499.

(c) ub. ſupr. p. 499.

Albert aſſiége Tabor & s'en retire.

VI. Les choſes étant ainſi diſpoſées, l'Armée marcha à la petite Ville de *Seneſchaw*, entre Prague & Tabor, dans le deſſein d'aſſiéger cette derniere Place. De là l'Empereur envoya dire aux ennemis par des Herauts d'Armes, qu'il alloit leur rendre viſite, & qu'ils ſe tinſſent prêts à décider dans un combat à qui, de lui ou de *Caſimir*, appartiendroit le Royaume de Bohéme. Cependant il leur faiſoit repréſenter que pour

l'a-

---

(1) Il faut remarquer qu'*Albert* avoit été dès lors élû Empereur d'Allemagne, comme on le verra dans la ſuite.

(2) *Balbin l'appelle Sigiſmond de Dieczin.*

1438.

l'interêt de *Caſimir* lui-même, dont ils tenoient le parti, ils devoient s'abſtenir de brûler & de ſaccager comme ils faiſoient, pour ne pas lui laiſſer un Royaume tout deſolé, en cas que le ſort des armes décidât en ſa faveur. A ce défi qui fut reçu avec joye les Confederez répondirent qu'ils l'attendoient de pied ferme pour le bien recevoir, & que ce n'étoit pas leur coûtume de reculer. Avant le retour des Herauts d'Armes, il arriva dans le Camp d'*Albert*, un renfort de Troupes de Hongrie, de Moravie, d'Autriche, & de Prague. Se ſentant aſſez fort pour aller vers l'ennemi il s'avança vers Tabor. Il y eut d'abord pluſieurs Eſcarmouches fort chaudes, mais qui ne décidoient de rien. *Albert* ayant rangé ſon Armée en bataille offrit le combat. Mais les Confederez inferieurs en nombre jugerent à propos de ſe tenir dans leurs retranchemens. *Albert* voulut les y forcer, mais il fut repouſſé avec perte. Cependant à force de machines de guerre ils furent contraints de les abandonner pour ſe retirer à Tabor, dont *Albert* avoit formé le Siége. Après 6. jours d'attaque, *Albert* eut avis que *Wladiſlas* Roi de Pologne, pour faire diverſion, avoit fait une irruption en Siléſie. Il apprit en même temps que *Teſſchen*, l'un des Géneraux, s'entendoit avec ce Prince pour le trahir. Ces nouvelles l'obligerent à changer de meſures. *Teſſchen* fut arrêté, & mourut bien-tôt après en priſon. Cependant l'Empereur, de l'avis de ſon Conſeil, reſolut d'abandonner le Siége d'une Ville qui ne pouvoit être priſe que par famine. On ſe contenta de mettre de bonnes garniſons dans les Places des environs, pour empêcher les ſorties des aſſiegez.

*Albert de Brandebourg eſt commandé en Siléſie pour en chaſſer le Roi de Pologne.*

VII. ALBERT de Brandebourg fut commandé pour aller en Siléſie, avec une bonne partie de l'Armée, mais n'ayant pas trouvé jour à attaquer *Wladiſlas*, il prit le parti d'aller ravager la Pologne pour l'y faire revenir, comme en effet il y revint après avoir fait bien des dégâts en Siléſie, & en Moravie, où il étoit allé pour empêcher l'Empereur d'envoyer au ſecours de Troppaw, qu'il avoit aſſiegé. Tout rappelloit *Wladiſlas* dans ſon Royaume. L'Armée qu'il avoit envoyée en Bohéme avoit peri par la peſte, & par la faim, & il étoit dangereux de ſe tenir au voiſinage pour ſoutenir *Caſimir*. D'autre côté la Haute Pologne réduite aux dernieres extremitez par *Albert de Brandebourg*, demandoit un prompt ſecours. L'Empereur croyant n'avoir plus rien à redouter des Taborites, quoique moins vaincus qu'atterrez par les Maladies contagieuſes & par la faim, s'en retourna à Prague mettre ordre à ſes affaires, il établit d'abord pour Gouverneur du Royaume, le Comte *Ulric de Cilles* ſon Beau-Frere, qui de concert avec ſa Sœur *Barbe*, s'étoit ligué avec les Calixtins pour donner le Royaume de Boheme, au Roi de Pologne, & qu'il avoit reçu depuis peu en grace.

*L'Empereur va à Breſlaw.*

VIII. CES meſures priſes l'Empereur alla à Breſlaw, où ſe trouva *Roderic* Evêque de Burgos, de la part du Concile de Baſle, pour négocier la Paix entre l'Empereur & le Roi de Pologne. Les Hiſtoriens Polonois témoignent que le Pape y avoit auſſi un Légat, ce que je trouve

1438. ve fort vraiſemblable, parce que le Concile & le Pape étant en concurrence d'autorité, chacun vouloit avoir ſa part aux affaires publiques qu'ils prétendoient être de leur reſſort. *Philippe de Commines* au reſte n'eſt pas favorable, pour le dire en paſſant, à l'uſage d'alors qui vouloit que quand deux Princes étoient en guerre, le Pape eût un Légat dans chacune des Armées pour négotier la Paix. Cette négotiation n'eut point de lieu, parce qu'aucune des Parties ne voulut ſe relâcher de ce qu'elle appelloit ſon droit. De Breſlaw l'Empereur alla en Autriche d'où il fut obligé de revenir bien-tôt en Bohême, ſur l'avis qu'on lui donna que le Comte de *Cilles*, remuoit toujours avec le parti Calixtin, & que même, il briguoit le Royaume. L'Empereur lui en ôta le gouvernement, & le donna aux Seigneurs de *Maiſon Neuve*, dont il connoiſſoit la fidelité.

Affaires Etrangeres *Italie & Eſpagne* Concile de Ferrare

(a) *Jean de Paléologue.*

IX. CETTE année les démêlez du Concile de Baſle, éclatérent plus que jamais, par la tranſlation effective de ce Concile à Ferrare. Elle ſe fit le 6. d'Octobre, que ſe tint la I. Seſſion. Les Prélats de Baſle y furent appellez & il s'y en rendit un bon nombre. L'Empereur Grec (a) s'y trouva en perſonne avec ſon Frere le Deſpote (1) *Demetrius* & *Joſeph* Patriarche de Conſtantinople. L'Abbé *Choiſi* nous donnera la deſcription de la réception qui fut faite à l'Empereur Grec à Ferrare. „ Tous les Cardinaux & une infinité de Prélats allerent au devant de lui hors les portes de la Ville. Il marchoit „ à cheval ſous un dais bleu céleſte porté par les fils & par les parens du „ Marquis d'*Eſt*, toute ſa ſuite, & même le Deſpote ſon Frere mirent „ pied à terre à la Porte du Palais, l'Empereur entra ſeul à cheval, & „ monta l'Eſcalier qui étoit en rampe douce. Il deſcendit de cheval à „ l'Entrée de la ſale. Le Pape l'attendoit dans ſon appartement, mais „ dès qu'il le vit, il ſe leva, fit quelques pas, & l'embraſſa. L'Empereur & le Patriarche avoient refuſé abſolument de ſe proſterner devant ſa Sainteté, & de lui baiſer les pieds: ils diſoient pour leurs raiſons que même en priant Dieu ils ne flechiſſoient pas les genoux. Après une converſation fort courte, l'Empereur fut conduit au Palais „ qu'on lui avoit preparé (a). Le Roi d'Angleterre, & *René d'Anjou* Roi de Naples, avoient approuvé ce Concile par leurs Lettres, mais les Rois de *France* & d'*Arragon*, tenoient toujours pour le Concile de Baſle. *Nicolas Albergati*, Cardinal de *Ste Croix de Jeruſalem*, y préſida en l'abſence d'*Eugene IV*. On ne convient pas bien du nombre des Seſſions qui ſe tinrent à Ferrare. Ceux qui en comptent XVI y joignent les Congregations Générales. On y agita les 4 queſtions qui ſéparent les Grecs d'avec les Latins, ſavoir 1. de la Proceſſion du St Eſprit, 2 du pain ſans levain dans l'Eucariſtie, 3. du Purgatoire, 4. de la primauté du Pape. On verra l'année prochaine ce Concile transféré à Florence.

(a) *Hiſt. de l'Egl.* Tom. VIII Liv. XXVI Ch. III p. 72 & 72.

X. L'E-

---

(1) C'étoit la premiere Charge de l'Empire immédiatement après l'Empereur

1438. Bzovi. rebus in Italia.

X. L'Italie étoit toujours dans une ſituation violente. Les Puiſſances les plus fortes en affectoient l'Empire. Le Duc de *Milan*, toujours ſans Foi & ſans Loi, trompoit les uns ſelon le vent de la fortune, & careſſoit ſes ennemis pour les endormir. Les Venitiens, qui n'avoient pas moins bon appetit que le Duc, faiſoient mine de s'unir avec les Florentins contre ce redoutable ennemi, mais ces Confédérations n'aboutiſſoient à rien, parce qu'ils ſe diviſoient d'eux-mêmes, ſi *Philippe* ne les deſuniſſoit. Les Generaux intereſſez changeoient ſi ſouvent de parti qu'on ne pouvoit s'aſſurer de la fidelité d'aucun. Le Pape attentif à ſon Patrimoine faiſoit la Paix ou entretenoit la Guerre, ſelon qu'il y trouvoit ſa ſureté.

Siége de Naples, levé.

XI. Le Roi d'Arragon ne perdoit point de vue la Conquête du Royaume de Naples. Dans ce deſſein il preſſoit vivement à Baſle, la dépoſition d'*Eugene IV.* qui ſoutenoit *René d'Anjou*. *Alphonſe* avoit rencontré juſqu'alors de grands obſtacles à ſes deſſeins dans l'habileté, & la bravoure de *Vitelleski* Archevêque de Florence que le Pape avoit honoré de la pourpre l'année précédente, en reconnoiſſance de ſes bons offices. Ce Prelat en effet avoit fait reſtituer au Pape quantité de Places de l'Egliſe qu'on lui avoit enlevées, il avoit détaché pluſieurs Seigneurs du parti du Roi d'Arragon, pour les engager dans le parti d'*Eugene*, en un mot ſi *Vitelleski* eût toujours agi ſur le même pied, on ſe croyoit en état de livrer le Royaume à *René*, mais tout à coup il changea, ſinon de parti, au moins de conduite, les Hiſtoriens ne ſauroient dire, ſi ce fut par une terreur panique, ou par quelque intrigue ſecrete. Quoi qu'il en ſoit, il quitta le Royaume de Naples, & fit Trêve avec *Alfonſe*. A cette infidelité envers le Pape & envers *René*, il ajouta une infidelité envers *Alfonſe* lui-même, en conſpirant contre ſa vie lorſqu'il s'en défioit le moins. Et en effet il l'auroit fait aſſaſſiner un jour qu'il faiſoit ſes devotions s'il n'eût été aſſez à temps pour prendre la fuite. Ce changement de *Vitelleski* en apporta un bien favorable aux affaires de l'Angevin. Il retrouva les amis que le Cardinal lui avoit enlevez, & s'en ſervit utilement. Les aſſiegeans d'ailleurs perdirent un de leurs principaux ſoutiens, *Pierre d'Arragon* Frere du Roi, qui fut tué d'un coup de boulet devant la Place. Enfin les pluies continuelles faiſant deſeſperer de la prendre, *Alfonſe* fut obligé de lever le Siége. Il n'en falloit pas d'autres raiſons ſans alléguer un Crucifix qui baiſſa, à ce qu'on pretend, la tête pour parer un coup qui le menaçoit. Le Crucifix ne put pourtant éviter de perdre ſa couronne d'épines, & ſes cheveux au-deſſous de la tête. C'eſt ainſi que de tout temps la politique s'eſt aidée de la ſuperſtition pour jetter l'eſperance ou la frayeur dans les eſprits. Quoi qu'il en ſoit, le Crucifix baiſſant la tête fut conſervé précieuſement à Naples & y eſt encore en grande veneration (a).

Mort du Roi de Portugal.

XII. Cette année mourut *Edouard* Roi de Portugal, Prince dont on loue la pieté & le ſavoir. On dit même qu'il compoſa quel-

(a) *Bzov.* ann. 1438. num. LXXI. *Spond.* 1438. num. XXVI.

1434. quelques Livres. Il laiſſa des fils en fort bas âge, dont l'aîné nommé *Alphonſe*, qui n'avoit que 6 ans, fut déclaré Roi, & la Reine Régente, comme *Edouard* l'avoit ordonné par ſon Teſtament. Mais ce Teſtament fut caſſé par les Portugais qui ne pouvant ſouffrir le Gouvernement d'une Femme, donnerent le Gouvernement du Royaume à *Pierre* Duc de Coïmbre, Frere du feu Roi qui fut depuis tué par le jeune *Alfonſe* ſon Neveu (a). C'eſt apparemment le même qui s'étoit trouvé en Moravie avec *Sigiſmond*.

(a) *Spond. ann.* 1438 *num.* 38.

*Albert II. élu Empereur*

XIII. Après la mort de cet Empereur, les Etats de l'Empire s'aſſemblerent à Francfort ſur le Mein, dans le mois de *Mars* de cette année. Il s'agiſſoit de deux affaires importantes dans cette Diète. L'une étoit l'élection d'un Roi des Romains, l'autre de prévenir ou d'arrêter le Schiſme qui commençoit à ſe former par la tranſlation du Concile de Baſle à Ferrare. On commença par la premiere. Les Electeurs étoient, *Theoderic* Archevêque de Mayence, *Theoderic* Archevêque de Cologne, *Raban* Archevêque de Tréves, *Othon* Comte Palatin du Rhin, Tuteur du jeune Electeur *Louis* ſon Neveu, *Frideric* Electeur de Brandebourg. Ils élurent d'une voix unanime *Albert d'Autriche*, qui la même année fut fait Roi de Hongrie, & de Bohéme. Auſſi-tôt après l'élection, ils lui envoyérent des Ambaſſadeurs, pour le prier de venir prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité. Mais il refuſa de le faire ſans le conſentement des Etats de Hongrie, parce qu'il le leur avoit promis à ſon couronnement. Les Hongrois prétendoient que ce n'étoit point l'uſage des Rois de Hongrie, d'accepter le Gouvernement de l'Empire, & que *Sigiſmond* l'ayant fait avoir, en ſon abſence, abandonné la Hongrie à la merci des Turcs. Cependant les Hongrois ſe laiſſerent fléchir aux inſtantes priéres du jeune *Frideric* Duc d'Autriche, & permirent à *Albert* d'aller ſe faire couronner Roi des Romains, comme il le fut à Aix la Chapelle, cette même année (b). L'Hiſtoire a remarqué comme un exemple unique qu'un même Prince ait reçu dans une même année trois différentes Couronnes. De ſorte que ſans avoir beſoin de calcul, *Albert* pouvoit dater de la premiere année de ſes Regnes des Romains, de Hongrie, & de Bohéme.

(b) *Æn. Sylv. ubi ſupr. Cap.* LV.

Lettre des Princes & Prélats aſſemblez à Francfort au Pape & à l'Empereur de Conſtantinople

XIV. L'AUTRE affaire dont on traita à Francfort étoit de plus longue haleine. Deux Conciles appointez l'un contre l'autre ſous le titre de Concile Général, étoit déja un aſſez grand Schiſme dans l'Egliſe, parce qu'il s'enſuivoit de là que l'Egliſe Univerſelle étoit aſſemblée en deux lieux en même temps, ce qui étoit fort contraire à ſon unité. D'ailleurs comme ces deux Conciles étoient dans des principes tout oppoſez, même ſur des matieres de Foi, rien de plus contraire à ſon infaillibilité. Mais comme on parloit déja hautement à Baſle de dépoſer *Eugene IV*, & de mettre un autre Pape en ſa place, c'eût été un nouveau Schiſme formé dans le Schiſme, & d'autant plus redoutable qu'on avoit vu pendant plus de 40 ans les horribles ſuites du grand Schiſme d'Occident. Les Electeurs, les Prélats, & les Princes aſſemblez à Francfort, re-

Digitized by Google

1438.

réſolurent d'abord de demeurer dans la neutralité, afin d'être plus en état d'accorder les Parties, & de leur écrire pour négotier des moyens de pacification. Leurs Lettres aux Conciles de Baſle, & de Ferrare ſont dans les Actes. Mais comme celles qu'ils écrivirent à *Eugene IV.* & à l'Empereur des Grecs n'y paroiſſent pas, & que même elles ne ſont pas communes, on les rapportera ici (1). La Lettre à *Eugene IV.* eſt conçue en ces termes. „ Très-Saint Pere, & très-Clement Seigneur, après „ une très-humble recommandation, & après avoir baiſé très-dévotement „ les pieds ſacrez de Votre Sainteté, nous avons toujours eu fort „ à cœur de chercher des remedes & des voyes pour terminer les differens „ ſurvenus, à notre grand regret, entre Votre Sainteté d'une „ part, & le Sacré Concile de Baſle de l'autre. C'eſt pourquoi nous „ trouvant aſſemblez ici par la faveur Divine, pour élire un Roi des „ Romains qui ſoit l'Avoué de l'Egliſe, nous avons en même temps „ pris à tache de prendre les meſures les plus efficaces pour retrancher „ les ſcandales de l'Egliſe, & pour jetter les ſemences d'une Paix ſolide „ dans toute la Chrêtienté. Dans cette vue nous avons réſolu de nous „ jetter aux pieds de Votre Sainteté, par les excellents perſonnages nos „ Ambaſſadeurs qui vous porteront ces préſentes, vous ſuppliant humblement „ de leur ajouter une entiere foi, & de les écouter favorablement, „ afin que par leur entremiſe, & appuyez ſur votre bénignité „ ordinaire, on puiſſe rétablir l'unité dans l'Egliſe Univerſelle à la gloire „ de Dieu, & à l'honneur du Siége Apoſtolique. Donné à Francfort „ le 19 Mars, 1438.

La Lettre à l'Empereur Grec avoit pour inſcription, *au très-Illuſtre Prince, & Seigneur, le Seigneur* JEAN, *Empereur des Romeins* (Romæorum) *notre très-Excellent Seigneur.* „ Très-invincible Prince, & très-Excellent „ Seigneur, nous avons appris depuis quelques jours de très-bonne part, „ que votre Sérenité eſt arrivée à Ferrare, où l'on dit que notre très-Saint „ Seigneur le Pape *Eugene* a transféré le Concile de Baſle. Mais comme „ par les avis qui nous ſont venus, tant de la part de notre même Seigneur „ le Pape, que de la part des Péres du Sacré Concile de Baſle, nous ne „ ſaurions rien augurer de toutes ces démarches, (ce que nous rapportons „ avec douleur) qu'un grand Schiſme très-préjudiciable à la Foi Orthodoxe, „ nous faiſons tous nos efforts pour prevenir un ſi grand mal. C'eſt „ ce qui nous engage à avoir recours à votre Hauteſſe, (*Celſitudinem*) „ par les Ambaſſadeurs que nous vous envoyons auxquels nous vous „ prions affectueuſement de donner une entiere créance, comme auſſi „ de les appuyer de vos conſeils, & de votre faveur dans une affaire ſi „ importante. Comme vous aimez l'unité dans l'Egliſe Univerſelle, „ nous avons une confiance toute particuliere là-deſſus en votre Très-Illuſtre „ Magnificence. Donné à Francfort le 19. Mars, 1438.

Quat

---

(1) On les doit à la diligence de Monſr. *George Chrêtien de Jean* dans ſes ſavantes Remarques ſur l'*Hiſtoire de Mayence par Serrarius.*

1438. Quoi que ces Lettres ſoient vagues, on voit bien qu'elles tendoient à engager *Eugene*, & *Jean Paleologue* à aller bride en main dans cette affaire. Les Ambaſſadeurs avoient, ſans doute, leurs inſtructions particulieres ſur les propoſitions qu'ils auroient à faire ſelon les occurrences.

Seſſions du Concile de Baſle.

XVI. Le Concile de Baſle continuoit toujours, nonobſtant les oppoſitions, & les fulminations de celui de Ferrare. On a vu *Eugene IV.* declaré contumace l'année précedente. Le Pape de ſon côté caſſa le Concile de Baſle, ne lui laiſſant que 30 jours, pour tenir encore ſes ſéances, à condition pourtant que ſes Décrets ſeroient nuls, à la reſerve de ceux qu'il donneroit contre les Bohemiens. Comme tout ſe diſpoſoit à la dépoſition d'*Eugene*, le Cardinal *Julien* qui avoit été le Préſident du Concile de Baſle, & qui l'avoit toujours vigoureuſement ſoutenu, même depuis la tranſlation, s'en retira avec quelques Prélats pour aller à Ferrare, trouvant apparemment que le Concile alloit trop vite, & qu'il pouſſoit les choſes trop loin contre *Eugene*. On peut juger que *Julien* fut reçû à bras ouverts, & il préſida même depuis au Concile de Ferrare. Cependant *Louis Allemand*, Cardinal de Ste. Cecile, ordinairement appellé Cardinal d'*Arles*, du nom de ſon Archevaché, fut choiſi d'une commune voix pour Préſident du Concile de Baſle. Il ne s'y tint cette année que deux Seſſions, ſavoir la XXXI. & la XXXII. Dans la I. de ces Seſſions, tenuë le 24. de Janvier, on publia trois Decrets. Dans le premier, où il s'agiſſoit des Appels dans la Cour de Rome, il fut réſolu que ceux qui ſeroient éloignez de Rome de quatre lieues, feroient juger les procès ſur les lieux, & qu'il ne ſeroit permis d'appeller qu'aux Juges immédiatement Superieurs, & non au Pape, à moins qu'il ne ſe trouvât Superieur immédiatement, auquel cas le Pape renverroit par un Reſcript la cauſe à la Province juſqu'à la fin du procès, à la réſerve pourtant des Cardinaux, & des Officiers de la Cour de Rome. Ce Decret portoit encore que les appels légitimes des Membres du Concile, ſe feroient au Concile de Baſle, & non au Pape, & au *Conciliabule* de Ferrare. Dans le II. Décret on réſolut que le Pape à l'avenir ne donneroit plus de Graces expectatives, de Reſervations, & que les Bénéfices ne ſeroient donnez qu'à des gens doctes. Le III. Décret declare *Eugene* ſuſpendu de toute adminiſtration dans le ſpirituel, & dans le temporel, & que cette adminiſtration eſt devoluë au Concile. On y avertit les Rois, & les Princes ſéculiers de ne point obéïr à *Eugene*. Les Eccléſiaſtiques y ſont menacez de l'excommunication & de la ſuſpenſion, s'ils lui obéïſſent, & on leur ordonne de ſe rendre au Concile dans l'eſpace de 40 jours, après avoir fait des Réglemens ſur la Diſcipline conformément aux Seſſions VI. & VII. du Concile de Conſtance, le Pape *Eugene* fut declaré ſuſpendu, tant au ſpirituel, qu'au temporel, comme étant contumace, & incorrigible. Pluſieurs Prélats & Princes voulurent en vain s'oppoſer à ce jugement. Le zèle du Cardinal d'*Arles*, pour le Concile, ne laiſſa aucun lieu à toutes ces remontrances. Dans la ſeconde de ces Seſſions qui étoit

la

1438.

la XXXII. tenuë le 24. de Mars, en vertu du Décret de la Seſſion XI. qui portoit que le Concile ne pouvoit être diſſous ni transferé ailleurs, que du conſentement exprès de la moitié des ſuffrages des deux Claſſes ou Deputations, il fut declaré que le choix de la Ville de Ferrare étoit nul comme ayant été fait par la moindre partie du Concile, & afin de ſe fraier le chemin à la depoſition d'*Eugene*, on ſe fonda ſur les Articles de la Seſſion XXIX. Tout le reſte de l'année ſe paſſa à répondre aux raiſons de ceux qui ſoutenoient que la tranſlation du Concile à Ferrare (a), étoit legitime.

(a) Act. Conc. Baſil. Seſſ. XXXI. XXXII. Rain. ad 1438. num. 60. 61. Richer. Hiſt. Conc. T. III. p. 451. 452.

Diétes de Nuremberg.

XIV. Il ſe tint cette année deux Diétes à Nuremberg, comme c'étoit la coutume de s'y aſſembler après l'élection de l'Empereur à Francfort, & ſon couronnement à Aix-la-Chapelle. Dans l'une & dans l'autre on traita des affaires générales de l'Empire, & de la reconciliation du Concile de Basle avec *Eugene IV*. Il ne ſe fit pas grand choſe dans la 1. du mois de Juillet. Dans la II. tenuë ſur la fin de l'année, on propoſa de la part des Princes de choiſir un lieu tiers pour y aſſembler un Concile Général où ceux de Basle & de Ferrare ſe trouveroient avec les Grecs & le Pape. Les Légats de Basle qui étoient à cette Diéte répondirent, qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, & demanderent qu'on approuvât les Decrets du Concile contre *Eugene IV*. La réponſe de l'Empereur & des Princes fut, 1. que c'étoit à Basle qu'étoit le Concile Général. 2. Qu'on approuvoit la Neutralité réſoluë à Francfort, & qu'on révéroit également, & le Concile de Basle, & le Pape *Eugene*. 3. Que pour accorder les Parties on trouvoit bon de choiſir un 3. lieu, que les Péres de Basle pourroient nommer de concert avec l'Empereur. 4. Que la ſuſpenſion d'*Eugene* ſeroit levée. A cet avis des Princes d'Allemagne, ſe joignirent les Rois de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Arragon, de Portugal, & le Duc de Milan. Mais les Péres de Basle n'ayant pas voulu donner les mains à ces expediens les choſes demeurerent au même état (b).

(b) Synod. 1438. Du Pin. Nouv. Bibl. des Aut. Eccl. Tom. XII. p. 54.

France.

XV. On peut placer ici les affaires de France, parce qu'elles ont beaucoup de liaiſon avec ce qui vient d'être rapporté. On y reconnoiſſoit toujours le Concile de Basle, quoi qu'on eût bien voulu qu'il ſe fût moderé davantage au ſujet d'*Eugene IV*. Ce Concile envoya des Légats en France, pour y donner avis de ſes Decrets, tant contre *Eugene*, qu'en faveur des Libertez Eccléſiaſtiques. Comme le dernier Article étoit fort du goût de la France, l'Ambaſſade fut bien reçuë, & le Roi promit d'aſſembler ſon Conſeil pour en déliberer. Mais afin de donner plus de poids à l'approbation qu'il y donna aux Decrets du Concile touchant la ſuperiorité des Conciles Generaux, il aſſembla au mois de Juillet les Princes & les Prélats de ſon Royaume à Bourges pour y autoriſer ces mêmes Decrets, malgré les inſtances des Légats du Pape, qui étoient là pour faire approuver le Concile de Ferrare. Ce fut dans cette Aſſemblée ſolemnelle que ſe donna la fameuſe *Pragmatique* Sanc-

1438. *Sanction* (1). On parlera plus amplement de cette Pièce dans l'Hiſtoire du Concile de Baſle, où elle fut autoriſée, mais il eſt bon d'en dire quelque choſe en général. La Pragmatique Sanction eſt un Edit public par lequel ſont établies & confirmées les Libertez de l'Egliſe Gallicane par rapport à la Diſcipline Eccléſiaſtique, & où le Droit de Régale ſur les Benefices Eccléſiaſtiques eſt maintenu contre les pretentions de la Cour de Rome, & du Pape. Cette Conſtitution, qui conſiſte en XXII. ou XXIII. Articles, étoit principalement tirée des Decrets du Concile de Baſle, touchant la Reformation de l'Egliſe dans ſon Chef, & dans ſes Membres, la ſuperiorité du Concile par deſſus le Pape, l'obligation où eſt ce dernier à y obéir, la ſupreſſion des Annates, & autres points qui ont de l'affinité avec les precédens. La Pragmatique apportoit pourtant quelques modifications à ces Decrets du Concile de Baſle, ſeulement par rapport à l'état, & à la conſtitution de la France, & non pour donner la moindre atteinte à l'autorité du Concile de Baſle, comme cela eſt formellement porté dans cette Pièce (2). *Ils ont reſolu unanimement* (3), eſt-il dit dans la Pragmatique, *de recevoir inceſſamment, & ſans nul delai les Decrets, Ordonnances, & Statuts du Sacré Concile de Baſle, quelques-uns ſimplement, & tels qu'ils ſont, les autres avec certaines modifications & manieres, non pas aucun doute de la puiſſance & autorité du même Sacré Concile de Baſle, qui les a dreſſez & publiez, mais entant qu'il eſt convenable au tems, aux temps, & aux mœurs des Pais, & des perſonnes de notre Royaume, & Dauphiné.*

Ce qu'il eſt bon de remarquer contre *Henri de Sponde*, Evêque de Pamiers, qui a prétendu conclure de ces modifications que la France n'avoit pas reconnu ſincérement le Concile de Baſle comme Oecumenique. C'eſt un exemple mémorable de partialité (4). Que *Sponde* de Pro-

---

(1) *Sanction*, veut dire *Loi*, & *Pragmatique*, ce qui ſe doit pratiquer. Cette façon de parler & ces ſortes de Conſtitutions ſemblent avoir été introduites ſous *Louis IX. ſurnommé le Saint* qui donna en 1268 une *Pragmatique Sanct*ion pour maintenir, & confirmer les Libertez de l'Egliſe Gallicane, contre les entrepriſes de la Cour de Rome. Elle fut renouvellée en 1268. Libertez de l'Egl. Gallic. Tom. II. p. 1 5.

(2) *Memorata igitur Sacra Baſileenſis Synodi Decreta, Ordinationes, & Statuta aliqua ſimpliciter ut jacent, alia verò cum certis modificationibus, & formis, non tamen in dubium poteſtatis, & auctoritatis conditoris & promulgatoris ipſius ſacræ Baſil. Synodi, ſed quatenus commodis temporibus & moribus regionum, & perſonarum ſubditorum noſtrorum Regni & Delphinatus congruere convenireque tempore quoque conſpeximus, prout inferius annotantur & inſeruntur illa, & illa ſine dilatione recipienda cenſuimus, & acceptanda deliberavimus.* Lib. de l'Egl. Gall. Tom. II. p. 9. 10. Ces mêmes paroles ſe trouvent dans la I. Edition de la Pragmatique Sanction faite à Lyon le 6 de Septembre de 1438 avec les Gloſes de *Coſme Guymier* Docteur en Droit, & Preſident des Enquêtes au Parlement de Paris. & dans une autre Edition, faite à Paris en 1613. par *Philippe Probus* Official d'Amiens, & Chapelain du Pape.

(3) Les Prelats de France.

(4) *Tanta libertate in eis ſuendis, rejiciendis, immutandis, ampliandis, Baſileenſium placitis uſi ſunt, ut permiſſione et iſtorum judicio Conſtitutiones Generalium, quale Baſileenſe agnoſcunt, pro ſe fecerunt, cur exinde dicas hinc dicant Eccleſiam Gallicanam approbaſſe ac recepiſſe Concilium Baſilienſe? Nugæ hæ ſunt, & nugiſſimæ.* Spond. ann. 1438 num. XXII.

1438.

Proteſtant qu'il étoit ſoit devenu Catholique Romain, c'eſt une affaire de conſcience dont il faut laiſſer le jugement à Dieu. Mais que, contre la verité de l'Hiſtoire, & pour faire ſa Cour au Siége de Rome il ait conteſté l'autorité du Concile de Baſle, ſur laquelle ſont en partie fondées les Libertez de l'Egliſe Gallicane, c'eſt ce qu'on ne ſauroit pardonner à un Evêque de France. Quoi qu'il en ſoit, les Papes s'oppoſerent toujours tant qu'ils purent à l'exécution de cette Loi. *Eugene IV.* propoſa des accommodemens, mais ſans y réüſſir. *Æneas Sylvius* qui, étant Secretaire du Concile de Baſle, avoit ſoutenu la Pragmatique, étant devenu Pape en 1458 ſe donna mille mouvemens pour l'abolition de cet Edit. Il y réüſſit ſous *Louis XI.* qui avoit interêt de ménager la Cour de Rome, à cauſe de la Sicile. Cependant la Pragmatique ne laiſſa pas de s'obſerver en France, excepté les Reſerves & les Graces Expectatives. Elle ſe releva ſous le Regne de *Charles VIII.* & ſous celui de *Louis XII.* Le Pape *Jules II.* fit ce qu'il put pour la faire abroger dans ſon Concile de Latran, tenu en 1511. contre le Concile de Piſe. Ce Pape étant mort, *Leon X.* ſon Succeſſeur continuant le Concile de Latran, caſſa la Pragmatique, quoique *François I.* lui en eut demandé la confirmation avec quelques reſtrictions. Ces reſtrictions eurent lieu en effet, & c'eſt ce qu'on appella le *Concordat*, qui contient les Articles dont le Pape & le Roi étoient convenus à Bologne en 1515. Le Parlement, & l'Univerſité appellerent de ce Concordat, & de l'abrogation de la Pragmatique au Pape mieux informé, & au Concile Général. Cette affaire eut de longues ſuites (a). La Ducheſſe de Bourgogne travailla inutilement cette année à pacifier la France, & l'Angleterre, parce que les prétentions étoient trop fortes de part & d'autre.

*Pologne.* Trêve entre le Roi de Pologne, & le Roi de Bohême.

XVI. CETTE année *Wladiſlas II.* Roi de Pologne, parvenu à l'âge de 15. ans fut mis dans ſes Droits en grande cérémonie dans une Diéte tenuë à *Petrikow.* Le Roi y parut ſur le Trône, revêtu des habits & ornemens Royaux. Les Prelats, les Grands, & tous les Etats du Royaume lui renouvellerent le ſerment de fidélité. Dans cette même Diéte, à la ſollicitation d'*Eugene*, & du Concile de Baſle, on mit ſur le tapis la reconciliation des Rois de Bohême & de Pologne, dont on a déja parlé. On nomma pour cet effet une Ambaſſade ſolemnelle à la tête de laquelle étoit *Vincent* Archevêque de Gueſne. Le Congrès pour cet accommodement ſe tint à Breſlaw. On a déja parlé de ſon peu de ſuccès. Mais on peut ajouter ici quelques particularitez qui regardent la Pologne. Telle fut la propoſition des Ambaſſadeurs de ce Royaume, que ce n'étoit ni par ambition, ni par avarice que *Caſimir* legitimement élu Roi de Bohême, avoit accepté la Couronne, mais par amitié, & par compaſſion, à cauſe de la conformité de langue; Que cependant pour le bien de la Chrétienté, il offroit de céder ſon Droit, & de le réſigner purement & ſimplement, pourvû que de ſon côté *Albert*, Roi des Romains & de Hongrie, cédât ſa prétention, & la réſignât; afin que les Grands, & les Nobles de Bohême puſſent élire

(a) *Hiſt. de l'Egl. Gallic. ub. ſupr. Tom. I. p. 65. 97.*

1438. qu'ils voudroient, ſoit d'entre eux deux, ſoit d'entre les autres Princes. L'Hiſtorien *Dlugoſs* temoigne que cette propoſition fut extremement agréable aux deux factions de Boheme, mais qu'il n'en fut pas de meme d'*Albert*, qui ne pouvoit ſe reſoudre à mettre ſon Droit en compromis. C'eſt pourquoi, dit le meme Hiſtorien, il fit venir chez lui en particulier l'Archeveque de Gneſne. Dans cet entretien ſecret *Albert* fit mille proteſtations d'amitie, pour le Roi *Wladiſlas*, & pour le Prince *Caſimir* ſon Frere, & pour en donner des preuves, il promit, & jura ſous le ſceau du ſecret, de donner ſa Fille ainée en Mariage à *Wladiſlas*, & ſa cadette à *Caſimir*, & de lui reſigner le Royaume de Boheme pour ſa dot. Ce Traité fut confirmé par un ſerment corporel entre les mains de l'Archevêque, à condition pourtant qu'il ne s'executeroit que dans ſon temps, avec ordre & bienſeance, de peur qu'on ne crût qu'il s'étoit fait avec violence. Les Polonois mécontents de ce Traité clandeſtin n'agirent plus que mollement pour la Paix. D'ailleurs irritez de ce qu'à la perſuaſion des Allemands, *Albert* avoit changé d'avis, ils partirent bruſquement de Breſlaw. Ainſi la Paix s'en alla en fumée. Ils étoient déja en chemin, lorſqu'ils furent rappellez par les inſtantes prieres des Légats du Pape, & du Concile qui ſe trouvoient là. Ainſi au lieu d'une Paix qui ſe devoit faire, il ne ſe fit qu'une Trêve de quelques années. Dans cette occaſion l'Empereur s'étant laiſſé tomber d'un degré fut fort malade de cette chute, le reſte de ſes jours. De la Siléſie, il s'en alla en Moravie, & en Autriche (a), & de là en Hongrie, où ſa préſence étoit neceſſaire. Il emmenoit avec lui une grande quantité de Bohemiens de l'un & de l'autre parti qui groſſiſſoit conſiderablement ſon Armée pour reſiſter au Turc.

(a) Dlugoſſ. Lib. XII. p. 712.

Suede. Démêlés du Roi de Suede avec l'Archevêque d'Upſal (b) Olaus Trundanus.

XVII. ERIC VIII. Roi de Danemarc, de Suede & de Norwege, gouvernoit toujours tyranniquement ces Royaumes & en particulier celui de Suede. Il ne trouvoit point de plus grand obſtacle à ſon humeur deſpotique que dans l'Archevêque d'Upſal (b), zele defenſeur des Droits & des Libertez de ſa patrie. Comme il rencontra toujours ce Prélat en ſon chemin, il ne crût point de moyen plus propre à s'en defaire que de le deferer au Pape comme un ſeditieux & un rebelle qui le troubloit dans l'exercice de ſon autorite. Il y avoit auſſi intereſſé *Sigiſmond*, pendant qu'il vivoit encore & tous les autres Princes comme à une cauſe qui les regardoit. Il fit entrer dans la même conjuration les Prélats & le bas Clergé des Royaumes du Nord. Le Pape & les Cardinaux, accablez par tant de Lettres & de ſollicitations à la perte d'un homme, qui ne paroiſſoit coupable que de trop de fermeté dans une juſte cauſe, penſoient aux moyens de le transferer ailleurs. Mais le Prélat s'oppoſa fortement à toute tranſlation, & ſoutint ſa cauſe, & celle de ſon Egliſe avec tant de vigueur & de ſolidité que ſes plus grands accuſateurs ſe déclarerent pour lui. Cependant *Eric* l'exila, mais cet exil, bien loin de l'ébranler, lui donna occaſion d'aller plaider ſa cauſe au Concile de Baſle. Il y fut pleinement juſtifié, & le Concile écrivit au Roi

1438.

Roi en ſa faveur. Ce Prince inflexible donna la place de l'Archevêque à deux Norwegiens conſécutivement qui gouvernérent l'Egliſe d'Upſal, à ſon gré. Enfin l'Archevêque de retour dans ſon Diocèſe fut reconcilié au moins en apparence avec *Eric*. Mais ce Prince trouvant toujours dans le Prélat les mêmes obſtacles à ſes deſſeins le fit empoiſonner (a).

(a) *Pont.* 1438. num. 76.

1439. Trève entre les Factions de Bohême.

XVIII. **Depuis** qu'*Albert* eut quitté la Bohême pour aller en Hongrie, où ſa parole & ſes interêts l'appelloient néceſſairement, les deux Factions Bohemiennes vecurent enſemble aſſez amiablement. Le parti Calixtin, quoi que victorieux d'abord, fut tellement affoibli par des eſcarmouches frequentes qu'il eut à eſſuyer contre une armée de beaucoup ſuperieure, penſoit plus à ſe rétablir qu'à remuer. D'autre coté les Seigneurs de *Maiſon Neuve*, à qui le gouvernement du Royaume avoit été confié, ruinez par les irruptions des Polonois, & des Calixtins joints enſemble, & craignant encore plus la ruine de la Patrie que la leur propre, ſe rendirent auſſi plus traitables. On convint donc d'une Trève.

Ravages de la peſte en Bohême.

XIX. **La** peſte qui ravageoit alors la Bohême ne contribua pas moins à cette réſolution que l'amour de la Paix. Ce fleau de Dieu s'étoit déja déployé l'année precedente avec une violence extraordinaire. Un célèbre Aſtrologue (b) de ce temps-là en attribuoit la cauſe à une Comete, qui parut dans l'air extrémement pâle dans les mois de Mars & d'Avril, auſſi bien qu'à une Eclipſe du Soleil. Mais l'Hiſtorien dont je tire ce fait en allégue des raiſons bien plus naturelles, ſavoir, l'intempérance du Peuple à ſe gorger de toutes ſortes de mauvais alimens, & de boiſſons enyvrantes. D'ailleurs cette contagion augmentoit par la coutume de coucher pêle mêle dans des lieux infectez, & même d'embraſſer les morts, les gens étant prévenus, dit cet Auteur, de cette opinion des Juifs, que cela ne peut faire de mal qu'à ceux qui ſont deſtinez à mourir dans ce temps-là. A quoi il ajoute, que les rues de Prague ne pouvoient manquer d'infecter l'air. Quoi qu'il en ſoit, la peſte n'épargna pas plus que les autres *Philibert de Coutances*, dont on a ſi ſouvent parlé, Chef de l'Ambaſſade du Concile de Baſle en Bohême, & Adminiſtrateur de l'Archevêche de Prague, quoi qu'il ſe tint clos & couvert chez lui. Peut-être même que cette précaution lui fut nuiſible. Car dès qu'il voulut aller à l'Egliſe, où il y avoit des gens infectez, la peſte le ſaiſit, & il en mourut le 20. de Juin. Il fut enſeveli honorablement dans l'Egliſe Cathedrale du Château (c). Un illuſtre Bohemien avoit auſſi été enlevé par la peſte le mois précedent. C'eſt *Chriſtian*, ou *Chriſten de Prachatitz*, Ville au voiſinage de Huſſinetz. Il avoit été Prédicateur dans l'Egliſe de St. Michel. Il fut tiré de là pour être Preſident, ou Adminiſtrateur du Conſiſtoire des Calixtins dans l'Archevêché de Prague, comme on l'a dit ailleurs. On a remarqué auſſi qu'il étoit grand Mathematicien, & habile Médecin. On lui donna pour Succeſſeur dans la charge de Prédicateur, & Curé

(b) *Cyprian Leowitz.*

(c) *Theob. ubi ſupr. Cap.* VII.

1439 de St Michel, *Pierre de Mladenowicz*. Il en a été ſouvent parlé dans l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, où il faiſoit l'office de Secrétaire de *Jean de Chlum*. Il eſt Auteur d'une Vie de *Jean Hus*, qui ſe liſoit dans les Egliſes, & du Factum Apologetique de ce Docteur. Il mourut en 1451. dans ſa Paroiſſe après l'avoir ſervie 22. ans. A l'égard de la charge d'Adminiſtrateur du Conſiſtoire Calixtin, elle fut donnée à Maître *Jean de Przibram*, & Maître *Procope de Pilſen*.

Nouveaux troubles en Boheme.

(a) Theob. ubi ſupr. Cap. VII.

XX. CE fut dans ce même temps que le Conſiſtoire, profitant ſans doute de la mort de *Ptolómeï*, réſolut, à la ſollicitation de *Ptacsek*, qui avoit alors un grand pouvoir, que les Moines, les Prêtres, & les Chanoines diſtribueroient la Communion ſous les deux eſpèces, qu'autrement ils ſeroient chaſſez de Prague (a). Par là commencérent les nouveaux mouvemens. Ils allerent depuis en augmentant, à l'occaſion que je vais dire, en reprenant les choſes d'un peu plus haut. Nous avons vû *Albert* aller au ſecours de la Hongrie. Elle étoit menacée d'une ruïne prochaine par la trahiſon de *George* Duc de *Bulgarie*, de *Raſcie*, de *Servie*, &c. qui s'étoit joint avec le Sultan *Amurat*, & lui avoit donné ſa fille unique en mariage, & ſon fils en ôtage. Cette alliance ſur laquelle il comptoit beaucoup ne lui ſervit pourtant de rien; car le Sultan apprenant que ſon beau-pere fortifioit ſa Capitale (1), & qu'il avoit échangé *Belgrade* avec *Albert*, réſolut de s'y oppoſer. *George* informé par ſa Fille que le Turc faiſoit de grands préparatifs de guerre contre lui, & que même il avoit fait mettre ſon Fils en priſon, alla promptement demander du ſecours en Hongrie. Il en obtint, mais non ſans grande oppoſition. Ce fut *Jean Corvin Hunniade* (2), depuis ſi célèbre dans l'Hiſtoire par ſes Conquêtes, qui perſuada aux Hongrois qu'il y alloit de leur interêt de ſecourir *George*, quoi qu'il ne l'eût pas mérité. Le Conſeil étoit bon, mais l'événement le trompa. *Samandria* fut priſe par les Turcs après deux mois de vigoureuſe réſiſtance que firent les deux puînez de *George*. Par cette Conquête les Turcs ſe faiſoient aiſément paſſage en Hongrie, & ils avoient déja pénétré juſqu'à *Sirmiſch*, entre la *Save* & le *Danube*. Cependant *Albert* arrivé à Bude fut également ſurpris & indigné de voir les Hongrois ſi lents à ſecourir leur Patrie. Il en fit de grands reproches aux Palatins, & envoya de nouveaux ordres dans les Provinces de ſe trouver inceſſamment en armes à *Peſth*, Ville de la Haute Hongrie, ſur le Danube, vis à vis de Bude. Mais les maladies qui ſe jettérent dans l'Armée obligerent *Albert* à ſe retirer à Bude.

Mort de l'Empereur *Albert*.

XXI. IL avoit déja eu quelques attaques de dyſſenterie pour avoir trop mangé de melons pour ſe rafraichir dans les chaleurs exceſſives qu'il faiſoit alors. Le mal augmentant à Bude, il voulut ſe faire tranſporter à Vienne ſa Patrie, qu'il avoit une extrême envie de revoir, ſe flattant

d'y

---

(1) *Smederovia* autrement *Samandria*, Capitale des Etats du Duc de Bulgarie.
(2) Il paſſoit pour fils naturel de l'Empereur *Sigismond*.

Digitized by Google

1439.

d'y recouvrer ſa ſanté. Il ſe mit donc en chemin contre l'avis de ſes Medecins, & arriva à Strigonie, où il ſe repoſa quelques jours pour tâcher de reparer ſes forces. Mais étant parti de là, à peine avoit-il fait quelques milles que ſentant ſa derniere heure, il s'arrêta dans un Village (a), où après avoir fait ſon Teſtament, il rendit l'ame le 27 d'Octobre, à la fleur de ſon age, & dans les plus belles eſperances. Il laiſſa ſa Femme enceinte, & deux Filles, *Anne* qui fut mariée avec *Guillaume* Duc de Saxe, & *Eliſabeth* qui épouſa *Caſimir* Roi de Pologne (b). *Albert* fut enſeveli à Albe Royale avec ſes Ancêtres. L'Hiſtoire a fort loué les belles qualitez de ce Prince. Je rapporterai l'éloge qu'en fait *Æneas Sylvius* témoin oculaire. *C'étoit*, dit-il, *un Prince religieux, & juſte, liberal, intrepide dans les combats, & il payoit toujours de ſa perſonne. Il dompta les Moraves, & les Bohemiens, & il ſut contenir dans leurs limites les Polonois accoutumez aux excurſions. La Chrétienté pouvoit beaucoup eſperer de lui, & ſes Peuples n'attendoient pas moins de bonheur de ſes vertus. Mais le tems ne lui permit pas de repondre à cette attente generale. En peu de tems il ſe vit élevé à la ſuprême puiſſance, en peu de tems il la perdit, n'ayant pas joui deux ans entiers de l'Empire* (c). On fit ſes obſeques dans les principales Villes de ſes Etats. Elles ne ſe firent pas à Prague ſans tumulte. Les Sénateurs, les principaux d'entre les Chevaliers ayant entouré l'Autel, & offert de l'argent qui devoit revenir aux Prêtres, ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine, les Calixtins le trouvérent mauvais, diſant que c'étoit un reſte du *Papiſme*. Mais les Sénateurs de Prague pour prévenir une ſédition ordonnérent, qu'une partie de cet argent ſeroit diſtribuée à l'Hopital, & l'autre aux pauvres Ecoliers, ce qui appaiſa les Calixtins. Ce ne fut là qu'un prélude des troubles qui arrivérent dans la ſuite.

(a) Niesmild. ou Longue ville

(b) Theod. ab. Engelh. Continuat. ab. Engelh. p. 615. 616.

(c) Europ. Cap. I.

**La Veuve d'*Albert* aſſemble les Etats de Hongrie.**

XXII. ON ne ſauroit exprimer la déſolation, & la perplexité où ſe trouvoit la Veuve d'*Albert*. Les affaires de Bohéme étoient encore dans une ſituation fort équivoque. L'Autriche étoit gouvernée par *Frederic* & *Albert*, Fils de l'Archiduc *Ernest*, Comte de Tirol. Ces deux Princes, auſſi-tôt après la mort de l'Empereur *Albert*, étoient allez en Autriche, où ayant aſſemblé les Etats, on convint que *Frederic* l'aîné prendroit le Gouvernement, en attendant l'accouchement de l'Imperatrice, & qu'il ſeroit le tuteur du Prince, ſi Dieu lui en donnoit un, mais qu'il ſeroit héritier de l'Etat avec ſon Frere, ſi elle mettoit au monde une Fille.

Le voiſinage de la Pologne rendoit l'etat de la Siléſie fort chancelant. Elle ne craignoit pas moins l'inconſtance naturelle des Hongrois, dont le Païs étoit d'ailleurs à la merci des Turcs. Dans cet embarras *Eliſabeth* manda les Grands de Hongrie, & leur repréſenta ſon déplorable ſort de la maniere la plus touchante. *Après Dieu*, leur dit-elle, *c'eſt en vous que je mets toute mon eſpérance. Vous êtes les Maîtres du Païs, & ayant perdu mon Epoux, je vous regarde comme mes Peres. Je vous conjure donc au nom de Dieu, & pour l'amour que vous avez eu pour* Sigismond *mon Pere, de ne pas hâter votre élection,*

1439. *& d'attendre mes couches, pour ſavoir quel enfant Dieu me donnera. Si c'eſt une fille vous ſerez libres dans votre élection, mais ſi c'eſt un Prince, vous ne ſauriez ignorer qu'il ne doive être l'heritier de ſon Grand-Pére, & de ſon Pére.* Ce Diſcours accompagné d'un torrent de larmes toucha tellement les Hongrois, qu'ils lui promirent de faire ce qu'elle ſouhaitoit. Un Hiſtorien d'Autriche raconte la choſe autrement. Il dit 1. que la Reine pria les Hongrois, de choiſir, en attendant qu'elle accouchât, quelqu'un qui fût capable de gouverner le Royaume. 2. Que les Hongrois après avoir donné quelques bonnes paroles à la Reine prirent ſes priéres à contre-ſens, & ayant aſſemblé les Etats reſolurent d'appeller le Roi de Pologne. 3. Que la Reine ſe plaignit de cette ſuperchérie, diſant qu'elle n'avoit point demandé un Roi, mais quelqu'un qui en tînt lieu, pendant l'Interregne, mais que ne pouvant rien obtenir elle ſe réduiſit à demander qu'on ordonnât aux Ambaſſadeurs de revenir ſans traiter en cas qu'elle accouchât d'un Prince avant leur arrivée, ce qu'on lui promit. 4. Qu'en effet avant ce temps-là elle accoucha d'un Prince, mais que les Ambaſſadeurs malgré leurs Ordres continuérent leur route, & traiterent avec le Roi de Pologne. Je crois pourtant que cet Hiſtorien confond enſemble des choſes arrivées en des temps differents (a) Elle écrivit aux Bohemiens du même ſtile, & leur envoya une Ambaſſade ſolemnelle.

(a) Ger. Roo. Hiſt. Auſtr. L. V. p. 166 167.

Lettre du Parti Calixtin au Parti Catholique ſur le choix d'un Roi.

XXIII. IL s'en fallut beaucoup que les ſentimens ne fuſſent auſſi uniformes en Bohême, qu'ils parurent d'abord en Hongrie. On ſait qu'il y avoit deux partis en Bohême, les Catholiques, & les Calixtins. Encore faut-il obſerver que dans chacun de ces partis, il y avoit beaucoup de mélange. Les Catholiques ne l'étoient pas ſi généralement qu'il n'y eut des Calixtins qui favoriſoient en ſecret la Communion ſous les deux eſpèces, tout de même que parmi les Calixtins il y avoit encore des Huſſites, des Taborites, &c. Ce mélange, comme on peut juger, rendoit l'élection d'un Roi plus difficile. Vers le milieu du mois de Décembre, les principaux d'entre les Calixtins s'aſſemblérent à *Melnice*, pour délibérer ſur cette affaire. De ce nombre étoient *Ptaczek, Holyczky, Podiebrad, Berthold de Moravie, Cenco Welis, Benes Maorawi*, & *M. Jean Rockizane*, qui étoit rentré en grace. Il ſe joignit à eux les Députez de pluſieurs Villes Confederées. Là ils délibérérent ſi, ſelon leur premiere élection, ils rappelleroient *Caſimir*, ou s'ils ſe joindroient avec l'autre parti, pour délibérer d'un commun accord. Comme l'affaire étoit délicate, les avis furent auſſi fort divers. Enfin par l'avis du Seigneur de Sternberg, il fut réſolu d'écrire aux autres Grands du Royaume, aux Villes, & en particulier à celle de Prague, pour tâcher de les engager dans leur parti, afin d'éviter la cruelle effuſion de ſang qui ne pouvoit manquer par leur diviſion. On donnera ici le précis de cette Lettre. 1. Ils repréſentent d'abord que ſi tous les bons Chrétiens, & tous les bons Citoyens étoient auſſi bien intentionnez qu'eux pour la Paix, la Bohême ne ſeroit pas en proye aux fureurs in-

1439. inteſtines, & étrangeres. *Nous nous accuſons*, diſent-ils, *mutuellement; encore l'évenement doit décider notre nom. Eſt-ce ſans raiſon que nous nous ſommes oppoſez à l'élection d'Albert, puis que depuis ce temps-là, il n'a recherché autre choſe que de rendre le Royaume héréditaire dans ſa Maiſon, & de faire un jouet de nos élections.* 2. Ils déclamoient, comme ils avoient toujours fait, qu'ils aimoient mieux mourir honorablement que de ſe laiſſer lâchement enlever ce qu'eux & leurs Ancêtres avoient acquis au prix de leur ſang, & de leurs fortunes. *Vous-mêmes*, diſoient-ils, *avec quelle conſtance & quelle fermeté n'avez-vous pas pourſuivi ces Privileges, en ſorte que ſi les anciens & veritables Bohemiens revivoient ils auroient honte de vous à preſent?* 3. Paſſant aux conſiderations tirées de la Religion, ils rappelloient le ſupplice de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, le ſang innocent qu'*Albert* avoit fait répandre en perſecutant ceux qui faiſoient profeſſion des veritez que ces Docteurs avoient ſignées de leur ſang à Conſtance. *Eſt-il juſte*, diſoient ils, *de ſacrifier la liberté du Royaume & de nos conſciences, notre bonheur temporel & éternel à un vain fantôme de Paix?* 4. Ils font une peinture bien vive du Parti Catholique Romain. *N'eſt-ce pas une honte & une folie, que vous qui êtes du ſang Bohemien vous laiſſiez ſurprendre au Pape, aux Cardinaux & aux autres Prêtres ſéditieux qui ont toujours la gueule béante, après notre bonheur & nos biens, pour s'en gorger, comme des pourceaux, & que vous excitiez ces gens-là contre nous? Si nous avons quelque choſe à démêler enſemble, qu'ils viennent, s'ils veulent nous enſeigner quelque choſe, nous avons des Docteurs pour conferer avec eux, ou s'ils aiment mieux decider par les armes, il y a encore aſſez de terre pour leur ſepulture. Ce que nous ne diſons pas en l'air, puiſque de notre temps, le Pape n'a point envoyé d'Armée contre nous qui n'ait été chaſſée ou taillée en pieces.* 5. Ils attaquent le Pape en particulier. *Il ſe glorifie d'être un Dieu en terre quoi que la Loi Divine défende d'avoir des Dieux étrangers. C'eſt à ceux qui le tiennent pour Dieu à lui demander ſa protection dans l'autre vie. Mais il paroit aſſez par les Conciles de Conſtance & de Baſle, que bien loin d'être un Dieu, ce n'eſt qu'une dangereuſe bête* (exitialem beſtiam,) *puiſque dans l'un* Jean XXIII. *& dans l'autre* Eugene IV. *ont été ſuffiſamment convaincus de crimes énormes qui font voir que le Pape n'a pas même les qualitez d'un bon Citoyen. Et nous ſouffririons qu'un tel homme nous ravît notre liberté, & notre ſalut éternel? Nous n'ignorons pas qu'il y en a entre vous qui ne voudroient pas paſſer pour les eſclaves du Pape, mais plut à Dieu, qu'ils n'euſſent pas tant de liaiſon avec ceux qui prennent à tâche d'introduire ici la Tyrannie Papale! nous ſerions bientôt d'accord, & on épargneroit beaucoup de ſang, au lieu qu'en fomentant ces partiſans du Pape, on fait entrer chez nous ſon execrable abomination, & notre Poſterité ſe plaindra un jour de nous être laiſſez opprimer & devorer par cet* Ebogbule *Romain.* 6. Ils font cette reflexion ſur la Religion des Princes Voiſins de la Boheme. *Si*, diſent-ils, *les Princes nos Voiſins n'ont pas la même Foi que nous, cette difference ne doit point préjudicier à la*

1439. *Verité que nous profeſſons, ſelon les Oracles Divins, ni nous empêcher de la ſuivre conſtamment. C'eſt l'Ouvrage de Dieu de convertir ces Princes, mais aucun Chrétien ne doit s'attacher à une Religion, ni la défendre par le motif de la faveur ou de l'autorité humaine, parce que ce n'eſt pas ſervir Dieu, mais ſa propre gloire, & ſon propre interêt. C'eſt pourquoi nous trouvant aſſemblez à Atelnau, & apprenant que le 1. de Janvier prochain, vous devez tenir une Diete à Prague, pour déliberer ſur ce qui concerne le bien & le ſalut du Royaume, nous avons crû devoir vous ouvrir nos ſentimens, pour voir ſi Dieu illuminant vos cœurs les flechira vers la Paix ſi longtemps deſirée, ne ſouhaitant rien nous-mêmes avec plus d'ardeur qu'une amitié, une union, & une confiance ſincere & réciproque. Que ſi la Diete ſe tenoit dans un lieu, où elle pût être libre & generale, & où nous puſſions être à couvert d'embuches & d'oppreſſion, nous nous y rendrions de notre propre mouvement pour le ſeul amour de la Paix, & nous n'omettrions rien de ce qui pourroit y contribuer, autant que cela ſeroit conforme à la volonté de Dieu, & aux interêts de la vie préſente, & de celle qui eſt à venir.* Donné à *Atelnau*, le 18. Decembre 1439. En attendant la réponſe faiſons un tour ailleurs.

Affaires Etrangeres. Suite d'Eugene. Le Concile de Ferrare transferé à Florence.

XXIV. Il y avoit déja environ trois mois qu'on diſputoit à Ferrare, ſans rien conclure ſur les Articles de Controverſe entre les Grecs & les Latins, lorſque la peſte ſe mit dans cette Ville. *Eugene IV.* jetta les yeux ſur Florence, pour y transferer le Concile, non ſans répugnance de la part des Grecs qui commençoient à s'ennuyer d'un ſi long & ſi inutile ſéjour hors de leur Patrie. Ils y conſentirent pourtant, à condition que le Concile ne dureroit pas plus de 7. mois. Le Pape, l'Empereur Grec, le Patriarche *Joſeph*, & les autres Péres tant Grecs que Latins, arrivérent donc à Florence au mois de Février. On dit que le Pape *Eugene* courut riſque de la vie en chemin. Mais qu'ayant été averti des embuches qui lui étoient dreſſées, ſoit par le Roi d'*Arragon*, ſoit par le Duc de *Milan*, tous deux ſes ennemis, il changea de route, & arriva heureuſement à Florence (a).

(a) *Spond.* ann. 1439. num. 1.

Pretendue union des Grecs, & des Latins.

XXV. Il ſuffira pour le préſent de rapporter en gros ce qui s'y paſſa alors. Dans la 1. Seſſion, tenue le 26. de Février, *Marc*, Evêque d'Epheſe, entreprit la defenſe de l'article de la Proceſſion du St. Eſprit *par le Pere ſeul*. Dans la ſeconde, & dans la troiſiéme les Latins apportérent les témoignages des Péres d'Occident, pour la defenſe de leur addition, *& du Fils*, (Filioque.) Mais comme la diſpute s'échauffoit inutilement, l'Empereur Grec impatient de la voir finir, pour parvenir à ſon but qui étoit d'obtenir du ſecours des Latins contre les Turcs, propoſa des moyens d'accommodement. Il ſe joignit pour y réuſſir avec le Patriarche de Conſtantinople, gagna par promeſſes, & par menaces les Prélats affamez, & éloigna des Conférences ceux qui étoient le plus attachez aux Dogmes Grecs. Enfin par ſes ſoins, & à la perſuaſion des Evêques de Ruſſie & de Nicée, & du *Protoſyncelle*, le Dogme Latin fut reçû. Celui de la *Proceſſion du Fils* (ex Filio) fut ad-

Google

1439. mais, malgré *Marc d'Ephèſe*, & les autres bons Grecs, qui n'y conſentirent qu'avec larmes. On convint auſſi que l'une & l'autre Egliſe ſuivroit ſon uſage accoûtumé ſur le pain levé, ou ſans levain, dans l'Euchariſtie, & qu'il falloit tenir le *Purgatoire*, & la *Primauté du Pape*. On parla auſſi de la réunion des *Arméniens* (1), des *Jacobites* (2), des *Maronites* (3), & autres cenſez hérétiques par les Grecs, avec l'Egliſe Latine dans cette même conjoncture (a). Peu de temps après cette union mourut ſubitement le Patriarche *Joſeph*. Il laiſſa avant ſa mort un Ecrit par lequel il reconnoiſſoit pour véritable tous les Articles de l'Union énoncée ci-devant. Il fut enſeveli pompeuſement à la Grecque dans l'Egliſe des Dominicains. On peut voir ſon Epitaphe dans les Annaliſtes (b). Cette mort excita une diſpute entre les Grecs, & les Latins. *Eugene* demandoit que les Grecs éluſſent un autre Patriarche à Florence, afin de le pouvoir confirmer, offrant même, non ſeulement de fournir de quoi le renvoyer en Orient, mais de plus qu'aucun des Latins ne porteroit déſormais le titre de *Patriarche de Conſtantinople*. Ce n'étoit pas là à la vérité de grandes offres, car pour les frais il auroit fallu les faire tout de même pour le Patriarche mort, & à l'égard du titre, l'union étant faite, les Latins n'avoient plus beſoin de Prélats *in partibus* (4). Auſſi les Grecs n'y voulurent-ils point conſentir, en alléguant pour raiſon que c'étoit leur coutume que le Patriarche fût élu à Conſtantinople, par toute la Province, & conſacré dans l'Egliſe Cathédrale. Les Grecs partirent de Florence, au mois de Juillet. On prétend que les Péres Latins continuérent ce Concile encore pendant trois ans, *Eugene IV.* étant bien aiſe d'en être aſſiſté contre les délibérations du Concile de Baſle (c).

(a) Cave de Concil. p. 345. Spond. 1439. num. XVI. XIX.

(b) Rayn. ann. 1439. num. 13. Spond. ibid. num. X.

(c) Spond. an. 1439. num. 19.

Pour la même raiſon il créa au Concile de Florence, 17. Cardinaux de preſque toutes les Nations. On ne marquera ici que les plus conſidérables. Entre eux étoit *Renaud de Chartres* Archevêque de Reims, & Chancelier du Roi de France. *Louis de Luxembourg* Archevêque de Rouen, Chancelier du Roi d'Angleterre. *Sbinko* Evêque de Cracovie. On en a ſouvent parlé. Il fut auſſi créé Cardinal par *Felix V.* pour le Portugal *Antoine de Martin des Chefs*. Pour l'Allemagne *Pierre de Schaumberg*, Evêque d'Augsbourg, Prélat fort loué pour ſon éloquen-

ce,

---

(1) On prétend que c'eſt une eſpèce d'*Eutychiens*. Voyez *Renaud*. Hiſt. de l'Etat préſent de l'Egl. Grecq. & Armen. p. [illegible] & ſeqq. & *Diſſert. de Trev.*

(2) Autre eſpèce d'*Eutychiens* ou *Monophyſites*, dans le Levant. Voyez le Sieur de Moni (Simon) *Hiſt. Crit. de la Créance, & des Cout. des Nat. du Levant*. Chap. IX. Le Concile de Florence les appelle les *Jacobites*, qui eſt le nom des Dominicains en France.

(3) Eſpèce de *Monothélites*, qui ne reconnoiſſoient qu'une volonté en J. C. quoi qu'ils y reconnuſſent deux Natures. Voyez le Voyage du Mont Liban, avec les Remarq. du *P. Simon* p. [illegible] & 197. & l'Ouvrage cité ci-deſſus. Chap. XIII.

(4) Cependant *Horace Juſtinien* dit que le Pape avoit fait cette offre aux Grecs *Act. Concil. Florent.* p. 332. Rom. 1638.

1439.

ce, & ſa prudence. *Guillaume d'Eſtouteville*, Archevêque de Rouen de la nomination de la France, l'autre étoit de la nomination d'Angleterre. Pour l'Eſpagne *Jean de Torquemada*, autrement *Turrecremata* célèbre Canoniſte, & grand Partiſan d'*Eugene*. Pour la Hongrie l'Archevêque de *Strigonie*. Il y en eut pluſieurs d'Italie. Il créa auſſi deux Cardinaux d'entre les Grecs, ſavoir *Iſidore* de Theſſalonique Archevêque de Ruſſie, & *Beſſarion* Métropolitain de Nicée, qui étoient alors à Florence (a).

(a) Pagi ub. ſupr. p. 228. 429.

Deſavantages du Duc de Milan.

XXVI. Le Duc de Milan, reçût cette année plus d'un échec. *Piccinino* Général de ſes Troupes fut battu par le Général *Sforce*, qui fortifié de l'alliance des Florentins, & des Venitiens, s'empara du *Vicentin*, & du *Veronois*. Ayant enſuite paſſé l'Adige, il mit en fuite le même Général Milanois, & il l'auroit même fait priſonnier, ſans le ſecours de *Charles de Gonzague* Duc de Mantoue, qui fut pris en le défendant, & emmené captif à Verone. *Piccinino* ayant recouvré Verone, *Sforce* y accourut, & l'en chaſſa auſſi bien que le Prince Mantouan. Enſuite le Duc de Milan ayant envoyé *Piccinino* contre les Florentins, *Sforce* l'y pourſuivit encore, & s'empara de diverſes Places importantes. Le Duc de Milan fut outre cela battu par les Troupes du Pape, & des Florentins à *Bourg du Saint Sepulchre* dans la Toſcane. J'ai rapporté ces pertes particulieres, au fond peu intereſſantes, parce que les Annaliſtes, partiſans du Siége de Rome, ont regardé ces défaites, comme une vengeance que le Ciel tiroit de la perſécution qu'ils prétendent que le Duc faiſoit à *Eugene IV*, dans le Concile de Baſle (b).

(b) Baron. 1439. num. 1.

Trêve du Roi d'*Arragon* avec le Pape.

XXVII. Il en fut fait le même jugement des pertes que fit cette année le Roi d'*Arragon*. Le Siége de Naples qu'il avoit entrepris depuis longtemps alloit fort lentement, & il y avoit même perdu des poſtes fort importans par la valeur de *Jaques Candole*, l'un des Officiers de *René d'Anjou*. Deſorte qu'*Alphonſe* rebuté de tant de mauvais ſuccès, écouta les propoſitions de Paix avec l'Angevin, qui lui furent faites par le Roi de France. Il fit à peu près dans le même temps une Trêve d'un an avec le Pape, qui de ſon côté auroit été bien aiſe de le détacher du Concile de Baſle (c). Le Duc de Milan qui ſouhaitoit auſſi de faire ſa Paix avec le Pape, ne contribua pas peu à y diſpoſer le Roi d'*Arragon*. Il lui envoya même des Ambaſſadeurs pour l'engager à rappeller du Concile les Ambaſſadeurs, & les Prélats qu'il y avoit en grand nombre, mais le Roi d'Arragon, qui craignoit qu'en l'abſence de ſes Prélats, & de ceux du Milanois, les François devenus les Maîtres ne dépoſaſſent *Eugene*, & ne miſſent en ſa place un Pape favorable à *René d'Anjou*, diſſuada le Duc de ce rappel (d).

(c) Baron. ubi ſupr.

(d) *Surita.* ann. Arrag. Tom. III. Lib. XIV. p. 256. *Baron.* 1439. num. 1.

*France & Angleterre* Congrès à Oye pour la Paix entre la

XXVIII. La France & l'Angleterre, étoient toujours aux mains, & même l'Angleterre avoit un peu repris le deſſus cette année. Cependant comme de part & d'autre, on étoit auſſi rebuté de la guerre, que hors d'état de la faire, on écouta de nouvelles Propoſitions de

1439.

France, & l'Angleterre.

de Paix. Le Pape s'en mêla, toujours par le Miniſtère du Cardinal *Albergati*, mais les principaux Médiateurs furent, de la part de la France, *Iſabeau* de Portugal, Ducheſſe de Bourgogne, & les Ducs de Bretagne & d'Orleans, *Rene d'Anjou* Roi de Naples, y avoit auſſi ſes Ambaſſadeurs, entre leſquels étoit *Renaud Girard* Chevalier Seigneur de Baſoches. Les principaux de la part de l'Angleterre étoient le Cardinal de Winchester, & le Duc de Gloceſter. Ces Plénipotentiaires s'aſſemblérent à *Oye*, entre *Calais* & *Gravelines*. On y négocia longtemps ſans rien conclure, qu'une Tréve *marchande* entre l'Angleterre, & les Païs-Bas, dont le négoce avoit beaucoup ſouffert, depuis la rupture entre la Bourgogne, & les Anglois. *Louis* Duc d'*Orleans* priſonnier en Angleterre, depuis la Bataille d'Azincourt, obtint ſa liberté par cette Négotiation.

Praguerie.

XXIX. Ce fut dans ce même temps qu'il arriva en France un nouveau ſoulevement qui lui auroit été funeſte, ſi l'orage n'eût pas bien-tôt été diſſipé. Quelques Généraux mécontents du Gouvernement avoient gagné le Dauphin *Louis* pour ſoulever les Peuples contre le Roi, & le Miniſtere. Mais le Roi fut ſecouru ſi à propos que la faction fut diſſipée en moins de ſix mois. On appella ce ſoulevement la *Praguerie*. L'Hiſtoire rend diverſes raiſons fort incertaines de ce nom. Je ne ſai, ſi on ne pourroit pas conjecturer avec aſſez de vraiſemblance, que les mouvemens de Prague donnerent lieu à cette dénomination. Il y avoit environ 20 ans qu'on n'entendoit parler que de ſoulevemens à Prague, & même de ſoulevemens contre les Souverains de Boheme. Ils avoient commencé dès *Wenceſlas*, & continuerent contre *Sigiſmond*, & en dernier lieu contre *Albert*. On pouvoit donc donner à cette ſorte de mouvemens le nom de *Praguerie*.

Démêlez du Pape avec le Roi d'Angleterre.

XXX. Le Roi d'Angleterre avoit renoncé au Concile de Baſle, & envoyé ſes Ambaſſadeurs à celui de Ferrare. C'eſt ce qui paroît par les Lettres de remercîment & de félicitation tout enſemble que lui en écrivit *Eugene IV.* (a). Il reſta pourtant encore quelques démêlez entre la Cour de Rome, & l'Angleterre. Quoi qu'*Henri VI.* ſe fût déclaré pour le Concile de Ferrare, ou de Florence, il ne laiſſoit pas d'approuver, & de faire obſerver les réglemens du Concile de Baſle, contre les Annates & autres prétentions de cette nature. C'eſt à ce ſujet que le Pape envoya en Angleterre l'Evêque de Breſſe, Juriſconſulte célèbre en ce temps-là, pour plaider la cauſe des Annates en faveur de la Cour de Rome. On prétend que cet Evêque fut plus heureux dans cette Négotiation, qu'en France où il ne put jamais obtenir la ſuppreſſion de la Pragmatique Sanction. Il y eut encore un autre démêlé entre la Cour de Rome & l'Angleterre, à cette occaſion. L'Archevêque de Cantorberi (*Henri Chichley*) ayant fait une Aſſemblée générale du Clergé, le Cardinal-Légat que le Pape avoit envoyé en Angleterre, s'y trouva & y prit le rang ſur l'Archevêque. Ce dernier, qui étoit Primat d'Angleterre & Légat né à Latere, proteſta contre cette entrepriſe & en appella au Pape qui lui écri-

(a) *Raynald.* 1439. num. XXVII.

1439. écrivit une longue Lettre pour ſoutenir le droit de ſon Légat & la prééminence de la Dignité du Cardinalat, tirées du Nouveau Droit Canon, & refutées par les François au Concile de Conſtance (a) Il y en avoit pourtant une qui regardoit perſonnellement l'Archevêque Anglois. C'eſt que le Pape poſe en fait que quoiqu'il eut le rang ſur *Henri de Beaufort*, tout Oncle du Roi qu'il étoit, pendant qu'il ne fut qu'Evêque de *Wincheſter*, il le lui cedat quand il fut Cardinal Légat en Angleterre.

(a) Hiſt. du Concile de Conſtance T. II. Liv. V. p. 343

*Aſſemblée* Diete de Mayence

XXXI. Il y eut cette année une Diete generale à Mayence (1). Comme il s'agiſſoit d'un Concile Oecumenique il y avoit des Deputez de toutes les parties de l'Europe. La principale affaire de cette Diete étoit de reconcilier le Concile, & le Pape. Quoi que les Légats du Pape n'y fuſſent pas preſens, en attendant l'événement à Conſtance, ſoit qu'ils en euſſent ordre, ſoit par une autre raiſon, ils y avoient leurs emiſſaires qui, ſous ombre d'agir pour le Concile, favoriſoient ſous main le parti d'*Eugene*. L'avis général des Princes étoit de ſuſpendre la dépoſition d'*Eugene IV.* déja reſolue à Baſle, & de transferer ailleurs le Concile. L'affaire fut agitée longtemps de part & d'autre avec chaleur, mais comme on ne pût convenir de rien, les Ambaſſadeurs du Concile ſe retirérent contens que l'Empereur, qui n'étoit pas encore mort, & la plûpart des autres Princes de l'Europe qui, d'ailleurs euſſent bien voulu qu'on eût menagé davantage *Eugene*, reconnuſſent pourtant cette Aſſemblée pour un Concile Oecuménique. Après le départ des Députez du Concile ceux du Pape parurent, & ſe joignant avec les partiſans ſecrets (a), de leur Maître, ils firent tout ce qu'ils purent, pour débaucher les Princes des interets du Concile. Mais n'ayant pû en venir à bout, ils ſe retirerent après avoir fait leurs proteſtations (b).

(b) Æn. Sylv. de Concil. Baſil. p. 10 9

Congregations du Concile de Baſle

XXXII. PENDANT que les Légats du Concile étoient à Mayence, il ſe tint pluſieurs Congregations à Baſle, pour ſavoir ſur quel fondement on procederoit à la dépoſition d'*Eugene IV.* Cette affaire fit naître de grandes conteſtations, & trois partis differens. Le premier vouloit qu'*Eugene* fut hérétique par ſa deſobeiſſance, le ſecond qu'il fût tout enſemble & hérétique & *relaps*, pour avoir renouvellé la translation du Concile après l'avoir retractée, le troiſieme combattoit l'une & l'autre opinion. Le parti le plus rigoureux l'ayant emporté, on dreſſa huit Concluſions dont les deux premieres établiſſoient la ſuperiorité du Concile, & déclaroient *hérétique* quiconque lui deſobeiroit. Dans les quatre autres qui regardent perſonnellement *Eugene*, il y eſt declaré hérétique, relaps, & rebelle. Ces huit Articles propoſez en plus d'une Congregation, on diſputa beaucoup pour & contre. Les uns admettant, les

---

(1) Elle avoit été d'abord convoquée à Francfort, mais à cauſe de la peſte elle fut transferée à *Mayence*, ce qui fait que dans l'Hiſtoire on confond ces Dietes.

(a) Un Juriſconſulte de Conſtance les appelloit *la ſecte Griſe*, (*Sectam Griſeam*).

Digitized by Google

1439.

les autres rejettant abſolument les huit concluſions, un troiſiéme avis plus mitigé l'emporta, ce fut de recevoir les trois premieres qui regardoient la doctrine, & d'omettre les cinq autres qui regardoient la perſonne.

Seſſions du Concile de Baſle.

XXXII. Les Seſſions du Concile furent cette année au nombre de ſept, ſavoir depuis la 33. juſqu'à la 39. incluſivement. Dans la 33. tenue le 16 de Mai, furent arrêtées les trois premieres concluſions, non ſans beaucoup de contradiction, dont on a parlé, touchant la ſuperiorité des Conciles Généraux, & l'obligation à y obéir ſous peine d'héréſie. Ils appelloient leurs réſolutions du nom de *Véritez Catholiques*. La premiere étoit qu'un Concile Général eſt au-deſſus du Pape. La ſeconde qu'il n'eſt pas permis au Pape de diſſoudre un Concile Général ſans la permiſſion du Concile même. La troiſiéme que quiconque conteſte opiniâtrement ces véritez doit être regardé comme un hérétique. La quatriéme, que la diſſolution du Concile de Baſle par *Eugene IV.* étoit contre ces premieres véritez. La V. qu'*Eugene*, averti par le Concile avoit revoqué ſon erreur de la premiere diſſolution. La VI. que, ſi on traitoit *Eugene* & les ſiens à la rigueur, la ſeconde diſſolution ſeroit une erreur dans la Foi. La VII. que par cette ſeconde diſſolution *Eugene* étoit *relaps*. La VIII. qu'y ayant perſiſté opiniâtrement, & érigé un autre Concile, celui de Baſle durant encore, il avoit péché contre les premieres Véritez Catholiques. Ces Concluſions furent envoyées à Mayence munies de leurs preuves (a).

*Æneas Sylvius* qui étoit préſent rapporte qu'il ne ſe trouva à cette Seſſion que ceux qui avoient à cœur le Concile. Il n'y eut aucun Prélat d'Arragon, ni de toute l'Eſpagne, & de l'Italie, il ne s'y trouva que l'Evêque de *Groſſeto*, & un Abbé du Diocèſe de *Comes*. Les Ambaſſadeurs des Princes pour faire encore une tentative ſur l'eſprit du Concile, lui envoyérent des Deputez pour lui demander de differer de 4. mois la dépoſition d'*Eugene*, promettant ſous cette condition de ſe trouver à la Seſſion. Ce qui leur fut d'abord accordé, mais le Concile ayant appris que les Ambaſſadeurs des Princes avoient changé d'avis, & qu'ils vouloient qu'on ne publiât que la premiere Concluſion, il retracta ſon offre de differer la dépoſition d'*Eugene*, & la Seſſion continua. Comme il ne s'y trouvoit pas aſſez de monde au gré de *Louis* Cardinal d'*Arles*, Préſident du Concile, & d'un zèle à toute épreuve pour le ſuccès de cette Aſſemblée, il s'aviſa d'un ſtratagême qui mérite d'être rapporté ici pour connoître tout enſemble, & le caractère de ce Siecle-là, & celui du Prélat. Il fit donc chercher dans la Ville tout autant de Reliques qu'il s'y en put trouver, & les fit porter par des Prêtres au lieu de l'Aſſemblée, pour tenir la place des abſens. A cet aſpect la dévotion ſe redoubla, & tout le monde fondoit en larmes en chantant l'Hymne du St. Eſprit. Tout ſe paſſa avec une concorde admirable. On convint de citer *Eugene* pour le 25. du mois de Juin, que devoit ſe tenir la Seſſion XXXIV., & pour finir la Seſſion, le *Te Deum* fut chanté d'une commune voix (b).

---

(a) *Pagi*, ub. ſupr. p. 612.

(b) *Æn. Sylv.* ub. ſup. p. 79. 80.

1439. Quelques jours après il ſe tint une Congrégation générale, où aſſiſterent les Ambaſſadeurs des Princes. On fut bien ſurpris de les voir approuver le Décret de la Seſſion précédente, & traiter même Eugene, d'*ennemi de la Vérité*. Le Cardinal d'*Arles*, ravi de joye d'un changement ſi inespéré, diſpoſa toutes choſes pour la dépoſition d'*Eugene*. Le célèbre *Panorme*, connu ſous le nom d'*Abbé de Palerme*, Archevêque de la Ville de ce nom, & depuis Cardinal de la création de *Felix V*, eut grande part à cette réſolution du Concile, & au changement des Ambaſſadeurs des Princes. Ce fut ſur la fin de cette année qu'il compoſa ſon Traité touchant *l'autorité du Concile de Baſle*, mis en François en 1697. par le Docteur *Gerbais*. *Ce Traité commence par le recit du fait, & propoſe enſuite trois queſtions. La premiere, ſi le Concile de Baſle étoit véritablement un Concile Oecumenique. Il répond affirmativement, & le prouve. La ſeconde, ſi le Concile de Baſle a eu le pouvoir de citer* Eugene, *& de lui faire ſon procès, juſqu'à le dépoſer. Il répond encore affirmativement, & le prouve par pluſieurs raiſons. La troiſiéme, ſi le Concile de Baſle, dans le fait, a juſtement procédé contre* Eugene. *Et cet Auteur ſoutient que le Concile n'a rien fait, que de juſte, & ce qu'il faut remarquer, c'eſt que ce Traité fut compoſé durant la tenue du Concile de Baſle* (a).

*Dépoſition d'Eugene IV.*

XXXIII. DANS la XXXIV Seſſion, où il y avoit 39 Prélats, & plus de 300 Eccléſiaſtiques du ſecond ordre, après avoir inutilement appellé encore une fois *Eugene IV*, on prononça publiquement la Sentence de ſa dépoſition, où en étoient contenus les motifs. Il y eſt traité de *contumace*, & de refractaire aux ordres de l'Egliſe, de violateur des Canons des Conciles, de perturbateur de l'unité, de ſimoniaque, de parjure, d'incorrigible, de ſchiſmatique, d'errant dans la Foi & de diſſipateur des Droits, & des Biens de l'Egliſe. On réſolut auſſi de donner avis de cette dépoſition à tous les Princes de l'Europe, où elle fut déſapprouvée, mais particulierement en France.

Dans la XXXV Seſſion tenue le 15 de Juillet, il fut réſolu 1. Que le Concile continueroit à Baſle, & qu'il ne pourroit être diſſous que du conſentement des deux tiers de ceux qui y avoient voix délibérative. 2. Que dans ſoixante jours, on procederoit à l'élection d'un Pape, & que pendant ce temps, on prendroit des meſures, pour cette élection. 3. Qu'on donnoit le même terme à ceux du parti d'*Eugene*, qui voudroient ſe réunir pour y être reçus.

Dans ce même temps la peſte emportoit beaucoup de monde à Baſle. Elle n'épargna pas pluſieurs Membres du Concile. *Louis* le Protonotaire, grand Partiſan de ce Concile, en fut enlevé. Elle emporta auſſi *Louis* Patriarche d'Aquilée, qui n'ayant pu voir l'élection d'un autre Pape, eut au moins la conſolation de voir la dépoſition d'*Eugene*, & d'en porter la nouvelle dans l'autre monde, comme parle *Æneas Sylvius*. Le Grand Aumonier du Roi d'Arragon, l'Evêque de Lubec, celui de Conſtance, & pluſieurs autres moururent auſſi du même mal. On fit de grandes inſtances au Cardinal d'*Arles*, pour ſe retirer à la campagne, mais il de-

---

(a) *Concil. de Franc.* p. 284.

Digitized by Google

demeura inébranlable, diſant qu'il aimoit mieux ſauver le Concile au péril de ſa vie, que de ſauver ſa vie au péril du Concile (a).

1439.

(a) *Æneas Sylv. de Conc. Baſil.*

Dans la XXXVI. Seſſion tenue le 17. de Septembre, on lut le Decret en faveur de la *Conception immaculée de la Bienheureuſe Vierge*, où elle eſt déclarée exempte de tout péché, tant originel qu'actuel, & où l'on renouvelle les ordres de célébrer cette Fête tous les ans le 8. de Décembre. Dans la trente-ſeptième Seſſion du 24. d'Octobre, on fit les Reglemens ſuivans pour l'élection d'un Pape. Dans le premier on caſſe toutes proteſtations, conventions, ſermens, qui pourroient être en obſtacle à l'élection. Le ſecond preſcrit le nombre des électeurs & la maniere de leur élection, qui fut telle. Comme il étoit difficile de convenir de ce choix dans une Aſſemblée Générale, on réſolut de nommer trois perſonnes pour le faire, avec des ordres exprès de tenir ce choix fort ſecret. Ce *Triumvirat* conſiſtoit en *Thomas* Moine de l'Ordre de Cîteaux, nommé l'Abbé d'Ecoſſe, *Jean de Segovie* Archidiacre de *Villa Viciosa* en Eſpagne, & *Thomas de Courcelles* Chanoine d'Amiens. Ils s'aſſocierent enſuite, par l'avis du Concile, un Docteur Allemand, nommé *Chriſtian de Gregregen*. Ces 4 Perſonnages s'étant aſſemblez convinrent ſelon la méthode du Concile de Conſtance, de nommer 33. électeurs pris de chaque Nation. Ils étoient de ce nombre, & le Cardinal d'*Arles*, le ſeul des Cardinaux qui fut alors au Concile, étoit à la tête d'eux tous (b). Le troiſieme régle la profeſſion, & le ſerment que doit faire le Pape élû. Dans le quatrieme on défend de piller les maiſons, & les effets de l'Elû & des électeurs. Dans le cinquieme on ſuſpend toute audience & toute affaire juſques après l'élection. Le même jour les électeurs s'aſſemblerent en Conclave, où après avoir demeuré ſix jours, ils convinrent de l'élection d'*Amedée* Duc de Savoye, dont on a vû la retraite à Ripaille. Quoi qu'*Amedée* l'emportât ſur 17. qui avoient été nommez au Conclave, & que même il eût le nombre des voix preſcrit, ſon élection ne ſe fit pourtant pas ſans oppoſition. Les uns diſoient que c'étoit un Laïque, & qu'il avoit vécu comme tel dans ſon Hermitage, les autres, qu'il avoit été marié, & qu'il avoit famille, les autres enfin qu'il n'étoit pas Docteur. Mais on répondit ſi bien à toutes ces raiſons que l'élection fut confirmée le 17. de Novembre, dans la Seſſion XXXIX. comme elle avoit été réſolue dans la Seſſion XXXVIII.

(b) *Ibid. Lib. II. p. 89 & ſeqq.*

On députa auſſi-tôt à Ripaille pour preſſer le Duc d'accepter cette Dignité. L'Ambaſſade fut de 25. perſonnes des plus conſidérables du Concile, à la tête deſquelles étoit le Cardinal d'*Arles*, qui lui portoit les habits Pontificaux, & la triple Couronne. Il fit aſſez longtemps difficulté d'accepter, mais enfin vaincu par les inſtances des Ambaſſadeurs, & par les motifs qu'ils lui étalerent il l'accepta, à ce qu'on dit, la larme à l'œil. En même temps il fit le ſerment accoutumé, dit le Continuateur de Mr. *Fleury*, & prit le nom de *Félix V.* Auſſi-tôt après on le revêtit de ſes habits Pontificaux, le Cardinal d'Arles le bénit, & lui donna l'anneau du Pêcheur; chacun le ſalua en qualité de Pape, dans l'Egliſe du Monaſtère de St. Maurice, où il fut inthroniſé;

1439.

(a) *Mn. Dyss.* Com. Bal. Lib. II. p. 89. Cont. de *Fleur.* T. XXII. Part. p. 302. 303.

*Pologne.* Le Huſſitiſme entre en Pologne.

(b) *Stanislas Ciolek.*

niſé, le lendemain il quitta Ripulle, & alla à Tonon, où il exerça les fonctions de ſa Dignité, il aſſiſta même à l'Office la veille de Noël, mais comme ſa barbe paroiſſoit extraordinaire à pluſieurs qui s'en moquoient comme d'une choſe qui ne convenoit point à la majeſté de la Religion, & tout à fait nouvelle, il prit le parti de la faire couper (a).

XXXIV. L'Heresie *de Boheme*, comme on l'appelloit, fit cette année quelques progrès en Pologne, à la faveur d'un Noble Polonois nommé *Abraham Sbarkus*, Juge de Poſnanie. Il tenoit dans cette Ville pluſieurs Prêtres Huſſites, qui attiroient beaucoup de monde dans leur parti. L'Evêque (b) de ce lieu employa tous ſes ſoins Paſtoraux, ou pour les convertir, ou pour les exterminer. Les ayant citez un jour devant lui avec leur Chef, non ſeulement ils deffendirent leurs dogmes par des raiſons, & par des argumens, mais ils en vinrent aux injures, & aux menaces contre l'Evêque, les Prelats qui étoient préſens, & les Chanoines. Cette violence obligea l'Evêque à excommunier *Abraham*, & ſes partiſans, & même à mettre Poſnanie, à l'interdit comme un lieu infecté d'hereſie, & il ſe réfugia lui même à Cracovie, pour ſe mettre à couvert des violences de ces gens-là. Cependant *Abraham* ayant été battu, bleſſé & pris priſonnier dans une rencontre, les Catholiques regarderent cette défaite comme un coup ménagé par la Providence pour ſa converſion. Dans cette eſperance on le mit en liberté, mais il n'en devint que plus ferme dans ſes opinions, comme il le montra ſous un autre Evêque de Poſnanie, nommé *André Bronsky*, Succeſſeur de *Stanislas*, qui mourut dans ces entrefaites. *André Bronsky* ne fut ni moins vigilant, ni moins vigoureux que ſon prédeceſſeur. Après avoir employé les voyes de la Diſcipline Eccléſiaſtique & des Conferences inutilement, & même au peril de ſa vie, il aſſiegea avec un petit corps de Troupes, la Ville où ſe retiroit *Abraham*, & dont il étoit Seigneur. Mais les Citoyens lui ayant amené cinq Prêtres *hérétiques*, il leva le Siége, & les emmena à Poſnanie, où il les fit brûler. Depuis ce temps-là ces Sectaires ſe retirerent en Boheme, & *Abraham* ne ſurvécut pas long-temps à cette deſertion. Au reſte l'Hiſtoire dont on tire cette particularité parle de ce Chef de parti comme d'un homme d'eſprit, & d'ailleurs bien intentionné pour la Republique (c).

(c) *Dlug. ib. ſup.* L. XII. p. 715. 716.

***Royaumes du Nord.*** *Eric* chaſſé & *Chriſtophle de Baviere*, mis en ſa place.

XXXV. On a vû l'année précédente avec quelle dureté *Eric* gouvernoit les Royaumes du Nord. Il en fut chaſſé en 1439., & les Danois mirent *Chriſtophle de Baviere* ſon Neveu en ſa place. „ Il ne fut „ d'abord élu que Roi de Dannemarc, mais après quelques difficul„ tez levées, les Suedois en firent autant pour leurs Etats, à la per„ ſuaſion des Danois, quoi qu'ils euſſent beaucoup plus d'inclination „ pour *Charles de Finlande*, qui deſcendoit des anciens Rois Gots, „ & qui étoit leur Gouverneur. Ainſi les 3. Royaumes de Dannemarc, „ de Suede, & de Norwege, n'étoient commandez que par un ſeul, ſe„ lon l'ancien reglement de la Reine *Marguerite*. Ces Peuples reconnu-

„ ſon

» fois ne furent pas contens de leur Prince, qui étant Allemand donnoit tous les Gouvernemens à ceux de ſa Nation, & les Suedois le blâmoient fort d'aimer trop ſes plaiſirs, & de ſouffrir qu'*Eric* leur dernier Roi vint piller, & ravager la Suede de la Gotlande où il étoit. Il ne laiſſa pas de regner aſſez tranquillement juſqu'à ſa mort qui arriva le 6. de Janvier de 1448. (a).

XXXVI. Au commencement de cette année les Seigneurs Catholiques de Bohême aſſemblez à Prague, avec leurs Confederez, répondirent à la Lettre que le Parti Calixtin, avec ſes Confederez, leur avoit écrite ſur la fin de l'année precedente. Cette Réponſe étoit conçue à peu près en ces termes. *Nous* ULRIC DE ROSENBERG, MENARD DE MAISON NEUVE, *&c. avec les Villes de Prague & les autres Villes Confederées, au Seigneur* PTACZECK, *& à leurs genereux, nobles, & prudens Aſſociez, nos Amis, & nos Freres, ſalut.* « Nous vous faiſons ſavoir que dans ces preſſantes conjonctures nous étant aſſemblez à Prague, nous avons reçû vos Lettres, par leſquelles, détournant de deſſus vous les troubles, & la déſolation du Royaume, vous en rejettez la faute ſur nous, & ſur les Eccléſiaſtiques, finiſſant par des ſouhaits pour la Paix ſi néceſſaire, & nous offrant pour y réüſſir de venir nous trouver, & de donner les mains à une reconciliation amiable, & fraternelle. Il ſeroit à la vérité de notre interêt de nous juſtifier dès à préſent de l'accuſation d'avoir été les Auteurs des troubles. Mais puiſqu'il s'agit d'une reconciliation, il vaut mieux envoyer ces éclairciſſemens réciproques à une Conference amiable entre nous. Cependant nous prions ardemment le Seigneur, qu'il lui plaiſe d'arracher des cœurs toute funeſte ſemence de diviſions, & d'y mettre au contraire la ſemence ſalutaire de la Paix, prenant à témoin le Seigneur, & tous les Saints que nous ne déſirons rien davantage que la concorde, & la confiance mutuelle entre tous les Etats du Royaume, & que nous ſommes réſolus d'avancer cet ouvrage de toutes nos forces juſqu'à notre dernier ſoupir. Par là vous voyez qu'il n'étoit pas beſoin de nous demander un lieu, où vous fuſſiez à couvert de périls & d'embuches, & nous avons été extrêmement ſurpris de cette défiance. Nous vous promettons donc ſur notre foi & notre parole que vous ſerez en toute ſûreté, non ſeulement dans les Villes de Prague, mais dans tous les lieux de notre Juriſdiction. A Prague le 1. de Janvier 1440. *Ptaczek* envoya d'abord cette Lettre à ſes Confederez, qui ſe diſpoſérent ſans balancer à partir pour Prague. A leur arrivée on vit une des plus belles Aſſemblées d'Etats qu'on eut encore vû en Bohême. C'étoit un agréable ſpectacle de voir ces mêmes gens auparavant animez les uns contre les autres, comme des bêtes farouches, vivre enſemble comme des agneaux (b).

XXXVII. QUELQUES jours après ils s'aſſemblérent au College de *Charles IV.* pour déliberer ſur le choix d'un Roi. La réſolution générale fut d'attendre l'accouchement de la Reine pour ſe déterminer &

1439.

(a) Cont. de Fleuri ib. ſup. p. 325.

1440.
Reponſe du Parti Catholique aux Calixtins.

(b) *Theob.* ib. ſup. Cap. VIII.

Naiſſance, & couronnement de *Ladiſlas.*

1440. ſéjourner pour le 24. d'Avril. On prétend que cette réſolution n'étoit pas trop du goût de *Ptaczek*, Chef du Parti Calixtin, mais que pour n'être pas accuſé de troubler la Paix il y acquieſça, dans l'eſpérance que l'autre Parti n'attendroit pas la majorité du Prince qui naîtroit pour ſe pourvoir d'un maître. La Reine cependant mit au monde en Hongrie le 22. de Fevrier, un Prince qui fut nommé *Ladiſlas* (1), comme pour contre-carter *Wladiſlas* Roi de Pologne, comme dit *Theobald*. Il n'y avoit que peu de temps qu'*Eliſabeth* avoit mis en liberté l'Imperatrice *Barbe*, & qu'elle l'avoit fait venir auprès d'elle pour l'empêcher de cabaler avec les partiſans du Roi de Pologne. *Eliſabeth* étoit penetrée tout enſemble de joye, & de douleur à la naiſſance de ce Prince, de joye d'avoir eu un fils, de douleur de la triſte ſituation des affaires par l'élection d'un autre Roi. L'Imperatrice *Barbe* par une affection ordinaire aux Grand-Meres, pour leurs petits-enfans pleuroit de joye, & embraſſoit tendrement le petit *Ladiſlas*. Elle renonça dès lors au parti opposé, & rendit à *Eliſabeth* toutes les Places qu'elle avoit en ſon pouvoir, contente d'une honorable ſubſiſtance. Cette reconciliation des deux Reines changea beaucoup la diſpoſition des eſprits tant en Hongrie qu'en Pologne. On s'y repentoit d'avoir été trop vite. Cependant comme *Wladiſlas* s'avançoit, afin de le prevenir *Eliſabeth*, de l'avis de ſon Conſeil, fit couronner *Ladiſlas* le jour de ſon Baptême, c'eſt-à-dire à l'âge d'un mois. La cérémonie ſe fit par le Cardinal Archevêque de *Strigonie*, en preſence des Evêques de *Weſprim*, & de *Jaurin*, & de pluſieurs Grands Seigneurs.

Diète pour la Paix à Brunn.

XXXVIII. En attendant qu'on délibère là-deſſus en Bohême, voyons ce qui ſe paſſoit en Moravie, où l'on avoit le même interêt que la Boheme à cet évenement. A l'égard des Moraves après avoir ſolennellement fait les obſèques d'*Albert*, ils avoient aſſemblé à *Brunn* une Diète vers le milieu de Décembre de l'année précédente, pour déliberer en bons Citoyens des moyens de maintenir la Paix. Comme il n'y en avoit point d'autre qui dependît d'eux ils ſe la jurerent ſolennellement pendant tout l'Interregne. Cette aſſociation fut renouvellée le 27. de Janvier de l'année ſuivante, l'Evêque d'Olmutz étoit à la tête de ces Confederez dont on peut voir les noms dans le *Mars Moravique* (a). *C'eſt ainſi*, dit un Auteur, *que les Bohemiens* (& les Moraves) *partagez de ſentimens par rapport à la Religion, ſe réunirent pour le ſalut de la patrie, & pour leur conſervation commune. Des forces à peu près égales mettoient entre eux une eſpece d'équilibre, & l'épée de l'un des partis tenoit celle de l'autre dans le fourreau* (b).

(a) Lib. V. Cap. VI p. 416.

(b) Cochl. ap. Theob. ob ſup.

Les Hongrois envoyent une nouvelle Ambaſſade à Wladiſlas.

XXXIX. On a vû l'année précédente que les Hongrois, attendris par les prieres & les larmes de la Reine *Eliſabeth*, lui avoient promis d'attendre ſon accouchement pour ſe choiſir un Roi. Mais ce premier mou-

---

(1) *Ladiſlas* & *Wladiſlas*, ſont le même nom. Mais avec les Hiſtoriens on appellera le Hongrois *Ladiſlas*, & le Polonois *Wladiſlas*.

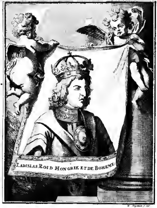
LADISLAS ROI D HONGRIE ET DE BOHEME

1440.

mouvement ne fut pas de longue durée, car s'étant raſſemblez ils reprirent leur premier projet d'élection en faveur de *Wladiſlas* Roi de Pologne, comme étant un Prince puiſſant, & plus en état de défendre la Hongrie contre les Turcs. Ils lui renvoyérent donc une autre Ambaſſade ſolemnelle, qui avoit ordre de lui offrir la Reine en mariage. On prétend même que la Reine fut obligée d'y conſentir, & d'y joindre ſes Ambaſſadeurs. L'affaire miſe en déliberation à Cracovie, y demeura quelques jours indeciſe. Le Roi de Pologne voyant bien qu'en l'état où étoit la Hongrie, il ne pouvoit en accepter la Couronne ſans porter préjudice au Royaume de Pologne, n'écoutoit cette propoſition qu'avec peine, le Conſeil ne ſe trouvant pas moins partagé que le Roi, cependant l'avis d'accepter le Royaume l'emporta par cette principale conſidération de garentir tout enſemble & la Hongrie & la Pologne, de l'invaſion des Turcs. On étoit déja convenu d'accepter, lorſqu'il arriva un Courier qui apportoit la nouvelle que la Reine étoit accouchée d'un Prince. Auſſi-tôt le Roi déclara nettement aux Ambaſſadeurs qu'y ayant un heritier, la négotiation étoit finie. Mais les Ambaſſadeurs joints aux Conſeillers qui étoient de leur parti firent tant d'inſtances auprès du Roi, qu'après une nouvelle déliberation, il ſe rendit & accepta la Couronne de Hongrie à ces conditions. 1. De garantir la Hongrie de l'invaſion des Turcs. 2. D'épouſer *Eliſabeth*, & de marier avantageuſement ſes deux filles. 3. D'aider le petit Prince *Ladiſlas* à obtenir le Royaume de Boheme quand il ſeroit en âge. 4. Que les enfans qu'auroit le Roi d'*Eliſabeth*, ſeroient héritiers du Royaume de Hongrie, & que s'il n'y en avoit point, le Royaume reviendroit à *Ladiſlas* Fils d'*Albert*. Pendant cette négociation *Eliſabeth* s'étoit fait un parti très-puiſſant pour ſoutenir ſon fils poſthume. Elle confia la garde de ſes meilleures Places à ſes ſerviteurs les plus affidez. On a déja vû qu'elle s'étoit reconciliée avec l'Imperatrice *Barbe*.

La Reine confie la tutelle de ſon fils à l'Empereur.

XL. APRÈS le couronnement les Grands de Hongrie, demandérent qu'on leur mît entre les mains la Couronne Royale, ſous pretexte de la mettre en ſûreté dans l'Egliſe d'Albe Royale, mais dans le fond pour en pouvoir diſpoſer à leur gré ſelon l'occaſion. La Reine n'y conſentit qu'avec larmes, preſſentant quelque ſuite ſiniſtre qu'elle avoit ſur à ce ſujet. Mais pour remedier à un mal qu'elle ne pouvoit empêcher elle fit faire ſecretement une fauſſe clef de l'endroit, où étoit la Couronne, & elle l'enleva à l'inſu de tout le monde pour empêcher qu'on ne la mît ſur la tête du Roi de Pologne. 5. Ce ſtratagême ayant réuſſi, elle alla en toute diligence à Vienne, préſenter ſon Fils à *Frederic III.*, alors élu Roi des Romains, lui demander ſa protection pour elle & pour ſon fils, lui remettre entre les mains la Couronne de Hongrie, qu'elle avoit ſi adroitement tirée de celles des Hongrois, & enfin lui confier la tutelle de ce jeune Prince, comme lui appartenant de droit.

*Wladiſlas* entre en Hongrie.

XLI. CEPENDANT quelques-uns des Ambaſſadeurs Hongrois partirent pour porter le Traité en Hongrie, pendant que le reſte demeu-

ra

1440. ra en Pologne, pour accompagner le Roi, juſqu'à ce qu'il eût reglé ſes affaires. Ces Ambaſſadeurs ſe flattoient d'être bien reçûs de la Reine, lui portant un Traité qui lui donnoit un jeune Epoux, & l'eſperance de la Couronne de Boheme pour ſon fils. Mais ils furent bien ſurpris de ſe voir arrêtez priſonniers, auſſi-tôt après la lecture du Traité. On peut juger de l'éclat que fit cette entrepriſe d'*Eliſabeth*, ſoutenuë par les uns, & traverſée par les autres. Toute la Hongrie étoit en combuſtion. Menacée au dehors, & déja fort entamée par les Turcs, déchirée au dedans, on ne pouvoit attendre que ſa ruine totale dans cette ſituation. *Wladiſlas* néanmoins ſe mit en chemin, & entra en Hongrie ſans nulle oppoſition par la trahiſon de la plûpart de ceux à qui *Eliſabeth* en avoit confié les Places. Il fut reçû à bras ouverts à Bude. Grands & petits, Seculiers, & Eccléſiaſtiques, tout accourut de toutes parts pour lui faire hommage. Ceux même qui avoient couronné *Ladiſlas*, ayant obtenu des ſauf-conduits allerent lui en demander pardon & furent reçûs en grace. La Reine allarmée de cette eſpèce de revolution ne laiſſa pas de ſe mettre en état de défenſe avec ce que lui reſtoit de Hongrois fidèles, & des Troupes de Boheme, qu'elle avoit à ſa ſolde. Mais un ſi foible parti ne pouvant pas faire une longue réſiſtance, *Eliſabeth* ſe retira à Presbourg, qui n'eſt pas loin de Vienne, laiſſant à *Frideric de Cillei* le commandement de *Javarin* en Baſſe Hongrie, qui étoit la ſeule Place forte qu'elle pût oppoſer à *Wladiſlas*. Cette Place abandonnée au premier avis que les Polonois venoient l'aſſiéger le Roi fut généralement reconnu, & peu de jours après couronné à Albe Royale, de la Couronne de *St Etienne*, au défaut de celle de Hongrie qu'on avoit enlevée. *Eliſabeth* ne trouvant plus de reſſource en Hongrie alla en Autriche avec le Prince ſon Fils que l'Empereur, auſſi Duc d'Autriche, avoit pris ſous ſa protection (a).

(a) *Bonfin. de Reb. Hung.* Decad. III Lib. IV. ann. 1440. *Dlug. Hist. Polon.* Lib. XII. ann. 1440.

Ambaſſade des Bohemiens à la Reine.

XLII. L'ANNÉE precedente on étoit convenu en Boheme, d'en aſſembler les Etats le 24. d'Avril, de celle-ci. Avant que la Diète fût formée, les deux partis de concert envoyérent une Ambaſſade à la Reine *Eliſabeth*, pour la féliciter d'avoir mis au monde un Prince, & pour la prier d'envoyer des Ambaſſadeurs avec des Inſtructions ſur les Droits, de ce Prince nouveau né au Royaume de Boheme. L'Ambaſſade fut reçuë avec toute ſorte de marques de reconnoiſſance & d'applaudiſſemens. Mais en même temps la Reine prioit inſtamment les Députez d'obtenir du délai pour la tenuë de la Diète, afin de pouvoir rechercher les Documens de ſon Droit diſperſez en des Pais éloignez les uns des autres, & qu'il étoit impoſſible de raſſembler en ſi peu de temps. Dans cette même conjoncture la Reine pour toucher davantage les Ambaſſadeurs, leur montra le petit Prince dans le berceau, ce qui accompagné des Diſcours pathetiques de la Mere excita dans les cœurs une tendre émotion. Il y en eut un entre autres qui y parut extrêmement ſenſible. C'étoit *Procope* Seigneur de *Rabenſtein* (1), déja employé en pluſieurs négotiations, & autant que j'en

---

(1) Petite Ville dans le Diſtrict de Zatec.

1440.

j'en puis juger, du Parti Catholique, ou au moins fort modéré de quelque parti qu'il fût. Il promit de ſon propre mouvement à la Reine d'employer tous ſes ſoins à faire élire ſon fils, & à obtenir le délai de la Diète. La Reine l'en remercia, & lui fit des préſens conſidérables pour l'engager davantage (a). Au retour de l'Ambaſſade, le Parti Catholique ſe trouva diſpoſé à donner le temps à la Reine de faire ſes perquiſitions. Mais il n'en fut pas de même du Parti Calixtin. *Ptacek*, *George Podiebrad*, & leurs aſſociez accoururent à Prague, avec des Troupes toutes prêtes à ſe faire raiſon par la force, en cas d'oppoſition à la tenue de la Diète. Il fallut céder au torrent, & la Diète ſe tint au jour marqué.

(a) Theob. Part. II. Cap. IX.

XLIII. D'ABORD *Roſemberg*, & *Maiſon-Neuve*, firent les propoſitions dont il falloit délibérer. La premiere rouloit ſur l'élection d'un Roi. La ſeconde, ſur les moyens de pacifier le Royaume. La troiſiéme, ſur les conditions ſous leſquelles le Roi élû ſeroit mis en poſſeſſion du Royaume. La quatriéme, ſur quelques Réglemens à prendre au ſujet de la monnoye. La cinquiéme, de convenir d'un temps & d'un lieu pour accommoder les Eccléſiaſtiques enſemble. La ſixiéme, de nommer un Conſeil pour adminiſtrer le Royaume, juſqu'à l'arrivée du nouveau Roi.

Diète à Prague.

Ces propoſitions luës, *Ptacek* ayant opiné pour ſon parti repréſenta 1. Que l'élection d'un Roi ſeroit fort néceſſaire, puiſque depuis la mort de *Wenceſlas*, on avoit eu le temps d'éprouver toutes les ſuites affreuſes d'un Interregne. 2. Que le choix d'un Roi étoit l'affaire de la plus haute importance, par rapport au ſalut & à la tranquillité du Royaume. Qu'à la vérité, l'héritier d'*Albert* nouvellement né pouvoit donner quelque eſperance, mais que ce n'étoit qu'une eſperance éloignée. Qu'il arriveroit de deux choſes l'une, ou que la Reine prendroit les rênes du Gouvernement, ou qu'il faudroit établir un Adminiſtrateur. Qu'au premier cas il leur ſeroit honteux d'être gouvernez par une femme, Que depuis le regne de *Libuſſa* la Bohême n'avoit point été régie par des Femmes, & que même l'Empire de cette Reine leur avoit été onereux. Qu'au ſecond on n'ignoroit pas les terribles inconvéniens d'une Regence, qui, ſans compter les dépenſes extraordinaires & les exactions inſupportables, pourroit dégénérer en tyrannie, & replonger la Bohême dans toutes les horreurs de la guerre. D'où il concluoit, 3. par conjurer les louables Etats de choiſir unanimement, & ſans delai un Roi qui pût les commander.

La réponſe de l'autre parti fut que bien que ce qu'on venoit de repréſenter fût très-raiſonnable, il ne falloit pourtant pas tant regarder à l'utilité, qu'on n'eut auſſi égard à ce qui eſt honnête & louable. Que ſur ce pied-là, il y auroit de l'ingratitude à ne pas reconnoître les bienfaits de *Charles IV*, de *Sigiſmond* & d'*Albert*, envers la Nation dans la perſonne du jeune *Ladiſlas*, Fils d'*Albert*, petit-Fils de *Sigiſmond*, & arriere-petit-Fils de *Charles IV*. 2. Qu'il étoit inoui que l'héritier legitime d'un Royaume en fût exclus à cauſe de ſon bas âge, & qu'on en mît un

1440. autre en ſa place, ce qu'ils montroient par quelques exemples de leur Païs. 3. Que perſonne ne pouvoit ignorer les Traitez entre les Bohemiens, & les Autrichiens touchant la ſucceſſion au Royaume de Boheme. 4. Qu'il ne tenoit qu'à eux, en attendant la majorité de *Ladiſlas*, d'exclure tout Adminiſtrateur étranger, & mettre d'aſſocier, ſelon l'ancienne coutume, à celui qui ſeroit choiſi du Païs pluſieurs perſonnes capables de défendre leurs Droits, leurs Privileges, & leur Culte. 5. Que bien loin qu'il y eût aucune guerre à craindre en prenant cette voye, au contraire, elle étoit beaucoup plus à redouter en dépouillant l'héritier légitime dont la Mere ſoutiendroit les Droits, par toute ſorte de voyes, & que lui même ne manqueroit pas de ſe vanger de cet affront, quand il en ſeroit en état, comme on le pouvoit comprendre par le triſte exemple de la Hongrie, encore tout récent. D'où ils concluoient, 6. que ſans rien précipiter ſur une affaire auſſi importante, il falloit attendre l'arrivée des autres Etats, pour ſavoir leurs ſentimens.

Après la lecture publique de ces deux avis, *Ptaczek* aſſembla ſes gens pour en délibérer, & leur réponſe fut: 1. Que le delai qu'ils vouloient apporter à l'élection d'un Roi, n'étoit ni de l'honneur, ni de l'interêt public. 2. Que s'il s'agiſſoit de reconnoiſſance, on le devoit auſſi bien aux Marquis de Brandebourg & de Brabant, deſcendus comme *Ladiſlas* de *Charles IV* par les Femmes. Que *Ladiſlas* étoit de la Maiſon d'Autriche, & non de celle de *Lutzelbourg* (1), & que ſon Pere avoit fait mille maux à la Boheme. 3. Qu'on ne pouvoit accuſer d'injuſtice l'excluſion de *Ladiſlas*, puiſque l'élection des Rois de Boheme étoit libre & que c'étoit l'uſage parmi eux d'élire des Princes faits, & non des Enfans. Qu'au fond quand ils éliroient *Ladiſlas*, ils n'en ſeroient pas plus avancez, puiſqu'on ne pouvoit guere compter ſur la vie d'un enfant au berceau. 4. Que quant à ce Traité, duquel on parloit tant entre les Maiſons de Boheme & d'Autriche, touchant la ſucceſſion au Royaume de Boheme, il falloit bien qu'on n'y eût pas eu beaucoup d'égard, puiſque ce Royaume avoit été donné à *Jean* Fils de l'Empereur *Henri VII* de la Maiſon de Luxembourg, à l'excluſion du Duc de Carinthie de la Maiſon d'Autriche. 5. La concluſion étoit qu'il falloit proceder au plutôt à une élection, & ordonner ſous de grieves peines aux abſens de venir inceſſamment donner leurs avis.

Arrivée des Ambaſſadeurs de la Reine à Prague.

XLIV. PENDANT toutes ces délibérations les Ambaſſadeurs de la Reine eurent le temps de venir chargez de leurs Inſtructions. Ils apportoient des Lettres de *Frideric III* par leſquelles il interceddoit pour *Ladiſlas*, & ſe déclaroit Protecteur du Royaume, & du petit Archiduc. Cette nouvelle cauſa autant de conſternation dans le parti Calixtin, que de joye dans le Catholique. Ayant été admis à la Diète qui étoit plus nombreuſe qu'elle n'avoit encore été, ils expoſérent les Droits de *Ladiſlas*, &

---

(1) *Autrement Luxembourg. Charles IV étoit de cette Maiſon.*

1440.

& les déſirs ardents de la Reine d'une maniere fort pathetique, mais elle fit des impreſſions fort differentes. Le Parti Catholique y applaudit, pendant que l'autre ne pouvant diſſimuler ſon indignation, s'en expliqua ainſi : Que perſonne n'ignoroit que non ſeulement ils n'avoient point donné leur conſentement à l'élection, & au couronnement d'*Albert*, & qu'au contraire ils s'y étoient oppoſez de vive voix, par écrit, & même par la voye des armes, & qu'ainſi on ne pouvoit fonder le Droit à la ſucceſſion ſans le conſentement général du Royaume; qu'à la verité ils étoient fort touchez de l'affliction de la Reine, mais qu'il s'agiſſoit du bien du Royaume, & non d'une compaſſion, & d'une reconnoiſſance dont les effets ſeroient préjudiciables; qu'ils devoient conſiderer combien de temps le Royaume de Boheme demeureroit comme un corps ſans tête, ou comme un Troupeau ſans Paſteur, juſqu'à ce que *Ladiſlas* fut en état de le gouverner, ſuppoſé qu'il vécut juſqu'à ce temps-là, qu'ainſi on ne devoit trouver ni dureté, ni ingratitude à céder à une néceſſité auſſi preſſante que l'étoit celle d'élire un Roi, d'autant plus que *Ladiſlas*, en ſon temps, pouvoit avoir ſon tour s'il s'en rendoit digne. On ne ſauroit exprimer la mortification des Ambaſſadeurs de la Reine à ce Diſcours. La Reine elle-même à leur retour en fut ſi émue que de triſteſſe & de mélancholie, elle tomba dans une maladie qu'on jugea incurable.

*Albert de Baviere eſt élu Roi de Boheme.*

XLV. D'autre côté *Roſemberg*, *Maiſon-Neuve*, & les autres Catholiques ne ſe trouvoient pas dans une ſituation moins violente, parce que les Calixtins parloient d'autant plus haut que pluſieurs s'étoient détachez du Parti Catholique pour ſe joindre à eux. Il fallut donc conſentir à une élection. C'eſt pour cela que quelques jours après on nomma des Commiſſaires pour y proceder. Il y en avoit 16. du nombre des Seigneurs, 13 de l'ordre des Chevaliers, un Député de chacune des Villes, & les Conſuls des Villes de Prague. On les fit jurer qu'ils tiendroient ſecrétes leurs déliberations, & leur élection. S'étant aſſemblez, elle tomba ſur *Albert de Baviere*, Prince qui avoit été élevé à la Cour de *Wenceſlas*, & qui poſſedoit la Langue Eſclavonne. Auſſi-tôt après l'élection, on envoya à ce Prince 12 Ambaſſadeurs, entre leſquels étoient les plus grands Seigneurs de chaque parti, pour lui offrir la Couronne. On croyoit cette élection fort ſecrete. Cependant elle ne fut pas plutôt faite que ceux du parti de la Reine l'ayant ſû en donnérent avis à l'Empereur, avant même que les Ambaſſadeurs fuſſent partis pour *Munich*. *Æneas Sylvius* ajoute même que quelques-uns mécontens de l'élection d'*Albert*, avoient envoyé ſecrétement à l'Empereur pour le prier d'accepter le Royaume en attendant la majorité de *Ladiſlas*, & que non ſeulement il le refuſa, mais qu'il écrivit à *Albert* de Baviere, pour l'exhorter fortement à ne point accepter une Couronne qui avoit un légitime héritier. L'Empereur écrivit en même temps aux Bohemiens pour les prier avec beaucoup d'inſtance de ſe deſiſter d'une élection illégitime, & de reſtituer la Couronne à *La-*

1440. *diſſes*. Mais l'Ambaſſade étant déja partie, ces Lettres ne purent avoir aucun effet.

*Albert de Baviere refuſe le Royaume de Bohéme.*

XLVI. Ces Ambaſſadeurs étant arrivez au lieu de l'entrevûe expoſérent leurs ordres à *Albert*, le priant inſtamment de répondre à leurs vœux unanimes. Après un long éloge de ſes vertus, & de ſes qualitez propres à un Roi de Bohéme, ils lui repréſentérent, qu'à la vérité il y avoit en parmi eux de grands & de funeſtes débats, mais qu'ils avoient été aſſoupis par le Concile de Baſle, dont *Sigismond* avoit confirmé les Concordats, de ſorte que contents de la Communion ſous les deux eſpéces, ils adhéroient dans toutes les autres choſes à l'Egliſe Romaine, & qu'ils ne doutoient point qu'il n'approuvât ces mêmes Concordats, & que même il ne les défendît contre les ennemis du Calice. Ils le prioient, outre cela, de faire confirmer par le Siege de Rome l'élection qu'ils avoient faite de *Rockizane*, pour leur Archevêque. *Albert* leur fit une réponſe à laquelle ils ne s'attendoient pas, leur diſant en langage Bohémien, qu'avant leur arrivée il avoit déja été informé de ſon élection, Qu'il leur étoit à tous fort obligé de la bonne opinion qu'ils avoient eu de lui en le choiſiſſant pour leur Roi, & qu'il ne manqueroit aucune occaſion de leur en témoigner ſa reconnoiſſance, mais que l'Empereur *Albert*, ayant un héritier légitime dans *Ladiſlas*, il regardoit comme une lâcheté, & comme une injuſtice criante devant Dieu, & devant les hommes d'enlever à un enfant l'héritage de ſes Peres, Qu'il n'ignoroit pas que dans le monde on ſavoit donner à ces ſortes d'actions des couleurs ſpécieuſes, mais que pour lui en bon Prince Allemand, il avoit appris à les avoir en horreur; Que cette iniquité ſeroit d'autant plus grande que tout le monde étoit informé d'un ancien Traité entre les Maiſons de Bohéme & d'Autriche, par lequel les mâles venant à manquer dans la Maiſon de Bohéme, le Royaume ſe conſerveroit dans l'une des deux Maiſons par les Femmes, Qu'ainſi il les prioit de prendre en main la cauſe de l'Orphelin. Il ajoutoit à cela, parlant des differents de Religion, que ſi quelqu'un, le poignard à la gorge, lui vouloit donner le choix, ou d'embraſſer leurs Articles, ou de perdre la tête, il ne balanceroit point à choiſir le dernier (1). Les Hiſtoriens ont donné diverſes raiſons de cette réſolution d'*Albert*, les uns l'ont attribuée à ſa vertu, & à ſa bonne foi toute pure, les autres à la crainte de ſe mettre à dos l'Empereur, quelques-uns, à ſon attachement pour la Religion dominante. On peut joindre ces trois motifs enſemble, ce n'eſt pas trop pour refuſer un Royaume, *Æneas Sylvius* a parlé ainſi de cette action. *Albert*, dit-il, *a fait paroitre dans cette occaſion une vertu, & une modeſtie traverſée depuis qu'il y a des Rois. . . . Par là il ſe montroit plus grand que le Royaume qu'il refuſoit, & il ſe conduiſit en grand Roi* (a).

(a) ub. ſupr. Cap. I. fin. Theob. ub. ſupr.

XLVII. Pen-

---

(1) Cette particularité eſt tirée de *Theobald* ub. ſupr. Cap. IX. Elle ne ſe trouve point dans *Æneas Sylvius*.

1440. Nouveaux troubles de Religion en Boheme.

XLVII. PENDANT que les Députez de Bohême étoient en Baviere, il s'éleva de nouveaux troubles dans ce Royaume pour cauſe, ou ſous prétexte de Religion. On en marque trois principaux Auteurs qui étoient Huſſites, ſçavoir *Colda*, Baron de Nachod, Seigneur puiſſant qui avoit en ſa poſſeſſion pluſieurs Villes & territoires de Boheme, *Beneſi Mokrofouzky*, *Bedrzich de Kolin*, qui avoit été autrefois Miniſtre d'Armée ſous *Ziska*, & dont on a ſouvent parlé. Ces trois hommes ayant attroupé quelques gens de leur humeur exerçoient des brigandages aux environs de Gratz. Non contents de cela ils entreprirent de ſe rendre Maîtres de Prague. Pour y réuſſir ils y envoyérent quelques Emiſſaires ſecrets, avec ordre de repréſenter que les principaux Protecteurs de la Religion s'étoient laiſſé gagner par le Parti Catholique, qu'ils avoient même élu pour Roi *Albert* de Baviere, Prince ennemi de la vraye Religion, qu'il ne manqueroit pas d'amener avec lui des Moines, & d'autres Papiſtes, pour perſécuter les fideles de la communion ſous les deux eſpèces; Que pour eux ils ne ſouhaitoient rien plus ardemment que la Paix, mais qu'ils déclaroient en même temps, qu'ils verſeroient plutôt juſqu'à la derniere goute de leur ſang que de ſouffrir qu'on leur arrachât les Veritez Céleſtes, que leurs Bien-heureux Maîtres avoient profeſſées au milieu des flammes, & que de ſe voir retomber ſous le joug de l'*Ante-Chriſt Romain*, qui ſous le voile de la Paix feroit encore plus de mal que dans une guerre ouverte.

Entrepriſe ſur Prague manquée Conjurez punis.

XLVIII. CE diſcours fit une grande impreſſion ſur l'eſprit de la plûpart, & ſur tout des Prêtres; de ſorte que depuis ce tems-là, *Martinet* Curé de *Bethleem*, *Wenceſlas Drohowicz* Curé de *St. Gilles*, & *Wenceſlas* ſon Diacre, s'aſſembloient ſouvent, tantôt chez un nommé *Nicolas* Curé de *St. Léonard*, qu'ils avoient gagné d'abord, tantôt chez *Wenceſlas Ceranda*, autre Prêtre dont on a auſſi parlé plus d'une fois. Dans ces Conſultations, où ſe trouvoit un bon nombre d'habitans des plus conſiderables des trois Villes, ils en gagnérent pluſieurs, entr'autres un Senateur de la Vieille Ville nommé *Slama*. Quand ils jugérent leur parti aſſez fort, ils firent ſavoir à *Colda*, & à ſes aſſociés qu'ils pouvoient venir ſurprendre Prague la nuit dans un certain tems marqué (1), les aſſurant qu'ils ſeroient bien ſoutenus. L'entrepriſe ne réuſſit pas & l'iſſue en fut tragique. Les Conjurez arrivérent la nuit devant Prague, & ſe poſterent dans tous les endroits, où ils avoient des intelligences. Ils avoient déja obtenu qu'on leur ouvriroit une porte, en faiſant accroire à la ſentinelle qu'ils portoient du poiſſon à *Slama*, & qu'il pourroit ſe gâter, ſi l'on attendoit davantage. Le Soldat, qui avoit déja été prévenu par *Slama*, avoit promis d'ouvrir la porte. Mais, s'étant aviſé de regarder par un trou, & voyant une grande multitude de gens armez, il ſonna l'allarme. Les Conjurez ne ſe trouvant pas

---

(1) Sur la fin du Mois de Juillet.

1440. par aſſez forts, prirent le parti de ſe retirer. Pluſieurs de leurs Correſpondants dans la Ville furent arretez, & après avoir tout confeſſé dans la torture, furent pendus devant leurs Maiſons. *Slama*, qui avoit trouvé moyen de ſe ſauver, fut pendu en effigie avec un carcan pour armoiries. Les Prêtres s'etant cachez juſqu'au jour ſortirent de la Ville ſans ſouffrir aucun mal. On prétend que pluſieurs innocens furent enveloppez dans la même peine que les coupables, comme cela ne manque guéres d'arriver dans les conjonctures tumultueuſes.

Députation à l'Empereur & Réponſe.

XLIX. PENDANT cette Scene tragique, les Ambaſſadeurs revinrent de Baviere, ſans avoir rien fait. Ce qui obligea les Etats à ſe raſſembler, pour pourvoir à la ſureté du Royaume, qui dans l'état violent où étoient les choſes, ne pouvoit plus ſe paſſer d'un Souverain. *Ladiſlas* étoit encore au berceau. L'Empereur avoit défendu aux Princes de l'Empire d'accepter l'adminiſtration du Royaume de Bohême, à ſon préjudice. On ne ſe fioit point aux Princes de Saxe & de Brandebourg, qui étoient entrez ſi ſouvent à main armée dans la Bohême. Les Etats embaraſſez réſolurent de renvoyer à l'Empereur, pour le prier, ou de prendre l'adminiſtration du Royaume, ou de la conférer à quelqu'un qui fût en état de le gouverner & de le défendre. Ils lui envoyerent donc pluſieurs Seigneurs, à la tête deſquels étoient *Menard de Maiſon-Neuve*, & *Henri Ptaczek*, avec des Sénateurs des Villes de Prague, pour lui faire ces propoſitions de la part de tout le Royaume. L'Empereur, qui étoit alors à *Neuſtadt*, leur répondit par ſon Chancelier, 1. Qu'il voyoit avec plaiſir que les louables Etats de Bohême, avoient renoncé au deſſein d'élire un autre Roi, puiſque c'étoit une marque qu'ils reconnoiſſoient *Ladiſlas*, pour l'héritier légitime & qu'il les prioit de perſiſter dans un ſi juſte deſſein, & de l'effectuer; leur promettant, en cette conſidération, toute ſorte de protection & d'aſſiſtance, dans les occaſions, où ils en auroient beſoin. 2. Que ſa Majeſté ſe trouvant occupée extraordinairement aux affaires & aux beſoins de l'Empire, & ſur le point d'aller ſe faire couronner à *Aix la Chapelle*, il ne pouvoit leur donner de réponſe poſitive, mais qu'à ſon retour il délibereroit murement ſur leurs propoſitions, & prendroit les meſures les plus convenables à la juſtice & à l'équité, auſſi bien qu'à ſon affection pour le Royaume de Bohême. Les Ambaſſadeurs s'en retournérent avec cette réponſe, & on réſolut d'attendre le retour de l'Empereur (a).

(a) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. Cap. LVIII. *Theob.* ub. ſupr. Cap. X.

[illegible]

L. On a vu l'année précédente la dépoſition d'*Eugene IV.* à Baſle, & l'élection de *Felix V. Eugene* ne manqua pas d'excommunier à Florence *Amedée de Savoye*, & tous ſes Electeurs & adhérents comme hérétiques & ſchiſmatiques, les menaçant de toutes les peines du Droit, s'ils ne ſe repentoient dans 50 jours. Non content de cette excommunication générale, il lança un Anathême particulier contre *Louis Alleman*, appellé le Cardinal d'*Arles*, Préſident du Concile de Baſle, qui étoit le conſtant appui de cette Aſſemblée, & qui avoit, pour ainſi

dire,

Google

1440.

dire, porté *Felix V.* ſur le Thrône Pontifical. Comme la Bulle dépouilloit ce Prélat de toutes Charges & Dignitez, *Eugene* donna l'Archevêché d'Arles à *Roger*, Evêque d'Aix en Provence, & en écrivit à *René d'Anjou* Comte de cette Provence. Il traita de même pluſieurs Evêques qui avoient pris parti contre lui (a). En même tems il écrivit à toute la Chrétienté une Lettre Circulaire, qui n'eſt autre choſe qu'une Invective contre le Concile de Baſle, & contre *Amedée de Savoye*. *Pogge* Secrétaire d'*Eugene*, eut alors une belle occaſion d'exercer ce Stile ſatyrique & virulent, qu'on lui a juſtement reproché. *Les Peres de Baſle, ſelon lui, ne ſont que des ſots, des fous, des enragez, des barbares, des bêtes farouches, qui ont à peine la figure d'hommes. A l'égard d'Amedée de Savoye, c'étoit un Cerbere renaiſſant, un veau d'or, un Mahomet, un Antechriſt. Qui eſt-ce*, diſoit-il, *qui a animé cette lie d'un Peuple Barbare, contre ſon Maître legitime? C'eſt* Amedée. *Qui eſt-ce qui a amorcé leur cupidité par l'éclat de l'argent?* Amedée. *Qui eſt-ce qui a érigé cette Idole contre Jeſus-Chriſt?* Amedée (b). Il n'y a pas des traits moins piquans dans une Lettre au Chancelier de Genes, que j'ai trouvée parmi les Manuſcrits de Wolfenbuttel. *Que vous dirai-je de celui que vous appellez* Felix (c) V. *& que j'appelle le premier de tous les malheureux? Les plus grands crimes, dit quelqu'un, ne ſont pas ceux qui ne regardent qu'un Etat, mais ceux qui vont à bouleverſer tout l'Univers. Que dire d'un homme qui a voulu devenir un Monſtre horrible, pour troubler l'Egliſe, & renverſer la Foi, qui a dépouillé toute humanité, pour revêtir les mœurs d'une bête farouche, qui deshonore ſa vieilleſſe, par la plus horrible des impietez, comme pour mettre le comble aux iniquitez de ſa vie paſſée?* &c. (d).

Mort tragique de *Vitelleſchi.*

LI. Il arriva cette année à Rome un exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines, dans la fin tragique du Cardinal *Vitelleſchi* Patriarche d'Aquilée & Archevêque de Florence, de qui on a eu ſouvent occaſion de parler. Il avoit été envoyé Legat à Naples, par le Pape *Eugene* contre *Alphonſe* Roi d'Arragon, & l'on ſait avec quel zele, & quels ſuccès il avoit ſervi ſon Maître. Il eſt vrai que ſur la fin, il avoit paru ou moliſſer ou gauchir, peut-être par poltronnerie, peut-être auſſi parce qu'il méditoit quelque défection. Quoiqu'il en ſoit, il fut accuſé cette année, d'intelligence avec *Philippe de Milan*, contre les Venitiens & les Florentins, à qui il en vouloit, par pluſieurs raiſons qu'il ſeroit trop long de déduire ici (e), & par conſéquent, contre le Pape leur allié. On prétend même que s'étant ouvert de ſon deſſein à *Nicolas Piccinini* Général du Duc de Milan, il lui avoit offert de fournir les Troupes du Pape, & de livrer les principales Places de l'Egliſe pour s'emparer de la Toſcane, & même du Pontificat. Que ce projet fût véritable ou ſuppoſé par les Ennemis de *Vitelleſchi*, ſa perte fut auſſitôt réſolue, & on en commit l'execution au Gouverneur du Château *St. Ange*. *Vitelleſchi*, qui étoit alors à Rome, & qui, à ce qu'on diſoit, avoit fait marcher devant lui des Troupes dans le Florentin, ayant vou-

(a) *Rayn.* 1440. num. I. II. III.

(b) Pogg. Oper. Baſil. 1538. Fol. 155, 156.

(c) Felix ſignifie heureux.

(d) Pogg. Part. I. p. 302, 303.

(e) V. Pogg. Hiſt. Florent. L. VII. p. 338.

1440. voulu ſortir de la Ville, accompagné ſeulement de ſes gens, le Gouverneur ſous pretexte de lui faire honneur, fit mine de le vouloir conduire hors de la Ville, tenant la bride de ſon cheval avec une negligence affectée, en paſſant ſur le pont. Le ſignal donné, on leva l'extremité du pont, par où il falloit ſortir de la Ville. Auſſi-tôt le Cardinal fut entouré de gardes, & entraîné dans le Château, déja bleſſé de pluſieurs coups. Quand il ſe plaignit au Gouverneur d'avoir été trahi de la ſorte, celui-ci, pour l'inſulter, lui diſoit d'avoir bon courage, & que le deſſein du Pape étoit de le tirer des expéditions militaires, pour l'employer aux affaires d'Etat. Le Cardinal n'en fut pas la dupe. *Je ne ſuis pas ſi novice*, dit-il, *que je ne ſache bien que rarement ceux qui ſont parvenus au faîte des Grandeurs ſe relevent de leurs chutes, quand même ils ſeroient les plus innocens du monde.* Vitelleſchi mourut peu de tems après, ſoit de ſes bleſſures, ſoit de poiſon, & fut enterré ſans obſéques & ſans tombeau. Ses parens lui erigerent pourtant un *Cenotaphe* à *Corneto* ſa Patrie. Pluſieurs Papes, dans la ſuite, ont relevé ſa memoire par de grands éloges (a).

(a) Pogg. Hiſt. Florent. Lib. VIII. p. 338. 340. Anton. Hiſt. Tit. XXII (a). § 11. Spond. 1440. num. XXXIII.

*Mediarota ſuccede à Vitelleſchi dans le Généralat, & devient Cardinal.*

LII. A VITELLESCHI ſucceda *Louis Mediarota*, ſurnommé *Scarampe*, dans la dignité d'Archevêque de Florence, à la réquiſition des Florentins eux-mêmes. C'étoit un homme de peu de fortune, qui s'étoit élevé par ſon genie. Après avoir fait ſes études à Padoue ſa Patrie, il alla à Rome, où il fut Medecin du Pape, & fort avant dans ſa confidence. S'il eut des talens pour les Sciences, il n'en eut pas moins pour les armes, qui étoient alors plus d'uſage en Italie que les Sciences, & il ſe ſervit ſi bien de ſon humeur guerriere à l'avantage de l'Egliſe, que *Martin V.* lui donna l'Evêché de *Traun* en *Dalmatie*. C'eſt ce qui porta *Eugene*, à lui donner le Commandement de ſes Troupes, pour aller au ſecours des Florentins, qui étoient aux priſes avec le Général *Piccinino*. Il remporta ſur ce redoutable Général une victoire complette, qui ſauva la Toſcane. Le Pape, qui y trouvoit ſon compte, lui donna en recompenſe le Chapeau de Cardinal (b), avec la dignité de Chancelier, ou ſelon d'autres, de Camerier du Pape, ſous lequel il eut tout pouvoir.

(b) Pogg. ubi ſup.

*Alphonſe Roi d'Arragon arme pour s'emparer du Royaume de Naples.*

LIII. LE ROI d'Arragon, toujours attentif à ſes vues pour le Royaume de Naples, ne prenoit de parti que par rapport à cette conquête, ſans ſe declarer ni pour *Eugene IV.* ni pour *Felix V.* nouvellement élu, amuſant l'un & l'autre par de belles paroles. Il écrivit cependant en Arragon, de n'y point recevoir les Decrets du Concile de Baſle, juſqu'à nouvel ordre, & d'en rappeller ſes Prélats. A l'égard de *Felix V.* qui lui avoit écrit pour l'attirer dans ſon parti, il lui envoya l'Archevêque de *Palerme* (1), pour traiter avec lui & lui offrir de le reconnoître, pourvû qu'il voulût confirmer & renouveller, tant pour lui que pour ſes héritiers

---

(1) Connu ſous le nom de *Panormitanus*, ou d'*Abbé de Palerme*. Son nom étoit *Nicolas Tudeſchi*. C'étoit un Juriſconſulte celebre & il parut avec beaucoup d'éclat au Concile de Baſle.

1440.

tiers à perpetuité le droit qu'il avoit au Royaume de Naples, en vertu de l'adoption de la Reine *Jeanne*, & lui fournit 10000. Ecus d'Or pour cette Conquête. Mais perdant toute eſpérance de gagner *Eugene*, & faiſant plus de fond ſur les offres de *Felix V.* il continua de pouſſer *René d'Anjou*, à qui le nouveau Pape paroiſſoit moins favorable. *Alphonſe* ayant donc remis ſon Armée en état d'agir, il prit diverſes Villes ſur *René*. Deux choſes contribuérent encore à hater ſes progrès. L'une fut, d'avoir attiré dans ſes interêts *Antoine Candela*, que *René d'Anjou* regardoit comme ſon principal appui, l'autre, de s'être joint avec le Duc de Milan, contre les Venitiens & les Florentins & indirectement contre *Eugene* leur allié (a).

(a) *Rayn.* 1440. num. XIII.

*Eugene dépoſe l'Evêque de Viſeo. Le Roi de Portugal s'y oppoſe.*

LIV. EUGENE tout dépoſé qu'il étoit, ne ſe regardant point comme tel, n'agiſſoit pas avec moins de hauteur qu'auroit pû faire le Pape le mieux affermi ſur ſon Thrône. C'eſt ce qui parut dans une affaire qu'il eut avec le jeune *Alfonſe* Roi de Portugal, à cette occaſion. Il y avoit à Baſle un Portugais, Evêque de *Viſeo*, qui avoit été un des plus grands promoteurs de ſa dépoſition, & de l'Election de *Felix V. Eugene* l'anathematiſa, & mit un autre Evêque en ſa place. L'Evêque ne ſe trouvant pas canoniquement dépoſé par un Pape, qui l'étoit lui-même, retourna en Portugal reprendre ſon Evêché, & en chaſſa ſon Compétiteur. Le Roi approuva ſa conduite, & fit des reproches à *Eugene* d'avoir empiété ſur ſes Droits. Le Pape lui répondit d'un ton auſſi altier qu'auroit pû faire un *Gregoire VII.* Mais le Roi n'y eut aucun égard. Le premier Evêque fut confirmé & l'autre dépouillé par autorité Royale (b).

(b) *Raynald* ubi ſup.

*France & Angleterre.* Aſſemblée de Bourges. *Reſolution de* cette Aſſemblée.

LV. OUTRE les brouilleries inteſtines, & la guerre avec l'Angleterre, qui continuoient toujours, la principale affaire qui occupa la France cette année, fut les démêlez du Concile de Baſle avec *Eugene*. Ce dernier avoit été dépoſé & *Felix V.* mis en ſa place l'année precedente. La France n'approuvoit ni l'un ni l'autre, ſans pourtant ſe départir ouvertement du Concile de Baſle. Il s'agiſſoit donc de pourvoir aux interêts de l'Egliſe Gallicane, par rapport à cette ſituation. C'eſt dans cette vuë que le Roi aſſembla de nouveau les Prélats & les Grands du Royaume à Bourges, malgré les oppoſitions d'*Eugene* (c). Ce dernier ne pouvant l'empêcher, y envoya ſes Légats, & le Concile les ſiens; l'un pour demander qu'on reconnût le Concile de Florence, qu'on rejettât le Concile de Baſle & le nouveau Pape, & qu'on abolit la *Pragmatique Sanction*; l'autre pour demander le contraire. L'Aſſemblée de Bourges tint un milieu, qui ne contenta ni les uns ni les autres. En voici la réſolution. „ Que le Roi avoit vû avec
„ beaucoup de douleur les brouilleries ſurvenues entre ce Concile &
„ le Pape *Eugene*, Qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour détourner
„ le Concile de procéder contre ce Pape, Qu'on n'y avoit eu nul
„ égard pour ſes remontrances, Qu'on avoit pouſſé les choſes à l'ex-
„ trémité, juſqu'à dépoſer le Pape, & en mettre un autre en ſa pla-

(c) *Rayn.* 1440. T. XVIII. p. 235.

1440. » ce, Qu'après avoir tout bien conſidéré, les Prélats & les Seigneurs
» de ſon Royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obé-
» dience d'*Eugene*, Qu'il s'en tiendroit là, Qu'il le prieroit d'aſſem-
» bler l'année ſuivante un Concile Général en France, pour éteindre
» un Schiſme ſi pernicieux pour l'Egliſe, Qu'il conſeilloit aux Peres
» de Baſle & à *Monſieur de Savoye*, (c'eſt ainſi qu'il qualifioit le nou-
» veau Pape *Felix*) de s'abſtenir de lancer de nouvelles excommunica-
» tions, mais de penſer ſérieuſement à procurer la Paix à l'Egliſe par
» d'autres voyes, & de ne point ſuſciter de troubles dans le Clergé de
» ſon Royaume, Que *Monſieur de Savoye* étant ſon Parent, il empê-
» cheroit que les François n'en uſaſſent mal envers lui, mais qu'il at-
» tendoit de ſa prudence qu'il contribuât de ſon côté à rétablir la
» Paix (a). A l'égard de la Pragmatique Sanction le Roi déclare nettement, que ſon intention n'étoit pas de l'abolir, content de déclarer que, s'il y avoit quelques changemens à y faire, on pourroit en délibérer dans le Concile qu'il prioit le Pape d'aſſembler en France (1).

(a) P. Dan. Hiſt. de France, Tom. IV p. 156

Le Roi d'Angleterre demeure attaché à *Eugene*.

LVI. L'ANGLETERRE ſignala ſon zèle pour *Eugene IV*. En vain voulut-on la gagner pour *Felix V*. *Henri* ſe déclara conſtamment pour le premier. C'eſt de quoi il aſſura ce Pape par des Lettres où il lui apprend, que, non content de perſévérer dans ſon obéïſſance, il y avoit exhorté le Concile de Baſle & pluſieurs Princes. Le Pape ne manqua pas de l'en remercier, & de lui en applaudir par une Lettre très-gracieuſe, où le Concile de Baſle eſt fort mal traité (b).

(b) Rayn. ann. 1440. num. VI.

*Allemagne.* *Louis* Landgrave de Heſſe refuſe l'Empire.

LVII. CETTE année, au commencement de Février, s'aſſemblérent à Francfort, pour élire un Empereur, tous les Electeurs de l'Empire, ſavoir *Theoderic* Electeur de Mayence, *Jaques* Electeur de Tréves, *Theoderic II.* Electeur de Cologne, *Louis le Debonnaire* Electeur Palatin, *Frederic le paiſible* Electeur de Saxe, & *Frederic I.* Electeur de Brandebourg, avec *Henri* Comte de Plawen, Burgrave de Miſnie, de la part des Bohemiens. Quelques-uns nommérent d'abord le Landgrave de Heſſe, *Louis III.* dit le *Pacifique*. *Æneas Sylvius* contemporain témoigne que, par un exemple rare de modeſtie, il refuſa cette Dignité, en diſant *qu'il ne ſe ſentoit point capable d'un ſi grand fardeau, & que, content de bien gouverner ſes domaines paternels, il ne vouloit point s'expoſer à en diſſiper un plus grand*. Il joignoit à cela que, n'ayant point de Lettres (*Literarum ignarus*) il n'étoit pas en état de gouverner la République Chrétienne. Le même Auteur ajoute, qu'il étoit pourtant religieux obſervateur des Loix, & que quand il ſe préſentoit une cauſe à juger, il ſe la faiſoit expliquer en Allemand, & choſe bien rare auſſi, qu'il ne prononça jamais de ſentence injuſte (c).

(c) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XXXVIII.

*Frederic III.* eſt élu Empereur. Caractere de ce Prince.

LVIII. APRÈS quelques conteſtations, tout le monde s'accorda à choiſir *Frederic III.* Duc d'Autriche, Fils d'*Ernest* d'Autriche, ſurnom-

---

(1) *Nicol. Clemang. ap. Raynald ubi ſupr. num. V.* (On met en cette année la mort de *Nicolas Clemangis*.)

nommé *de Fer*. Ce Prince fut nommé *Frederic le paiſible*, parce qu'il aimoit le repos & la Paix, à ce qu'on prétend, juſqu'à la négligence (a). Cependant on lui attribue beaucoup d'eſprit & de capacité, juſques là qu'il faiſoit tout par lui-même, ſans prendre aucun Conſeil (b). On l'accuſe d'une avarice qui fut ſouvent préjudiciable & à l'Etat & à lui-même. Cependant *Æneas Sylvius* le juſtifie là-deſſus en ces termes.
» La plûpart l'accuſent d'avoir été tenace & trop attentif à ſes propres
» interets; mais cette accuſation vient du caractère de *Sigismond* &
» d'*Albert*, ſes prédeceſſeurs, qui étoient ſi prodigues que les plus libé-
» raux paroiſſoient avares au prix d'eux. *Frideric* ne diſſipe point le
» ſien; mais il ne prend point le bien d'autrui, également reglé & dans
» ſes mœurs & dans ſon diſcours (c). Il vivoit ſans faſte & ſoit par
» temperance, ſoit par averſion pour le vin, il ne bûvoit jamais que
» de l'eau«. Il avoit accoutumé de faire mettre ſur ſes Livres, ſur ſes édifices & ſur ſes vaſes les cinq voyelles *A*, *E*, *I*, *O*, *U*, comme ſa deviſe. Cela ſignifioit en Latin *Auſtria Eſt Imperare Orbi Univerſo*. Le ſens eſt *l'Autriche doit commander à tout l'Univers* (1). J'acheverai le caractère de cet Empereur dans les termes d'*Æneas Sylvius*. » Il
» eſt bien fait de corps, & il a la mine digne d'un Empereur, il a l'ame
» tranquile, l'eſprit pénétrant, la memoire heureuſe, un zèle ardent
» pour la Religion, un grand amour pour la Paix & le repos, ce qui
» le rend lent & pareſſeux dans les affaires. Il aime, il priſe & recom-
» penſe la vertu, par tout où elle ſe trouve. Il aime à bâtir ſplendide-
» ment, & il donne trop dans les pierreries & dans les Jardins (d)«.

Il ſe trouva à Diète de Francfort des Légats du Concile de Baſle, pour tâcher de tirer les Princes d'Allemagne de la Neutralité, & de leur faire reconnoître *Felix V*, mais ils n'obtinrent rien que des promeſſes de travailler à la Paix de l'Egliſe. Ces Princes tinrent toujours pour *Eugene*, approuvant pourtant le Concile de Baſle, à la réſerve de ſes procedures contre ce Pape.

LIX. Ce Concile cependant continuoit toujours ſes Seſſions. Il en tint cette année trois. Dans la premiere de ces trois, qui étoit la 40. tenuë le 26. de Fevrier, on notifia que *Felix V.* avoit accepté le Pontificat, & on ordonna à tout le monde de lui obéir, comme au vrai Pape. Et afin qu'il pût avoir une Cour, le Concile lui donna avis qu'il créât quatre Cardinaux. Il créa donc *Louis de Varambon* Evêque de Lauſanne, *Barthelemi* Evêque de *Novare*, *Vabrame de Mœurs* Elû d'Utrecht, *Alphonſe Carillo*, Eſpagnol Protonotaire. On prétend que ces deux derniers refuſerent la Pourpre. Quelques-uns diſent que *Felix* fit auſſi dans ce même temps Cardinal *Sbinko* Evêque de Cracovie. Il fit le Cardinal d'*Arles* ſon Légat Apoſtolique (e). Dans la XLI. Seſſion du 23. de Juillet, on publia la condamnation de l'*Invective d'Eugene*

1440.

(a) Bonfin. de Reb. Hung. Dec IV. Lib. IV. p. 437. ap. Struv. Hiſt. Germ. Diſſ. XXX. p. 1019.

(b) Bonfin. ubi ſup.

(c) Ibid. Cap XXII.

(d) Æn. Sylv. ubi ſup.

Seſſions XL. XLI & XLII du Concile de Baſle.

(e) Pagi Tom IV. p. 620. 623. 624.

---

(1) *Alles Erdreich iſt Oſterreich Unterthan*. Struv. ubi ſup. p. 1020.

1440. gene IV. contre le Concile & contre *Felix*. Le lendemain de cette Seſſion, *Felix*, qui étoit arrivé le 14 de Juin, fut couronné ſolemnellement dans le Concile. On peut voir la ceremonie de ce couronnement dans *Æneas Sylvius* (a). Dans la Seſſion XLII. tenue le 6 d'Août, comme *Felix* ne pouvoit rien tirer de ce qu'on appelle le Patrimoine de *St. Pierre*, le Concile ordonna que pendant cinq ans, il auroit le dixiéme denier de tous les Benefices Eccleſiaſtiques, tant Seculiers que Réguliers, pour ſon entretien. Ce qui pourtant ne ſe fit pas ſans grande oppoſition, ſur tout de la part des Allemands & des François. Ainſi ſe paſſa cette année, ſinon dans un Schiſme formel, au moins dans un Schiſme fort avancé, chacun des Concurrens ayant ſon parti. Celui d'*Eugene* étoit pourtant encore le plus fort. Il avoit pour lui l'*Italie*, la plus grande partie de l'*Eſpagne*, le *Portugal*, la *France*, l'*Angleterre*, la *Hongrie*, à la reſerve du parti de la Reine *Eliſabeth*, qui avoit reconnu *Felix V*. A l'égard de ce dernier, il avoit dans ſon parti le Roi d'*Arragon*, (ce Prince, après avoir longtemps amuſé ces deux Concurrens, lui avoit enfin envoyé à Baſle des Lettres d'Adheſion) la Reine de Hongrie, dont on vient de parler, *Albert de Baviere*, qui avoit refuſé le Royaume de Boheme, *Albert d'Autriche* Frere de *Frederic III*, la Savoye, les Suiſſes, pluſieurs Villes d'Allemagne, comme *Strasbourg*, *Camin* &c. On peut mettre auſſi au nombre de ſes adherans, pluſieurs Univerſitez de France, d'Allemagne & de Pologne, qui avoient établi dans leurs Ecrits la ſuperiorité du Concile de Baſle, & ſoutenu que le Pape étoit obligé de lui obéïr, comme celle de *Paris*, de *Vienne* en Autriche, d'*Erfurd*, de *Cologne* & de *Cracovie* (b).

(a) *De Concil. Baſ. L. II.* p. m. 113 & ſeq.

(b) *Pagi Brev. Pontif. Rom.* Tom. IV p. 633.

# HISTOIRE
# DE LA
# GUERRE
# DES
# HUSSITES
# ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XX.

I. L'Empereur étant de retour d'*Aix-la-Chapelle*, où nous avons vu qu'il étoit allé ſe faire couronner, les mêmes Ambaſſadeurs de Bohême lui furent renvoyez en Autriche, pour réïterer leurs prieres d'accepter l'adminiſtration du Royaume. Ce Prince leur repreſenta encore qu'il étoit trop occupé dans l'Empire, pour pouvoir être auſſi ſouvent en Bohême qu'il ſeroit néceſſaire, par rap-

1442. *Bohême* *Reponſe de Frideric III aux Ambaſſadeurs de Bohême.*

1441. port à la ſituation preſente de leurs affaires. Il ajoutoit à cette raiſon les dépenſes prodigieuſes qu'il faudroit faire, pour remettre la Boheme ſur un bon pied. „ Les Grands de Boheme, *dit-il*, n'obéiſſent qu'à „ force d'argent, toujours prêts à ſe revolter, ſi leurs Rois ne ſont „ pas liberaux à leur gré. Le Thréſor Royal eſt épuiſé, les Domaines „ de la Couronne ont paſſé en d'autres mains, les mines d'argent, qui „ ſont la grande reſſource du Royaume, ſont preſque toutes ruïnées, „ les revenus ſont diſtraits, & le Roi ou l'Adminiſtrateur du Royau- „ me n'y ſauroit vivre ſans demander l'Aumône ou piller par tout (a). Il leur conſeilla donc de choiſir parmi eux des Adminiſtrateurs, en attendant la Majorité de *Ladiſlas*.

(a) *Æn. Sylv.* ub. ſupr.

Négociation ſecrette de *Ptaczeck*. L'Empereur refuſe le Royaume de Bohême.

II. Comme *Ptaczeck* Chef de l'Ambaſſade pour les Calixtins s'étoit oppoſé à l'élection d'*Albert*, il n'avoit pas moins de répugnance pour le gouvernement de *Ladiſlas* ſon Fils. C'eſt pourquoi il tenta une négociation ſecrette pour engager l'Empereur à accepter la poſſeſſion du Royaume au lieu de ſon adminiſtration. Il lui repréſentoit, que les Etats n'oſoient plus l'offrir à aucun Prince, parce qu'il ne l'accepteroit pas ſans ſa permiſſion, mais que pour lui, il étoit le Maître de l'accepter. *Ptaczeck* lui offroit toute ſorte d'aſſiſtance dans ce deſſein &, pour lever toute difficulté, s'engageoit à ſoumettre à ſon obéiſſance ceux de ſon parti & de ſa Religion. L'Empereur répondit à ces propoſitions, que ce ſeroit une action indigne de lui, non ſeulement de dépouiller l'héritier légitime, mais de trahir ſon pupile à qui il avoit promis ſincerement ſa protection, & que la cauſe des Orphelins & des Veuves étant ſi précieuſe devant Dieu, devoit être ſacrée aux hommes. *Ptaczeck*, ſans ſe rebuter, repartit que, ſelon les Conventions, le Royaume de Boheme appartenant à l'aîné de la Maiſon d'Autriche, au défaut de Succeſſeurs en Boheme, il étoit en droit de ſe l'approprier comme ſon héritage légitime, à quoi l'Empereur repliqua, qu'il n'ignoroit pas les Traitez, ni ce qu'il avoit promis à *Albert*, & ce qui avoit été confirmé par l'Empereur *Sigiſmond*, c'eſt que le Fils d'*Albert* ſeroit l'unique héritier du Royaume de Bohême. *Ptaczeck* ayant voulu objecter que ce Traité n'avoit pas été fait d'un conſentement général, mais par un parti ſeulement, l'Empereur lui ferma la bouche, en lui diſant que ce n'étoit pas à lui *Ptaczeck* à juger des Traitez, que pour lui, il ſuivoit les mouvemens de ſa Conſcience, & que Dieu jugeroit entre eux deux. Auſſi l'affaire en demeura là (b).

(b) *Theob.* ub. ſupr. Cap. XI. *Æn. Sylv.* ub. ſupr.

*Ptaczeck* & *Maiſon-Neuve* Adminiſtrateurs de Bohême.

III. Il fallut donc en venir à élire des Adminiſtrateurs. Les Principaux furent *Ptaczeck* pour les Calixtins, & *Maiſon-Neuve* pour les Catholiques, quoi que quelques Hiſtoriens l'ayent jugé favorable à l'autre parti. *Theobald* l'appelle formellement Huſſite, bien qu'il le faſſe grand Partiſan du Pape, mais *Balbin* le maintient bon Catholique. A l'égard de *Ptaczeck*, il étoit entierement Antipapal, & ne juroit que par *Rokiſane*. Quoi qu'il en ſoit, les choſes ſe paſſérent aſſez tranquillement, pendant quelque tems, ſous ces deux Gouverneurs, & chaque

parti

Digitized by Google

parti jouït de la liberté de ſa Conſcience, ſans être inquiété par l'autre.

Synode des Calixtins.

IV. Ce fut apparemment pendant ce calme, qu'on aſſembla à *Cuttemberg* un Synode où *Rockizane* préſida. Ce dernier, ſorti comme on l'a vû de ſa retraite après la mort d'*Albert*, ſe vengea par une autre infidélité de celle qu'on lui avoit faite en lui refuſant l'Archevêché de Prague, que *Sigiſmond* lui avoit promis authentiquement. Car il perſécuta les *Catholiques* à outrance & déclama ſans ménagement contre l'Egliſe Romaine, le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le Clergé Romain, ſoutenant hautement que la vraye Religion ne ſe trouvoit qu'en Boheme. Il chaſſoit ſans quartier les Prêtres qui lui réſiſtoient, & il refuſoit la ſepulture aux morts qui n'avoient pas voulu communier ſous les deux eſpèces. Ce fut peut-être à cauſe de cette conduite violente qu'avant que de tenir le Synode, le Parti Calixtin promit de ſe ſoumettre à *Rockizane* avec cette reſtriction, *en tout ce qui ſera bon, honnête & licite* (a).

(a) Theob. 136 ſupr. Cap. XI

V. Voici les Articles arretez dans ce Synode.

Confeſſion de Foi des Bohemiens ſous Rockizane

### Au Nom de Jesus-Christ, &c.

*Nous croyons, enſeignons, & confeſſons, &c.*

» I. Que la Parole de Dieu ne contient point des paroles humaines
» & ſeches ou nuës, mais des paroles de Vie, qu'il faut la croire fan-
» tement ſelon l'ordre de Dieu (b), & que perſonne ne doit rien en-
» ſeigner ni ſtatuer de contraire, non pas même le Pape & les Cardi-
» naux, & que ſelon St. Paul *II Tim. III. 16. la Parole de Dieu eſt utile*
» *à inſtruire, à reprendre, à corriger, à former à la juſtice, afin que l'hom-*
» *me de Dieu devienne propre à toute ſorte de bonnes œuvres. Il faut que*
» *les Miniſtres de la Parole de Dieu la liſent publiquement en Langage Bo-*
» *hemien & l'expliquent ou éclairciſſent par elle-même, & par la pure*
» *Doctrine des Anciens Docteurs de l'Egliſe.* II. Cette Parole nous
» montre quels nous avons été, quels nous ſommes à préſent, & quels
» nous devons être pour nous rendre agréables à Dieu. III. Nous
» avons été créez à l'Image de Dieu (c), ornez de dons excellens, an-
» noblis par la Juſtice originelle, même doüez de force conſidérable de
» l'Eſprit & du Corps, & dans cet état Dieu avoit donné à l'homme
» le Libre Arbitre entre le bien & le mal, *Eccleſiaſtique XV.* 14, 15,
» 16, 17. en ſorte qu'il étoit comme dans l'Equilibre. IV. Mais,
» comme *Adam* par ſa chûte eſt devenu porté au mal, & que nous
» avons perdu le grand don de la Juſtice originelle, auquel a ſuccedé
» le Péché originel qui, avec l'habitude vicieuſe de la Concupiſcence,
» mérite la mort (d). Et quoique l'homme jouiſſe encore en quelque
» ſorte de ſon Libre Arbitre, cependant ce Libre Arbitre eſt fort debi-
» lité & fort corrompu, & c'eſt de cette ſource que partoient les ver-
» tus des Payens; Mais, dans les choſes ſpirituelles, le Libre Arbitre

(b) Deuterom. IV

(c) Geneſ. I

(d) Rom. V

» ne

1442. » ne suffit pas, *I. Cor. II. 14.* quoiqu'il y doive concourir. V. C'est
» pourquoi Dieu, à cause de sa Justice, a envoyé son Fils J. C. au
» Monde, afin de porter les peines que nous avions méritées & d'expier
» sur le Bois le péché qu'*Adam* avoit commis sur le Bois (1), à
» quoi Dieu a été porté, non par notre mérite, mais par son immense
» miséricorde. VI. Quiconque s'applique le mérite de J. C. est
» justifié, & d'injuste devient juste. Non seulement Dieu lui pardonne
» ses pechez, mais il le rend meilleur par le St. Esprit, & purifie
» tellement son cœur que l'Homme desire & fait le bien par amour.
» Cette Justice inhérente a sa source dans le mérite de J. C. & s'acquiert
» par le même mérite. VII. Que les bonnes œuvres qu'on fait par
» le principe de la Charité sont agréables à Dieu, qu'il ne les oublie
» pas, & qu'il les recompense de la Vie éternelle, *Heb. XI*; comme
» *St. Jaques* le confirme amplement dans son Epitre. VIII. Un
» tel homme justifié devant Dieu est Membre de l'Eglise, qui est l'Assemblée
» de tous ceux qui ont une Foi saine (*rectè credentium*) J.
» C. est leur Chef & ils sont les Membres de son Corps, unis ensemble
» par le même Baptême, par la même Foi & par la même dilection
» ou charité envers Dieu & envers le prochain. IX. Quoi que
» l'Eglise soit invisible par la dispersion des fidèles dans tout le Monde,
» & parce que souvent ils sont cachez & captifs parmi les ennemis de
» la Vérité, elle est pourtant visible, par raport à ceux qui conservent
» & qui enseignent inviolablement la Loi Divine, qui retiennent le
» droit usage des Sacremens, & qui vivent selon la piété. X. D'où il
» paroit qu'il y a deux choses principales à observer dans l'Eglise, savoir,
» la Loi de Dieu contenue dans l'Ancien & dans le Nouveau
» Testament, & les Sacremens. XI. La Loi Divine de l'Ancienne
» Alliance donnée par Moïse oblige tous les hommes sans exception,
» tant Ecclésiastiques que Laïques. C'est la source des Loix humaines,
» auxquelles tous les hommes, sans en excepter les Religieux &
» les Religieuses, sont obligez d'obéir &, selon le 4. Article de Prague,
» les Religieux de l'un & de l'autre sexe doivent être punis publiquement,
» quand ils péchent publiquement, ou lorsqu'ils commettent
» quelque crime capital. XII. La nouvelle Alliance, qui a J.
» C. pour Auteur, est commune à tous les Chrétiens unis ensemble
» par les œuvres de la Charité & de la Miséricorde, & elle leur promet
» la felicité céleste, selon les Oracles des Prophétes & la Doctrine
» des Apotres. XIII. C'est ce qui est confirmé par les Sacremens.
» On en comptoit à la vérité autrefois, sept (*antiquitus sunt numerata*)
» savoir *le Baptême, la Confirmation*, la *Ste Cene*, la *Pénitence*, l'*Extreme Onction*,
» l'*Ordre* & le *Mariage*. Par ces Sacremens on entend un
» Symbole, ou un signe du Christianisme, & en ce sens on pourroit
» encore compter un plus grand nombre de Sacremens, mais le Sacrement
» n'est autre chose qu'une action par laquelle Dieu, en vertu de
» son institution, agit en nous & nous sanctifie. XIV. Le Baptême
» est

(1) l'Arbre défendu.

1441.

» eſt le lavement de notre Régénération & de notre renouvellement par
» le St. Eſprit, où Dieu nous purge de nos péchez par la Parole &
» par l'Eau, ce que les adultes peuvent obtenir par leur foi, & les Enfans
» par la foi de leur Parrein & du Prêtre. XV. Le Sacrement du
» Corps & du Sang de J. C. eſt ſon vrai Corps & ſon vrai Sang,
» comme il l'a dit lui-même, *Mangez, ceci eſt mon Corps, Buvez, ceci*
» *eſt mon Sang.* Ce qui n'auroit pû ſe faire ſi le pain & le vin n'euſſent
» été changez au Corps & au Sang, & quoique les Symboles externes
» & les eſpèces (*Species*) (1) du pain & du vin demeurent, ce
» n'eſt pourtant autre choſe que le Corps & le Sang de J. C. XVI.
» Il faut prendre le Sacrement, non ſous une eſpèce ſeulement, parce
» que Jeſus-Chriſt a dit lui même, *Jean VI. Si vous ne mangez ma*
» *Chair & ne buvez mon Sang, vous n'aurez point la Vie éternelle.* Nous
» accordons à la vérité que là où eſt le Corps, là auſſi eſt le Sang,
» mais Jeſus-Chriſt nous a commandé de boire & de nous fortifier par
» ce double ſigne, c'eſt pourquoi il n'eſt point contre la Foi Chrétienne
» d'adminiſtrer auſſi ce Sacrement aux Enfans, ſi leurs Parens le
» demandent, parce que cette parole de J. C. regarde auſſi les Enfans.
» XVII. Le Sacrifice de la Meſſe ne repugne pas non plus à la Foi
» Chrétienne, parce que Dieu a ordonné les Sacrifices, & quoi qu'il
» n'y ait qu'un ſeul Sacrifice de J. C., on peut pourtant diſtinguer
» entre le *Sacrifice d'Acquiſition*, (c'eſt-à-dire, par lequel nous acquerons
» le Salut) & les Sacrifices d'*Application* (c'eſt-à-dire le Sacrifice
» de la Meſſe par lequel on fait l'application du Sacrifice de Jeſus-Chriſt)
» XVIII. Ainſi il eſt permis de porter le Sacrement en proceſſion,
» ſelon l'ancienne coutume de l'Egliſe, à ceux qui croyent
» que le Pain eſt le Corps de J. C. XIX. Les autres Cérémonies Eccléſiaſtiques
» qui ſervent pour l'ordre comme les Ornemens des Temples,
» les Vêtemens Sacerdotaux & autres choſes de cette nature, on
» doit les garder, non par néceſſité, mais pour l'ornement & pour
» l'ordre. XX. C'eſt pourquoi on ne veut point preſcrire de limites
» aux Prêtres pendant ſur ces ſortes de choſes. On les avertit ſeulement
» de ne pas ſe détourner de la Vérité pour des ſujets ſi legers.
» XXI. Et comme les Prêtres ſont des hommes, l'Ecriture ſainte
» ne leur défend pas de ſe marier, mais ſelon *St. Paul*, ils feront
» mieux de vivre dans une vraie Chaſteté & d'amener leurs auditeurs à
» une vraie pénitence, à la doctrine de la Vérité ſur le ſujet des Sacremens,
» ſur tout de celui du Corps & du Sang de J. C. (2).

(2) Theod. ub. ſupr.

VI. CETTE Pièce Synodale eut le ſort de la plûpart de celles qu'on deſtine à concilier les Religions; c'eſt de ne contenter aucun des Partis. Comme elles ſont pleines d'équivoques, elles ſont ordinairement fort litigieuſes, & au lieu de terminer les Controverſes, elles en

Reflexions ſur la Confeſſion des Calixtins.

---

(1) C'eſt-à-dire, les apparences, les accidens.

1441. enfantent quelquefois de nouvelles. C'eſt pourquoi *Æneas Sylvius* n'avoit pas tort d'appeller *diſcordante* cette ſorte de *Concorde*. *Theobald*, qui a donné ces Articles, les a comparez à l'*Interim* de *Charles-Quint*, dont les Catholiques & les Proteſtans ſe plaignirent également. *Balbin*, qui témoigne avoir eu ces mêmes Articles entre les mains, les a regardez comme une eſpèce de bapelourde, que montroit *Rokyzane*, pour éblouir les Calixtins, par l'appât de la Communion ſous les deux Eſpèces, & les Catholiques par celui du Sacrifice de la Meſſe, de la Tranſſubſtantiation & des Cérémonies, & tout cela dans la vûe d'obtenir l'Archevêché de Prague (a).

(a) Epit. L. V. C. III p. 503

Reglemens faits par une autre Aſſemblée Eccléſiaſtique.

VII. COCHLÉE au reſte fait mention d'une autre Aſſemblée Eccléſiaſtique tenue cette année ſous l'autorité de *Ptaczek* par l'Univerſité de Prague, *par le Clergé & par les Conſuls des Communautez de la même Ville*. Le Réſultat de cette Aſſemblée conſiſtoit en ſept Articles, qui ne ſont point équivoques. 1. "Que les Concordats de la Sainte E-
„ gliſe appellez *Compactata* ſeront tenus & effectuez par tous. 2. Que
„ tous les Prédicateurs ſoûtiendront que la Communion ſous les deux
„ eſpèces eſt vraie, utile & ſalutaire. 3. Que perſonne n'oſe prêcher
„ qu'on prend autant ſous une eſpèce que ſous les deux, parce que
„ c'eſt contredire ceux qui communient ſous les deux eſpèces. 4. Que
„ perſonne n'oſe communier ſous une ſeule eſpèce, ni en public ni en
„ particulier. 5. Que tous les Curez, (*Celebrantes*) communient le
„ Peuple de leur propre main ſous les deux eſpèces. 6. Que perſonne
„ n'oſe inſulter & diffamer les Communians (ſous les deux eſpèces) ni
„ les appeller hérétiques & ſchiſmatiques, mais qu'ils ſoient tenus de
„ tous pour vrais Fidèles. 7. Que tous les Prêtres ou Moines de Pra-
„ gue ſoient ſous l'obéïſſance de Maître *Prziebram* & de Maître *Procope*
„ (de *Pilſen*) & que ceux qui le refuſeront ne ſoient pas ſoufferts."

(b) Cochl. L. IX. p. 315

(b) Le lieu de cette Aſſemblée n'eſt point marqué. Je ne ſai ſi c'eſt la même dont parle *Balbin* en ces termes: *L'autre partie des Utraquiſtes (1) qui faiſoient profeſſion de s'en tenir aux Decrets du Concile de Bâle aſſembla un Synode à* TEBOONE (2), *& élût pour Archevêque un certain* NICOLAS (3). *Sous lui les Taborites, race née pour le carnage & les incendies, quoi qu'affoiblis tant par la paix que par la guerre, firent irruption en Autriche, où ils mirent tout à feu & à ſang, en remportérent beaucoup de butin & firent pluſieurs priſonniers.* ULRIC DE ROSEMBERG *qui avoit fait ſa paix avec les Taborites de* PILSEN *& de* WODNIA, *fut chargé par l'Empereur d'accommoder les Taborites & les Etats de Hongrie, moyennant une certaine ſomme d'argent qu'ils donnerent pour le rachat des priſonniers* (1). Cette particularité fait voir que la paix étoit fort chancelante, qu'on ne ſuivoit pas aveuglément *Roki-*

(1) Balb. ub. ſupr. p. 513

*zane*,

---

(1) C'eſt à dire les Communians ſous les deux eſpèces.
(2) C'eſt apparemment *Trebowa*.
(3) C'eſt apparemment le même que *Theobald* appelle *Ales Wrzeſtowski*.

*mans*, & que la face des choſes étoit toujours fort variable en Boheme.

1441.

Paix entre *Wladiſlas* Roi de Pologne, & *Elizabeth* Reine de Hongrie.

VIII. Ceci nous amène en *Hongrie* où les Taborites cherchoient à pêcher en eau trouble, pendant les agitations de ce Royaume, déchiré par deux puiſſans partis fort acharnez l'un contre l'autre. Le Roi de Pologne, aſſiſté du fameux *Jean Corvin Hunniade*, y avoit fait de grands progrès dès l'année précédente après une victoire qu'il avoit remportée ſur les Troupes d'*Elizabeth*. Il en fit encore de conſiderables cette année, non ſans trouver beaucoup de réſiſtance de la part des Hongrois, qui, renforcez par les Bohemiens, & par les Allemans, ſoutenoient ſous la Reine *Elizabeth* le parti du jeune *Ladiſlas*. Ces Troupes avoient à leur tête *Jean Giſkra*, Gentilhomme Bohemien, que l'Hiſtoire nous repréſente comme un des plus grands Capitaines de ſon temps. Il remporta pluſieurs avantages ſur le parti de *Wladiſlas* & lui enleva pluſieurs Places de la haute Hongrie. On dit même que, dans la ſuite de ces guerres, il battit, avec 4000. Bohemiens & Moraves ſeulement, une Armée de 25000 hommes commandez par *Jean Corvin Hunniade*, qui fut depuis Roi de Hongrie, & qui ſe rendit ſi redoutable aux Turcs (a). D'autre coté, les Taborites, ennemis de ce dernier Parti, & plus favorables à la Pologne, faiſoient des courſes en Hongrie, qui mettoient tout le Royaume en combuſtion. C'eſt ce qui obligea le Pape à y envoyer le Cardinal *Julien* pour tâcher d'appaiſer ces troubles, ou pour en profiter. Il eſt certain, comme on l'a vu, qu'*Elizabeth* avoit reconnu *Felix V.*, & l'on crut qu'*Eugene* voulut regagner cette Princeſſe, en lui offrant ſes bons offices. *Julien* avoit ordre en même tems de s'aboucher avec *Wladiſlas* pour le même ſujet. Il trouva les deux partis aſſez diſpoſez à la paix, & il ne s'agiſſoit plus que des Conditions. Pour en convenir, le Cardinal porta *Wladiſlas* à ſe rendre à *Javarin*, où étoit la Reine, la paix s'y conclut de la maniere du monde la plus agréable pour les deux Partis, comme on le peut voir dans les Hiſtoriens de *Pologne*. Mais la Reine ne jouit pas long tems de ce bonheur, puiſqu'elle mourut peu de jours après, ſavoir le 19. ou le 24. de Septembre de 1442., non ſans ſoupçon de poiſon. Tous les Hiſtoriens s'accordent à donner de grands éloges à cette Princeſſe, ſur tout à ſa modeſtie dans la proſperité, & à ſa conſtance dans l'adverſité. L'oppoſition qu'on faiſoit des vices de la Mére qui étoit l'Impératrice *Barbe*; aux vertus de la fille, faiſoit appeller la derniere, la meilleure fille de la plus méchante Mére qui fut jamais.

(a) Cochlæi Hiſt. Huſſ. Lib. V. Cap. VI. p. 611. 612.

Affaires Etrangères. Italie, Eſpagne. Soumiſſion des Jacobites & des Ethiopiens au Siége de Rome.

IX. Il ſe tenoit toujours une eſpèce de Concile à *Florence* où étoit encore *Eugene IV.* recevant les coups de foudre de *Bale* & les repouſſant par d'autres coups de foudre. Au milieu de cette tempête, il ne laiſſa pas d'éprouver des jours ſereins & lumineux, pour le conſoler dans ſes épreuves. Telle fut la ſoumiſſion des *Jacobites* & des *Ethiopiens* au Siége de Rome. Il les y avoit invitez après l'Union des Grecs & des Arméniens. Leurs Députez arrivérent au commencement de 1441. L'Abbé *André* Chef de la Députation des *Jacobites* donna dans ſa harangue

des

1441. des titres magnifiques au Pape. Je n'y trouve pourtant point ceux de *Vicaire de J. C.* & de *Dieu en Terre*, qu'on donne communément au Pontife Romain. Ainſi il faut que l'Orient le céde à l'Occident en matiere d'hyperboles. Le Pape leur fit donner une Formule de Foi qu'ils acceptérent avec ſoumiſſion.

Leur origine & leurs opinions.

X. Je rapporterai ici leur origine & leurs opinions dans les termes du Continuateur de Mr. *Fleury*. *Ils ont tiré leur nom* (les Jacobites) *d'un certain* Jaques *Syrien de Nation, Diſciple d'*Eutyche *& de* Dioſcore, *dont il ſoutint & étendit tellement l'héréſie dans l'Aſie & dans l'Afrique, au commencement du VI. Siécle, qu'enfin toutes les autres Sectes differentes dans leſquelles les* Eutychéens *étoient diviſées ſe réunirent au VII. Siécle en celle des* Jacobites, *qui étoit la plus nombreuſe & la plus étendue. Leur Patriarche particulier eſt à Caramit Ville de la Méſopotamie & prend le titre de Patriarche d'Antioche, quoiqu'il y ait un Schiſmatique Grec qui le ſoit, & qui a ſon Siege à Damas; & depuis le Schiſme les* Jacobites *ont tellement prévalu par deſſus les Grecs, qu'ils ſe ſont rendus preſque tous ſeuls les Maîtres du Siege Patriarchal d'Alexandrie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs & il a ſous ſoi celui de l'*Ethiopie, *où les Chrétiens ſont preſque tous* Eutychéens *ou* Jacobites. *Ainſi leurs erreurs ne ſont preſque pas différentes de celles des Grecs* (a). Ce que dit cet Auteur que preſque tous les Chrétiens d'*Ethiopie* étoient *Eutychéens* ou *Jacobites* eſt difficile à concilier avec l'opinion commune, qui fait les *Ethiopiens* ou *Abyſſins* Sujets du fameux *Prête-Jean* ou *Prêtre-Jean*, puiſque l'Hiſtoire dit que ce prétendu Empereur d'*Ethiopie* & ſes Sujets étoient *Neſtoriens*, directement oppoſez aux *Jacobites*. Il y a encore une autre difficulté à croire que les Ethiopiens, dont les Députez vinrent à Florence, fuſſent Sujets du *Prête-Jean*, puiſqu'il paroît, par des témoignages qu'il n'eſt pas aiſé de conteſter, que ce dernier demeuroit, non en Afrique, mais en Aſie, & que même ſa race étoit éteinte environ trois Siécles avant le Concile de Florence (b). Quoiqu'il en ſoit, les Ethiopiens alors commandez par l'Empereur *Conſtantin Zera Jacob*, c'eſt-à-dire, *Semence de Jacob*, offrirent de ſe réünir & ſe réünirent, dans le Concile de Florence au Siege de Rome. Si ce fut ſincérement ou non, je m'en rapporte aux ſavans Auteurs du Dictionnaire de *Trévoux*, qui diſent qu'il eſt conſtant que les Ethiopiens ou Abyſſins n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que lorſque leurs affaires ont été en déſordre (c). En effet il paroit, par l'Hiſtoire, que cette union n'eut pas de ſuite (d).

(a) Hiſt. Eccl. Tom. XXII. p. 35.

(b) Franciſc. Pagi Tom. III. § XCV. XCVIII.

(c) Au mot Abyſſins.

(d) Fleury ub. ſup. p. 315.

* Procedés du Duc de Milan, à l'égard d'Eugene IV. & de Felix V. Il conclut la paix avec les Florentins & les Venitiens.

* XI. Un bel Eſprit d'Italie en ce tems-là, *François Philelphe*, Penſionnaire du Duc de Milan, écrivoit l'an 1440 aux Florentins que *Felix*, gendre, & même gendre cheri de ce Duc, ne put jamais le gagner, ni par prières, ni par promeſſes, le Duc diſoit que *ſa premiere alliance étoit avec Dieu, & qu'il n'y a point d'honneur & de recompenſe comparable à celle que Dieu donne à la vertu* (e). Si cet héroïſme étoit ſincère, il ne dura pas long tems, puiſque le Duc ordonna l'an-

(e) Philelph. Epiſt. L. IV. Ep. 20 ap. Fr. Pagi ub. ſup. p. 613.

née

Google

née ſuivante de traiter avec *Felix* & de lui offrir de le rendre Maître de Bologne, & de lui remettre les Places de l'Egliſe Romaine. Il eſt vrai que, pour l'exécution de ſes offres, & pour défendre ſes propres Etats, il demandoit à *Félix* de groſſes ſommes d'argent. Ce dernier en offrit une partie, & *Philippe* promit d'envoyer bien tôt une Ambaſſade à Bâle pour reconnoître *Félix*, ce qui ne s'exécuta point (a).

Cette année ſe conclut la paix entre le Duc de Milan & les Florentins, les Venitiens & autres Confédérez. Comme *Eugene* n'étoit pas de ce nombre, il ſe plaignit beaucoup de ce qu'ils avoient partagé entr'eux *Bologne* & le reſte de la *Romagne*, au lieu de les lui reſtituer, comme appartenant à l'Egliſe (b).

XII. On a vû l'année précédente le manège du Roi d'Arragon avec les Papes Concurrents, dans le deſſein de ſe livrer au plus offrant, mais la rupture éclata entre *Alfonſe* & *Eugene* par les progrès de l'un dans le Royaume de *Naples*, & les Anathêmes de l'autre, comme on en peut voir les Actes dans l'un des Continuateurs de *Baronius* (c). C'eſt ce qui détermina le Roi d'Arragon à ſe déclarer ouvertement pour le Concile de Bâle & pour *Felix V*. " Le Concile de Bale, dit le Continuateur de Mr. *Fleury*, reçut des Lettres d'*Alfonſe*, qui mettoit ſes ſix Royaumes ſous l'Obéïſſance de *Félix* & promettoit encore de bien plus grandes choſes ſi on lui envoyoit quelque Légat à *Latere*. On choiſit pour cette Dignité & pour cet emploi *Jean de Segovie*, qu'on nommoit le Cardinal de *St. Caliste*, à qui l'on donna un plein pouvoir ſur toute l'Italie & les Iſles adjacentes, afin de faire connoître dans tout ce Païs la Juſtice du Concile de Bâle, de procurer la ſoumiſſion au Pape *Félix*, & de ménager la paix entre *Alfonſe* & *René d'Anjou* (d) ". A l'égard du Roi de *Caſtille*, non ſeulement il demeura conſtant dans l'obéïſſance d'*Eugene*, mais il écrivit au Roi de *France* pour l'exhorter à l'imiter à cet égard. C'eſt ce qui paroît par une Lettre de remercîment de ce Pape, où il prie en même tems le Roi de Caſtille d'écrire ſur le même pied aux autres Princes Chrétiens. Il y avoit alors de grandes brouilleries en Caſtille à l'occaſion de *Dom Alvarez de Lune*, qui avoit un ſi grand crédit auprès du Roi, qu'il en avoit fait chaſſer les Princes Arragonois. Cette faveur lui avoit attiré la haine de tous les Grands & l'affaire étoit ſur le point d'éclater par une guerre inteſtine. C'eſt ce qui obligea *Eugene* à en écrire à *Marie* Reine de Caſtille, qui avoit pris parti pour les Mécontens dans cette querelle, auſſi bien qu'au Roi de Navarre, pour exhorter les uns & les autres à la paix.

XIII. Il ne ſe paſſa rien de conſidérable cette année entre la France & l'Angleterre, par rapport au Civil, moins encore par rapport à l'Eccléſiaſtique. On a vû le peu de ſuccès des Conférences d'*Arras* pour la paix. La Ducheſſe de *Bourgogne* qui l'avoit fort à cœur, obtint qu'on les renouvellât à *St. Omer*. Mais elles n'eurent pas plus de ſuccès que les précédentes, par des prétextes recherchez de part & d'autre, par-

Q 3 ce

(a) *Fleury* Lib. p. 360 361.

(b) *Pogg. Hiſt. Florent.* p. 359.

*Le Roi d'Arragon rompt avec Eugene IV & ſe déclare pour le Concile de Bâle & pour Félix V.*

(c) *Rayn.* 1441. n. 16.

(d) *Ubi ſupra* p. 364.

*France & Angleterre.*

1441. ce qu'ils ne vouloient ni les uns ni les autres la paix, quoi qu'ils en euſſent à peu près également beſoin. Cependant *Charles VII* profita de ces apparences de paix, pour reprendre pluſieurs Places ſur les Anglois, comme *Creil*, *Pontoiſe*, dans l'*Iſle de France*, & d'autres Villes importantes, tant en *Normandie* qu'en d'autres Provinces. Je n'ai pas remarqué dans l'Hiſtoire de ces deux Nations qu'il y ait eu perſonne de la part du Pape dans les Négociations de cette année. J'ai pourtant peine à croire que ce ne ſoit une omiſſion, comme on en trouve beaucoup dans les Hiſtoriens, ſur tout par rapport à l'Eccléſiaſtique.

Diète de Mayence.

XIV. DANS la Diète de *Nuremberg* tenuë l'année précedente ſans beaucoup de fruit, l'Empereur en avoit ordonné une pour cette année à *Mayence*, afin d'y remedier au Schiſme inévitable par la déſunion du Concile de Baſle avec *Eugene IV.* au ſujet de l'élection de *Felix V.* & de déliberer en même tems ſur les Griefs de l'Empire propoſez au Concile de Baſle. L'Empereur avoit promis de ſe trouver à cette Diète, mais, trop occupé ailleurs (1), il y envoya ſes Ambaſſadeurs avec ſes ordres. Le Roi de France & pluſieurs autres Princes Etrangers y avoient auſſi les leurs, auſſi bien que le Concile de Bâle & les deux Concurrents. D'abord *Jean de Segovie*, créé Cardinal par *Félix* & envoyé comme Legat du Concile à la Diète, prétendit avoir audience en qualité de Cardinal & de Légat à *Latere*, conſentant qu'on en uſât de même à l'égard des Légats d'*Eugene*. *Jean de Segovie* écrivit auſſi tôt au Concile de Bâle, pour donner avis de ce qui ſe paſſoit & demander qu'on lui aſſociat d'autres Ambaſſadeurs pour l'appuyer. Le *Cardinal d'Arles* y fut envoyé avec *Jean de Grunwalde* Evêque de *Friſingue* & Cardinal de la façon de *Félix*. Les Princes de l'Empire declarérent d'abord au Cardinal d'*Arles* que pour lui ils le recevroient comme vrai Cardinal (2) pourvû qu'il ne prît pas la qualité de Légat de *Félix*, & que ſes Collègues ne ſe portaſſent point pour Cardinaux. Après bien des conteſtations, il fallut que les Ambaſſadeurs du Concile cédaſſent, de peur que la Diète ne ſe rompît ſans pouvoir défendre la cauſe du Concile & de *Félix*, ce qu'ils firent dans une Aſſemblée générale le 24. Mars. Le lendemain les Ambaſſadeurs d'*Eugene* furent oüis. Les principaux étoient *Jean de Carvajal* Eſpagnol Evêque de *Plaſencia* en Eſpagne (3) & le célèbre *Nicolas de Cuſa* Archidiacre de *Liège* & Protonotaire Apoſtolique (4). Les uns & les autres furent oüis pluſieurs jours. Après quoi la Diète conclut que pour la paix de l'Égliſe, il falloit aſſembler un Concile général dans quelque autre endroit que Bâle & Florence. Que ſi les Concurrents, ou l'un d'entr'eux n'en vouloient pas nommer un, l'Empereur en nommeroit ſix en France &

---

(1) En Autriche où *Albert VI d'Autriche* étoit entré à main armée.
(2) Il étoit de la création de *Martin V*
(3) *Eugene* le fit depuis Cardinal
(4) *Nicolas V.* le fit Cardinal

1441.

& ſix en Allemagne, pour choiſir & qu'il fallut abſolument que ce Concile commençât au 1 d'Août de 1442 (a). Cependant il fut reſolu qu'on aſſembleroit une Diete à *Francfort* au mois de Mai de la même année.

Decret du Concile de Bâle touchant la Fête de la *Viſitation de la Ste Vierge.*

XV. L'AUTORITE' du Concile de Bâle commençoit à chanceler. La Diete de Mayence le tenoit en échec & l'empechoit d'avancer. Ses deux Actes les plus éclatans étoient fort controllez. La dépoſition d'*Eugene* déplaiſoit à tout le monde. L'Election de *Felix* ne ſe ſoutenoit gueres que par des intrigues & à force d'Argent, comme on accuſoit *Felix* de ne le pas épargner. Il ſe tenoit bien des Congrégations, mais elles ſe paſſoient en diſputes. C'eſt pour cela que les Seſſions publiques étoient fort rares, & fort ſteriles. Il s'en tint une cette année qui fut la 43. Encore ne roula-t-elle que ſur une affaire étrangére au Concile & ſur laquelle, ſelon la devotion générale d'alors, il ne pouvoit guéres y avoir de diſſentimens. C'étoit la célébration de la fête de la *Viſitation de la Vierge*. Cette ſolemnité avoit déja été inſtituée par *Urbain VI.* & confirmée par *Boniface IX.* Mais comme cette inſtitution ſe fit dans un tems de Schiſme, ceux de l'autre Obédience n'avoient pas voulu s'y ſoumettre. Le Concile de Bâle voulut donc en faire un Decret qui fût généralement obſervé, mais je ne ſai ſi la conjoncture étoit plus favorable; au moins étoit-elle à peu près la même. Quoi qu'il en ſoit, *le Concile ordonna qu'elle ſeroit celebrée le 2. de Juillet chaque année dans toute l'Egliſe & par tous les Fideles, accordant à ceux qui aſſiſteroient à Matines, à la Proceſſion, au Sermon, à la Meſſe, aux premiéres & ſecondes Vêpres, pour chacun de ces Offices cent jours d'Indulgence* (b). Les Péres du Concile alleguoient, pour motifs de ce Decret, le grand beſoin qu'on avoit de l'interceſſion de la Vierge dans ces tems de déſunion. Les Antagoniſtes du Concile au contraire, entre leſquels ſont les trois Continuateurs de *Baronius* (c), prétendoient que c'étoit une pure hypocriſie, pour en impoſer au monde. Je laiſſe aux Théologiens à decider ſur l'efficace de l'interceſſion de la Vierge. Je ne voudrois pas non plus imputer au Concile un principe auſſi odieux que l'hypocriſie; mais en Hiſtorien je crois pouvoir rendre deux raiſons du choix que fit le Concile de cette conjoncture pour donner ce Décret. L'une étoit de ne pas perdre le droit de tenir des Seſſions publiques, l'autre de n'y rien décider ſur les queſtions qui étoient alors ſur le tapis, avant la Diète prochaine de Francfort.

Si le Concile fut d'accord ſur le Décret même, il n'en fut pas ainſi ſur la maniere de le concevoir. Les uns prétendoient qu'il falloit le publier *au nom de Felix, par l'approbation du Concile*; les autres, que l'on mit ſeulement *ſous le Pape Felix Préſident*. Ce dernier avis l'emporta (d).

1442.

* Hongrie après la Mort de la Reine *Elizabeth*.

* XVI. LA mort inopinée de la Reine *Elizabeth* rompit toutes les meſures de la paix en Hongrie. Comme elle s'étoit faite à l'avantage de

*Wla-*

(a) *Franc. Pagi ub. ſup. p. 628. 629.*

(b) *Fleury Hiſt. Eccleſiaſtiq.* Tom XXII. Part II p 381.

(c) *Raynald, Bzov. & Spondanus.*

(d) *Raynal. ub. ſup. p. 628. Fleury, ub. ſup. p. 361.*

1442. *Wladiſlas*, il regretta ſincérement *Elizabeth*. Il étoit devenu, par cette paix, adminiſtrateur du Royaume de Hongrie & Tuteur du jeune *Ladiſlas*, & il devoit hériter du Royaume, en cas que ce jeune Prince vînt à mourir. Mais il prévit bien que, la Reine n'étant plus, tout le Traité s'en iroit en fumée. En effet, peu de tems après ſa mort, les deux partis ſe remirent en Campagne avec plus d'animoſité que jamais. La plus grande partie des Grands de Hongrie ſe rangérent ſous les Drapeaux du Roi de Pologne. Le ſeul *Giskra* tint bon avec ſes Bohemiens & ſes Moraves, entre leſquels il y avoit pluſieurs Grands Seigneurs de l'une & de l'autre Province. Il battit plus d'une fois l'autre parti avec peu de troupes. Enfin le Cardinal *Julien* aſſiſté de l'Evêque d'*Agria* (1) en haute Hongrie, de l'avis de l'Empereur, renoua le Traité de paix. Elle ſe fit heureuſement, & de part & d'autre on réſolut de tourner ſes armes contre les Turcs, au grand contentement du Cardinal, & de *Hunniade*, qui brûloit d'impatience de ſignaler ſa valeur dans cette guerre, où il fut en effet plus heureux que dans l'autre, puiſqu'il gagna ſur les Turcs pluſieurs victoires ſignalées, qui les obligérent à demander la paix.

Expeditions contre les Brigands qui infeſtoient la Bohême.

XVII. APRÈS cette digreſſion qui ne m'a pas paru hors de ſa place, à cauſe de la liaiſon qu'avoient alors enſemble les affaires de Bohême & de Hongrie, revenons en Boheme. Elle n'étoit pas moins agitée ſous les apparences de la paix, que pendant une guerre ouverte, ſoit qu'une eſpèce d'Anarchie, dont on ſe flatte aiſément ſous une Regence, ſoit que les differents de Religion en fuſſent le prétexte. Tout le Royaume étoit plein de Brigands. Comme ils s'étoient emparez de pluſieurs Forts dans la Campagne, ils pilloient & maſſacroient impunément en plein jour, de ſorte que les Païſans étoient contraints d'attendre la nuit pour labourer & enſemencer les terres. Ce fut pour s'oppoſer à ces violences que les Gouverneurs s'étant aſſemblez, ordonnérent à la Nobleſſe de chaque Diſtrict de prendre les armes & même de ſe joindre pluſieurs enſemble, quand un ſeul ne ſuffiroit pas, pour exterminer ces voleurs. Ce torrent de brigandage fut un peu arrêté par ces meſures. On en éxécuta pluſieurs. Il y en avoit un entre autres qui s'étoit emparé du Chateau de *Haſſiurte*, dans le Diſtrict de *Prachin*, d'où il infeſtoit toute la Province. Ce Cercle ſe joignit avec celui de *Glatau* pour l'y aller aſſiéger. On ne put le réduire qu'en l'affamant. Encore obtint il par compoſition la liberté de ſe retirer ailleurs. Pluſieurs Gentilshommes de marque furent employez à cette ſeule expédition. Les Brigands d'une Fortereſſe nommée *Skal*, n'en furent pas quittes à ſi bon marché, aſſiégez & forcez par les Seigneurs de *Schwamberg* & de *Colowrat*, ils furent pendus ſans quartier. L'Exemple des Bohemiens réveilla les voiſins, où ces petits Tyrans ne ſe faiſoient pas moins redou-

ter,

---

(1) Simon Rozgon, dont *Giskra* avoit épouſé la Niéce. Cochl. l. 6. ub. ſup. p. 613.

ter, comme en *Miſnie* & en *Siléſie*. Le Margrave de *Miſnie* vint avec les Troupes les chaſſer de *Blankſtein*, & en délivra les Villes de *Bautzen* & de *Gorlitz*. Il y avoit déja quelques années qu'un de ces voleurs, qui commandoit à *Nacod* Ville de Bohéme, exerçoit des brigandages en Siléſie. Ceux de *Breſlaw* & de *Schweidnitz*, animez par les heureux ſuccès des autres, ſe mirent en devoir de l'en chaſſer. A leur approche il alla au devant d'eux avec 100. Chevaux, mais voyant leur nombre & leur bonne réſolution, il rentra dans la Ville, où il fut vigoureuſement aſſiégé. Craignant d'être pendu, comme les autres brigands, il ſe rendit au bout de deux jours. Les vainqueurs mirent le feu à ce nid de voleurs (a). On ne leur fit pas plus de quartier en *Moravie*. Malgré toutes ces expéditions, il vint avis en Bohéme que ces perturbateurs du repos public avoient fait enſemble une Ligue & qu'ils ménaçoient d'une guerre ouverte. On envoya contr'eux à *Gutſchin*, où ils s'étoient aſſemblez, le Général *Alez Wraſchowski*, qui les diſſipa & brûla le lieu de leur retraite. Mais les fatigues de cette expedition, jointes à ſon grand age, lui couterent la vie, quelques-uns dirent néanmoins qu'il avoit été empoiſonné. Je l'ai nommé, tout barbare qu'eſt ſon nom dans notre Langue, parce que l'Hiſtoire a beaucoup loué ſes vertus Militaires, Politiques & Religieuſes. 1442.

(a) *Theob.* ubi ſupr. Cap. XIII. *Merlan.* Bohem. Topograph.

Diviſions inteſtines de la Bohéme.

XVIII. MAIS les diviſions inteſtines, plus difficiles à éteindre, n'en demandoient pas de moins efficaces que l'extinction des voleurs. D'un côté les Gouverneurs étoient trop foibles pour dompter un Peuple fougueux & accoutumé depuis longtems au ſoulevement. De l'autre leur méſintelligence en matiere de Religion ſervoit de prétexte aux factieux pour remuer. Les Taborites, reveillez à la faveur d'une Regence foible, où chacun vouloit être Gouverneur & Roi, n'approuvoient point la Confeſſion de Foi de l'Univerſité de Prague rapportée ci-deſſus. Ils ſe plaignoient encore plus de celle de *Rockezane* qui, à leur gré, ne cédoit tant au Pape que pour être Archevêque. *De tant de veritez celeſtes*, diſoient-ils, *il ne retient que l'Uſage du Calice*, encore n'eſt-il pas bien Orthodoxe là-deſſus. C'eſt ce qui donna lieu l'année ſuivante à un nouveau Synode à *Cuttemberg*, tant des Calixtins que des Taborites.

Ambaſſade à l'Empereur *Frederic III.* pour lui demander le jeune *Ladiſlas*; Il le refuſe.

XIX. PENDANT que ces choſes ſe paſſoient, les Gouverneurs de Bohéme ne voyant aucun moyen d'y établir la Paix, ni par force, ni par amitié, réſolurent d'un commun accord d'envoyer, pour la troiſiéme fois, une Ambaſſade ſolemnelle à *Frederic III.* pour lui demander le jeune *Ladiſlas*. Les Ambaſſadeurs étoient *Ménard de Maiſon-Neuve*, *Jacaubek Bilenſky* & *Jean Smol*, avec des Senateurs des trois Villes de Prague. Ils avoient ordre de prier l'Empereur de permettre que *Ladiſlas* fût élevé en Bohéme pour en apprendre la Langue, les Loix & la Religion, comme *Ptaczeck* l'avoit voulu. L'Empereur qui ſe doutoit de cette derniere vue leur répondit, avec beaucoup de douceur, qu'il arriveroit de grands troubles en Hongrie & en Autriche, s'il éloignoit

1441. *Ladiſlas* d'auprès de lui; Qu'il s'étonnoit de leur méfiance, puiſqu'il étoit aſſez clair que *Ladiſlas* ſeroit mieux élevé à ſa Cour qu'en Bohême, où tout étoit en trouble; Que d'ailleurs il ne pouvoit abandonner la tutelle d'un Prince, qui étoit ſon parent de ſi près & qui lui avoit été ſi fort recommandé par la Reine ſa Mére. On prétend que les Hongrois & les Autrichiens firent la même demande & reçurent le même refus.

Les Bohemiens offrent la Couronne à l'Impératrice *Barbe.*

XX. SUR ce refus on prit d'autres meſures. Les Gouverneurs, craignant que les Bohemiens, à l'imitation des Hongrois, n'appellaſſent un Roi étranger, réſolurent de ſe jetter entre les bras de l'Impératrice *Barbe*. On diſoit que, rentrée en elle-même, elle avoit changé de conduite. Comme elle paſſoit d'ailleurs pour avoir été dans les intérêts de *Jean Hus*, & de ſa Secte, *Ptacżeck* & ceux de ſon parti en auguroient bien pour ſe ſoutenir. Quelques Hiſtoriens ont ſoupçonné que c'eſt de là qu'étoient venus les mauvais bruits qu'on avoit répandus contre les mœurs de cette Princeſſe, & en particulier l'accuſation d'Athéïſme dont *Æneas Sylvius*, & après lui tous les autres Auteurs Catholiques Romains l'avoient chargée. *Theobald* lui-même, tout Proteſtant qu'il étoit, confeſſe que ce n'eſt que ſur leur parole qu'il a dit d'elle autant de mal qu'eux, & il témoigne en même tems qu'il a lû des Auteurs qui en ont parlé tout autrement, & qui même ont fait ſon Apologie. Quoi qu'il en ſoit, on envoya une Ambaſſade à *Barbe* qui étoit alors en Hongrie, & on peut juger qu'elle ne ſe fit pas beaucoup prier pour accepter la Couronne.

Elle l'accepte & demande 3 choſes. Sentimens des Bohemiens ſur cela.

XXI. COMME elle avoit déja été couronnée Reine de Bohême, pluſieurs années auparavant, elle y écrivit avant que d'arriver, des Lettres comme Reine. Le Seigneur *Kruſſͤina de Leichtemberg*, l'alla prendre ſur les Frontiéres de Moravie, où des Gentilshommes Hongrois l'avoient accompagnée. De là elle ſe rendit à *Czaſlaw* Capitale du Cercle de ce nom. Trois Seigneurs du Païs Calixtin, *Ptacżeck*, *Holigdis* & *Podiebrad*, l'y allerent trouver. On ne dit pas ſi ce fut par ordre ou de leur propre mouvement. De *Czaſlaw*, ils la conduiſirent à *Melnick*, l'une des Villes de ſon appanage. Ce fut là que les Bohemiens lui envoyérent des Ambaſſadeurs, pour faire une eſpèce de Capitulation. L'Impératrice leur demanda trois choſes, par l'organe de *Ptacżeck*. 1. La diſpoſition des Mines. 2. Les impôts ſur les boiſſons (*Potulentarum*). 3. Le Château de Prague, pour y faire ſa réſidence (t). Les Ambaſſadeurs répondirent qu'ils n'avoient point ordre de s'expliquer là-deſſus, mais qu'ils en écriroient à leurs Principaux, & qu'ils en ſolliciteroient la réponſe au plus vite. Quand ces propoſitions furent portées à Prague, il y eut là-deſſus une grande diverſité d'opinions. Les uns, s'empor-

tant

---

(t) 1 *Jus fodinarum liberum.* 2 *Tributi potulenti impoſiti reditus.* 3 *Arx Pragenſis in qua degeret* tant contre *Praczeck*, comme s'il eût voulu s'emparer de tous les revenus du Royaume, afin de dompter les Bohemiens, diſoient qu'il falloit bien ſe garder de lui tant accorder, de peur qu'il ne s'en prévalût pour exécuter enſuite tout ce qu'il voudroit, abuſant de la faveur de la Reine. Les autres, qui n'approuvoient pas plus les propoſitions que faiſoit *Praczeck*, parce qu'on ſoupçonnoit qu'il faiſoit parler la Reine pour ſon propre intérêt, croyoient pourtant qu'il ne falloit pas le rebuter tout à fait, parce qu'il avoit la plus grande partie de la Nobleſſe à ſa diſpoſition, & qu'étant le Maître des Troupes, il pourroit obtenir par force, par des incendies & des maſſacres, ce qu'on ne voudroit pas lui céder de bonne grace. Après une longue déliberation, il fut réſolu d'amuſer *Praczeck* par de belles paroles & d'offrir à la Reine la moitié du revenu des Mines & des Impôts des Braſſeries, pourvû qu'elle promît par écrit de ne rien demander davantage. Autant que j'en puis juger, cette négociation s'en alla en fumée.

*Praczeck prend le titre de ſuprême Gouverneur des Villes de Prague.*

XXII. PRACZEEK voyant échouer ſon projet, s'aviſa d'un autre ſtratagême. Il accepta pour lui les conditions que ceux de Prague n'avoient faites que par maniere d'acquit & prit le titre de *ſuprême* (1) *Gouverneur des Villes de Prague*, dont il ménagea l'amitié pendant toute ſa vie, n'ignorant pas combien leur ſecours lui ſeroit néceſſaire par rapport à ſes vues. Ainſi, chargé de l'adminiſtration du Royaume, il réſolut d'en aſſembler les Etats où l'on créa des charges pour faire la guerre aux brigands. Chaque Canton avoit un Chef, *Maiſon-Neuve* qui eſt appellé ſon Burgrave ou Prefect ſuprême des Forteresses de *Prague*, & de *Carlſtein*, commandoit avec *Jean Kolowrath*, les Cercles de *Slan* & de *Prague*, *George Podiebrad*, celui de *Gratz*, *Roſemberg* celui de *Bechin*, *Michelovitz* celui de *Prachen*, *Schwanberg* celui de *Pilſen*, *Gutenſtein de Rabenſtein* celui de *Satzer*, *Haſſenberg* celui de *Raudnitz*, *Michalecz* celui de *Boleſlaw*.

Ambaſſade des Bohemiens à l'Empereur.

Cependant la Paix ne ſe rétabliſſoit point dans le Royaume, parce que la jalouſie du Gouvernement y entretenoit la diviſion. Comme on trouvoit que *Praczeck* abuſoit tyranniquement de ſon pouvoir, on l'obligea d'aſſembler les Etats du Royaume, où ſous prétexte d'éteindre les factions, on réſolut d'envoyer à l'Empereur pour le prier de nouveau de leur envoyer *Ladiſlas*, & pour lui notifier qu'on éliroit un autre Roi s'il le refuſoit. *Praczeck* lui-même, à qui cette propoſition ne plaiſoit pas, fut choiſi pour cette Ambaſſade de la part de la haute Nobleſſe, avec *George de Weiſſembourg*, & il accepta cette Commiſſion par politique. On nomma trois Deputez pour l'Ordre des Chevaliers, & un Sénateur de chaque Ville. L'Empereur répondit favorablement, que non ſeulement il leur envoyeroit *Ladiſlas*, mais que même il prendroit,

---

(1) Il faut ſe ſouvenir de ce qu'on dit de ſa grande autorité dans le Parti & dans l'armée ſans quoi il ſeroit mal aiſé de comprendre comment il auroit pu s'arroger un ſi grand pouvoir ayant des Collegues dans le Gouvernement.

1442. droit, pour quelque tems, l'adminiſtration du Royaume, & qu'il établiroit ſa réſidence à Prague, qu'il confirmeroit toutes les Immunitez & tous les Privileges que *Sigiſmond* & *Albert* avoient accordez tant au Public qu'aux Particuliers; & qu'enfin il feroit renouveller & ratifier de nouveau les Concordats en matiere de Religion par le Siége Apoſtolique, de quoi il donna aux Ambaſſadeurs des Patentes ſcellées de ſon Sceau & de celui de l'Empire. On peut juger de la joye des Bohemiens, quand on leur apporta une réponſe ſi conforme à leurs deſirs. C'étoit en effet là l'unique moyen de mettre fin à leurs miſéres; mais n'ayant été ſuivi d'aucune exécution, les hoſtilitez redoublérent entre des factions d'autant plus furieuſes qu'elles avoient la Religion pour prétexte.

Synode de Kuttemberg. Confeſſion de Foi des Taborites.

XXIII. Le principal étoit donc d'appaiſer les troubles de Religion. C'eſt à cela qu'étoit deſtiné le Synode de *Kuttemberg*, annoncé l'année précedente. *Rokiſane* y parla pour l'Univerſité de Prague & pour les Calixtins. *Balbin* lui aſſocie *Jean de Przibram*, dont il a été parlé, & *Nicolas Biskupec* avec *Bedricich*, tous deux Prêtres, pour les Taborites.

La Confeſſion de Foi des Taborites conſiſtoit dans les Articles ſuivans.

» I. Comme l'Ecriture eſt la Parole du Dieu véritable & éternel, qu'elle a été écrite par l'inſpiration du St. Eſprit dans les Livres des Prophetes & des Apôtres & confirmée par des Miracles tout divins, & que perſonne en âge de diſcrétion ne peut ſans elle parvenir à Dieu (1). Il s'enſuit de là qu'il faut la traduire en Langue vulgaire & maternelle, ſelon le commandement de St. *Paul*, & qu'il faut la ſuivre avec une ſouveraine vénération. A l'égard de la Doctrine des Peres, il faut la recevoir, quand elle eſt conforme aux Livres Canoniques & la rejetter, quand elle y eſt contraire (2).

» II. Il n'y a qu'un ſeul Dieu en trois Perſonnes, comme cela eſt enſeigné dans l'Ecriture Sainte, & dans les Symboles de *Nicée* & d'*Athanaſe*, il faut l'aimer de toute notre ame & de toutes nos forces.

» III. Après avoir bien connu Dieu, il faut que l'Homme ſe connoiſſe lui-même, qu'il ſache qu'avant la chûte d'*Adam* il étoit dans l'innocence, mais qu'après qu'*Adam* fut tombé par la ruſe du Diable, il eſt devenu ſujet au péché & qu'il a été conçû & engendré d'une ſemence criminelle, qu'il a ajoûté des péchez actuels à cette faute originelle, qui l'ont engagé dans une peine éternelle, dont il ne peut ſe relever par ſes propres forces.

» IV. L'Homme réveillé par le moyen de la Parole divine & par le

» ſen-

---

(1) Ici ſont citez *Athan.* in Lib. contra Gent. *Chryſ.* in Rom. 1. in Math. *Cyrill.* L. 3. de Fide ad Reg. *Theoph. Alex.* in ſecunda Paſch. *Tertull.* contra Hermog. *Hieron.* in I. Cap. ad Titum & ad Demetriad. Virg. Tom. 4. p. 16. *Auguſt.* de Doctr. Chriſt. Lib. II. Cap. 9.

(2) Ici ſont citez *Decret.* Diſt. 9. Lib. 3. *Noli meis litteris*. *Auguſt.* contra Creſconium Lib. II. Cap. 31. & Ep. ad *Hieron.* 19.

Digitized by Google

,, ſentiment des peines temporelles, lorſqu'il reconnoît ſes péchez par 1442.
,, la Grace du St. Eſprit, qu'il en a une ſincere douleur, qu'il les
,, évite, autant qu'il peut, qu'il ſe confie en la Miſericorde de Dieu
,, le Pere & au précieux mérite de J. C., & qu'enfin il ne réſiſte pas
,, au St. Eſprit, qui par la Parole enflamme & augmente ſa Foi, un
,, tel homme doit ſavoir que tous ſes péchez lui ſont pardonnez par le
,, mérite de J. C. ſans lequel perſonne ne peut être ſauvé, parce qu'il
,, eſt l'unique propitiation entre Dieu & les hommes, comme l'ont
,, montré les Ombres & les Types de l'ancien Teſtament.

,, V. Et cette Foi ſalutaire ne pouvant être ſans les Oeuvres, ſelon
,, St. *Jaques*, juſtifie toute ſeule ſelon St. *Paul*, *Rom. III.* 4. 5. *Gal.*
,, *III. Epheſ. II.* en ſorte que le fidèle peut approcher en toute con-
,, fiance du Thrône de la Grace de J. C. notre Grand Pontife *Heb.*
,, *IV.* & poſſéder la tranquilité de ſa Conſcience, avec une eſperance
,, inébranlable du ſalut *Rom. VIII.* Cette Doctrine de la Juſtification
,, eſt ſur tout d'une grande importance, parce qu'elle contient le ſom-
,, maire de l'Evangile, le fondement de la Religion Chrétienne & la
,, très-conſolante aſſurance du ſalut.

,, VI. Quoique les Commandemens du Décalogue contiennent toutes
,, les bonnes oeuvres que nous ſommes obligez de faire, on ne les accom-
,, plit pourtant pas ſi parfaitement, à cauſe de l'infirmité humaine, que
,, l'on puiſſe eſpérer le ſalut par l'obſervation de ces Commandemens,
,, beaucoup moins par celle des Ordonnances humaines *Eſaie XXIX.* 13.
,, *Ezech. XX.* 12. 13. 18. *Math. XV.* 8, 9. *Marc VI.* 7. Or les
,, raiſons pour leſquelles la Foi doit être accompagnée des bonnes Oeu-
,, vres ſont 1. La reconnoiſſance envers Dieu. 2. Elles rendent témoi-
,, gnage à la Foi. 3. L'Edification du Prochain. 4. Les progrès dans
,, la Sainteté. 5. La recompenſe de la vie temporelle & éternelle.

,, VII. Par tout où s'enſeigne cette Doctrine, là eſt l'Egliſe Chré-
,, tienne dont J. C. eſt le Chef, & quoi qu'il ſe trouve au milieu
,, d'elle des membres morts, quiconque cependant tient cette Confeſſion
,, & y regle ſa vie, appartient à cette Egliſe, & hors d'elle il n'y a
,, point de ſalut. C'eſt à ſa Doctrine & à ſa Diſcipline, qu'on doit
,, obéïſſance, & non à l'Antéchriſt, qui bien qu'il ait toujours l'Egli-
,, ſe dans la bouche, ne ceſſe de la perſecuter cruellement, car la Succeſ-
,, ſion Apoſtolique des Miniſtres de l'Egliſe, qui, ſans doute, mérite
,, beaucoup d'égards, n'eſt pas attachée à certaines perſonnes & à un
,, certain lieu, mais elle eſt fondée ſur la pureté de la Doctrine ſalutai-
,, re enſeignée dans l'Ecriture Sainte, ce qui eſt confirmé par l'Autorité
,, de St. *Jerôme*, de St. *Ambroiſe*, *de Pœnit.* Lib. I. Cap. VI. &
,, de *Tertullien*, Lib. *de Præſcrip.*

,, VIII. De peur que cette Egliſe viſible ne tombe dans des doutes
,, & dans l'Infidélité, Dieu lui a donné ſa Parole & les Sacremens, qui
,, ne ſauroient tromper. La Parole ſurpaſſe en excellence les Sacremens
,, *I. Cor. I.* 17. *Act. II.* 38. parce qu'elle doit préceder les Sacremens.

1442. „ IX. Les Sacremens ſont des ſignes viſibles d'une grace ſpirituelle,
„ inviſible & de la participation aux biens céleſtes, qu'ils ſignifient. Il
„ y en a deux, le *Baptême* & la Ste. *Cene*.
„ X. Le *Baptême* eſt le ſigne exterieur de l'Ablution interne du
„ peché; les Enfans y peuvent auſſi être initiez, à condition pourtant
„ que, parvenus à un âge plus avancé, ils feront une Confeſſion publique
„ de leur Foi.
„ XI. Le Sacrement de la Ste. *Cene*, qui conſiſte dans de ſimple
„ Pain & dans de ſimple Vin, ſans nul changement, eſt le ſigne du
„ Corps & du Sang de J. C. demeurant dans le Ciel, lequel la Foi
„ s'attribue & s'applique, & ſans cette Foi perſonne ne peut recevoir la
„ choſe ſignifiée par le Sacrement, c'eſt-à-dire, les choſes ſpirituelles &
„ céleſtes, qui ſont le Corps & le Sang de J. C.
„ XII. Le Sacrement de l'Autel n'eſt que du Pain & du Vin, qui
„ ſont un ſigne du Corps & du Sang de J. C., qui eſt au Ciel, &
„ que la Foi s'applique, & ſans cette Foi perſonne ne peut recevoir la
„ realité du Sacrement, *vrai Sacrement*.
„ XIII. Comme le Sacrement n'eſt que du Pain & du Vin, il faut
„ manger l'un & boire l'autre ſelon l'inſtitution de J. C. mais il
„ n'eſt pas permis de l'offrir pour les vivans & pour les morts, ni de
„ l'enfermer dans une Châſſe, comme s'il étoit un Dieu, ni de le
„ porter de lieu en lieu & d'en abuſer à pluſieurs blaſphemes, contre
„ la deffenſe expreſſe de Dieu au premier Commandement de la Loi.
„ Il ſeroit bien à ſouhaiter que l'Antéchriſt, au lieu de cette Idolatre,
„ nous eût laiſſé le véritable Sacrement ſous les deux eſpeces;
„ ſelon les Commandemens de J. C.
„ XIV. Quoique nous tolerions les Ornemens des Egliſes, quand
„ il n'y a ni ſcandale ni ſuperſtition, qu'ils ne reſſentent point le ferment
„ de l'Antéchriſt, & qu'ils ſont indifferens, cependant ſi quelcun
„ y attachoit une vertu ſalutaire, il faudroit les retrancher & les
„ défendre. Ce qui regarde particulierement les Images, auxquelles,
„ contre le Commandement de Dieu, on rend un Culte divin, car
„ ſi ſelon *Eſaïe VI.* il n'eſt pas permis d'adorer les morts, beaucoup
„ moins l'eſt-il d'adorer les Images, ce qui regarde indirectement l'Invocation
„ des Saints.
„ Le XV. Article concluoit à exhorter les Miniſtres de l'Egliſe à
„ prêcher avec zèle cette Doctrine, les Magiſtrats à la maintenir,
„ tous les Chrêtiens à en faire profeſſion, pour obtenir la Vie éternelle
„ & éviter une éternelle condamnation, & le même Article mettoit
„ par conſequent au rang des fables tout ce qu'on diſoit du Feu
„ du Purgatoire ». *Theobald*, qui rapporte cette Confeſſion des Taborites, en bon Lutherien, fait une longue exclamation ſur leurs Dogmes touchant l'Euchariſtie, où ils nioient la Préſence Réelle de Jéſus-Chriſt. *C'eſt une horrible erreur*, dit-il, *qu'ils ont tirée des Livres de Wiclef. Bon Dieu!* continue-t-il, *avec quelle fureur le Diable n'a-t-il pas perſé-*

cuté

Google

*nié de tout tems ce St Sacrement? Le célèbre Poëte* Friſchling *a fort bien repreſenté le Diable ſe vantant d'avoir ſi bien fait par ſes ruſes qu'il avoit ôté la moëlle du Sacrement au Peuple & d'avoir perſuadé les hommes qu'il n'y a que du Pain & du Vin dans l'Euchariſtie.* A quoi *Theobald* ajoute un paſſage de *Luther*, au Colloque de *Marpurg*, qui diſoit ſur cet Article, *que nier la Préſence Réelle de J. C. c'étoit ôter l'Amande & ne laiſſer que la Coquille* (*Nucleum eripiunt relicto putamine*). Sans porter mon jugement ſur celui de *Theobald*, j'ai été bien aiſe de le rapporter, parce que quelquefois on n'eſt pas fâché de connoître le Caractère des Auteurs.

XXIV. Il ſe paſſa cette année hors de la Bohême des évenemens, aſſez importans pour interrompre quelque tems le fil de l'Hiſtoire. *Eugene*, non content d'avoir excommunié le Général *Sforce* Gendre du Duc de Milan, le chaſſa de la *Marche d'Ancone*, à la perſuaſion & par le ſecours de ſon propre Beau-Pére. C'eſt ce qui obligea ce Général à ſe jetter entre les bras du Concile de Baſle & de *Felix*; pour ſe vanger d'*Eugene* qu'il promettoit même de leur livrer ſous de certaines conditions, que le Concile n'accepta pas, ſoit qu'il ne fût pas en état de les remplir, ſoit qu'il ne ſe fiât pas aux offres de *Sforce* (1). Ce fut cette année que le même Pape transféra ſon Concile de Florence à Rome, & le tint dans l'Egliſe de *St. Jean de Latran*. Il y reçut de nouveaux Ambaſſadeurs d'Ethiopie, & on y confirma la Réunion faite au Concile de Florence. Les Péres de Baſle donnerent de fort mauvaiſes interpretations à cette tranſlation, ils publioient hautement que le Pape n'avoit transféré ſon Concile à Rome que par ces deux raiſons: L'une, pour avoir un prétexte de ne pas ſe trouver au Concile qui devoit être convoqué, par ordre des Princes, en France ou en Allemagne, n'en voulant ſouffrir qu'en Italie. L'autre étoit, de faire voir ſa ſuprême Autorité ſur les Conciles en les transferant à ſa fantaiſie d'un lieu à l'autre, comme il avoit fait de *Baſle* à *Ferrare*, de *Ferrare* à *Florence*, & de *Florence* à *Rome* (2).

Affaires Eccleſiaſtiques. *Italie, Eſpagne, & Portugal.* Concile de Florence transferé à Rome.

(2) *Flavio & Pogg. ubi ſup.*

XXV. Le Roi d'Arragon vint enfin à bout cette année du deſſein ambitieux qui lui avoit tant coûté. C'eſt la Conquête du Royaume de Naples. Comme cette Conquête dépendoit de celle de la Ville de Naples, occupée en grande partie par *René d'Anjou*, *Alphonſe* s'en rendit Maître moitié par force, moitié par ſurpriſe. Quelques Entrepreneurs ou Maſſons transfuges allerent lui propoſer un chemin par lequel, moyennant une bonne recompenſe, ils l'aſſuroient de lui pouvoir livrer la Place. Le ſtratagême réuſſit, *Alphonſe* entra par le paſſage ouvert, non ſans beaucoup de réſiſtance de la part de *René*, & de ſes gens. Ce dernier ſe retira dans le Château & s'y défendit quelque tems. Mais ne

Le Roi d'Arragon ſe rend Maître du Royaume de Naples.

---

(1) *Pogg. Hiſt. Flor. Lib. VIII pag. 359.* L'Editeur de l'Hiſtoire de Pogge ne met cet évenement qu'à 1444., mais les autres Hiſtoriens d'Italie, le placent à 1442. *Rayn.* 1441. num. XI.

1442. ne pouvant réſiſter à une Armée victorieuſe, il ſalloit capituler, ou plutôt demander quartier. Il obtint du Roi d'Arragon permiſſion de ſe retirer auprès de ſon Protecteur ſur deux Galeres du General, qui étoient arrivées trop tard à ſon ſecours. De là il alla en France, où les affaires étoient trop brouillées pour le pouvoir rétablir (a). Cette Conquête du Royaume de Naples & la Paix entre le Duc de Milan & les Conféderez, donna pendant quelque tems un peu de repos à l'Italie.

(a) *Æn. Sylv. Europ. Cap. LXV p. m. 367. 369.*

Bulle d'Eugene contre les Juifs en Caſtille.

XXVI. On marque à cette année une Bulle d'*Eugene IV* envoyée en Caſtille, pour reprimer les abus que les Juifs y faiſoient de certaines Conceſſions qui leur avoient été accordées par le Siege de Rome. Il eſt défendu par cette Bulle aux Chrétiens de manger & de boire avec les Juifs, d'habiter en même maiſon, de frequenter les mêmes bains, de recevoir aucun remede d'eux, & aux Juifs d'exercer aucun emploi public; de bâtir de nouvelles Synagogues, de courir les ruës pendant les Fêtes de Pâques, de témoigner contre les Chrétiens, de prendre des nourrices Chrétiennes, de blaſphemer contre le nom Chrétien, & d'exercer l'Uſure, tout cela ſous peine d'Amendes arbitraires. Il faut remarquer que, dans cette Bulle, les Sarraſins ou Mahometans, ſont joints avec les Juifs. Les Portugais ayant conquis la Ville de Ceuta, elle fut miſe ſous la protection du Siege de Rome par une Bulle d'*Eugene IV.* (b).

(b) *Rayn. ubi ſup. num. XLV*

*France & Angleterre*

Avantages que Charles VII. remporta ſur les Anglois.

XXVII. Quoique *Charles VII.* fût inquieté par les mécontentemens des Princes, qui menaçoient d'une nouvelle revolte, il ne laiſſa pas de remporter des avantages conſiderables ſur les Anglois en *Languedoc* & en *Gaſcogne*. Ceux-ci ne furent pas plus heureux en Normandie, où ils perdirent pluſieurs Places importantes. Bien que le Roi de France tînt toujours pour *Eugene*, & qu'il eût deſavoué le Concile de Baſle, par raport à ſes procedures à l'égard de ce Pontife, il paroit pourtant que le Duc de Bretagne avoit pris le parti du Concile contre *Eugene*, au ſujet de quelques proviſions de Benefice faites par le Concile en Bretagne, pour dédommager des Prelats dépouillez par *Eugene*. Ce dernier écrivit là-deſſus à ce Duc en termes très-forts, pour lui reprocher ſa conduite, comme une rebellion, & même comme une infidélité, diſant qu'en 1435 il lui avoit promis ſolemnellement de tenir conſtamment pour lui contre le Concile de Baſle (c).

(c) *Rayn. ubi ſup. num. IX.*

Aſſemblée des Princes du Sang de France & autres Seigneurs tenue à Nevers.

XXVIII. Ce fut cette même année que les Princes du Sang de France, & pluſieurs autres Seigneurs de leur parti tinrent une Aſſemblée à *Nevers*, pour porter des plaintes au Roi ſur le Gouvernement & ſur le peu de cas qu'on y faiſoit d'eux. Il ſemble que cette Aſſemblée fut entierement politique. Cependant le Continuateur de Mr. *Fleury* témoigne que *Felix V* differa d'envoyer ſon Légat en Italie, *parce qu'on jugea à propos, d'envoyer auparavant une Ambaſſade aux Ducs de Bourgogne, de Bourbon & de Savoye qui s'étoient aſſemblez à Nevers* (d). D'où l'on peut conclure qu'on devoit auſſi traiter d'affaires Eccleſiaſtiques. Ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable que le Duc de Savoye, ne pouvoit guères être de cette Aſſemblée que pour y ſoutenir les interêts

(d) *Rayn. ubi ſup. p. 371*

Google

1442.

vés de *Felix* ſon Pére. On a ſouvent parlé des brouilleries du Cardinal de Winchester avec le Duc de Glocester, Protecteur de l'Angleterre. Elles ſe renouvellerent cette année, le Duc ayant porté contre le Cardinal quatorze Chefs d'accuſation, pour le rendre reſponſable des affaires du Royaume, mais ces accuſations examinées dans le Conſeil, le Cardinal fut déchargé (a).

(a) *Rap. Thoir. d'Anglet.* T. IV. p. 114. 115.

*Allemagne.* Concile de Baſle.

XXIX. La Concurrence des deux Papes cauſoit beaucoup d'embarras en Allemagne & ailleurs, quand il falloit pourvoir aux Bénéfices vacans. On en peut donner un exemple dans l'Archevêché de *Saltzbourg*. *Jean de Raiſperger* étant mort, l'année précédente, *Frederic Truchſes de Emerberg*, fut élu en ſa place par le Chapitre. On envoya un Député au Concile pour en obtenir la Confirmation; mais comme
„ les Pères vouloient que *Felix*, dans ſon Conſiſtoire, ordonnât cette
„ confirmation, & qu'on fit ferment entre les mains de ce Pape, le
„ Député refuſa de s'y ſoumettre, remontrant que c'étoit au Concile
„ ſeul à qui il avoit été envoyé, & qu'il n'avoit aucune affaire à démêler
„ avec *Felix*. La choſe fut longtems diſputée, & enfin le Con-
„ cile accorda en ſon nom ce qu'on lui demandoit. Le *Pallium* fut
„ donné à l'Elû vers le milieu du mois de Janvier, par le Cardinal de
„ *St. Sixte* & par *Eſtienne de Novarre* Avocat au nom du Pape. C'eſt
„ ainſi qu'on accommoda l'affaire (b).

(b) *Fleury ubi ſup. p.* 369.

Diète de Francfort.

XXX. C'EST pour remedier à ces confuſions & à ces brouilleries que s'aſſembla la Diète de Francfort, au tems marqué par l'Empereur. Les Légats du Concile, ſavoir le *Cardinal d'Arles*, l'Archevêque de Palerme, & *Jean de Ségovie*, s'y rendirent auſſi bien que ceux d'*Eugene*, qui étoient *Jean Carvajal*, *Nicolas de Cuſa* & *Jaques de Ferrare*. Les Légats de Baſle envoyérent d'abord à l'Empereur pour le prier de maintenir l'autorité du Concile, l'élection de *Felix* & les Libertez de l'Egliſe, dont il étoit le Protecteur. Comme ce Prince étoit ſur le point d'aller ſe faire couronner à *Aix la Chapelle*, il les exhorta à attendre ſon retour pour avoir ſa déciſion. Cependant il nomma des Commiſſaires pour entendre les parties en ſon abſence. Les Légats du Concile furent ouis les premiers, & employérent trois jours à établir leurs prétenſions, qui étoient, que le Pape devoit obéïr au Concile, qu'*Eugene* n'étoit point en droit de le diſſoudre, que ce Concile avoit droit de le depoſer, comme l'ayant mérité, & de mettre *Felix* en ſa place. Les Légats d'*Eugene* furent entendus de même trois jours & tâchérent de prouver qu'*Eugene* avoit droit de transférer le Concile, & que cette translation étoit néceſſaire, qu'il avoit été jugé injuſtement, que les Accuſations portées contre lui étoient fauſſes, que l'Election de *Felix* n'étoit pas canonique & que ſes Electeurs étoient inhabiles. Tous ces Deputez furent ouis ſéparément. Leurs Plaidoyers furent mis par écrit, pour être préſentez à l'Empereur.

Couronnement de l'Empereur.

XXXI. Ce Prince fut couronné le 17 de Juin. La Cérémonie de ſon Couronnement mérite bien une petite digreſſion, quand ce ne

1442. ſeront que pour deſennuyer le Lecteur. Voici la deſcription qu'en fait *Gerard de Roo* Bibliothécaire de l'Archiduc *Ferdinand*, dans ſon Hiſtoire d'Autriche, (a) „ *Frideric* Duc de Saxe, entra le premier dans la Ville, avec 1500. Cavaliers, entre leſquels il „ y avoit pluſieurs Comtes & Gentils-hommes, ſuperbement vetus. „ Après lui marchoit *Louis* Electeur Palatin (1), avec 1000. Cavaliers, „ Enſuite l'Evêque de Liege, avec 1400 Cavaliers, puis le Duc de „ Berg, avec 800 Cavaliers. Ils étoient ſuivis d'une longue Proceſſion „ d'Eccléſiaſtiques, qui étoient allez au devant de l'Empereur avec les „ Reliques. Après eux entra l'Empereur lui-même à cheval portant „ un baudrier d'or & entouré de toute ſa Cour. L'Electeur de Saxe „ marchoit devant l'Empereur l'épée à la main. A ſes côtez étoient les „ Electeurs de Cologne & de Mayence. L'Electeur de Treves marchoit derriere l'Empereur, avec d'autres Princes & Seigneurs en grand „ nombre. Les Courtiſans des Electeurs Eccléſiaſtiques faiſoient l'Arriere-garde en très-bel ordre". L'Auteur de cette Rélation rapporte que *Louis Aleman* Cardinal d'Arles, ſe trouva à cette ſolemnité de la part du Concile de Baſle, il ne dit pas dans quel rang. Le Continuateur de Mr. *Fleury*, qui rapporte le même fait, dit ſur le témoignage de *Cuſpinien*, que l'Evêque de Liège *qui étoit pour le Pape Eugene, s'oppoſa fortement à l'honneur qu'on faiſoit au Cardinal, lui ordonnant même de ſe retirer & de ſortir de la Ville, mais que l'Archevêque de Cologne l'appaiſa.* Le lendemain arriva l'Electeur de Brandebourg, avec ſon monde. Avant le Couronnement l'Empereur addreſſa un Diſcours aux Princes de l'Empire, dont la teneur étoit: „ Qu'ayant été „ élu ſans l'avoir brigué, par le conſentement unanime de tous les Electeurs, il n'avoit pas crû devoir ſe refuſer au bien de la République, quoi qu'il eût d'ailleurs aſſez d'affaires chez lui. Qu'il eſperoit „ que de leur côté, ils ne lui refuſeroient pas dans le beſoin leurs ſecours & leurs conſeils". A quoi il ajoutoit qu'ils n'ignoroient pas que du tems de *Sigiſmond*, on avoit enlevé à la Maiſon d'Autriche quantité de biens, qu'il ne négligeroit pas de recouvrer. Que s'ils vouloient l'aſſiſter à cet égard & dans tous les beſoins de l'Empire, il eſperoit avec l'aide de Dieu, le gouverner avec dignité & avec avantage. Enſuite de quoi il fut couronné, par l'Electeur & Archevêque de Cologne (a).

(a) Lib. V. p. 152.

(a) *Gerard de Roo ubi ſup.*

**XLIV. Seſſion du Concile de Baſle.**

XXXII. PENDANT la Diète le Concile de Baſle, tint la XLIV. Seſſion le 9. d'Août. Comme on y ménageoit beaucoup l'Empereur & les Princes qui étoient à Francfort, on n'y agita rien de ce qui étoit en queſtion. *Felix* n'y préſida point. On ſe contenta d'y prendre des meſures pour le maintien des Membres du Concile. Je donnerai le précis de cette Seſſion ſelon le Continuateur de Mr. *Fleury*. „ Le Décret „ qu'ils

---

(1) Il avoit épouſé Marguerite Sœur de l'Empereur.

Digitized by Google

» qu'ils y firent est assez long & ne regarde que la sûreté des Actes &
« du Concile, cassant, & annullant tout ce qui pourroit être fait contre
» eux, ou à leur préjudice. L'on y ratifie tous les Statuts & Décrets
» faits à cette occasion dans les précédentes Sessions, & on condamne
» à une Amende de 40. Marcs d'Or, outre l'excommunication
» & la privation de leurs Benefices, ou Dignitez, tous ceux qui persécuteront
» les Membres du Concile, ou qui s'empareront de leurs Benefices.
« Les Colleges & les Universitez sont condamnez à trente
» Marcs d'Or, dont un tiers sera assigné à la Chambre Apostolique,
« l'autre tiers à celui qui aura été lezé, & le dernier au Prince ou Magistrat
» du Lieu. Enfin les Collateurs des Benéfices encourront les
« mêmes peines, si, dans deux Mois & douze jours, ils ne remettent
» en possession ceux qui auront été chassez de leurs Benéfices, après en
« avoir été requis par les Parties (a).

(a) ubi supr. p. 374.

L'Empereur veut convoquer un autre Concile.

XXXIII. L'EMPEREUR de retour à Francfort, après avoir oui tout ce qui s'y étoit passé en son absence, touchant les affaires qui étoient sur le tapis, resolut, avec le Conseil des Princes, d'assembler un autre Concile qui ne fût point sujet à contestation, & d'envoyer des Ambassadeurs à Basle & à Florence, pendant quoi les Allemands demeureroient dans la Neutralité. Les Ambassadeurs envoyez à *Eugene* avoient ordre de le venerer comme le Pontife Romain, de lui faire des excuses de sa part & de celle des Princes, de ce qu'ils demeuroient si longtems dans la Neutralité, parce qu'ils y étoient engagez par la necessité des affaires, & de le prier d'assembler un autre Concile General, comme étant le seul remede par lequel on pût empêcher le Schisme. A l'égard de *Felix*, ils avoient ordre de ne point le traiter comme Pape & de n'agir avec lui que par des Médiateurs.

Entrevûë de l'Empereur avec Felix & son entrée dans Basle.

XXXIV. CEPENDANT l'Empereur parcourut la Suisse, & passa à *Lausanne*, où il eut une entrevûe avec *Felix*. On prétend que ce dernier lui offrit en mariage sa Fille, qui étoit d'une grande beauté, avec 100000. Ecus d'Or, s'il vouloit prendre son parti contre *Eugene*, mais que ce Prince refusa cette offre. *Les autres*, disoit-il, *vendent les choses sacrées, & on diroit que je les achete, si j'acceptois ce parti* (b). Après cette conference *Frideric III.* s'avança vers Basle. Les Peres de Basle lui envoyerent des Deputez, pour le prier d'entrer dans la Ville, mais il le refusa nettement, à moins qu'ils ne lui promissent auparavant de donner leur consentement à la Convocation d'un autre Concile. Les Députez de retour à Basle, l'affaire fut longtems agitée. Enfin il fut résolu d'acquiescer aux demandes de l'Empereur. Le Concile repondit donc aux Ambassadeurs de *Frideric*, que *quoique le Concile legitimement assemblé à Basle, ne pût être ailleurs plus commodement & plus surement & que les Peres de Basle ne pussent se transporter ailleurs sans grand danger; cependant pour le bien de la Paix, ils étoient prêts à se transférer dans un autre lieu de la même Nation, pourvû que ce fût un lieu commode, que l'Empereur l'approuvât & qu'il donnât, aux Peres, les suretez*

(b) Gen. Rau. Hist. Austr. Lib. V. p. 576. Æn. Sylv. Syn. Hist. Conc. Basil. XXX. p. 1006.

1442. requiſes. Cette Convention faite, l'Empereur entra ſolemnellement dans Baſle. Après y avoir demeuré trois jours, il alla avant ſon depart rendre viſite, entre chien & loup, à *Félix*, qui étoit retourné à Baſle. L'Hiſtoire dit qu'il entra dans ſa Maiſon tête nuë & qu'il y fut reçu dans une ſalle où *Félix* le vint trouver avec ſes neuf Cardinaux precedez de la Croix. Alors l'Empereur, par l'organe de l'Evêque de *Chiemzée* (a), lui fit des excuſes de ce qu'il ne lui rendoit pas les honneurs dus au Souverain Pontife, diſant qu'il n'en uſoit ainſi que pour ſe rendre plus propre à procurer la Paix, à laquelle il exhorta *Félix* de contribuer de tout ſon pouvoir. L'Evêque ne lui donna par le titre de *Sainteté* ni de *Béatitude*, mais ſeulement de Clémence & de Bénignité (*Clementiam Benignitatem tuam*). A l'égard de *Félix*, il parla en Pape, & remercia l'Empereur de ſa viſite. *Frederic* partit enſuite de Baſle. *Félix* repartit auſſi peu de jours après pour *Lauſanne*, ſous le prétexte de rétablir ſa ſanté, & promit de revenir au Concile au Printems prochain. Ceci ſe paſſa vers le milieu du Mois de Novembre.

(a) *Sylveſtre Surger.*

Réponſe d'*Eugene* aux Ambaſſadeurs de l'Empereur.

XXXV. La réponſe d'*Eugene* aux Ambaſſadeurs que l'Empereur lui avoit envoyez ſe fit longtems attendre. Elle vint enfin & aboutiſſoit à ces Chefs: Qu'il étoit bien ſurpris de ce que l'Empereur & les Princes demandoient un Concile Général qui fût inconteſtable, puiſqu'il s'en tenoit actuellement un tel à Florence, convoqué par Autorité Apoſtolique & par le ſuffrage de tous les Patriarches du Monde, & où il s'executoit des choſes merveilleuſes: Qu'on ne pouvoit revoquer en doute l'Autorité d'un tel Concile, ſans impugner la Foi Catholique & ſans réſiſter à l'ordre de Dieu: Qu'il ſouhaitoit que ceux qui étoient dans cette erreur reçuſſent de meilleures inſtructions, que rejettant les Dogmes inſenſez & perfides de ceux de Baſle, ils embraſſaſſent la Doctrine du Siége Apoſtolique: Que dans le Concile il y avoit des Prélats en grand nombre qui pouvoient être conſultez pour éclaircir tous les doutes, s'il y en avoit: Que cependant pour obliger l'Empereur & les Princes, dès qu'il ſeroit arrivé à Rome, où il avoit transféré le Concile Général, il en convoqueroit un plus grand nombre, pour déliberer avec eux, s'il étoit expedient d'aſſembler un autre Concile, quelles perſonnes y devroient être admiſes, & quelles autres devroient en être excluës: Qu'il ne laiſſeroit pourtant pas d'envoyer des Légats pour traiter avec l'Empereur & les Princes, mais qu'au fond il ne voyoit pas qu'on pût rien exécuter de bon, tant qu'ils ne renonceroient pas à la Neutralité, & s'ils ne rentroient dans leur ancienne ſoumiſſion au Siége Apoſtolique, qu'en ce cas il aſſembleroit volontiers un Concile, avec la concurrence des Rois, & des Princes qui avoient perſévéré dans ſon Obédience (b).

(b) Fleury ubi ſupr.

HIS-

ENTRÉE DU ROI DE POLOGNE A BUDE

# HISTOIRE
## DE LA
# GUERRE
## DES
# HUSSITES
## ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XXI.

I. Les Evenemens étrangers de ces deux années nous ont retenus plus longtems qu'à l'ordinaire. Pour reprendre le fil de l'Histoire, retournons au Synode de *Cuttemberg*, indiqué cette année pour la suivante. Conference de Cuttemberg.

Ce fut *Rockiſane* qui ouvrit la Conférence le 4. de Juillet, par des exhortations à la Paix & à la Concorde. Il mit d'abord sur le tapis la matiere de l'Eucharistie & 1443.

S 3 s'eten-

1443. s'étendit beaucoup ſur la différence qu'il y avoit entre ſes ſentimens, auſſi bien que ceux de l'Univerſité & ceux des Taborites, qu'il réfuta. *Biſcupecz* répondit, 1. Que ni lui, ni les ſiens, n'avoient rien plus à cœur que la Paix & l'union dans les mêmes ſentimens, pourvu que la Parole de Dieu & le ſalut de l'ame en fût le fondement. 2. Qu'il étoit bien perſuadé que les autres agiſſoient dans la même intention, & qu'ils ne voudroient pas hazarder leur ſalut, ni trahir la Parole de Dieu par complaiſance, pour les hommes. 3. Que comme l'Article de la Ste Céne étoit d'une grande importance, il demandoit pour défendre ſes ſentimens là deſſus, huit jours de tems, afin de pouvoir conſulter ſes Confreres & préſenter ſes raiſons par écrit. Ce terme lui fut accordé. Pendant cet intervale tout ſe paſſa en entretiens particuliers, de part & d'autre, ſur les matieres controverſées.

Confeſſion de Foi des Taborites ſur l'Euchariſtie.

II. On ſe raſſembla le 22. de Juillet. Il s'y trouva un grand concours de Peuple. D'abord *Biſcupecz* remercia du tems qu'on lui avoit accordé, afin de pouvoir, dans un ſujet ſi important, prier, lire, méditer & conſulter ce qu'il y avoit de perſonnages pieux & éclairez dans la Loi de Dieu, & dans les Ouvrages des Pères. Enſuite il préſenta ſon Ecrit, promettant d'éclarcir de vive voix ce qui en auroit beſoin; après quoi on fit la lecture de la Confeſſion de Foi des Taborites conçue en ces termes.

„ Nous croyons de cœur & confeſſons de bouche & par écrit, de-
„ vant Dieu & devant les hommes, à tous ceux qui liront ceci, ou
„ qui voudront l'entendre lire, que dans la Sainte Céne, ſelon la Paro-
„ le de Dieu *I Cor. XI.* & ſelon les Docteurs de la primitive Egli-
„ ſe [1], il y a deux choſes, l'une céleſte, l'autre terreſtre. Ce
„ qu'il y a de céleſte eſt le Corps de Chriſt & ſon Sang verſé de ſon
„ Corps pour nous, & deſtiné pour le breuvage ſpirituel de ſon Egli-
„ ſe, & c'eſt ce que marquent ces Paroles du Seigneur, *Ceci eſt mon*
„ *Corps*, *Ceci eſt mon Sang.* C'eſt pour cette raiſon que nous déteſtons
„ & contrediſons publiquement l'erreur horrible de la *Tranſubſtantia-*
„ *tion* & du changement du Pain, comme le Pape *Gélaſe* nous en a
„ donné l'exemple dans le Concile Romain, & comme cela paroit auſſi
„ par les témoignages des Pères ci-deſſus alléguez. Auſſi il faut que
„ quiconque s'approche de la Communion du Corps & du Sang de
„ J. C., mette toute ſa confiance en la grace & en la miſericorde divi-
„ ne, & dans cet unique propitiatoire qui eſt le merite de J. C., car
„ bien qu'il mange le Pain, & qu'il boive le Sang d'Actions de gra-
„ ces, cela ne peut tourner qu'à ſa condamnation, s'il ne s'examine au-
„ paravant exactement ſoi-même, puiſque ſans cela il confond cette
„ nourriture de l'ame avec une nourriture ordinaire. Le manger & le
„ boire ne ſert de rien à aucun Communiant, ce qui ſe prouve par
„ l'exem-

---

[1] On cite les *Irenée adv. Hæres.* Lib. V. *Theodor.* Dial. Lib. I. *Auguſt.* contra *Adimant.* Cap. XII. & ſur le Ch. XV. de S. *Jean*, vers la fin du Traité LXXX.

1443.

» l'exemple de *Judas* & des Corinthiens, c'est la Foi qui donne la réalité au Sacrement *(rem Sacramenti)* pour parler avec *St Augustin*, » *Lombard* & *Maurus* (1), c'est-à-dire, que par la Foi nous recevons » les choses célestes, (*Augustin* Traité XXVI. sur le Chap. VI. de » St. *Jean*) car J. C. est monté dans le Ciel & ne demeure plus sur la » Terre. Il doit un jour revenir du Ciel & il n'est à présent avec nous » que par son Esprit & ses dons. Comme donc il paroit sans contredit, par ce qui vient d'etre dit, que la Ste Céne est le Pain & le » Calice d'Actions de graces, Anathême à quiconque l'institue & l'ex» plique autrement que J. C. n'a fait, & éloigne les fideles de l'usage » du Calice ou du Sang répandu pour nous & signifié par le Vin, & » à quiconque fait un Dieu d'un signe des bienfaits de Dieu, l'adore » & qui afin que les autres l'adorent aussi, le porte de lieu en lieu, ou » qui le donne à ceux qui ne peuvent pas annoncer la mort de J. C., » c'est-à-dire, aux Enfans qui ne sauroient s'examiner eux-mêmes ni » connoître s'ils sont dans la Foi, comme St. *Paul* le demande expressément. Celui-là commet aussi une très-grande Idolatrie, qui d'un » Sacrement en Mémoire de J. C. fait un sacrifice pour les vivans & » pour les morts, contre l'Institution de J. C., puisqu'il l'a lui-même fait & achevé ce Sacrifice en s'immolant sur la Croix (2).

(2) Theob. ubi sup. Cap. XIV.

Replique de Rokisane

III. QUELQUES jours après *Rokisane* repondit qu'il avoit déja auparavant entendu avec horreur exposer cette heresie & qu'il l'avoit combattue, mais qu'il la voyoit encore avec plus d'étonnement soutenue d'un consentement unanime, & par une commune déliberation, & qu'il étoit prêt à la refuter. C'est dans cette vue qu'il presenta l'Ecrit suivant. » Non seulement J. C. nous a donné sa doctrine & sa vie pour modele, mais encore avant de souffrir, il nous a donné son Corps & son » Sang, comme un gage certain. Ainsi que le témoignent les Sts. » Evangelistes & entre eux St *Jean* Chap. VI. *Si nous ne mangeons* » *cette nourriture croissante & si nous ne buvons ce Sang, nous n'aurons* » *point la vie*. Ajoutez à cela que le sens de ces Paroles, *Ceci est mon* » *Corps, ceci est mon Sang*, ne sauroit subsister sans la Transubstantiation (1). *Cyprien* appelle la Ste. Céne, une chose terrestre parce » qu'elle est composée d'une chose terrestre, & qu'avant les Paroles de » l'Institution, c'est une chose terrestre. D'où il suit qu'il faut adorer » le Pain, comme il est prédit dans le *Ps. XXI.* 30. selon l'explication » de St. *Augustin*, & de St *Jerôme*. Item qu'il faut le porter publi-

» quo-

---

(1) C'est sans doute *Rabanus Maurus*, Archevêque de *Mayence*, qui florissoit vers le milieu du IX. Siecle. Et il s'agit apparemment d'un passage de la Lettre à l'Abbé *Egilon* que le P. Mabillon a publiée *Secul. IV Benedict.* P. II. p. 591. *Raban Maur* a écrit contre *Paschase*.

(1) On allegue ici *Origene* in Num. Hom. VII. *Cyprien* de Orat. Domini. *Hilar.* Lib. IV & VIII de Trinit. *Ambr.* Synops. de Sacram. Lib. VI. Cap. I. *De Fide*, Lib. IV. Cap. V. *Theobald* dit que Rokisane en allegue beaucoup d'autres, je ne sais comment & qu'on le étoient dans les Actes, mais qu'il les omet pour éviter la longueur, ubi supr. Cap. XIV.

1445. » quement en proceſſion à l'*Auſſer* de l'Arche ſous l'Ancien Teſta-
» ment, comme elle le fut par *Joſué*, à la priſe de Jéricho, *Joſ. VI.*
» & par les Iſraëlites, dans le combat avec les Philiſtins *I Sam. IV.* &
» par *David II. Samuel VI.* ſelon les Canons des Conciles de Brague,
» *Can. V. & in Trullo* Can. 32. Et comme cet aliment eſt ſaint &
» ſacré, il n'y a point de raiſon de ne le pas donner aux Enfans, auſſi
» bien qu'aux Adultes, puiſque le ſalut n'eſt pas moins deſtiné aux uns
» qu'aux autres, & que ſans cette nourriture, on ne peut avoir la Vie
» éternelle, *Jean VI.* Enfin c'eſt non ſeulement contre la Raiſon, mais
» auſſi contre la Parole de Dieu qu'on affirme que les Sacrifices ont
» ceſſé ſous le Nouveau Teſtament, ſous prétexte que le Sacrifice de
» J. C. eſt *l'Hoſtie Commune* ou générale, parce qu'il eſt néceſſaire qu'il
» y ait des Sacrifices de Commemoration (1) & d'Application.

Affaires E-trangeres Italie & Eſpagne.

IV. EUGENE paſſa ſix mois à Sienne avant que d'aller à Rome, où il ne ſe rendit que le 28. de Septembre. Comme il y avoit été rappellé par les Romains, il y fut reçu avec les acclamations de tout le Peuple. Le lendemain de ſon arrivée, allant à l'Egliſe de St. *Pierre* en habits Pontificaux, il entendit les plaintes qu'on faiſoit par les ruës touchant la multiplication de certains Impôts. Il les aboliſt à l'inſtant, & auſſitôt on entendit en général *Vive Eugene*, au lieu qu'auparavant on crioit *Periſſent les Impôts & leurs inventeurs*. Quelques jours après il alla à St. *Jean de Latran*, où il déclara qu'il vouloit tenir un Concile Général, prétendant par là diſſiper le Concile de Baſle (2). Il envoya de Sienne le Cardinal d'*Aquilée*, pour négotier ſon accommodement avec le Roi d'Arragon, doublement redoutable depuis la Conquête du Royaume de Naples. Les principales Conditions du Traité furent qu'*Alphonſe* reconnoitroit *Eugene*, pour vrai Pape & obligeroit ſes Sujets à le regarder comme tel, Qu'il maintiendroit les Libertez Eccléſiaſtiques & qu'il rétabliroit celles qui avoient été enfreintes, Qu'il rendroit à l'Egliſe Romaine les Places qu'il lui avoit ôtées, Qu'il équiperoit ſix Galéres, pour envoyer contre les Turcs, Qu'il fourniroit au Pape 4000. Chevaux & 1000. Fantaſſins, pour défendre la Marche d'Ancone contre *François Sforce*. D'autre côté, *Eugene* promettoit de confirmer l'adoption que *Jeanne II.* avoit faite d'*Alphonſe* (2), pour le Royaume de Naples; de céder à ce Prince le Royaume de Naples aux mêmes conditions qu'il avoit été cédé par les autres Papes, avec cette Clauſe *Nonobſtant qu'il s'en fut emparé de force ou par la voye des Armes*, c'eſt à peu près ce que portoit le Traité public. L'Inveſtiture du Royaume de Naples, fut donnée à *Alphonſe* par le Pape en 1445. Les Lettres

(2) Platina, Eugene IV. p. 588.

---

(1) *Theob. ubi ſup.* On a traduit mot à mot, ce paragraphe, ſans vouloir garantir ni citation ni applications ni conſéquences. *Au reſte l'Auteur dit qu'il n'a fait qu'abreger les Actes de la Conference de Cuttenberg.*

(2) Elle avoit révoqué cette *adoption* avant ſa mort. *Pagi* ubi ſup. §. XCVIII. p. 378.

Digitized by Google

tres de cette Inveſtiture portoient que ſi *Alphonſe* ne laiſſoit aucun héritier legitime, le Royaume retourneroit à l'Egliſe. Cependant, par un Traité ſecret, extorqué, à ce qu'on pretend, par *Alphonſe*, le Pape promettoit que *Ferdinand*, Fils Naturel d'*Alphonſe*, & ſa poſterité, heriteroit du Royaume de Naples. Il eſt vrai qu'*Eugene* promit que, pendant ſa vie, la Bulle de la Légitimation de *Ferdinand* ne ſeroit point publiée. *Sponde* a fait là deſſus une fort bonne reflexion, *Comme ſi*, dit-il, *il valoit mieux encourir après ſa mort une note eternelle d'infamie, lorſqu'il n'y a plus lieu de ſe corriger, que de la ſouffrir quelque tems pendant ſa vie, & de retablir les choſes dans leur entier* (a). On trouva pluſieurs autres endroits honteux au Pape dans ce Traité, comme de s'etre joué de *Felix*, & d'avoir abandonné *René d'Anjou*, contre ſes engagemens. Cependant le Traité ayant été confirmé par *Eugene*, fut notifié à toute la Chrétienté par *Alphonſe*, qui diſoit qu'une Revélation divine lui avoit fait connoître qu'*Eugene* étoit le vrai Pape. Peu de tems après *Alphonſe* rappella de Baſle trois Cardinaux ſes Sujets, qui etoient de la creation de *Felix*. C'etoit l'Archevêque de Palerme & les Evêques de Tortoſe & de Vacenze. Ils furent bientot ſuivis des autres Sujets qu'*Alphonſe* avoit à Baſle (1).

(a) Spond. ann. 1443. num. III.

V. CETTE année moururent en Italie deux hommes célèbres. L'un étoit *Nicolas Albergati* Cardinal de Ste. Croix, dont on a ſouvent parlé. Il mourut à Sienne, pendant qu'*Eugene* y étoit. Ce Pape après l'avoir viſité pluſieurs fois pendant ſa maladie, lui fit l'honneur de ſe trouver à ſes obſeques, diſtinction ſi rare que *Pogge* remarque là-deſſus qu'ayant eté 40. ans à la Cour de Rome, il y avoit vu mourir 50. Cardinaux, ſans qu'aucun Pape ſe fût trouvé à leurs funerailles. Le même *Pogge* fit ſon Oraiſon funebre. L'autre étoit *Leonard Aretin*, qu'on a ſuffiſamment fait connoitre dans l'Hiſtoire du Concile de Conſtance. *Pogge* fit auſſi ſon Oraiſon funebre (c).

*Mort du Cardinal Albergati & de Leonard Aretin.*

(c) *Poggiana* Part. I. p. 101 & 65 72.

VI. LES choſes etoient à peu près ſur le même pié entre l'Angleterre & la France. Jamais plus grand beſoin de Paix, jamais plus grande indiſpoſition à faire la Paix. *On voit peu de guerres*, dit le P. Daniel, *qui ayent eté plus difficiles à terminer que celle qui continuoit depuis tant d'années entre la France & l'Angleterre* (b). On y travailla pourtant encore cette année, & ſelon le même Hiſtorien, le Pape *Eugene* y intervint, étant reconnu des deux Royaumes. L'Aſſemblée ſe fit à *Tours*, où le Roi avoit convoqué les Etats. On ne put y convenir des conditions de la Paix, mais on y conclut une Treve d'un an, qui fut prolongée juſqu'en 1455., au grand ſoulagement des deux Royaumes.

*France & Angleterre.*

(b) Hiſt. de France Tom. IV. p. 134.

VII. JE trouve dans la Continuation de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de *Fleuri*, que le Concile de Baſle reçut cette année des Lettres de *François* Duc de Bretagne, Succeſſeur de *Jean V.* par leſquelles il faiſoit eſperer d'aſſiſ-

*Allemagne.* Lettre du Duc de Bretagne au Concile de Baſle.

---

(1) *Surita Rayn.* 1443. num. I. IX. *Spond.* ubi ſup. *Fleuri* Hiſt. Eccl. ubi ſup. p. 398. 402. *Pagi* ubi ſup. p. 364.

1443.

d'aſſembler ſon Clergé & de le faire conſentir à quelque délibération avantageuſe touchant les affaires de l'Egliſe, ſi le Concile vouloit lui envoyer un Legat, & que les Peres de Baſle embraſſérent cette ouverture avec ardeur (a). Ce Concile y envoya donc **BARTHELEMI** *Evêque de Corneto, avec pouvoir de conſacrer les Evêques du Païs, & de confirmer leurs Elections & lui donna pour adjoint* **NICOLAS LAMY** *Profeſſeur en Théologie & Orateur ou Député de l'Univerſité de Paris* (b).

Situation du Concile de Baſle Felix V crée cinq Cardinaux.

VIII. LE Concile de Baſle étoit alors dans une inaction, néanmoins fort inquiete. On n'y faiſoit que quelques affaires particulieres, concernant des Egliſes. D'un côté l'abſence de *Felix*, de l'autre la Diète de *Nuremberg*, qui devoit ſe raſſembler le jour de l'Aſcenſion de l'année ſuivante, tenoit les Peres dans une eſpèce d'échec. D'ailleurs la Ville de Baſle commençoit à être troublée par ce qu'on appella *la Guerre des Suiſſes*, & dont on parlera dans la ſuite. *Felix* étoit toujours à *Lauſanne*, d'où il faiſoit des plaintes au Concile de ce qu'il n'avoit pas encore tenu la parole qu'il lui avoit donnée d'envoyer à *ſes Fréres* divers Légats en Europe pour l'y faire reconnoître. Auſſi quand ce Concile l'exhorta à revenir à Baſle, pour donner du poids à cette *Aſſemblée*, qui commençoit à chanceler beaucoup, il le refuſa conſtamment. Il prétendoit que les affaires ſe feroient mieux à Lauſanne, qu'à Baſle où il ne retourna point. Il n'avoit amené à Lauſanne que quatre Cardinaux. Mais comme il en mourut deux, & qu'un autre étoit allé à Vienne, trouver l'Empereur de ſa part, il n'en reſtoit plus qu'un avec lui. Ce n'étoit pas aſſez pour avoir une Cour & pour l'aſſiſter dans la célébration de la Meſſe; c'eſt pourquoi il pria le Concile de lui permettre d'en créer cinq autres. Il l'obtint, mais non ſans beaucoup de peine, & n'en déclara que deux des cinq qu'il élut (c).

XLV & derniere Seſſion du Concile de Baſle.

IX. CEPENDANT les Pères de Baſle tinrent cette année la XLV. & *derniere Seſſion*, le ſeiziéme de Mai. Il fut réſolu dans cette Seſſion, ſelon les Decrets du Concile de Conſtance, de Baſle même, de tenir un Concile Général dans trois ans, permis pourtant à *Felix* d'abreger ce terme. La Ville de Lyon fut choiſie pour cette convocation par ordre de *Felix*, & toute la Chrétienté y fut invitée. Bien entendu pourtant que nonobſtant cela, le Concile de Baſle ne devoit point être eſtimé diſſous, Qu'il y continueroit autant que cette Ville donneroit ſes ſûretez néceſſaires à ſa continuation & qu'enfin, en cas d'obſtacle, il ſeroit transféré à Lauſanne. Nous pouvons pourtant marquer ici avec les Hiſtoriens & les Actes même, la fin du Concile de Baſle. *Les Peres* à la vérité y demeurérent aſſemblez juſqu'en 1449., que ce Concile ſe termina à *Lauſanne* par la Ceſſion de *Felix*, en faveur de *Nicolas V.* pour le bien de la Paix, comme on le verra dans ſon lieu, mais pendant ce tems-là, il n'y eut à Baſle que des Congregations, qui n'intereſſoient pas beaucoup le public. Les Pères d'ailleurs eurent aſſez d'occupation à tâcher d'aſſoupir les demêlez qu'avoient les Baſlois avec la Maiſon d'Autriche, & qui en étoient venus à une guerre ouverte.

L'Em-

(a) Tom. XXII Part. II p. 401.

(b) Lobineau Hist. de Bret. LXVII p. [illegible]

(c) *Spond. an.* 1443 *num.* 13

Digitized by Google

L'Empereur cependant voyant d'un côté que les Pères de Basle ne vouloient pas se transporter ailleurs, & de l'autre que le Pape *Eugene* assembloit son Concile à Rome, résolut, mécontent des uns & des autres, d'écrire aux Rois & aux Princes de l'Europe, pour les prier de s'assembler dans un lieu neutre, où l'on pût librement travailler à la Paix, puisque les Concurrents, bien loin de la rechercher, fomentoient la division, & il nomma pour cet effet la Ville de Nuremberg. Cette ouverture fut faite par *Charles VII* Roi de France (c). 1443.

(c) Fleuri ubi sup. p. 403

*Pologne, Hongrie, Turquie.*

X. On a parlé l'année précédente, par occasion, des victoires des Chrétiens contre les Turcs par les Armes du Roi de Pologne, & sur tout par la valeur du grand *Hunniade*, Vaivode de Transylvanie. C'est ici le tems d'en parler plus amplement. Le Roi de Pologne reconnu Roi de Hongrie, par la plus grande partie des Hongrois, se résolut à faire la guerre aux Turcs par les instances du Cardinal *Julien*, & des Grands de Hongrie, & assembla une Diète à *Bude*, pour déliberer sur cette importante affaire. Là, d'une commune voix, on lui promit tous les secours nécessaires pour cette expédition, sur tout le Roi fut touché des prieres & des larmes d'*Etienne* Despote de *Rascie*, qu'*Amurat* avoit dépouillé de ses Etats, & qui tenoit ses deux Fils captifs, après les avoir fait mutiler (1), & leur avoit fait crever les yeux. La résolution prise, le Roi envoya des Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui demander du secours. Mais ce Prince le refusa par divers motifs, comme le défaut d'argent, la crainte qu'il avoit que *Wladislas*, de retour victorieux, ne se jettât sur l'Autriche. Quelques-uns y ajoutent les occupations que lui donnoient les troubles de Bohême. Il ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès des Chevaliers de Prusse & de Livonie, quoi qu'engagez à cette guerre par leur profession, ils s'excusérent sur l'épuisement où ils étoient, par les guerres précédentes qu'ils avoient essuïées pour secourir la Hongrie. Mais les Polonois & Valaques, fournirent au Roi une puissante Armée de Cavalerie & d'Infanterie, entretenue pendant six mois à leurs dépens. Il s'y joignit quantité de Volontaires de France & d'Allemagne, animez par la Croisade d'*Eugene*. Le Roi de Pologne ne fit pas même difficulté d'inviter à cette guerre le généreux *Giskra*, avec ses Bohemiens & ses Moraves, demeurez fidèles au jeune *Ladislas*, quoique le Cardinal *Julien*, l'en eût voulu dissuader, craignant quelque trahison. Mais il persista dans son dessein, sur tout à la persuasion d'un des hauts Officiers de Dalmatie, qui rendoit ce témoignage aux Bohemiens, que, dans les guerres de Religion, la pieté jointe à la valeur leur inspiroit un courage à toute épreuve. Ils acceptérent le parti avec joye, & servirent dans cette occasion avec autant de fidelité que de bravoure. On verra dans la suite que l'Armée se trouva bien de ce renfort de Volontaires, qui étoient

---

(1) *Vasis seminariis privaverat.* Dlug. *ubi sup.* Lib. XII p. 775.

1443

étoient en plus grand nombre que ceux de toutes les autres Nations (a).

(a) Callimach. ubi ſup. p. 624.

Défaite des Turcs par les Hongrois. Exploits du Roi de Pologne.

XI. Le Roi ayant paſſé le Danube avec cette Armée bien aguerrie, alla d'abord attaquer la Ville de *Sophie* (1), où il mit tout à feu & à ſang, & dans tout le Païs d'alentour. De là ayant appris que l'Armée des Turcs étoit poſtée dans un certain endroit en embuſcade, il détacha *Hunniade* avec 1000. hommes, pour aller reconnoitre les lieux, & livrer bataille, s'il y trouvoit jour. C'eſt ce qui ne manqua pas. Les Turcs attaquez à l'improviſte furent tous mis en fuite ou taillez en pièces. La plûpart des Hiſtoriens témoignent qu'il en demeura 30000. ſur la place, & que 4000. furent faits priſonniers (b). Mais *Æneas Sylvius* prétend que c'étoit là une rodomontade des Hongrois, ce qu'il appuye par le témoignage du Cardinal *Julien*, préſent à l'action, qui écrivit que les Turcs ne perdirent dans cette rencontre que 6000. hommes & neuf drapeaux (c). Après cette victoire *Hunniade*, de retour auprès du Roi, l'encouragea à pourſuivre la Conquête, qu'il avoit commencée. Ce Prince, animé d'ailleurs par ſa propre valeur, & par la préſence du Cardinal, qui marchoit toujours avec lui à la tête de l'Armée avec ſa Croix (2), pourſuivit ſes Conquêtes juſqu'aux Confins de Macedoine, où il emporta encore pluſieurs avantages conſidérables. Cependant comme ſon Armée avoit beaucoup ſouffert pendant toute cette expédition, il jugea plus à propos de ſe retirer en bon ordre & victorieux que de hazarder à perdre le fruit de ſa victoire par une nouvelle Conquête ſur les Turcs. Il reprit donc le chemin de la Hongrie, & fit ſon entrée à *Bude* avec autant d'humilité que de gloire, puiſqu'il y entra nuds pieds, avec les dépouilles de l'Ennemi. Tout le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple allerent au devant de lui avec mille acclamations & mille Chants de triomphe. Le Roi fit appendre les Drapeaux conquis dans l'Egliſe Cathedrale de *Ste. Marie*, & peindre les armes de douze Seigneurs Polonois & de douze Seigneurs Hongrois, qui s'étoient ſignalez dans cette guerre. Les Armes du Cardinal *Julien* ne furent pas oubliées (d).

(b) Dlug. ubi ſup. p. 335

(c) Æn. Sylv. de Europ. p. m. 237.

(d) Dlug. ubi ſup. p. 338. Crom. ubi ſup. Lib. XXI. p. 493. 495. Bonfin. de Reb. Hungar. Callimach. ubi ſup. p. 624. 625.

Scanderberg ſe revolte contre les Turcs. Ses exploits. Le Turc obligé de faire la Paix avec les Hongrois.

XII. Ces deſavantages auroient été un motif ſuffiſant au Turc pour penſer à la Paix; mais il en avoit encore d'autres raiſons qui n'étoient pas moins preſſantes. Attaqué d'un côté par *Ibrahim* Prince de *Cilicie* ou de *Caramanie*, de l'autre par *George Caſtriot* Roi d'*Albanie*, il étoit impoſſible qu'il ſoutînt l'effort de tant de redoutables ennemis. Je laiſſerai *Ibrahim*, qui n'a pas tant de liaiſon à cette Hiſtoire que *George Caſtriot*,

---

(1) Ville de la *Bulgarie*. On prétend que c'eſt l'ancienne *Sardique* célèbre par le Concile qui s'y tint en 347.

(2) *Zelus inſuper Juliani Cardinalis Legati tunc perfectus eſt, qui cruciatum regem & profectum cruce ſignatus dum acies ad congrediendum* [illegible] *Legationis Crucem geſtans* [illegible] *prohibat & milites pugnaturos ſuis adhortationibus confirmabat.* Dlugoſſ. ubi ſup.

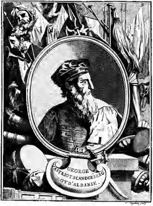
GEORGE
CASTRIOT SCANDERBERG
ROY D'ALBANIE.

1443.

*triot*, qui doit y entrer néceſſairement, comme en effet je vois que tous les Hiſtoriens l'y ont fait entrer. *George Caſtriot* eſt le même qui eſt connu & célébre dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Scanderberg* ou *Scanderbeg*; c'eſt-à-dire, *Seigneur Alexandre*, qui eſt le nom que lui avoit donné le Sultan *Amurath*, à cauſe de ſon extraordinaire valeur. *Jean* ſon Pere, vaincu par *Amurath*, ne put en obtenir de Paix qu'en donnant en otage ſes quatre Fils. *Amurath* les fit tous circoncire & les contraignit à embraſſer le Mahometiſme. Après avoir fait empoiſonner les trois aînez, il épargna le plus jeune, qui eſt notre *George*, & en eût tous les ſoins imaginables, reconnoiſſant en lui des qualitez qui donnoient de grandes eſpérances. Beau, vaillant, fort & robuſte, adroit dans tous les exercices, le Barbare ne pouvoit ſe laſſer d'admirer ſes qualitez Héroïques, prévoyant les Conquêtes qu'il feroit un jour, ſans penſer qu'il en ſeroit l'objet, le nomma, comme on vient de le dire, *Alexandre*. Il s'étoit ſignalé par pluſieurs victoires en faveur du Turc, lorſque ſon Pere mourut (a). Il eſpéra alors qu'*Amurath*, ſelon la parole qu'il lui en avoit donnée, le remettroit en poſſeſſion de ſes Etats; mais voyant ſes grands ſervices payez d'ingratitude, il réſolut de ſecouer le Joug Ottoman. Il en trouva l'occaſion favorable dans la guerre de Hongrie, où il commandoit une Armée de vingt mille Turcs. Au lieu d'attaquer *Hunnade*, ſoit qu'il fût étourdi par l'impetuoſité guerriere de ce Général, ſoit qu'il voulût faire pancher la victoire du côté des Chrétiens, (car on a dit l'un & l'autre) il plia & s'alla jetter en deſordre dans l'Armée du *Bacha de Romanie*, où il mit tout en confuſion. Dans ce tumulte & cette allarme generale, *Scanderberg* extorqua le poignard à la gorge du Sécretaire du *Bacha de Romanie*, qui avoit le Sceau du Sultan, un Ordre de ſe rendre maître de la Ville de *Croye*, Capitale de l'Albanie, & l'ayant obtenu, aſſaſſina le Sécretaire, afin que l'expédition fût ſecrette. Il fut reçu dans tout le Royaume, fit des Alliances avec divers Potentats, à qui le Joug des Turcs etoit inſupportable, & remporta ſur eux toutes ces victoires qui l'ont rendu ſi fameux dans l'Hiſtoire. Ce fut pour en arrêter le cours qu'*Amurath* ſe trouva contraint de faire la Paix avec les Chrétiens ſous des Conditions aſſez avantageuſes pour leur faire accepter le parti. Quelques Auteurs attribuent à *Scanderberg* une vertu qui rehauſſoit beaucoup ſes qualitez héroïques. C'eſt la magnanimité & la clémence envers les vaincus & les malheureux, épargnant tant qu'il pouvoit le ſang, & ſur tout celui des Chrétiens.

(a) 1431. Choiſ. Hiſt. Eccleſ. L. XXVI. Chap. V. p. 133.

1444. Affaires de Bohême.

XIII. Comme on ne put convenir de rien l'année précédente dans la Conférence de *Cuttemberg*, les affaires y furent remiſes à la déciſion des Etats aſſemblez cette année à Prague. *Rockyſane* l'avoit fait régler ainſi, ſe flatant que, dans une Aſſemblée politique, les Taborites auroient du deſſous. Ces derniers pourtant y avoient acquieſcé appuyez ſur leur cauſe, dont ils avoient bonne opinion, & ſur le grand crédit de *Ptacek*. Cette Aſſemblée nomma des Commiſſaires pour examiner les points de Religion & lui en faire rapport, afin qu'elle en jugeât ſouve-

1444. ruinement & ſans appel. Le parti de *Rockizane*, qui avoit pour lui la plus grande partie des Grands & des Villes, l'emporta, & les Taborites ſuccomberent. La préſence de Jéſus-Chriſt, purement ſpirituelle & métaphorique, fut condamnée. On ſoûtint la néceſſité de l'adminiſtration de la Ste. Céne aux Enfans, que *Rockizane* défendoit à cor & à cri, comme un Article capital, ſe fondant uniquement ſur *Jean VI*. Les Taborites furent regardez comme des Rebelles, qui ne ſe ſéparoient de l'Egliſe que pour des Cérémonies. Reduits à céder au tems & à faire leurs exercices en cachette, on renouvella contr'eux les noms odieux de *Picards* & d'*Adamites*, qui ne ſe cachoient, à ce qu'on diſoit, que pour commettre des impuretez. Il y en eut même quelques-uns d'entr'eux qui ſe détacherent de leur parti, pour ſe joindre à celui de *Rockizane* (t). Cependant *Biſcupeck* leur principal Prêtre ne s'endormoit pas pour relever le parti chancelant. On trouve dans *Théobald* une des Lettres de ce Taborite à un Prêtre de leur Secte dans une Ville de Moravie (1). Quoi qu'elle ſoit longue, je la rapporterai toute entiere, parce qu'elle peut ſervir à faire connoître & la nature & l'état des affaires de Religion. On y reconnoîtra plus amplement la Religion Taborite, & l'on ne ſera pas fâché non plus de voir la différence & la conformité qu'il peut y avoir entre la maniere dont on traitoit alors les matieres de Religion & celle dont on les traite aujourd'hui.

(t) *Theob. ubi ſup. Cap. XIV*

*Lettre de Biſcupeck Prêtre Taborite.*

„ XIV INSTRUIT, comme vous l'êtes, mon Frére, dans la
„ Loi Divine, vous n'ignorez pas que dès le commencement du Mon-
„ de, le Diable a fait tous ſes efforts pour mettre inimitié entre Dieu
„ & les hommes, en leur inſpirant l'orgueil & l'ambition. C'eſt ce
„ que notre Seigneur a éprouvé lui-même lorſque ſes Apôtres diſputé-
„ rent entre eux de la primauté. En quoi ils n'ont que trop d'imita-
„ teurs parmi des gens qui ſont fort éloignez de leurs vertus & ſur tout
„ du précepte de la Charité que J. C. leur donna immédiatement avant
„ ſa mort. Ce précepte n'eſt point plus négligé que par ceux qui am-
„ bitionnent le plus la réputation de Sainteté, comme ſans doute vous
„ l'auront rapporté les Fréres de notre Confeſſion, qui ſe ſont trouvez
„ à Cuttemberg, & qui ont été témoins oculaires de tout ce qui m'eſt
„ arrivé de la part de *Rockizane* & des Maîtres de l'Académie de Pra-
„ gue. Il y en a beaucoup qui ſe glorifient du nom de Fréres & qui,
„ comparez aux Orthodoxes dans la Foi, ne leur reſſemblent pas plus
„ que Caïn reſſembloit à *Abel*. Ces gens-là ſe moquent à préſent de
„ ce Saint homme *Jean Hus*, à l'exemple de *Cham*, qui fut maudit de
„ ſon Pere. Dieu le leur pardonne. Pour moi qui ſuis déja avancé en
„ âge,

---

(1) *A Meglice. Le Prêtre s'appelloit Hanel. Frater* NICOLAUS BISCUPIENSIS *Eccleſiæ Taboritanæ Presbyter, Fratri Chariſſimo Havello Scorcekio Presbytero Eccleſiæ Meglicenſi in Moravia, precatur gratiam Dei & incrementum in Fidelium uberiorem Confeſſione de Chriſto per aſſiſtentiam Spiritus Sancti hoc in Filio Dei opus amen.*

Google

» âge, j'ai beaucoup souffert depuis vingt années, & je vois avec douleur 1444.
» que toutes choses vont en empirant. Bon Dieu! Que ne diroient
» point ces fidéles Disciples de Jésus-Christ, ces chers Fréres &
» amis, qui ont versé leur sang pour soutenir la Vérité, & sacrifié leur
» vie, en combattant pour la Patrie, à l'exemple des Maccabées? Que
» diroient-ils si on leur rapportoit que *Rockisane*, pour devenir Evêque,
» défend publiquement le Papisme & ses Dogmes? Il n'a que
» faire de tant se glorifier du Calice, pendant qu'il adhére à toutes les
» erreurs de la Papauté. Je suis persuadé qu'au jugement dernier les
» simples qui séduits par des hommes ignorans, adhérent de bonne foi
» à ces erreurs, seront traitez moins rigoureusement que ceux qui,
» après avoir connu la Vérité, séduisent impudemment le Peuple Chrétien,
» dans la vuë de dominer & de s'agrandir.

» *Rockisane* n'ignore pas comment nous avons été traitez à Basle,
» combien d'insultes & de moqueries on nous a fait, pour nous débaucher
» des divines Véritez, & combien on nous promettoit de belles
» choses à l'un & à l'autre dans cette même vuë. Dieu, par sa grace,
» veuille me préserver de souiller mon ame & de charger ma Conscience
» de pechez pour des biens temporels. Je lui rends graces de m'avoir
» arraché du Regne de l'Ante-Christ. L'unique vuë de ses Suppôts,
» dans toutes leurs machinations, ne tend qu'à se rendre Maîtres
» du Monde, & sans cette amorce, on ne verroit aucune apparence de
» Religion parmi eux. Que l'on fasse attention aux artifices des Italiens.
» La prééminence est leur unique point de vuë. C'est pour y
» parvenir qu'à l'artifice ils ont associé la violence. Consultez les Annales
» de Rome. C'est par la guerre & par l'effusion, ou plutôt par
» la profusion du sang, qu'ils se sont assujettis toute la Terre, & qu'ils
» ont mis sous le joug tous les Princes de l'Europe, pour vivre impunement
» comme *Sodome & Gomorrhe*. Ils se sont rendus redoutables
» à tous les Rois & même, sous prétexte de Religion, ils ont l'art de
» souffler la discorde & de semer la guerre entre les Princes & leurs
» Peuples, afin d'avoir la gloire de les accorder aux dépens des biens
» des uns & des autres. Ils y ont si bien réussi dans nos jours qu'on
» voit des Peuples unis ensemble par des liens d'une même Langue &
» d'une même Patrie, se déchirer & se persécuter mutuellement, &
» certainement on ne sauroit regarder une conduite si dénaturée que
» comme une juste punition de nos péchez.

» Car au fond qu'est-ce que l'Empire du Pape? C'est un Empire
» tout politique. Au moins n'est-il pas fondé sur la Parole de Dieu,
» puis qu'on apprend de gens qui ont séjourné à Rome, qu'à peine le
» Pape jette-t-il les yeux une fois en un an sur la Bible, mais il n'en
» faut point d'autre preuve que la maniere dont les fidéles sont gouvernez
» par ce prétendu Successeur de St. *Pierre*, à qui J. C. a commandé
» de paître ses brebis, & non pas d'exercer cet Empire, & cette
» domination que St. *Paul* laisse aux Princes séculiers. Mais, pour
» par-

Google

1444. » paſſer de ſa conduite à ſa Doctrine, voyez comme il travaille & ren-
» verſe les Articles de la Foi, dont il prétend être l'Arbitre & le
» Juge?

» I. Nous croyons en Dieu le Pére, en ſon Fils J. C. notre Sei-
» gneur, & en Dieu le St. Eſprit, un ſeul & même Dieu. Mais le
» Pontife Romain prétend être un Dieu en Terre. Choſe abominable
» qu'un homme pécheur, de la race criminelle d'*Adam*, s'érige en Di-
» vinité! Il veut ſans doute accomplir la promeſſe du Serpent, Dieu
» nous garde vous & moi de jamais le croire.

» II. Tous les vrais fidéles croyent que nous acquerons la Vie éter-
» nelle par le Sacrifice de J. C., qui nous a réconciliez avec Dieu;
» mais pour les Papes, ils ſoutiennent que l'homme eſt juſtifié par les
» bonnes œuvres. Cette propoſition pourroit paroître raiſonnable, s'il
» s'agiſſoit des bonnes œuvres que Dieu a commandées dans ſa parole,
» quoique St. *Paul* affirme qu'elles n'acquérent point le ſalut par elles-
» mêmes. Mais ils entendent par les bonnes œuvres l'obéïſſance, les
» devoirs, rendus au Pape & au Clergé, les dépenſes que l'on va faire
» à Rome, de quelque maniere qu'elles ſe faſſent, les Expéditions con-
» tre les Chrétiens à la fantaiſie des Papes, où les Guerriers n'ont pour
» ſolde qu'une Croix attachée à leurs habits ou à leurs armes. En un
» mot celui-là fait de bonnes œuvres qui exalte & ſoutient la prétendue
» Autorité du Pape, juſqu'à la derniere goute de ſon Sang. Jéſus-
» Chriſt en jugera.

» III. Quelle abomination! Jéſus-Chriſt, par le Sacrifice ſanglant
» de ſon Corps, a pleinement expié nos péchez, & ces gens-là préten-
» dent nous forger un Dieu d'un morceau de pain formé de la terre,
» batu, moulu dans une meule par un âne, détrempé dans de l'eau
» & pétri par quelque vieille Femme, cuit, non au four, mais dans une
» certaine machine de fer chaud & enfin mis dans une certaine forme
» par un Moine, puis mis ſur l'Autel & conſacré par les ſaintes Pa-
» roles de l'Inſtitution, qu'on accompagne de certains enchantemens.
» De cela ils font un Dieu par le Sacrifice duquel ils prétendent être
» reconciliez avec Dieu, ils adorent ce Dieu ainſi forgé, enfermé dans
» un vaſe de verre, ſurpaſſant l'Idolatrie, dont *Jérémie* reprenoit les
» Babyloniens. Tout ceci n'a pas beſoin de preuves, ne doutant pas
» que vous ne l'ayiez vû vous-mêmes avec horreur.

» IV. Ils n'en demeurent pas là. Ils envoyent les gens dans les
» lieux qu'ils appellent ſaints, viſiter les oſſemens des morts, quoi que
» Dieu défende de les conſulter, & leur font accroire qu'ils intercédent
» pour nous, quoique nous n'ayions qu'un ſeul Sacrificateur & un
» ſeul Propitiatoire auprès de Dieu, ſavoir J. C. Nous croyons auſſi
» être unis ſpirituellement avec Dieu par la Parole & par les Sacremens;
» mais ils ne permettent pas qu'on liſe la Parole de Dieu en Langue en-
» tendue du Peuple. Ils veulent contre le Commandement de St. *Paul*,
» qu'on ne la liſe qu'en Latin, qui à peine eſt entendu même dans

» l'Italie,

„ l'Italie, où on eſt obligé de l'apprendre. Encore paſſe, ſi même il 1444.
„ étoit permis à tous de lire la Bible en Latin, mais cela même n'eſt
„ pas permis. A l'égard des Sacremens qu'eſt-ce que c'eſt ſelon eux?
„ Je ſuis bien perſuadé que ſi les douze Apôtres, & ceux qui ont été
„ proche de leur Siécle entendoient parler à préſent de la maniére, dont
„ on adminiſtre aujourd'hui les Sacremens, ils en auroient horreur.
„ Bon Dieu! Que votre Juſtice s'eſt déployée ſévérement ſur nos Peres!
„ Et dans quelles ténébres ne nous plongez vous pas nous-mêmes à
„ cauſe de nos péchez, dans un tems où nous pourrions eſpérer de
„ poſſéder votre Parole & vos Sacremens dans toute leur pureté! Seigneur,
„ vous êtes juſte. C'eſt à vous d'accomplir cette œuvre. Ayez
„ pitié de nous.

„ Je n'ajouterai que peu de choſes à ceci, perſuadé que vous y ferez
„ attention dans la crainte de Dieu. Leur Purgatoire, par exemple,
„ n'eſt qu'une Fable Payenne puiſée dans *Platon*, dans *Homere* & dans
„ *Virgile*, puiſque le Ciel eſt reſervé aux Bons & l'Enfer aux Méchans;
„ mais tout leur but, dans ces fictions, c'eſt de tirer de l'argent & de
„ dominer ſur les Conſciences. Sans cela je ne crois pas qu'ils défendiſſent
„ de ſi groſſiéres erreurs. Il y en a beaucoup qui les défendent
„ par pure ambition, & qui ſans cette paſſion, ſeroient de bons ouvriers
„ dans la Vigne du Seigneur, s'ils n'enfouiſſoient pas leurs talens dans
„ la Terre des plaiſirs des hommes de ce Siécle, pour prêter leur Miniſtère
„ à l'Ante-Chriſt, qui, comme parle St. Jean, *leur fait boire
„ du calice de l'Abomination*, & les amorce par l'appas de bonnes Prébendes,
„ qui leur ferme la bouche en y jettant de bons morceaux.
„ C'eſt ce que nous remettons à leur Conſcience. Pour vous, Mes
„ Fréres, ſortez, ſortez de Babylone, reconnoiſſez les ruſes du Diable,
„ qui a ſéduit *Rokiſane* par l'eſpérance de l'Archevêché de Prague.
„ O malheureux Royaume de Bohême, dont la ruine n'a pû être évitée
„ par le ſang & la mort de tant de Saints Hommes! Mais telle eſt
„ la volonté de Dieu. Cette affaire ne s'executera ni par la force, ni
„ par les armes, mais par les voyes que Dieu choiſira lui-même. Il
„ inſpirera des gens qui, dans peu de tems, accompliront cette œuvre
„ avec éclat. C'eſt de quoi nous le prions inſtamment.

„ Je vous exhorte, vous & tous ceux qui liront ou entendront lire
„ cette Lettre, à vous armer de patience, à être aſſidus à la priére, &
„ à avoir bonne eſpérance. Le ſecours de Dieu viendra à l'improviſte.
„ Nos entrepriſes ont mal fini, parce qu'elles ont mal commencé. Il
„ faut donc prendre en bonne part cette adverſité, & avoir bon courage.
„ Dieu y pourvoira. On nous accuſe vous & moi d'animer le
„ Peuple à la guerre. Dieu ſait combien cette imputation me tient au
„ cœur. Je ne crois pas non plus qu'on puiſſe vous accuſer d'un tel
„ crime. Pour moi je n'approuverai jamais ce deſſein. S'il en eſt qui en
„ ſoient coupables, Dieu les punira. Quelle apparence que j'aie envie
„ de brouiller, dans un tems de Paix, ſur la fin de ma courſe, & lorſ-

1444. ,, qu'à peine puis-je trouver quelque sûreté chez quelques amis. Il ne
,, s'ensuit pas de là que je doive me laisser opprimer par l'Ante-Christ,
,, & cacher les véritez divines. J'aimerois mieux n'avoir jamais vû la
,, lumiere du jour. Ce n'est pas l'exemple que nous ont laissé les
,, Pères de l'Ancien & du Nouveau Testament, non plus que nos bien-
,, heureux Martyrs *Jean Hus* & *Jerôme de Prague*. Les Prophétes,
,, à qui aucun de nous ne doit être comparé, ont eu le même sort.
,, Je vous conseille de suivre leur exemple, de vous attacher à la pieté,
,, de l'inculquer au Peuple, & d'exercer une bonne Discipline Eclé-
,, siastique. Quand vous serez bien unis dans ces saints exercices, ne
,, craignez point que votre Foi soit opprimée, mais si vous vous divisez,
,, vous ne devez vous attendre qu'à une entiere ruine. J'espere bien
,, qu'avant que le Seigneur vienne, il y aura des gens qui persisteront
,, dans la Foi, mais si la Discipline Eclésiastique vous manque, tout
,, ira en ruine. J'ai voulu, mon cher Frére, vous écrire ces choses,
,, afin que vous sachiez mes sentimens, & que vous les fassiez savoir
,, aux autres. Je n'ai point eu reste d'autre Confession de Foi, que
,, celle que nous fimes & souscrivimes à *Misérice*. Quelques Seigneurs
,, s'en sont éloignez, mais que cela ne vous allarme point. Dieu nous
,, protégera. Je vous prie de faire lire cette Lettre à tous ceux qui per-
,, sistent dans la foi & de me venir trouver, aussi-tôt qu'il se pourra,
,, ou de m'envoyer quelque Frére à qui je puisse tout dire de vive
,, voix. Je vous salue & tous les Fréres de Moravie. Donné à *Bra-
,, usthow*, le Samedi avant Saint *Matthias*, en 1444. Dieu soit avec
,, tous les fidéles. NICOLAS BISCUPECZ *Frére de tous les fidéles
,, Chrétiens* (a)

(a) Theob. ubi sup. Cap. XV.

Reflexions sur le Caractére des Taborites

XV. THEOBALD, qui nous a conservé cette Lettre joint quelques réflexions sur le Caractére des Taborites, pour faire voir qu'ils n'étoient pas si barbares, si grossiers & si ignorants qu'on les représentoit, & sur tout que les a depeints *Æneas Sylvius*. *Il est vrai*, dit Théobald, *que la plûpart n'étoient pas fort habiles dans les Lettres & dans les Langues savantes, mais leurs Prêtres étoient fort versez dans la lecture des Pères Grecs traduits en Latin, & ils les produisoient à tas dans leurs disputes. Ils prenoient grand soin de l'instruction du Peuple, lequel ils obligeoient sévérement à être assidu aux Sermons. On lisoit soigneusement dans les Maisons la Bible, qu'ils avoient traduite en Bohemien, & dont il y avoit quantité de copies, & même dix ans avant que* Luther *prêchât contre le Negoce des Indulgences du Pape publiées par le chassé Moine* Tetzel (1). *Ils l'avoient fait imprimer* (2) *à Venise en* 1506 *chez* Pierre de Lichtenstein, *de Cologne par les soins de* JEAN HENRI ZATEC *& de*

---

(1) Il avoit été convaincu d'adultère & Maximilien I. avoit résolu de le faire noyer; mais *Frederic* Electeur de Saxe, intercéda pour lui & lui sauva la vie.

(2) Le Pere *le Long* n'a pas omis cette Version.

Google

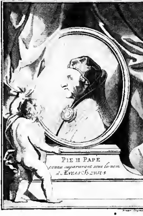
PIE II PAPE
connu auparavant sous le nom
d'ÆNEAS SYLVIUS

Digitized by Google

de THOMAS *ſurnommé* MOLECH (1). *J'ai vû moi même un Exemplaire de cette Bible, chez un Meunier à* Tauſch, *& je l'ai copié. Autant que j'en ai pû juger par moi-même, & ſelon ce que d'autres en ont rapporté, ces Traducteurs ſe ſont trop attachez à la verſion de St Jerôme* (2). Il paroît par cette Letre de *Roſinperc*, & par ce temoignage rendu à l'érudition des Prêtres Taborites qu'il n'étoit pas aiſé de les faire changer de Syſtême. C'eſt ce qui fit prendre la réſolution à *Roſimberg*, de prier l'Empereur d'envoyer quelques hommes doctes en Bohême, pour travailler à leur Converſion. 1444.

XVI. THEOBALD rapporte que, *du conſentement du Pape*, *Æneas* Sylvius *fut envoyé en Bohême au Seigneur de* Roſemberg. Mais il ſemble que cet Hiſtorien, d'ailleurs aſſez exact, ait ici confondu les tems, puiſqu'il ne paroît point par l'Hiſtoire qu'*Æneas Sylvius* ait été envoyé en Bohême qu'environ ſix ans après. C'eſt ce qui ſe prouve par la Lettre CXXX. dattée de 1451. au Cardinal *Carvajal*, où il lui rend compte de ſes Conférences avec les Taborites. Quoi qu'il en ſoit, ſuppoſé que *Theobald* ne ſe ſoit pas trompé, l'Empereur ne pouvoit choiſir perſonne qui en fût plus capable qu'*Æneas Sylvius* ſon Secretaire, tant par ſon ſavoir que par la dexterité de ſon Eſprit. Juſques ici on n'a guéres eu occaſion de parler de lui que comme d'un Hiſtorien de poids, mais comme non ſeulement il fut preſque toujours dans les tems & ſur les lieux où ſe paſſoient les choſes, mais auſſi qu'il y eut beaucoup de part, c'eſt ici le lieu de le faire connoître ſous des idées encore plus avantageuſes. *Æneas Sylvius envoyé aux Taborites pour travailler à leur converſion.*

XVII. *ÆNEAS* SYLVIUS PICCOLOMINI nâquit dans la *Toſcane* de Parens illuſtres, mais exilez & ſi pauvres qu'il fallut d'abord qu'il y gagnât ſa vie à la ſueur de ſon viſage. Comme il montroit du génie pour les Lettres, quelques amis de la famille prirent ſoin de ſes études. Il les pouſſa ſi loin & ſi heureuſement qu'il paſſa pour un des plus ſavans hommes & un des grands Politiques de ſon Siécle. Le Cardinal *Capranica* ſachant qu'il étoit fort habile en Droit, voulut qu'il l'accompagnât au Concile de Baſle. Il y fut honoré de la Charge de Sécretaire, & il y ſoutint pendant dix ans les interêts de ce Concile avec beaucoup de chaleur contre *Eugene IV.* Il ſe déclara ouvertement pour *Felix V.* qui l'envoya en Ambaſſade à *Frederic III.* L'Empereur, charmé de ſon merite & de ſa capacité, en fit ſon Sécretaire & ſon Conſeiller, & lui donna beaucoup de part dans ſes bonnes graces. C'eſt ſous ce Prince dont il ſuivoit les mouvemens qu'on vit rallentir ſon zèle pour le Concile de Baſle. Il embraſſa premiérement la neutralité. Il ſe déclara enſuite ouvertement pour *Eugene* avec l'Empereur, qui même l'envoya en 1445. au Pape, pour lui en porter la nouvelle. Ce fut dans cette occaſion qu'il lui demanda & qu'il en obtint le pardon de tout ce qu'il *Particularitez de ſa Vie & ſon Caractère.*

---

(1) Je crois que c'eſt *Mols*.

(2) C'eſt la Vulgate, & non la prétendue Verſion Dalmatique de ce Pere.

1444. qu'il avoit dit & fait contre lui au Concile de Baſle. Cette réconciliation lui ouvrit bien tôt le chemin aux Dignitez Eccléſiaſtiques. En s'en retournant en Allemagne, l'Evêché de *Trieſt* étant venu à vaquer, il en fut revêtu par *Eugene*, de concert avec l'Empereur. Après la mort d'*Eugene* arrivée en 1447. *Æneas* fut choiſi pour être Protecteur du Conclave, où fut élû *Nicolas V.* qui le fit Evêque de *Sienne* ſa Patrie. Ce fut ſous ce caractére qu'il fut envoyé par l'Empereur en Bohéme, tant pour des affaires Politiques que pour celles de la Religion. *Calixte III.* ayant ſuccedé à *Nicolas*, fit *Æneas Sylvius* Cardinal en 1456. Environ deux ans après, *Calixte* étant mort, notre *Æneas* lui ſucceda ſous le nom de *Pie II.* C'eſt alors que donnant un exemple mémorable du changement extrême que les honneurs & les dignitez peuvent apporter dans les mœurs des hommes, il retracta publiquement tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Baſle, & déclara les Conciles Généraux inferieurs aux Papes (a). Tout ceci pourra être placé ailleurs plus en détail. Ce n'eſt ici qu'une digreſſion où nous a engagé *Theobald* qui fait aller *Æneas Sylvius*, en Bohéme en 1444. contre les Taborites. Revenons à notre principal ſujet.

(a) *Platine*, Vie de Pie II.

Nouveaux troubles en Bohéme.

XVIII. La méſintelligence des Adminiſtrateurs rempliſſoit la Bohéme de troubles & de factions. Celle de *Ptaczeck* trop puiſſante, donnant de l'ombrage aux Grands, on aſſembla cette année les Etats où il fut réſolu de renvoyer à l'Empereur pour hâter la venue de *Ladiſlas*. *Ménard de Maiſon Neuve* étoit à la tête de l'Ambaſſade. Cette réſolution deſtinée à donner un frein à l'ambition de *Ptaczeck*, ne manqua pas de lui donner de l'ombrage. Ne pouvant s'y oppoſer ouvertement, il fit ce qu'il put pour l'empêcher par ſes intelligences, il le fit en effet pendant quelque tems, mais l'Ambaſſade étant enfin partie il arriva de nouveaux troubles en Bohéme, où le Parti Taborite commit diverſes hoſtilitez. *Ptaczeck* lui même ſe mit de la partie & s'empara, ſous prétexte de quelque dette, d'une petite Ville appartenant à *Maiſon-Neuve*. Ce dernier à ſon retour, ayant voulu ſe vanger de l'affront qu'on lui avoit fait en ſon abſence, les choſes en ſeroient venues à une rupture ouverte, ſi l'affaire n'eût été terminée par l'entremiſe de quelques Arbitres trop favorables à *Ptaczeck*, au gré de *Maiſon-Neuve*. Cependant, ſous prétexte de ſecourir ce dernier, l'Evêque de Breſlau, avec quelques Princes & quelques Villes de Siléſie, prit cette occaſion d'entrer en Bohéme, & afin qu'on ne crût pas qu'ils ne venoient que pour piller, ils commencerent par le Siége de *Frankenſtein*, qui autant que j'en puis juger, appartenoit à quelque Seigneur Catholique (b). Les aſſiégez ayant fait venir du ſecours de Moravie, les Siléſiens furent obligez de lever le Siége, & pour s'en vanger, allérent fondre ſur l'Autriche par la Moravie, & mirent tout à feu & à ſang juſques à Vienne. Ces mouvemens étoient tout propres à confirmer *Frideric III.* dans le refus d'envoyer le jeune *Ladiſlas*, en Bohéme, ce qui avoit été le but de *Ptaczeck* en ſuſcitant ces troubles.

(b) *Henrich Kruſſtina de Luckembourg*

XIX. Mais

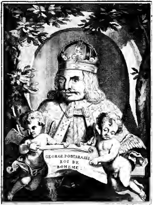
GEORGE PODIEBRASKI
ROI DE
BOHEME.

Google

1444.

XIX. Mais la mort de ce dernier arrivée cette année, l'empêcha de goûter les fruits de ſes intrigues. On a déja eu plus d'une occaſion de parler de *Hynek Ptaczeck de Birkenſtein*, comme d'un homme de tête & de main, & comme d'un Chef de parti redoutable (1). C'eſt ſous cette idée qu'*Æneas Sylvius* lui place en Enfer en ſi bonne compagnie avec *Ziska*, *Czaska*, *Coranda*, *Jacobel*, les *Procopes*, *Jean Hus* & *Jerome de Prague* (a). Il n'étoit pourtant pas tellement dévoué à l'un des partis qu'il ne lui préférât celui du bien public. C'eſt ce qu'il témoigna lors qu'après le Concordat les Etats ſervirent aux autres Gouverneurs de Bohéme, pour ſe défendre contre les Taborites, qui s'oppoſoient à ce Concordat. On eut tant de confiance en lui qu'il fut joint aux autres Gouverneurs de Bohéme, élus dans cette preſſante néceſſité (b). Depuis ce tems-là il fit toujours bonne guerre aux Taborites (c). Ce fut lui qui eut le plus de part à la mort du grand *Procope*, & par conſéquent à la ruïne de ce parti. Il eſt vrai qu'après la mort de *Sigiſmond*, les Bohemiens ayant voulu appeller *Albert d'Autriche* ſon Gendre, il ſe déclara le Chef du parti oppoſant, parce qu'il le regardoit comme un ennemi & de la Religion & de la Patrie. Il fit plus. Car plûtot que de voir tomber le Royaume entre des mains étrangéres & ſuſpectes, il eut recours à l'Imperatrice Douairiere *Barbe*, comme à la derniere planche du Naufrage. Mais, dans cette occaſion, plus qu'en aucune autre, il laiſſa voir en lui le foible de la plûpart de ceux qui ont joué les plus grands rôles dans le monde, c'eſt de couvrir & de fomenter leurs paſſions particulieres ſous le voile du bien public, comme on vient de le voir. Ainſi l'on peut dire que *Ptaczeck*, finit fort à propos & pour la Bohéme, qu'il troubloit, & pour lui-même, puiſque, ſelon toute apparence, il auroit ſurvécu à ſa fortune. Quoiqu'il en ſoit, il eut un bonheur rare, c'eſt d'être redouté de tout pendant ſa vie & regretté de tout après ſa mort (d). Il le fut ſur tout de la Ville de Prague, & de la plûpart des Villes Royales, qui craignoient que la Religion ne ſouffrît de cette perte.

Mort & Caractere de *Ptaczek*.

(a) *Præfat. Hiſt. Bohem. ad Alphonſ.*

(b) *Theob. Bell. Huſſ.* Part. I. C. LXXXI. p. 155.

(c) *Ibid.* p. 159. *Ibid.* p. 171.

(d) *Theob.* Part. II. Cap. XV.

XX. *Meinard de Maiſon-Neuve*, délivré des inquiétudes que lui donnoit un Concurrent & en même tems un Collegue ſi formidable, ne penſa qu'à s'emparer ſeul du Gouvernement. Il fut reçu dans cette qualité par ceux de Prague, & par les Villes qui vouloient qu'on s'en tînt au Concordat. Ce choix n'étant pas au goût de l'autre parti, on aſſembla les Etats de Bohéme à *Cuttemberg*, pour déliberer ſur la ſituation préſente des affaires. Il y fut réſolu de choiſir pour être Général de tous les Pretres, *George de Podiebrad de Cunſtade*, dont il a déja été parlé plus d'une fois, & qui, dans la ſuite, ſera un des Héros de la Scène. Pour l'engager à accepter un parti qui flatoit déja beaucoup ſon ambition, on lui repréſenta que *Maiſon-Neuve* avoit tout le pouvoir dans

*Meinard de Maiſon-Neuve* s'empare du Gouvernement mais les Etats choiſiſſent *George de Podiebrad*.

---

(1) *Sur Ptaczeck*, voyez *Balb.* p. 498. 499. & 504. *Theob.* T. II. Cap. 3.

V 3

1444. dans le Royaume, & qu'il en abuſoit, qu'il étoit Maître de la Capitale, qu'il favoriſoit à l'excès des Prêtres, qui ne penſoient qu'à introduire la Religion Romaine, & qu'il perſécutoit ceux qui faiſoient profeſſion des veritez qu'ils avoient reçues de leurs Ancêtres; qu'il falloit aller de bonne heure au devant des deſſeins audacieux d'un homme qui préferoit des mœurs étrangéres à celles de ſa Patrie, qu'il falloit lui enlever Prague, & que l'entrepriſe étoit d'autant plus facile à exécuter que le Gouvernement de *Meinard* étoit odieux, & que *Rockizane* avoit beaucoup d'Amis à Prague, qui pourroient favoriſer la Conquête de cette Place. *Æneas Sylvius* prétend que dès lors il envoya des gens à Prague, pour en ſonder les Citoyens, & lui faire rapport de leurs diſpoſitions, & que la Ville fut priſe, & *Meinard* fait priſonnier, mais il y a plus d'apparence que ceci n'arriva qu'aſſez longtems après ce qu'on va raconter (a).

(a) *Æn. Sylv.* Cap. LVIII. p. m. 238.

Conference de *Rockizane* avec le Nonce du Pape.

(b) *Carvajal.*

XXI. DÈS QUE *Rockizane* fut arrivé à Prague, il alla s'aboucher avec les Docteurs de l'Academie, & ſe mit à leur tête, pour aller trouver le Nonce (b). Etant entrez d'abord en matiere ſur le ſujet de ſa Légation, le Nonce leur dit qu'il étoit envoyé pour leur enſeigner le chemin de l'Egliſe Catholique Romaine, & qu'il avoit plein pouvoir de ramener les brebis égarées & de les faire rentrer dans le bercail. Sur quoi *Rockizane* répondit au Prélat, que ni lui ni ſes Confréres ne s'étoient ſeparez de l'Egliſe Chrétienne, qu'ils s'en tenoient inſéparablement aux Paroles de J. C. Jean VI. *ſi vous ne bûvez mon ſang, vous n'aurez point la Vie éternelle en vous*, & que ſelon ces paroles le Prélat n'ignoroit pas qu'il falloit accorder l'uſage du Calice au Peuple. On ne rapporte pas quelle fut la replique du Nonce. On dit ſeulement qu'elle fut longue & piquante. La Converſation s'échauffa, on en vint de part & d'autre à des interrogations aigres & inſultantes. *Devinez*, diſoit *Rockizane*, repetant toujours ces paroles de St. Jean, *Devinez que ces paroles peuvent regarder.* Le Nonce irrité de cette queſtion repartit *Tu lis auſſi ces paroles de J. C.* Laiſſez-les, ce ſont des aveugles qui conduiſent d'autres aveugles. *Devinez à votre tour à qui il faut appliquer ce mot.* Ainſi finit la Conférence fort brusquement, pour ne pas dire pis. Depuis ce tems-là, on fit pluſieurs avanies au Nonce juſqu'à lui ôter un jour les roues de ſon Chariot, pour l'empêcher de ſe retirer. Enfin, voyant tous ſes efforts inutiles, il demanda qu'on lui montrât les Originaux du Concordat (*Compactatorum*). Quand il les eut, il décampa & les emporta avec lui, mais on courut après, & on les lui fit rendre la force à la main. On le rattrapa à *Beneſchaw.* Ainſi *Rockizane* manqua encore une fois l'Archevêché de Prague, quelque inſtance qu'euſſent d'abord fait les Bohemiens en ſa faveur auprès du Légat (c). Après le départ de ce dernier, les Confederez n'ayant pu tirer de lui aucune raiſon ſur le ſujet de la Religion, s'aſſemblerent à *Proda* de Boheme. On y convint d'envoyer à *Frederic III.* lui demander encore le jeune *Ladiſlas*, & la promotion de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague, avec

(c) *Theob.* P. II. Cap. XV. *Hagec.*

la confirmation du Pape dans cette Dignité, cependant il fut réſolu qu'il prêcheroit publiquement, & on lui aſſigna des gages pour cette fonction. 1444.

Intrigues de *Podiebrad* pour s'emparer du Gouvernement de la Bohême. Obſtacles qu'il y rencontre.

XXII. On a vû que l'année précédente les Bohemiens *non Catholiques*, avoient fait offrir le Gouvernement à l'Impératrice *Barbe*. Quoique l'affaire eût manqué, elle ne laiſſoit pas d'avoir un parti aſſez puiſſant en Boheme. *Podiebrad*, pour avancer ſes deſſeins ambitieux, jugea à propos de ſe joindre à elle. De ſon côté cette Princeſſe ne fut pas fâchée de ſe mettre ſous la protection d'un Seigneur qui marchoit à grands pas à l'Autorité Souveraine, & même de l'y conduire couvert de ſon nom & de ſon autorité. C'eſt ſur ce pié qu'il s'empara des Villes de l'Appanage de *Barbe*, & qu'il créa de nouveaux Magiſtrats dans la plûpart des Villes Royales, afin d'en pouvoir diſpoſer à ſon gré. Mais, ſi l'on en croit une hiſtoire, ou un conte qui ſe débita alors, pendant que l'un vouloit enlever le Gouvernement de la Boheme à l'autre, il ſe trouva des gens d'humeur à avaler l'huitre & à leur en donner à chacun une écaille. Voici comme *Theobald* raconte l'affaire. Pendant qu'on étoit ainſi occupé en Bohême, le Diable ne voulant pas demeurer ſeul dans l'oiſiveté, inventa ce ſtratagême. Il fit paroître un certain jour dans un Village nommé *Staditz* ſept vénérables Vieillards, entre leſquels il y en avoit un qui ſe diſtinguoit par l'extrême blancheur de ſes Cheveux. Ce vieillard étoit aſſis ſous un Coudrier, qui s'appelloit *Promiſlaus*, parce qu'on diſoit que *Promiſlaus*, premier Duc de Boheme, étoit Païſan de Staditz, & que ce Coudrier avoit crû ſous le fer de ſa Charrue. Il avoit avec lui quatre autres Vieillards avec de longues barbes, & derriere lui un Sécretaire qui écrivoit les avis des Vieillards, outre un valet pour leur préparer à manger dans des vaiſſeaux de bois. Quand on leur demanda qui ils étoient, ils répondirent que le premier étoit le Roi *Artus*, & qu'ils étoient ſes Conſeillers. Auſſi-tôt cette nouvelle ſe répandit de toutes parts; une multitude innombrable accourut à Staditz à ce miracle. On diſoit hautement que c'étoit le Roi *Artus*, qui avoit autrefois habité au delà de la Mer, que Dieu envoyoit pour regner en Boheme, & que ſi on l'y recevoit, il gouverneroit comme avoit fait *Promiſlaus*, & rétabliroit toutes choſes. Le Peuple crédule y ajoutoit déja foi, mais *Jean Smirzick*, prévoyant les inconvenients & les conſéquences de cette impoſture d'une part, & de cette illuſion de l'autre, commença par faire arrêter les Vieillards. Enſuite il les gagna par de bonnes paroles & leur fit faire ſi bonne chère qu'ils découvrirent toute l'intrigue. Ils en furent quittes à bon marché, puis qu'on ſe contenta de leur ôter leurs barbes, & qu'on les renvoya. A l'égard du prétendu Roi *Artus*, *Smirzick* le fit mettre dans un Chariot couvert, comme pour ſe moquer de lui, & l'envoya à Prague, à un de ſes amis nommé *Pſetbick de Kleinwald*, qui peu de tems après, lui rendit ſa liberté. Cette avanture, quoi qu'atteſtée par des Auteurs graves, a pourtant tout l'air d'une fable. Il eſt vrai, que l'Hiſtoire fait mention de pluſieurs ſem-

1444.

(a) Hagec Hiſt. Bohem. p. 764. Theob. ubi ſup. Cap. XVI.

(b) Struv. Synt. Hiſt. Germ. Diſſert. XX. p. 679. XXVII. 825.

(c) Franc. Vardal. Lib. VIII. p. 189. 196.

ſimblables Impoſteurs, comme du faux *Frederic II.* brulé en 1292. par ordre de *Rodolphe I.* dont l'Hiſtoire fait mention (a), d'un faux *Waldemar* pretendu Electeur de Brandebourg en 1348. (b), du faux *Muſtapha Bajazeth* (c), & d'un faux Duc de Moſcovie, ſous le nom de *Demetrius*. Mais tous ces Impoſteurs accompagnoient leur impoſture de quelque vraiſemblance, au lieu qu'il n'y en avoit nulle dans celle du prétendu *Artus*. Paſſons aux affaires étrangeres.

* Affaires Etrangeres. Italie.

Le Patriarche des Syriens reçoit le Rit Latin.

*XXIII. EUGENE, comme on l'a vû, avoit transferé le Concile de Florence à Rome, dans l'Egliſe de *St. Jean de Latran*. Là il fit de nouvelles Conquêtes à l'Egliſe Latine. Le Patriarche des Syriens qui habitent la Meſopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate, lui envoya l'Archevêque d'*Edeſſe* nommé *Abdala*, pour recevoir le Rit Latin. Le Pape nomma des Cardinaux & des Docteurs, pour conferer avec ce Légat, & il accepta une Confeſſion de Foi qui tenoit un milieu fort obſcur entre le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme. On peut juger de cette réduction à peu près comme de celle des Grecs, des Armeniens & des Jacobites. Mendicité de part & d'autre. L'Egliſe Latine mendioit des Converſions, & l'Egliſe Greque de l'argent. *Eugene* perdit cette année un de ſes Cardinaux, par la mort d'*Angelotto Fuſco* perfidement aſſaſſiné par un Domeſtique qu'il avoit élevé comme ſon Enfant (1). Le Pape lui ſubſtitua la même année un autre Cardinal dont l'Election lui fit plus d'honneur. Ce fut *Alphonſe Borgia* Eſpagnol Archevêque de Valence, & devenu Pape ſous le nom de *Calixte III.* après la mort de *Nicolas V.* On met en cette année la mort de *Bernardin*, dont il ſera plus amplement parlé dans la ſuite (2).

Guerre entre les Bâlois & la Maiſon d'Autriche.

XXIV. ON a parlé l'année précédente d'une guerre qui étoit ſurvenue entre les Bâlois & la Maiſon d'Autriche. Comme elle troubla le Concile qui étoit aſſemblé dans leur Ville, & qu'elle fut un des principaux évenemens de ce tems-là, il eſt neceſſaire d'en rapporter en peu de mots l'occaſion & les progrès.

*Frederic*, Comte de Toggembourg, avoit fait un Traité avec les Zurichois, par lequel, après ſa mort, ils devoient entrer en poſſeſſion de ce Comté. Le Comte étant mort, les Zurichois voulurent en prendre poſſeſſion, & pour ſoutenir leurs droits contre les autres Cantons, qui prétendoient auſſi en avoir leur part, ils eurent recours à *Sigiſmond* Duc d'Autriche & à l'Empereur ſon Pere. Ce Prince, déja fort mécontent des Suiſſes, parce que dans le voyage qu'il avoit fait chez eux, l'année precedente, ils avoient refuſé de lui reſtituer les Places, qu'ils avoient priſes ſur *Frideric d'Autriche*, lorſqu'il fut mis au ban de l'Empire, au Concile de Conſtance, ne fit pas difficulté de ſe liguer avec les Zurichois contre les autres Cantons, dans l'eſpérance de ſe remettre

en

---

(1) Sur ce Cardinal & cette avanture tragique, voyez *Poggiana*, Part IV. p. 161-164.

(2) On a eu occaſion d'en parler *Hiſt. du Concile de Conſtance*, L. VI. p. 461. 462.

n poſſeſſion du Patrimoine de ſes Ancetres. Les petits Cantons, vivement irritez d'une Alliance que les Zurichois avoient faite avec leur ennemi commun, vinrent mettre le Siege devant leur Ville. L'Empereur & *Sigiſmond* ne ſe croyant pas aſſez puiſſans pour réduire une Nation, qui juſques alors avoit bravé toutes les forces de la Maiſon d'Autriche, en conférerent avec le Roi de France, dont *Sigiſmond* devoit épouſer la Fille, & lui demanderent le ſecours qu'ils s'étoient promis reciproquement par le Traité qu'ils avoient fait quelque tems auparavant. Avant que de rapporter l'effet que produiſit cette ſollicitation, il faut voir ce qui ſe paſſoit en France. 1444.

XXV. Il s'étoit, comme on l'a vû, conclu à Tours une Trêve entre ce Royaume & l'Angleterre. Elle fut mieux obſervée que les précédentes, les deux Rois ayant de bonnes raiſons d'être las d'une Guerre qui ruinoit leurs Royaumes. Un peu avant la Concluſion de cette Trêve, *Eugene*, qui ne manquoit aucune occaſion de faire voir ſon autorité, & de gagner les Princes, donna la *Roſe d'Or* (1), à *Henri VI* Roi d'Angleterre, non pour le reconnoître, comme quelques-uns l'ont crû, cela étoit déja fait, mais pour l'affermir dans ſon Alliance par cet honneur (a). Il ſe paſſa dans ce même tems, quelque choſe de plus conſiderable en Angleterre. Ce fut le Mariage de *Marguerite d'Anjou*, Fille de *René d'Anjou* Duc de Lorraine & Roi de Naples, avec le Roi d'Angleterre. L'Hiſtoire donne un grand Caractère à cette Princeſſe. *Elle avoit*, dit M. de Rapin, *un Eſprit vif, hardi, pénétrant, d'une fermeté extraordinaire & incapable de ſe laiſſer effrayer par les oppoſitions & par les difficultez* (b).

*France & Angleterre* *Eugene donne la Roſe d'Or au Roi d'Angleterre Mariage de ce Prince avec Marguerite d'Anjou.*

(a) *Vid.* Tom. III. p. 337 & IV. p. 639.

(b) Hiſt. d'Angl. T. IV. p. 120

XXVI. Cependant comme le Roi de France ne vouloit ni licentier ſes Troupes, ni expoſer le Royaume à leur diſcretion, le ſecours que l'Empereur & *Sigiſmond*, lui demandoient contre les Suiſſes, lui parut une occaſion favorable pour occuper ſon Armée hors du Royaume. On accuſa le Pape *Eugene* d'avoir ſoufflé le feu pour troubler le Concile de Baſle. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fit le Dauphin, principal Acteur dans cette Scène, ſon grand Gonfalonier, avec une groſſe penſion. D'autres diſent que le deſſein de la France étoit de renouveller ſes Droits ſur l'*Alſace* (2). Quoiqu'il en ſoit, la Suiſſe ſe trouva tout d'un coup inondée d'un armement formidable. *René d'Anjou*, Roi de Naples, dépouillé, ſe mit de la partie, & à ſa ſollicitation, l'Angleterre elle-même s'y joignit, ſans compter la Nobleſſe d'Alſace, & la Ville de Zurich (3), aſſiegée par les petits Cantons. *Charles VII*, & le Dauphin étoient chacun à la tête d'une Armée, le Roi commença la Campagne par le Siége de la Ville de Metz, pour ſe

*Le Dauphin fait grand Gonfalonier d'Eugene Siege de Metz.*

---

(1) Sur cette Ceremonie voyez l'*Hiſt. du Concile de Conſtance*, L. VI p. 236, n. 7

(2) *Novamlis ſe vindicare Jura Domus Franciæ aſſeverabat, quæ uſque ad Rhenum protendi dicebat.* Æn. Sylv. Epiſt. 87. *La Guille* Hiſt. d'Alſace T. IV. p. 279.

(3) Les Cantons de *Wintemberg* aſſiegeoient alors cette Ville [illegible]

1444. ſe faire un paſſage en Alſace. Ce Siége fut des plus longs & des plus fâcheux. Il fallut pourtant l'abandonner au bout de ſix mois, mais non ſans que la Ville en ſouffrît beaucoup. *Elle fut forcée de ſe mettre ſous la protection de la France, de payer 200000. Ecus pour les frais de la guerre, & d'en remettre 100000. qui lui étoient dus par* René d'Anjou *Duc de Lorraine* (a).

(a) Hiſtoire d'Alſace Tom. IV Part. L. p. 264.

Le Dauphin s'empare de Montbeliard & défait les Suiſſes.

XXVII. Le Dauphin, dans la même vue s'avança à *Montbeliard* & s'en ſaiſit avec une groſſe Armée, compoſée de diverſes Nations qu'on nomma *Armagnacs* (1). De là cette Armée pénétra en Alſace & y prit pluſieurs Villes. Entre Baſle & Strasbourg, à demi lieuë de cette premiere Ville, il ſe donna un Combat des plus ſanglants. Les Suiſſes étoient de beaucoup inférieurs en nombre, leur Armée, ſuivant la plûpart des Hiſtoriens, faiſant à peine la dixiéme partie de celle des François & des Allemands, mais ils ſe battirent comme des Lions, & firent paroître *un courage & une intrépidité dont les François n'avoient pas vû encore d'exemple* (2). Enfin ſuccombant ſous le nombre, ils furent tous taillez en pieces, ſans avoir jamais voulu demander quartier, *& moins vaincus que las de vaincre*, (comme parle *Æneas Sylvius* Epiſt. 87.) Les Auteurs ne conviennent pas ſur le nombre des combattans, mais ils conviennent encore moins ſur le nombre des morts qu'il y eut de part & d'autre. Un Hiſtorien Allemand preſque contemporain, & d'ailleurs peu favorable aux Suiſſes, ſe contente de dire en général que la victoire couta extrêmement cher au Dauphin, & qu'il perdit, dans cette rencontre, un nombre de Soldats qui paroit incroyable, avec quantité de perſonnes de diſtinction; *de ſorte*, ajoute-t-il, *qu'il eſt ſurprenant que des Troupes d'Infanterie en ſi petit nombre, ayent pû tenir tête ſi longtems & ſi vigoureuſement, à une ſi groſſe Armée, compoſée la plûpart de Cavallerie, non dans quelque poſte avantageux, mais en raſe campagne* (b).

(b) Birckhamer, de Bello Helvetico. L. I. p. 48.

Le Concile de Baſle fort allarmé envoye des Deputez au Dauphin.

XXVIII. Cependant Baſle étoit fort en preſſe & les Péres du Concile fort allarmez, craignant, que le Dauphin ne fût d'intelligence avec *Eugene*, pour les chaſſer de là. Les François avoient en effet poſté des Troupes aux Portes, pour empêcher qu'on ne ſortît de la Ville. Après la bataille, un Corps de Suiſſes ou d'Allemans qui y voulurent entrer pour la ſecourir, furent défaits par le Général *Dammartin*. Dans cette extremité le Concile de Baſle, dit *Æneas Sylvius*, envoya au Dauphin deux Cardinaux, celui d'*Arles* & celui de *St. Sixte*, avec pluſieurs Docteurs & des Citoyens de Baſle, intercéder pour le Concile & pour la Ville (3). Le Dauphin les renvoya à Baſle avec des Députez de ſa part. *Ils y ſont encore & ils tiennent pluſieurs pourparlers d'ac-*

---

(1) Voyez-en la raiſon dans l'Hiſtoire d'Alſace du P. *la Guille*. T. IV. p. 262, 263.

(2) *La Guille* ubi ſup. p. 275. De Rô Hiſt. Auſt. Lib. V. p. 180. Brun. Syn. Hiſt. Germ. Diſſert. XXX. p. 1116.

(3) Le Continuateur de Mr. Fleuri joint aux Cardinaux quatre Evêques, quatre Chevaliers, deux Docteurs & douze Bourgeois, ubi ſup. p. 452.

1444.

*d'accommodement; car les Orateurs du Pape* Felix, *du Duc de Savoye & de la faction Suiſſe s'y ſont auſſi rendus. Le bruit eſt que le Dauphin demande ſur tout qu'on lui rende Baſle, comme appartenant à la France, leur promettant de grands privileges en ce cas-là.* Ce ſont les paroles d'*Æneas Sylvius*, dans une Lettre (a) qu'il écrit de Nuremberg, où étoit la Diéte à un de ſes amis. J'en ai copié d'autant plus volontiers ce morceau qu'il eſt dit dans cette même Lettre qu'on peut croire ces nouvelles *comme tout d'Evangile*. Il ne dit pas quelle fut la ſuite de ces délibérations. Je le rapporterai dans les termes de l'Auteur de *l'Hiſtoire d'Alſace*. Il fut enfin conclu qu'il ſeroit libre au Dauphin d'entrer dans Baſle avec ſa ſeule Maiſon, que le Concile & les Bâlois s'employeroient à faire donner au Duc *Sigiſmond*, une entiere ſatisfaction, & que ſi le Roi le ſouhaitoit, les Cantons feroient paſſer quatre mille Suiſſes au ſervice de la France. Le Duc d'Autriche, qui s'étoit rendu au Camp du Dauphin agréa avec lui les conditions propoſées. Le Traité fut conclu & l'Armée s'éloigna de Baſle (b).

(a) Epiſt. 87.

(b) *Hiſtoire d'Alſace abr. ſup. p. 335.*

*Allemagne* Diéte de Nuremberg.

XXIX. Ceci m'amène en Allemagne où la Diéte de Nuremberg fut aſſemblée, ſelon l'ordre qu'en avoit donné l'Empereur l'année précedente. Elle fut fort nombreuſe, &, comme il arrivoit ſouvent, on y délibera beaucoup & on y conclud fort peu de choſe. *Il y avoit*, dit *Æneas Sylvius*, témoin oculaire, quatre Electeurs, celui de Mayence, celui de Treves, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg. On diſpenſa l'Electeur Palatin de s'y trouver parce qu'il avoit ſon Païs à défendre contre les *Armagnacs*. L'Electeur de Cologne n'a pû s'y rendre juſqu'ici, trop occupé au Siége de *Rouſt* en *Weſtphalie*. On l'attend bien-tôt, l'Empereur ayant négocié une Trêve. Les Parties ou les Concurrents (1), ont ici leurs Légats. L'Evêque de *Verdun* eſt arrivé ici de la part du Duc de Bourgogne. Il ſollicite fortement l'Empereur à ſe déclarer, avec toute ſa Nation, pour le Pape *Eugene*, ce qu'il a fait par un long Diſcours en pleine Aſſemblée. On ne ſe détermina pourtant point alors là-deſſus. On y réſolut ſeulement que l'Empereur choiſiroit quatre Commiſſaires, les Electeurs deux chacun, & les autres Princes, un, pour entendre les Parties ou leurs Procureurs, *afin d'arriver à ce qui conviendra le mieux à la Paix de l'Egliſe.* Ainſi ſe paſſa la Diéte de Nuremberg, qui en enfanta une autre tenuë à Francfort. C'eſt le ſtile d'*Æneas Sylvius* en parlant de cette propagation de Diétes en Allemagne. *Les Diétes*, dit-il, dans ſa Lettre à *Carvajal*, *ſont fécondes, chacune en a toujours une autre dans ſon ventre. Il y a en Arabie un Oiſeau fort chanté par les Poëtes, il s'appelle Phenix. Quand cet Oiſeau, qui vit cinq cens quarante ans, ſent approcher ſa fin, il ſe fait lui-même ſon bucher, & de ſa cendre il naît un autre Phenix unique. Faites vous-même l'application de cela* (c). A la fin de cette Lettre, & dans

(c) Epiſt. 71. & 91.

---

(1) Le Concile de Baſle & *Felix d'un côté*, le Pape *Eugene* de l'autre.

1444. (a) *Epiſt.* 65

dans une autre au Cardinal *Julien* (a), il rend raiſon de tant de Diètes inconſultantes. C'eſt que d'un côté les uns faiſoient leurs affaires dans un ſi grand partage de ſentimens, & que de l'autre la plupart ſe trouvoient bien de la Neutralité, parce que, pendant ce tems là, chacun gardoit ce qu'il tenoit & que les Ordinaires diſpoſoient des Bénéfices à leur fantaiſie.

*Pologne, Hongrie, Turquie.* Le Roi de Pologne aſſemble une Diète à Bude

XXX. LA Journée de *Varne*, où le Roi de Pologne & le Cardinal furent tuez, eſt trop célèbre dans l'Hiſtoire, pour n'être pas racontée ici avec ce qui y donna lieu. Le Sultan *Amurat V.*, abbatu par les pertes de l'année précedente, & allarmé des terribles préparatifs que l'on faiſoit contre lui de toutes parts, ſe réſolut à demander la Paix. Quoique le Roi de Pologne fût ſollicité de tous côtez à pourſuivre ſes Conquêtes contre les Turcs, il écouta pourtant les remontrances des Grands de Pologne & de ſon Conſeil, qui le prioient inſtamment de revenir dans ſon Royaume, pour en appaiſer les troubles & s'oppoſer aux incurſions des Tartares & des autres voiſins. Les Hongrois d'autre côté n'avoient pas moins d'envie de retenir *Wladiſlas* chez eux, tant pour y pacifier les troubles inteſtins, que pour les mettre à couvert des invaſions du Turc. Pour contenter les uns & les autres, le Roi promit de retourner en Pologne dès qu'il auroit reglé les affaires de Hongrie. C'eſt pour cela qu'il aſſembla une Diète à *Bude*, où ſe trouvérent, non ſeulement tous les Etats du Royaume, mais auſſi *Giskra* & ſa faction, avec paſſeport, pour défendre les interêts du jeune *Ladiſlas* couronné Roi de Hongrie, mais dépoſſedé par le Roi de Pologne. *Giskra* ne voulant entendre à aucune Concluſion qui donnât atteinte aux droits de ſon Maître, on réſolut d'un commun accord de faire une Trève entre les deux partis, afin de prendre des meſures pour continuer la guerre contre *Amurat*. Cependant, comme ni la Trève, ni le Sauf-conduit de *Giskra*, ne le mettoient pas à couvert de la fureur des Hongrois, qui le regardoient comme le flambeau de la Guerre Civile, le Roi de Pologne, pour ne pas fauſſer ſa parole, fut obligé de le conduire déguiſé dans un lieu où il pût être en ſûreté. La tranquilité ainſi rétablie, on donna les ordres néceſſaires pour ſe mettre en état d'aller contre les Turcs (b).

(b) *Dlugoſſ.* L. XII p. 784 785

Négociations de la Paix avec les Turcs. Le Traité ſe conclut.

XXXI. APRÈS la Diète, autant que les Polonois témoignoient d'impatience de revoir leur Roi, autant les Hongrois avoient-ils d'empreſſement à le retenir. Ces derniers craignant que s'il s'en retournoit une fois en Pologne, il n'y trouvât trop d'occupation pour penſer à eux, firent ſi bien par leurs inſtances, tant en Pologne qu'auprès du Roi, qu'il différa ſon départ, pour ſe donner tout & à la pacification de la Hongrie & à la guerre étrangère, au grand préjudice de la Pologne. Pendant qu'on en faiſoit en apparence les préparatifs, la Paix ſe négotioit avec le Sultan, par *George Deſpote de Servie* & *Jean Hunniade Vaivode de Tranſſilvanie*. Le premier eſperoit de rentrer par ce moyen dans ſes Domaines envahis par les Turcs, & recouvrer ſes Enfans captifs. L'autre eſpéroit ſuccéder aux Terres qu'*Albert* & *Wladiſlas* avoient données au Deſpote en Hon-

1444.

Hongrie. *Amurat* preſſé d'un côté par une Armée de Terre très-formidable, compoſée de Hongrois & de Tartares, & de l'autre, par une groſſe Flotte venue d'Italie (1), aima mieux accepter une Paix déſavantageuſe que de hazarder la perte de ſes Etats. En même tems le Deſpote & le Vaivode écrivirent au Roi de Pologne, que tout étoit diſpoſé à la Paix, & que s'il vouloit ſe rendre à *Segedin* en haute Hongrie, il pourroit en régler là les Conditions avec les Ambaſſadeurs du Sultan, qui devoient s'y trouver. Cette nouvelle fut fort agreable à *Wladiſlas*, quoique la négociation s'en fût faite à ſon inſu, & encore plus aux Hongrois, depuis longtems, plus accoutumez à demander la Paix. Le Roi s'y rendit avec une partie de ſon Armée, ou pour avoir de meilleures conditions, ou pour pouſſer plus outre, en cas que le Traité ne ſe conclût pas. Les Ambaſſadeurs Turcs y arrivérent enſuite au nombre de cent, ayant à leur tête un Grec Rénegat. Ils offroient de céder toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites ſur les Hongrois, ſpécifiant quinze Places dans la *Raſcie*, tout ce que poſſedoit le Roi en *Albanie*, de lui rendre ſes deux Fils & de ne ſe réſerver que la *Bulgarie* (a). Ce parti fut accepté, ou Paix ou Treve, le Traité fut conclu pour dix ans. On rapporte qu'il y eut quelques difficultez ſur la maniere de prêter le ſerment. Le Turc eût voulu que le Roi eût juré ſur l'Euchariſtie. Tous les Chrêtiens ſe récriérent contre la profanation d'un ſi redoutable Myſtere en préſence des Infidèles. Il y eut ſur tout un Gentilhomme Polonois homme docte & zêlé, fort bien d'ailleurs auprès du Roi, qui s'y oppoſa ſi vigoureuſement qu'il fut réſolu que le Roi jureroit ſur les Evangiles & le Turc ſur l'Alcoran (2).

(a) Dlugoſſ. ubi ſup. p. 789.

XXXII. Le Cardinal *Julien* préſent à ce Traité, ne le voyoit qu'à contre-cœur. Il trouvoit honteux d'avoir amuſé le Pape, le Duc de Bourgogne, les Vénitiens, les Génois, qui à ſa ſollicitation, avoient équipé une flotte ſi conſidérable, pour tenir en bride les Turcs du côté de la Mer. Le Cardinal *Condolmer*, Amiral de cette Flotte, écrivit lui-même au Roi de Pologne, pour le ſommer de tenir ſa parole, & de ne point ſe laiſſer leurrer par les offres des Turcs, dans une occaſion ſi favorable, pour leur enlever tout ce qu'ils avoient uſurpé en Europe. L'Empereur Grec *Jean Paléologue* d'autre côté écrivit au Roi des Lettres très-preſſantes pour l'animer à la Guerre & le détourner d'un Traité qu'il trouvoit ſi hors de ſaiſon, lui promettant tous les ſecours qui dépendoient de ſa ſituation. Il lui repréſentoit d'ailleurs qu'*Amurat* étant allé en Aſie, pour y combattre d'autres ennemis, il n'étoit rien de plus facile que de l'empêcher de remettre le pied dans la Grèce. Ces Lettres arrivées après le Traité firent d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, que le Turc ne ſe hâtoit point de reſtituer les Places ni les Priſonniers,

Ce Traité eſt rompu.

---

(1) Sous le Commandement du Cardinal *Condolmer*, Neveu du Pape *Eugene*.

(2) *Gregorius Sanocens*; *Philipp. Callimach. de Reb. geſtis Wladiſlai* L. III. p. 341 342. *Edit. Baſ.*

1444. tiers, comme il l'avoit promis. Il en falloit beaucoup moins au Cardinal *Julien*, pour l'affermir dans la réſolution qu'il avoit déja priſe de rompre un Traité fait malgré lui. Alors il déploya toutes les voiles de ſon Eloquence, pour perſuader au Roi que c'étoit un grand crime de garder un Traité auſſi préjudiciable & au ſalut public & à la Foi Catholique. Et afin de lever tous ſes ſcrupules, il lui donna libéralement, en qualité de Légat du Pape, le pouvoir de violer ce Traité & le diſpenſa ſolemnellement d'un ſerment qui devoit paſſer pour nul, étant prêté à des Infidèles, & ſur tout à l'inſu du Souverain Pontife. Le Roi perſuadé par ces raiſons, bonnes ou mauvaiſes, fit à *Segedin* même un nouveau ſerment (a), tout contraire à celui qu'il venoit de faire ſur les Evangiles. Toute l'Armée applaudit au renouvellement d'une Guerre qui, à la violation du ſerment près, paroiſſoit commencer ſous d'heureux auſpices, & dans des circonſtances favorables. Quoique le Deſpote de *Raſcie* (b), & le Waivode de Tranſylvanie (c), trouvaſſent leur compte dans la Paix, ils reprirent les Armes de bon cœur, dans l'eſpérance qu'on leur donna de rendre leur condition encore meilleure qu'auparavant après la victoire, qu'on regardoit comme immanquable. Mais les Polonois n'enviſageoient pas cette affaire de même œil que les autres. La violation d'un Traité de Paix, ſi ſolemnel leur paroiſſoit un grand crime, & ils trouvoient d'ailleurs fort dangereux d'avoir ainſi lié leur Roi par un ſerment tout oppoſé au premier. Mais toutes leurs inſtances & leurs oppoſitions pour parer ce coup furent vaines.

(a) Voyez-le tout entier *Dlug. Hiſt. Polon.* L. XII. p. 794. 795.
(b) George
(c) *Huniade*

Depart du Roi de Pologne: il aſſiége Nicopoli & eſt obligé de lever le Siége.

XXXIII. Le Roi partit donc de *Segedin* vers le [illegible] de Septembre. Les Hiſtoriens Polonois (d) témoignent que ce ne fut pas ſans de fâcheux preſſentimens de ce qui devoit lui arriver. Il ſentoit des remords ſecrets d'avoir violé ſon ſerment. Les Turcs ayant rendu les Places & les Priſonniers, ne fourniſſoient plus de prétexte à la perfidie. D'ailleurs ſon Armée étoit extrêmement affoiblie. La nouvelle de la Paix avoit arrêté les ſecours qu'il attendoit de divers endroits. Les Polonois qui l'avoient accompagné avoient obtenu leur congé & s'étoient retirez chez eux, de ſorte qu'il voyoit ſon Armée réduite à environ vingt mille hommes. Cependant comme il n'y avoit plus moyen de reculer, il prit ſon parti & marcha vers la *Bulgarie*. Ayant paſſé le Danube à *Orſova*, il arriva à *Nicopoli*, où il mit le Siége, mais il fut obligé de le lever avec perte (1). On dit que quand *Amurat*, qui étoit alors à *Andrinople*, en apprit la nouvelle, *Nos affaires vont bien*, dit-il, *Dieu commence à venger le parjure* (e).

(d) *Dlug.* ubi ſup. *Cromer* De Rebus Polon. Lib. XX. p. 498.

(e) *Thuroc.* ubi ſup. Cap. XII.

Il continue ſa marche malgré les avis qu'on lui donne de ſe retirer.

XXXIV. Si le Roi eût voulu écouter les avis qu'il reçut à Nicopoli il n'eût pas paſſé plus avant. Un Prince de Valachie (2), originairement ſon Vaſſal, mais qui avoit été contraint de ſubir le joug du Turc, l'étoit

---

(1) D'autres diſent qu'il n'attaqua que les Fauxbourgs & qu'il en fut repouſſé.

(2) Dlugos l'appelle *Vaivode de la Valachie Tranſalpine*, ub. ſup. p. 800. Cromer *Palatin de la Moldavie Tranſalpine*, ubi ſup. p. 499.

1444.

l'étoit allé trouver pour lui demander pardon d'une défection involontaire. Ayant obtenu ſa grace, il voulut viſiter l'Armée du Roi, mais la trouvant trop foible pour une ſi grande entrepriſe, il fit tous ſes efforts pour l'obliger à retourner en Hongrie, en attendant les ſecours qu'on lui faiſoit eſpérer. Il lui diſoit entre autres choſes, pour le détourner de ſon deſſein, qu'il jugeoit téméraire, *que le Sultan menoit plus de monde à la chaſſe qu'il n'en avoit pour le combattre.* Mais, enflé de ſes premiers ſuccès, preſſé d'ailleurs par les inſtances du Cardinal & de *Hunniade*, & comptant que la Flotte Italienne, empêcheroit le Turc de repaſſer en Europe, il ne voulut pas en démordre. Ce fidele Valaque le voyant inflexible augmente ſon Armée de quatre mille Chevaux commandez par ſon propre Fils & lui fit préſent de deux Chevaux d'une viteſſe extraordinaire, en cas de beſoin, & de deux Valaques affidez, pour lui ſervir de guides. Avec ce renfort, *Wladiſlas* prit ſa route par la *Thrace*, où il vit avec plaiſir les beaux monumens des Ouvrages des Romains, & où il fit en paſſant pluſieurs Conquêtes. De là il s'avança juſques aux Pais du *Pont Euxin*, & s'arrêta à une Ville de la *Baſſe Myſie* appellée *Varne* (1), qui fut l'endroit fatal & à ſa perſonne & à toute l'Armée Chrétienne. Cette Ville ſe rendit pourtant d'abord & pluſieurs autres circonvoiſines. Mais, pendant que ces heureux ſuccès lui faiſoient eſpérer une entiere victoire, on apporta dans l'Armée la fâcheuſe nouvelle que le Sultan avoit trouvé moyen de repaſſer en Europe par le Détroit des Dardanelles, avec une groſſe Armée Turque, ſoit que la Flotte Chrétienne ſe fût abſentée faute de vivres, ſoit que les Commandans ſe fuſſent laiſſez corrompre par argent.

*Æneas Sylvius* dit formellement qu'on en accuſa les Genois. Quoi qu'il en ſoit, cette nouvelle mit la conſternation dans l'Armée Chrétienne. Le Cardinal Légat lui-même, tout intrepide qu'il avoit paru juſqu'alors, conſeilloit la retraite dans les Montagnes, comme l'Evêque d'*Agria*, ou à Conſtantinople, qui n'étoit pas loin de là, & où il pouvoit s'aboucher avec l'Empereur Grec. D'autres étoient d'avis de ſe bien retrancher avec des Chariots à la maniere de Bohême. Mais l'avis de *Hunniade* l'emporta, c'étoit d'attendre l'ennemi de pié ferme & de ſe mettre en état de ſe bien défendre. Il parla dans cette occaſion de l'Armée Turque avec un ſouverain mépris, ne la regardant que comme une multitude confuſe de gens efféminez. Le Roi ſuivit avidement un conſeil ſi conforme à ſon humeur martiale, & ordonna en même tems à *Hunniade*, de ranger l'Armée en bataille dans la plaine. L'Armée Turque parut ſur les hauteurs plutôt qu'on ne s'y attendoit. *Æneas Sylvius* dit que *Hunniade*, la voyant

---

(1) C'eſt l'ancienne *Odyſſus* ou *Odeſſus*. Voyez l'Ancienne Geographie de *Cellarius*. Lib. II. p. 590. Voyez-en la ſituation, *Bonfin*. Rer. Hungar. Decad. III. L. VI. p. 462.

1444. voyant leſte & nombreuſe, changea d'avis & conſeilla lui-même au Roi de prendre la fuite, mais que le Roi indigné lui reprocha fort aigrement ſes fanfaronnades du jour précédent, & diſpoſa tout pour le Combat (2).

(2) Europ. C. V p. m. 239.

Malgré ſes exploits, il eſt battu & tué. Son éloge

XXXV. L'Armée Chrétienne commença d'abord par quelques eſcarmouches, avec un petit Corps de Troupes que commandoit l'Evêque d'*Agria*. Ce Prélat, pour attirer l'ennemi dans la plaine, fit mine de fuir, ce qui ayant réuſſi, il fit auſſi-tôt volte face avec tant d'impétuoſité que les Turcs prirent la fuite pour regagner les hauteurs. S'étant enſuite ralliez, pour fondre ſur les Chrétiens, ils en furent battus à plate couture. Mais le même Evêque d'*Agria*, celui de *Varadin* & le Deſpote de *Servie*, s'étant engagez trop avant pour profiter de la victoire, furent envelopez par un gros de Turcs accourus au ſecours de leurs gens. Le Deſpote eut beaucoup de peine à ſe ſauver. L'Evêque d'*Agria* fut tué (1), celui de *Varadin*, perit miſerablement dans un Marais.

Les Turcs encouragez par ce ſuccès, pénetrérent juſqu'à cet endroit où le Cardinal & le Deſpote s'étoient ſauvez avec leur Monde. Il ſe donna là un ſanglant combat. La Victoire y fut aſſez longtems douteuſe, & il y eut de part & d'autre un grand carnage. Mais enfin l'Armée Chrétienne commençoit à plier ſous le nombre, lorſque le Roi accourut à ſon ſecours, jetta une telle épouvante que tout prit la fuite ou fut taillé en pieces. Au lieu de s'amuſer à pourſuivre les fuïards, il retourna dans la plaine, où on lui dit que le Cardinal *Julien*, & ſon monde étoient en danger, par un nouveau renfort qui étoit venu aux Turcs. Ce fut là que recommença un Combat fort opiniâtre. La partie devenant toujours plus inégale par des fourmillieres de Turcs, qui ſurvenoient à tout moment, la victoire commençoit à ſe déclarer pour eux. Le Roi fit dans cette occaſion tous les prodiges de valeur qu'on peut attendre du plus grand Géneral & du plus déterminé Soldat, agiſſant & de la tête & du bras. *Amurat*, quoique ſupérieur en nombre, voyant que rien ne réſiſtoit à ce torrent de bravoure, & déſeſpérant du ſuccès, ſe diſpoſoit à la fuite. Mais il fut retenu par les reproches de ſes Satrapes. On dit qu'alors tirant de ſon ſein l'Inſtrument du Traité de Paix, que les Chrétiens avoient juré ſur les Evangiles, il adreſſa ce diſcours à J. C. *Voila, ô Jeſus-Chriſt, le Traité de Paix que tes Chrétiens m'ont ſolemnellement juré en ton nom, & qu'ils ont perfidement violé. Si tu es Dieu, comme ils le croyent, & ſi nous nous trompons, vange-nous, en puniſſant leur parjure.* On eut dit que ſa priere avoit été exaucée & quelques Hiſtoriens l'ont cru, car *Amurat* n'eut pas plutôt prononcé ces paroles,

---

(1) D'autres diſent qu'ayant été fait priſonnier, on le condamna à garder des Moutons le reſte de ſes jours. *Bonfin. Rer. Hung. Decad.* L. VI. p. 463

Digitized by Google

1444.

roles, que la bataille prit une toute autre face. Des Chameaux étant ſurvenus en grand nombre chargez de proviſions, les Hongrois penſerent plus à piller qu'à combattre. Leurs Chevaux d'ailleurs effrayez ne marchoient qu'à travers champs. Le Roi n'avoit plus avec lui que quelque Cavalerie Polonoiſe & Bohémienne, qui tenoit encore. Ses Hongrois l'avoient abandonné pour piller. *Hunniade* étoit allé avec un détachement de Cavalerie, ſecourir une autre partie de l'Armée en danger de ſuccomber. Cependant le Roi toujours intrépide s'avança ſi fort qu'il ſe trouva envelopé preſque ſeul par le formidable Corps des Janiſſaires, où étoit *Amurat*. *Hunniade* à ſon retour, trouvant le Roi dans ce péril, voulut en vain l'en tirer, il étoit trop tard; il falloit vaincre ou mourir. Dans cette confuſe mêlée le Cheval du Roi bleſſé à l'épaule le jetta par terre. Il fut alors percé de mille coups. Sa tête fut portée ſur une lance à *Amurat*, qui la fit expoſer à la tête du Camp. A ce ſpectacle l'Armée Turque enflammée d'une nouvelle ardeur, le reſte de l'Armée Chrétienne perdant cœur, la victoire demeura aux Infidelles. Ainſi finit *Wladiſlas* à la fleur de ſon âge, après les plus beaux exploits militaires, même comblé de gloire & plutôt victorieux que vaincu dans ſa défaite. Il fut généralement regretté de ſes Sujets Polonois, quoique mécontens de ce qu'il les avoit en quelque ſorte abandonnez, mais encore plus des Hongrois, auxquels il s'étoit ſacrifié. Ses ennemis même ne refuſerent pas des regrets à ſa mort & des louanges à ſa valeur. *Amurat* le fit enſevelir honorablement dans le lieu où il mourut, & y fit ériger une colomne avec ſon nom & ſon éloge. *Bonfinius* a regardé ſa mort comme un Sacrifice offert à la vengeance divine, pour expier ſon infidélité, mais en même tems comme un chemin à l'immortalité qu'il avoit méritée par ſes grandes vertus (1).

Perte des deux côtez. Le Cardinal *Julien* maſſacré.

XXXVI. Ce dernier coup donna aux Turcs, une victoire qui leur fut bien diſputée, & qu'ils achetérent bien cher. Ils y perdirent plus de trente mille hommes, entre leſquels il y avoit quantité de grands Seigneurs & entr'autres le Bacha d'Aſie, que le Roi de Pologne tua de ſa propre main. *Amurat* ne put s'empêcher de déplorer ſa victoire, & de dire à ceux qui l'en félicitoient *qu'il ne voudroit pas vaincre ſouvent à ce prix*. On dit même que depuis ce tems-là, cédant l'Empire à ſon Fils *Mahomet*, il prit le parti de la retraite. La perte des Chrétiens fut plus grande à proportion. D'environ vingt mille qu'ils étoient, il en périt plus de dix mille de maniére ou d'autre. On a vû deux Evêques Hongrois expier par la mort une vie ſi oppoſée à leur caractère. Le Deſpote de *Servie* eut bien de la peine à ſe ſauver. On a parlé diverſement de la retraite d'*Hunniade*, dans cette occaſion. Quelques Hiſtoriens ont prétendu que ce fut une véritable fuite & une lâche déſertion, & lui ont attribué tout le mauvais ſuccès de cette fatale journée. Mais *Bonfinius* Hiſtorien Hongrois dit poſitivement qu'il ſe trouva com-

---

(1) *Bonfin.* Dec. III. L. VI. p. 466.

1444. battant vaillamment dans la mêlée près du Roi de Pologne, qui n'ayant pû recouvrer le Corps de ſon Maître, il ſe retira pour ſe mettre en état de vanger ſa mort, qu'il ſoutenoit n'être arrivée, auſſi bien que la défaite de l'Armée, que parce qu'on n'avoit pas voulu ſuivre ſes avis.

A l'égard du Cardinal *Julien*, Auteur de la violation de la Paix, il ne put éviter la peine de cette infidelité. S'il échapa à la fureur des Turcs, il n'échapa pas à la perfidie des Hongrois ou des Valaques. Il fut malheureuſement maſſacré par quelques fuyards d'entr'eux, qui le jetterent dans la riviere, après l'avoir dépouillé. La plupart des Hiſtoriens ont donné à pluſieurs égards de grands éloges à ce Prélat, juſqu'à le mettre au nombre des Martyrs (a). Quelques-uns neanmoins très-Catholiques l'ont nettement blamé, comme l'Auteur de tout le mal, & ils n'ont point épargné ſon Principe, qu'on n'eſt pas obligé de tenir parole à des Infidèles, quand il s'agit des interêts de la Foi Catholique (b). Si ſa fin malheureuſe fut la peine de ſon infidelité. . . . On l'a déja vû une fois l'éprouver dans ſa fuite honteuſe devant les Huſſites, qui étoient regardez comme des infidèles par la Religion dominante, & à qui il avoit manqué de parole.

(a) *Eggs Purp. Doct. L. III p. 102 Mag. Chron. Belgic.*

(b) *Eggs ubi sup. p. 102*

Hiſtoire ſingulere de 12 Gentilshommes Polonois faits priſonniers.

XXXVII. Les Hiſtoriens Polonois racontent à cette occaſion une particularité fort mémorable, c'eſt qu'entre les priſonniers de leur Nation, on en amena à *Amurat* alors à Andrinople douze Gentils-hommes à peine ſortis de l'âge de puberté, d'une taille & d'une beauté charmante. Ce Sultan les fit circoncire & les enferma dans ſon Palais, pour les employer à des uſages criminels. Ces gens apprenant l'infamie à quoi on les deſtinoit, conjurerent contre la Vie de l'Empereur, mais ayant eu l'imprudence d'engager dans leur deſſein un Bulgare, à qui l'on préparoit le même ſort, ils en furent trahis. Il avertit l'Empereur du péril dont il étoit menacé. Les Conjurez ne laiſſerent pas de perſiſter dans leur deſſein malgré la déſertion du Bulgare. Un jour que l'Empereur dormoit, ſelon ſa coutume, à Midi, ils ſe jetterent ſur lui, & l'auroient aſſaſſiné, s'il ne ſe fût ſauvé de leurs mains par un degré dérobé. Les Janiſſaires accoururent ; mais les jeunes Gentils-hommes s'étant bien enfermez s'égorgérent l'un l'autre, pour ne pas tomber entre leurs mains, & pour ſauver leur honneur (c).

*Summum crede nefas vitam præferre pudori.*

(c) *Lettre du Soudan d'Egypte au Roi de Dannemarc Spond.* 1444. n. XXIV.

Un morceau d'Hiſtoire auſſi important & auſſi curieux que la défaite des Chrétiens, & la mort de *Wladiſlas*, à la bataille de Varne, ne m'a pas paru indigne d'une deſcription un peu étenduë. *Cette perte ſi fatale aux Chrétiens* (dit l'Auteur du Mars Moravique) *fraya le chemin aux Turcs à établir & à étendre leur Empire dans tout l'Orient.* Depuis ce tems on a vû s'avilir & s'énerver la force & l'Autorité du nom Chrétien aux yeux de ces Barbares, & leur puiſſance allant toujours en croiſſant, a entraîné la ruine de pluſieurs Peuples (d).

(d) *Chalcond.* L. V. C. VI p. 631.

XXXVIII. Nous

1445.

Affaires de Bohême.

XXXVIII. Nous avons laiſſé la Bohême encore partagée entre deux factions, celle de *Maiſon-Neuve*, & celle de *Podiebrad*. Celle-ci acquéroit tous les jours de nouvelles forces. *Podiebrad* avoit gagné le cœur des Bohémiens. Après avoir tenu enſemble ſecretement de fréquents Conſeils ſur la ſituation des affaires, il aſſembla une Diéte à *Bilgram*, pour en déliberer publiquement. *Menard de Maiſon-Neuve, Smerzicz*, qui à la vérité n'étoit point du parti Catholique, comme on l'aſſûre de *Maiſon-Neuve*, mais qui voyoit de mauvais œil l'aggrandiſſement de *Podiebrad*, & d'autres de la même faction, y furent cités. *Menard* y comparut moins par obeïſſance que pour ſoutenir ſes prétentions & diſſiper les projets de ſon Competiteur & de ſes adhérents. Mais ayant eu du deſſous dans cette Diéte, *Menard* inventa un autre ſtratagême pour traverſer *Podiebrad*. Ce fut de députer ſecretement à l'Empereur, pour l'engager à prendre les rênes du Gouvernement, en attendant la Majorité de *Ladiſlas*, avant que l'intrigue fût éventée. *Procope de Rabenſtein*, qui avoit été envoyé à la Cour Impériale, en rapporta des Lettres de l'Empereur & du Pape. Le premier promettoit de venir établir ſa réſidence en Bohême juſqu'à la Majorité de l'Héritier du Royaume, pourvû que les Bohémiens vouluſſent ſe ſoumettre au Pape. La Lettre de celui-ci étoit pleine d'aſſûrances de tendreſſe paſtorale pour les Bohémiens, les piquant d'honneur, par les ſervices qu'il diſoit que leurs Ancêtres avoient autrefois rendu à l'Egliſe comme ſes premiers nez. Il leur reprochoit en même tems d'en être devenus, par l'inſtigation du *Diable*, les plus grands perſecuteurs. Il leur promettoit cependant le pardon de cette Rebellion & même l'uſage de la Communion ſous les deux eſpéces, pourvû qu'ils vouluſſent rentrer dans ſon obéïſſance.

Diéte de Prague.

XXXIX. Quand les offres du Pape & de l'Empereur furent rendues publiques, les Bohémiens ſe trouvérent fort partagez. *Menard*, d'une Religion fort équivoque & fort ſoumiſe aux événements, ne balança pas à les accepter. Il n'en étoit pas de même de *Podiebrad* & de ſon parti, qui ſoupçonnoit qu'il y eût quelque piége caché ſous des offres ſi brillantes. Pour prévenir une nouvelle guerre inteſtine, on réſolut de laiſſer la déciſion de ce partage à une Diéte générale, qui devoit s'aſſembler à la Saint *Martin* prochaine à Prague. Elle fut en effet fort nombreuſe. Les Députez des Provinces incorporées, la *Moravie*, la *Siléſie*, & la *Luſace* s'y rendirent. La propoſition qui y fut miſe ſur le tapis étoit à peu près conçûe en ces termes. « Le Royaume de Bohême avec les Provinces adjacentes, ſe trouvant depuis long tems, à ſon extrême dommage, privé d'un Chef par la mort d'*Albert* ſon Souverain, on met en déliberation 1. De tirer *Ladiſlas* d'entre les mains de l'Empereur, pour l'appeller en Bohême; 2. d'élire un Archevêque pour accorder les démêlez des Eccléſiaſtiques & pacifier les troubles qui s'excitent à tout moment à cette occaſion ». Les avis ſe trouvérent à peu près uniformes quant au fond, *Menard* & ſa faction preſſoient l'appel de *Ladiſlas* au Royaume. L'autre parti ne s'en éloi-

1445. gent pas, Mais il y ajoûtent des précautions contre les Artifices de la Cour de Rome. *Podiebrad* n'attribuoit les délais de l'Empereur qu'aux intrigues de cette Cour, qui ne cherchoit qu'à s'assujettir la Boheme avant qu'elle eut un Chef qui put la proteger contre ses entreprises. 'On » n'ignore pas, disoit-il, la méthode artificieuse des Papes, sous le leurre » de la Communion sous les deux espèces, Ils veulent porter en Bohe» me la corruption du Christianisme qu'ils ont répandue par tout sous le » voile sacré de certaines Ceremonies d'éclat plus digne des Payens que » des Chrétiens. D'ailleurs ils promettent merveilles & ne tiennent rien, » & pour pallier leur infidélité, ils animent les Princes contre des in» nocents, par des crimes supposez. On l'a prouvé en dernier lieu dans » l'élection legitime de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague. L'Empe» reur l'avoit promise solemnellement en vertu du Concordat. Mais, » suscité par le Pape, bien loin de tenir parole, il renvoya indignement » *Rockizane*, parce qu'au fond on ne vouloit point souffrir la Commu» nion sous les deux espèces, si authentiquement promise'. Après bien des déliberations, il fut enfin conclu 1. de députer à l'Empereur, pour le prier, d'envoyer *Ladislas* en Boheme, afin qu'il y put être élevé. 2. D'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander la Confirmation de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir aux frais de l'exécution de ces résolutions. C'étoit un Proverbe, *Nouvelles Diètes Nouveaux Impôts.* Il falloit faire les frais de deux Députations, de la reception du nouveau Roi, & de son Couronnement. Cette affaire causa de grands débats entre les Grands, la Noblesse & les Villes. C'étoit à qui ne payeroit pas. Enfin, il fut conclu que l'Impot seroit levé sur les biens, à condition que le Roi promettroit pour lui & pour ses Successeurs, que ce tribut cesseroit après son Couronnement.

L'Ambassade pour l'Empereur étoit de six personnes, savoir deux de la part des Barons, deux de la part des Nobles & deux de la part des Villes (1), & celle pour le Pape étoit seulement de trois personnes (2). Il est assez surprenant de voir à la tête de cette Ambassade pour Rome, l'ancien Ami de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, savoir *Pierre de Mladenowitz*. On l'avoit vû à *Constance* en qualité de Sécretaire soit du Concile même, soit de *Jean de Chlum* (3) généreux & fidèle Ami de *Jean Hus* (4).

PL. A-

---

(1) *Conderach de Strauale* & *Albert de Colowrat* de la part des Barons, *Jean de Malowetz* & *Mathias de Chlumczan* de la part des Nobles. *Jean de l'Aigle d'Or* de Prague, *Martin Lutz* de Cuttemberg de la part des Villes.

(2) *Pierre de Mladenowitz*, *Georges Sabyk*, *Wenceslas Dorner*, tous deux Maitres ues Arts (*Theob.* ubi sup. Cap. XV.

(3) Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'est point parlé de lui depuis le Concile de Constance où il parut avec tant d'éclat.

(4) Il paroit par toute la suite de l'Histoire qu'ils avoient persisté dans la Communion de Rome.

1445.

Conteſtation entre les Bohemiens & le Chapitre de Prague au ſujet de *Rockizane.*

XL. Avant le départ des Ambaſſadeurs pour Rome, il ſurvint une Conteſtation entre les Bohemiens & le Chapitre de l'Archevêché de Prague, au ſujet de *Rockizane.* Ce dernier avoit engagé les Députez des Etats à exiger des Chanoines que les Lettres de créance des Députez envoyez au Pape pour le demander fuſſent munies du Sceau du Chapitre, afin que ſa vocation fut plus authentique. Les Chanoines, prévoyant bien que cette élection leur rogneroit beaucoup de leurs revenus, refuſerent tout net d'y appoſer leur Sceau, alleguant leurs droits, ſelon leſquels c'étoit à eux d'élire leur Archevêque. Ils furent citez devant les Etats où *Rockizane* parût & où il donna ſa Confeſſion & fit ſon Apologie, pour diſſiper les ombrages des Capitulaires & obtenir leur agrément. Il leur demanda, „ s'ils ne vouloient pas le reconnoître & l'accepter pour leur Pere ſpirituel, ou s'ils avoient à lui reprocher quelqu'un des défauts ou des vices qui, ſelon *St. Paul**, doivent exclure de l'Epiſcopat. Il ajoûtoit qu'il avoit gardé une Conſcience pure devant Dieu & devant les hommes, quoi qu'il ne ſe ſentit pas exemt des infirmitez humaines, & qu'il pût bien lui être arrivé de donner quelques ſujets de plainte aux uns ou aux autres, par erreur, par zèle, & quelquefois irrité par la contradiction, mais que par la grace de Dieu ceux qui l'avoient connu dès l'enfance pouvoient rendre témoignage de l'innocence de ſes mœurs. En foi de quoi il les prioit de ne pas refuſer de munir de leur Sceau les Ambaſſadeurs qui alloient demander ſa confirmation à Rome.

Reponſe des Chanoines, *Rockizane* Refutation de la Diete.

XLI. Les Chanoines, qui croyoient avoir été mandez pour faire l'élection, ſelon leur privilege, voyant qu'il s'agiſſoit ſimplement d'approuver l'Ambaſſade de Rome demanderent du tems pour déliberer ſur la propoſition de *Rockizane.* Leur réponſe fut que „ Quant aux mœurs de *Rockizane*, ils ne pouvoient en rien dire de poſitif, parce qu'ils n'en avoient point fait d'enquête. Qu'à l'égard de l'excommunication lancée contre lui à Rome, c'étoit à lui à demander qu'elle fût levée, auſſi bien que la confirmation de la Communion ſous les deux eſpèces. *Rockizane* repartit que „ quoiqu'ils n'euſſent fait aucune information de ſes mœurs, il n'avoit point lieu de la craindre, le bon témoignage de ſa Conſcience le rendant intrépide à cet égard; que tout le reſte avoit été pacifié & aſſoupi à Bâle, & qu'il ne demandoit qu'un bon témoignage de ſes mœurs ". Ils repliquérent qu'ils avoient les mains liées à cauſe de ſon excommunication. Enfin, après pluſieurs altercations de part & d'autre, toujours ſur le même ton, il fut conclu par la Diète & par l'Univerſité de Prague en Corps, que les Chanoines témoigneroient authentiquement qu'ils n'avoient rien à objecter à *Rockizane* que les Actes du Concile de Bâle qui devoient être confirmez par le Siége Apoſtolique (c), ce qui fut exécuté malgré les Cha-

noi-

---

(c) C'eſt-à-dire apparemment qu'en bons Catholiques, ils les regardoient comme tels juſques-là

1445. nonnes, qui furent obligez d'obéir. On ne prétend point ici juſtifier *Rockizane*, les tergiverſations où ſon ambition l'avoient engagé l'ont aſſez fait connoître juſqu'ici. Mais il eſt certain que, dans cette derniere occaſion, c'étoit une vraye chicane que lui faiſoient les Channoines ſur ſon excommunication, puiſqu'elle avoit été levée par le Concile de Baſle, reconnu de l'Empereur & de la Nation Bohémienne, & même avant que le Concile fût brouillé avec *Eugene IV*. Cependant les Channoines ne s'endormirent pas. Ils écrivirent en ſecret à Rome, pour y donner avis de ce qui ſe paſſoit, & en même tems ils députerent deux Moines pour défendre leur cauſe de vive voix. *Hager* rapporte ſur l'an 1447, que ces Moines furent arrêtez en chemin par un Gentilhomme Bohémien, qui les jetta en priſon juſqu'à leur mort, & qu'ils firent pluſieurs miracles pendant leur captivité. Mais *Theobald* n'eſt pas d'humeur à en croire *Hager*, parceque, quelque perquiſition qu'il en ait faite, il n'en a point trouvé de nouvelles (a). C'eſt ce que je les laiſſe demêler entr'eux. Cette députation à l'Empereur ne fut pas plus favorable que les précédentes, ils le trouverent à *Neuſtadt* en Autriche, & il ne leur promit Audience qu'à *Vienne*. Ce qui, comme on le verra, n'eut aucune ſuite. A l'égard du Pape, il promit d'envoyer dans peu des Legats, pourvû qu'ils rentraſſent dans le giron de l'Egliſe, & il y envoya *Carvajal* en 1447. Je repaſſe dans les Païs étrangers.

(a) Theob. ubi ſup. Cap. XVI.

Affaires Etrangeres. *Italie. Bologne.*

XLII. L'ITALIE fourniſſoit toujours à peu près les mêmes ſcènes. *Bologne* aſpirant toujours à ſa liberté n'en jouiſſoit jamais. Pour ſecouer la domination du Pape, elle ſe donnoit ſans ceſſe à de nouvelles factions. Elle fut déchirée cette année par celles des *Bentivoglio* & des *Canetoles*. *Annibal*, qui étoit Chef de la premiere, & qui gouvernoit la Ville depuis quelques années, fut aſſaſſiné celle-ci dans une Egliſe où il preſentoit au Batême un enfant de la faction oppoſée, après une feinte reconciliation. *Baptiſte Canetole* Chef de l'autre faction fut maſſacré par le Peuple en fureur d'une ſi noire trahiſon. Tous les Complices furent exécutez, & le Gouvernement fut donné à un Parent de *Bentivoglio* (b).

(b) Bzov. 1445 n. VI. *Fleury*, Hiſt. Eccleſ. [illegible] ſup. p. 488.

Grecs qui ſe réuniſſent à l'Egliſe Latine.

XLIII. LE Pape *Eugene* avoit envoyé l'année précédente *André* Archevêque de *Coloſſes* en Orient pour y réunir les Grecs de ces Climats avec l'Egliſe Romaine. Il paſſa dans l'Iſle de *Chypre*, où il y avoit des Neſtoriens & des Sectateurs de *Macaire* Evêque d'*Antioche* condamné pour le Monothéliſme en 680 au 6. Concile Oecumenique de Conſtantinople. On trouve dans la Collection des Conciles la Profeſſion de foi que firent cette année à Rome *Timothée* Archévêque de *Tarſe* Metropolitain des Chaldéens ou Neſtoriens, & *Iſaac* Nonce d'*Elie* Evêque Maronite ou Maronien (c).

(c) Concil. *Labb.* Tom. XIII. Pag. [illegible] ſeq. Tom. IV. p. 641.

Felix V. tâche inutilement de s'emparer d'Avignon.

XLIV. PENDANT que les Nations les plus reculées venoient faire hommage à *Eugene*, il étoit toujours traverſé dans ſon voiſinage. *Felix*

*V.*

1445.

V, voulant s'emparer d'*Avignon* & du Comté Venaiſſin, y avoit envoyé *Hugolin Aleman*, pour s'en rendre Maître par force ou par intrigue. Ce Général aſſiégea en effet Avignon, Mais il en fut repouſſé, comme cela paroît par un Bref du Pape à *Triſtand* Evêque de *Conſerans*, où il lui ordonne de pouſſer à bout les Auteurs de cette entrepriſe par toutes les Cenſures Eccleſiaſtiques (a).

Succès du Voyage d'Æneas Sylvius à Rome. Son Diſcours à Eugene.

XLV. ÆNEAS SYLVIUS envoyé l'année précédente en Italie par *Frederic III* pour engager le Pape à conſentir à la convocation d'un Concile, arriva cette année à Rome. Il y fut bien reçu du Pape, mais il n'en obtint pas ce qu'il demandoit, parce qu'il trouvoit ce nouveau Concile trop oppoſé à ſon autorité & à celle de ſon Concile de Rome. Il avoit pourtant pris tous les devants néceſſaires pour avoir une Audience favorable, ayant demandé pardon de tout ce qu'il avoit auparavant fait contre *Eugene* au Concile de Baſle. Voici le Diſcours qu'il tint là-deſſus à *Eugene* au raport de *Gobelin* ſon Sécretaire, dans ſes Commentaires ſur la Vie de *Pie II.* ſi cet ouvrage n'eſt pas d'*Æneas Sylvius* lui-même, comme des Savans le ſoupçonnent. " Très-Saint Pére, Avant
» que de vous expoſer les ordres de l'Empereur, ſouffrez que je diſe
» un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne ſoit venu à vos
» oreilles quantité de choſes ſur mon ſujet, qui ne ſont pas à mon avantage.
» Elles ne méritoient pas de vous être rapportées, mais je dois
» pourtant avouer que mes délateurs n'ont rien dit que de vrai. Oui
» j'ai dit, fait & écrit à Baſle, pluſieurs choſes contre vous. Je ne
» puis le nier. Ce n'a pourtant point été dans le deſſein de vous nuire, mais
» plûtôt d'être utile à l'Egliſe. J'ai été dans l'erreur, qui peut le nier? Mais
» j'y ai été avec un grand nombre de grands hommes, avec *Julien* Cardinal
» de St. Ange, avec *Nicolas* Archevêque de Palerme, avec *Louis du Pont*,
» (*Pontanus*) Sécretaire de votre Siege, qui paſſoient pour les plus
» grandes lumieres dans le Droit & pour des Docteurs de la Vérité, ſans
» parler des Univerſitez & des Colleges, dont la plûpart étoient contre
» vous. Qui eſt-ce qui n'auroit pas erré avec des perſonnages de ce
» caractère & de ce mérite? Il eſt vrai que quand je m'apperçus de
» l'erreur de ceux de Baſle, je ne me refugiai pas d'abord vers vous,
» comme la plûpart ont fait. Mais, craignant de tomber d'une erreur
» dans une autre, & comme on dit, *de Charybde en Scylla*, je me ſuis
» rangé, après bien des Conſultations & des combats, avec ceux qui
» avoient pris le parti de la neutralité. J'ai demeuré pendant trois ans
» auprès de l'Empereur dans cette ſituation, où après avoir entendu aſſiduement
» les conteſtations entre ceux de Baſle & vos Légats, j'ai été
» convaincu que la vérité étoit de votre côté. C'eſt par ce motif que
» l'Empereur voulant m'envoyer à votre Clémence, j'ai accepté ce parti
» avec joye, dans l'eſpérance de rentrer en grace avec vous. Me voici
» donc devant vous, & comme j'ai péché par ignorance, je vous prie
» de me pardonner. Après quoi je vous expliquerai les intentions de
» l'Empereur" (b). Ce fut là le prélude des fameuſes retractations

d'Æ-

---

(a) Raynald. 1445 n. 25.

(b) Rayn. ubi ſup. n. 25.

1445. d'*Æneas Sylvius* qu'on verra dans la ſuite. Le Pape lui pardonna tout le paſſé, & même peu de tems après le fit ſon Sécretaire, ſans quitter toutefois le même emploi qu'il avoit auprès de l'Empereur (a).

(a) Fleuri Hiſt. Eccl. Tom. XXII p. 437

Mort de l'Archevêque de Palerme.

XLVI. **Nicolas Tudesque** Archevêque de Palerme, un des plus célèbres Juriſconſultes de ſon tems, & connu ſous le nom de *Panormitanus*, ou Abbé de *Palerme*, eût trop de part aux affaires de ſon tems, pour ne pas marquer ſa mort, arrivée cette année. Il parut avec éclat au Concile de Baſle, où il ſe trouva de la part du Roi d'*Arragon*, & où il changeoit à meſure que ſon Maître changeoit. Au commencement il prit avec chaleur le parti d'*Eugene IV.* contre le Concile, qui le vouloit déclarer relaps (*relapſum*) parce que, pour la ſeconde fois, il avoit voulu diſſoudre & transférer le Concile de Baſle. *Æneas Sylvius* jugeoit alors que le Diſcours de l'Abbé de Palerme avoit eu plus de Panégyriſtes que d'Approbateurs. Il ne harangua pas moins fortement contre la dépoſition d'*Eugene*, lors qu'elle fut miſe en délibération. Le Pape & *Alfonſe* étoient alors en bonne intelligence. Depuis s'étant brouillez, *Palerme* ſollicita la dépoſition d'*Eugene* avec autant de chaleur qu'il s'y étoit oppoſé auparavant. Lors qu'elle fut réſolue, ce Prélat ſe retira ſecrettement du Concile, parce qu'alors ſon Maître, qui s'étoit reconcilié avec le Pape s'étant rebrouillé quelque tems après, *Alfonſi* renvoya l'Archevêque de *Palerme* à Baſle, pour y ſoutenir les intérêts de *Felix V.* qui le fit Cardinal. *Felix* ayant depuis abdiqué, l'Archevêque ſe retira à ſon Archevêché, où il mourut de la peſte. On peut voir la liſte des Ouvrages de ce fameux Canoniſte dans les *Bibliographes* Eccléſiaſtiques, & ſur tout dans *Du Pin* & dans *Cave*. Le Cardinal *Bellarmin* témoigne que cet Archevêque avoit écrit, pour le Concile de Baſle contre *Eugene*, un Traité qu'il juge avoir été retranché, comme écrit pour défendre une mauvaiſe cauſe, parce qu'il ne l'a trouvé nulle part parmi diverſes éditions de ſes Oeuvres. Cependant *Cave* témoigne avoir vû entre les mains de *Guillaume* Evêque de *St. Aſaph* une édition des Oeuvres de l'Abbé de Palerme en 1500. à la fin de laquelle ce Traité ſe trouve. C'eſt le même, au jugement de *Mr. Du Pin*, qui a été mis en François par le Docteur *Gerbais* & imprimé à Paris en 1697. (1).

Guerre déclarée au Roi d'Arragon par celui de Caſtille.

XLVII. **Pendant** qu'**Alphonse** ſembloit jouïr aſſez paiſiblement du Royaume de Naples, il ne manquoit pas d'affaires dans ſon Royaume d'*Arragon*, à l'occaſion d'*Alvaro de Lune* chaſſé de Caſtille par la faction des Arragonnois, comme on l'a dit ailleurs, malgré le Roi de *Caſtille*, dont il étoit fort cheri. En l'abſence d'*Alvaro de Lune*, le Roi de *Navarre* s'étoit emparé du Gouvernement de la Caſtille, ſous un Prince plus amateur de ſon repos & de ſes plaiſirs, que des affaires d'Etat. L'Evêque d'*Avila* ne pouvant ſouffrir le Roi dans une eſpèce de

---

(1) *Æn. Sylv.* de Concil. Baſil. L. I. *Epiſt.* Pury Doct. L. III p. 133 141 Voyez dans Rayn. le Traité du Pape & d'*Alphonſe* pour le Royaume de Naples 1445. n. 1

1445.

de captivité, ſous une domination étrangére, prit cette occaſion de faire rappeller Dom *Alvare* ſon ami, & ſous lequel il aimoit mieux que les affaires fuſſent gouvernées. Ayant formé ſon parti, il en donna avis à Dom *Alvare*, qui vint le joindre pour le fortifier, & la guerre fut déclarée aux Princes Arragonnois Auteurs de ſa diſgrace. Les Prélats des deux Royaumes firent de vains efforts pour empêcher qu'on en vint aux mains. Après un Combat aſſez opiniâtre, la Victoire ſe déclara pour les Caſtillans (a).

(a) *Hiſt. Gen. d'Eſp.* Tom. IV. p. 47. 48.

*France & Angleterre.*

Le Roi de France conſent de retirer ſon Armée de devant Mets à certaines conditions.

XLVIII. L'ANNÉE précédente le Roi de France, à la ſollicitation du Dauphin, avoit fait aſſiéger la Ville de *Mets* par *Pierre de Brezé* Sénéchal de *Poitou*. Les habitans, craignant d'être reduits, par la longueur du Siége, à quelque fâcheuſe extremité, avoient demandé une entrevue avec le Roi lui-même, qui étoit alors à *Nanci*. Elle leur fut accordée; mais elle ne leur fut nullement favorable. Les Deputez alléguérent en vain leur indépendance de la France, les Gens du Roi d'autre part alléguérent ſes prétentions ſur cette Ville, & cela, diſoit-on, de leur propre aveu. Ces Députez ayant fait leur rapport, la Ville envoya de nouveau en Cour, pour offrir de rendre la Place à des conditions avantageuſes pour la France, mais ſans renoncer à leur liberté & à leurs Priviléges. Comme les François étoient rebutez de la longueur du Siége, qui avoit déja duré ſept mois, & que la Ville pouvoit encore tenir, le Roi conſentit à retirer ſon Armée de devant la Place, ſous certaines conditions, ſans entrer dans le fond de la queſtion (b).

(b) *Dan. Hiſt. de Fr.* Tom. IV. p. 159. *Fleuri, Hiſt. Eccleſ.* Tom. XXII. p. 435.

Le Roi de France conclut deux Traitez d'Alliance, avec les Suiſſes & avec les Princes de la Maiſon de Saxe.

XLIX. PENDANT que le Roi étoit à Nanci, il y conclut deux Traitez d'Alliance, l'un avec les *Suiſſes* & les Villes d'Allemagne leurs Confédérées, par l'entremiſe de l'Archevêque de *Tréves* & du Comte de *Blankenheim*. L'autre Alliance étoit avec les Princes de la Maiſon de Saxe. Elle étoit offenſive & défenſive envers & contre tous, excepté le Pape, les Rois d'Eſpagne, de Sicile, d'Angleterre, d'Ecoſſe, & *Sigiſmond* Duc d'Autriche. Le Comte de *Suffolk* vint auſſi alors à Nanci & épouſa, pour le Roi d'Angleterre, la Princeſſe *Marguerite* fille de *René d'Anjou*, dont le Mariage avoit été conclu l'année précédente. De Nanci le Roi alla à Chaalons en Champagne, où il fit de beaux réglemens concernant la Diſcipline militaire. La Ducheſſe de Bourgogne l'y vint trouver, & y affermit la bonne intelligence entre le Roi & ce Duc, malgré les Conſeils de ceux qui auroient voulu les brouiller. On y régla auſſi diverſes affaires politiques dont l'importance & le nombre ne laiſſa pas de faire place aux plaiſirs que le Roi aimoit beaucoup plus que les affaires. Ils furent troublez par la nouvelle de la mort de la Dauphine *Marguerite d'Ecoſſe* fille aînée de *Jaques I*. *La jeuneſſe*, dit le Pére Daniel, *la beauté, les autres bonnes qualitez de cette Princeſſe lui méritérent les regrets de toute la Cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'eſprit, & honoroit de ſon amitié ceux qui les compoſoient. C'eſt d'elle qu'on raconte que paſſant dans une ſalle du Louvre, & qu'ayant trou-*

1445.

ve le fameux Alain Chartier endormi, *elle le baiſa à la bouche en préſence de toute ſa ſuite; & comme on en parut ſurpris, elle dit en riant qu'elle faiſoit cet honneur à la bouche d'un homme ſi laid par reſpect pour les oracles qui en étoient ſortis* (a).

(a) P. Daniel, ubi ſup. p. 165

Entrepriſe des François ſur la Ville de Genes.

L. MONSTRELET rapporte à ce tems-ci une entrepriſe des François ſur la Ville de Génes, à la ſollicitation de la faction des *Fulgoſes*, qui diſputoit à celle des *Adornes* le Gouvernement de cette République. " Les Fulgoſes, dit cet Hiſtorien, abordérent à Mar» ſeille avec cinq Vaiſſeaux de guerre, & firent donner le Gouver» nement de la République à *Charles VII.* Là-deſſus ce Prince en» voya l'Archevêque de Rheims avec d'autres Ambaſſadeurs, pour » faire le Traité. Pendant que l'Ambaſſade étoit en chemin, un » nommé *Janus* du parti des Fulgoſes, avec quelques François, en» tra dans Génes, s'en empara au nom du Roi, & en chaſſa *Ador» ne*, qui en étoit alors le Maître; Mais les Ambaſſadeurs de Fran» ce arrivez, *Janus* leur declara *que Génes étoit ſa conquête & qu'il » prétendoit la defendre*, comme il fit en effet, *juſqu'à ſa mort*, ar» rivée deux ans après, de ſorte que les François furent obligez de » ſe contenter de la Conquête de *Final*, qui étoit alors aux Gé» nois (1).

Synode Provincial tenu à Rouen.

LI. LE Continuateur de M. *Fleury* rend un compte aſſez exact d'un Synode Provincial tenu ſur la fin de cette année à *Rouen*, par l'Archevêque *Raoul Rouſſel*. *Il contient*, dit-il, *quarante & un Statuts ſur la Diſcipline & ſur les mœurs. Le ſeptiéme*, dit-il, *eſt remarquable en ce qu'il condamne la ſuperſtition de ceux qui donnent des noms particuliers à des Images de la Sainte Vierge, comme de Nôtre Dame de Recouvrance, Nôtre Dame de Pitié, de Conſolation, de Grace, &c. dans la vûë de quelque gain, parce que cela donne lieu de croire qu'il y a plus de vertu dans une Image que dans une autre* (b).

(b) H. E. Eccl. ubi ſupra p. 442

Mort de Henri Chicley Archevêque de Cantorbery & du Duc de Gloceſter.

LII. IL ne ſe paſſa rien de fort conſidérable cette année en Angleterre. Elle fut employée en différentes négotiations, pour conclure la paix entre les deux Royaumes. Mais elles n'aboutirent qu'à la prolongation de la Trêve. *Henri Chicley* Archevêque de *Cantorbery* dont on a ſouvent parlé dans cette Hiſtoire, mourut cette année, après avoir ſiégé trente ans. Le Continuateur de Mr. *Fleury* place à ce tems la fin tragique du Duc de *Gloceſter*, que nous avons vû pendant longtems Protecteur du Royaume d'Angleterre. Mr. *Rapin* ne la place qu'à l'année ſuivante, & en rapporte des circonſtances qui font autant d'honneur à ce Duc que de honte aux Auteurs de ce complot, qui

mourut

---

(1) J'ai d'autant plus volontiers raconté cette particularité, que ſelon la remarque de *Sponde*, les Hiſtoriens de Gênes l'ont ſupprimée. Je ne la trouve point non plus dans l'*Hiſtoire Françoiſe de la République de Gênes* imprimée à *Amſterdam* en 1697.

avoient à leur tête le Cardinal de *Winchester*. La Reine fut accusée d'y avoir beaucoup de part (a).

1445.

(a) Rapin. ubi sup. T. IV. p. 113 115.

LIII. On a vû l'année précedente l'irruption du Dauphin en Allemagne, & la victoire qu'il remporta sur les Suisses auprès de Basle. Entre les divers prétextes de cette Guerre, l'un des principaux étoit de faire rendre à *Sigismond* Duc d'Autriche, qui devoit épouser une Fille de France (b), les joyaux qui avoient été ôtez à *Frideric* son Pére, pour avoir favorisé l'évasion de *Jean XXIII.* au Concile de Constance. Comme les Conquêtes que le Dauphin avoit déja faites en *Alsace* menaçoient tout l'Empire, *Frideric III* qui commençoit à se repentir d'avoir appellé les François, se résolut à déclarer la guerre à *Charles VII* & donna le Commandement de l'Armée à *Louis* Electeur Palatin surnommé le *Pacifique* (1). Ce Prince, pour ne pas démentir son surnom, après avoir eu divers avantages sur les Troupes de France, fut lui-même un bon Médiateur de la paix, qui se conclut cette année à *Augsbourg*, ou selon d'autres à *Constance* (c).

*Allemagne.* L'Empereur declare la Guerre aux François, & fait la paix après avoir remporté divers avantages sur eux.

(b) Andegavensis Soror du Dauphin.

(c) Dan. Hist. Palat. L. VI. sect. 1 pag. 101 Struv ubi sup. Dissert. XXX § XI p. 1038.

LIV. * Ce fut dans ce même tems qu'*Eugene IV.* déposa les Archevêques & Electeurs de Cologne (d) & de Trèves (e), pour avoir pris ouvertement le parti de *Felix* & du Concile de Basle, & qu'il mit *Adolphe de Cléves* sur le Siége de Cologne, *Jean* Evêque de *Cambrai* sur celui de Trèves (2). Les Electeurs choquez (3) de cette entreprise contre deux de leurs Collégues & contre les Privileges de l'Empire, assemblérent une Diète à Francfort, pour en déliberer & sur d'autres points concernant les Libertez de l'Allemagne. Il y fut résolu que si *Eugene* ne cassoit la Sentence de la déposition des Archevêques, n'ôtoit les taxes dont la Nation étoit chargée par la Cour de Rome & ne reconnoissoit la supériorité des Conciles, comme elle avoit été décidée à Constance, ils se rangeroient du parti de *Felix*. Ils députérent en même tems à l'Empereur, pour le prier de se liguer avec eux & d'envoyer au Pape lui notifier cette Confédération. Il refusa d'entrer dans la Ligue la regardant comme une rebellion, mais il promit d'envoyer à *Eugene*, pour le prier de revoquer la Sentence de déposition, & de ne traiter pas si cavaliérement les Electeurs. *Æneas Sylvius* fut encore choisi pour cette Ambassade. Il étoit chargé de représenter au Pape que „ s'il vouloit rétablir les Arche-
„ vêques de Cologne & de Trèves dans leurs Dignitez, la Neutralité cef-
„ feroit en Allemagne, & que tout le monde s'y déclareroit pour lui,
„ mais que s'il persistoit à soutenir sa Sentence, il étoit à craindre que
„ le

* Eugene IV dépose les Electeurs de Cologne & de Trèves. Diète assemblée à Francfort à ce sujet.

(d) Theodoric de Meurs.

(e) Jaques Sirk.

---

(1) Fils de l'Electeur Louis le Barbu qu'on a vû paroître avec éclat au Concile de Constance, & petit-fils de l'Empereur Robert de Baviere. Il avoit épousé Marguerite de Savoye fille de Felix V.

(2) La Bulle est datée du 13 de Fevrier 1445 ... c'est-à-dire, 1446. selon le Calcul d'aujourd'hui.

(3) Les deux Electeurs Ecclesiastiques deposez, Thiederic Comte d'Erpach, Electeur de Mayence, Frideric Electeur de Saxe, Louis Electeur Palatin & Frideric de Brandebourg. Struv ubi sup. Dissert. XXX. p. 1035 1036.

1445. „ le Schiſme ne durât long tems, & qu'on ne ſe déclarât pour *Felix*, „ comme les Electeurs l'avoient déja réſolu dans un Traité particulier „ entr'eux ". Sur cette Propoſition *Eugene* promit de faire tout ce qu'l'Empereur voudroit, mais il n'étoit pas tout-à-fait le Maître de ſe dédire. *Adolphe de Cléves*, élu par *Eugene* à l'Archevêché de Cologne, étoit Neveu du Duc de Bourgogne, & *Jean de Cambray*, élu à celui de Treves, étoit frére naturel de ce Duc. Il fallut donc avoir le conſentement de ce dernier pour deſtituer l'un & l'autre d'une Charge conférée à ſa ſollicitation. Le Duc y conſentit & le Pape promit de rétablir les Prélats dépouillez dans leur Dignité (s).

(s) *Trans Pap* ubi ſup. p. 643 644.

1446. Difficultez ſurvenuës à la Diéte de Francfort, comment levées.

LV. Les Allemans cependant s'étoient ajournez à *Francfort* pour le mois de Septembre de l'année 1446. Le Pape y envoya deux Légats, *Thomas de Sarzane*, Evêque de Bologne, & depuis Pape ſous le nom de *Nicolas V.* & *Carvajal* employé en diverſes Négociations (t). Ils étoient munis d'une Bulle avec plein pouvoir d'accorder aux Allemans tout ce qui ſe pourroit, pour faciliter l'union, ſans préjudice du Siége Apoſtolique. Mais comme cette Bulle ne faiſoit aucune mention du rétabliſſement des deux Archevêques, parce qu'apparemment le Pape n'avoit pas encore eu le conſentement du Duc de Bourgogne, il fallut renvoyer *Æneas Sylvius* avec l'Evêque de Bologne au Pape, pour le faire expliquer ſur cet important Article, & ſur pluſieurs autres dont on n'avoit pû encore convenir. Il y avoit là deſſus de grandes conteſtations dans cette Diéte. D'un côté, les Légats du Concile de Baſle, qui y étoient, ſe plaignoient que le Pape avoit mal reçu leur Ambaſſade. De l'autre, l'Electeur de Mayence, qui avoit appoſé ſon Sceau à la Confédération des Electeurs, en ſon nom & en celui de l'Electeur de Brandebourg, ne vouloit pas s'en départir, comme les Légats du Pape & les Ambaſſadeurs de *Frederic III.* le demandoient, avant que d'entrer dans aucune Négociation, à moins qu'on ne trouvât quelque expédient pour ſauver l'honneur du College Electoral. *Æneas Sylvius*, après y avoir bien rêvé, trouva un tempérament pour accorder les intérêts de la Nation Allemande avec les prétentions du Pape. L'Archevêque goûta le projet & y engagea les Electeurs, les Princes, les Villes & toute la Nation, dont les Députez (u) ſe trouvoient là. On ne dit pas quel étoit ce projet; mais il paroit par l'Hiſtoire, qu'*Æneas Sylvius* fit au Pape les mêmes propoſitions qu'on lui avoit déja faites. La premiere, d'aſſembler un nouveau Concile Oecuménique. La ſeconde, de reconnoître la ſupériorité des Conciles Généraux. La troiſiéme, de remédier aux Griefs de la Nation Germanique; La quatriéme, de rétablir les deux Archevêques dans leurs Dignitez. „ Ce ſont là, Pére, fait-on dire „ à

---

(t) Quelques-uns y ajoutent l'Evêque de *Liege* & *Nicolas de Cuſa*. Rayn. 1446. n. 2.

(u) On peut voir leurs noms dans les Notes du Savant Mr *George Chriſtian Joannis* ſur l'Hiſtoire de Mayence de *Serarius*, Tom. I, p. 762. C. I.

„ à *Æneas Sylvius*, les demandes de nos Princes. Elles ſont grandes, „ mais elles ſont raiſonnables, & en votre pouvoir. De la premiere dé„pend l'utilité publique. Par la ſeconde, vous faites un Acte d'hu„milité. La troiſieme eſt l'équité même, & la quatrieme fournit un „ exercice à votre Clémence (a)". Le Pontife fit bonne mine à mauvais jeu. L'Auteur ne dit point quelle fut la réponſe du Pape, mais il paroît par ſes Bulles qu'elle étoit fort ambiguë, à la maniere des Oracles.

1446.

(a) Cochl. ubi ſup. L. IX p. 342 343

LVI. Ces Bulles portoient 1. Une Amniſtie de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Concile de Baſle & *Eugene*, auſſi bien que pendant la Neutralité, avec une abolition de tous les procès à cette occaſion. 2. A l'égard du Concile, que l'Empereur, les Electeurs & les Princes d'Allemagne demandoient dans l'une de ces cinq Villes, *Conſtance*, *Straſbourg*, *Mayence*, *Wormes*, *Trèves*, le Pape promettoit qu'on en aſſembleroit un dans dix mois, pourvû qu'on en pût obtenir l'agrément des autres Princes de l'Europe, & au défaut de ce conſentement, il offroit d'en aſſembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugeroit le plus convenable. Cette condition, par laquelle on demandoit le conſentement des autres, étoit fort propre à gagner du tems. 3. L'Article de la ſupériorité des Conciles Generaux, & en particulier de ceux de Conſtance & de Baſle, étoit délicat. Auſſi *Eugene* ne s'en explique-t-il que d'une maniere fort ambigue. Il reconnoît l'autorité des Conciles généraux *vrayement Oecuméniques*, matiere à longue diſcuſſion; encore ne met-il point cette autorité au deſſus de celle des Papes. Et pour le Concile de Conſtance, il ne le reçoit que ſur le même pié que *Martin V.* & ſes Succeſſeurs l'avoient reçu (b). Rien de plus inſidieux & de plus ambigu. *Martin V.* reconnut d'abord le Concile de Conſtance, mais il s'en moqua par ſa Conſtitution, où il defendoit d'appeller des Jugemens du Pape au Concile Général (c). Je ne trouve rien dans cette Bulle touchant l'autorité du Concile de Baſle. Il s'étoit véritablement expliqué là-deſſus dans une Bulle précédente, mais avec beaucoup de reſtriction, car il ne reconnoit ce Concile que *juſques à la tranſlation qu'il en avoit faite* (ſans doute de Florence à Rome, puiſqu'il revoqua celle de Bologne) *& cela ſans préjudice du Droit, dignité & prééminence du Siége Apoſtolique & de la puiſſance qui lui a été donnée par J. C. dans la perſonne de St. Pierre, comme auſſi conſéquemment ſur ce Siége* (d).

Bulles d'*Eugene* pour la Diete de Francfort.

(b) Rayn. 1446 n. 3.

(c) *Hiſt. du Concile de Conſtance* L. VI. p. 205.

(d) Rayn. ubi ſup. n. 3 Cochl. ubi ſup. p. 341

LVII. Cependant comme il promettoit de ſatisfaire aux griefs de l'Allemagne & de rétablir les Archevêques, les Allemands ſe contentérent & la Neutralité fut abolie, ils reconnurent unanimément *Eugene*. Comme ce Pape mourut auſſi-tôt après, quelques Hiſtoriens n'ont pas manqué de regarder cette Bulle comme le Chant du Cygne. D'autres pourroient dire que la crainte d'une mort civile eut plus de force ſur ſon Eſprit que l'approche de la mort naturelle. Il étoit déja depoſé par le Concile de Baſle, & on venoit de le menacer de confirmer

Mort du Pape *Eugene IV.* Decret du Concile de Baſle pour convoquer un autre Concile.

1446. cette dépoſition & de l'abandonner pour ſe joindre à *Felix*. Il fut lui-même ſi content de cette démarche qu'il recompenſa du Chapeau de Cardinal, & même d'une maniere très-ſolemnelle *Carvajal* & l'Evêque de Bologne, qui l'y avoient porté (a). Cette reconciliation fut le coup fatal pour le Concile de Baſle. Les Péres de ce Concile avoient pourtant fait encore un Acte d'autorité, en donnant leur conſentement à la convocation d'un autre Concile Général en ces termes: „ Le Sacré Concile Général de Baſle aſſemblé par le St. Eſprit, repréſentant l'Egliſe
„ Univerſelle (*Ad futuram rei memoriam*) à la gloire de Dieu tout
„ puiſſant, pour la paix & l'exaltation de l'Egliſe, ayant à cœur la
„ tranquillité du Peuple Chrétien, nous cherchons & embraſſons tout
„ ce qui peut avancer cette paix. Comme donc le très-cher Fils de
„ l'Egliſe *Frideric* illuſtre Roi des Romains, & les vénérables Pères
„ (1), auſſi bien que les chers Fils de l'Egliſe les Princes Electeurs,
„ ont depuis long tems travaillé avec une aſſiduité infatigable pour pro-
„ curer la paix & la tranquilité de l'Egliſe, & pour mettre dans tout
„ ſon jour & affermir l'autorité des Sacrez Conciles généraux, & qu'ils
„ n'ont point trouvé de voye plus propre & plus agréable à la Chré-
„ tienté que d'aſſembler un autre Concile Général, où on examine &
„ où termine, autant qu'il ſe pourra, l'affaire du Schiſme, & où l'on
„ puiſſe aſſoupir toutes les diſcordes élévées à cette occaſion dans l'E-
„ gliſe de Dieu .. Nous promettons de bonne foi d'indire dès main-
„ tenant un Concile Général, & de transférer le préſent Sacré Concile
„ de Baſle dans le lieu que l'Empereur, les ſuſdits Roi & Princes E-
„ lecteurs ou leurs Ambaſſadeurs & Légats nommeront dans leur pro-
„ chaine Aſſemblée de Francfort, le trentième d'Août (b).

(a) Anton. Tit. XII. Cap. XI. § 18. Rayn. ibid. ſup. n. 5. Spond. 1446. n. 1.

(b) Gobelin. ſup. p. 341. 342.

Il y a quelques remarques à faire ſur ce Decret. La premiere, qu'il n'eſt point datté, mais qu'il a précédé l'Aſſemblée de Francfort. La ſeconde, qu'ils le revoquérent quand ils furent que cette Aſſemblée avoit remis à *Eugene* le choix du Concile. La troiſiéme, qu'il n'y eſt fait aucune mention ni d'*Eugene* ni de *Felix*.

*Bologne & Hongrie.* On élit Roi de Pologne *Caſimir* frere de *Wladiſlas*. Mais il ne l'accepte pas encore.

LVIII. Les affaires de Pologne & de Hongrie nous rameneront inſenſiblement en Bohême. La mort de *Wladiſlas* fut long tems ignorée ou au moins fort incertaine en Pologne. Dès qu'on en eut des nouvelles aſſez certaines, on aſſembla une Diéte Générale à *Sirad*, pour déliberer ſur le choix d'un nouveau Roi. *Caſimir* Grand Duc de *Lithuanie*, frere de *Wladiſlas*, l'ayant emporté à la pluralité des voix, on lui envoya une Ambaſſade pour lui notifier ſon élection, & le prier d'aſſembler une Diéte à *Petrikow*, pour y déliberer ſur les affaires du Royaume. La réponſe de *Caſimir* fut " qu'il ne ſe
„ ſentoit pas en état de ſe charger d'un ſi grand fardeau, que d'ail-
„ leurs

---

(1) Ceci regarde les Electeurs Eccléſiaſtiques, en qualité d'Archevêques & les autres Prélats Allemans.

Google

« lors cette élection étoit prématurée, la nouvelle de la mort du Roi « étant encore douteuſe, & qu'il valloit mieux, en attendant, gouverner « le Royaume par des Adminiſtrateurs, comme on avoit fait pen« dant la minorité & en l'abſence de ſon frére ». Les Polonois ne ſe rebutérent pas pour cette réponſe. Ils envoyerent une nouvelle Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit *Vincent Cot* Archevêque de *Gneſne*. La Reine *Sophie* elle-même prit les devants, pour perſuader ſon Fils d'accepter la Couronne, parce qu'elle n'ignoroit pas que les Lithuaniens l'en vouloient détourner. *Caſimir* fut extrêmement combattu entre les inſtances des Lithuaniens d'un côté pour le retenir chez eux, & celles des Polonois de l'autre pour l'attirer. Enfin, après bien des délibérations, ne pouvant ſe réſoudre ni à refuſer les offres des Polonois, ni à les accepter, il renvoye encore une fois les Ambaſſadeurs, & promet d'aſſembler une autre Diète à *Petrikow*, où il leur rendroit une réponſe finale. On la verra l'année ſuivante.

Troiſiéme Ambaſſade des Polonois à *Caſimir* pour lui offrir la Couronne. Réponſe de ce Prince.

LIX. Cette réponſe n'ayant abouti qu'à un refus formel, les Polonois & la Reine elle-même en furent ſi irritez qu'ils réſolurent de procéder à une autre élection qui devoit ſe faire à *Cracovie*. Tous les préparatifs étoient déja faits pour cela, & l'Aſſemblée étoit ſur le point de déliberer, lorſque quelques uns des Sénateurs plus pénétrants, prévoyant les ſuites fâcheuſes que pourroit avoir une nouvelle élection dans cette conjoncture, entraînérent tout à coup les autres dans leurs ſcrupules. Ils diſoient que, par cette élection, on pourroit offenſer deux Princes à la fois, *Wladiſlas*, dont la mort n'étoit pas encore aſſez certaine pour diſpoſer de ſa Couronne, & *Caſimir*, qui, quoi qu'il eût refuſé, ne verroit pas de bon œil un autre que ſon frere ou lui ſur le Trône. Il fut donc réſolu d'envoyer une troiſiéme Ambaſſade à *Caſimir*. Les Ambaſſadeurs avoient ordre de lui déclarer que s'il ſe montroit encore inflexible, ils ne balanceroient plus à élire un autre Roi, & qu'ils attendroient ſa réponſe à *Petrikow*. Elle fut négative comme les précédentes. Mais il ajoûta *que ſi quelqu'un entreprenoit de monter ſur le Trône malgré lui, il le regarderoit comme ſon ennemi, & le pourſuivroit à toute outrance.*

Au refus de *Caſimir* les Polonois élisent pour Roi le Duc *Boleſlas*.

LX. Cette réponſe ſéche & menaçante ne fit que confirmer les Polonois dans la réſolution qu'ils avoient priſe de ne plus différer l'élection. On s'aſſembla ſelon les Conventions environ quinze jours avant Pâques à *Petrikow*, & il fut réſolu de faire une élection, à condition pourtant qu'après qu'elle ſeroit faite, on laiſſeroit du tems à *Caſimir* pour ſe raviſer. L'Archevêque de *Gneſne*, qui parla le premier dans cette Diète, donna ſa voix à *Frideric II.* Electeur de Brandebourg. Ce Prince, du vivant de *Frideric I.* ſon Pére avoit été accordé avec la Princeſſe *Jeanne Hedwige* fille de *Wladiſlas I.* Roi de Pologne, & dans cette vûë élevé à cette Cour, il avoit appris la Langue du Païs. C'étoit même une des Conditions du Contract de Mariage, que ſi *Wladiſlas* mouroit ſans laiſſer d'Enfans mâles, le Royaume ſeroit dévolu à ſon

Gen-

1446. Gendre comme la dot de ſa fille, quand même le mariage ne ſeroit pas conſommé avant la mort du Père (1). L'Evêque de *Cracovie* confirma le ſuffrage de celui de *Gneſne*, & fit un bel éloge des Royales vertus de *Frederic*. Cet avis fut ſuivi de tous les autres Prélats à la réſerve de l'Evêque de *Plocko* (a), qui repréſenta qu'il étoit dangereux d'appeller des Princes étrangers au Royaume de Pologne, pendant qu'il y en avoit dans le Païs, & de la race Royale, bien capables de regner, tels qu'étoient, diſoit-il, les Ducs de *Maſovie*, *Wladiſlas* & *Boleſlas*, ſans pourtant ſe déterminer pour l'un plûtôt que pour l'autre. Cette voix entraîna celle de preſque tous les Palatins & Caſtellans, & de la plus grande partie de la Nobleſſe, qui ſe déclarérent ſi unanimement pour le Duc *Boleſlas* que les Prélats furent obligez de s'y ranger. *Boleſlas* fut proclamé Roi par l'Archevêque de Gneſne. On chanta le *Te Deum*, & tout le jour ſe paſſa en réjouïſſances. Le lendemain on nomma une Ambaſſade ſolemnelle pour aller notifier à *Boleſlas* ſon élection, & le prier de marquer le jour de ſon couronnement à Cracovie. On donnoit ce terme à *Caſimir*, pour revenir de ſes refus obſtinez.

(a) Paulus Gizicius.

LXII. L'ELECTION de *Boleſlas* ne fut pas indifférente à *Caſimir*. Il n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il ſe repentit d'un refus qu'il n'avoit fait au fond que par complaiſance pour l'importunité des Lithuaniens. D'un côté, il perdoit un Royaume qui lui étoit acquis par une élection légitime. De l'autre, il étoit allarmé pour ſa Lithuanie, dont il pouvoit être dépouillé par le Roi qu'on avoit élu parce qu'il étoit allié avec ſes ennemis. La difficulté étoit de parer le coup, & il n'y avoit pas même de tems à perdre, le terme donné à l'Ambaſſadeur étant déja avancé. Il écrivit donc ſecrettement à la Reine *Sophie*, & à quelques Barons (2), qu'il ſavoit n'être pas contens de l'Election de *Boleſlas*. La Reine ayant aſſemblé en diligence ces Barons à *Bilſcb*, on en députa quelques-uns à *Caſimir*, pour lui offrir de nouveau la Couronne en leur propre & privé nom. Il les écouta, comme on peut juger favorablement. Auſſi-tôt on porta à Cracovie la nouvelle que *Caſimir*, avoit changé de ſentiment, & qu'il acceptoit la Couronne. Il s'en fallut peu que ce retour de *Caſimir* n'allumât une Guerre inteſtine, parce que le plus grand nombre vouloit ſoutenir *Boleſlas* élu à la pluralité des voix. Pour la prévenir, l'Evêque de Cracovie, qui lui-même étoit de ce ſentiment, fut d'avis qu'on s'en remît à la déciſion des Prélats & des Barons de la Haute Pologne. Cet avis ayant été ſuivi, il fut réſolu dans une Aſſemblée générale de rappeller *Caſi-*

Caſimir ſe repent d'avoir refuſé la Couronne. On la lui offre de nouveau & il l'accepte.

---

(1) Ce mariage n'eut point de lieu. *Hedwige* étant morte en 1431. *Dlug.* L. XI p. 437. [illegible] *Crom.* L. XVIII p. 433.

(2) *Michel Fils de Sigiſmond* Duc de Lithuanie, qui avoit été tué & *Caſimir* mis à ſa place. Il craignoit donc que *Boleſlas*, intime Ami de *Michel*, n'aſſiſtât ce dernier pour venger la mort de ſon Père, & lui donner la Lithuanie, *Dlug. Crom.* ubi. *ſup.*

1446.

*Caſimir*, à condition que s'il n'acceptoit pas, l'Election de *Boleſlas* ſubſiſteroit. On lui envoya donc une quatrième Ambaſſade, avec prières de ſe rendre à la *St. Michel* dans l'un des deux endroits, qu'on remettoit à ſon choix (1), pour terminer l'affaire. Enfin, après de violentes oppoſitions des Lithuaniens, & de grandes difficultez de la part de *Caſimir*, il accepta le Royaume, mais ſous des conditions que les Hiſtoriens Polonois trouvent onéreuſes à la Pologne, & avantageuſes à la Lithuanie (a).

(a) *Dlug.* T. II. L. XIII. p. 4. *Crom.* L. XXII. p. 500, 506.

LXIII. Dès qu'on ſut en Hongrie la mort de *Wladiſlas*, à la bataille de Varne, les Hongrois envoyérent à l'Empereur *Frederic III.* pour lui demander *Ladiſlas* leur Roi, qu'il retenoit toujours auprès de lui, en attendant qu'il fut en âge de regner. *Hunniade* fut établi d'une commune voix Gouverneur du Royaume. Les victoires de ce Héros, que les Hongrois appelloient le Sauveur & le Pere de la Patrie, avoient en effet ſauvé la Hongrie, & ſi la dernière expédition fut malheureuſe, il n'avoit rien oublié pour en réparer l'infortune, ayant renforcé ſes Troupes, qui avoient beaucoup ſouffert l'année précédente. Il s'en alla attaquer le Turc, qui ravageoit tout dans la Haute Myſie, lui livra bataille, le combatit, & le battit (b). De retour victorieux, il s'en alla dans la Baſſe Hongrie. Il y apprit que le Comte *Ulric de Cilley* (2), profitant de la défaite de Varne, ravageoit la Croatie & l'Eſclavonie, prêt à envahir la Dalmatie, ſi on ne s'y oppoſoit promptement. Auſſi *Hunniade* ne perdit-il point de tems. Ayant paſſé la Drave, avec un bon Corps de Troupes, il s'alla jetter ſur les Domaines du Comte de *Cilley*, à *Varadin*, & aux environs, & y mit tout à feu & à ſang. Le Comte accourut auſſi-tôt au ſecours de ſon Païs, mais trop tard. Il ſe trouva trop heureux de rencontrer de la clémence dans ſon vainqueur. Le Comte ſe rendit, & *Hunniade* le laiſſa en paiſible poſſeſſion de ſes Terres, à condition d'en faire hommage à la Hongrie où *Hunniade* retourna victorieux.

Les Hongrois demandent leur Roi *Ladiſlas* à l'Empereur & établiſſent en attendant, *Hunniade* Gouverneur de la Hongrie.

(b) *Bonfin.* ubi ſup. Dec. III. L. VII. p. 267.

LXIV. Il ſe devoit tenir à *Peſt*, dans la Haute Hongrie, une Diète générale, où ſa préſence étoit néceſſaire, puiſqu'il s'agiſſoit principalement de l'Election d'un Roi. A la pluralité des voix on déclara Roi le jeune *Ladiſlas*, qui avoit été déja couronné il y avoit cinq ans à l'âge de quatre mois, comme on l'a dit ailleurs. En même tems *Hunniade* fut élû Administrateur ou Gouverneur du Royaume, avec l'applaudiſſement de tout le monde. Quelque tems après il aſſembla une autre Diète, où il fut reſolu d'envoyer une Ambaſſade à l'Empereur, pour redemander la Couronne de Hongrie, que la Reine *Elizabeth* lui avoit confiée, & *Ladiſlas* leur Roi, afin qu'il fut élevé à la Hongroiſe. L'Empereur refuſa l'un & l'autre. Il repondit que les *Hon-*

Autre Ambaſſade à l'Empereur pour demander *Ladiſlas*, & la Couronne de Hongrie. Ce Prince refuſe l'une & l'autre demande.

---

(1) L'un étoit *Petrikow* ou *Parſau*. L'autre étoit ſur les Frontières de la Lithuanie.

(2) Il étoit Petit Fils de *Herman* Comte de *Cilley* dont *Sigiſmond* avoit épouſé la Fille, & Neveu de l'Impératrice *Barbe*, qui vivoit encore. Le Comte de *Cilley* eſt en Stirie.

1446. *Hongrois n'avoient pas beſoin de la Couronne Royale, puiſque leur Roi eſtoit déja couronné depuis longtems, & que pour Ladiſlas, il ne pouvoit mieux etre que ſous ſa tutelle, ou la Reine ſa Mere l'avoit mis, & qu'en attendant qu'il fût en age de regner, ils pouvoient faire gouverner le Royaume par celui qu'ils avoient choiſi pour cela.*

Les Hongrois irritez de ce refus declarent la guerre à l'Empereur & font une irruption dans ſon Pais.

LXV. CETTE réponſe irrita tellement les Hongrois, qu'ils réſolurent de declarer la guerre à l'Empereur, pour obtenir par la force ce qu'ils n'avoient pû obtenir de bon gré. Auſſi-tôt *Hunniade*, avec environ dix mille hommes fait une irruption en Autriche, prend Villes & Chateaux, & ravage la Campagne, juſqu'aux portes de Vienne. L'Empereur attaqué à l'improviſte & ſans défenſe ſe tenoit dans ſa Forteresſe de Neuſtat, ſans oſer en ſortir. Cependant, comme l'hyver avançoit, *Hunniade* n'oſant pas attaquer cette Place, s'en retourna en ſon Pais chargé d'un prodigieux butin, & bien reſolu de revenir au Printems, parce que l'Empereur demeuroit inflexible dans ſes refus. Pour les mieux ſoutenir, il avoit demandé aux Etats de l'Empire du ſecours qu'il n'obtint point. Ceux qu'il pouvoit tirer de ſes propres Etats n'étoient pas ſuffiſans pour arreter les progrès de *Hunniade*, dont la moderation conſentit à une Treve de deux ans, par l'entremiſe d'*Ulric de Cilley*. C'eſt ce qui ſe paſſa en 1445 & 1446. en Hongrie, où *Hunniade* gouverna avec beaucoup de prudence, juſqu'à ce que la Guerre l'appellât ailleurs (a).

(a) Bonfin. ibid. ſup. Decad. III. L. VII. p. 476. 477.

# HISTOIRE
DE LA
# GUERRE
DES
# HUSSITES
ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XXII.

I. Il y avoit toujours interrègne en Bohême, auſſi bien qu'en Hongrie, l'Empereur *Frederic* ne ſe trouvant pas plus d'humeur à confier ſon Pupille *Ladiſlas*, aux factions qui regnoient dans l'un & dans l'autre Royaume. Cependant les Bohemiens, incapables de demeurer en repos, employoient diverſement le tems de cette incertitude de leurs affaires. Les Politiques aſſembloient Diète ſur Diète en divers lieux, 1447. Affaires de Bohême.

1447.

(a) Cochlæus ubi ſup. p. 638 639

ſans rien conclure (a). Les autres vivoient de brigandages, & pêchoient en eau trouble, tant en Boheme qu'en Moravie, & en Siléſie. Les plus braves alloient ſe ſignaler dans les guerres de leurs voiſins. Il s'en éleva une fort longue entre *Frederic II.* Electeur de Saxe, & le Duc *Guillaume* ſon Frere, pour quelques partages. Le dernier, ſur la réputation des Armes de Boheme, appella à ſon ſecours quelques Troupes Bohemiennes & Moraves. Mais les deux Freres ayant fait une Treve, *Guillaume* envoya ces mêmes Troupes au ſecours de *Dieterich* Archevêque de Cologne, contre la Ville de Soeſt dans le Cercle de Weſtphalie, qui s'étoit ſoulevée contre lui (1). On fait monter le nombre de ces Troupes à vingt-ſix mille hommes, ſans compter les Troupes Saxonnes, & celles que *Frederic III.* avoit données à l'Electeur; mais tout cela paſſoit ſous le nom Bohemien, qui faiſoit fuir tout le monde. Après avoir tout ravagé ſur leur paſſage, ils paſſérent le Weſer, ils marcherent droit aux Troupes ennemies & paſſérent la Ville de *Herford*, brulérent *Blumenbe*, manquérent la priſe de *Lippe*, & aſſiégerent la Ville de *Soeſt*, qui étoit l'occaſion de la querelle. *Jean* Fils d'*Adolphe* Duc de Cléves, qui depuis fut appellé *le Belliqueux*, y commandoit. La Ville fut battue pendant un mois entier avec de groſſes machines de guerre. Quand il y eut une breche aſſez conſidérable, on monta à l'aſſaut, mais les aſſiegez juſqu'aux Femmes & aux Enfans, firent une ſi belle réſiſtance, qu'ils mirent en fuite les aſſiégeans, avec grande perte, après trois heures d'aſſaut, & l'Archevêque, qui manquoit de monde & d'argent, fut obligé d'abandonner le Siege, n'ayant pas de quoi payer les Troupes Auxiliaires. Son Chapitre s'engagea pour trois Tonnes & demi d'Or, qu'il falloit donner aux Bohemiens, qui ſe trouvérent fort affoiblis par cette malheureuſe expédition. Les Hiſtoriens Légendaires content que cette victoire ne s'obtint pas ſans l'aſſiſtance de St. *Patrocle*. Je ſai bon gré à l'Auteur du *Mars Moravique*, d'avoir rapporté les propres paroles du Moine qui a raconté ce prétendu miracle, afin de n'en être pas garant (b). Je rapporterai ici les paroles d'un Hiſtorien Anonyme de Prague, touchant cette retraite des Bohemiens. *En même tems*, dit-il, *les Bohemiens de retour de la Baſſe Allemagne, ſe plaignirent d'avoir été abandonnez du jeune Marquis Frere de* Frederic II. *Electeur de Saxe, & du jeune* Holiſki, *de ſorte que reduits à la derniere pauvreté, ils furent obligez de vendre leurs Chevaux, leurs Anes & leurs habits, ne voulant ni piller ſur leur paſſage, ni mourir de faim. Ils eurent au moins cette conſolation, que* Henri de Kolowrat, *ou de* Leibſtinski, *ne les quitta point, il les ramena à Prague à demi nuds & à demi morts, & les entretint autant qu'il put à ſes propres frais. Les Moraves eurent le même ſort* (c).

(b) Cochlæus ubi ſup. p. 636

(c) Cochlæus ubi ſup. p. 637

II. On

---

(1) Les Chefs des Troupes Bohemiennes étoient *Pierre de Sternberg*, *Wenceslas de Donina*, *Henri de Leibſtinski de Kolowrat*. Les Chefs des Moraves étoient *Ulrich de Kaunitz* & *Jean Zeleinski*, tous Seigneurs Huſſites. *Cochlæus* p. 635 637.

1447. Entrepriſes des Taborites.

II. On prétend auſſi que les Bohemiens aſſiſterent les Hongrois dans leur guerre, ce qu'ils faiſoient d'autant plus volontiers, qu'ils avoient les mêmes ſujets de mécontentement contre l'Empereur, au ſujet de *Ladiſlas*. Ces eſpèces de diverſions auroient dû donner du répit à la Boheme, qui ſe voyoit par-là délivrée de quantité de gens toujours prêts à remuer. Cependant on n'y étoit pas exempt de troubles. Les Taborites, pour ſe tenir en haleine, voulurent s'emparer de *Wiſchrade* de grand matin. Ils étoient déja à la porte de cette Forteresse lorſqu'ils en furent chaſſez, par les Bourgeois éveillez par le bruit. Cependant ils enlevérent quantité de beſtiaux qu'ils conduiſirent à Tabor. On ſonna l'allarme à Prague pour les pourſuivre. Mais ceux de Prague leur ayant enlevé leur butin, ſe battirent à qui l'auroit. Le combat fut ſanglant, il y en eut pluſieurs de tuez, & le reſte fut bien bleſſé. Ils s'en retournerent à Prague dans cet état.

Mort de Przibrame, & ſon Caractere.

III. On parle d'une autre ſorte de guerre à peu près en même tems. Maître *Jean de Przibrame* aſſembla l'Univerſité dans le College de *Charles IV* où l'on dreſſa une Confeſſion de Foi ſur la Trinité, contre quelques Articles du Concile de Florence. On a parlé plus d'une fois de *Przibrame*, qui, au rapport de *Cochlée*, avoit abjuré le Huſſitiſme. Cependant *Balbin* le met ici à la tête des Hérétiques, qui, dans cette occaſion *oſérent*, dit-il, *contredire toute l'Egliſe Latine & l'Egliſe Greque* (a). Ce Docteur ne ſurvécut pas longtems à cet Acte, & mourut, le 24 de Décembre de cette année, Paſteur dans la Paroiſſe de *St. Gilles* à Prague, & Profeſſeur en Théologie dans cette Univerſité. Il étoit du nombre des Ambaſſadeurs de Boheme au Concile de Baſle, où il ſoutint le Dogme de la Communion ſous les deux Eſpèces, & qu'elle devoit etre diſtribuée aux Enfans. Il écrivit, dit *Lupacius*, un Traité ſur la même matiere, & pluſieurs autres ſur d'autres ſujets (b). *Theobald* le repréſente comme un homme de beaucoup de feu, mais fort inconſtant & trop prevenu pour *Rokiczane* (c).

Entrevue de Giskra avec le jeune Roi Ladiſlas.

IV. L'Empereur avoit promis de donner audience à Vienne aux Ambaſſadeurs de Boheme, qui étoient allez demander *Ladiſlas*. Cependant il renvoya cette audience à un autre tems, ſous prétexte de quelques affaires importantes. Il couroit même alors un bruit qu'il étoit allé à Rome, & qu'il avoit laiſſé l'adminiſtration de ſes Etats à *Albert* ſon Frere. Il ſe répandoit auſſi divers bruits ſur le ſujet du jeune *Ladiſlas*. De ſorte qu'il ſe faiſoit à cette occaſion bien des gageures importantes, les uns ſoutenant qu'il étoit mort, les autres qu'il vivoit encore. Pour s'en éclaircir, diverſes perſonnes intereſſées ſe rendirent, à leurs frais, à la Cour Imperiale, entre leſquelles étoit *Jean Giskra de Brandeis*, qu'on a vû en Hongrie ſoutenir ſi courageuſement *Ladiſlas*. Ce Prince étoit, comme on l'a dit, à *Neuſtade*, avec le Chancelier *Gaſpard Schlick* ſon Gouverneur, & *Æneas Sylvius* alors Evêque de Trieſte ſon Précepteur. *Giskra* voulant ſe convaincre par ſes propres yeux que ſon cher Maître vivoit encore, alla lui rendre hommage à Neu-

---

(a) *Lupac. Ephem.* 14 *Jun. Balbin. Epit. L.* V C. III. *p.* 505

(b) *Lupac.* 24 Dec

(c) *Theob. P.* II. C. XVII

1447. ſtade. *Æneas Sylvius* raconte cette entrevuë d'une maniere fort touchante. „ Je vous vois donc enfin, & je vous tiens entre mes bras, „ ô mon Roi, (dit-il, en verſant un torrent de larmes, & lui baiſant „ les mains) ô ſi vous ſaviez combien j'ai eſſuyé de travaux & reçu „ de bleſſures pour ſoutenir votre cauſe, mes cicatrices en ſont témoins. „ C'eſt à vous & à votre Père que j'ai devoué ma vie. Il n'y a ni „ fortune ni violence, qui puiſſe jamais m'en detacher, mes ſervices „ ne pourront vous être enlevez que par ma mort. Vous n'êtes pas „ encore en âge (1) de ſentir ces choſes, & Dieu veuille que je vive encore aſſez longtems pour vous voir en état de connoître vos véritables Serviteurs. Là-deſſus *Giskra* dit en ſouriant, *Quelle ſera la „ recompenſe de ma fidelité & de mes travaux & quelle ſolde donnerez-„ vous à votre Soldat*? En même tems il offrit lui-même quelque preſent au petit Roi. Alors le *Maître de la Chambre Imperiale* (2), qui ſe trouva là par hazard dit à *Ladiſlas*: *C'eſt celui qui a ſi longtems ſoutenu votre parti en Hongrie. C'eſt votre General, votre Defenſeur, votre Gouverneur* (ſuus Rector.) *Que ne lui donnez-vous des gages?* Quand ils eurent parlé, *Ladiſlas*, comme s'il eut été inſpiré, tournant les yeux à droite & à gauche, apperçut à la ceinture de celui qui venoit de lui parler une bourſe qu'il portoit, pour donner l'Aumône aux pauvres. Il la lui prit adroitement, & n'y trouvant que ſix pieces, il les donna à *Giskra*. Tout le monde admira cette action & en tira bon augure. *Giskra* fit enchaſſer ces pieces dans de l'or & les porta toujours à ſon cou (a).

(a) *Æn. Sylv.* H. Bohem. C. LVIII. p. 100.

Entrée ſolemnelle du Legat de *Nicolas V.* à Prague.

V. NICOLAS V. Succeſſeur d'*Eugene IV.* envoya le Cardinal *Carvajal* en Bohéme. Il y fit ſon entrée & y fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon Caractère de *Légat*. Il entra dans Prague accompagné des Seigneurs de *Maiſon-Neuve* & de *Roſemberg*, qui étoient allez le prendre, à quelque diſtance de la Ville. Tout le Clergé & toute l'Univerſité, ſuivie d'une grande affluence de Peuples, allérent au devant de lui. Les Chanoines, les Religieux, les Docteurs, les Maîtres & les Ecoliers de l'Univerſité marchoient les premiers. Ils étoient ſuivis des Sénateurs & des Conſuls des trois Villes, portant leurs maſſes d'argent, ſelon l'ancienne coutume. A la file étoient les ouvriers, chaque Maîtriſe portant ſa banniere. On le conduiſit ainſi dans la Ville ſous un dais, en chantant cette Hymne *Adveniſti deſiderabilis Pater amabilis, quem expectabamus in tribulationibus noſtris. Adveniſti cum donis ſpiritualibus & cæleſtibus, ut benedicas omnibus bonæ voluntatis hominibus.* Il fut mené avec cette pompe dans l'Egliſe de *Tein*, qui eſt la Cathedrale de la vieille Ville, & dont *Jean Papauſek*, Catholique, au rapport d'*Æneas Sylvius*, homme docte & de probité, étoit Curé.

---

(1) Il pouvoit avoir ſept ans.

(2) Ou le Grand Chambellan de l'Empereur. *Harlald* l'appelle *Jean de Rabenſtein*, Ibid. Cap. XVII.

Digitized by Google

1447. Curé. Après avoir chanté quelques Cantiques d'actions de graces, il fut conduit dans l'Hôtel qu'on lui avoit préparé à l'*Elephant* (a). (b) Cochlæ. p. 641. Il eut réüſſi à pacifier les troubles du Royaume, ſi tout le monde eût été diſpoſé comme le Gouverneur *Meinard de Maiſon-Neuve* & ſes adhérens, qui croyoient plus à propos, dans les Conjonctures préſentes, de ſe ſoumettre au Siege de Rome que de parler de reformation. Il n'en étoit pas de même de l'autre parti, où *George de Podiebrad* & *Rokizane* étoient les tout puiſſans. Ils voulurent qu'on en vînt à une Conférence, & cet avis fut ſuivi.

Diſcours des Bohémiens au Légat de Nicolas V. VI. Il ſe fit une Aſſemblée à Prague, pour déliberer de ce qu'on auroit à propoſer au Légat. *Cochlée* nous a rapporté les diſcours qui ſe tinrent alors de part & d'autre. Voici la ſubſtance de celui des Bohémiens. 1. D'abord ils font une deſcription generale, mais vive, des horribles malheurs où la Bohéme a été expoſée par les diſputes à l'occaſion de la Communion ſous les deux Eſpeces. 2. Ils ſe plaignent, mais reſpectueuſement, que ceux d'entr'eux qui déſiroient l'uſage du Sacrement de l'Euchariſtie, ſelon l'inſtitution de Jéſus-Chriſt, la pratique de l'Ancienne Egliſe, & le ſentiment des Saints Docteurs, avoient fait toutes leurs diligences pour l'obtenir par des voyes legitimes & canoniques, mais qu'après bien des Aſſemblées & des Diétes, au lieu d'avoir une audience favorable, on étoit entré, à pluſieurs repriſes, dans le Royaume avec des Armées innombrables de Troupes étrangeres, qui avoient tout mis à feu & à ſang, ſans épargner ni âge, ni ſexe. 3. Qu'enfin Dieu ayant pitié de leurs maux & de leurs miſéres, leur avoit procuré une audience convenable, *(competens)* au Concile de Baſle, par l'entremiſe de l'Empereur *Sigiſmond*, qu'ils appellent leur Prince & leur Maître, ſur le ſujet du Calice & des autres Articles. Que là leurs Ambaſſadeurs ayant expoſé leurs raiſons, le Concile avoit envoyé des Légats en Bohéme, pour convenir d'un Concordat qui fut ſigné ſolemnellement de part & d'autre. Qu'en vertu de ce Concordat la Paix devoit être rétablie dans le Royaume & au voiſinage, & *Sigiſmond* reconnu Souverain, à condition qu'il maintiendroit ce Traité, & defendroit envers & contre tous le Royaume de Bohéme & le Marquiſat de Moravie. 4. Qu'en exécution du Concordat, l'Empereur leur ayant cédé, pour cette fois, ſon droit à l'Election d'un Archevêque, ils avoient jetté unanimement les yeux ſur *Rokizane*, & que l'Empereur avoit promis d'en procurer la Confirmation du Concile, à ſes propres dépens, & de ne point ſouffrir qu'on admît un Etranger à cette Dignité, ce que le Concile avoit accordé, avec promeſſe d'envoyer une Ambaſſade en Bohéme à cette fin (1). 5. Qu'après la mort de *Sigiſmond*, il s'étoit élevé de nouvelles brouïlleries & qu'ils avoient toujours tâché

---

(1) Les Orateurs de Bohéme paſſent ici *ſous ſilence la mauvaiſe foi de Sigiſmond*, qui dès qu'il fut entré en poſſeſſion du Royaume, refuſa de reconnoître *Rokizane*, ce qui ralluma la guerre en Bohéme, comme on l'a vu.

1447. tâché de les aſſoupir, en ſe tenant religieuſement au Concordat & en ſe chargeant eux-mêmes de la promotion de *Rokyzane* à leurs propres frais. Que depuis la mort d'*Albert*, ils avoient écrit au Pape *Eugene*, pour le prier de confirmer cette Election, & qu'ils en avoient reçu là-deſſus des Lettres très-gracieuſes, comme ils venoient de le faire tout nouvellement auprès de *Nicolas V.* Succeſſeur d'*Eugene*. 6. Après avoir témoigné au Légat leur reconnoiſſance envers le Pape d'avoir voulu le leur envoyer, & fait bien des vœux pour le ſuccès de cette Légation, ils lui demandent deux choſes. L'une de faire exécuter le Concordat, l'autre de confirmer l'élection de *Rokyzane* à l'Archevêché, les aſſurant qu'il étoit plus propre qu'aucun autre à les tenir dans l'obéiſſance au Siege Apoſtolique, auquel ils témoignoient vouloir demeurer attachez, (*quem ſemper amplexi ſumus*) Ceci ſe paſſa le 8. de Mai.

Reponſe du Légat.

VII. Le lendemain le Légat repondit à ce Diſcours, qui, comme on vient de le voir, rouloit ſur deux Chefs principaux, ſavoir la Ratification du Concordat & la Confirmation de *Rokyzane*. A l'égard du premier, le Légat repondit que le Concordat (*Compactata*) ne lui ayant été communiqué que le jour précédent par le *Magnifique Seigneur George* (1), il demandoit du tems pour y penſer. Il fut long ſur le ſecond Article, ſa réponſe n'aboutiſſoit pourtant après bien des detours fort ſuperflus, qu'à engager les Bohemiens à rendre les revenus Eccléſiaſtiques enlevez pendant les guerres, & même à les augmenter, s'ils ne ſuffiſoient pas pour ſoutenir la Dignité Archiepiſcopale, qu'il exalta fort, la plaçant immediatement après le Papat. Après avoir inſiſté là-deſſus ſans s'engager à rien à l'égard de la perſonne de *Rokyzane*, il leur parla en faveur de *Ladiſlas*, le repréſentant comme le légitime héritier du Royaume, auquel ils ne pouvoient, ſans injuſtice, ſubſtituer un autre Roi, comme ils en avoient menacé. Il leur diſoit que s'ils avoient reçu à ce ſujet quelque mécontentement de l'Empereur, il ne falloit pas l'imputer à un Pupille, qui, étant encore ſous puiſſance, devoit être regardé comme innocent des fautes qu'auroit pû commettre un autre à ſon occaſion, & il leur offroit ſa médiation & l'entremiſe du Pape, pour leur donner ſatisfaction. Ce Diſcours eſt datté du 11. Mai.

Replique des Bohemiens avec la Reponſe du Légat.

VIII. Le jour ſuivant, ſeize Députez, ſavoir quatre des Seigneurs, quatre des gens du Païs (*Terrigenæ*,) quatre des Citoyens (de Prague) & quatre de l'Univerſité, allérent trouver le Légat. Ils lui demandérent d'abord quelle étoit ſa réſolution ſur la Ratification du Concordat. Enſuite ils répondirent ſur la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques; que c'étoit une choſe impratiquable. L'Empereur *Sigiſmond*, diſoient-ils, comme Roi de Bohême, dans le tems des guerres, a engagé ces biens comme il lui a plû ſans le conſentement des Barons. D'ailleurs le pré-

---

(1) C'eſt apparemment *Podiebrad*. Ce n'étoit là en effet qu'une défaite. *Carvajal* avoit déja été en Bohême, pour les mêmes affaires & il ne pouvoit ignorer ce que contenoit le Concordat.

1447.

défunt Archevêque *Conrad*, en a auſſi engagé pluſieurs du conſentement du Chapitre, qui ſe trouvoit fort endetté. Mais ils offroient en même tems de la part des Barons, des habitans du Païs & des Villes, que ſi on vouloit conſacrer l'Archevêque qu'ils avoient élu, on pourvoiroit à ſa ſubſiſtance d'une maniere honorable & proportionée à ſa dignité, en attendant qu'on pût faire rentrer les biens Eccleſiaſtiques. Le Prelat répondit que comme l'affaire du Concordat étoit grave & délicate, il n'en avoit pas encore déliberé, mais qu'il le feroit de concert avec ceux du Païs, (*cum conſilio Terrigenarum.*) A l'égard de la Confirmation de *Rockyzane*, il loua leur deſir de vouloir avoir un Archevêque, & leurs bonnes intentions ſur le ſujet de ſon entretien. Mais, pour la perſonne, il remit la réponſe au lendemain, ſous prétexte que ce jour-là étoit un jour de Fête (a).

(a) *Cochl. ubi ſup.* L. X p. 349. 358.

Le Légat décampe ſans accorder leurs demandes aux Bohemiens.

IX. COCHLÉE, de qui on tient toutes ces particularitez, témoigne qu'il n'a pas trouvé quelle fut la réponſe du Cardinal ci-deſſus. Mais il dit avoir lû dans une vieille Chronique, que le 12. de Mai, ce Cardinal décampa de grand matin avec le Seigneur de *Roſen*, non ſans courir riſque d'être maltraité par les Huſſites, & que ſa Négociation fut ſi traverſée, qu'on ne put rien conclure. Un autre Hiſtorien ajoute qu'il emporta le Concordat, apparemment l'Original qui lui avoit été confié, & que ceux de Prague ayant envoyé le pourſuivre avec ordre de le ramener à Prague, s'il ne vouloit pas rendre cette piece, il la rendit, en ajoutant ces mots *Bien, Bien, je vous la rends, mais un jour viendra que vous n'oſerez plus la produire* (b). On peut comprendre aiſément qu'il ne leur accorda rien de ce qu'ils demandoient. Non la ratification du Concordat, qu'on accuſoit les Bohemiens eux-mêmes de n'avoir pas obſervé, ni la confirmation de *Rockyzane* non plus, qui, bien qu'il fût d'ailleurs aſſez accommodant, tenoit toujours pour la Communion ſous les deux Eſpèces.

(b) *Cochl. ubi ſup.* p. 642. *Hagec An.* 1446.

Particularitez ſur les Conférences de Carvajal avec Rockyzane.

X. ON raconte quelques particularitez, aſſez curieuſes ſur les Conférences qu'eut *Carvajal* avec lui. La premiere eſt, que le Légat réduiſoit tout ce qu'il ſouhaitoit de *Rockyzane*, à ces deux ſyllabes, CREDE, *croyez*, & que *Rockyzane* de ſon côté ne lui demandoit non plus qu'autant de ſyllabes pour ſe rendre, ſçavoir PROBA, *prouvez* (c).

Si la gravité de l'Hiſtoire le permettoit, on diroit avec le Comique, *C'eſt tout comme ici.* Il y a longtems que le premier de ces mots eſt le Langage de ce qu'on appelle l'*Egliſe*, & que le ſecond eſt le Langage de ce qu'on appelle l'*Heréſie*.

L'autre particularité eſt que *Rockyzane*, ayant voulu haranguer le Légat en pleine Aſſemblée des Etats, demeura court, après avoir prononcé ces premiers mots de ſa Harangue, ÆTERNUM PATRIS VERBUM, *Le Verbe éternel du Pere*, au grand étonnement de tout le monde,

de,

---

(c) *Theob. ubi ſup.* C. XVII. On prétend qu'en 1518. le Cardinal prit le même tour avec *Luther*, en lui propoſant que ces trois ſyllabes REVOCA, *retractez*.

1447. ſie, parce qu'il paſſoit pour un homme fort diſert. On ajoute qu'ayant voulu reprendre ſon Diſcours, il eut encore la bouche cloſe, mais que le Légat commençant le ſien par les mêmes paroles, parla avec tant d'éloquence & de ſuccès qu'il y en eut pluſieurs qui, regardant cette préſence d'Eſprit comme un miracle, revinrent à la Religion Catholique. Je ne ſai comment accorder ceci avec le triomphe que le même Hiſtorien attribue dans cette occaſion aux Huſſites. Ce triomphe n'auroit été que pure fanfaronnade, comme *Théobald* croit (1).

Conſpiration contre *Maiſon-Neuve.*

XI. Si le *Légat* s'en retourna fort mécontent, les Bohemiens ne l'étoient pas moins de *Maiſon-Neuve*, parce qu'ils trouvoient qu'il favoriſoit trop ouvertement la Religion Romaine. C'eſt ce qui lui attira une Conſpiration qui fut d'abord ſecrette, mais dont il fut bien-tôt la victime. La faction de *Podiebrad*, qui lui étoit opposée, s'aſſembla à *Cuttemberg*, pour déliberer ſur les moyens de ruiner le parti Catholique, en ſe défaiſant de ſon Chef. Etant aſſemblez, ils ſe jurérent ſolemnellement un profond ſilence & un ſecret inviolable. Ils envoyérent cependant à Prague des Emiſſaires, qui élévoient *Podiebrad* juſqu'aux Nues, & déchiroient *Maiſon-Neuve* violemment. Ils trouvérent bientôt des Partiſans, dans la vieille & dans la nouvelle Ville, qui leur offrirent de les ſeconder. *Podiebrad* voyant de ſi heureux préparatifs, donna un rendez-vous général à ce qu'il avoit de Troupes affidées. Quelques Gentilshommes de ſon parti avoient ramaſſé un bon Corps du reſte des Taborites, bien aguerris. Les Citoyens des Villes de *Gratz*, de *Mont*, de *Chrudim* & d'autres confédérées, étoient en ſa diſpoſition. Le rendez-vous étoit à *Richenaw*. On ne manqua pas d'avertir de pluſieurs endroits *Maiſon-Neuve*, de ce qui ſe tramoit contre lui. Mais ſe croyant Maître de Prague & comptant ſur l'appui de l'Empereur & du Pape, il traitoit de terreurs paniques tous les avis qu'on lui donnoit. Cependant les Troupes s'avançoient devant *Prague*. Les Chefs avoient fait entrer ſous main pendant la nuit quelques gens dans la Ville, pour mettre le feu dans un certain endroit marqué, afin de les éclairer dans l'attaque. A ce ſignal, des Soldats ſe gliſſérent en bon nombre par un ſouterrain dans la nouvelle Ville, allérent à la Forteresse de *Wiſchade*, en briſérent la porte & firent entrer le reſte de leur monde. Auſſi-tôt on cria en Allemand aux Sénateurs d'intelligence *Kunſtadt herr*, ſelon la narration de *Théobald*. Ainſi ils entrérent paiſiblement en poſſeſſion de ce Poſte. Mais *Æneas Sylvius* témoigne que cette Action ne ſe paſſa pas ſi tranquillement. Voici comme il la raconte. „ Les Conjurez mirent le feu dans un endroit à l'extrémité de la Ville. On courut pour l'éteindre. Pendant ce tems-là *George de Podiebrad*, d'un „ autre côté s'avança avec ſes Troupes juſques aux pieds des murailles.

A

---

(1) *Cochlée* p. 642. Voyez auſſi. *Fleuri* ubi ſup. p. 484. 485 qui a tiré ce fait des Commentaires de *[illegible]*, Cardinal de Pavie, ſur les Affaires des Huſſites.

Google

„ A l'inſtant les Traîtres lui ouvrirent une porte. Il ſe fit un grand „ cri, comme quand une Ville eſt priſe. On entendoit ici des Cris „ de frayeurs & là un Cri de victoire. On fit main baſſe ſur tout ce „ qui réſiſta (a).

1447.
(a) *ubi ſup.* C LVIII *Theob.* C XVII.

Il eſt arrêté.

XII. Dès le grand matin les Magiſtrats allérent trouver *Podiebrad*, & l'introduiſirent dans la nouvelle Ville. De là ils paſſérent dans la vieille, où ils ne trouvérent aucune réſiſtance. *Podiebrad* avoit donné de ſi bons ordres aux Troupes, qu'aucun des Citoyens ne fut endommagé. Par cette bonne conduite il les gagna de telle ſorte qu'ils ſe joignirent à lui, pour entrer, en paſſant ſur le pont, dans ce qu'on appelle *le petite Cité* ou la *petite Ville*. *Jean de Kolowrat*, qui commandoit cet endroit, aima mieux prendre la fuite que d'attendre l'Ennemi. Les Bourgeois s'étant d'abord rendus, on alla attaquer le Château de la vieille Ville, du côté où commandoit *Maiſon-Neuve*. Il avoit envoyé en toute diligence des garniſons en divers endroits, pour empêcher qu'il n'entrât du ſecours, & que l'Ennemi ne trouvât des chemins pour échaper, mais il n'étoit plus tems ni de profiter des Conſeils qu'il avoit mépriſez, ni de reparer ce mépris. L'infortuné *Maiſon-Neuve* ſe voyant réduit à capituler, demanda une entrevuë à *Podiebrad*. Ce dernier lui ordonna de venir le trouver dans l'Hôtel de la nouvelle Ville, où il fut arrêté, & conduit de là dans la Fortereſſe de *Podiebrad* (1).

Sa Mort.

Education qu'*Ulric de Maiſon-Neuve* donnoit à ſes Enfans.

Deſordres dans Prague qui ſuivent ſa mort.

XIII. Les Auteurs ſont partagez ſur ſon genre de mort & ſur l'endroit où il mourut. Les uns diſent que ce fut à *Podiebrad* de poiſon, les autres de regret & de mélancolie. Il y en a qui prétendent qu'étant tombé malade à *Podiebrad*, il fut mis en liberté & envoyé à *Carlſtein*, mais qu'il mourut en chemin, & les Taborites regardérent ſa chûte comme une vengeance du Ciel, parce qu'il avoit été un des principaux Auteurs dans la défaite de *Procope Raſé* leur Chef (b).

(b) *Hagec* an. 1449 *Cochlée* p. 446.

Les trois Fils qu'il avoit laiſſez firent inutilement tout ce qu'ils purent pour le vanger & pour le tirer de priſon, appuyez de quelques Seigneurs. Il faut raconter ici en paſſant ce qu'on a dit de l'éducation qu'*Ulric de Maiſon-Neuve*, l'un des Fils de *Meinard*, donnoit à ſes Enfans. Dès qu'ils étoient ſevrez, il les accoutumoit à boire des vins les plus violens, non de ceux de Bohême ou d'Autriche, il les trouvoit trop legers, mais de ceux de Créte & d'Italie. L'Empereur *Frederic III.* lui demandant un jour *pourquoi il en uſoit ainſi*, *C'eſt*, dit-il, *pour les accoûtumer à boire ſans s'enyvrer*. Fort bien, „ *dit l'Empereur*, „ c'eſt ainſi que faiſoit *Mithridate* à l'égard du poiſon. Mais pour moi „ ſi j'avois un Fils qui aimât le vin, je le haïrois lui-même (c).

(c) *Jacob. Spiegel. ap. Balb.* p. 522.

Un des Conſuls de la vieille Ville, nommé *Peſchek de Kunewald*, intime ami de *Maiſon-Neuve*, apprenant ſon triſte ſort, évita le ſien par la

---

(1) C'étoit une Fortereſſe ſur l'Elbe où naquit *George de Podiebrad*, qui en étoit Seigneur. Elle eſt dans le Diſtrict de *Koniggratz*.

1447. la ſuite avec *Paupaſtbek*, que l'Empereur *Sigiſmond* avoit établi en 1437. Curé de la Cathédrale de la vieille Ville, en la place de *Rockizane*. Quelque précaution qu'eût pris *Podiebrad*, pour empêcher le déſordre, il ne laiſſa pas d'en arriver. Une Troupe de Brigands ayant attroupé des Valets & des Compagnons de métiers, ſe jettérent dans la rue des Juifs, pour la piller. Il s'y mêla quelques-uns des Soldats de *Podiebrad*. Les Juifs tâchérent envain de ſe retrancher & de ſe barricader, tout fut pillé. Les boutiques des Chrétiens même n'auroient pas été épargnées, ſi les Bourgeois n'avoient pris les armes, pour diſſiper ces voleurs.

*Podiebrad demeure en paiſible poſſeſſion du Gouvernement à Prague.*

XIV. Depuis *Podiebrad* demeura longtems en paiſible poſſeſſion de Prague. *Aucun des Grands*, dit Æneas Sylvius, *n'oſoit remuer, quoique l'autorité qu'il prenoit leur parût ſuſpecte. Toute la Ville retentiſſoit de ſes louanges, & on diſoit hautement que c'étoit le ſeul qui pût remedier aux maux du Royaume*. „ Etrange Cataſtrophe! dit là-deſſus „ *Theobald*. Les Catholiques partiſans de la Communion ſous une „ ſeule Eſpèce, croyoient avoir le vent en poupe, les Taborites avoient „ perdu leurs Chefs, leurs foibles reſtes avoient preſque péri dans des „ guerres étrangéres. A la réſerve de la Communion ſous les deux „ Eſpèces, on regardoit *Rockizane* comme un homme gagné, ou du „ moins peu redoutable aux Catholiques, mais, pour ne l'avoir pas „ ménagé, une ſeule irruption reduiſit à néant tous leurs triomphes, „ une ſeule nuit ſouffla ſur la violence & les intrigues de pluſieurs an„ nées (2)". Ce même Hiſtorien rapporte qu'on étoit fort partagé ſur cette entrepriſe de *Podiebrad*. „ Les uns, dit-il, le regardoient com„ me le Libérateur de ſa Patrie. les autres le comparoient à *Jules-Cé„ ſar*, qui l'avoit opprimée, & regardoient la vaine entrepriſe de *Wald„ ſtein*, ſur Prague en 1427. comme celle de *Catilina* ſur Rome. Pour „ moi, continue-t-il, j'aime mieux reconnoître ici un coup de la Provi„ dence: ſans elle jamais *Podiebrad*, avec ſi peu de monde, n'auroit pû „ venir à bout en ſi peu de tems de ces trois Villes de Prague & de „ leur Forteresſe, & il ne faut point l'accuſer de trahiſon, ſur tout ſi „ on compare cette invaſion avec celle de *Bedonk* Chef des Taborites „ en 1422 (3), & avec celle de *Kolda de Nachod*.

(2) Theob. P. II. C. L. IV. Balb. Epit. p. 533.
(3) Voyez Merian. Topogr.

*Rockizane rétabli dans la Cathédrale.*

XVI. Après cette révolution, *Rockizane* fut rétabli, en attendant mieux, dans ſa Cathédrale de Prague, d'où il avoit été banni pendant onze ans. Il y diſpoſoit du ſpirituel avec la même autorité que *Podiebrad* du temporel, & il agiſſoit en tout en Archevêque. C'eſt en cette qualité qu'il ordonna une Fête ſolemnelle, pour célébrer le rétabliſſement de la Religion Evangelique dans Prague. Les Eccléſiaſtiques des trois Villes & de toutes les portes de Prague y furent mandez. On y fit une proceſſion d'un bout de la Ville à l'autre, c'eſt-à-dire, depuis l'Egliſe de *Ste-Marie*, dans le petit côté, juſques à l'Egliſe de la Forteresſe de *Wiſſehrade*, *Rockizane* portant le Vénérable. Quand on fut arrivé à la porte par où *Podiebrad* étoit entré on y fit une ſtation, pour faire chanter

ter le *Te Deum*, & lorſqu'on fut parvenu à *Weſſhade*, *Rockyzane* y prononça un Sermon ſur ces Paroles, *il a tout bien fait*. Les Catholiques & les autres Partiſans de *Maiſon Neuve*, qui reſtoient à Prague, n'oſérent s'oppoſer à cette ſolemnité, parce que toute la Ville étoit pour *Podiebrad* (a).

1447.

XVII. APRES l'audience favorable que les Ambaſſadeurs d'Allemagne avoient eue d'*Eugene IV* ils lui préterent ſolemnellement hommage en qualité *de vrai, d'unique & d'indubitable Paſteur de l'Egliſe Romaine, Succeſſeur de Saint Pierre & Vicaire de Jeſus-Chriſt*. Ce ſont les paroles d'*Antonin de Florence*, qui, par parenthéſe, avoit été promu l'année précédente à cet Archevêché. Ce fut dans la Chambre du Pape, qui dès lors étoit au lit malade de la maladie dont il mourut, que les Allemans lui rendirent cet hommage, qui fut enſuite confirmé en plein Conſiſtoire, & célébré avec des réjouiſſances extraordinaires. Ainſi finit la Neutralité qui avoit duré environ dix ans. Le Pape notifia auſſitôt cette réconciliation par diverſes Bulles qu'on peut voir chez les Annaliſtes. Il y en a une à toute la Chrêtienté dattée du 7. de Fevrier 1447. un Bref à l'Empereur, à l'Electeur de *Mayence* & à l'Electeur de *Brandebourg*, où la datte n'eſt point. Dans une autre Bulle du 5. du même Mois, il confirme le redreſſement des Griefs de la Nation Germanique réglé par le Concile de Baſle. Comme dans les Decrets de ce Concile là-deſſus, les Ultramontains prétendoient que le Siége Apoſtolique étoit lézé, le Pape promet d'envoyer un Légat pour ajuſter ces différends. Mais, pour empêcher qu'en attendant il ne ſe paſſât rien au préjudice de ce Siége, il publia une Bulle de même datte fort inſidieuſe en ces termes. „ Il eſt de la prudence du Souverain Pontife de
„ ménager ſi bien les ordres qu'il eſt obligé de donner ſelon l'exigence
„ des Cas, que le Siége Apoſtolique ou l'Egliſe Romaine n'en ſouffre
„ aucun préjudice. Comme donc notre très-cher Fils *Frideric* illuſtre
„ Roi des Romains, notre vénérable Frere l'Archevêque de Mayence,
„ notre cher Fils le noble *Frideric* Marquis de Brandebourg, & quel-
„ ques autres Prélats & Princes, nous ont demandé certaines choſes que
„ la néceſſité des tems & l'utilité de l'Egliſe, nous ont comme forcez
„ d'accorder pour les ramener à notre obéïſſance & à celle de l'Egliſe
„ Romaine, auſſi bien qu'à l'unité, nous déclarons, pour éviter tout
„ ſcandale & tout péril, que notre intention n'eſt pas de rien dire, ou
„ confirmer ou accorder, qui ſoit contraire à la Doctrine des Saints
„ Pères, ou qui puiſſe toucher au préjudice de ce Sacré Siége. Et
„ comme d'ailleurs la maladie dont nous nous trouvons travaillez à pré-
„ ſent, ne nous permet pas d'examiner auſſi ſoigneuſement que l'im-
„ portance du ſujet le requiert, & ce qu'ils nous ont demandé, & ce
„ que nous leur avons accordé, nous proteſtons, par ces préſentes, que
„ tout ce que nous avons répondu ou accordé, & ce que nous pour-
„ rions répondre & accorder à l'avenir, ſoit regardé comme nul, s'il
„ déroge à la Doctrine des Saints Pères & à l'autorité & aux Privi-
„ léges du St. Siége (b).

Affaires E-trangeres Italie

Bulle du Pape.

(a) Cochl. L. X p. 361. 362.

(b) Rayn. 1447 n. 8.

XVIII. Quoi-

1447. Canoniſation de *Nicolas de Tolentin.*

XVIII. Quoique quelques Auteurs ayent placé à l'année précédente la Canoniſation de *Nicolas de Tolentin*, dans la Marche d'Ancone, de l'Ordre des Ermites de St *Auguſtin*, il faut la mettre à 1447 ſelon la Bulle d'*Eugene IV*. Le Continuateur de l'Abbé *Fleury* (a) dit *que ce Pape, avant ſa mort, voulant ſe faire des Protecteurs dans le Ciel, qui obtinſſent de Dieu la Paix qu'il déſiroit, canoniſa le premier jour de Février* Saint Nicolas de Tolentin. *Baronius* (b) marque la mort de ce nouveau Saint à l'an 1306. & renvoye à *Surius*, pour être inſtruit de ſes miracles. On en trouve dans *Pagi* la principale partie tirée d'une Bulle d'*Eugene*, rapportée par *Raynaldus* (c). *Antonin* témoigne qu'il les raconta en plein Conſiſtoire (d).

(a) *ubi ſup.* p. 451

(b) Baron. Martyrol. 10. Septemb.

(c) *ubi ſup.* 1447.

(d) Part. III Tit. XXII § XVIII. fol. 156

Deux Bulles d'*Eugene* pour prévenir un nouveau Schiſme après ſa mort

XIX. Comme le Pape ſentoit tous les jours ſa fin s'avancer à grands pas, il prit toutes les précautions qu'il crut néceſſaires pour prévenir un nouveau Schiſme dans l'Election d'un Pape. C'eſt dans cette vuë qu'il donna deux Bulles. Dans l'une il ordonne aux Cardinaux de ſuivre dans l'Election les Décrets de *Gregoire X* au Concile de Lyon, & de *Clement V.* au Concile de Vienne, ſans ſe mettre en peine des nouveaux Réglemens, que pouvoit avoir fait le Concile de Baſle à cette occaſion. Dans l'autre, il ordonne à *Louis* Cardinal de *St Laurent in Damaſo* ſon Camérier, de prendre, auſſi-tôt après ſa mort, ſous ſa garde, toutes les Villes, Fortereſſes, Ports appartenant à l'Egliſe Romaine, à Rome, où ailleurs, pour les remettre fidelement à ſon Succeſſeur (e). On peut regarder ces Bulles comme le Teſtament d'*Eugene*, qui, ſans doute, en bon Père, vouloit pourvoir à la Paix de ſa Famille. Le même Pape voulut encore ſignaler ſa dévotion avant ſa mort par une Bulle où il accorde des Indulgences à ceux qui viſiteront l'Egliſe de *Wilſnack* Diocèſe de *Havelberg*, où l'on gardoit une hoſtie enſanglantée miraculeuſement (f).

(e) Rayn. *ubi ſup.* n. 11

(f) Rayn. *ubi ſup.* n. 9

Il mourut à Rome de la fièvre le 23 de Février de 1447 âgé de ſoixante & quatre ans, étant né en 1383, ayant été fait Pape à l'âge de 48 ans & ſiégé 16 ans (g).

(g) Pagi *ubi ſup.* p. 646.

Particularités de ſa mort

XX. On prétend que le tems de ſa mort lui avoit été prédit par un Florentin qui n'eſt pas nommé (h). Cependant ſi l'on en croit le Continuateur de l'Abbé *Fleury*, il ſemble qu'il ne s'y attendoit pas. Je rapporterai les propres paroles de cet Auteur, ſans être garant du fait, car contre ſa coutume il n'allegue point d'Auteur. „ Quand, ſur le
„ rapport des Médecins on déſeſpéroit de l'événement de ſa maladie,
„ l'Archevêque de Florence l'alla trouver avec les ſaintes huiles, pour
„ lui adminiſtrer le Sacrement de l'Extrême-Onction, le Pape le voyant
„ entrer, lui dit d'un ton ferme & aſſuré, *Pourquoi venez-vous ſans*
„ *mes ordres? Que n'attendez-vous que je vous mande, pour recevoir*
„ *les Sacremens?* Il croyoit, en parlant ainſi, déguiſer ſa foibleſſe &
„ éloigner la mort dont il ſentoit les approches. Mais cette intrépidité
„ apparente lui fut inutile, puiſque ſa derniere heure étoit venue. Le
„ Roi d'Arragon ayant appris ce qu'il avoit dit à l'Archevêque de

(h) Rayn. *ubi ſup.*

„ Flo-

» Florence, dit aſſez plaiſamment : *Je ne m'étonne pas que le St. Pere* 1447.
» *veuille réſiſter à la mort, puis qu'il s'eſt défendu ſi longtems contre le* » *Comte François, contre moi, les Colonnes & toute l'Italie, qui avoient* » *pris les armes pour s'oppoſer à ſes deſſeins* (a). *Antonin* néanmoins (a) *ubi ſup.* p. 459.
rapporte qu'il reçut les Sacremens avec beaucoup de dévotion. Il n'eſt rien de plus édifiant que le Diſcours que le Continuateur de M. *Fleury* lui met dans la bouche, pour prendre congé de ſes Cardinaux. Il fut enterré dans la Baſilique de St. *Pierre* auprès d'*Eugene III.* comme il l'avoit ſouhaité. Le Cardinal *François Condulmer* ſon Neveu, lui fit ériger un Mauſolée avec cette inſcription.

EUGENIUS *jacet hic quartus, cor nobile cujus*
*Teſtantur Vitæ ſplendida facta ſuæ.*
*Iſtius ante ſacros ſe præbuit alter ab ortu,*
*Alter ab occaſu Cæſar uterque pedes:*
*Alter ut acciperet fidei documenta Latinæ,*
*Alter ut aurato cingat honore caput.*
*Quo duce & Armenii Græcorum exempla ſecuti*
*Romanam agnorunt Æthiopeſque fidem.*
*Inde Syri atque Arabes, Mundique e finibus Indi,*
*Magna, ſed hæc animo cuncta minora ſuo.*
*Nam validas rurſum Turcas jam claſſe petebat,*
*Dum petit æthereum ſuſtulit atra dies.*
*Qui ſemper vanos Mundi contempſit honores,*
*Atque hâc impreſſâ condite, dixit, humo.*
*Sed non quem rubro decoraverat ille Galero,*
*Non hoc Franciſcus Stirps ſua clara tulit*
*Suſceptiſque memor meritis tam nobile, quod nunc* (b) Platina, Vie d'Eugene IV. p. 290. Fagni ubi ſup. p. 649
*Cernis, tam præſtans ſurgere juſſit opus* (b).

XXI. Les jugemens ont été ſi divers ſur le ſujet de ce Pape, qu'il Son Caractere
eſt malaiſé d'en bien donner le Caractère. Dans le tems chacun en a jugé ſelon ſes paſſions & ſes intérêts. Les Partiſans du Concile de Baſle l'ont peint des plus noires couleurs, pendant qu'il a été regardé comme un Héros, par ceux à qui ce Concile ne plaiſoit pas. Sans s'arrêter aux modernes, qui en ont auſſi parlé ſelon leurs préjugez, il vaut mieux s'arrêter aux Contemporains. Tel fut *Laurent Valle*, dans une Harangue qu'il prononça devant lui à ſa louange & qu'il ne dut point entendre ſans rougir, tant les louanges y ſont prodiguées. Il ne faut pas non plus compter ſur ſon Oraiſon funèbre, prononcée par le Cardinal de Boulogne, qui lui ſuccéda, à cauſe du Caractère de ces ſortes de pièces.

1447. Voici ce qu'en dit *Æneas Sylvius*, après avoir fait une Hiſtoire abrégée de ſes traverſes pendant ſon Pontificat. » *Eugene*, dit-il, fut aſſurement un grand & illuſtre Pontife. Il faiſoit autant de cas de la vertu, qu'il en faiſoit peu de l'argent ; il ne s'enfla pas dans la proſpérité & il ne ſuccomba point dans l'adverſité. Son Père negocioit en Egypte avec *Franciſco Foſcaro*, dont j'ai parlé, on on leur fit à chacun une prédiction fort agréable, à *Condelmer*, que ſon Fils ſeroit un jour Pape, à l'autre, que le ſien ſeroit Doge de Veniſe. *Eugene* reçut au batême le nom de *Gabriel*. Après la mort de Père & de Mere, il s'appliqua aux Saintes Lettres, & à des œuvres de charité, diſtribuant aux pauvres ſon patrimoine, qui n'étoit pas médiocre. Il entra enſuite en Religion avec ſon Camarade *Antoine Corario*, & demeura avec lui juſqu'à ce que *Gregoire Corario*, étant devenu Pape, les fit venir tous deux auprès de lui parce qu'ils étoient inſéparables. Il donna à *Gabriel* l'Egliſe de Génes, & à *Antoine* celle de Bologne, puis les éleva à la Pourpre, où ils ſe ſignalerent tous deux. *Gabriel* parvenu au Souverain Pontificat s'y diſtingua beaucoup. Il s'éleva un Schiſme auſſi-tôt après ſon Election, dans lequel il eut toujours en tête ceux de Baſle. Enfin il mourut après avoir couronné *Sigiſmond*, uni les Grecs & les Arméniens avec l'Egliſe Latine, recouvré les Places de l'Egliſe qu'il avoit perdues, défait les Tyrans d'alentour, dompté la rebellion de Rome. Quoique j'euſſe agi contre lui de concert avec les Bâlois, croyant faire un ſacrifice agréable à Dieu, parce que je voyois l'Egliſe en danger, il me reçut avec beaucoup de bonté lorſque je revins à lui, me mit entre ſes Sécretaires & m'honora du degré de Soudiacre. Comme le bruit avoit couru, quoi qu'à faux, que l'Evêché de Trieſte étoit vacant, il m'avoit préferé à tous les concurrents, pour me le donner & ſon Succeſſeur me le confirma.

Jugement de *Platine* ſur le Pape *Eugene*.

XXII. Voici le jugement de *Platine*, qui n'a pas été accuſé de flatter les Papes. » Il y eut, dit-il, beaucoup de varieté dans ſa vie, car au commencement de ſon Pontificat, entraîné par de mauvais Conſeils, il brouilla tout dans l'Egliſe & dans l'Etat. Il obligea le Peuple Romain à prendre les armes (1) contre les *Colonnes*. Outre cela il donna autorité au Concile de Baſle, & en approuva les Décrets par des Bulles Apoſtoliques d'où il eſt venu des maux infinis (2). Mais enſuite, revenant à lui-même, il fit toutes choſes avec beaucoup de prudence & de fermeté. C'étoit un homme d'une belle phyſionomie. Son regard inſpiroit le reſpect, plus grave qu'éloquent

» dans

---

(1) Contre les *Colonnes*, qu'on lui avoit déferé comme ayant reçu de *Martin V* leur Parent de groſſes ſommes des biens de l'Egliſe.

(2) Il eſt vrai que ce fut *Eugene* qui aſſembla le Concile de Baſle; Mais dès la même année, il voulut le transférer à Bologne. Enfin il le transfera à Ferrare, puis à Florence & de là à Rome. Il n'en approuva les Décrets qu'avec de très-grandes reſtrictions.

1447.

» dans le diſcours. Il avoit peu de literature, mais de grandes Connoiſſances, ſur tout dans l'Hiſtoire. Il étoit liberal envers tout le Monde, mais principalement envers les Gens de Lettres, dont il aimoit le Commerce, car il eut pour Sécretaires *Leonard Aretin*, *Charles Pogge*, *Aurispa*, *George de Trebiſonde*, *Flavio Blondo*, tous fort ſavans. Il ſouffroit ſans colere les injures, les Satyres & même les menaces. Il eut grand ſoin des Colléges & des lieux d'exercices, principalement du Collége de Rome, où il attira des Savans en tout genre de Literature. Il chériſſoit extrêmement les Religieux, il les enrichit & leur accorda bien des Privileges & des Immunitez. Mais, ce qui eſt étonnant dans ce Pontife, il aima fort la guerre. Outre ce que nous avons dit des guerres qu'il fit en Italie, après avoir fait la paix entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, il porta le Dauphin à aller avec ſa Cavalerie contre les Balois, & diſſipa leur Concile. Ce fut lui qui, par l'entremiſe du Cardinal *Julien Ceſarini*, detacha *Wladiſlas* Roi de Pologne contre les Turcs, qui perdirent trente mille hommes, dans un ſeul combat donné entre *Andrinople* & le *Danube*. Mais cette victoire couta cher. Le Roi & le Cardinal y furent tuez. Il étoit conſtant à garder ſes Traitez, à moins qu'il n'y eût plus d'inconvenient à tenir ſa parole qu'à la retracter. Il étoit ſplendide dans ſa maiſon & frugal pour lui, il ne buvoit presque jamais de vin. Il n'avoit que peu de domeſtiques, mais tous gens ſavans, dont il employoit le Miniſtere dans les affaires importantes. Il les faiſoit venir auprès de lui, quand il mangeoit, pour être temoins de ſa ſobrieté. Là il les queſtionnoit ſur ce qui ſe paſſoit dans la Ville, & ſur ce qu'on diſoit de ſon adminiſtration, afin de pouvoir corriger ſes propres fautes & celles de ſes Miniſtres, s'il en remarquoit quelqu'une. (a) On fait au reſte *Eugene* Auteur d'un Traité contre les Huſſites & d'un autre ſur le Schiſme, outre ſes Bulles & ſes Lettres.

(a) *Platine, Vie d'Eugene p. 290.*

*Election de Nicolas V*

XXIII. Auſſi tôt après les obſeques d'*Eugene* les Cardinaux, au nombre de dix-huit, entrerent en Conclave & élurent, après bien des conteſtations (1), le 5. Mai 1447. *Thomas de Sarzane*, Cardinal Prêtre de *Ste Suſanne* & Evêque de *Bologne*, au grand contentement du Peuple de Rome. Ce nouveau Pape prit le nom de *Nicolas V* en l'honneur du bienheureux *Nicolas Albergati*, dont il avoit été domeſtique, qui, à ce qu'on pretend, lui ayant apparu après ſa mort lui avoit prédit le Pontificat (b). Ce Pape, au reſte, au rapport de Platine, *étoit d'une naiſſance médiocre, ſa Mere s'appelloit* Andrebla *& ſon Pere étoit Medecin. Mais il étoit digne du Pontificat par ſa vertu, ſa doctrine, ſa dou-*

(b) *Fleury ubi ſup.* 466. *Papyr. Maſſ. L.* III *p.* 83. *Rayn.* 14.

---

(1) Il y eut un grand parti en faveur de *Proſper de Colonne* Cardinal de Capoue qu'*Eugene* avoit exilé & qui revint auſſi-tôt après la mort de ce dernier. *Cont. de Fleuri* ubi ſup. p. 466.

1447. douceur, ſes graces, ſa libéralité, ſa magnificence (1). Il ne manqua pas, ſelon l'uſage, de notifier ſon Election par diverſes Ambaſſades à toute la Chrétienté, dont il reçut auſſi les hommages.

Le Roi d'Arragon reconnoît Nicolas V. Mort du Duc de Milan, ſon Gendre lui ſuccede.

XXIV. Dès qu'*Alphonſe* Roi d'*Arragon* eut appris la mort d'*Eugene*, il avoit envoyé des Ambaſſadeurs aux Cardinaux, pour les prier de faire un bon choix avec promeſſe de le ſoutenir de tout ſon pouvoir. On dit pourtant que ce Monarque, qui étoit alors à *Tivoli* dans la Campagne de Rome, à quelques milles de cette Capitale, ne fut pas trop content de cette élection, parce qu'il penchoit en faveur de *Proſper de Colonne*. Cependant *Nicolas* lui ayant envoyé le Cardinal de *Fermo*, il reconnut le Pape, reſtitua *Tivoli* & la *Marche d'Ancone* au Siége de Rome, aimant mieux aller faire la guerre aux Florentins, comme il en étoit convenu avec *Eugene* & avec *Philippe Marie* Duc de Milan. Mais le Pape para le coup, en envoyant le Cardinal de *Sainte Praxede* à *Ferrare* où l'on prenoit des meſures, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre. La paix y fut concluë, mais comme c'étoit ſous des Conditions qui pouvoient ne pas accommoder le Duc, il lui envoya, pour les lui faire agréer, des Ambaſſadeurs qui le trouvérent mort à leur arrivée, au grand ſoulagement de toute l'Italie. *François Sforce* ſon Gendre lui ſuccéda, quoiqu'il y eût divers Concurrents à ce Duché. L'Empereur *Frederic* y prétendoit, comme à un Fief de l'Empire, parce que *Blanche* Epouſe de *Sforce* n'étant que fille naturelle du Duc, elle n'étoit pas ſon héritiere legitime. D'autre coté, *Alphonſe* Roi d'*Arragon* aſpiroit à cette ſucceſſion, par un Teſtament du Duc de Milan, qu'il alléguoit en ſa faveur. Le 3. Concurrent étoit *Charles* Duc d'*Orleans*, qui ayant épouſé *Valentine* fille de *Jean Galeas Viſconti* Pére du dernier mort, devoit être l'héritier ſelon la diſpoſition que *Galeas* en avoit faite en faveur de *Valentine*. Ces Concurrents, ou ayant renoncé, ou n'ayant pas eu la force de ſoûtenir leurs prétentions, *François Sforce* l'emporta ſur eux (a).

(a) *Struvius* ubi ſup. Diſſert. XXX. p. 24. *Dan.* Hiſt. de France T. IV. p. 71.

Hiſtoire abregée du Duc de Milan & ſon Caractére.

XXV. Il y avoit près de 40. ans que *Philippe* déſoloit l'Italie par des guerres continuelles, tantôt battu, tantôt vainqueur, mais toûjours ambitieux, & remuant, aux dépens de la tranquilité publique. Il ſucceda en 1412 au cruel Tyran *Jean Marie* Duc de Milan ſon frére, qui fut aſſaſſiné la même année, n'ayant régné qu'un an, le plus tyranniquement du monde. *Philippe* trouvant ſes Etats fort démembrez, donna ſes premiers ſoins à recouvrer pluſieurs Places qu'on avoit enlevées à ſon frére. Comme il méditoit la Conquête de Génes déchirée par des factions, il rechercha l'Alliance des Florentins, pour les empêcher de ſecourir cette Republique. Peu de tems après cette conquête, qu'il ne garda qu'environ deux ans, le Duc, en poſſeſſion de faire des Traitez, avec la réſolution de les violer à la premiére occaſion favorable, viola ce-

lui-

---

(1) *Platina*, Vie de *Nicolas V.* p. 291. Je n'aprens point qu'*Albergati* ait été canoniſé.

1447.

lui-ci ſous divers prétextes. Il s'en trouva mal. Les Florentins, unis avec *Alphonſe*, ne lui laiſſérent pas jouir tranquilement de ſa nouvelle conquête. Le Duc ayant fait ſa paix avec le Roi d'Arragon, les Florentins s'alliérent avec les Venitiens, auxquels ſe joignirent *Amedée* Duc de Savoye & le Marquis de *Montferrat*. Cette Ligue fit perdre au Duc de Milan le *Breſſan* & quantité d'autres poſtes importants. Pour en détourner le Savoyard, il lui donna en Mariage une de ſes filles avec la Ville de Verceil. Cette reſſource ne fut pas ſuffiſante, les Florentins & les Vénitiens enſemble étoient encore aſſez redoutables pour l'obliger à faire avec eux en 1427 par l'entremiſe du Pape, une paix qu'il viola dès la même année. Cette infidélité lui couta cher. Les Confédérez remportérent une victoire ſi complette qu'il auroit perdu, dans une ſeule journée, tous ſes Etats ſi le Général avoit ſû profiter de la victoire. Il fallut encore céder à la force & faire la paix, qui ne fut guéres plus de durée que l'autre. Vaincu par les Florentins, il rechercha encore leur amitié ſous des Conditions avantageuſes. Ce Prince incapable ni de demeurer lui-même, ni de laiſſer le Monde en repos, profita de ce répit pour faire irruption dans la Marche d'Ancone, & chaſſer de Rome *Eugene IV.* ſous prétexte d'avoir reçu de tels ordres du Concile de Baſle; il fit mille maux à ce Pape ſous cette fauſſe ſuppoſition.

Environ le même tems s'étant mis en devoir de reconquerir Génes, il échoua dans cette entrepriſe, par le ſecours que les Florentins donnérent à cette Ville. Depuis le Duc ne ceſſa de harceler les Florentins, la plus ſouvent à ſes dépens. Enfin il fit avec eux une paix que la mort l'empêcha de violer (a). Selon le portrait que les Hiſtoriens contemporains ont fait de ce Prince, ſes defauts l'emportoient beaucoup ſur ſes bonnes qualitez. *Æneas Sylvius* le repréſente ſi impatient & ſi inquiet que, dans la paix il cherchoit la guerre, & dans la guerre, la paix (b). Il dit qu'il n'aimoit point à entendre parler de la mort, ce qui donne lieu de croire ce qu'en a dit *Auteur de Florence*, qu'il fit chaſſer le Médecin de ſa préſence, qui le voyant à l'extrémité, lui conſeilloit de prendre les Sacremens (c).

Tout belliqueux qu'il paroiſſoit, il étoit naturellement timide. Un coup de Tonnerre le reléguoit au fond des Caves & des ſouterrains. Il aimoit à être ſeul, comme s'il eût craint l'aſpect & l'approche des gens. On le vit fort rarement payer de ſa perſonne, dans les Combats; il faiſoit tout par ſes Lieutenants. Comme il avoit la vûë ſi mauvaiſe qu'à peine il pouvoit diſcerner les gens, il avoit toûjours quelqu'un caché auprès de lui, pour lui nommer ceux qui l'abordoient, ne voulant pas faire connoître ſon infirmité. Il étoit ſoupçonneux, crédule, & ce qui en eſt une ſuite naturelle, très-ſouvent cruel. Il en donna une marque bien odieuſe dans l'aſſaſſinat de *Beatrix* ſa premiere femme, ſous prétexte d'infidélité. Il donna pourtant auſſi des exemples de clémence & de généroſité, comme lors qu'après avoir vaincu & pris *Alphonſe* Roi d'Arragon,

(a) *Poggi* Hiſt. Florent. ab an. 1433 ad an. 1448. *Hiſt. de la Républ. que de Génes* dans le même intervale de tems.

(b) *Europ.* Cap. L.

(c) *Antonin.* Hiſt. Tit. XXII Cap. XI § XVIII.

1447. gon, dans un Combat Naval, il le renvoya libre avec des préſens magnifiques, & des ſecours d'argent, pour ſe conquerir du Royaume de Naples. Il faut encore dire à ſa louange qu'il aima les Gens de Lettres, & qu'il ſe plaiſoit à la lecture de l'Hiſtoire que lui fit pendant longtems le ſavant *Antoine de Palerme* (a).

(a) Rayn. 1447 n. XV.

*Avanture de Laurent Valle.*

XXVI. LAURENT VALLE Patrice Romain & Chanoine de *St. Jean de Latran*, a trop fait de bruit dans ſon Siecle, par ſon eſprit & ſon ſavoir dans les Belles Lettres, & par les contradictions qu'il eut à ſoutenir avec les Savans pour qu'on puiſſe ſe diſpenſer de raconter ici une avanture qui doit lui être arrivée cette année ou la ſuivante. Ayant quitté Rome, pour aller à Naples, où il étoit appellé par le Roi *Alphonſe*, il y fut déferé pour hereſie par les Inquiſiteurs de ce Royaume. On dit que convaincu, il fut condamné au feu, mais que par la faveur du Roi, qui avoit été ſon Diſciple dans la Langue Latine, il en fut quitte pour être fuſtigé chez les Dominicains. Tous ceux qui ont débité ce fait ne le tiennent que de *Pogge*, ennemi mortel & enragé de *Laurent Valle*. On a contre ce dernier deux invectives très-virulentes de ce Bel Eſprit de Florence. Ce ne ſont que chartées d'injures, d'invectives, de médiſances les plus groſſiéres, d'extenſions ſi atroces & en ſi grand nombre qu'il eſt impoſſible qu'il n'y ait pas des menſonges & des calomnies. Auſſi Mr. *Dupin* a-t-il revoqué en doute l'hiſtoire de la fuſtigation, ſur ce que depuis *Laurent* fut en grande faveur à Rome. Les heréſies dont on l'accuſa conſiſtoient 1. Dans quelques ſubtilitez Scholaſtiques ſur la Trinité. 2. De ce qu'avec *Jovinien* il blâmoit les vœux de Virginité, diſant même que le Genre humain avoit plus d'obligation aux femmes publiques qu'aux Religieuſes. 3. D'avoir parlé trop librement des Péres de l'Egliſe & de n'avoir pas même épargné Jeſus-Chriſt. Il avoit tenu autrefois le parti du Concile de Baſle, contre *Eugene IV.* mais il lui en demanda pardon & ſans doute il l'obtint, comme tous les autres. Je ne ſai s'il avoit alors écrit contre la prétendue *Donation de Conſtantin*, héreſie d'autant plus grande, qu'il a paſſé pour avoir été le premier qui ait voulu enlever ce joyau à l'Egliſe.

*France & Angleterre.*

XXVII. LA Tréve duroit encore entre la France & l'Angleterre. Elle fut pourtant interrompue par cet incident. Dans le Traité de *Nantes*, où fut conclu le Mariage de *Marguerite d'Anjou* avec le Roi d'Angleterre, ce dernier s'étoit engagé à rendre la Ville du *Mans*, que les Anglois avoient conquiſe il y avoit quelques années, à *Charles d'Anjou*, Comte du *Maine*. Comme on différoit l'execution de cet engagement ſous divers prétextes, le Roi de France fit faire le Siege de cette Ville, & s'en rendit Maître par une Compoſition à laquelle il voulut bien conſentir, & la Tréve continua. Cette expédition n'empêcha pas le Roi de France de prendre des meſures pour l'extinction du Schiſme. Peu avant la mort d'*Eugene IV.* il aſſembla ſon Conſeil, pour déliberer de cette grande affaire. Le Concile de Baſle avoit bien conſenti, quoi que

par

Digitized by Google

1447.

par force à la convocation d'un autre Concile, ſelon le déſir de l'Empereur & des Electeurs; mais le Roi prévoyant que, dans ce Concile, les mêmes queſtions de la ſupériorité du Pape, par deſſus le Concile, ou de celle du Concile ſur le Pape, formeroient auſſi les mêmes difficultez, jugeoit plus à propos de terminer l'affaire par Negociation. Elle conſiſtoit en trois points. Le 1. *Que toutes les procedures faites, toutes les Cenſures & Sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre fuſſent reputées comme non faites & non publiées.* Le 2. *qu'on reconnût* [illegible] *comme l'unique & vrai Pape, ainſi qu'il étoit reconnu avant le Concile de Baſle.* Et le 3. *Qu'Amedée de Savoye en cedant le Pontificat tînt dans l'Egliſe le plus haut rang qu'on pourroit lui accorder & que ceux qui avoient embraſſé ſon parti dans le Concile de Baſle euſſent auſſi part à l'accommodement, par les Dignitez & par les honneurs qui leur ſeroient conſervez.* (1)

(1) Dac. ubi ſup. p. 172. Il [illegible] Hiſt. Eccl. p. 456. 457.

Negociation de Nicolas V. pour engager Felix V. à lui ceder le Pontificat.

XXVIII. QUOIQU'AMEDE'E ou *Felix V.* n'eût preſque plus dans ſon obedience que les Suiſſes & la Savoye, il ne laiſſoit pas de ſe porter encore pour Pape à *Lauſanne*, où il s'étoit retiré depuis quelques années. On dit même qu'à la nouvelle de la mort d'*Eugene* il créa de nouveaux Cardinaux, pour renforcer ſa Cour. C'eſt ce que *Pogge* lui reproche en termes fort injurieux, dans l'Invective qu'il écrivit contre lui. *Vous avez*, dit il, *voulu orner les victoires que vous prétendiez remporter par la mort du Pape, en donnant un Chapeau rouge à pluſieurs de vos Creatures, comme à des maſques ridicules, pour conſerver la mémoire de votre honteux acharnement à renverſer l'Egliſe. Non content de cela, vous avez d'abord envoyé des Ambaſſades aux Princes de la Chrétienté, pour leur faire adorer votre Statue & encenſer à Moloch, en abjurant la Foi & ſuivant l'hereſie: mais ces efforts ont été ſifflez de tout le monde, & rejettez avec horreur comme du poiſon* (b). C'eſt ce qui obligea *Nicolas V.* à envoyer l'Archevêque d'*Aix* en Provence, pour tâcher de le reduire, ou pour exécuter la Sentence d'*Eugene IV.* contre lui. La Bulle de ce Pape ordonnoit de confiſquer les Domaines & les Etats d'*Amedée* au profit du Roi de France. Il écrivit en même tems à ce Monarque, pour l'engager à continuer de donner ſes ſoins à la pacification de l'Egliſe. Comme il étoit aiſé de juger qu'*Amedée* ſe rendroit aux ſollicitations de tout le monde, en cédant le Pontificat & en reconnoiſſant *Nicolas V.*, le Pape ordonnoit à ſon Légat, en ce cas, de lever toutes les Cenſures portées contre *Felix*, & de le faire Cardinal Légat dans toutes les Terres de ſon obeïſſance. On verra l'année ſuivante le ſuccès de ces négociations.

(b) Ap. Reyn. ubi ſup. n. 19.

Edit de l'Empereur pour faire reconnoître Nicolas V.

XXIX. L'EMPEREUR fut des premiers à recevoir avis de l'Election de *Nicolas V.* Dès que le Cardinal *Jean Carvajal*, déjà connu par pluſieurs Legations tant en Allemagne qu'en Bohême, la lui eut notifiée, il aſſembla les Etats de l'Empire à *Aſchaffenbourg* en Franconie dans l'Electorat de Mayence, pour délibérer ſur la maniere dont on reconnoîtroit *Nicolas V.* Les ſentimens étoient fort partagez là-deſſus, com-

1447. me le rapporte *Æneas Sylvius*, qui étoit de cette Ambaſſade. Les uns étoient d'avis de ne reconnoître *Nicolas* que ſauf les Decrets du Concile de Baſle. Le Légat prétendoit au contraire qu'il ne falloit avoir aucun égard à ce Concile, comme tout opposé au Siége de Rome. Il y en avoit qui, tenant un milieu entre ces deux ſentimens, qui leur paroiſſoient extrêmes, diſoient qu'on pouvoit recevoir les Décrets du Concile de Baſle juſqu'à un certain tems, & avec quelques limitations. Cet avis mitoyen l'emporta, au rapport d'*Æneas Sylvius* (a). Cependant ce ne fut pas ſur ce pied-là que l'Empereur publia ſon Edit en conſéquence de cette Aſſemblée, puiſque les Decrets du Concile de Baſle y ſont rejettez abſolument. Cet Edit rouloit ſur ces Chefs principaux. 1. „Qu'ayant trouvé à ſon avenement à l'Empire, l'Egliſe déchirée par des Schiſmes & troublée par diverſes erreurs, il avoit ſuivi les traces de ſon Prédeceſſeur *Albert* pour y remedier, en embraſſant la Neutralité que l'on croyoit la voye la plus favorable pour parvenir à l'union. 2. Que cette voye n'ayant pas réuſſi, après bien des négotiations & des travaux, il avoit avec la participation des Electeurs de l'Empire, & de l'avis de pluſieurs Rois & Princes Chrétiens, réſolu de ſe ſoumettre à l'Obédience d'*Eugene IV*. 3. Qu'*Eugene* étant mort & *Nicolas V.* ayant été élu en ſa place, du conſentement unanime des Cardinaux, il avoit crû ne pouvoir ſe diſpenſer de le reconnoitre comme le légitime Succeſſeur d'*Eugene*, dans l'Aſſemblée ſolemnelle d'Aſchaffenbourg, où s'étoient trouvez les plus illuſtres Membres de la Chrétienté, par eux-mêmes ou par leurs Légats. 4. Qu'en vertu de cette réſolution, il ordonne à tous les Electeurs, Prélats, Princes & autres Membres de l'Empire, de ſe ranger ſans nulle reſtriction, ſous l'obeïſſance de *Nicolas V.* comme le vrai & indubitable Pape Vicaire de J. C. & Succeſſeur de *St. Pierre*. 5. Il leur enjoint de renoncer abſolument à tous autres Décrets ou Mandemens, de quelque part qu'ils viennent, *ſoit de celui qui a uſurpé le Pontificat, ſoit du Concile de Baſle* (ALIA OMNIA *Mandata a quocumque emanent, ſive ab illo qui Papatum uſurpavit, ſive a Communitate in Baſilea, aut aliquâ alia, tenore non obſtante, quæ neque totaliter dimittere curare, ſpernere & integraliter reſutare, quibus mediantibus concorditer in unum Eccleſiæ ſacrique Imperii vivere valeamus.*) 6. Tout cela eſt ordonné ſous peine d'être puni ſelon les Canons de l'Egliſe Romaine & ſelon les Loix de l'Empire (1)". Ce qui, ſelon ce qu'on vient de dire, ſe doit borner aux Decrets du Concile, puis qu'il en avoit fait de favorables à l'Allemagne & à l'Empire.

(a) Æn. Sylv. Apolog. ad Meyer. ap. Rayn. ad 1447 n. XVII.

Décrets du Concile de Baſle que l'Empereur veut conſerver.

XXX. En effet, ſi pour le bien de l'union, *Frederic III* voulut bien déroger à quelques Articles du Concile de Baſle, il avoit grand intérêt à le maintenir à d'autres égards. 1. Déja la *Pragmatique Sanction* étoit

---

(1) L'Edit eſt daté du 22. d'*Août* 1447. *Cochl.* ubi ſup. p. 345. 346.

1447.

étoit en partie l'ouvrage de ce Concile. Elle fut au moins formée ſur pluſieurs de ſes Decrets en faveur des Libertez Eccléſiaſtiques de l'Allemagne, comme on l'a vû, quand l'Empereur *Albert II.* l'accepta & la jura, avec les Electeurs, dans la Ville de Mayence, en 1438. & même les Etats de l'Empire en propoſerent en 1510 le rétabliſſement à *Maximilien* I. Ce Prince goûta cet avis, & ordonna au célébre *Wimphelingius* Profeſſeur en Théologie de *Schelſtad* de lui dreſſer un plan ſur lequel on pût ſe régler dans l'obſervation de la Pragmatique. 2. Un des Articles de cette célébre Convention étoit que l'autorité du Concile de Baſle & l'obſervation de ſes Decrets devoit être perpétuelle, & que perſonne, non pas même le Pontife Romain, ne devoit entreprendre de le caſſer, de l'infirmer ou de le transferer (a). 3. Le Concile de Baſle travailla beaucoup à ſoulager l'Allemagne accablée par les impoſitions de la Cour de Rome. A l'inſtance de *Frederic*, *Eugene IV.* fut obligé en 1447. le 5 de Fevrier, peu de tems avant ſa mort, à ſouſcrire aux Décrets de ce Concile acceptez par l'Empereur *Albert*, & à accorder le 7 du même mois pluſieurs Indults à cet Empereur & aux Princes d'Allemagne, quand ils eurent renoncé à la Neutralité. 4. Cette même année *Nicolas V.* paſſa un Concordat entre le Siége de Rome & l'Allemagne, par lequel elle étoit relevée, à pluſieurs égards, des Uſurpations du Siége Romain, & remiſe à peu près dans l'état où elle étoit avant la grande Controverſe ſur les Inveſtitures. C'eſt ce qui ſe fit par le Miniſtère du Cardinal *Carvajal* envoyé par ce Pape *Légat à latere* en Allemagne. On peut voir ces Concordats dans *Bzovius* (1). Quoique la ſatisfaction qu'on y donnoit aux Allemans fût fort imparfaite, il fallut s'en contenter, parceque le Pape n'étoit pas d'humeur à accorder davantage. 5. Un Savant Juriſconſulte les a jugez tout à fait contraires à la réputation, à la gloire, à la liberté & aux intérêts de l'Empire (b). Ce qui eſt très-véritable, ſi l'on fait réflexion ſur la vigueur avec laquelle les Empereurs avoient autrefois défendu leur droit aux Inveſtitures, fort affoibli par ces Concordats. Un autre Juriſconſulte s'eſt plaint de ce que ces Concordats étoient conçus en forme de Conſtitution de Pape, & non comme une Tranſaction ratifiée par les deux Parties contractantes (c). 6. Encore, tels que ſont ces Concordats, ils ont été fort mal obſervez par la Cour de Rome, puiſque par la Capitulation de *Charles V.* & de ſes Succeſſeurs juſqu'à nos jours l'Empereur s'oblige à travailler à faire donner par le Pape ſatisfaction à l'Allemagne ſur la violation des Concordats (d).

XXXI. L'EXEMPLE de *Frederic* fut imité à peu près de toute la Chrêtienté. On a vû la ſoûmiſſion du Roi d'Arragon. Le Roi de France étoit dans les mêmes diſpoſitions; mais il ne ſe déclara pas d'abord

Le Roi de France & les autres Princes reconnoiſſent auſſi *Nicolas V.*

(a) *Jacob. Wimp. der Georg.* Gravam. Imp. L. I C. VII p. 307. 316.

(b) *Hippolytus a Lapide* P. III C. II § 1 p. 518 ap. Georg. p. 239.

(c) *Seidem. de* Libert. Eccl. Germ. L. VII Cap. XI § XII p. 919. apud Georg. ubi ſup.

(d) *Georg.* ubi ſup.

---

(1) Ann. 1448 n. 1. On prétend qu'ils avoient été dreſſez dans le Concile de Baſle. Georg. ubi ſup. p. 239.

1447. bord ouvertement, attendant comment ſe terminoit l'accommodement avec *Felix V.* Ce dernier, ſoit par néceſſité, ſoit par inclination pour la paix, paroiſſoit tout diſpoſé à céder, pourvû qu'il pût le faire avec honneur. C'eſt dans cette vûe que *Louis* Duc de Savoye ſon fils alla trouver le Roi de France, pour le prier d'aſſembler un Concile, avant que de reconnoître *Nicolas.* On a vû que cette voye plaiſoit moins à *Charles VII.* que celle de la Négociation. Ainſi, après pluſieurs Conférences avec le Duc, ce dernier promit d'y donner ſes ſoins. Ce Monarque reconnut cependant par avance *Nicolas.* Les Anglois l'avoient déja fait par une Ambaſſade ſolemnelle. Les Ducs d'*Orleans*, de *Bourgogne*, de *Bretagne*, d'*Anjou* en firent autant (a). Toute l'Allemagne s'y rangea. On trouve une Lettre de *Nicolas V.* à l'Evêque de *St. André* en Ecoſſe, pour ramener les Ecoſſois qui avoient adheré juſqu'alors au Concile de Baſle. Il leur offroit une Amniſtie en cas d'obéiſſance, & les menaçoit de l'excommunication en cas de refus (b). Il y avoit en Pologne des Ambaſſadeurs des deux Concurrens. L'affaire miſe en déliberation, on ſe déclara pour *Nicolas V.* L'Archevêque de *Gneſne*, *Vincent Cot*, qui avoit reçu le Chapeau de Cardinal de *Felix V.* écrivit à *Nicolas* pour en obtenir le pardon. Ce Pape le lui accorda, le confirma dans ſa Dignité, & le rehabilita avec ſon Diocèſe. Ainſi l'autorité du Concile de Baſle, qui ne faiſoit que traîner depuis longtems, ne tenoit plus qu'à un filet. On en verra bien-tôt la derniere fin.

(a) Fleury ubi ſup. p. 470.

(b) Rayn. ubi ſup. n. 21. Dlug. Crom. an. 1447.

Lettre du Grand Maître *Jean de Laſtic* au Pape *Nicolas V.* ſur les plaintes que quelques Commandeurs avoient fait contre lui.

XXXII. Peu de tems après l'Election de *Nicolas V.* quelques Commandeurs de *Rhodes*, qui étoient à Rome, lui firent des plaintes du Grand Maître *Jean de Laſtic* ſur ce qu'il avoit augmenté les *Reſponſions* ou penſions que leurs Commanderies devoient payer à l'Ordre. Ce Pape prévenu lui en écrivit en termes fort durs, comme d'une Entrepriſe contre l'autorité du St. Siege, contre les Statuts du dernier Chapitre qu'il lui envoyoit en même tems. Le Grand Maître mortifié de ces reproches, qu'il croyoit n'avoir pas méritez, aſſembla ſon Conſeil, & par ſon avis, répondit au Pape: Que ſon Prédéceſſeur *Eugene IV.* après avoir
» fait examiner les comptes de la dépenſe que l'Ordre avoit faite pour
» ſoûtenir le Siege de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des Reſ-
» ponſions, afin de ſatisfaire aux dettes que la Religion avoit été obli-
» gée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui s'en plaignoient
» étoient indignes de porter la Croix, gens, dit-il, qui n'avoient ja-
» mais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas reſté longtems, ſoit pour
» ſe diſpenſer de la Diſcipline réguliere, & peut-être même pour éviter
» les perils ordinaires à la guerre, & ſur tout dans un Siége auſſi meur-
» trier: que la plûpart de ces Religieux, au lieu de réſider au moins
» dans leurs Commanderies, ſuivant leurs obligations & dans l'exercice
» & les fonctions de l'Hoſpitalité, s'étoient attachez à la Cour de Ro-
» me, qu'ils y vivoient dans la molleſſe & dans les plaiſirs, qu'il con-
» juroit ſa Sainteté de les renvoyer inceſſamment au Couvent & dans la
» Mai-

Digitized by Google

1447.

„ Maiſon Chef de l'Ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs
„ Confréres, quelle devoit être la vie d'un véritable Chevalier de
„ *St. Jean*. A l'égard des Statuts que ſa Sainteté lui avoit addreſſez,
„ on étoit convenu dans le Conſeil & après une Collation exacte avec
„ les Originaux, que ce ne pouvoit être l'ouvrage que de quelque fauſ-
„ ſaire, qui y avoit gliſſé diférens Articles inconnus juſqu'alors dans
„ l'Ordre, & qui n'avoient été inventez que pour favoriſer l'eſprit de
„ proprieté & de libertinage de ces mauvais Chevaliers (1).

XXXIII. FREDERIC, non content de l'Edit qu'il avoit déja donné à la ſollicitation du Légat, écrivit en termes très-forts aux Magiſtrats de Baſle, pour les obliger à retirer & abolir les Lettres de ſûreté ou les Sauf-conduits donnez juſqu'alors au Concile, & même à mettre en priſon ceux de cette Aſſemblée qui ne voudroient pas ſortir de leur Ville. Comme les Pères balançoient encore ſur leur retraite, l'Empereur ordonna à ſon Frere *Albert* de pourſuivre comme des rebelles ceux qui refuſeroient d'obéir. Le Magiſtrat de Baſle obéit, & congédia le Concile. Ce qui reſtoit de Peres ſe retira à *Lauſanne*, où étoit *Felix*. Le Concile y fut transféré, & on réſolut de tenir une Seſſion publique le ſeiziéme de Mai de 1449. qui eſt la 45. du Concile de Baſle.

1448. Lettre de l'Empereur aux Magiſtrats de Baſle pour les obliger à congédier le Concile.

Il faut cependant que *Felix V.* dès l'an 1447. eût promis de céder; puiſqu'on voit une Bulle de *Nicolas V.* dattée du 18. de Janvier 1448. par laquelle il témoigne *que, par les ſoins des Rois de France & d'Angleterre & d'autres Princes*, Amédée, ou Felix, *du conſentement de ceux qui avoient été à Baſle, ſous le nom de Concile général, & qui étoient alors à Lauſanne, étoit diſpoſé à céder le droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat* (a). Cette Bulle contient une Amniſtie générale, une abolition totale de toutes Cenſures, Excommunications, peines, privations, dommages quelconques, Anathèmes portez contre *Felix*, contre le Concile de Baſle, contre qui que ce ſoit, & en quelque lieu du Monde que ce ſoit à cette occaſion, en un mot un parfait rétabliſſement de toutes choſes en leur entier.

(a) *Concil. Labb.* T. XIII.

XXXIV. LE Roi de France ne manqua pas de profiter de ces favorables diſpoſitions, pour tenir à *Lyon*, au mois de Juillet, une Aſſemblée générale où l'on pût terminer l'affaire à la ſatisfaction commune.
„ Là ſe trouverent (dit le Continuateur de l'Hiſtoire de Mr. *Fleury*)
„ (b) au nom du Roi, *Jaques Juvenal des Urſins*, Archevêque de
„ Reims, l'Evêque de *Clermont*, le Maréchal de *la Fayette*, *Elie de*
„ *Pompadour* Archidiacre de *Carcaſſonne* & *Thomas de Corcellis* ou de
„ *Courcelles* Docteur en Théologie. Le Comte de *Dunois* s'y rendit
„ avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, l'Archevêque de *Trêves* avec les
„ Ambaſſadeurs des Electeurs de *Cologne* & de *Saxe*, qui ſe rendirent à la
„ Cour

Aſſemblée générale tenuë à Lyon pour procurer la ceſſion de Felix V. Ambaſſades du Roi de France au Pape Nicolas V.

(b) p. 478.

---

(1) *Jean de Laſtic* mourut en 1454. & eut pour Succeſſeur Frere *Jaques de Milli* Grand Prieur d'Auvergne. *Hiſt. de Malte* T. II. p. 255.

1448.

» Cour de France. *Amédée* & le Concile de Basle y envoyérent le Cardinal
» d'*Arles*, le Prevôt de *Montjeu* & d'autres. L'Archevêque d'*Ambrun*
» & le Seigneur de *Malicorne* y vinrent de la part du Dauphin,
» comme Seigneur du Dauphiné. L'Evêque de *Marseille* de la part du
» Roi de Sicile, & tous de concert travaillérent à mettre fin au Schisme,
» ce qui ne fut pas aisé d'abord à cause des différentes difficultez
» qu'on fit naître, & qui firent durer les Conférences jusqu'au mois
» d'Octobre, sans qu'on pût rien terminer.

Enfin, il fut résolu d'une commune voix d'envoyer à *Amédée* qui étoit alors à *Geneve*, pour convenir avec eux des Conditions de sa Cession. Je ne trouve point qui furent ces Ambassadeurs. *Bzovius* a prétendu, sans beaucoup de vraisemblance, que toute l'Assemblée y alla. *Placuit ut Genevam omnes se conferrent* (a). *Amédée* ayant donné une entiere espérance de sa Cession, le Roi de France envoya une Ambassade solemnelle à Rome, pour en regler les Conditions avec *Nicolas*. Les principaux Ambassadeurs étoient l'Archevêque de Reims, *Elie de Pompadour* depuis peu Evêque d'*Alet*, *Guy Bernard* Archidiacre de *Tours*, le Docteur de *Courcelles*, *Tanneguy Du Chatel* & *Jaques Cœur* Surintendant des Finances. Il faut qu'il y en eût beaucoup d'autres, puisque *Nicolas V.* dans sa Lettre à *Charles VII.* dit qu'à Rome ceux qui se souvenoient de soixante ans n'avoient pas vû d'Ambassade plus nombreuse & plus magnifique (b).

(a) 1448. n. XI.

(b) Concil. Labb. ab. sup. 1325

Propositions des Ambassadeurs à *Nicolas* V.

XXXV. Les Historiens rapportent avec quelque diversité les propositions que les Ambassadeurs avoient ordre de porter à *Nicolas*, après la Conférence de *Geneve*. Je les rapporterai comme elles se trouvent dans la Collection des Conciles des PP. *Labbe* & *Cossart*, & comme le Continuateur de l'Abbé *Fleury* les a abrégées. « 1. Que *Felix* donnera ses Lettres de
» renonciation en bonne & due forme. 2. Que le Pape *Nicolas* révoquera
» toutes les peines, privations, suspensions, portées contre *Felix*,
» le Concile de Basle & leurs adhérans. 3. Que ceux qui auront été privez
» de leurs Bénéfices, Dignitez & possessions y seront rétablis en
» forme. 4. Que les Cardinaux des deux Obédiences conserveront leurs
» honneurs, prérogatives, émolumens, & que si deux ou plusieurs ont
» le même titre, on y pourvoira comme on a fait dans le Concile de
» Constance. 5. Que tous les Officiers de la Cour de *Felix* demeureront
» dans leurs Emplois. 6. Que le Pape *Nicolas* convoquera, par ses
» Lettres, un Concile général pour le premier de Septembre en un an,
» dans quelque Ville de la domination de France. 7. Que le même Pape
» approuvera & confirmera toutes les provisions données par *Felix* &
» le Concile de Basle, pour quelque Bénéfice que ce soit. 8. Qu'il
» permettra par ses Lettres de pourvoir à l'état de *Felix* d'une maniere
» honnête & qui lui soit convenable. Ce qui sera approuvé dans le futur
» Concile. Tout ce que *Felix* demandoit se réduisoit à ces Articles,
» Qu'il seroit Cardinal Evêque, Legat & Vicaire perpétuel du
» Saint Siége, dans toutes les Terres du Duc de Savoye, Qu'il auroit

» dans

Google

» dans l'Egliſe Romaine la premiere place après le Pape, Que s'il pa- 1448.
» roiſſoit jamais devant ſa Sainteté, elle ſe leveroit de ſon Siege pour le
» recevoir, & le baiſeroit à la bouche, ſans exiger de lui d'autres mar-
» ques de reſpect & de ſoumiſſion en ces rencontres, Qu'il conſerveroit
» l'habit & les Ornemens du Pontificat excepté l'Anneau du Pecheur,
» le Dais, & la Croix ſur la Chauſſure, & qu'on ne porteroit point
» avec lui la Sainte Euchariſtie, Que quand il ſortiroit des Etats de
» Savoye, il auroit par tout les droits & la puiſſance du Legat, & qu'il (a) *Fleuri ibid.*
» ne pourroit point être contraint de venir paroître à la Cour de Ro- *ſup.* p. 480.
» me, ni dans un Concile général (a). 481

XXXVI. Nicolas, que l'on repréſente comme un Pape aſſez *Nicolas V ac-*
enclin à la douceur & à la paix, accepta ces conditions, d'ailleurs aſſez *cepte ces pro-*
avantageuſes au Siége de Rome. *Felix*, de ſon côté, ſelon les Con- *poſitions &*
ventions, aſſembla ou plûtôt continua le Concile de Baſle à *Lauſanne*, *Felix donne ſa*
pour y donner ſa Ceſſion, comme on l'avoit fait à Conſtance, lors de *Ceſſion.*
la Ceſſion volontaire de *Gregoire XII*, *Felix*, avant que de céder, devoit donner ces trois Bulles. Par la premiere il rétabliſſoit ceux qui auroient été dépoſez ou dépouillez par *Eugene IV.* & par *Nicolas V* à l'occaſion du Schiſme. Par la ſeconde il levoit toutes les Cenſures & Excommunications par lui lancées contre ceux de l'Obédiance des deux Papes qu'on vient de nommer. Le troiſiéme confirmoit tout ce qu'il avoit fait pendant ſon Pontificat. Cela fait, les Pères de Baſle, qui s'étoient tranſportez à *Lauſanne*, autoriſérent la Ceſſion de *Felix*, ſous les conditions marquées, & élurent de leur autorité *Nicolas V*. En même tems *Felix*, comme il l'avoit ſtipulé, fut declaré par le même Concile Cardinal Evêque de *Ste Sabine*, Légat & Vicaire perpétuel du Siege Apoſtolique, *dans les Etats du Duc de Savoye, du Marquis de Montferrat & de Saluſſe, dans la Comté d'Aſt, dans une portion de la Province de Lyon, dans les Villes de Lauſanne, de Baſle, de Strasbourg, de Coire, de Sion* (b) (*dans le Valais*) avec ces clauſes honorables qu'il (b) *Rayn.* 1449
auroit dans l'Egliſe Romaine la premiere place, ſous les conditions mar- n. 6. *Fleuri*, p.
quées ci-deſſus. Tout ceci s'eſt paſſé aux mois d'Avril & de Mai 1449. 480. 481.
Ainſi finit le Concile de Baſle, après bien des traverſes, non ſeulement avec honneur, mais reconnu de toute la Chrétienté, ſans en excepter le Siége de Rome.

XXXVII. Cette année mourut *Chriſtophle de Baviere* Roi de *Suede & Dan-*
*Suede*, de *Dannemark* & de *Norwege*. Les Suedois lors de l'union de ces *nemarc.*
Royaumes, s'élûrent un Roi, mais ils furent diviſez ſur le choix entre Mort du Roi
deux Fréres ſur leſquels ils avoient jetté les yeux. L'un s'appelloit *Char-* de Suede. *Char-*
*les*, l'autre *Canut*. Ce partage cauſa une guerre ſanglante entre ces deux *les* eſt élu
Fréres avant l'Election. *Charles* s'empara d'abord de la Ville de *Stokolme* Guerre ſan-
par ſurpriſe, & *Canut* de la Forteresse. Il y eut divers combats fort glante à cette
ſanglants. Enfin on fit une Trêve, pendant laquelle on convint de re- occaſion.
mettre au Peuple l'élection d'un Roi à l'excluſion de la Nobleſſe. Il ſe déclara pour *Charles*, qui avoit déja gouverné, & il fut mis ſur le

Trô-

1448. Trône. Il a paſſé non ſeulement pour un grand Prince, mais auſſi pour un Savant, ſur tout dans la Philoſophie & dans les Mathematiques. Il ne fut pas plutôt monté ſur le Trône, qu'il équipa une Flotte pour aller chaſſer le vieux *Eric* de la *Gotlande* où il s'étoit retiré, après avoir été dépoſſedé du Royaume par les Suédois. *Æneas Sylvius*, qui rapporte ce fait, en blame fort *Canut*, & plaint le ſort funeſte d'*Eric*, qui ſelon lui vivoit innocemment & tranquilement dans ſa retraite. " On aſſure,
» dit-il, qu'il vit encore, dans la *Pomeranie* ſa Patrie, content de peu.
» Bel exemple de l'inſtabilité des choſes humaines! Dépouillé de trois Ro-
» yaumes, il n'a pu conſerver juſqu'à la mort une Iſle où il avoit de-
» meuré caché pendant dix ans. Mais, continue notre Hiſtorien, les
» Crimes de *Charles* ne ſont pas demeurez impunis, car, pendant qu'il
» perſecute les Egliſes, qu'il mépriſe la Religion, qu'il dépouille les
» Prêtres, qu'il confond les Droits divins & humains, il a été battu &
» chaſſé du Royaume par *Jean (de Salſtad)* Archevêque d'*Upſal* Pré-
» lat d'un grand mérite & fort vigoureux. Ce Prince eſt dans une pe-
» tite Iſle non loin de l'embouchure de la Viſtule. *Chriſtierne* Roi
» de Dannemarc, qui lui a ſuccedé, l'emporte ſur lui par ſa juſti-
» ce & par ſa piété. Il a réuni encore une fois ces trois Royau-
» mes (1).

*Hongrie & Turquie*

XXXVIII. La funeſte bataille de *Varne* tenoit toujours au cœur à *Jean Hunniade* Vaivode de *Tranſſilvanie*. Brûlant d'impatience d'en avoir ſa revanche, il fut ravi d'apprendre qu'*Amurat II.* faiſoit de grands préparatifs de guerre, & qu'il levoit à force des troupes en Aſie & en Europe. A ce bruit il partit de la Hongrie avec une Armée de vingt-deux mille hommes, accompagné du Légat Apoſtolique & d'une quantité prodigieuſe de la haute & de la petite Nobleſſe de Hongrie. Quand ils eurent paſſé le *Danube*, *Hunniade* fit tout ce qu'il pût pour engager dans cette expedition *George* Deſpote de *Raſcie*, qui après avoir conquis le Royaume de *Myſie*, avoit fait la paix avec *Amurat*. Mais le Deſpote, ſoit qu'il voulût obſerver la paix, ſoit qu'il ne fut pas d'humeur à ſe voir commander par un ſimple Gouverneur de Hongrie, bien loin de ſe joindre à lui, donnoit avis de ſa marche au Turc jour par jour, & des Conſeils pour combattre *Hunniade* avec ſuccès. Comme ce dernier avoit fait une Ligue avec *Scanderberg* Roi d'*Albanie*, contre le Turc, il lui demanda la jonction de ſes Troupes aux ſiennes, afin d'attaquer en même tems l'ennemi du côté de l'*Illyrie*, & du côté de la *Bulgarie*. Mais le ſecours de *Scanderberg* vint trop tard. *Hunniade* marchoit à grandes journées, & *Amurat* le laiſſoit avancer tout exprès, afin de l'enfermer, & de lui ôter toute retraite. Ils ſe joignirent enfin dans une vaſte

---

(1) *Æneas Sylvius*. Europ. Cap. XXXIII. J'ai rapporté cet endroit d'autant plus volontiers qu'il y a quelques particularitez qui ne ſont pas dans la belle Hiſtoire des Révolutions de Suéde où l'on trouve pourtant cette affaire plus en détail & avec plus de moderation ſur le ſujet des Rois, & moins de prévention pour les Eccleſiaſtiques. P. III. 40. 41.

Google

1448.

vaſte plaine traverſée par un Fleuve, ſur les Confins de la Raſcie & de la Bulgarie. On raconte qu'une vieille voyant défiler ces Armées, pronoſtiqua la défaite des Hongrois, ſur ce que leurs Troupes avoient à peine troublé l'eau un jour, au lieu que les Turcs l'avoient troublée pendant trois jours. Ce fut là qu'*Amurat* offrit le combat; mais *Huniade*, qui attendoit le ſecours de *Scanderberg*, s'en défendit juſqu'à ce qu'il y fut forcé par les hoſtilitez du Turc, qui lui coupoit les vivres de tous côtez. Quand il fallut en venir aux mains, *Huniade* fit communier ſes Troupes & les harangua, pour les animer au combat. Dès la premiere Action, qui dura trois heures, les deux aîles de l'Armée Turque furent preſque enfoncées. *Amurat* envoya promptement pour les ſoûtenir & recommencer le combat. Il fut opiniâtre & ſanglant pendant tout le jour. Les Turcs y perdirent le plus de monde, & la nuit ſépara les Combatans juſqu'au lendemain, qu'on attendit avec impatience. Dès le grand matin le combat recommença. Il reſtoit encore aux Turcs quatre mille hommes de Troupes fraiches, ou qui n'avoient pas ſouffert. La victoire ſe ſeroit déclarée ce jour-là pour eux, ſi la nuit & la laſſitude n'avoient pas obligé les Armées de ſe ſéparer; mais elle le fit le jour ſuivant. L'Armée Hongroiſe opprimée par le nombre, fut ou défaite ou miſe en fuite. Pluſieurs des Generaux furent tuez ou faits priſonniers. La plus grande partie de la Nobleſſe Hongroiſe y demeura. L'Evêque de *Corone*, *Barthelemi de la Paſſe*, Legat du Pape, y fut tué. *Huniade* lui-même eut bien de la peine à ſe ſauver, tantôt à cheval, tantôt à pié. Après avoir marché trois jours par des chemins impraticables, ſans boire, ni ſans manger, il rencontra deux voleurs auxquels il fut obligé de ſe rendre, n'ayant ni Armes pour ſe défendre, ni Cheval pour fuir. Comme ces voleurs diſputoient à qui auroit une Croix qu'il portoit au cou, il ſe ſaiſit de l'épée de l'un d'entre eux, le tua & mit l'autre en fuite. Il y avoit cinq jours qu'il n'avoit ni bû ni mangé, lorſqu'il rencontra un Berger qui lui donna dans ſa cabane du Pain, des Oignons & de l'Eau. Il dit que jamais il n'avoit fait ſi grand' chére. Etant arrivé à *Schinez* en *Raſcie*, il y fut arrêté par *George* Gouverneur de cette Province, & ne pût avoir ſa liberté qu'en donnant un de ſes fils en ôtage. Enfin arrivé en Hongrie, il y fut reçu avec une joye univerſelle (a). Retournons en Boheme.

(a) *Bonfin. de rebus Hung.* Dec. III. L. VII. an. 1448.

1449.

Affaires de Boheme.

XXXIX. APRÈS l'invaſion de *Podiebrad*, tout étoit aſſez tranquile à Prague, où l'heureuſe recolte de l'année précédente avoit apporté l'abondance & la proſperité (b). Mais la ſuperiorité des Huſſites ou Calixtins empêchoit les Catholiques d'en goûter les fruits. Ils furent preſque tous chaſſez de Prague. Quand ils étoient malades, on leur refuſoit le Viatique, & aux morts la ſépulture Eccléſiaſtique, s'ils ne vouloient pas communier ſous les deux eſpèces, & on les jettoit à la voirie hors de la Ville (c).

(b) *Rod. Epiſt.* p. 506.

---

(c) *Infirmi non poterant Sacra Euchariſtia Viatico, compellebantur per Sacerdotes Rockiza-*

1449. Il s'en faut beaucoup qu'on ne fut auſſi tranquile dans le Païs. Les deux diferens partis exerçoient des hoſtilitez mutuelles, & ce qui a ſurpris avec raiſon les Hiſtoriens, c'eſt que pluſieurs des plus zélez partiſans des Taborites & des plus grands ennemis de *Maiſon-Neuve*, paſſerent dans l'autre faction, & ſe liguérent avec ſes Enfans & avec *Roſemberg*, pour vanger ſa mort imputée à *Podiebrad* (a). Tels étoient *Colda de Nachod* le jeune, & le Prêtre *Bedaach de Colin*, qui avoit autrefois enlevé cette Ville aux Taborites. D'autre coté *Berthold de Moravie* & *Behuſch* fils de *Koſtka*, auparavant ennemis de *Podiebrad*, liérent une étroite amitié avec lui, devenus amis de ſa fortune. On prétend que *Colda* ne prit parti contre *Podiebrad* que pour ſe vanger de ce Seigneur, qui en 1440. avoit commis des hoſtilitez contre ſon Père (b). A l'égard du Prêtre *Bedaach* ſon animoſité venoit de ſa jalouſie contre *Rockizane*, parce qu'il aſpiroit à la même Dignité que lui. Quoi qu'il en ſoit, *Podiebrad* eut du deſſous dans ces mutuelles hoſtilitez. *Colda*, joint à *Bedaach*, battit ou mit en fuite pluſieurs fois ſes Troupes (c). Dans le même tems *De Horka* & *Behuſch* fils de *Koſtka*, qui s'étoient reconciliez, joints à quelques autres de ſes partiſans, firent irruption dans le Cercle de *Gratz*, eſpérant d'y rencontrer *Colda* & ſes gens. Mais ne les ayant point trouvez, ils rebrouſſérent, & *Pardo* s'avança du côté où il fut attaqué par le Prêtre *Bedaach*, qui les commandoit, tellement qu'il en échapa très-peu (d). Cependant, par l'entremiſe de *Henri de Roſes* fils d'*Ulric*, il ſe fit une Paix ou une Tréve à *Iglaw* en Moravie entre les deux partis, à condition que, pendant un an, on s'abſtiendroit de toute hoſtilité de part & d'autre. *Hagec* prétend que la vûe de *Podiebrad*, dans cette Tréve, étoit de prendre du tems pour gagner l'Amitié des Villes, & ſe faire déclarer Gouverneur. Mais *Colda*, que l'Hiſtoire repréſente comme un homme inquiet & de mauvaiſe foi, la rompit auſſi tôt, ſous prétexte de n'en avoir pas bien compris le ſens, & alla ravager tout le Païs entre les Villes de *Mont* & de *Chrudim*, qui tenoient pour *Podiebrad* (e). Ce dernier prit le parti de diſſimuler plûtôt que de rallumer la guerre dans des Conjonctures où il avoit beſoin d'amis, pour s'affermir dans une ſituation auſſi ſaine que l'étoit alors la ſienne. *Cochlée* prétend même que *Rockizane* n'étoit pas fâché de la continuation des troubles, de peur qu'ils ne s'aſſoupiſſent aux dépens de ſon ambition. Sur quelque faux avis qu'il eut (à ce que raconte cet Hiſtorien) qu'une nouvelle tentative de paix avoit réüſſi, il en fut ſi mortifié qu'il interrompit une proceſſion qui devoit ſe faire à la fête de *St George*. Mais ayant appris que ce n'étoit qu'une fauſſe allarme, & qu'on n'avoit point conclu de paix, il ordonna la proceſſion pour un autre jour & fit chanter le *Te Deum* (f).

(a) *Theob.* Part. I. Cap. LXXXIII. p. 139.

(b) *Balbin. Epit.* p. 505 & 506.

(c) *Hagec*, an. 1440.

(d) *Theob.* P. I. Cap. XXXVIII. p. 139.

(e) *Balb. Epit.* p. 507. *Theob.* Part. I. Cap. XVII. *Hag.* 1449.

(f) *Cochl.* ubi ſup. 36.

XL. PEN-

---

*lavatur ad Communionem utriuſque ſpeciei. Qui verò volebant bibere de calice, mortui non permittebantur ſepulturam Eccleſiaſticam, ſed efferebantur extra Civitatem ſepeliebanturque ſepulturâ aſini.* Cochlæ. p. 243.

Digitized by Google

1449.

Troiſième Ambaſſade des Bohemiens à l'Empereur.

XL. PENDANT que ces choſes ſe paſſoient, il ſe tint à *Czaſlaw* Capitale du Diſtrict de ce nom, à environ neuf lieuës de Prague, où étoit alors la peſte, une Aſſemblée des Etats de Boheme, pour pacifier les troubles. Les avis furent partagez. Ceux du parti de *Podiebrad* auroient mieux aimé qu'on élût un Roi, de la Nation, ſans s'expoſer à de nouveaux refus de l'Empereur. Mais l'avis le plus général fut de renvoyer une troiſiéme Ambaſſade à l'Empereur pour demander *Ladiſlas*, qu'il tenoit toujours ſous ſa Tutelle, & pour le demander non ſeulement avec de grandes inſtances, mais même avec menaces d'élire un autre Roi, s'il ne vouloit pas leur accorder celui qu'ils avoient élû. *Podiebrad* ſentoit bien que cette demande tendoit à lui ôter le Gouvernement & l'eſpérance de régner. Il ne voulut pourtant pas s'oppoſer à l'Ambaſſade, mais il crut qu'il ne falloit pas l'entreprendre ſans de bonnes précautions pour les libertez du Royaume & pour la ſûreté de la Religion, ſur tout de la Communion ſous les deux Eſpèces. Il propoſoit donc de mettre, article par article, les Conditions auxquelles on appelleroit *Ladiſlas*, afin qu'il n'y eut point de conteſtation à ſon arrivée (a).

(a) *Dub. Hiſt. Bohem.* L. XXVIII. p. 742.

Je trouve dans mes Auteurs que cette Ambaſſade ne réuſſit pas mieux que les autres. L'Empereur s'excuſa ſur la minorité de ſon Pupille. On parlera bientôt d'une nouvelle Ambaſſade. En attendant voyons ce qui ſe paſſe en Boheme.

*Podiebrad* attaque *Colda* pour arrêter le cours de ſes Brigandages.

XLI. COLDA & ſa troupe factieuſe continuant toujours ſes hoſtilitez, *Podiebrad* leva une Armée pour en arrêter le cours. Il s'empara d'abord de la Forteresse de *Koſteletz* (1), dans le Diſtrict de Gratz, où il y avoit une bonne proviſion de Biere & de Vin, & en donna le Commandement au Seigneur de *Sternberg*. De là il alla mettre le Siége devant *Nachod*, dans le Cercle de *Koniggratz*, où *Colda* exerçoit ſes brigandages. Il ſe défendit pendant longtems dans cette Place, très-forte par ſa ſituation, & d'ailleurs bien munie & bien gardée. Enfin ne pouvant plus tenir, il en ſortit lui troiſiéme, pendant la nuit, & la laiſſa à la diſcretion des Aſſiegeans.

*Hagec* met à cette année l'incendie de la Ville de *Koniginhoff* ſur l'Elbe, dans le Cercle de Gratz, commis à l'inſtigation de quelques Siléſiens. Quelques-uns de ces Incendiaires furent brûlez.

1450.

Ses autres expeditions.

XLII. PENDANT tout le tems de la Treve *Podiebrad*, ne s'attaqua qu'à *Colda*, qui l'avoit rompue. Quand elle eut ceſſé, il alla mettre le Siége devant le Chateau de *Buſchtiehrad*, appartenant à *Frideric de Kolowrat*, avec qui il avoit exercé de mortelles inimitiez. La Place fut vi-

---

(1) *Koſteletz* eſt une des Villes de Bohême ſur l'Elbe. En 1424. *Ziska* manqua d'être pris dans cette Ville par ceux de Prague, avec qui il avoit des démêlez. Il en échapa pourtant & s'étant retiré dans les Montagnes, il brûla Kuttemberg. Enſuite étant retourné à *Koſteletz*, il remporta une victoire ſur ceux de Prague, & alla attaquer cette Capitale.

1450. vivement attaquée; mais vigoureuſement défendue. *Koleurat* l'avoit bien munie de tout ce qui étoit néceſſaire pour reſiſter longtems. D'ailleurs il attendoit du ſecours de *Frederic II.* Electeur de Saxe, qui ſollicité ardemment par les Enfans de *Maiſon Neuve*, & par *Jean de Roſemberg*, étoit entré en Boheme avec deſſein d'aſſiéger Prague. L'Entrepriſe échoua pourtant, par l'irruption du Duc *Guillaume* ſon Frere, & du Marquis de Brandebourg, qui mettoient tout à feu & à ſang dans l'Electorat de Saxe. Il fallut courir au ſecours de ſon propre Païs. Ce ſecours ayant manqué, les Partiſans de *Maiſon Neuve*, trop inégaux à *Podiebrad*, allerent camper aux environs de *Pilſen*, où ils avoient des Correſpondants. *Koleurat*, deſtitué du ſecours qu'il attendoit, & ne pouvant plus tenir, fut obligé de ſubir la Loi du vainqueur. *Colda*, d'autre côté, après ſon deſaſtre, s'étoit refugié chez quelque Seigneur de ſes Amis de même caractère que lui. Ils ravageoient avec leurs gens tout le Cercle de Gratz. Mais *Podiebrad*, pour les en chaſſer, envoya quelques Troupes à ce Cercle, qui les mirent en deroute & leur enlevérent pluſieurs Places. La Moravie étoit auſſi partagée en deux factions contraires. Les uns tenoient pour *Podiebrad*, les autres pour le parti Catholique. Toute la Province étoit en combuſtion par ces diviſions, lorſque, pour y remédier, le Capitaine de la Province (a) de Moravie, & le Notaire (b) aſſemblerent une Diéte à *Brunn*, où toutes choſes furent pacifiées (c).

(a) *Jean de Cimburg*
(b) *Jean de Pernſtein*
(c) *Mart. Kranz* p. 646. 647

Son expédition en Saxe en faveur du Duc Guillaume contre l'Electeur.

XLIII. On vient de voir que l'Electeur de Saxe avoit été obligé de ſe retirer de la Bohéme pour ſecourir ſes Etats, où ſon Frere *Guillaume* avoit fait irruption. Ce dernier ayant demandé du ſecours aux Bohemiens, *Podiebrad* ne manqua pas l'occaſion de ſe vanger de l'Electeur, qui s'étoit ligué avec le parti de *Maiſon-Neuve* contre lui. Il n'eut pas de peine à engager à cette expédition les Bohemiens, ſans ceſſe harcelez par les Saxons. Ils n'avoient pas d'ailleurs oublié le riche butin qu'ils avoient emporté de ces Provinces, ſous *Procope Raſé*. Il y envoya d'abord un Capitaine (d), expérimenté dans les Guerres Saxonnes, avec une partie de ſes Troupes, & enſuite, après avoir donné ordre à toutes choſes en Boheme (1), & avoir commis le gouvernement à un de ſes plus affidez Chefs (e), il y marcha lui-même avec le reſte de ſon Armée, où il y avoit auſſi des Troupes Moraves. S'étant ouvert les paſſages par le fer & par le feu, ils s'emparerent d'abord du vieux *Dreſden*, de *Willamsdorf*, de *Dobein* & d'autres Places. Le Duc *Guillaume* avoit formé le deſſein du Siége de *Naumbourg*, dont l'Evêque (2) tenoit le parti de l'Electeur, mais il ne put exécuter ce deſſein, parce

(d) *Pierre Slenky*

(e) *Czobeltzky*

---

(1) *Balbin* dit qu'alors *Podiebrad* traita avec les Siléſiens & qu'ils promirent de ne rien entreprendre contre la Bohéme pendant l'Interregne. *Epit. p.* 51.

(2) *Cochlæus* dit qu'il étoit de la *Maiſon de Schleinitz*. Mais l'Hiſt. Eccleſiaſtique d'Allemagne dit que *Jean de Schleinitz* mourut en 1434. Ce peut être une faute d'impreſſion pour 1454. *Cochl.* pag. 650.

1450.

parce qu'il ſe trouva engagé dans la *Miſnie*, par *Henri* le Jeune Baron de *Gera*, qui l'avoit provoqué par des injures & des railleries piquantes. Après quelques jours de Siége, les Bohemiens, amorcez par le butin, eſcaladérent les murailles avec une audace incroyable, & emportérent la place de vive force, ſans beaucoup de perte. On trouve une courte relation de ce Siége dans une Lettre d'un des Généraux Bohemiens à ſon Pére. » Nous ſommes venus, dit-il, avec toutes les Troupes devant Gera. Nous l'avons attaquée vivement & l'ayant forcée, nous y avons pris les Seigneurs *Henri* le jeune, *Henri de Unna* & d'*Arensbach*, *Guillaume* Comte d'Orlemonde, *Henri* Comte de *Kerchberg*, *Conrad de Kaffung* & pluſieurs Perſonnages illuſtres, au nombre de cent cinquante, & environ quatre cens tant des Citoyens que de la Garniſon. Il en eſt reſté ſur la place trois cens plus ou moins. Quoique nous ayons trouvé bien de la réſiſtance pendant aſſez long tems, nous n'avons perdu que quinze de nos gens entre leſquels ſont mon ancien ami *Dobes de Radom*, *Jaroſlas de Stebno*, de la ſuite du Seigneur *Bergon*, *Herman* votre homme de Chambre. On n'a trouvé non plus que peu de bleſſez. Nous attendons demain les Conſeillers de l'Empereur, qui veulent travailler à la reconciliation des deux Fréres. Du Camp de Gera, onze jours avant la *St. Gal*, l'an 1450.

» PIERRE DE STERNBERG (a).

(a) *Cochlæus* ubi ſupra p. 650.

Il retourne triomphant à Prague & eſt établi Gouverneur du Royaume

XLIV. APRE'S ſon retour de cette expédition, qui dura environ deux mois, *Podiebrad* entra triomphant à Prague. Il s'y devoit tenir à la Touſſaint une Aſſemblée des Etats. La conjoncture étoit des plus favorables à ſon ambition. La fortune lui montroit de jour en jour un viſage plus riant. Il avoit avec lui de bonnes Troupes & d'autres dans le voiſinage prêtes à agir au premier ſignal. Dans cette ſituation, il n'eut pas de peine à obtenir du conſentement unanime des Etats le titre & la Dignité de Gouverneur du Royaume, avec un pouvoir illimité. Catholiques & autres, tout le monde convint qu'il méritoit cet honneur. Il avoit une attention particuliere à établir la Paix & la Juſtice par tout. Infatigable jour & nuit au travail, il négligeoit de boire & de manger dans les néceſſitez preſſantes. D'un eſprit toujours préſent & pénétrant, il ſavoit également & prendre ſon parti ſur le champ & temporiſer. Il étoit d'ailleurs en état de ſoutenir ce poſte ſublime par ſa magnificence chez lui, par l'affection des Troupes, par le grand nombre de ſes Clients, il égaloit, s'il ne ſurpaſſoit pas, les plus grandes Maiſons du Royaume, comme celles de *Roſemberg* & de *Maiſon-Neuve* (b).

(b) Cochl. ubi ſup. p. 651. Theob. Part. II. Cap. XVIII.

Conditions ſous leſquelles il eſt établi Gouverneur.

XLV. ON prétend qu'une des Conditions ſous leſquelles il avoit été declaré Gouverneur, fut qu'il feroit tout ſon poſſible pour faire venir *Ladiſlas*. Il y donna les mains de bonne grace. *Dans ce haut faîte de grandeur*, dit Theobald, *il comprenoit qu'il lui ſeroit facile de diſpoſer d'un Roi encore jeune, ou que ſi le refus de l'Empereur engageoit les Bohemiens à élire un autre Roi, il y auroit bonne part.* Cependant l'Au-

1450. teur du *Mars Moravique* ne dit point que ce fut là l'une des Conditions ſous leſquelles *Podiebrad* fut établi Gouverneur. Il raconte même l'affaire plus avantageuſement pour *Podiebrad* que ne fait l'Hiſtorien Proteſtant. *Ce qui contribua le plus, dit-il, à le rendre agréable à la Nobleſſe, à ceux de Prague & à tout le Peuple, c'eſt que dès le commencement de l'an 1451 il délibera ſur les moyens de faire venir Ladiſlas, à qui n'auroit pas même penſé tout autre dans ſa place ſi ce n'eſt par Comedie* (a). On verra bien-tôt l'effet de cette Negotiation.

(a) Cochlæ. 631.

Google

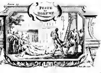

# HISTOIRE
## DE LA
# GUERRE
## DES
# HUSSITES
## ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XXIII.

I. PENDANT que ces choſes ſe paſſoient, la peſte faiſoit de grands ravages en Bohême, en Moravie, en Autriche & en Pologne. Elle enleva à Prague pluſieurs perſonnes de diſtinction, & entre autres *Pierre de Mladenowicz*, dont on a ſouvent parlé. Il étoit alors Miniſtre ou Curé de l'Egliſe de *St. Michel*. On mit en ſa place *Chriſtian Prachatitzky*.

1451.

La peſte fut de grands ravages en Bohême,

1451. Rockizane rompt tout-à-fait avec l'Egliſe Romaine.

II. Rockisane avoit promis de ſe ſoumettre à l'autorité du Pape, dans l'eſpérance d'en obtenir des Bulles pour l'Archevêché de Prague. Mais voyant qu'on lui manquoit de parole, & s'étant même brouillé avec le Cardinal Légat, il réſolut de rompre tout à fait avec l'Egliſe Romaine, & de rechercher l'union de l'Egliſe Greque. Les Bohemiens y étoient d'autant plus diſpoſez qu'on les avoit flétris comme des heretiques au Concile de Florence. Il fut donc réſolu d'envoyer une Députation ſolemnelle à l'Egliſe de Conſtantinople, avec une Confeſſion de leur Foi. La réponſe fut favorable, comme il paroit par la Lettre de cette Egliſe, qui merite bien de trouver place ici.

Lettre de l'Egliſe de Conſtantinople aux Bohemiens.

III. „ La Sainte Egliſe de Conſtantinople Mere & Maîtreſſe de
„ toutes les Egliſes, à tous & à chacun de nos Illuſtres & chers Freres
„ & Enfans, à la ſublime Univerſité de Prague, aux nobles & vaillants
„ Princes, Capitaines, Chefs ou Ducs, Barons, Gentilshommes,
„ aux hommes ſpirituels, Zelateurs de la Foi, aux Maîtres & à tous
„ les Conducteurs des Egliſes, aux Citoyens & Officiers (ou Officiaux)
„ en quelque lieu qu'ils ſoient, à tous les Orthodoxes au delà
„ des Monts, qui profeſſent ſincerement la Verité de Chriſt, qui liront
„ cet Ecrit de la Providence maternelle, Salut par le Fils de la glorieuſe
„ Vierge, & accroiſſement au centuple des benédictions ſpirituelles. La
„ Sainte Epouſe de l'Epoux céleſte, qui eſt le Chef de l'Egliſe Univerſelle,
„ ne peut avoir plus de joye que quand elle voit ſes Enfans
„ marcher dans la Verité, c'eſt pourquoi cette pieuſe & benigne Mere
„ a appris avec un extrême plaiſir, & comme un gage du bonheur à
„ venir, par notre Frere & Fils de notre Egliſe *Conſtantin Anglique*,
„ Docteur & Prêtre vénerable, porteur des préſentes, qu'il y a parmi
„ vous un grand nombre de perſonnes qui ſouffrent pour la Verité, ſans
„ s'arrêter aux innovations introduites par quelques-uns contre l'Egliſe
„ de J. C. & qui s'attachent aux fondemens de la Foi, qui nous a été
„ donnée par notre Seigneur & par ſes Diſciples. Elle a réſolu de vous
„ écrire, pour vous exhorter à vous unir avec elle, mais ce n'eſt pas
„ ſelon cette union mauvaiſe & ſimulée de Florence, qui eſt plûtot une
„ déſunion qu'une union, & que nous avons rejettée, bien loin de
„ l'accepter. L'union que nous vous propoſons doit être formée ſur
„ une regle immuable, qui eſt l'Ecriture Sainte, comme nous apprenons
„ avec joye que c'eſt celle que vous avez oppoſée aux dangereuſes
„ innovations de l'Egliſe Romaine, auxquelles on nous avoit fait entendre
„ que vous n'étiez pas fort contraires, & que même vous vous
„ éloigniez en pluſieurs choſes de l'ancienne tradition de l'Egliſe Univerſelle.
„ Mais depuis peu de tems nous avons été pleinement inſtruits
„ & perſuadez que vous revivez, pour ainſi dire, en vous conformant
„ au Cœur des Chrétiens & à la vraye Religion, & que vous avez un
„ déſir ardent de vous jetter entre les bras de votre vraye Mere. C'eſt
„ de quoi nous avons été entierement éclaircis par la préſence & par le
„ témoignage du vénérable Prêtre dont on vient de parler. Il nous a
„ in-

1451.

» instruits en détail de ce qui se passe chez vous, & nous a présenté sa
» propre Profession de Foi toute conforme à celle de la Sainte Mere,
» & a reçu d'elle la Doctrine de la vraye foi, qu'il vous rendra & à
» laquelle se doivent conformer tous ceux qui desirent leur salut. Ainsi,
» mes très-chers Freres & Enfans, si les choses sont comme nous l'ap-
» prenons, & comme nous l'esperons, hatez-vous de vous unir à nous.
» Car où pourrez-vous trouver de quoi resister à vos ennemis que dans
» le sein de la vraye Mere, & dans le fondement du vrai salut? Où
» pourriez-vous vous rafraichir plus agréablement qu'à la source des
» eaux vives? Vous tous qui avez soif, venez donc aux eaux, venez
» & achetez sans argent le vin d'une sobre joye, & sucez le lait des
» Consolations, car nous esperons de la grace de Dieu que vous vous
» accorderez en tout avec nous. Alors nous prendrons un soin tout
» particulier de vous donner des Pasteurs, qui paitront vos ames de la
» parole de vie, & dont le gouvernement ne vous sera point onereux.
» Nous voulons bien, suivant l'exemple de l'Apotre, condescendre à
» vos Cérémonies Religieuses, dans ce qui partira d'un bon fondement
» & d'une intention droite, & qui, en servant à votre edification, ne
» sera pas contraire à celle de la Sainte Mere, car nous n'estimons pas
» qu'on doive se faire aucune peine de souffrir quelque difference, dans
» les Coutumes, quand elles n'ont rien que d'innocent. Veuille donc
» le Dieu tout-puissant vous maintenir dans l'etat où il vous a mis, &
» vous faire la grace d'accroitre votre nombre, pour la multiplication
» des Enfans de la vraye Mere, à notre satisfaction commune & à la
» gloire de Dieu. Amen. (a)

(a) Freher Scriptores Rer. Bohem. Tom. I p. 135-137.

Cette Lettre a été trouvée à Prague en Grec dans la Bibliothèque du Collége de l'Empereur *Charles IV* & rendue publique par *Gaspard Nydpruck*, Conseiller de *Maximilien II*. Elle est dattée de 1451. & on marque dans l'Inscription, que ce fut deux ans avant la prise de Constantinople, arrivée en 1453. par *Mahomet II.*, comme on pourra le voir dans la suite. Elle est signée de six Prelats Grecs, à la tête desquels est *Nicomede Macaire* sans doute le Patriarche de Constantinople. On trouvoit dans le meme parchemin une Traduction de cette Lettre en Latin fort barbare, avec une addition, qui n'est pas dans le Grec (1).

Diete de Beneschau

IV. Il devoit se tenir cette année une Diète générale à Prague, mais, à cause de la peste, elle fut transferée à *Beneschaw*, à cinq milles de P. Les Bohemiens avoient auparavant envoyé une nouvelle Ambassade à l'Empereur (2), pour demander *Ladislas* & lui declarer que s'il ne

---

(1) *Ad corroborationem autem omnium omnium ad quos præsentes pervenerint, sig.* [illegible] *imaginem Dei nostri Jesu Christi Dei Genitricisque suæ Matris in cera* [illegible] *impressa in hujus signo* [illegible] *fub* [illegible] *per* [illegible] *plane* [illegible] *hæc non* [illegible] *nostro* [illegible] *Datum die XVIII Januarii MCCCCLI Indict. XV* [illegible]

(2) *Henri de Rosen-Zdenko, Sternberg, Jean Malowetz.*

1451. ne l'accordoit pas à leurs inſtances, ils élûroient un autre Roi. L'Empereur craignant qu'ils n'exécutaſſent ce deſſein dans la Diète où préſidoit *Podiebrad*, envoya une Ambaſſade ſolemnelle (1). *Æneas Sylvius*, porta la parole & fit en Latin ce Diſcours qui fut repeté en Bohemien par *Procope de Rabenſtein*.

Diſcours d'*Æneas Sylvius* à la Diète de Beneschaw

» V. Vous avez demandé à l'Empereur qu'on vous envoyât *Ladi-*
» *ſlas* (Fils d'*Albert*, autrefois votre Roi). Les Hongrois & les Au-
» trichiens ont demandé la même choſe avec importunité (*importunis*
» *precibus*). Si l'on vous accorde votre demande, on les offenſera, & ſi
» on l'accorde aux autres & qu'on vous la refuſe, vous regarderez ce
» refus comme un mépris. S'il étoit néceſſaire d'opter, l'Empereur
» préféreroit votre amitié à celle des autres, à cauſe de l'ancienne Al-
» liance de ſes Ancêtres avec la Bohême, & des bienfaits qu'il en a re-
» çûs. Que ſi l'on a égard à la valeur & à la Nobleſſe, qui eſt-ce qui
» n'enviaroit la réputation de la Bohême, qui de notre tems a rempor-
» té plus de victoires, que les autres Nations en pluſieurs Siecles? Mais
» l'Empereur ne juge pas que, pour le préſent, il y ait aucune néceſſité
» de prendre parti, parce que *Ladiſlas* n'eſt pas dans un âge à pouvoir
» être utile ni à vous, ni aux Hongrois. Prenons que *Ladiſlas* vien-
» ne en Boheme: quel profit en pouvez-vous eſperer? Pourra-t-il
» rendre juſtice aux Parties, rétablir les affaires du Royaume, ſe met-
» tre à la tête des Armées, être arbitre de la Paix & de la Guerre?
» C'eſt ce qu'il n'y a pas lieu d'attendre d'un Prince qui a encore grand
» beſoin d'être ſous tutelle. Mais ſur tout conſiderez ce qu'il faudra
» faire à ſon avenement. Il faudra bien de l'argent, pour le recevoir
» avec une pompe Royale, lui faire une Cour digne de la magnificence
» de ſes Ancêtres, réparer ſes Palais, lui établir des Miniſtres & des
» Officiers. Cependant j'apprens que vos Finances ſont épuiſées, vous
» n'avez point de revenus, il n'y a point d'Impôts publics. Il faudra
» épuiſer vos propres bourſes pour entretenir votre Roi, & aſſouvir
» l'inſatiable avidité des Miniſtres. D'ailleurs vous êtes pluſieurs Sei-
» gneurs à peu près égaux en Conſeils, en autorité & en richeſſes. Il
» faudra confier la conduite du Roi à un ſeul, & non à pluſieurs. Ce-
» lui-là ſera comme le Roi qui aura la garde du Roi, & qui eſt-ce
» d'entre vous qui n'aimera pas mieux cet honneur pour lui que pour
» un autre? Ce ſeront les ſemences de nouvelles diſcordes. L'Empereur
» vous tire de ces facheux inconveniens, en ſe chargeant, à ſes propres
» frais, de la conduite & de l'entretien de l'héritier du Royaume. Entre
» les mains de qui peut-il être mieux qu'entre les mains de l'Empereur,
» & d'un Empereur qui eſt ſon proche parent? S'il arrive de la diviſion
» entre vous & les Hongrois, à qui aura le Gouvernement du Prince,

» on

---

(1) *Æneas Sylvius* alors Evêque de Sienne, *Procope de Rabenſtein* Baron & Chancelier de l'Empereur, en la place de *Gaſpar Schlick*, (mort en 1449) *Albert de Ebersdorff* & *Henri de Toubie*, Autrichiens. *Cochlée* p. 671.

1451.

» on jugera que les uns & les autres ont le même droit, & même les » Hongrois auront ſur vous cet avantage que le Prince eſt né & qu'il a » été couronné chez eux. Si vous avez pour Juge l'Empereur, vous » l'emporterez ſur les Hongrois; mais il ſe croit préférable à vous dans » cette affaire, où il s'agit de l'interet de ſon Couſin (1). Prenez » donc le ſoin du Royaume. Laiſſez à l'Empereur ſon Pupille. Quand » il ſera majeur, il vous le confiera préferablement aux autres. Quant » à ce que vos Ambaſſadeurs ont dit que vous éliriez un autre Roi, l'Empe- » reur regarde plutôt cela comme une menace pour l'intimider, que comme vo- » tre véritable ſentiment. Votre fidelité, juſqu'ici incorruptible, promet » toute autre choſe. Les bienfaits des Ancetres de *Ladiſlas* envers vous de- » mandent une autre recompenſe, & la foibleſſe de ſon age n'a pas mérité ce » traitement. Après tout, faites y reflexion, en gens ſages, comme vous » êtes. Que pourriez-vous preferer à *Ladiſlas*? Du côté de ſa Mere, » il tire ſon ſang de quatre Empereurs, & du côté de ſon Pére, il eſt » le cinquiéme Duc d'Autriche. Il faut aimer l'obſcurité, pour ne » pas être frappé de l'éclat d'une ſi illuſtre origine. Conſiderez d'ail- » leurs ſa puiſſance, ſes alliances, ſes domaines. Il poſſede l'Autriche » dans votre voiſinage; la Moravie & la Siléſie lui ſont ſoumiſes. » Quoique les Hongrois ſemblent vouloir remuer, ils rentreront dans » leur devoir. L'Empereur, de qui votre Royaume dépend, n'aban- » donnera pas les interêts & les droits de ſon ſang & de ſa famille. Les » Ducs de Baviere & de Saxe, les Marggraves de Brandebourg, & preſ- » que tous les Princes appartiennent de près à *Ladiſlas*. On ne ſauroit » faire injure à ce Pupille, ſans que toute l'Allemagne s'en reſſente. Je » ne doute pas que tout ceci ne vous paroiſſe ſuperflu, mais j'exécute » les ordres de l'Empereur. Il va en Italie avec ſon Pupille. Quand il » ſera en âge, il vous l'envoyera à vous les premiers, ſi vous demeurez » fideles. Je vous laiſſe à déliberer ſelon votre prudence & l'importan- » ce du ſujet, ſur ce qui eſt le plus avantageux au Peuple & au Royau- » me de Boheme (2). La déliberation ne fut pas longue. On convint unanimément de remercier l'Empereur de la préference qu'il vouloit bien donner aux Bohemiens ſur les autres Nations ſujettes de *Ladiſlas*, & d'envoyer quelques perſonnes de qualité, pour accompagner ce jeune Prince dans ſon voyage d'Italie.

(2) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. C. LVIII. p. 100.

VI. COMME l'Empereur n'ignoroit pas le grand credit de *Podiebrad*, ſur tout depuis qu'il avoit été unanimément declaré Gouverneur du Royaume, il avoit chargé *Æneas Sylvius*, de ménager ſon eſprit & de l'engager, par de belles promeſſes dans les Interets du jeune *Ladiſlas*. Quoique *Podiebrad* ne fût pas la dupe de ces promeſſes, il ne laiſſa pas de les écouter, croyant pouvoir ſe mieux ſoutenir dans ſa nouvelle Dignité,

L'Empereur ménage *Podiebrad* & celui-ci rend de grands ſervices à ce Prince.

---

(1) *Frideric III.* & *Albert* Pere de *Ladiſlas* étoient Couſins à la mode de Bretagne, deſcendus l'un & l'autre d'*Albert le Sage* leur Biſayeul.

1451. gnité, en vivant de bonne intelligence avec l'Empereur, qu'en ſe brouillant avec lui. Depuis ce tems en effet ils furent toujours amis. *Podiebrad* rendit, en plus d'une occaſion, de grands ſervices à l'Empereur, qui de ſon côté en témoigna ſa reconnoiſſance, en élevant *Podiebrad* & ſes deux Fils à la Dignité de Princes, ſous le titre de Princes du *Munſterberg* (a). *Æneas* eut auſſi des entretiens ſur la Religion avec *Podiebrad*, comme cela paroît par une Lettre fort curieuſe qu'il en écrivit au même Cardinal *Carvajal*, qui avoit été Légat en Bohême. Elle mérite de trouver place ici, & elle appartient naturellement à cette Hiſtoire.

(a) Cochl. Hiſt. Huſſ. L. XIII. p. 429. Theob. ubi ſup. Cap. XVII. Lett. d'Æn. Sylv. ſur les Entretiens qu'il a eu avec Podiebrad.

VII. APRÈS le préambule, qui n'eſt qu'un compliment, il raconte qu'étant parti avec ſes Collegues de chez le Seigneur de *Rauſen-Neuve*, ils aimerent mieux aller paſſer la nuit chez les Taborites à *Tabor* qu'en pleine Campagne, parce qu'ils craignoient les embuſcades & les voleurs. Les Taborites ayant eu avis de leur arrivée, allérent au devant d'eux & les reçurent avec joye. „ C'étoit, dit-il, un ſpectacle curieux de voir ce Peuple ruſtique & groſſier, qui vouloit pourtant paroître civil. Les uns étoient nuds & en chemiſe, quoiqu'il fît alors „ fort froid, & qu'il plût beaucoup, les autres avoient des peliſſes, „ Quelques-uns étoient à cheval, à nud, d'autres ſans bride, d'autres „ ſans éperons: Il y en avoit de bottez, & d'autres qui n'avoient point „ de bottes: L'un étoit borgne, l'autre manchot. Ils marchoient pêle „ mêle & parloient ruſtiquement. Ils nous offrirent pourtant des ra„ fraîchiſſemens, comme du poiſſon, du vin & de la biere. Nous „ entrames auſſi dans *Tabor*, que je ne ſaurois mieux déſigner qu'en „ l'appellant le boulevart & l'*Aſyle* des Hérétiques, car c'eſt là le ren„ dez-vous & la reſſource de tous les monſtres d'impiété & de blaſphê„ mes, qui ſe peuvent rencontrer dans la Chrétienté. Là vous voyez „ autant d'héréſies que de têtes, & il eſt permis de croire tout ce qu'on „ veut.

„ A la porte exterieure de la Ville étoient deux boucliers. Sur l'un „ on voyoit peint un Ange tenant un Calice, comme s'il eût invité à „ la Communion ſous l'Eſpèce du vin; ſur l'autre étoit repreſenté un „ Vieillard aveugle nommé *Ziska*. Ce Chef des Taborites, après avoir „ perdu un œil dans ſon Enfance, avoit perdu l'autre d'un coup de „ fléche. C'eſt lui qui remporta tant de victoires ſur les fidéles, qui „ maſſacra un ſi grand nombre de Chrétiens, qui brula tant de Villes, „ d'Egliſes, de Monaſtères, proſtitua tant de Vierges, & tua tant de „ Prêtres. Les Taborites le ſuivirent conſtamment non ſeulement pen„ dant qu'il ne fut que borgne, mais même quand il devint aveugle; „ en quoi ils n'avoient pas tort, car quel autre qu'un aveugle pou„ voit être le Chef d'un Peuple, qui ne ſait ce que c'eſt que Dieu, „ qui vit ſans Religion & ſans mœurs? C'eſt l'accompliſſement de ce „ que dit le Sauveur, *ſi un aveugle conduit un autre aveugle, ils tom*„ *beront tous deux dans la foſſe*. *Zizka* étant proche de ſa fin, les „ Taborites le conſultérent ſur le Chef qu'ils doivent après lui.

„ *Quand*

1451.

» *Quand je ſerai mort*, dit-il, *écorchez-moi, donnez mon corps aux oiſeaux & faites de ma peau un Tambour. Ce ſera là votre Chef, car en quelque lieu que les Allemands en entendront le ſon, ils prendront la fuite & redouteront* ZISKA *dans ce Tambour* (1). Après ſa mort une partie des Taborites s'élut pour Chef *Procope*. L'autre partie chériſſoit tellement ſa mémoire que ne croyant pas que perſonne fût digne de lui ſuccéder, ils prirent le nom d'*Orphelins*. Non contens d'avoir ſuivi cet aveugle vivant, ils voulurent le ſuivre mort, & juſques dans les Enfers. Les Taborites le regardent comme un Dieu, ils ont en abomination toutes les peintures, & ils adorent la ſienne (*religioſi colunt*). Ils rendent à *Ziska*, un honneur qu'ils refuſent à Jéſus-Chriſt (2).

» C'eſt une Secte abominable, peſtiférée, & digne du dernier ſupplice. Ils ne veulent pas reconnoître la Primauté de l'Egliſe Romaine (3). Ils prétendent, que le Clergé ne doit rien poſſéder en propre, & déchirent les Images de Jéſus-Chriſt & des Saints, ils nient le Purgatoire. Ils ſoutiennent que les Prières des Saints qui regnent avec Jéſus-Chriſt, ne ſervent de rien aux Vivans. Ils n'obſervent point d'autres Fêtes que le Dimanche & le jour de Pâques. Ils mépriſent les Jeûnes, & les Heures Canoniales. Ils communient ſous les deux Eſpèces, & donnent la Communion aux Enfans, & aux fous. Ceux qui officient à la Meſſe ne récitent que l'Oraiſon Dominicale & les paroles Sacramentales, & ne portent que leur habit ordinaire ſans aucun ornement ſacerdotal. Il y en a qui extravaguent juſqu'à dire, *que le vrai Corps de Jéſus-Chriſt n'eſt pas au Sacrement de l'Autel, & que ce n'en eſt qu'une repréſentation, comme faiſoit Bérenger avant ſa rétractation.* Ils n'admettent pour Sacremens que le *Batême*, *l'Euchariſtie*, le *Mariage*, & l'*Ordre*, rejettant la *Pénitence*, la *Confirmation*, & l'*Extrême-Onction*. Ils ſont ennemis jurez des Religions Monachales, qu'ils regardent comme des inventions du Diable. Ils n'employent que de l'Eau au Batême, & n'ont point d'Eau *Bénite*. Ils n'ont point de Cimetières conſacrés. Ils enterrent leurs morts dans les Champs, avec les Bêtes, comme ils en ſont dignes. Ils diſent que les prières pour les morts ſont inutiles. Ils ſe moquent de la Conſécration des Egliſes, & communient indifféremment en tous lieux.

» Il n'y a rien de quoi ils ſoient plus ſoigneux que d'entendre les Sermons. Si quelqu'un les néglige, s'il demeure à la Maiſon à dormir, à travailler, ou à jouer pendant la Prédication, il eſt fuſtigé, & on le fait venir l'entendre par force. Ils ont une Maiſon de bois, » com-

---

(1) C'eſt ce qui a déja été raconté à la mort de Ziska.
(2) C'eſt-à-dire au Crucifix ou à l'Hoſtie.
(3) *Æneas Sylvius lui-même* n'étoit pas fort éloigné de ce ſentiment au Concile de Baſle, mais il en changea lorſqu'il fut appellé aux Dignitez Eccléſiaſtiques.

1451. ,, comme une Grange, qu'ils appellent *Temple*. Ils ont là un ſeul Autel,
,, qui n'eſt point conſacré, & où ils donnent la Communion. Leurs
,, Prêtres n'ont point de Couronne & ne ſe raſent point. Les Taborites
,, leur fourniſſent du Blé, de la Biere, du Lait, des Légumes, &
,, tous les uſtenciles néceſſaires à la vie, & leur donnent tous les mois
,, une certaine ſomme (*Sexagenam*) pour acheter du Poiſſon, de la
,, Viande fraiche &, s'ils veulent, du Vin. On n'offre rien ſur l'Autel,
,, ils blâment les Dixmes & les Prémices. Ils ne s'accordent pas
,, tous ſur la Religion. L'un croit une choſe, l'autre une autre, &
,, chacun vit à ſa fantaiſie. Cependant, tout ſacriléges, & tout ſcélerats
,, qu'ils ſont, *Sigismond* leur a donné le Droit de Bourgeoiſie &
,, des Immunitez, content d'un fort petit Impôt, au lieu qu'il auroit
,, fallu les exterminer, ou les réleguer aux extremitez du Monde, dans
,, des carriéres, éloignez de tout commerce avec le Genre humain, ce qui
,, a été honteux & préjudiciable & à lui & au Royaume, parce que,
,, comme un peu de levain aigrit toute la pâte, auſſi la lie de ce Peuple
,, a ſouillé toute la Nation.

,, A préſent il faut vous faire* la deſcription de la Ville, dont
,, vous n'avez fait qu'approcher. Elle eſt toute entourée d'un double
,, Mur & fortifiée de Tours & de Remparts. Au Couchant c'eſt un
,, Coteau fort étendu & au niveau de la Campagne, mais defendu par
,, des Rochers eſcarpez. Il eſt baigné d'un coté par une Riviere, qu'ils
,, appellent *Luſnice*, de l'autre coté par un petit Ruiſſeau d'une eau
,, legére, mais fort profonde & de difficile accès. Ce Ruiſſeau va en
,, ſerpentant tout autour de la Ville, juſqu'à ce qu'il joigne la Riviére.
,, Ainſi la Ville eſt defendue par les Rochers & par l'Eau, elle n'eſt
,, acceſſible que par un Endroit fort étroit & défendu par un Foſſé &
,, une large Muraille. Il faut paſſer trois portes, avant que d'entrer
,, dans la Ville. A la premiere porte, il y a un Rempart de vingt
,, pieds de large & de quarante de hauteur (t). Ils ont acquis par leurs
,, victoires pluſieurs machines de guerre, dont ils font parade ſur la Place
,, publique. Les murailles de leurs Maiſons ſont de bois ou de mortier
,, en confuſion. Les Rues ne ſont point régulieres, parce qu'ils
,, ont bati leurs maiſons où ils avoient dreſſé leurs Tentes. Ils ont des
,, ameublemens précieux & beaucoup de richeſſes ramaſſées des depouilles
,, de pluſieurs Nations.

,, Au commencement ils vouloient ſuivre les mœurs de la primitive
,, Egliſe, & avoir tout en commun. Ils s'appelloient *Freres*, & ce qui
,, manquoit à l'un lui étoit fourni par l'autre. A préſent chacun vit
,, pour ſoi, l'un a faim, l'autre s'enyvre. La ferveur de la Charité ſe
,, refroidit, & on ſe laſſa bientot d'imiter ce modele. Les premiers
,, Chrétiens, qui jetterent les fondemens de l'Egliſe, faiſoient part à

,, leurs

---

(t) Voyez à peu près la même Deſcription dans l'Hiſtoire de Bohême du même Auteur Chap. 40.

» leurs Fréres de ce qu'ils avoient en propre, ils ne prenoient rien du 1451.
» bien d'autrui que ce qu'on leur donnoit par Charité, & pour l'amour
» de Jeſus-Chriſt, mais les Taborites pillent les heritages des autres,
» ils n'ont de commun entr'eux que ce qu'ils prenent de vive force.
» Encore n'ont-ils pas vécu longtems ſur ce pié-là. Retournez à leur
» naturel, ils ſont tout avares. Comme ils ne peuvent plus exercer de
» rapines, parce qu'étant fort affoiblis, ils redoutent leurs voiſins, ils
» s'adonnent au négoce & à des gains ſordides. Il y a bien dans cette
» Ville quatre mille habitans qui pourroient porter les Armes, mais
» ayant appris des métiers, ils gagnent leur vie à faire des étoffes de Fil
» & de Laine, & on les croit peu propres à la guerre. D'abord ils
» n'avoient point de biens en fonds de Terre, mais ils s'emparérent de
» ceux de la Nobleſſe & des Monaſteres, & *Sigismond*, peut-etre con-
» tre tout Droit divin & humain, les leur a adjugez à perpetuité.

» Je viens de vous raconter ce que c'eſt que cette Ville, les mœurs
» de ce Peuple, ce Senat d'heretiques, cette Synagogue de méchance-
» té, ce domicile de Satan, ce Temple de Belial & ce Regne de Luci-
» fer. Ce fut juſque j'y paſſai la nuit, que j'appris de mon hôte
» tout ce que je viens de vous raconter. Je l'exhortois à renoncer à de
» ſi grandes erreurs. Il n'étoit pas tout-à-fait indocile, & il ne rejet-
» toit pas mes remontrances. Il avoit dans la Chambre où il couchoit
» des Images de la bienheureuſe Vierge & de Jéſus-Chriſt, auxquelles
» il rendoit ſon Culte en cachette. Je crois qu'il ſe convertiroit s'il ne
» craignoit de perdre ſes biens, car il eſt riche. Mais la plupart aiment
» mieux perdre leur ame que leur bien, & l'argent en fait périr pluſieurs,
» ſelon le dire du Sauveur.

» Le lendemain, les Magiſtrats de cette ſordide Ville nous vinrent
» trouver & nous remerciérent de notre viſite. Comme je jugeois bien
» qu'ils étoient plus civils en paroles qu'en effet, je dis à mes Collé-
» gues, *Nous avons mal fait d'avoir communication avec une race cri-*
» *minelle & ennemie de Dieu. Je ne croyois pas y trouver tant & de ſi*
» *grandes erreurs que j'y en ai trouvé. Je croyois que ce Peuple n'étoit*
» *ſeparé de nous que par la Communion ſous les deux Eſpeces. Mais à*
» *preſent je ſai par expérience qu'il eſt héretique, infidéle, rebelle à Dieu*
» *& ſans Religion. C'eſt pourquoi, ſi nous voulons décharger nos Con-*
» *ſciences il faut parler de maniere qu'ils ne puiſſent pas croire que nous*
» *approuvons leur conduite, ni ſe vanter que les Ambaſſadeurs du Roi des*
» *Romains ont eu communication avec eux.* Procope approuva la propo-
» ſition; mais les Autrichiens, timides comme des Liévres, n'y vou-
» lurent pas conſentir, quoique je me propoſaſſe de leur parler d'une
» maniere, qui ne les auroit point irritez. Il fallut nous retirer, &
» ſans faire le Service divin, quoiqu'il fut Dimanche, de peur de com-
» muniquer avec des héretiques.

» J'avois envie d'aller à Prague, cette Capitale ſi fameuſe. Mais
» la peſte y étoit ſi fort, qu'elle enlevoit par jour deux cens perſonnes.

1451. „ Ce qui avoit obligé les Grands de Boheme à transférer leur Diète à
„ *Beneschau*, à vingt-cinq mille pas de Prague. Pendant que nous
„ étions là, l'Impératrice *Barbe*, Femme de *Sigismond* & Sœur de
„ *Frederic* Comte de *Cilley*, mourut. On porta son Corps, dans le
„ Château de Prague. C'étoit une Femme de courage (a) mais qui,
„ à ce qu'on dit, ne croyoit guères une autre vie. Si elle a vécu pieusement,
„ elle reçoit à présent sa recompense. On dit qu'elle est morte
„ en bonne Chrétienne.

(a) *Cordata.*

„ Quand nous fumes arrivez à Beneschau, nous y trouvâmes la Diète
„ assemblée. Les Barons étoient *George de Cunstad & de Podiebrad* (1),
„ *Henri de Rosemberg*, *Alschò*, & *Zdenko*, *Pierre de Sternberg*, *Zdenkohus*,
„ *Jean de Zumes*. *Jean de Choudel*, *Zdenkoska*, *Jean de Malowen*,
„ *Jean de Radok*, & plusieurs autres Barons. Il y avoit des
„ Députez de toutes les Villes, de *Prague*, de *Cottemberg*, de *Pilsen*,
„ de *Launes*, de *Colin*, de *Glatau*, de *Graez*, de *Leitmeritz*, de
„ *Schlane*, de *Zatec*, de *Budons*, de *Tabor*, Catholiques & Hérétiques,
„ tout étoit pêle-mêle. Vous eussiez dit que c'étoit l'accomplissement
„ de la Prophetie d'Esaïe. *La Genisse & l'Ourse paîtront ensemble*,
„ *& leurs petits reposeront ensemble*. La plûpart des Grands sont
„ Catholiques. La plûpart des Villes sont Taborites, ou suivent *Rokizane*
„ (2). Il en venoit à nous plusieurs des deux Partis, s'accusant
„ les uns les autres. Comme cette Diete se tenoit à notre occasion, &
„ pour entendre la réponse de l'Empereur aux Bohemiens, nous fûmes
„ trois jours en conférence avec eux. Le quatrieme, on donna de part
„ & d'autre la derniere réponse, & on se sépara. On avoit reçu auparavant
„ des Lettres du Margrave de Brandebourg, par lesquelles ce
„ Prince demandoit une entrevuë entre les Grands du Royaume & le
„ Cardinal de St. *Pierre*, Légat Apostolique, pour la pacification de
„ l'Eglise. Nous en fimes la proposition, & elle fut acceptée, & on
„ convint de se trouver à la St. *Martin* à *Leitmeritz*. Les Margraves
„ de Brandebourg furent établis pour Médiateurs entre le Royaume &
„ le Légat. Dieu veuille mettre fin aux discordes & faire fleurir la Foi
„ en Bohême!

„ C'est dans cette vue que je priai *Procope*, de me servir d'Interprete
„ auprès de *Podiebrad*, jugeant bien que, si je pouvois gagner un Seigneur
„ si puissant & si accrédité dans tout le Royaume, ce seroit un
„ grand acheminement à ramener les autres. Nous fumes longtems ensemble,
„ & pour abréger, je mettrai nos Entretiens en forme de Dialogue,
„ comme je vois qu'a fait *Ciceron* & plusieurs autres, qui ont introduit
„ des Interlocuteurs.

Dialogue entre *Æneas Sylvius* & *George de Podiebrad*.

„ ÆNEAS. Magnifique Seigneur (*Vir Magnifice*) ce n'est, ni
„ pour une affaire particuliere, ni pour un sujet des peu d'importance,
„ que

---

(1) Il fut Gouverneur & puis Roi de Boheme.

(2) C'est-à-dire, sont simplement Calixtins.

Digitized by Google

» que j'ai ſouhaité m'entretenir avec vous. C'eſt pour le repos de ce 1451. » Royaume & pour votre propre bien, ſi vous voulez me donner une » audience favorable.

» GEORGE. J'écouterai avec plaiſir tout ce qu'il vous plaira de » me dire.

» ÆN. Mais au moins je vous parlerai avec cette clarté qui ne » diſſimule rien & qui agit franchement.

» G. C'eſt ce que je demande ; parlez ſeulement.

» ÆN. Ce Royaume a été un des plus riches & des plus floriſſants » Royaumes de l'Occident. On y a vû fleurir des Ordres Religieux, » les Arts & les Sciences, aujourd'hui il eſt pauvre, atterré & tout » déchiré. D'où vient cela? Jeſus-Chriſt en rend la raiſon. *Un Royaume* » *diviſé contre lui-même ne ſauroit ſubſiſter.* Vous autres Bohemiens, » non ſeulement vous êtes diviſez entre vous, mais vous êtes ſéparez » de la plus grande partie de la Chrétienté. Vous n'écoutez pas l'Egliſe » Romaine, qui eſt la Mere & la Maîtreſſe des fidéles. Vous ne » recevez pas les Décrets des Conciles. Au lieu que, ſi vous voulez » embraſſer l'unité & marcher d'un commun accord dans la Maiſon » du Seigneur, votre Royaume reprendroit bientôt ſa premiere ſplendeur. » Vous donc qui entraînez les Peuples où vous voulez, vous » pouvez vous faire un grand nom & gagner les bonnes graces du Siége » Apoſtolique, en lui rendant ſes Enfans, que Satan lui a enlevez. » Rendez au Ruiſſeau la communication qu'il avoit avec ſa ſource, ſi » vous ne voulez pas qu'il tariſſe & qu'il demeure à ſec. Il ne tient » qu'à vous de les faire tous rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Vous » acquerrez, par cette démarche, la faveur & l'amitié du Pape & de » l'Empereur, & quand *Ladiſlas* viendra dans ſon Royaume, vous en » ferez le Tuteur & le Pere, & il vous aura les dernieres obligations » de lui avoir rendu le Royaume paiſible, purgé d'erreurs, bien morigené » & fervent dans la Foi. Une ſi belle action vous comblera d'une » gloire immortelle, vous & votre poſtérité après vous de Siécle en » Siécle, & vous méritera une éternelle félicité, car il eſt certain que » ceux qui ont illuſtré, aggrandi, ſoutenu & défendu leur Patrie » ont dans le Ciel un lieu tout préparé, pour y vivre éternellement » heureux. Si donc vous ſavez quelque voye pour procurer l'union, » inſtruiſez-m'en, j'en informerai le Siége Apoſtolique. Vous avez » bien fait de conſentir à une entrevuë avec ſon Légat, car ce Cardinal » eſt un bon Pére, qui ne demande que votre bien. Il eſt d'ailleurs » fort habile & fort éclairé, & il ne manquera pas d'ouvrir des moyens » d'union. Je ne ſai pourtant quel pouvoir il a. Mais ſi je ſavois ce » que vous ſouhaitez, j'en donnerois avis au Pape, qui pourroit autoriſer » ſuffiſamment ſon Légat, avant l'Entrevuë.

» G. Je vous rens graces, mon Pére, du ſoin que vous prenez de » notre Royaume. Il eſt, comme vous le dites, fort affoibli & fort » abbatu. Dieu ſait à qui en eſt la faute. Pour nous, nous ne deman-

1451. » dons que la Paix. Nous ne faiſons point la guerre pour faire la guerre, mais pour avoir la Paix. C'eſt malgré nous que nous prenons les armes & que nous livrons des Combats. Nous avions envoyé au Concile de Baſle, & nous avions fait un certain Accord avec les Peres de ce Concile. Si on l'eût gardé, nous ſerions en paix avec le Siege Apoſtolique, & avec les autres Chrétiens, & il n'y auroit nulle diviſion dans le Royaume, mais on le viole tous les jours. On nous traite d'Heretiques & de Schiſmatiques. Si quelqu'un d'entre nous meurt chez vous, on leur donne la ſépulture des Anes. Nos Eccleſiaſtiques, quoique ſages & ſavans, ne ſauroient être conſacrez nulle part. On fait des railleries de ceux qui communient ſous les deux Eſpèces. Le Cardinal de St. Ange (1) a été envoyé Légat auprès de nous. Nos Pretres l'ont écouté, & j'ai été moi-même à ces Conférences, nous avons demandé le renouvellement & la confirmation de nos Traitez. S'il eût voulu nous écouter favorablement, il eût empeché bien des ſcandales qui ſont arrivez depuis, mais il a rejetté nos prieres là-deſſus, & il parloit même comme s'il n'avoit jamais parlé de ces Conventions avec le Concile de Baſle. Nous ſavons pourtant qu'elles ſont valides & authentiques, & que le Concile les a autoriſées avant qu'il fût diſſous par *Eugene IV.* Que ſi *Nicolas V.* veut que nous lui prêtions obéiſſance, il n'a qu'à ordonner qu'on nous garde la foi, & alors il nous verra ſoumis à ſon autorité. C'eſt l'unique & le plus court chemin à la Paix & c'eſt par là qu'il y faut aller.

» Æn. C'eſt l'uſage parmi les hommes de rendre la pareille. Pourquoi vous plaignez-vous qu'on ait violé le Traité, puiſque vous avez été les premiers à le violer? Car, non contents de communier ſous les deux Eſpèces, vous condamnez ceux qui ne communient que ſous une ſeule.

» G. Où eſt ce que nous les condamnons?

» Æn. Lorſque vous dites, *qu'il n'y a point de ſalut ſans la Communion ſous les deux Eſpèces*, vous nous condamnez tous comme de malheureux hérétiques. Qui s'étonnera qu'on uſe de récrimination en vous traitant de même? Vous m'alléguez vos Traitez, & vous dites qu'ils ont été autoriſez par le Concile. Je le veux. Cependant le Concile n'eſt pas de votre opinion, puis qu'il ne croit point que la Communion ſous les deux Eſpèces ſoit néceſſaire, ni que Jéſus-Chriſt ait commandé de communier auſſi le Peuple.

» G. Si la Communion ſous les deux Eſpèces n'a pas été commandée, la Communion ſous une ſeule Eſpèce, ne l'a pas été non plus; car celui qui a ordonné de communier les Peuples ſous l'Eſpèce du Pain a auſſi ordonné de communier ſous l'Eſpèce du Vin, & l'a auſſi mis en uſage.

» Æn.

---

(1) C'eſt *Carvajal* lui-même, à qui cette Lettre eſt écrite.

Digitized by Google

1451.

» ÆN. Jéſus-Chriſt n'a pas donné le Sacrement au Peuple, il ne l'a
» donné qu'aux Apôtres, mais ce n'eſt pas le tems d'entrer dans cette
» diſcuſſion. Laiſſez-moi reprendre le fil de mon diſcours.

» G. Pourſuivez : Je vous écoute.

» ÆN. Qui s'étonnera que le Légat n'ait pas voulu renouveller vos
» Traitez ? Lorſqu'on vous accorda la Communion ſous les deux Eſpèces,
» on ordonna à vos Prêtres de dire en l'adminiſtrant que Jéſus-Chriſt
» tout entier n'eſt pas moins ſous l'une que ſous l'autre, Ils
» n'en font rien. On leur a défendu de donner la Communion à des
» Enfans & à des fous, Ils la donnent. On leur a défendu de contraindre
» perſonne à communier ſous les deux Eſpèces, Ils y contraignent
» & ils refuſent la ſépulture à ceux qui ne le font pas. Ils ne reçoivent
» perſonne parmi eux qu'à cette condition. Ils y invitent, ils y provoquent,
» ils preſſent les gens. Ils devoient retenir les uſages & les rites
» de l'Egliſe Univerſelle, & ils les négligent entierement, mêlant des
» Chanſons en langage vulgaire à l'Office divin. La belle obéïſſance !
» La belle obſervation du Traité ! Ils font ce qu'on leur défend &
» ne font pas ce qu'on leur commande. Puiſque vous abuſez de votre
» Privilege, que vous tranſgreſſez les Loix des Pères, en déſobéiſſant
» au Concile, vous avez tort de vous plaindre que le Légat n'ait pas
» voulu renouveller un Traité dont vous avez fait un mauvais uſage.

» G. Il y a dans nos Conventions un Article qui porte *que quoique*
» *quelques-uns ne reçoivent pas d'abord le Rit généralement obſervé, cela*
» *ne doit pas porter préjudice au Traité, ni interrompre l'Union.*

» ÆN. Cela eſt vrai, s'il n'y en avoit que quelques-uns ; mais
» comme tous rejettent les rites & uſages de l'Egliſe, c'eſt une infraction
» qui ôte au Traité toute ſa force. D'ailleurs il ne s'agit pas ſeulement
» d'un Rit ou d'une Cérémonie, il s'agit de la Foi, car, en
» établiſſant la néceſſité de la Communion ſous les deux Eſpèces, permettez-moi
» de vous dire que vous vous éloignez de notre Foi.

» G. J'ignore ces choſes. Je vous dis ſeulement que ſi l'on ne nous
» tient pas nos Traitez, il n'y aura point de paix, & il ne ſera plus
» parlé de concorde. Si nous reprenons une fois les armes, vous ne
» manquerez pas de nous offrir l'obſervation des Traitez, mais nous
» n'accepterons pas vos offres. Nous ne ſommes pas ſi peu de gens
» que vous croyez. Il y en a beaucoup de notre ſentiment dans le voiſinage,
» & au premier ſignal ils ſe mettroient en campagne avec une
» Armée. Vous ſavez ce qui s'eſt paſſé les années précédentes. Si le Pape
» eſt ſage, il ne doit pas s'amuſer à diſputer, ſi nous avons perdu nos
» privileges ou non, de peur que nous ne nous faſſions raiſon par la
» voye des armes, & que nous ne nous en faſſions donner de plus
» grands. Quand on a les armes à la main, on force l'ennemi à donner
» tout ce qu'on avoit été refuſé injuſtement. On vous promettra
» peut être de groſſes Armées, & de ſe faire paſſage chez nous l'épée à la
» main. Mais nous connoiſſons le Caractere & les forces de nos voi-

» ſins.

1451. » fins. Si donc j'avois un conſeil à donner au Pape, ce ſeroit de tenir les Traitez.

» Æn. Je vois que vous comptez beaucoup ſur les Armes, & que vos victoires paſſées redoublent votre courage. Mais il arrive ſouvent que les Méchans remportent des victoires pour éprouver les Bons. La Victoire n'accompagne pas toujours la Vérité. Les jugemens de Dieu ſont extrêmement profonds. Vous avez vaincu long tems. Que ſavez-vous ſi votre jour n'eſt pas venu? Les Armes ſont journaliéres, & il ne faut pas trop ſouvent tenter la fortune. Vous n'avez plus le même crédit qu'autrefois. Pluſieurs de vos gens vous ont abandonné. S'il ſe donne un combat vous courez riſque d'être attaquez devant & derriere. On n'a plus la même opinion de votre foi qu'à l'on croyoit d'abord Sainte & Evangélique, & il y en a qui vous haïſſent autant qu'ils vous ont aimez.

» Mais laiſſons cela. Vous dites que la paix ne dépend que de l'obſervation des Traitez. Il me ſemble qu'elle dépend de trois choſes importantes, & dont il n'eſt pas aiſé de convenir. 1 Des Traitez, comme vous le dites. 2 Des Biens de l'Egliſe dont on s'eſt emparé. 3 De l'établiſſement d'un Archevêque. Quand les Traitez ont été violez, c'eſt une grande affaire que de les renouveller. Ceux qui ont les Biens Eccléſiaſtiques auront de la peine à les reſtituer. Et vous faites une violence en demandant uniquement *Rockyzane*, & ſi je ne me trompe, le Pape ne conſentira jamais à l'élever à cette Dignité.

» G. J'ai déja dit ma penſée ſur les Traitez. Si le Pape ſe montre dur, il trouvera le Royaume plus dur encore. Je ne ſai pas qui l'emportera, mais je ſai bien ce que dit l'Ecriture, *que ſi le fort s'attaque au fort, ils tomberont tous deux.* Ni vous ni moi ne gagnerons rien à la diſpute.

» Je ne fais pas grand cas de l'objection qui concerne les Biens Eccléſiaſtiques, car ceux qui les ont uſurpez ne peuvent les garder de droit. La Loi du Royaume ne les favoriſe nullement. Mais comme quelques-uns poſſédent ces Biens par preſcription, qu'il y en a beaucoup qui ſont engagez pour peu de choſe, que ſelon la coutume établie dans le Royaume, les Biens ſe doivent vendre à proportion de leurs revenus, de maniére que ce qui rapporte cinq Ecus de rente, ſe vend & s'achete ſur le pié de cent Ecus de capital, & qu'il y a tel poſſeſſeur d'un bien de la valeur de cent Ecus qui n'en a prêté que dix, vingt ou davantage, on pourra les contraindre de reſtituer ſur le champ ce qu'ils poſſédent au deſſus des ſommes prêtées, ſur le pié de cent Ecus de capital pour cinq Ecus de revenu, & ils ne pourront retenir le reſte par devers eux que juſques à ce qu'on ſoit en état de les rembourſer (1).

» Quant

---

(1) *De bonis Eccleſiaſticis non eſt apud me grande pondus. Nam qui occupant nullo ſe jure de-*

„ Quant à l'Archevêque, je ne ſai pourquoi le Pape ſe rend ſi dif„ficile pour la confirmation de *Rockyzane* que nous avons élu du con„ſentement de l'Empereur, & que nous nous ſommes engagez de ſou„tenir.

„ Æ. N. Vous vous plaignez toujours qu'on enfraint les Traitez, & „ c'eſt vous ſeuls qui les violez dans cette occaſion.

„ G. Comment donc?

„ Æ. N. Vous avez promis dans le Concordat de vous en tenir aux „ uſages de l'Egliſe Univerſelle, à la reſerve de la Communion ſous les „ deux eſpéces. Or l'uſage de l'Egliſe Latine, dont vous êtes Mem„bres (1), eſt que les Archevêques ſoient élus par les Chapitres des „ Egliſes, pour être confirmez par autorité Apoſtolique, ou que le „ Pontife Romain pourvoye lui ſeul aux Egliſes vacantes. Mais vous „ voulez introduire un autre uſage & une nouvelle méthode. Quand „ l'Egliſe vient à vaquer, vous faites l'élection par le Peuple, & quoi„ que ce ſoit à l'Egliſe à examiner celui qui doit être élu, & au Pape „ à approuver l'Election, ſi on ne vous donne pas *Rockyzane*, vous n'en „ voulez point d'autre. N'eſt-ce pas là violer les Traitez?

„ G. Si c'eſt un Privilége du Royaume de s'élire un Archevêque, „ pourquoi le Pape ne nous le laiſſeroit-il pas?

„ Æ. N. Il vous le laiſſeroit, ſi vous l'aviez, mais vous n'avez point „ ce droit.

„ G. C'eſt une ancienne Coûtume du Royaume qu'à la priére du „ Roi, le Chapitre élit l'Archevêque, & que le Pape le con„firme.

„ Æ. N. Je ne le conteſte pas, mais ici le Chapitre n'a point élû, „ & après une ſi longue vacance, il n'a pas eu droit de le faire. D'ail„leurs il y a des Accuſations graves contre celui que vous regardez „ comme élû.

„ G. A mon avis le Pape feroit une bonne œuvre s'il vouloit con„firmer *Rockyzane*; car c'eſt un homme qui, par ſes prédications, „ pourroit être d'une grande utilité & au Siége Apoſtolique & au Ro„yaume & à *Ladiſlas*.

„ Æ. N. Cela pourroit être, comme vous le dites, mais ce n'eſt „ pas un Conſeil à me donner, encore moins, à mon avis, au Pape. „ Nos Jugemens ſont fort différens des vôtres ſur ce Perſonnage.

„ G. Je

---

*defendunt, neque his Regnum favet. Verùm quia [illegible] præſcripta ſunt hæc bona & multa per paucis [illegible] pignora cum Regno [illegible] quæ bona ſingulis annis quinque ſexaginta habere cenſes ea centum ſexaginta [illegible], hi autem per centum ſexaginta decem & viginti & amplius Implementis habent, compelli poterunt quæ ſupra Conſervatorum cenſus acceptum hoc ut à veſtigio reſtituant, reliquis tenenti dente reſtituantur. Sic omnes Eccleſiæ reſtaurabuntur brevique poſt tempus omnia vendicabunt, vel ſi placuerit meliore modo reconcilientur.*

(1) On a prouvé, dans le premier Livre de cette *Hiſtoire*, que les Bohemiens étoient originairement de l'Egliſe Grecque.

1451.

» G. Je le crois bien, parce qu'il y a tant de gens qui l'accu-
» ſent, & qui le blâment, quoi qu'à tort, que j'eſtime que bien loin
» de rien obtenir, on n'écouteroit pas même *St. Pierre* lui-même, s'il
» diſoit du bien de *Rockyzane* à Rome.

» Æn. L'Apôtre avertit de ne point choiſir un Néophyte pour E-
» vêque de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la Condamna-
» tion du Diable. Or votre *Rockyzane* n'eſt pas à la vérité novice dans
» la Foi, car il n'en a point, il blâme hautement le Siége Apoſtolique
» dans ſes Sermons. En ſoûtenant, comme il fait, la néceſſité de la
» Communion ſous les deux Eſpèces, il taxe toute l'Egliſe d'erreur. Il
» prétend tenir des véritez que l'Egliſe Romaine condamne. Mais c'eſt
» un Impoſteur, & la vérité n'eſt point en lui. Il s'eſt mis de ſon
» propre mouvement à la tête des téméraires habitans de Prague, ſans
» nulle vocation divine & ſans aucune ordination. Il prend le nom d'E-
» vêque, & il en uſurpe l'office malgré le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Sa
» Doctrine gagne comme un Cancer, & verſe dans les Ames un poi-
» ſon mortel. Ce n'eſt pas la Chaire Pontificale, c'eſt la Chaire de peſ-
» tilence qu'occupe votre *Rockyzane*, qui eſt un Maître Sophiſte & un
» franc ſéducteur. Il a laiſſé la Fontaine d'eau vive pour ſe creuſer des
» Citernes crevaſſées, qui ne contiennent point d'eau. Je vous parle à
» cœur ouvert. Comment le Pontife Romain pourroit-il con-
» fier une ſi grande Egliſe à l'ennemi de toute l'Egliſe, qui veut y in-
» troduire des pratiques nouvelles, qui refuſe de ſe ſoûmettre à aucun
» examen, qui veut commander à tous & ne dépendre de perſonne, &
» qui trouble la paix par la fureur de la diſcorde? N'eſt-ce pas mettre
» le Loup dans la Bergerie? Que penſeroient de nous les autres du Ro-
» yaume qui ſont demeurez inébranlables dans la Foi de l'Egliſe Roma-
» ne? Si le Pape conſentoit à l'élection de *Rockyzane*, ils lui tiendroient
» ſans doute ce Langage. *St. Pere, à qui nous croyez-vous? Entre les*
» *mains de qui nous mettez-vous? Nous vous avons été fidèles, & vous*
» *mettez nos ames à la boucherie. N'y a-t-il perſonne parmi nous que*
» *vous puiſſiez nous donner pour Archevêque? Nous ſommes encore en*
» *grand nombre dans le Royaume, tant de la Nobleſſe que du Peuple. A*
» *quoi nous a ſervi notre fidélité & notre conſtance, ſi vous nous préfé-*
» *rez nos ennemis & les vôtres? Les autres auront un Archevêque qui les*
» *communiera ſous les deux Eſpèces, & nous, qui communions ſous une*
» *ſeule, nous ſerons laiſſez Orphelins?* Je ne crois pas que ce que vous
» demandez ſoit praticable. L'eſpérance de *Rockyzane* & la vôtre eſt
» vaine. Si vous voulez avoir la paix, laiſſez là *Rockyzane*, car votre
» engagement avec lui ne vous la donnera. C'eſt aſſez que vous ayez
» fait en ſa faveur tout ce qui a été en votre pouvoir, nul n'eſt tenu à
» l'impoſſible. Il ne vous appartient pas d'ailleurs de contraindre le Pa-
» pe. Suivez les Cérémonies & les uſages de l'Egliſe. Conformez-vous
» au reſte des Chrétiens, & alors vous vous reſſentirez des faveurs du
» Pape,

Google

1451.

» Pape, vous gagnerez l'affection de tout le monde, & vous verrez la paix & la proſpérité dans le Royaume.

» G. Je vois avec plaiſir que vous avez le cœur ſur les lèvres. Peu s'en faut que je n'acquieſce à vos raiſons. Je vois bien qu'il faut renoncer à *Rockizane*, & jetter les yeux ſur un autre. Mais comme il a été élû par le Royaume, il faut tâcher de l'engager à renoncer à ſon élection, & alors nous en demanderons un au Siege Apoſtolique.

» Æn. Faites comme vous l'entendrez, pourvû que *Rockizane* ſe déſiſte. S'il ſe repent & s'il s'humilie, il trouvera grace devant le Siege Apoſtolique, dont le bras n'eſt pas raccourci. Pour vous, ſi, comme je l'ai déja dit, vous pouvez venir à bout de cette affaire, vous devez vous attendre au comble des honneurs. Mon avis eſt pourtant que vous jettiez les yeux, non ſur un ſeul, mais ſur pluſieurs, que vous propoſerez au Pape, afin qu'il puiſſe en choiſir un, dont la Doctrine & les mœurs ſoient approuvées.

» Au reſte il a été fait mention de la Communion ſous les deux Eſpèces, & du Commandement du Seigneur à cet égard. Mais le tems ne me permet pas de vous expoſer à préſent le Myſtère d'un ſi grand Sacrement. D'ailleurs ce qui en a été diſcuté & décidé au Concile de Baſle doit vous ſuffire, & à tout Chrétien. Cependant, parce que vos Prêtres ne ſont pas encore convertis, & qu'ils aiment mieux abonder imprudemment dans leur ſens, que de nous écouter avec docilité, je vous conſeille, lorſque *Jean de Capiſtran*, qui eſt un docte & ſaint homme, ſera arrivé, de lui ouvrir votre cœur, & de lui expoſer tous vos doutes. Car quand on veut guérir, il faut découvrir la playe. Il ne tiendra qu'à vous de l'être.

» G. Nous pourvoirons, touchant *Rockizane*, à ce qui conviendra à la paix du Royaume. Dès que j'ai ouï parler de *Jean de Capiſtran* j'ai réſolu par avance de faire ce que vous me conſeillez, car je ne préſume pas trop de moi-même, & je ne m'en fie pas non plus tout à fait à nos Prêtres. Mais je prens congé de vous, le tems m'appelle à d'autres affaires.

» Æn. Je prens auſſi congé de vous, & je vous prie de vous ſouvenir de nos entretiens. C'eſt ainſi que nous nous ſéparâmes. Nous avons parlé de pluſieurs choſes, mais je vous ai rapporté fidélement la ſubſtance de tout ce qui s'eſt dit au regard de l'Egliſe. Je ne crois pas que cette Conférence ſoit inutile. *George de Podiebrad* a un grand pouvoir en Bohême. Il a dans ſon parti ceux qui communient ſous les deux Eſpèces, & pluſieurs de l'autre parti ſe joignent à lui dans ce qui regarde la guerre. S'il y a quelqu'un qui puiſſe gagner les Villes, c'eſt lui. Paſſons à d'autres choſes.

» Quand la Conférence fut finie, *Henri de Roſemberg* vint nous trouver & nous dit qu'il avoit ordre de ſon Père de ne point retourner ſans nous amener avec lui. Il nous en pria avec tant d'inſtan-

1451. » ce qu'il fallut lui promettre d'y aller. *Passant* auprès de *Tabor*, à
» l'heure du dîner, les Taborites sortirent de la Ville, pour inviter *Ro-*
» *semberg* avec nous à aller dîner chez eux. Ce Seigneur me demanda
» si je voulois y aller. *Je ne veux plus*, lui dis-je, *loger chez des en-*
» *nemis de la Foi.* *Rosemberg* en étoit fâché, il avoit envie de voir la
» Ville, & il n'osoit pas me laisser seul. Les autres m'accusèrent de du-
» reté & d'incivilité, de n'avoir pas cette complaisance pour ce Gentil-
» homme. *Procope* me reprocha de ne pas vouloir embrasser l'occasion
» de décharger ma Conscience, en disant à ces gens-là ce que j'aurois
» voulu leur dire la première fois. Je me rendis à ce reproche, j'entrai
» dans la Ville, mais sans y boire ni manger. Je retournai pourtant
» chez mon ancien hôte, & j'y demeurai pendant qu'on dînoit. A pei-
» ne étois-je descendu du chariot que les Prêtres de la Ville me vinrent
» trouver. C'étoit *Nicolas*, qu'ils appelloient Evêque, mauvais vieil-
» lard (1), *Jean Galech*, qui avoit quitté la Pologne, pour éviter le
» feu, & *Wenceslas Coranda* vieux Esclave du Diable, qui soûtient que
» le Sacrement de l'Autel n'est qu'une figure, & une représentation. Il
» y avoit avec eux plusieurs Ecoliers & Bourgeois qui savoient le La-
» tin, car cette race perfide n'a que cela de bon qu'elle aime les Lettres.
» Ils nous firent à peu près ce compliment. *Nous vous sommes fort obli-*
» *gez, mon Pere, d'avoir bien voulu entrer dans notre Ville, & nous*
» *rendre visite. Nous vous y recevons de tout notre cœur, & nous vous*
» *y offrons de tout ce que nous avons. Nous n'étions pas présens la pre-*
» *miere fois que vous y êtes venu. Puisque nous jouissons de votre présen-*
» *ce, faites-nous la grace de nous départir quelque consolation, afin que*
» *votre séjour ici ne soit pas sans fruit.* Ravi d'une si belle occasion,
» je leur tins ce discours. *C'est un effet de votre Civilité dont je vous sai*
» *très-bon gré, de m'être venu trouver & de m'offrir de vos biens. On*
» *doit encore faire beaucoup de cas des gens hospitaliers, selon le précepte*
» *de St. Paul, de poursuivre l'hospitalité.* Ce mot de poursuivre est pour
» *marquer qu'il ne faut pas s'acquiter superficiellement de ce devoir &*
» *par compliment, ou par maniere d'acquit, mais avec autant d'ardeur*
» *que s'il s'agissoit de quelque grand avantage. Pour moi j'ai résolu de*
» *demeurer à jeun jusqu'au soir. Mais comme vous me demandez de la*
» *consolation, je vous dirai ce que je crois de plus propre à vous en don-*
» *ner, non en termes sublimes & affectez, comme sont les discours de la*
» *sagesse humaine, mais avec une affection cordiale. Je vous ouvrirai les*
» *trésors de la Sagesse & de la Vérité. Dieu veuille que vous receviez*
» *mes paroles en aussi bonne part que je vous les dis.* Comme ils me pa-
» rurent bien disposez à m'écouter favorablement, je les fis asseoir, bien
» résolu à combattre vigoureusement pour m'acquitter de ma parole &
» de mon serment.

» Pour

---

(1) *Malorum dierum plenus*, selon mon Manuscrit, & non *malorum auctor* selon les Imprimez.

1451.

„ Pour vous rendre compte de cette Conférence, je me ſervirai de
» la voye du Dialogue, comme j'ai déja fait. Si vous voulez m'é-
» couter vous entendrez mes inepties (*ineptias*) & vous verrez le com-
» bat d'un jeune homme avec de hardis vieillards.

„ ÆN. Puiſque vous ſouhaitez, Meſſieurs les Taborites, quel-
» que conſolation de moi, il faut que vous ſoyez preſſé de quelque mal.
» On ne conſole pas les gens heureux, mais ceux qui ſont dans l'afflic-
» tion & dans la miſére. Or comme je vois que votre Ville eſt abon-
» damment pourvûe de biens temporels, que vous avez la paix avec
» vos voiſins, & que vous jouiſſez d'une bonne ſanté, je ne comprens
» pas que vous ayez beſoin de conſolation, ſi ce n'eſt peut-être que
» vous êtes chancelans dans la Foi & que vos doutes vous inquiétent:
» ce qui eſt aſſez vraiſemblable. Car comme vous différez de l'Egli-
» ſe Univerſelle en pluſieurs choſes, il faut néceſſairement que votre
» Foi ſoit chancelante, & que vos eſprits ſoient troublez par des dou-
» tes. C'eſt donc là-deſſus que rouleront mes Conſolations.

„ Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Ecriture
» Sainte, car elle n'eſt jamais ſi claire qu'elle ne ſoit ſuſceptible de di-
» vers ſens, & c'eſt de là que ſont venus la plupart des Schiſmes qui
» ſont arrivez dans l'Egliſe dès ſon commencement. Mais Dieu ſavoit
» ce qui devoit arriver. C'eſt pour cela que quand il a donné ſa Loi
» à ſon Peuple, Article par Article, par ſon ſerviteur *Moïſe*, prévoyant
» qu'il y auroit des gens qui donneroient à ſes Loix des ſens différens
» de l'intention de la Loi même, afin de pourvoir au ſalut de la poſté-
» rité & d'aller au devant des héréſies, il éleva ſur la Terre un Tribu-
» nal ſouverain, auquel ſeroient portées toutes les grandes cauſes, &
» qui décideroient tous les doutes *Deut.* XVII. v. 12. C'eſt par cette
» précaution que Dieu voulut empêcher que, parmi l'ancien Peuple,
» il ne s'élevât perſonne qui ſéduiſit par ſes propres opinions, donnât lieu
» à des Schiſmes & fit entrer des Religions étrangéres dans l'Egliſe.
» Mais notre Seigneur Jéſus-Chriſt, le Legiſlateur de la nouvelle Loi,
» le Docteur de la Vérité, l'Auteur du ſalut n'a pas non plus omis le
» recours & le réfuge à un Tribunal ſupréme ſur la Terre, car il a élû
» *St. Pierre*, &, dans ſa perſonne, tous les Evêques du Siége de Rome,
» qui après ſon Aſcenſion, ont été ſes Vicaires & ont tenu la premiére
» place dans l'Egliſe. Quand il lui a promis les Clefs du Royaume des
» Cieux & le pouvoir de lier & de délier, quand il lui a commis la pâ-
» ture du Troupeau, en lui diſant *paiſſez mes brebis*, pourquoi a-t-il
» fait cela? Qu'étoit-il beſoin alors que *Pierre* fut le Paſteur, qu'il eût
» les Clefs du Royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le Vica-
» riat, ſinon pour ramener les errans, pour inſtruire les ignorans, pour
» affermir les timides, pour chaſſer les opiniâtres, pour ſubvenir aux fi-
» dèles & combattre les Hérétiques? Si nous étions tels que nous de-
» vrions être, nous verrions par nous-mêmes la Vérité, nous la ſui-
» vrions & nous n'aurions pas beſoin de Loix, ni de Maîtres. Mais

1451. » parce qu'il s'éléve des eſprits pernicieux, qui ſément des Doctrines
» empoiſonnées, & qui verſent des venins mortels dans les ames crédules,
» il a fallu ériger un Tribunal ſuprême, qui diſtinguât entre lépre
» & lépre. Or c'eſt ce qui ſe trouve dans le Siége Apoſtolique, que
» le Seigneur a établi, & non aucun autre, pour être le pivot & le chef
» des Fidéles, & comme la porte tourne ſur ſes gonds, ainſi ſont gouvernées
» les Egliſes par l'ordre du Seigneur, & pour me ſervir des paroles
» du St. Pape *Calixte*, *Perſonne ne doute que l'Egliſe Romaine ne*
» *ne ſoit la Mére de toutes les Egliſes*, des régles de laquelle il ne nous
» eſt pas permis de nous écarter. C'eſt pourquoi, ô Taborites, ſi vous
» êtes dans quelque doute ſur la Foi, conſultez l'Egliſe Romaine, écoutez
» le Vicaire de Jéſus-Chriſt, *Faites tout ce que vous diront ceux qui*
» *préſident dans le lieu que le Seigneur a choiſi.* Dites avec Eſaïe, *Venez,*
» *montons à la Montagne du Seigneur & à la Maiſon du Dieu de Jacob,*
» *il nous enſeignera ſes voyes & nous marcherons dans ſes ſentiers.*
» Quelle eſt la Montagne du Seigneur, ſinon le Siége Apoſtolique?
» Quelle eſt la Maiſon de Dieu, ſinon l'Egliſe? Quel lieu a été choiſi
» par le Seigneur, ſinon Rome, qui a été conſacrée par le Martyre de
» *St. Pierre* & de *St. Paul*? *Pierre* s'enfuyant de Rome, craignant la
» mort, il rencontra le Seigneur, & lui dit, *Seigneur, où allez-vous*?
» JE VAIS, lui dit le Seigneur, *à Rome, pour être crucifié encore une*
» *fois.* Ainſi *Pierre* retourne à Rome, y érige la Chaire du ſouverain
» Pontificat où il a été crucifié. C'eſt donc là qu'il faut puiſer la Doctrine
» du Seigneur. C'eſt de là que viennent les Eaux ſalutaires. C'eſt
» là que bouillonne la Fontaine cachetée d'où coulent les eaux vives.
» C'eſt le Jardin clos, c'eſt l'Arche du Seigneur, hors de laquelle il n'y
» a point de ſalut. N'ayez pas honte, ô Taborites, de vous en rapporter
» au Siége Apoſtolique, ſur votre Foi. Quoi que *St. Paul* eût une
» vocation céleſte, & qu'il eût été mis à part pour l'Evangile de J. C.
» il ne voulut pas prêcher l'Evangile ſans la participation de *Pierre* & des
» autres Apôtres. *Galat.* II. 1, 2. Et *Saint Jérôme*, ſi plein de Doctrine,
» & qui n'ignora rien, écrivant au Pape Damaſe, *C'eſt là*, dit-il,
» *très-heureux Pape, la Doctrine que j'ai appriſe dans l'Egliſe, &*
» *que j'ai toujours tenue. S'il y a quelque choſe à retirer, je déſire d'être*
» *corrigé par vous, qui avez la foi & le mérite de* St. Pierre. Je vous
» exhorte à faire la même choſe. Montrez-vous & votre Doctrine au
» Pontife de Rome. Faites ce qu'il vous dira, ſans vous en détourner
» à droite ni à gauche. C'eſt par là que vous pourrez vous aſſurer le
» repos & le ſalut de vos ames.

(a) *Majeſtati Apoſtolicæ.*

» NICOLAS. Nous obéirons à la Majeſté Apoſtolique (a), & nous lui
» ſerions parfaitement ſoumis, ſi elle n'étoit pas contraire à la Loi divine.

» ÆN. On ne trouvera pas que jamais le Siége Apoſtolique ait erré
» dans ce qui regarde la Foi, ni qu'il ait acquieſcé à de fauſſes Doctrines.

» GALETH. Mais l'affaire d'*Agnes* ne fut-elle pas une erreur bien
» manifeſte (1)?

» ÆN.

---

(1) C'eſt la Papeſſe *Jeanne*, qui s'appelloit auſſi *Agnès*.

Digitized by Google

1451.

» Æn. De quelle *Agnes* voulez-vous nous parler?

» Gal. De celle que le Siege Romain a ſervi comme un homme, & qu'il a placée ſur le Thrône Pontifical.

» Æn. C'eſt une ignorance de fait & non de droit. D'ailleurs l'Hiſtoire n'eſt pas certaine.

» Nic. Mais il y a eu pluſieurs Papes vicieux, qui portent préſentement la peine de leurs crimes en Enfer.

» Æn. Je ne ſai, mais ſ'il ſ'en eſt trouvé quelques-uns qui ayent péché par fragilité, il n'y a rien en cela que d'humain. J'oſe pourtant bien dire que jamais aucun indubitable Pape de Rome n'a ſoutenu publiquement aucune fauſſe Doctrine.

» Nic. Souvent un Pape a caſſé une Loi de ſon prédéceſſeur. Il faut donc que l'un ou l'autre ait erré.

» Æn. Votre raiſonnement n'eſt pas ſolide, car quoiqu'un Pape revoque un Décret de ſon Predeceſſeur, il ne ſ'enſuit pas de là que ce dernier reprouve le Décret de l'autre, parce que les Loix humaines varient ſelon les tems, & que ce qui eſt utile aujourd'hui peut ne l'être pas demain. L'Egliſe primitive n'a pas erré en permettant aux Prêtres de ſe marier & celle d'aujourd'hui n'erre pas en le leur défendant. Et vous-mêmes, qui combattez en pluſieurs choſes l'Egliſe Romaine, vous condamnez pourtant le Mariage des Prêtres, en quoi vous ne ſuivez ni l'Egliſe primitive, ni la Grécque, mais la nôtre. Comme les mœurs des hommes changent, les Loix qui concernent les mœurs ne peuvent pas être perpétuelles, & ce qui étoit avantageux dans un tems peut devenir nuiſible dans un autre, de ſorte que celui qui a fait la Loi, & celui qui la caſſe, peuvent avoir raiſon tous deux. *Moyſe*, par exemple, éleva un Serpent d'Airain, qui, ſelon nos Docteurs, étoit la figure de J. C. Cependant, longtems après *Ezechias* le fit abbattre avec raiſon. Ainſi le Pape peut innocemment abolir une Loi de ſon prédéceſſeur, ſans que ce dernier ait failli en l'établiſſant, ſi elle ne regarde que les mœurs & les coutumes. Il n'en eſt pas de même d'un Décret qui regarde la Foi. Celui-ci doit être immuable, car la verité de la Foi eſt toujours une, & ne dépend ni des lieux, ni des tems, c'eſt pourquoi les Decrets des Pères touchant la Foi ſont perpétuels & irrevocables.

» Gal. Vous vous travaillez en vain pour défendre d'erreur l'Egliſe Romaine, puiſqu'elle enſeigne & qu'elle pratique le contraire de l'Evangile de Jéſus Chriſt.

» Æn. Où donc & en quoi?

» Gal. Par tout & en particulier dans le Sacrement de l'Autel.

» Æn. Expliquez-moi comment.

» Gal. Elle défend de donner la Coupe au Peuple, & Jéſus-Chriſt l'a commandé.

» Æn. Montrez-moi où il l'a commandé.

1431. » GAL. Le Seigneur dit dans St Jean, *ſi vous ne mangez la chair*
Jean VI 53 » *du Fils de l'homme & ſi vous ne buvez ſon Sang, vous n'aurez pas la*
» *vie en vous. Quiconque mange ma chair & boit mon Sang a la Vie*
» *éternelle.* C'eſt donc une grande audace, pour ne pas dire témérité,
» au Siége Apoſtolique, de défendre au Peuple de boire d'un Sang ſans
» lequel le Seigneur déclare qu'on ne peut avoir la Vie éternelle, mais
» écoutez les Paroles de Jeſus-Chriſt lui-même, en inſtituant ce Sacre-
Matthieu » ment, *Buvez en tous*, dans St. Mathieu, *Ils en burent tous*, dans
XXVI 26 » St. *Marc.* Vous voyez que les Evangéliſtes rapportent que Jéſus-
28 » Chriſt ordonna à ſes Diſciples de faire ce qu'il fit, parlant à l'Im-
Marc XIV » pératif, *Faites.* Que ſi quelqu'un s'imagine que ce Commandement
22 » ne regarde que l'Eſpèce du Pain, comme il ſemble que le témoigne
Luc XXII 19 » St. *Luc*, qu'il écoute St. *Paul* dans ſa premiere aux Corinthiens.
1 Cor XI 24. » Cet Apotre ſupplée à St. *Luc*, en appliquant le Commandement au
» Calice, auſſi bien qu'au Pain, & St. *Matthieu* dit *Buvez*, comme il
» a dit *Mangez*. Puis donc que, ſelon St. *Paul* & les Evangéliſtes
» conjointement, il y a un ordre exprès de boire, auſſi bien que de
» manger, qui ne voit que l'Egliſe Romaine a violé ce précepte, &
» qu'elle ferme au Peuple l'entrée du ſalut, en lui interdiſant le Sang?
» Ajoutez à cela la Pratique des Saints Apôtres & des autres Diſciples,
» qui avoient appris le ſens de la nouvelle Loi, non d'un homme, mais
» de la bouche du Seigneur lui-même. Leur conduite eſt notre régle,
» parce qu'il n'eſt pas permis de penſer qu'ils ayent erré. La Gréce
» auſſi, qui eſt la Mère des Lettres & la Maîtreſſe de toute Diſcipli-
» ne, a gardé inviolablement la tradition de St. *Paul*, telle qu'elle l'a-
» voit reçue de l'Apôtre, comme il paroit par ſon Epître aux *Corin-*
» *thiens.* Il y a outre cela quelques Docteurs qui entendent comme
» nous le Texte de St. *Jean*, & on dit que le Pape *Leon* ſtatue *que*
» *celui qui prend une des Eſpeces* ne s'abſtienne pas du *Calice*. Comment
» donc pourrions-nous conſulter l'Egliſe Romaine, écouter ſa voix, &
» en ſuivre les enſeignemens, puis qu'elle contredit ſi manifeſtement
» les Oracles Divins? Ne vaut-il pas mieux obéir à Dieu qu'aux hom-
» mes, à Jéſus-Chriſt qu'au Pape, & à l'Evangile qu'aux Décretales?

» ÆN. Vous venez de dire de grandes choſes & en grand nombre,
» car elles ont l'air de la vérité, & elles en pourroient tromper plu-
» ſieurs plus attentifs aux paroles qu'au ſens de l'Ecriture Sainte, dont
» les myſteres ne s'expliquent pas par la lettre mais par l'eſprit. C'eſt
» pourquoi David dit, *Ouvre-moi les yeux, & je conſidererai les*
» *merveilles de ta Loi.* Nul n'entend l'Ecriture que par le ſecours du
» St. Eſprit. C'eſt pourquoi St *Paul* dit, *Dieu nous a fait Miniſ-*
» *tres du Nouveau Teſtament, non par la Lettre, mais par l'Eſprit, car*
» *la Lettre tue & l'Eſprit vivifie.* Il eſt donc néceſſaire, ſi nous vou-
» lons entendre l'Evangile, de marcher par l'Eſprit comme le Docteur
» des Gentils l'écrit aux Galates. Mais pour moi, comme je ſuis en-
» vironné de péchez & d'iniquité, je ne me fie pas à moi-même &

» je

1451.

» je ne me flatte pas d'entendre les Oracles Sacrez & d'en pénétrer les ſens ſublimes. C'eſt pourquoi je ne vous répondrai rien du mien, mais ce que j'ai appris des Saints Docteurs inſpirez par le St. Eſprit, & de ce qu'enſeigne l'Egliſe, car Jéſus-Chriſt l'aſſiſte, le St. Eſprit lui ſuggere tout. Sa Dignité eſt très-grande, ſa puiſſance Souveraine, ſon autorité eſt ſans meſure. Elle ne peut ni tromper, ni être trompée. Si quelqu'un mépriſe ſes enſeignemens & ſes cenſures, il doit être regardé comme un Publicain ou un Payen. Pour me ſervir des paroles de St. *Cyprien*, ce ſavant & glorieux Martyr, *Un tel homme eſt étranger, profane, ennemi. Qui n'a pas l'Egliſe pour Mere ne peut avoir Dieu pour Pere.* Il y a pluſieurs paroles de l'Ecriture qui peuvent avoir pluſieurs ſens. C'eſt pourquoi il ne faut point chercher ailleurs un ſens étranger pour l'expliquer, mais il faut l'expliquer par l'Ecriture même, que l'Egliſe peut entendre & expliquer à ſes Enfans. Je vous retiens peut-être trop longtems. J'abégerai, pour avoir vîte fait. Vous avez accuſé l'Egliſe Romaine de corrompre l'Evangile en refuſant la Coupe au Peuple, de renier Jéſus-Chriſt, & de priver l'Egliſe, du Sang de J. C. qui eſt le prix du ſalut.

» L'opinion, pour ne pas dire la rage des Huſſites qui vous a ſéparez de l'Egliſe, eſt fondée, comme je le comprens, ſur quatre raiſons. La premiere eſt le paſſage de St. *Jean*. La ſeconde, l'Inſtitution du Sacrement rapportée par trois Evangeliſtes & par *St. Paul*. La troiſieme, la pratique de l'Egliſe primitive des Grecs. La quatrieme eſt l'autorité de quelques Docteurs & de quelques Papes. Nous avons de quoi répondre clairement à tous ces Chefs, & ces raiſons ſont tirées du fonds du St. Eſprit, & fournies par l'Egliſe. St. *Jean* dit, & même le Seigneur dans St. *Jean* dit, qu'on ne peut avoir la Vie ſi l'on ne boit ſon Sang. Et par ces paroles, vous n'entendez pas moins la Communion ſous les deux Eſpeces que l'Eau du Batême (1). C'eſt une ancienne extravagance des Arméniens, qui, dès que leurs Enfans étoient nez, les batiſoient & les communioient. On dit que vous le faites auſſi, & que vous communiez des Fous & des Enfans, profanant ce Sacrement divin, & au mépris de l'exhortation de St. *Paul*, qui veut que chacun s'éprouve ſoi-même, ce que ne peuvent faire les Fous ni les Enfans. Mais il ne faut pas entendre le paſſage de St. *Jean*, comme vous faites: il ne s'agit pas là de boire ſacramentalement, mais de boire ſpirituellement, car le Sang de Chriſt fournit un triple bréuvage, ſelon *Albert le Grand*, dans ſon Traité du Corps de Chriſt, auſſi ſubtil que véritable. Un bruvage *ſacramentel*, qui eſt pour les Prêtres ſeulement; un bréuvage *intellectuel*, qui ſe donne au Peuple ſous l'Eſpèce du Pain, & un bréuvage *ſpirituel*, qui eſt commun à tous les fidèles qui méditent pieuſement & aſſiduement l'Incarnation & la Paſſion du Sauveur, & c'eſt de cette maniere que

» Jé-

---

(1) Il ne leur a point fait dire cela ci deſſus. *Quibus verbis non minùs intelligis ſpecialem Communionem quàm Baptiſmum [illegible] mandatum eſſe.*

1451. „ Jésus-Christ ordonne de boire dans St. *Jean*, comme il paroit par la suite du discours. Car après que le Seigneur eût dit, *Ma chair est véritablement viande & mon sang est véritablement breuvage; Celui qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moi & moi en lui*, plusieurs des Disciples qui l'écoutoient dirent, *ces paroles sont bien rudes, qui peut les écouter* (1)? *Mais Jésus connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient sur ce sujet, leur dit, cela vous scandalise-t-il? Que sera-ce donc si vous voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant? C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis sont esprit & vie. Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne me croyent point.* Le Seigneur déclare par ces paroles, qu'il ne s'agit pas de manger & de boire charnellement, & qu'il y a là dedans de sacrez Mystéres. Voulez-vous être convaincus que l'Evangéliste parle d'une manducation spirituelle, qui se fait par la Foi? Prenez garde à ce que dit Jésus-Christ, *qui mange & qui boit*, au tems présent & non au futur. Il y avoit donc, lorsque Jésus-Christ parloit, des gens qui le mangeoient & qui le buvoient. Le Seigneur n'avoit pas encore souffert, & le Sacrement n'étoit pas encore institué. Comment mangeoient-ils & buvoient-ils Jésus-Christ, si ce n'est spirituellement, par la Foi & par la Charité, en croyant en lui & en faisant sa volonté? Car il avoit dit auparavant: *Je suis le pain de vie, qui vient à moi n'aura jamais faim, & qui croit en moi n'aura jamais soif.* Ceux qui croyoient en lui, & qui imitoient ses œuvres, ceux-là mangeoient sa Chair & buvoient son Sang. C'est là le vrai sens de l'Evangile, parce qu'on ne pouvoit manger autrement la Chair de Christ, ni boire son Sang. Jésus-Christ parloit alors figurément, comme quand il dit à la Samaritaine, & sur la Croix *J'ai soif*, parce qu'il étoit altéré de la Foi de cette Femme & du salut des hommes. C'est ainsi que le Glossateur entend cet Evangile. C'est ainsi que l'a entendu le grand St. *Augustin*, également vénérable & illustre par sa Doctrine & dont la gloire est si grande, qu'elle ne peut ni être augmentée par les louanges, ni diminuée par les blâmes. Que si quelcun lui préfere *Wiclef* & *Rockyzane*, il préfére les ténébres à la lumiere, & le mensonge à la vérité. Quoi plus! Jésus-Christ ne dit-il pas dans l'Evangile, *Je suis le pain de vie &c.* Voila votre Pain. Il y a de quoi manger & de quoi boire, de quoi appaiser la faim & étancher la soif. A qui ôte-t-il la soif, & comment? Il l'ôte au Croyant par la Charité, car quiconque a une foi pure & fait des œuvres dignes de la foi, mange la Chair & boit le Sang de Jésus-Christ. Ainsi ce que vous alléguez de St. *Jean* favorise notre sentiment, & non le vôtre.

„ Passons aux autres Evangélistes, & joignons-y St. *Paul*, parce que, joints ensemble, on y trouve une rélation complète de la

„ Cêne

---

(1) Je suis la Version de Port-Royal.

1451.

» Cène du Seigneur, & que ce qui manque à l'un eſt ſuppléé par
» l'autre, ſans qu'il y ait rien de diſcordant. Le ſeul Evangéliſte
» St. *Luc* met ces paroles ***Faites ceci en mémoire de moi***, après la
» bénédiction du Pain, ſans les repeter après la bénédiction du Ca-
» lice. Mais comme St. *Paul* rapporte ces mêmes paroles à l'une & à
» l'autre Eſpèce, il faut croire que Jeſus-Chriſt a dit après le Pain
» & après le Calice, ***Faites ceci en mémoire de moi.*** Vous prétendez
» trouver dans ces paroles la Communion ſous les deux Eſpèces, &
» que, comme il faut garder les Commandemens du Seigneur, pour
» être ſauvé, quiconque ne communie pas ſous les deux Eſpèces eſt ſu-
» jet à la damnation. D'où vous concluez que c'eſt injuſtement que
» le Siége Apoſtolique défend au Peuple la Communion ſous les deux
» Eſpèces. Mais écoutez la réponſe. J'avoue que, comme vous le
» dites, les Evangéliſtes ont parlé ainſi, & je ne retranche rien des pa-
» roles de St. *Paul*; mais je ne comprens pas qu'il y ait là un Com-
» mandement de communier le Peuple ſous les Eſpèces du Pain & du
» Vin: Car les paroles que vous rapportez ont été dites, non à tous
» les fidèles, mais aux Apôtres ſeulement, qui, ſelon l'opinion com-
» mune des Docteurs, ou étoient déja Prêtres, ou le furent faits alors.
» Que ſi c'eſt un Commandement, il n'oblige que les Prêtres, & non
» le Peuple, il ne regarde que l'Egliſe aſſemblée, & non chaque Mem-
» bre de l'Egliſe. Mais afin de vous preſſer par un raiſonnement plus
» fort & nerveux, ou les Apôtres étoient Prêtres, quand ils reçurent
» ce Commandement, ou ils étoient Laïques. S'ils étoient Prêtres, le
» commandement ne regarde qu'eux. S'ils étoient Laïques, il s'enſui-
» vra qu'il eſt commandé aux Laïques, non ſeulement de prendre,
» mais auſſi de faire le Sacrement, (*conficere*), ce que vous ne croyons
» ni vous ni nous. Donc ils étoient Prêtres & par *conſéquent* le Com-
» mandement n'oblige que les Prêtres.

» Gal. Mais St. *Paul*, dans ſon Epitre aux Corinthiens, ne par-
» le pas ſeulement aux Prêtres, il parle à tout le Peuple, aux Clercs,
» aux Laïques, aux Hommes & aux Femmes.

» Æn. L'Apôtre ne commande rien dans cet endroit, il ne fait que
» rapporter le Commandement & l'Inſtitution de Jéſus-Chriſt, & com-
» me aucun des Evangéliſtes n'a mis ces paroles *Faites ceci en mémoire*
» *de moi*, après la Communion du Calice, il faut prendre garde à ce
» que dit Saint *Paul*. Que dit-il? Après le Sacrement du Pain, il dit,
» *Faites ceci en mémoire de moi*, & après le Calice, il dit *Faites ceci*
» *toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi*. Que veut dire
» ceci, *toutes les fois*? C'eſt-à-dire, quand il ſera néceſſaire de boire le
» Calice, quand vous ferez le Sacrement, *Conficietis*. Quand vous
» offrirez le Sacrifice, faites cela en mémoire de moi. Ce qui convient
» aux Prêtres ſeulement, car il faut conſidérer ce très-divin Sacrement
» ſous deux égards, ou ſeulement comme un Sacrement, ou comme
» un Sacrifice & un Sacrement. Dans le Sacrifice, l'une & l'autre

Eſpè-

1431. » Eſpèce eſt néceſſaire, parce que c'eſt l'image de ce Sacrifice, dans lequel Jéſus-Chriſt, comme Pontife des biens à venir, s'eſt offert lui-même pour nous à Dieu ſon Pere par un plus ample & plus parfait Tabernacle, non fait de mains ſur l'Autel de la Croix. C'eſt pour cela que non ſeulement Jéſus-Chriſt eſt repréſenté comme ayant ſouffert, mais on y repréſente auſſi la Paſſion même, où ſon Sang a été ſéparé de ſon Corps. Mais, dans le ſimple Sacrement, ce qui eſt requis pour notre Sanctification eſt que nous recevions une grace inviſible ſous une Eſpèce viſible. Il ſuffit de la repréſentation de Jéſus-Chriſt ſouffrant, ce qui ſe fait abondamment par l'Eſpèce du Pain, parce que le Seigneur s'eſt comparé à un grain de Blé, qui meurt pour porter du fruit. Et pour m'élever plus haut dans la méditation de ce grand Sacrement, c'eſt un triple ſigne d'une choſe très-excellente par raport à trois tems, comme le dit notre St. *Thomas d'Aquin* très-profond Docteur. A l'égard du paſſé, il ſignifie la paſſion du Seigneur, & en ce ſens c'eſt un Sacrifice. A l'égard du préſent, il repréſente l'unité de l'Egliſe. En ce ſens, c'eſt la Communion. A l'égard de l'avenir, il ſignifie la poſſeſſion que nous attendons dans le Ciel & il s'appelle Viatique, pour nous conduire à la Patrie. En ce ſens, c'eſt auſſi l'*Euchariſtie*, c'eſt-à-dire, *une bonne grace*. Le Sacrifice convient aux Prêtres. La Communion & le Viatique aux autres, & l'Eſpèce du Pain eſt ſuffiſante, parce que le Pain eſt fait de pluſieurs grains, ce qui déſigne fort bien l'unité de l'Egliſe & ce Pain des Anges, dont nous jouirons dans la Jéruſalem Céleſte.

» GAL. Vous entaſſez beaucoup de choſes & vous vous éloignez fort de l'état de la queſtion. Jéſus-Chriſt a dit *Faites ceci*, c'eſt-à-dire, *Faites comme moi*, *Conficite ut ego*, Prenez ce Sacrement, bûvez & le donnez aux autres. Voilà le nœud, voilà le ſens & la force des mots.

» ÆN. Vous faites bien de parler de nœud, car *vous cherchez un nœud dans un jonc* (t). Mais ce n'eſt pas le nœud Gordien qu'on dit qu'*Alexandre* coupa avec ſon Epée, ne pouvant le dénouer. Celui-ci eſt aiſé à dénouer, car le Seigneur n'a pas dit *Faites comme j'ai fait*, il a dit *Faites ceci*, c'eſt-à-dire, *Faites ce Sacrement en commémoration de moi*. Que ſi vous croyez que ces Paroles, *Prenez*, *mangez*, *bûvez*, marquent un Commandement, je dis que le premier mot s'adreſſe aux Prêtres, parce que les Apôtres reçurent alors le Sacerdoce, & comme ce Commandement, *allez prêcher l'Evangile à toute la Terre*, eſt adreſſé aux Apôtres, il en eſt de même de celui-ci. C'eſt ainſi que les Docteurs entendent les paroles du Seigneur: c'eſt

» auſ-

---

(t) Ce Proverbe Latin n'eſt pas dans le Manuſcrit, mais il eſt dans l'Edition de *Bâle*, & dans celle de Veniſe de 1481.

» ainſi que l'enſeigne l'Egliſe. Si par ces paroles Jéſus-Chriſt avoit 1433.
» ordonné aux Laïques de prendre le Calice, cela auroit été révélé,
» non ſeulement aux Bohemiens, mais à toutes les Nations du Monde,
» depuis tant de Siécles. Mais aucune Ecole ne le tient, aucune Ville
» ne l'approuve, & hors de la Boheme, aucun Collége ne l'enſeigne.
» Ce ſeroit merveille ſi, avec vos grands repas, vos Vins mêlez de
» Biére, & en dormant la graſſe matinée, vous entendiez mieux l'E-
» criture que les autres avec leurs jeunes & leurs veilles (1).

» GAL. Vous nous accuſez mal à propos, car ce n'eſt pas notre
» propre Doctrine que nous ſuivons, c'eſt celle des Apôtres & des
» Grecs.

» ÆN. Mais ceux-là n'ont pas dit que les Peuples qui ne reçoivent
» pas le Calice ſont damnez. D'ailleurs nous ne ſommes pas obligez à
» tout ce qu'ont pratiqué les Pères de la primitive Egliſe. Comme des
» parfaits, ils ont obſervé pluſieurs choſes qui ne regardent que l'état de
» perfection, car ils ne poſſédoient rien en propre, mais, comme le
» dit St. *Luc* dans les Actes, tous ceux qui croyoient étoient égaux &
» avoient tout en commun; ils vendoient leurs biens, & les partageoient
» entr'eux, ſelon les beſoins de chacun. Pour nous, on ne nous con-
» traint pas de tout vendre, & pourtant nous ſommes ſauvez. Ils ne
» mangeoient point de Chair avec ſon Sang. Nous en mangeons, &
» nous ne ſommes point damnez pour cela. Les Apôtres avoient des
» Femmes, nous n'en avons point, & nous avons plus de mérite. Ils
» ne défendoient pas au Peuple la Communion du Calice, nous la dé-
» fendons, & nous en recevons du merite, parce que nous obéiſſons à
» l'Egliſe, qui, par l'avertiſſement du St. Eſprit, a jugé qu'il falloit
» ôter la Coupe au Peuple, comme le Seigneur dit dans St. Jean. *Le*
» *Paraclet qui eſt le Saint Eſprit, que mon Pere envoyera en mon nom,*
» *vous enſeignera toutes choſes, & vous ſuggerera tout ce que j'avois à*
» *vous dire.* Car comme il n'y a point de Commandement de Jéſus-
» Chriſt de donner le Calice au Peuple, qui ne veut qu'il s'en faſſe re-
» mis au jugement de l'Egliſe, comme dans toutes les autres choſes, où
» il n'y a point de Commandement exprès du Seigneur? Tout com-
» mandement de Dieu eſt laiſſé à la diſpoſition de l'Egliſe, dont on
» doit recevoir les Commandemens comme divins, & les obſerver reli-
» gieuſement, quand ils ne ſont contraires à aucun commandement de
» Dieu, ou quand il n'eſt pas clair qu'ils y ſoient contraires. Et il ne
» faut point que la Gréce vous faſſe illuſion. Car, quoique les Grecs
» n'errent pas, en ſuivant l'ancienne pratique, cela ne peut vous excu-
» ſer, vous qui étant nez & qui ayant été élevez ſous les Latins (2),
» rejettez de votre propre autorité, un Rit pur, louable & ſûr de l'E-
gliſe.

---

(1) *Mirabile dictu eſt ſi multa forcula & mixta cerevisia vina & longiſſimi ſomni vos ſolos ſacras Scripturas exponere quàm cæteros abſtinentia atque vigilia.*

(2) On a fait voir le contraire au commencement de cet Ouvrage.

1431. » Egliſe Romaine, vous rendant ainſi coupables de tranſgreſſer une ordonnance ou une coûtume approuvée par un long uſage. Je ne ſai ce qui peut vous porter à vouloir plutôt imiter en cela l'Egliſe Grecque que l'Egliſe Latine. Le *Sénat* Latin agit certainement plus prudemment, plus raiſonnablement, & avec plus de ſureté & de prudence que le Sénat Grec: Car le premier a défendu le Calice *par* trois raiſons. La premiere, de peur que le ſimple Peuple ne croye que J. C. n'eſt contenu que ſous les deux Eſpèces, & non ſous chacune d'elles. La ſeconde, de peur qu'un Corps liquide ne ſoit répandu à terre, en le prenant avec la main. On dit que cela eſt arrivé à Prague, où un Enfant à peine d'un an, que l'on vouloit communier, arracha le Calice de la main d'un Prêtre imprudent & répandit le Sacrement à terre. La troiſiéme raiſon eſt pour remplir la figure de l'Ancienne Loi. Quoiqu'elle ordonnât de faire part du Sacrifice au Peuple, les libations étoient néanmoins reſervées aux Sacrificateurs & aux Lévites. Quel ſujet avez-vous au reſte de tant louer l'Egliſe Grecque? Ne voyez-vous pas que l'Egliſe Latine eſt beaucoup plus floriſſante qu'elle? La nôtre domine au long & au large: L'autre eſt ſous la domination des Mahométans. L'une eſt gouvernée par un ſeul Chef: L'autre eſt déchirée par pluſieurs Schiſmes. L'une eſt ornée de Temples magnifiques. L'autre eſt dénuée de toute ſplendeur. L'une a toujours enſeigné une ſainte Doctrine. L'autre a donné dans pluſieurs erreurs. Je ne voudrois pas dire avec *Ciceron*, que les Romains *ou n'ont rien pris des Grecs, ou ont rendu meilleur ce qu'ils en ont reçu.* Je fais grand cas des Grecs. C'eſt d'eux que nos Ancêtres ont puiſé la Doctrine. Mais la Gréce a vieilli, elle eſt froide & n'a perſonne qui la réchauffe. Celle qui dominoit les Nations eſt tributaire. La Maîtreſſe de l'Aſie eſt devenuë Diſciple des Latins. Quelle raiſon avez-vous vous autres Bohemiens, qui avez été nourris dans la Diſcipline Latine, touchant le Calice, quelle raiſon avez-vous de gréciſer (*græcari*) à cet égard? Que ne prenez-vous auſſi du Pain levé? Pourquoi ne ſuivez-vous pas leurs autres pratiques? Pourquoi mépriſez-vous les Religions Monachales qu'ils reçoivent? Pourquoi vos Prêtres ne ſe marient-ils pas, comme on fait en Gréce, & comme on faiſoit dans l'Egliſe Primitive? Il vous ſied mal d'être en partie Grecs, en partie Latins. Il faut être froid ou bouillant. Penſez donc à vos intérêts. Ne prétendez pas être plus ſages qu'il ne faut. Ecoutez les enſeignemens de votre Mére. Embraſſez la Loi de l'Egliſe, qui eſt ſaine & bien aſſaiſonnée. Ne vous imaginez pas que les Apôtres & les autres Diſciples de Jéſus-Chriſt, ayent toujours pris le Calice, car depuis la paſſion, il eſt rarement fait mention du Calice, au lieu qu'il eſt ſouvent parlé du Pain, comme dans ces paſſages: *Ils le connurent dans la fraction du Pain*, & aux Actes. *Rompant le Pain de Maiſon en Maiſon. perſeveroient dans la fraction du Pain.* Par tout là il n'eſt point parlé de Vin.

» Il

„ Il ne faut pas non plus que vous trouviez étrange que quelques 1451.
„ Docteurs, en parlant de la Communion Sacramentale, & en exhor-
„ tant le Peuple, ayent allégué le paſſage de *St. Jean*, car il ne s'en-
„ ſuit pas de là que ce ſoit le vrai ſens de ce paſſage, & on ne l'allégue
„ là-deſſus que par une eſpèce d'Accommodation ou de Convenance:
„ C'eſt moins pour prouver que pour illuſtrer par une Comparaiſon. Il
„ eſt permis aux Docteurs de ſe ſervir de figures & de métaphores dans
„ des Diſcours Oratoires. De là vient que les Orateurs paſſent ſou-
„ vent du ſigne à la choſe ſignifiée; mais il n'en eſt pas de même
„ quand ils enſeignent & quand ils décident, que quand ils veulent
„ émouvoir. Auſſi faut-il bien remarquer que, quoique pluſieurs Doc-
„ teurs rapportent incidemment les paroles de *St. Jean*, au Sacrement
„ de l'Autel, nul ne le fait dans une expoſition ſuivie, comme le dit
„ *Zacharie de Chryſopolis*, dans ſon Harmonie Evangélique (t). Quant
„ à ce que vous dites du Décret du Pape *Léon*, cela ne fait rien contre
„ nous. Du tems de ce Pape, les Manichéens ſoutenoient que Jéſus-
„ Chriſt n'avoit un Corps qu'en apparence, & qu'il n'avoit point de
„ Sang. Ils ne croyoient pas qu'il fût reſſuſcité, ne célébroient point
„ le Dimanche, &, en communiant ſous l'Eſpèce du Pain, pour mieux
„ pallier leur erreur, ils ne vouloient point prendre le Calice. Ce fut
„ pour s'oppoſer à cette impiété que le Pape ordonna que quand on
„ communieroit ſous une Eſpèce, on ne s'abſtiendroit pas de l'autre.
„ C'eſt ainſi qu'il ſe trouve ſouvent des choſes ordonnées pour certai-
„ nes raiſons, & ſelon les circonſtances des Tems, des lieux & des
„ perſonnes, qui ne ſubſiſtent plus, quand ces raiſons, & ces circon-
„ ſtances ont ceſſé; & c'eſt à quoi ceux qui entreprennent de juger de
„ ces choſes doivent bien prendre garde, pour ne pas blâmer ce qu'ils
„ ne comprennent pas, & ſans connoiſſance de cauſe. Aujourd'hui les
„ choſes ont changé. Vos Ancêtres & les nôtres ont communié ſous
„ une ſeule Eſpèce. Pluſieurs Docteurs approuvez de l'Egliſe, & mê-
„ me canoniſez, & qui ont fait des miracles éclatans, ont été d'avis
„ de retrancher la Coupe au Peuple. L'Egliſe Latine l'obſerve, l'en-
„ ſeigne & l'ordonne. Je vous conſeille donc de lui obéïr, & de gar-
„ der la Loi de votre Mère, afin que cela ſoit comme un ornement à
„ votre Tête & un Colier à votre Cou, comme *Salomon* le promet à
„ ceux qui obéïſſent à leur Mère.

„ Nic. Y a-t-il quelque Décret du Siége Apoſtolique ou d'un
„ Concile Général, qui défende aux Laïques de communier ſous les
„ deux Eſpèces?

„ Æn. Si je vous montre un Décret, vous y conformerez-vous?

„ Nic. Oui, s'il n'eſt pas contraire à la Loi divine.

„ Æn. Il n'y a aucune Loi de Dieu qui s'oppoſe à cet Ordre
„ de l'Egliſe.

„ Nic.

---

(t) *Cet Auteur a écrit dans le douzième Siècle. Voyez Cave & Du Pin.*

1431. » Nic. Vous le dites; mais nous ſommes fort éloignez de le
» croire.

» Æn. Il eſt vrai que vous dites que le Seigneur a communié
» ſous les deux Eſpèces, mais nous le nions. Qui vaut-il mieux en
» croire, ou de vous, ou du Siége de Rome?

» Nic. Il faut en croire celui à qui l'Ecriture Sainte donne droit.

» Æn. Mais vous dites que l'Ecriture Sainte vous eſt favorable, &
» nous n'en croyons rien.

» Nic. Je croi que le ſentiment qui approche le plus de l'Ecriture
» Sainte eſt le meilleur.

» Æn. Mais s'il y a des doutes, qui décidera?

» Nic. Notre Maître en jugera?

» Æn. Je vois par là que vous ne voulez ſur la Terre aucun Juge
» Supérieur des Controverſes. Ainſi vous ne croyez pas que le Pontife
» Romain ſoit le Chef du Peuple Chrétien, vous ne recevez point les
» Conciles Généraux & vous n'honorez point l'Egliſe militante, qui
» pourtant eſt la Maîtreſſe des fidèles, le Docteur de la Vérité, l'enne-
» mi du Menſonge, notre Mère, qui nous a regénérez à Jéſus-Chriſt,
» & qui nous nourrit & nous élève dans la Foi. Quand même vous
» n'en auriez point d'autre raiſon, votre petit nombre devroit vous fai-
» re peur, Car combien êtes-vous, pour vous oppoſer à un nombre
» innombrable de vivans & à une infinité de morts! Toute la Chré-
» tienté eſt contre vous, & vous ne voulez pas céder. Si votre ſenti-
» ment étoit véritable, tous vos Ancêtres brûleroient dans le feu, avec
» le Diable & ſes Anges, parce qu'ils n'ont pas communié ſous les deux
» Eſpèces, car ce Royaume de Bohême, depuis ſa converſion, a tou-
» jours communié ſelon le Rit de l'Egliſe Romaine, hormis depuis
» quelques années & de notre tems, qu'à l'inſtigation de *Jean Hus* &
» de *Jerôme*, vous vous êtes éloignez de l'Egliſe (1).

» Gal. Vous nous reprochez notre petit nombre; mais Jéſus-
» Chriſt n'a pas ceſſé de prêcher contre tout le Peuple Juif, quoi-
» qu'il ne fût accompagné que de peu de Diſciples. Et quand les
» Juifs reçurent la Loi de *Moïſe*, ils n'étoient que peu en comparaiſon
» des Gentils.

» Æn. Jéſus-Chriſt, Dieu & Homme, eſt le Seigneur & le Maître;
» Il eſt venu dans le Monde, pour donner une nouvelle Loi & pour
» racheter ſon Peuple. Quelle comparaiſon de la lumiere avec les ténè-
» bres, du Ciel avec la Terre, de Chriſt avec Bélial! Cependant on
» n'a pas crû au Seigneur ſans miracles. *Moïſe* n'a point établi la Loi
» ſans miracles. Mais vous, quels miracles faites-vous, pour que nous
» en croyions votre petit nombre, & que nous nous joignions à vous?

» Gal.

---

(1) *Æneas Sylvius* lui même dit dans ſon Hiſtoire de Bohême, que du tems de *Jean Hus* la Communion ſous les deux Eſpèces n'étoit pas encore introduite, & que ce fut *Jacques de Myſa* & *Pierre de Dreſe*, qui l'introduiſirent. Chap. XXXV.

„ GAL. *La Nation méchante & adultere demande des ſignes.* Nous avons pour appui de notre petit nombre Jeſus-Chriſt, qui a dit que, par tout où il y en auroit deux ou trois aſſemblez en ſon nom, il ſeroit au milieu d'eux. Nous n'avons pas beſoin de la faveur des hommes, étant conduits par le Docteur céleſte.

„ ÆN. Du tems de St. *Cyprien*, il y avoit des gens qui tenoient le même Langage que vous. Voici ce qu'il leur répond. *Les Corrupteurs de l'Evangile & les Interpretes fauſſaires ne mettent que les dernieres paroles & laiſſent ce qui eſt devant, ne faiſant mention que d'une partie, & ſuppriment l'autre frauduleuſement. Comme ils ſe ſéparent de l'Egliſe, ils ſéparent auſſi les ſentences d'un Chapitre, car le Seigneur voulant porter ſes Diſciples à l'unanimité & à la Paix, leur dit, je vous declare que ſi deux d'entre vous ſont d'accord ſur la Terre &c. Par là il montre que ce n'eſt pas à la multitude, mais à l'union de ceux qui prient, qu'il accorde le plus. Il faut marcher devant la Concorde & l'Unanimité, afin de vous engager à une union inviolable. Or comment quelcun peut il être d'accord avec un autre, s'il eſt diviſé d'avec le Corps de l'Egliſe même, & s'il ne convient pas avec toute la Fraternité* (a)? Remarquez bien ces paroles, elles ſont myſterieuſes, (*Notate verba, ſignate Myſteria*) Jeſus-Chriſt n'eſt point avec ceux qui s'éloignent de l'Egliſe. Nous avons été tous dans une même Egliſe. Nous avions une même Foi, un même Dieu, un même Roi. Ce n'eſt pas nous qui nous ſommes ſéparez de vous, c'eſt vous qui vous êtes ſéparez de nous, en vous faiſant divers Conventicules, & enſeignant des Doctrines étrangeres, dont nos Pères n'avoient point entendu parler. Vous avez abandonné le Chef & la ſource de la Vérité. Si vous déſirez la préſence de Jeſus-Chriſt, il faut retourner à ſon Epouſe.

(a) Cypr. de unit. Eccl. p. m. 81.

„ GAL. Nous ſommes dans l'Egliſe, & nous ne nous en ſommes point ſéparez. Il n'y a nulle raiſon de nous ranger parmi vous pendant que vous violez la Loi de Jeſus-Chriſt, parce qu'on ne peut être uni au Corps Myſtique de Jeſus-Chriſt quand on ſe ſépare de l'Evangile. Mais pourquoi ne nous dites-vous pas s'il y a quelque inſtitution qui defende la Communion ſous les deux Eſpèces?

„ ÆN. C'eſt parce que vous ne voulez pas me promettre d'y obéïr. Je vous le dirai pourtant, je vous crois aſſez intelligens pour ne faire pas moins de cas d'une Coutume de l'Egliſe Univerſelle que d'une Loi écrite. La force d'une Loi reſulte du conſentement. Or le conſentement n'eſt pas moindre dans une Coutume que dans une Loi écrite, & celui qui viole une ancienne Coutume n'eſt pas moins coupable que le tranſgreſſeur d'une Loi écrite. Car un long uſage approuvé fait la Coutume, & quand on n'a point reclamé contre, c'eſt plutôt un ouvrage divin, qu'un ouvrage humain. Il ſe trouve des Loix auxquelles une partie du Peuple ou du Sénat contredit, quoi qu'on les croye autoriſées de Dieu, ce qui n'eſt point arrivé ici. Puis donc qu'on a obſervé pendant pluſieurs Siecles de ne point donner le Calice au

1452. „ Peuple, comme de fidèles Observateurs de la Loi de vos Peres, vous devez conserver cet usage, qui, comme on l'a dit, n'a rien de contraire à l'Ancien & au Nouveau Testament, & qui est fondé sur des motifs honnêtes & raisonnables. Mais puisque vous demandez un Decret écrit, il faut vous satisfaire. Feuilletez le Concile de Constance, & en examinez les Actes; vous y trouverez cette coutume confirmée, ratifiée & passée en Loi. Tout de même à Basle pendant que le Concile y étoit assemblé, après avoir bien examiné & meurement pesé les passages de l'Ecriture Sainte, les Décrets des Conciles & la Tradition des Peres & des Docteurs on forma ce Decret, qui porte clairement que les fidèles Laïques & les Ecclesiastiques, qui communient & qui ne célèbrent pas (*non conficiunt*) ne sont point obligez par le Commandement du Seigneur à communier sous l'Espèce *du Pain & du Vin*, & on ajoute à la fin de ces mots: *La louable coutume de communier le Peuple sous une seule Espece, introduite par l'Eglise & les Saints Peres, observée jusqu'ici depuis tres-longtems, & recommandée depuis longtemps aussi, par les Docteurs des Saintes Ecritures, dans la Loi divine & dans les Canons, doit être tenue comme une Loi, & il n'est pas permis de l'improuver & d'y rien changer, sans l'autorité de l'Eglise.* Ainsi vous avez les Décrets des Conciles par écrit & l'Ancien Rit de l'Eglise.

„ GAL. L'Eglise ou un Concile peut-il pervertir les Sacremens que Jésus-Christ a instituez?

„ *Æn.* Nullement.

„ GAL. Mais Jésus-Christ a institué ce Sacrement sous l'Espèce du Pain & du Vin. D'où vient donc que l'Eglise le corrompt, en ne donnant que le Pain au Peuple?

„ *Æn.* L'Eglise ne pervertit pas le Sacrement, elle ne fait que changer la maniere de l'administrer (*ritum mutat*), ce qui est essentiel & nécessaire au Sacrement doit être immuable, & qui ne regarde que la Coutume ou la maniere, l'Eglise le peut changer. Elle n'a pas moins aujourd'hui de pouvoir que sous les Apotres. Or la puissance & l'administration de l'Eglise, selon la tradition des Docteurs, consiste en trois choses: Dans l'ordination des divers Prélats: Dans l'administration des Sacremens, & dans les divers Commandemens qu'elle donne à ses Sujets, (*in diversis preceptis Subditorum*) A l'égard du premier, le célèbre *Thomas d'Aquin* juge avec raison, que l'Eglise a le pouvoir d'instituer divers ordres de Prélats & d'en retrancher d'autres, selon la diversité des cas & des tems. C'est ainsi qu'on a fait des Soudiacres, qui n'étoient pas dans l'Eglise primitive. On a mis les Evêques au-dessus des Prêtres, qui, selon St. *Jerome*, avoient autrefois le même pouvoir que les Evêques. Ainsi encore on a établi le Sacré Sénat des Cardinaux, qui sont le grand ornement & comme le firmament stable de l'Eglise. L'Eglise peut aussi introduire de nouvelles Ceremonies & de nouvelles Pratiques dans l'adminis-

1451.

» tration des Sacremens & abolir les anciennes. De là vient que, quoique Jésus-Christ ait communié les Disciples après le soupé, l'Eglise ne permet pas que l'on communie qu'à jeun, si ce n'est dans une grande necessité. Tout de même, quoique Jésus-Christ ait institué le Sacrement ceint d'un linge & vêtu de son habit ordinaire & qu'il se soit servi de peu de paroles, l'Eglise néanmoins, par révérence pour ce Sacrement, a donné des ornemens Sacerdotaux aux Prêtres & a enrichi la solemnité de la Messe, de la lecture des Prophetes & des Apôtres, & de diverses Prieres, car comme sous l'ancien Testament, la simplicité du Tabernacle & les Peaux teintes en rouge (1), ont été suivies de la gloire du Temple, tout de même, sous le Nouveau, après les premiers commencemens, ou les rudimens de l'Eglise primitive, le Culte divin a pris insensiblement une nouvelle splendeur, les Cérémonies des Sacremens ont été embellies & la Majesté du Sacerdoce a été fait voir avec éclat. En troisiéme lieu, l'Eglise peut aussi changer & abroger les Statuts & Ordonnances des Pères, dans ce qui regarde les Mœurs & les Coutumes, selon les circonstances des tems, des personnes & des lieux, comme on l'a déja dit. Quant au Sacrement, on ne peut en retrancher ce qui y est necessaire, mais ce qui n'y est pas de necessité, peut varier ou être aboli. Or, dans l'Eucharistie, comme on l'a prouvé, l'usage des deux Espèces n'étant point nécessaire au Peuple, on a pû raisonnablement en retrancher une, parce que ce n'est pas changer le Sacrement, mais seulement en changer l'usage.

» GAL. Ce Sacrement est sous l'Espèce du Vin, qui peut le nier? Donc qui ôte l'Espèce du Vin ôte le Sacrement.

» ÆN. La Conséquence n'est pas bonne. Il y a sept Sacremens, quoique vous n'en receviez que cinq. Entre ceux-là l'Eucharistie est le plus grand & le plus excellent. Or il demeure tout entier, soit que l'on communie sous une Espèce, soit que l'on communie sous deux. Et quand on partage le Pain en mille petites portions, & le Vin en autant, Jésus-Christ seroit par tout là tout entier, & en retranchant l'Espèce du Vin, on ne retranche point le Sacrement, parce qu'on le prend tout entier sous l'autre. La conduite de l'Eglise Romaine est donc irréprochable dans son observance à l'égard de ce Sacrement. Si donc vous voulez recevoir des Consolations de l'Esprit, si vous aimez le repos, si vous cherchez la Vérité, si vous voulez gagner vos ames, écoutez le Siege Apostolique, suivez ses Traditions, honorez-la comme la chaste Epouse de Jésus-Christ, la Colombe très-pure & très-blanche, dont sort la branche de l'Olivier, qui promet la Paix aux hommes & menace de faire la guerre aux superbes.

» Après ce discours, un des principaux des Taborites s'approcha de moi, & me dit avec beaucoup d'arrogance (2) : *Pourquoi nous exaltez-*

» *vous*

---

(1) *Rubricatæ pelles & vestes Tabernaculi facta.*
(2) *Animo infesto.*

1451.
» *vous si fort le Siége Apostolique? Nous sçavons fort bien que le Pape &*
» *les Cardinaux sont esclaves de l'avarice, gens impatiens, enflez, gon-*
» *flez, abimez dans l'intemperance & dans l'incontinence, Artisans de*
» *toutes sortes de crimes, Prêtres du Diable & des precurseurs de l'Ante-*
» *Christ, dont le Dieu est le ventre, & dont l'Argent est le Ciel.* Cet
» homme crevoit de graisse & avoit une large bedaine. Je le regardai
» & mettant tout doucement la main sur son ventre, je lui dis en sou-
» riant, *Je le vois bien, vous materez fort votre Corps par vos jeunes.*
» Tout le monde se mit à rire & à se moquer de lui. Pour moi, com-
» me je voyois bien que ces Prêtres-là m'étoient plutôt venus trouver
» pour disputer que pour s'instruire, je terminai là nos entretiens &
» mis fin à la dispute, car il me sembloit plus aisé d'appaiser, à force
» de clameur, les Flots de la Mer irritée, que de réprimer, par les
» discours, la rage de ces gens-là. Il est inutile de présenter la lumiere
» à un aveugle, de parler à un sourd & d'exiger de la sagesse d'une
» bête brute. Je leur parlai pourtant encore en ces termes. *Mes Col-*
» *légues ont dîné & sont prêts à partir. Il est tems que je me retire*
» *aussi. C'est assez disputer, cependant, puis que, comme je le vois,*
» *vous ne m'en croyez pas, & que je n'ai pas été touché de vos raisons, il*
» *faut demeurer comme nous étions. Je m'y étois bien attendu; mais*
» *j'ai crû devoir parler, de peur que mon silence n'autorisât vos opinions,*
» *& qu'on ne dît dans le monde que l'Evêque de Sienne a été chez les Ta-*
» *borites, sans rien dire contre leurs sentimens. Ou il croit qu'ils ont*
» *raison, ou il craint de ne pouvoir répondre à leurs argumens. Que*
» *si mes discours n'ont produit sur vous aucun effet, ils ont au moins*
» *servi à faire voir à ceux qui sont ici presens que je suis fort éloigné de*
» *vos opinions. Cependant vous y penserez, & peut-être prendrez-vous*
» *un meilleur parti.* Alors ils dirent: *S'il y avoit du tems, nous ap-*
» *porterions ici nos Livres, & nous vous ferions voir que nous sommes*
» *Disciples de Jesus-Christ & Zelateurs de la Loi de Dieu. Mais A-*
» *dieu, Adieu*, leur dis-je aussi, *Ni vous ni nous n'avons pas le loisir*
» *d'être plus longtems ensemble.* C'est ainsi que je me séparai d'eux.

» De là j'allai avec le jeune de *Rosemberg* à *Sobieslaw* (1), puis dans
» l'Isle de Cuttemberg, d'où nous nous rendîmes chez le Seigneur de
» *Rosemberg* (2). Il me sembloit avoir été au delà des *Sauromates*,
» & de la Mer Glaciale, parmi les *Barbares*, les *Anthropophages*, les
» Monstres de l'*Inde* & de la *Libye*. Non, il n'y a pas sous le Ciel
» une race plus monstrueuse que les Taborites. Il y a, parmi les *Scy-*
» *thes* & les *Taprobanes*, des gens monstrueux de Corps; mais l'ame
» des Taborites est monstrueuse & couverte de mille & mille taches.
» C'est

---

(1) Jolie Ville dans le District de Bechin.

(2) Ville & double Château bâti sur la *Moldave*, dans le District de Bechin. Elle appartenoit autrefois aux Seigneurs de *Rosemberg*, dont on dit que la famille est éteinte.

» C'eſt le Rendez-vous de toutes les héréſies que les plus méchans 1431.
» Eſprits ont ſemées, depuis la naiſſance de l'Egliſe. Il y a des *Nicolaïtes*,
» des *Ariens*, des *Manichéens*, des *Armeniens*, des *Neſtoriens*,
» des *Berengariens*, des *Pauvres de Lyon*. On dit pourtant que les
» principaux ſont de ces Vaudois ennemis capitaux du ſeul Vicaire de
» Jéſus-Chriſt & du Siege Apoſtolique. Comme ils ſécouent le joug
» de toute autorité ſous prétexte de la liberté, il ne ſe peut qu'ils ne
» tombent dans toutes ſortes d'erreurs. En ſortant d'avec eux, je
» croyois revenir du fond de l'Enfer & etre revenu parmi les vivans (1),
» quand je fus à *Budweis*, chez *Ulric de Roſemberg*, car les habitans de
» cette Ville ne ſont point infectez d'héréſies & *Ulric* eſt ennemi juré
» des Hérétiques & un vrai Enfant de l'Egliſe (2). Il ſe ſignale le
» plus entre les Grands de Boheme, qui défendent la Foi Catholique,
» par leurs diſcours & par leurs armes, & il mérite bien d'être diſtingué
» par le Siege Apoſtolique. Je vous (3) écris ceci en courant,
» par mon fidèle *Jean*, que vous connoiſſez, & qui part pour Rome,
» aimant mieux vous inſtruire en quelque ſorte de ce qui m'eſt arrivé
» dans ce voyage que de vous le laiſſer ignorer tout à fait. Dans cette
» diſpute ſur de hautes matieres, je me ſuis émancipé à ſonder les ſens
» myſtérieux des Saintes Ecritures. Il me ſera ſans doute échapé des
» choſes mal digerées (*incocta*) étant encore novice & apprenti dans ces
» ſortes de combats. Mais je n'ai pas crû devoir laiſſer hurler les Loups
» impunément, abandonner la Verité & manquer à l'Egliſe. Bien convaincu
» de mon incapacité, j'ai imploré avec confiance le ſecours d'enhaut,
» & je l'ai ſenſiblement éprouvé. Car les paroles me couloient
» de ſource, & les pauvres Taborites en étoient aſſommez. Bien ſoit
» le Dieu miſéricordieux, qui ne rejette pas les voeux des pécheurs.
» Je le crois, & j'en ſuis aſſuré. Ce n'eſt pas ma ſainteté. C'eſt ma foi
» qui m'a mérité ſon ſecours, & qui m'a heureuſement tiré des raiſonnemens,
» captieux & des Sophiſmes des Taborites. Quoi qu'il en
» ſoit, j'ai dit & écrit, dans cette rencontre, pluſieurs choſes qui ne ſont
» pas indignes d'attention (4). Il eſt vrai que la Cenſure ſeroit inutile,
» parce qu'on ne ſauroit revoquer ce qui s'eſt dit alors. (*Semel
» emiſſum volat irrevocabile verbum*). Pour ce que j'écris à préſent, on
» peut aiſément le corriger avant que de le rendre public, c'eſt pourquoi
» je vous prie, par votre ancienne & conſtante amitié pour
» moi, d'appliquer la lime, de mettre la derniere main à cette Pièce,
» & de ne la pas laiſſer voir le jour ſans qu'elle paſſe par votre
» judicieuſe Critique. Je me recommande à votre ſouvenir & à
» votre

---

(1) *Hoc eſt prout ad ſuperos emerſiſſe putavi.*

(2) On a vû que les *Roſemberg* avoient d'abord embraſſé le Huſſitiſme, & que depuis ils l'abandonnerent.

(3) *Properabilis is tua.*

(4) Ou qui ne meritent pas d'être blâmées, *minimè digna correptione*, ou peut-être qui ne ſeroient pas indignes d'être retractées.

1451. „ votre bienveillance. Nous nous vous trouver quand il plaira à „ Dieu & à la destinée. Datée de *Neuhaus* (1), le 22. d'Août. „ 1451.

La Pape envoye Capistran en Allemagne & pourquoi.

XXI. Ce fut cette même année que, par l'avis d'*Æneas Sylvius*, le Pape envoya en Allemagne & en Boheme *Jean de Capistran* Moine de l'Ordre des Fréres Mineurs, de l'Observance, Maître en Théologie, Docteur en Droit Civil & Canonique (2), & Disciple du fameux *Bernardin*, qu'on verra bien-tôt canonisé. Le dessein de cette Mission étoit de convertir les pecheurs & de ramener les errans, surtout en Boheme. *Capistran* s'étoit aguerri dans ce dernier genre d'escrime contre les *Fraticelles* ou *Begards* en Italie. Mais ce n'étoit pas un Missionnaire ordinaire. Il avoit la qualité de Nonce Apostolique & d'Inquisiteur Général de l'Hérésie, dans la *Stirie*, la *Carinthie*, l'*Autriche*, &c. (a) Aussi fut-il reçu par tout, non seulement comme un Légat, mais comme un Envoyé du Ciel, & si l'on en croit l'Auteur marqué en marge, ce n'étoit pas sans raison, puis qu'il guérissoit les malades, par le simple attouchement de ses habits. Cependant *Æneas Sylvius* ne parle de ces merveilleuses operations que comme d'un bruit populaire, (*rumor est.*) *Capistran*, au rapport du même Auteur, ne faisoit pas toucher aux malades ses propres habits, mais la *barette de Bernardin*, & leur montroit le sang qu'on disoit être sorti des narines de ce dernier, avant sa mort. C'est grand dommage que les Auteurs ne nous ayent appris lequel des deux attouchemens avoit le plus de vertu. Il étoit toujours suivi d'un prodigieux concours de Peuple, quand il arrivoit quelque part. Le Clergé alloit en procession au devant de lui, portant la banniere & les Reliques des Saints. Il traversa toute l'Allemagne, où tout le monde couroit à ses prédications, qu'il faisoit néanmoins en Latin, mais qu'un Truchement expliquoit. On dit même que les Gens se convertissoient à entendre seulement le son de sa voix, & à voir ses gestes, tant ils étoient significatifs. Un Historien, pour rendre la chose plus touchante, a dit fort ingenument que le Peuple étoit plus attentif au Prédicateur qu'il n'entendoit pas, qu'à son Interpréte (b). Mais qui s'en étonnera? Il appuyoit sa Prédication des miracles les plus éclatans. *Il rendoit*, dit Dlugoss, *la vie aux morts, la vue aux aveugles, la parole aux muets, il faisoit marcher les boiteux & guérissoit les Paralytiques* (c). Il avoit alors 66. ans. On le représente comme un homme d'une complexion délicate, fort exténué, n'ayant que la peau & les os, & cependant actif, vigilant & infatigable.

(a) Cochl. ubi sup. L. X. p. 362. Æn. Sylv. Vit. Frid. III. p. 79. 80.

(b) Spond. 1451. n. IV.

(c) L. XIII. p. 74.

Succès de ses Sermons.

XXII. Comme la réduction des Bohemiens faisoit son principal objet, après avoir fait quelque séjour à *Vienne*, il alla en *Moravie*, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avoit fait par tout. Il demeura environ

---

(1) C'est une belle Ville avec un Château dans le Cercle de Bechin.

(2) *Cochlæus dit que Capistran avoit été* Juge suprême de la Cour de Justice de *Ladislas* Roi de Naples. *Mart. Moret.* p. 656.

Digitized by Google

viron deux mois à *Olmutz* Capitale de cette Province, chez le Doyen (1) de la Cathedrale. Si l'on en croit les Hiſtoriens de Moravie & *Capiſtran* lui-même, il y fit de grands progrès. Il venoit à ſes Sermons une ſi prodigieuſe affluence de Peuple, que la plus grande Egliſe ne la pouvant contenir, *Capiſtran* fut obligé de prêcher dans la place publique. Il avoit deux Truchemens, l'un Bohemien, l'autre Allemand. Ses Sermons tendoient principalement à perſuader que la Communion ſous les deux eſpeces n'étoit pas néceſſaire au Peuple, & que Jeſus-Chriſt ne l'avoit pas commandée. Voici comment il s'en explique lui-même dans une Lettre à l'Univerſité de Vienne. *Dès que je ſuis entré en Moravie, j'ai, ſelon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables héréſies des Bohemiens. Je n'ai pu être détourné de la prédication, ni par menaces, ni par aucune autre crainte. J'ai parlé ouvertement en public & j'ai refuté de toute ma force l'opinion de ceux qui diſent que la Communion ſous les deux eſpeces eſt néceſſaire. Ce qui m'a ſi bien réüſſi que non ſeulement les Barons & les Gentils-hommes, mais auſſi les Prêtres, ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des Huſſites, ſans parler de la converſion de pluſieurs Sujets des Barons* (a). Un autre Hiſtorien Morave nomme entre les Proſélytes de *Capiſtran*, un Seigneur de grande autorité, nommé *Wenceſlas de Boskowitz*, qui renonça *Jean Hus*, avec deux mille de ſes Sujets (b). Au reſte, à l'exemple de *Bernardin* ſon Maître, *Capiſtran* déclamoit beaucoup contre les jeux de hazard, comme les Dez & les Cartes. On en apporta un jour un gros tas ſur la place, où tout cela fut brûlé. Il ne laiſſa pourtant pas de trouver de la contradiction en Moravie. Le Capitaine Général du Marquiſat de Moravie, nommé *Jean de Zimbourg*, entre autres lui écrivit en ces termes. *Frere* JEAN, *vos Ecrits, ſous leur douceur apparente, cachent un venin d'Aſpic. Ils ne tendent qu'à détourner les fidéles des véritez Evangeliques. Vous pouvez compter à coup ſûr, que je ne recevrai point votre fauſſe Doctrine & que j'aimerois mieux mourir que d'en approuver aucun Article.* La réponſe de *Capiſtran* eſt fort obſcure. Autant que j'en puis comprendre le ſens, elle tendoit à reprocher au Capitaine qu'il portoit ſes ſentimens au delà de l'eſprit du Concordat, & qu'il n'en avoit pas bien pris le ſens.

1451.

(a) Cochlæ Hiſt. Huſs. ubi ſup. p. 677

(b) Dubrav. L. XXIX. p. 747

XXIII. CETTE eſpece de révolution en Moravie ne donnoit pas peu d'inquiétude à *Rokizane*. Il craignoit, non ſans fondement, que *Capiſtran* ne fît les mêmes progrès en Boheme, que la Communion du Calice ne fût abolie, & que l'Archevêché de Prague ne lui manquât. On dit même que, ſoit que les Grands de Boheme Huſſites en fuſſent ébranlez, ſoit qu'ils vouluſſent piquer d'honneur *Rokizane*, ils le preſſoient de propoſer une Conférence avec Capiſtran. *Ou vous le convaincrez*, diſoient-ils, *& le réduirez au ſilence, en ce cas nous demeurerons* des

Inquietude de Rokizane à l'égard des progrès de Capiſtran. Il l'invite à une Conférence.

---

(1) *Bohus de Zwole.* Il fut depuis Evêque d'Olmutz. *Jean Hus de Brunn* en étoit alors Evêque.

1451. des vôtres, *Ou vous ſuccomberez, auquel cas nous rentrerons dans l'unité* (a). D'autres diſent qu'il s'y porta lui-même, & même malgré *Podiebrad*, à qui les mouvemens de *Capiſtran* étoient ſuſpects (b). Quoi qu'il en ſoit, ce dernier fut invité par *Rockizane* à une Conference qu'il accepta avec joye, ſelon quelques-uns. D'autres prétendent qu'il s'en défendit, ſur ce qu'il n'étoit pas venu pour diſputer, mais pour prêcher, & qu'il ne falloit pas mettre en compromis la Foi Catholique. Mais il s'agiſſoit de choiſir un lieu de ſureté. *Capiſtran*, qui ne ſe fioit pas aux Bohemiens, eût bien voulu attirer *Rockizane* en Moravie, ce qui ne l'accommodoit pas trop, après ce qui s'y étoit paſſé. *Rockizane* lui donna pourtant le choix d'un endroit, ou en Moravie, ou en Boheme, comme cela paroît par cette Lettre.

(a) *Dlugoſſ ubi ſup. p. 74.*
(b) *Theob.* Cap. XVIII.

# LETTRE
## DE ROCKIZANE
## A CAPISTRAN

*Au Vénérable homme Frére Religieux,* JEAN DE CAPISTRAN, *notre bien aimé en Jeſus-Chriſt nous ſouhaitons toutes ſortes de biens avec l'obéiſſance à Jeſus-Chriſt* (1).

Lettre de Rockizane à Capiſtran.

« XXIV Nous apprenons fréquemment par le bruit commun que les
» fidéles perſiſtent avec une ſainte ferveur dans le deſſein qu'ils ont con-
« çû par la grace du St. Eſprit, & qu'ils combattent de toutes leurs
» forces avec une ardeur infatigable les ennemis de la Diſcipline de l'E-
« gliſe. Quoi que je ne vous connoiſſe pas de viſage, Mon cher Fré-
» re au Seigneur, je vous connois pourtant par réputation, par vos œu-
« vres, & par quelqu'un de vos Ecrits, & même, autant que j'en puis
« juger, je crois peut-être pénétrer votre intention, car je comprens,
» par ce que j'entends dire, que vous ne ſauriez ſouffrir ſans horreur
« qu'on donne l'Eucharistie au Peuple ſous les deux eſpéces, & que
» vous en détournez le monde par toutes les voyes imaginables. Je me
» ſuis trouvé au Concile de Baſle légitimement aſſemblé par le St. Eſ-
« prit, & je me ſuis vû chargé pendant longtems de la défenſe de cette
« Communion, & je l'ai fait par l'autorité de l'Ecriture, des Doc-
« teurs, des Canons & par des argumens de diverſe ſorte. Je ſuis en-
» core enflammé du même zéle pour défendre cette Vérité. C'eſt pour
« cela, Mon cher Frére en Chriſt, que j'entrerai avec plaiſir en Confé-
« ren-

---

(1) *Venerabili viro Fratri Religioſo Joanni de Capiſtrano, ſibi in Chriſto dilecto, Conſcie bonæ affectum, cum obſequio in Chriſto Jeſu famulandi.*

» rence avec vous là-deſſus, ſelon la même méthode, afin qu'examinant 1451.
» les raiſons de part & d'autre, on puiſſe mieux s'éclaircir de ce qui
» concerne cette Vérité & le ſalut des Peuples. Dans cette vûe, Mon
» cher Frére, je vous offre le choix de trois Villes, ſavoir ou de *Trebone*
» (1) en Moravie, ou de *Broda* l'Allemande (2), ou de *Pollitz*
» (3). J'attends votre réponſe pour le tems & pour le lieu de la Conférence.
» Au reſte vous n'avez aucun danger à craindre. Je vous ferai
» envoyer par le Gouvernement des Paſſeports qui vous mettront à couvert
» de toute allarme. A Prague, le Samedi avant l'Exaltation de la
» Croix 1451.

# REPONSE
## DE CAPISTRAN
## A ROCKIZANE.

*Au Vénérable Maître* JEAN DE ROCKIZANE, *que je dois honorer comme mon Pére dans la Vérité de la Foi, J. C.* (4).

» XXV. VÉNÉRABLE Maître, Grace ſalutaire en J. C. & Réponſe de Capiſtran à Rockiſane.
» paix éternelle au Seigneur, avec un cœur très-ardent pour l'acquiſition
» de la Vie éternelle. J'ai reçu votre Lettre en préſence de deux
» Evêques & de pluſieurs Grands & en celle des hommes. Il ne ſe peut
» rien de plus honête que la maniere dont elle eſt conçûe (*Tuas honeſtas
» Literas quales alii non dicerent*). J'y vois avec un plaiſir ſingulier
» la civilité & les bons ſentimens d'un Perſonnage qui juſqu'alors m'étoit
» inconnu. Pour en venir au ſujet de cette Lettre, vous m'écrivez
» que vous avez ſouvent appris de la bouche du public que les fidèles
» perſiſtent, avec une ſainte ferveur, dans le deſſein qui leur a
» été inſpiré par la grace du Saint Eſprit, & qu'ils combattent de
» toutes leurs forces avec une ardeur infatigable contre les ennemis de
» la Diſcipline de l'Egliſe. Mais j'avoue que je ne ſaurois comprendre
» ni ce que vous entendez par *les fidèles*, ni ce que vous entendez
» par *les ennemis de la Diſcipline de l'Egliſe*. Si par ces ennemis
» vous entendez nos Catholiques, qui ne communient que ſous
» une eſpèce, une fois l'an (*ſemel in anno*) ſelon la tradition Eccléſiaſtique,
» il faut que vous ſachiez que ce ne ſont pas là les ennemis
» de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Ce ſont au contraire les vrais
» Ca-

---

(1) C'eſt apparemment *Trebitz ou Trebit.*
(2) Sur les Frontiéres de Moravie.
(3) C'eſt apparemment *Polna.*
(4) *Venerabili Magiſtro Joanni de Rockizana in fide unicus tanquam Patri praeamando* (Jeſus Chriſtus).

1451.

» Catholiques, & ſi, par les fidèles vous entendez ceux de votre
» parti, les Communians ſous les deux eſpèces, il eſt évident que
» c'eſt eux qui n'obſervent pas la *Diſcipline Eccléſiaſtique*. A moins
» que vous ne vouliez déchirer la Robe de Jéſus-Chriſt, à laquelle
» les Juifs eux-mêmes, qui le crucifièrent, ne voulurent pas toucher
» (a), car il n'y a qu'une ſeule Epouſe de J. C. C'eſt la Colombe
» ſans tâche, qui eſt la Sainte Mère Egliſe Catholique. Il n'y a
» qu'un Corps Myſtique de Notre Seigneur J. C. dont il eſt le Chef
» Myſtique & inviſible, & qui s'eſt ſubſtitué *St. Pierre*; en lui diſant,
» *Vous ſerez appellé Cephas & le Chef Manifeſtel (Manifeſtale)*
» & viſible de toute l'Egliſe militante. Il lui a donné pour réſidence
» la Ville Capitale de l'Univers. Avant ſa paſſion, il lui dit,
» *vous êtes Pierre*. Après ſa Réſurrection, il lui répéta l'ordre de
» paître ſes brebis. Quelques années après ſon aſcenſion triomphante,
» il s'apparût à *Pierre*, qui ſortoit de Rome, qui lui demanda, *Seigneur,*
» *où allez-vous?* Je vais à Rome, répondit le Seigneur, pour
» y être crucifié une ſeconde fois. *Pierre* demeura à Rome & y
» fut crucifié (1). On parlera de cela une autre fois.

(a) *Tunicam inconſutilem.*

„ Quant à ce que vous dites de vos travaux au Sacré Concile de
» Baſle, j'ai bien examiné & diſcuté cette affaire. J'ai vû, ſouvent
» même depuis votre départ de Baſle, le Décret & la déciſion authentique
» que le Concile devoit donner là-deſſus, & je ne doute
» pas que vous ne l'ayiez reçu & approuvé. Ainſi vous pouvez ſavoir,
» par là & par le Décret du Concile de Conſtance, ce qui
» eſt néceſſaire à ſalut & eſſentiel à la Vérité dans cette matière.

„ A l'égard de la Conférence dont vous me parlez je l'accepte, &
» même je la demande de tout mon cœur; Je l'attends avec impatience.
» Pour ce qui regarde le lieu, le jour, la manière & les perſonnes
» qui ſe doivent trouver à cet Acte, je vous ſupplie, comme
» mon Père aimable & vénérable en Chriſt, de daigner m'envoyer quelques-uns
» des vôtres, avec qui je puiſſe convenir ſur ces Articles.
» J'ai fait un long chemin depuis Rome juſqu'à *Olmutz*. & je ne voudrois
» pas avoir perdu mes peines & mes pas. Auſſi il faut choiſir un
» lieu commode, ſûr, libre, à la bienſéance des uns & des autres, & où
» puiſſent ſe rendre tous ceux qui voudront aſſiſter à cet Acte où il s'agit
» de manifeſter la Vérité & d'ouvrir la voye du ſalut. Je vous ſuis
» au reſte fort obligé, comme à mon Vénérable Père, ſelon la Vérité
» Catholique, & ſous l'humble obéïſſance duë au très-Saint Seigneur
» *Nicolas V*, & à la Sainte Egliſe Catholique Romaine, de ce que vous

» m'of-

---

(1) On ne peut pas mieux prouver que *St. Pierre* eſt le Vicaire de J. C. puiſqu'il fut crucifié au lieu de lui. Je laiſſe au Lecteur à juger de la Pièce par l'Echantillon. Au reſte *Æneas Sylvius* rapporte la même fable dans ſa Lettre à *Carvajal*.

» m'offrez des Saufconduits pour ma ſûreté. Je prie le Seigneur » &c. (1). 1451.

XXVI. COCHLE'E, de qui on tient ces particularitez, dit que la réponſe de *Rockyzane* ſe fit long tems attendre, il prétend même qu'il y avoit colluſion entre *Podiebrad* & *Rockyzane*, & que pendant que celui-ci preſſoit *Capiſtran* de venir, l'autre y mettoit des obſtacles. Cependant on marque le tems & le lieu de la Conférence, ſavoir à *Cremau*, Ville ſur la frontière de Moravie appartenant à *Roſemberg* Seigneur Catholique, où, par conſéquent, *Capiſtran* pouvoit être en ſûreté. Le tems marqué étoit le 28. d'Octobre, & le Juge de la Controverſe devoit être l'Ecriture Sainte. *Capiſtran* ſe rendit à *Cremau*, où il reçut la réponſe de *Rockyzane* & des Barons. Cette réponſe ne paroît point; mais on trouve ce fragment de celle de Capiſtran. *J'ai attendu pluſieurs jours votre réponſe en Bohême, mais comme vous ne m'avez rien fait ſavoir, pour ne pas perdre tems, je me ſuis rendu, avec beaucoup de fatigue, en Bohême, que je déſirois de viſiter depuis ſi long tems. Mon intention eſt, ſi le Seigneur le permet, d'éclairer & d'inſtruire ce Peuple par la Parole de Dieu, de ramener les errans, & de déraciner les vices par mes prédications. Quant à votre Saufconduit, je ne m'y fie plus depuis que j'ai vû les Lettres du Magnifique Seigneur* GEORGE *Gouverneur de Prague au Magnifique Seigneur de* ROSES, *par leſquelles il lui défend de me recevoir. Que feroit-il donc s'il m'avoit entre ſes mains? Je me perſuade aiſément que tout cela ſe conduit par vos intrigues.*

Fragment de la Réponſe de Capiſtran à celle qu'il avoit reçu de Rockyzane.

XXVII. CETTE Lettre, ſelon *Cochlée*, fut un grand ſujet de triomphe pour *Rokyzane*. Il publia par tout que *Capiſtran* avoit refuſé la Conférence. On ſemoit par toute la Bohême des Ecrits où le Miſſionnaire étoit déchiré à belles dens. On le traitoit de Moine mélancholique, d'hypocrite, de Séducteur du peuple, de perturbateur du repos public, d'ennemi du Concile de Baſle, du Concordat & de la Communion ſous les deux eſpèces (a). Ainſi il n'y eut point de Conférence. *Capiſtran* ſéjourna pourtant quelque tems en pluſieurs Villes Catholiques, comme à *Pilſen*, à *Cadane* ſur l'*Egre*, à *Brux*, dans le Diſtrict de *Zatec* & à *Egra*. C'eſt de ces Villes qu'il écrivit diverſes Lettres, pour faire ſon Apologie. Il y en a une longue & piquante contre *Rockyzane*, pleine de fanfaronades, une autre aux Barons, où il traite *Rockyzane* en Crocheteur, & enfin une aſſez honnête à *George de Podiebrad*, où il exhorte ce Seigneur à l'aſſiſter dans ſon caractère & ſon Office d'Inquiſiteur de l'Héréſie, & de Commiſſaire Apoſtolique, & à faire lire publiquement ſa Lettre aux Barons. La réponſe de *Podiebrad* ne fut nullement favorable. En voici la teneur.

Apologie de Capiſtran ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir refuſé la Conférence.

(a) *Cochl.* L. X. *p.* 37, 375.

GEORGE DE CONSTAD DE PODIEBRAD, *Gouverneur, & le Conſeil de Bohême. Au Religieux homme* JEAN DE CAPISTRAN, *à préſent à Brix.* " Homme Religieux, nous avons reçû votre Lettre, » qui

Réponſe de *George de Podiebrad à Capiſtran.*

---

(1) La Lettre eſt datée de *Brude*, peut-être *Brana*, le 10. Sept. 1451.

1451. » qui reſſemble mieux à un Libelle qu'à une Lettre, & où l'on ne con-
» noit point le Caractère d'un Religieux. Qu'il nous ſoit permis de
» vous dire qu'elle eſt pleine de traits envenimez, & qu'elle ſent tout à
» fait le Batteleur. Si vous prétendez parler ainſi en vertu de l'autorité
» du Siége Apoſtolique, dont vous vous vantez d'etre revetu, vous
» vous éloignez fort de la ſainteté & de la douceur qu'on doit atten-
» dre de ce Siége; car, ſuppoſé que le Vénérable Maître *Jean de Roc-*
» *kizane* ſoit ſorti en quelque choſe des bornes de la Modération, ce
» que pourtant nous ne croyons & ne voyons pas, vous auriez pour-
» tant du nous écrire avec plus de ménagement, & ne pas vous empor-
» ter comme vous faites, puiſque vous devez ſavoir que les paroles du-
» res excitent la fureur. Nos oreilles, ô Moine *Capiſtran*, ne reten-
» tiſſent que de vos diſcours tragiques, de vos clameurs & de vos mu-
» giſſemens contre nos fidèles Docteurs. On ne ſauroit aſſez s'éton-
» ner que vous ayez eu l'audace de ſigner & de ſceller de telles
» Lettres (a).

XXVIII. Retournons chemin, pour voir ce qui ſe paſſa ailleurs depuis 1448. juſqu'à 1451. incluſivement. On a vu en 1448. tous les préparatifs de l'extinction du Schiſme. Il fut enfin tout à fait terminé en 1449. à la grande joye de toute l'Europe, par la Ceſſion volontaire de *Felix V.* qui mérita par là les applaudiſſemens de tout le Public. *Nicolas V.* fut reconnu par tout. On en fit de grands feux de joye à Rome, où l'on n'entendit dans les rues que *Vive Nicolas*, ce qui donna lieu à ce vers Latin:

*Fulſit Lux Mundo, Ceſſit Felix Nicolao.*

Auſſi tôt après la Ceſſion de *Felix V. Nicolas* publia trois Bulles à ce ſujet. Dans la premiere, il ratifie tout ce qui s'eſt paſſé, & rend compte au Public de cette négociation. Dans la ſeconde, il rétablit en leur entier tous ceux qui avoient été excommuniez & deſtituez de leurs Charges, Dignitez & Bénéfices par *Eugene IV.* à cauſe de leur adhéſion à *Felix* & au Concile. Dans la troiſiéme, il déclare nulles toutes les procedures faites contre *Felix*, & contre le Concile de Baſle en particulier, voulant *que le tout ſoit effacé des Regiſtres, auſſi que de par tout ailleurs & qu'il n'en ſoit plus fait aucune mention* (b). Ce dernier fait eſt important par rapport aux Controverſiſtes Ultramontains, qui ont prétendu que le Concile de Baſle avoit ceſſé d'etre légitime depuis la dépoſition d'*Eugene IV.* & l'Election de *Felix V.* Cette prétention eſt abſolument détruite par cette Bulle de *Nicolas*, mais encore plus fortement par l'Election que fit le Concile de ce dernier Pape ſuivant le Concordat. Car ſi le Concile de Baſle n'eut pas été alors légitime, il s'enſuivroit de là que *Nicolas V.* & ſes Succeſſeurs n'auroient pas été non plus Papes légitimes. Conformément au Traité, le Pape reçût au nombre

(a) *Cochl. ubi ſup. p. 378.* Affaires E-trangeres, *Bulles Eſpa-gne* Ceſſion de *Felix V.* *Nicolas V.* en donne 3. Bulles à ce ſujet.

(b) *Spond.* 1449. n. IV. *Fleuri ub. ſup.* T. XXII. p. 499.

bre des Cardinaux deux de la Création de *Felix V.* & rétablit ceux d'une autre Création, qui avoient été dépoſez par *Eugene IV.* 1451.

Hiſtoire du Cardinal d'*Arles*.

XXIX. ENTRE ces derniers étoit *Louis Aleman*, Cardinal d'*Arles*, Prélat d'aſſez grande diſtinction, ſur tout dans ces derniers tems, pour mériter une digreſſion. Il étoit du Territoire de *Bugey* en *Breſſe*, & non Bourguignon, comme quelques-uns l'écrivent. Après avoir paſſé par quelques Charges Eccléſiaſtiques, il fut Evêque de *Maguelone* (1), puis Archevêque d'*Arles*, *Martin V.* le fit Cardinal en 1426. & l'envoya Legat à *Bologne*. Le Concile devant s'aſſembler en 1431. ce Pape y envoya le Cardinal d'*Arles* pour y être un des Préſidens en ſa place. *Martin* étant mort, *Eugene IV.* le confirma dans cette préſidence; mais bien-tôt après ils ſe brouillerent terriblement, ſur ce qu'*Eugene* voulut transférer le Concile de Baſle à Bologne. *Aleman*, comme on l'a vû, ſe mit à la tête des Pères du Concile, pour s'oppoſer à cette tranſlation. Il fut un des principaux promoteurs de l'Election de *Felix V.* & ce fut lui qui lui porta la Tiare Pontificale à *Ripaille*. *Eugene* ne pouvoit moins faire que de le dépoſer après cet éclat; mais il ne ſe tint pas pour depoſé, ne l'ayant été que par un Pape dépoſé lui-même. Cependant, comme il vit que la paix ne pouvoit être renduë à l'Egliſe que par l'Abdication de *Felix*, il fut des premiers à l'y porter. A cette conſidération & en vertu du Traité, *Nicolas* le rétablit dans ſa Dignité, & lui donna beaucoup de place dans ſes bonnes graces, & l'envoya Legat dans la baſſe Allemagne, au rapport du Continuateur de l'Abbé *Fleury* (a). De retour il ſe retira dans ſon Diocèſe & y mourut en 1450. en odeur de Sainteté. L'Hiſtoire en fait même un Saint à grands miracles. Je n'apprens pas qu'il ait été canoniſé. Il fut beatifié en 1527 par *Clement VII.* Au reſte *Æneas Sylvius*, dans ſon Hiſtoire du Concile de Baſle, où il étoit préſent, ne ſauroit ſe laſſer d'admirer la prudence & la fermeté de ce Prélat dans ce Concile. Il l'appelle l'*Hector* du Concile, & il ne balance point à attribuer à ſa bonne conduite & à ſon grand crédit, tout ce qui s'eſt fait au Concile de Baſle, *parceque, ſans lui, les Prelats n'auroient point perſeveré & qu'aucune ombre de Princes n'auroit protegé l'Aſſemblée* (b). Depuis, *Æneas Sylvius* devenu Pape changea bien de langage.

(a) *ubi ſupr.* p. 493.

(b) *De Concil. Baſil.* L. II. p. m. 91

Hiſtoire de *Jean de Segovie*.

XXX. NICOLAS confirma l'Election de trois Cardinaux (2) de *Felix*, deſquels l'Hiſtoire ne dit rien de mémorable. Les autres de la même Création étoient morts ou avoient abdiqué volontairement. De ce nombre étoit *Jean de Segovie* Théologien Eſpagnol, qui fit un beau rôle au Concile de Baſle, dont il ſoutint vigoureuſement la ſupériorité contre les partiſans d'*Eugene IV.* Il fut un des Députez de ce Concile à la célèbre Diète de *Mayence*, dont on a parlé, & l'un des Triumvirs qui choiſirent les Electeurs du nouveau Pape, & il fut lui-même de ce nom-

---

(1) Cet Evêché fut transféré à Montpellier dans le XVI Siecle.

(2) *Jean d'Arcus* Archevêque de Tarentaiſe, *Louis de Varembon* Evêque de Maurienne, *Guillaume de l'Etang* Archidiacre de Metz. *Spond.* 1449. n. V.

1451.

(a) Æn. Sylv. De geſtis Conc. Baſil. p. m. 61. 63.

(b) Hiſt. Conc. Baſil. Cap. 143. in Act. Labb. T. XIII.

nombre (a). On apprend de *Sponde* que *Jean de Segovie* avoit fait deux Livres du Concile de Baſle, dont *Auguſtin Patricius* avoit fait les Extraits qu'il a donnez de ce Concile & de celui de Florence. Le même *Patricius* prétend que *Jean de Segovie* perſiſta dans le Schiſme (b). Mais il vaut mieux en croire *Æneas Sylvius* contemporain, qui dit que *Jean de Segovie* ſe réunit à *Nicolas*. Quoi qu'il en ſoit, il quitta la Dignité & le titre d'Evêque pour s'aller confiner dans un Monaſtère ſur une haute Montagne (1). C'eſt de là qu'il fit venir d'Eſpagne des Savans dans l'Arabe, par le ſecours deſquels il fit une nouvelle Traduction Latine de l'Alcoran, & le réfuta (2) au rapport d'*Æneas Sylvius*, qui lui a par parenthèſe dedié ſon Livre du Concile de Baſle.

Hiſtoire de Felix V. après ſa Ceſſion, & ſa mort.

(c) du Cange p. 902.

(d) Europ. C. XXXVIII. p. m. 311.

XXXI. A L'ÉGARD de *Felix V.* redevenu *Amédée* Duc de Savoye & fait Cardinal de *Ste. Sabine*, il retourna dans ſa retraite de *Ripaille*, où il paſſa le reſte de ſes jours, dans un honnête & pieux loiſir, *avec ſes Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint Maurice, qui ſans embraſſer l'Ordre Monaſtique, y vivoient avec beaucoup d'innocence & de regularité*. Ce ſont les paroles du Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleuri. *Il n'y a donc point de fondement*, ajoûte cet habile Auteur, *dans ce que quelques Auteurs ont avancé, qu'on y vivoit dans les délices & dans la bonne chère, & que c'eſt de là qu'eſt venu ce Proverbe, faire ripaille, c'eſt-à-dire, ſe donner du bon tems* (c). *Amédée* ne ſurvécut pas long tems à ſa démiſſion. Les Auteurs ne ſont pas à la verité d'accord ſur l'année de ſa mort. Le plus grand nombre la met pourtant à 1450. (3). Il mourut, ſelon quelques-uns, à *Geneve*, & ſon Corps fut transporté à *Ripaille*. *Philippe de Bergame* avance, mais en l'air, dans ſa Chronique, qu'il ſe fit des miracles à ſon tombeau. *Æneas Sylvius*, qui vivoit alors, bien loin d'avoir donné dans ce merveilleux, en a parlé aſſez ſéchement. *Reconcilié*, dit-il, *avec Nicolas, il quitta le nom de Pape & ne retint que l'honneur du Cardinalat. Il mourut peu de tems après dans cette Dignité, non ſans la reputation d'un homme de bien. Trop heureux Prince s'il n'eut pas deshonoré ſa vieilleſſe par des Titres Eccléſiaſtiques* (d). C'eſt ainſi qu'il en parle dans ſon *Europe*, ce qui marque qu'il a écrit cet ouvrage depuis ſon Hiſtoire du Concile de Baſle, où il le comble de louanges, par rapport au Pontificat.

*Nicolas V.* publie un Jubilé. Ce qui s'y paſſa.

XXXII. NICOLAS V. publia cette année un Jubilé pour l'année ſuivante, ſelon la Conſtitution de *Clément VI.*, qui en ordonne un tous les cinquante ans. Il croyoit engager par ces dévotions publiques, & par

---

(1) *Segovie* eſt ſituée au pié de quelques hautes Montagnes.

(2) Je ne trouve point *Jean de Segovie* parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques dans Cave, ni dans du Pin, ni dans aucun des Bibliographes. J'ai entre les mains un Manuſcrit tiré de la Bibliothèque de Leipſic contre la neutralité des Princes, lors du Concile de Baſle. Ce Diſcours fut prononcé en 1439.

(3) D'autres à 1451 & d'autres à 1452. Cette incertitude ne peut venir que des fautes dans les Chiffres.

1451.

par le leurre de ces Indulgences, les Etats d'Italie, & d'ailleurs, à ſe reconcilier. Il ſe paſſa, dans ce Jubilé, des choſes qui meritent qu'on en faſſe le recit, après *Æneas Sylvius*. " Il y vint, dit-il, une quantité prodigieuſe de Peuple de toute la Chrétienté. Quoi qu'il y eut tous les jours plus de quarante mille étrangers qui couroient les Egliſes, & les places, gens de mœurs, & de langues différentes, le Pape donna de ſi bons ordres, qu'on ne manqua de rien & qu'il n'y eut point de querelle à démêler. Il arriva pourtant un affreux malheur ſur la fin du Jubilé. Un jour, ſur le ſoir, que le Peuple couroit en foule à la Baſilique de *St. Pierre*, pour recevoir la bénédiction, le Pont *St. Ange* s'enfonça. Il y eut quantité de perſonnes noyées. D'autres furent écraſez ſous les pieds des Chevaux & des Mulet. Il y périt deux cens perſonnes. Le Pape fit ſoigneuſement chercher leurs Corps, & leur fit faire des obſéques ſolemnelles. Il fit de plus conſtruire, dans cet endroit-là, une Chapelle de Marbre, où l'on fait tous les ans un ſervice pour les ames de ces morts.

Triſte avanture qui arriva à une Dame pendant ce Jubilé.

XXXIII. ÆNEAS SYLVIUS raconte enſuite une triſte avanture qui arriva pendant ce Jubilé. Une Dame de qualité Allemande s'étoit allée à Rome, pour gagner les pardons, avec quantité de Domeſtiques de l'un & de l'autre ſexe. Etant dans le Veronois, elle fut rencontrée par des Cavaliers de *Sigiſmond de Malateſta*, qui ne lui rendirent la liberté qu'après en avoir fait le jouët de leur brutalité. On prétend même que *Malateſta* épris de la beauté de cette Dame fut complice de ce crime infame. Quelques-uns des gens de *Malateſta* furent arrêtez & emmenez à *Veniſe*, pour excuſer, ou pour expier le crime de leur Maître; mais cette Dame aima mieux diſſimuler cette injure que de la pourſuivre, pour éviter un éclat qui n'auroit pas tourné à ſa gloire. D'abord le bruit courut que c'étoit la ſœur de l'Empereur, enſuite que c'étoit la femme d'un Comte *Palatin*, abandonnée de ſon mari, puis, que c'étoit une Ducheſſe de Saxe, & enfin il ſe trouva que c'étoit une Religieuſe de qualité (1).

Grands Seigneurs qui ſe trouverent à ce Jubilé.

XXXIV. Il y eut à ce Jubilé un bon nombre de Grands Seigneurs & de perſonnes de diſtinction. On y vit entr'autres *Jaques* Electeur & Archevêque de *Tréves*, qui dans cette conjoncture, obtint du Pape la permiſſion d'eriger une Univerſité dans ſa Capitale, *Conrad* Evêque de *Metz*, *Guillaume* Comte de *Douglas* l'un des plus grands Seigneurs d'*Ecoſſe*. Ce Comte en ſon abſence fut accuſé de pluſieurs crimes, entr'autres d'avoir aſpiré à la Royauté. A ſon retour il fut exécuté. Cette mort cauſa en Ecoſſe des troubles où le Roi penſa ſuccomber.

Caractère de Frideric Comte de Cilley

XXXV. FRIDERIC Comte de *Cilley* (2) âgé de quatre vingt-dix ans, ſe rendit auſſi à Rome au Jubilé. Il faut donner ſon Caractère d'après *Æneas Sylvius*. " Ce Comte, dit-il, étoit plongé dans la luxure. Etant devenu amoureux d'une Concubine appellée *Veronique*,

» il

(1) *Æn. Sylv. vita Frid. III.* pag. m. 76

---

(2) Il étoit fils de *Herman* Comte de *Cilley*, Père de l'Impératrice *Barbe*

1451.

» il tua de ſa propre main ſa femme, de la Maiſon des Comtes de *Croa-*
» *tie*. *Herman* ſon Père fit noyer cette indigne Maitreſſe, mais après
» la mort du Père, le fils continuant ſes débauches, enlevoit les femmes
» à leurs Maris, entretenoit chez lui un Serrail de filles, traitoit ſes Su-
» jets en Eſclaves & faiſoit venir de toutes parts des Faux monnoyeurs,
» des Empoiſonneurs, des Devins, des Nécromantiens. Quoi qu'il
» fut allé à Rome âgé de 90. ans, pour obtenir des Indulgences, il
» n'en revint pas meilleur. On lui demanda à quoi lui avoit servi Ro-
» me, puiſqu'il reprenoit ſon train? *Mon Cordonnier*, dit-il, *eſt auſſi*
» *allé à Rome, & à ſon retour, il s'eſt remis à faire des bottes* (a).

(a) Æn. Sylv. Europ. Cap. XXI.

Canoniſation de Bernardin de Sienne.

XXXVI. Il ne faut pas omettre un Acte ſolemnel de ce Jubilé. C'eſt la Canoniſation de *Bernardin de Sienne*, de l'Ordre de *St. François*, l'un des plus fameux Prédicateurs de ce Siécle-là, dont on a eu occaſion de parler plus d'une fois. *Jean de Capiſtran*, qui avoit été un de ſes élèves, & comme lui, Franciſcain, en fut le ſolliciteur. Il y avoit ſix ou ſept ans que *Bernardin* (1) étoit mort à *Aquila* dans l'*Abruzze*, en odeur de Sainteté. Il faut bien croire qu'il ſe fit des miracles à ſon Tombeau. *Æneas Sylvius* dit qu'on l'aſſuroit (*affirmantur*) & en effet ſans cela point de Canoniſation. On ne doit pas douter non plus qu'il n'en ait fait pendant ſa vie. Il ſemble pourtant qu'*Æneas Sylvius*, de la maniere qu'il en parle, n'en voudroit pas être garant. *Il ne faut pas douter, dit-il, qu'il n'ait guéri des malades & fait d'autres miracles au nom de Jeſus. Nous l'avons vû nous-mêmes prêcher à Sienne dans la place publique, pendant ſoixante jours. Un jour de Dimanche, qu'il s'étoit aſſemblé un grand Peuple pour l'entendre, l'air qui étoit fort ſerain, fut tout à coup chargé de nuages épais, qui menaçoient d'une groſſe pluye, & tout le monde fuyoit déja, lorſque le Prédicateur exhorta l'Auditoire à demeurer & à ne rien craindre, les aſſurant qu'il ne pleuvroit point. L'Auditoire demeure, & le Prêtre ſe met en prieres. Auſſi-tôt on vit l'orage ſe diſſiper, le Ciel reprit ſa premiere ſérenité, & le Prédicateur eut une audience fort paiſible.* Quoique cela pût arriver fort naturellement, ou par hazard (CASU) conclut Æneas Sylvius, *tout le monde l'attribua aux prieres du ſaint homme* (a). On peut voir le caractère de *Bernardin* dans l'Hiſtoire du Concile de Conſtance (b), & quelques traits de l'Hiſtoire qui le regardent. J'y ajoûterai ſeulement quelques particularitez. L'une, qu'il fut envoyé à *Jeruſalem*, en qualité de Commiſſaire de la Terre Sainte. L'autre, qu'il refuſa les Evêchez de *Sienne*, de *Ferrare* & d'*Urbin*, content d'être Vicaire Général des Fréres de l'*Obſervance* dans toute l'Italie. La troiſiéme, qu'il eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages qui ont vû le jour. On célèbre ſa fête le 20. Mai.

(a) Hiſt. Frid. III. p. m. 78.

(b) L. VI. p. 203. Conſultez auſſi Æn. Sylv. Vit. Frid. ubi ſup. & le Continuateur de l'Abbé Fleuri T. XXII. p. 419. 430. & 514.

XXXVII. Les

---

(1) Il naquit en 1383 d'un Gentilhomme, qui le laiſſa Orphelin en bas âge.

Google

1451.

*François Sforce eſt déclaré Duc de Milan.*

XXXVII. Les autres Concurrens au Duché de *Milan* dont *François Sforce* s'étoit emparé, ſe prenant mollement à l'en chaſſer, l'affaire reſtoit à démêler entre les *Vénitiens* & lui, mais *Sforce* l'emporta. Milan ſe rendit, reduite à l'extrémité par la famine, & lui donna les Clefs, après que le Peuple eut maſſacré l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, parce qu'il ne fourniſſoit point les ſecours promis. *Sforce*, déclaré Duc de Milan, entra triomphant dans la Ville, & après avoir ſoutenu, pendant quelque tems, la guerre contre les Vénitiens alliez avec les *Florentins* & le Roi d'*Arragon*, il fut généralement reconnu, à la reſerve de l'Empereur & du Roi de *France*, qui conſervoient leurs prétentions à ce Duché (a).

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. L. *Spond.* 1449. n. VII.

*Troubles en Eſpagne.*

XXXVIII. Il y avoit cette année de grands mouvemens en *Eſpagne*, par la guerre que ſe faiſoient toujours les *Caſtillans* & les *Arragonnois*, à l'occaſion du grand crédit que *Dom Alvare* uſurpoit en Caſtille. La Ville de *Tolède* ſe ſoûleva ſur quelque Taxe aſſez médiocre qu'on vouloit lui impoſer à la ſollicitation d'*Alvare*, pour ſoûtenir la guerre. Cette Ville menaça même *Jean II*, Roi de Caſtille de mettre ſon Fils *Henri* en ſa place, s'il ne chaſſoit *Alvare* & s'il ne ſupprimoit les Impôts. Les Habitans firent en effet entrer le jeune *Henri* dans la Ville, ſans pourtant lui en donner les Clefs, ni le rendre Maître de la Citadelle. Ils en refuſerent l'entrée au Roi, qui avoit accouru d'Italie, pour arrêter les Mutins par ſa préſence. Il fut contraint de s'arrêter hors de la Ville, dans un endroit ſur lequel on tira un coup de Canon de la Muraille voiſine, en criant inſolemment au Roi *que c'étoit les pommes qu'il devoit attendre des Citoyens de Tolède*, mais *Henri*, loin de fomenter la ſédition, l'appaiſa & fit punir les coupables, quand il fut réconcilié avec le Roi. Pendant cette fureur populaire, les Citoyens de Tolède firent un Edit par lequel ils excluoient des Charges publiques tous ceux qui ſeroient deſcendus de familles Juives, alléguant, pour ſoûtenir leur Edit, une *Loi d'Alphonſe le Sage*. Le Doyen de Tolède s'oppoſa vainement à cet Edit; il fut obligé de quitter, pour ne pas s'expoſer aux inſultes de ces rebelles, mais quand il fut en lieu de ſûreté, il fit voir par écrit l'injuſtice de cette Loi, parceque les meilleures Maiſons de la Caſtille étoient deſcenduës des Juifs & alliées avec eux. Il engagea même *Nicolas V* à donner une Bulle pour la condamnation de cette Loi (1). Le Roi de *Navarre* (*Jean*) tenta vainement de ſoûtenir les rebelles de Tolède. Ce Prince avoit trop d'affaires où il étoit occupé à prendre quelques Places que les Anglois lui avoient enlevées dans la *Gaſcogne* (2).

XXXIX. Ce

---

(1) On peut voir la Bulle dans *Mariana* L. 22. C. 8. Bzov. an. 1449. n. VI. *Spond.* eod. an. n. VII.

(2) *Mauleon de Soule* Patrie de l'Annaliſte *Henri de Sponde* fut enlevé aux Anglois par le Comte de Foix contre le Roi d'*Arragon* ſon Beau-pere, pour garder la fidelité qu'il devoit au Roi de France.

1451. *Æneas Sylvius* envoyé par l'Empereur au Roi d'*Arragon* pour demander en mariage pour ce Prince ſa Niece *Eleonor*.

XXXIX. Ce fut à peu près en ce même tems qu'*Æneas Sylvius*, alors Evêque de *Trieſte*, fut envoyé par *Frederic III.* à *Alphonſe* Roi d'*Arragon* & de *Naples* pour demander en Mariage pour cet Empereur *Eleonor* ſœur d'*Edouard* Roi de Portugal & Niéce d'*Alphonſe*, Princeſſe d'un grand eſprit & d'une grande beauté. Le *Dauphin*, qui étoit veuf alors l'avoit recherchée, & le Roi de *Portugal* regardoit comme un grand avantage de s'allier avec le Sang de France. Mais *Eleonor*, éblouïe de l'éclat de la Couronne Impériale, ne balança pas à donner la préférence à *Frederic*, & le Roi de *Portugal* y conſentit. Le rendez-vous, pour convenir des Clauſes du Contrat de Mariage, fut à *Naples*. Le Roi de Portugal & *Alphonſe* s'y rendirent. *Frederic* y envoya *Æneas Sylvius* avec quelques Seigneurs & quelques Juriſconſultes, pour conclure le Mariage & pour préparer les choſes à ſon Couronnement à Rome. Le Cardinal de *Morin* Légat du Pape s'y trouva, avec les Ambaſſadeurs de *Veniſe*, de *Florence*, de *Milan* & de pluſieurs autres Princes, auſſi bien que le Duc de *Cleves*, qui revenoit de *Jeruſalem*, & une grande quantité de Princes & de Nobleſſe. Le Mariage conclu (1), on convint que le Roi de Portugal feroit conduire ſur la fin de l'année 1450. la Princeſſe dans quelque Port d'Italie, entre *Piſe* & *Naples*, au choix de l'Empereur, où ſes Ambaſſadeurs l'iroient recevoir.

L'Empereur veut aller ſe faire couronner à Rome.

XL. Après que tout fut arrêté, les Ambaſſadeurs de *Frederic* allérent trouver le Roi d'*Arragon* en particulier pour lui communiquer le deſſein que leur Maître avoit d'aller, l'hyver prochain, ſe faire couronner à Rome, & d'y faire couronner *Eleonor*. Comme *Frederic* connoiſſoit les mœurs des Italiens, ſes Ambaſſadeurs avoient ordre de lui demander conſeil pour ſa ſûreté, & de lui propoſer une entrevuë pour les affaires d'Italie. Le Roi leur conſeilla de prendre leur route par l'Etat de *Veniſe*, par la Marche d'*Ancone*, & d'éviter la *Lombardie*, où *François Sforce* gouvernoit en Tyran, & lui devoit être fort ſuſpect, auſſi bien que la *Toſcane*, parce que les Florentins étoient ennemis de l'Empire & Alliez des *Sforces*. Il offrit dix mille Chevaux pour l'eſcorter. A l'égard de l'entrevuë, il indiqua en termes généraux qu'elle lui feroit plaiſir, & qu'elle ne feroit pas difficile au ſortir de Naples. Les Ambaſſadeurs de *Frederic* allérent à Rome, communiquer au Pape tout ce qui s'étoit paſſé, & le deſſein qu'avoit *Frederic* de s'y faire couronner cet hyver-là. Le Pape répondit qu'il verroit *Frederic* avec plaiſir, que tout étoit prêt pour ſon Couronnement, & il donna ſur la route à peu près les mêmes conſeils, ſans dire ni bien ni mal du Milanois. Il ajouta que l'Empereur feroit bien d'attendre l'hyver, parce que les grandes chaleurs étoient mortelles aux Allemands. Dès que les Ambaſſadeurs eurent apporté ces bonnes nouvelles à l'Empereur, il diſpoſa toutes choſes pour ſon voyage. Il envoya des Ambaſſadeurs en Portugal, pour épouſer la Princeſſe en ſon nom, & renvoya encore *Æneas Sylvius*, afin de prendre des meſures particulieres pour ſa ſûreté &

---

(1) *Eleonor* devoit avoir pour dot ſoixante mille Ecus d'or.

Google

1451.

& donner avis qu'il ſe rendroit en Italie. Mais les troubles qui arriverent en Autriche ne lui permirent d'y aller qu'en 1452. comme on le verra dans ſon tems.

*France & Angleterre.*

La Guerre recommence entre l'Angleterre & la France.

*Entrée de Charles VII. à Rouen.*

(1) Tom. IV, pag. 188.

XL. La Guerre recommença cette année entre ces deux Royaumes, au grand préjudice des Anglois. Ils avoient déja perdu deux batailles contre les Ecoſſois, & il y avoit beaucoup de troubles inteſtins en Angleterre. Le Duc de Bretagne, irrité de ce que l'Anglois ne lui rendoit pas *Fougéres* Ville de ce Duché, qu'un Capitaine Anglois lui avoit enlevée pendant la Treve, fit une *Ligue* offenſive & déſenſive avec *Charles VII.* qui avoit déja dans ſes interets les Rois d'Ecoſſe & de Caſtille. Dans cette ſituation, il ne fut pas mal-aiſé au Roi de France de regagner ſon terrein. Il reprit pluſieurs Villes en *Guienne* & en d'autres Provinces, & reconquit toute la *Normandie*. Je rapporterai ici la deſcription que fait le *P. Daniel* (1) de l'entrée de *Charles VII* dans *Rouen* (1). „ Ce „ Prince y fit ſon entrée le 10. de Novembre. Elle égala en magnifi„ cence celle qu'il avoit déja faite dans *Paris* douze ans auparavant. Il „ étoit monté ſur un beau Courſier, couvert d'un Caparaçon de velours „ bleu, ſemé de Fleurs de Lys en broderie d'or, qui tenoit juſqu'à „ terre. Il étoit armé de toutes piéces, excepté qu'au lieu de Caſ„ que, il avoit un Chapeau de Caſtor doublé de velours rouge & ſur„ monté d'une houpe de fil d'or". Je remarque cette circonſtance, parce que c'eſt dans cette entrée, ou du moins ſous ce Regne, qu'on commença à voir en France l'uſage des Chapeaux & des Bonnets, qui s'introduiſit depuis peu à peu à la place des Chaperons, desquels on s'étoit ſervi de tout tems.

Les deux années ſuivantes ne furent qu'une ſuite de pertes pour les Anglois, & de Conquêtes pour les François (2).

*Fin malheureuse de Gilles Fils du Duc de Bretagne.*

XLI. Il mourut en 1450 deux Ducs de Bretagne. Le premier étoit *Gilles* Fils de *François I.* Duc regnant. Ce Prince fit une fin très-malheureuſe. Son Frére l'avoit fait mettre en priſon à cauſe de ſes liaiſons avec les Anglois. On avoit réſolu de l'y faire périr de faim. Mais une pauvre Femme l'entendant crier famine, le ſoûtint pendant ſix ſemaines, en lui portant chaque jour un morceau de ſon pain noir. Enfin ſes ennemis impatiens de le voir vivre trop longtems à leur gré, l'étoufférent dans la priſon. Le Père *Lobineau* doute que *François* eût connoiſſance de cette inhumanité. *Gilles*, avant que de mourir, ſe confeſſa à un Cordelier, qu'il pria de citer de ſa part *François* ſon Frère à comparoî-

ire

---

(1) On peut voir cette deſcription plus en détail, en très beaux termes, dans la Continuation de l'Hiſtoire Eccléſ. de Mr. l'Abbé *Fleuri* T. XXII. p. 509.

(2) Sans l'exemple de l'Abbé *Choiſi* & du Continuateur de l'Abbé *Fleuri*, dans leur Hiſtoire Eccléſiaſtique, j'aurois fait quelque ſcrupule de placer ici la mort de la belle *Agnès Sorel* Maîtreſſe de *Charles VII* appellée Mademoiſelle de *Beauté*, parce que le Roi lui avoit donné ſon Château de Beauté ſur Marne. Elle mourut au commencement de 1451. *Choiſi* Hiſt. Eccl. L. XXVI. Chap. VI. p. 160. *Fleuri*, ubi ſup. p. 519.

1451. tre dans quarante jours devant le Tribunal de Dieu. Cet avis donné au Duc par le Cordelier fit une ſi forte impreſſion ſur ſon Eſprit qu'il en tomba malade, & mourut environ trois mois après. *Pierre II.* ſon Frère lui ſuccéda. *Ce Duc*, dit le Pére Lobineau, *a attendu par la cérémonie, pour faire une Loi contre ceux qui, après avoir obtenu des Bulles de Rome, les faiſoient fulminer & exécuter, ſans les avoir fait voir auparavant au Conſeil* (a).

(a) Hiſtoire de Bret. L. XVIII p. 643 647.

Tentatives inutiles du Pape pour pacifier la France & l'Angleterre.

XLIII. Le Pape fit en 1451. quelques tentatives inutiles pour pacifier la France & l'Angleterre. Dans cette vue, il envoya le Cardinal d'*Eſtouteville* en France, & l'Archevêque de *Ravenne* en Angleterre. Le premier trouva le Roi de France bien diſpoſé à la Paix, pour tourner ſes Armes contre les ennemis du Nom Chrétien. Il n'en fut pas de même de *Henri VI.* Ce Prince repondit fiérement qu'il ne vouloit point entendre parler de Paix, qu'il n'eût recouvré en France ce qu'on lui avoit enlevé. Ainſi *Charles VII.* pourſuivit ſes progrès en *Guienne*, par la valeur du Comte de *Dunois*, qui la reconquit, & l'Angleterre fut en proye à des Troubles inteſtins, par l'ambition du Duc d'*Yorck*, qui aſpiroit à la Royauté.

Allemagne Guerre entre Albert Margrave de Brandebourg & les Nurembergeois. Eloge de ce Prince.

XLIV. Il y eut pendant ces années, une longue & cruelle guerre en Allemagne, entre *Albert* Margrave de Brandebourg Fils de l'Electeur *Frideric II.* & les *Nurembergeois*, ſur quelques Droits conteſtez de part & d'autre. Ce dernier avoit vendu à ceux-ci le Droit de Burgraviat de Nuremberg, ce qui donna lieu à de frequentes brouilleries, & apparemment à celle que l'Hiſtoire place à 1449. *Albert* avoit dans ſes interêts une grande partie des Princes & des Prélats d'Allemagne, & *les Nurembergeois* avoient les Villes de *Souabe*, qui remportérent de grands avantages ſur *Ulric* Comte de *Wirtemberg*, leur voiſin & allié d'*Albert*. De neuf batailles qui ſe livrérent, *Albert* ſortit victorieux de huit, mais il eut du deſſous dans la neuviéme. La Paix ſe fit en 1450. par l'entremiſe de l'Empereur & du Pape, à l'avantage d'*Albert* (b). Il ne faut pas omettre le magnifique Eloge qu'*Æneas Sylvius* contemporain, & peut-être Spectateur, a fait de ce grand Prince. „ *Albert*, dit-il, avoit „ été élevé dans les armes dès ſon Enfance. Il ſe trouva à un plus grand „ nombre de Combats qu'aucun Capitaine de ſon tems. Il fit la guer„re en *Pologne*, en *Siléſie*, en *Pruſſe*. Il battit les Ennemis en *Bohême* (1). „ L'Allemagne n'a pas un coin où il n'ait paru les armes à la main. Il „ a commandé des Armées innombrables, fait mordre la pouſſiere aux „ plus fiers ennemis, & pris les places les plus fortes. Il étoit toujours „ le premier au Combat & en ſortoit le dernier avec la victoire. Dans „ les Siéges, il étoit ſouvent le premier à eſcalader. Pluſieurs fois ap„pellé en Duel, il n'en refuſa jamais aucun, & il en eſt toujours „ ſorti victorieux. Dans les Jeux ou courſes militaires (2), où l'on

„ a ab-

(b) Struv. ubi ſup. Diſſert. XXX § XIX. p. 1691.

---

(1) C'eſt ce que je n'ai pas encore trouvé, mais j'ai bien trouvé qu'il y fut battu.
(2) Carrouſels, Joutes, Tournois.

gitized by Google

1451.

» s'abbat à coups de lances, il eſt le ſeul qui ne ſoit jamais tombé, &
» il jettoit toujours par terre ſon Antagoniſte. Il remporta toujours la
» victoire dans les Tournois. On l'a vu juſqu'à dix-ſept fois tout nud,
» (comme c'eſt l'uſage de cette eſpece de duel en Allemagne) & n'ayant
» que ſon Bouclier & ſon Caſque, courir contre les autres Champions
» & les jetter par terre, ſans recevoir aucune bleſſure. On a vu bril-
» ler en lui les qualitez du Soldat & du Général. C'eſt ce qui l'a fait
» appeller l'*Achille* d'Allemagne. En un mot, non ſeulement ſa noble
» extraction, mais ſa beauté, ſa force, ſa ſtature & ſon Eloquence ad-
» mirable, en ont fait un homme tout divin (a) ". Un Annaliſte François a enchéri ſur cet Eloge. *C'eſt, à mon avis*, dit-il, *une très-grande injuſtice de ſe contenter d'appeller ce Prince l'Achille d'Allemagne, ſi ce qu'Æneas* Sylvius *a dit de lui, & que d'autres confirment, eſt véritable. Il a de beaucoup ſurpaſſé* Achille, *dont la Fable même ne dit rien d'approchant, ſi ce n'eſt qu'il n'avoit pas à combattre un* Hector (b). Ce Prince ſe trouva en 1471 à cette fameuſe Diète de *Ratisbonne* où l'on délibéra inutilement ſur la guerre contre les Turcs. Il eſt repréſenté par un bel Eſprit d'Italie comme un Prince vif, alerte, fin, éloquent, non ſeulement comme l'*Achille*, mais auſſi comme le Renard d'Allemagne. Il parut là tout couvert de cicatrices aux piés, aux mains, au viſage, au cou (c).

(a) *Æn. Sylv. Europ. Cap.* XL. *p. m.* 305

(b) *Spond. ann.* 1449 *n.* XV.

(c) *Campan. Epiſt. L.* VI. *apud Spond. ubi ſup.*

XLVI. Il ne ſe paſſa rien de fort conſidérable en 1451. L'Archevêque de *Mayence*, comme on l'a vû, s'étoit joint à *Albert* de *Brandebourg* contre *Nuremberg*. Quand la Paix fut faite, ce Prélat donna ſes ſoins à pacifier les troubles arrivez dans ſon voiſinage. Il s'accommoda avec les Chevaliers de l'Ordre Theutonique de ſon Diocèſe, qui refuſoient de payer certains Impôts qu'il vouloit lever ſur eux. Il reçut en grace ceux de *Francfort*, qui avoient attiré ſon indignation. J'ignore pour quel ſujet. Ce qu'il fit de plus conſidérable en 1451, fut la Convocation d'un Synode Provincial pour régler les mœurs des Eccléſiaſtiques, & établir une bonne Diſcipline à la maniere de ce tems & de cette Communion-là. En ce même tems, à l'occaſion de la mort d'*Amurat* & de l'élévation de *Mahomet II.* dont on parlera dans la ſuite, le Pape *Nicolas* envoya en Allemagne le célèbre *Nicolas de Cuſa*, qu'il avoit fait Cardinal en 1448. J'exprimerai le ſujet & le ſuccès de ſa Légation dans les termes du Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé *Fleuri*. *Il envoya le Cardinal de Cuſa, afin d'y rétablir la Diſcipline Monaſtique, d'y ménager une Paix ſolide entre les Princes, de publier les Indulgences du Jubilé & d'exhorter les fidèles à ſecourir de leurs Aumônes ceux que le Turc menaçoit. Il y eut des quêtes abondantes en ce Païs-là. Le Légat y fit une réforme à l'occaſion des Proceſſions du Saint Sacrement, qu'on y faiſoit tous les Jeudis, ordonnant qu'elles ſeroient ſupprimées, & qu'on ſe contenteroit des deux Proceſſions qu'on faiſoit le jour de la Fête-Dieu, & le jour de l'Octave, afin qu'en rendant ces dévotions plus rares, on y aſſiſtât avec*

Quelques faits touchant l'Archevêque de Mayence. Nicolas Cuſa envoyé Légat en Allemagne.

plus

1451. *plus de pieté & plus de Religion. On reprocha au Pape que l'argent provenu des quêtes étoit plutôt employé contre le Milanois & Alphonſe Roi de Naples que contre les Turcs, ce qui refroidit la Charité des Fidéles.* L'Auteur de la *Pourpre ſavante* nous apprend que *Cuſa*, pendant cette Légation, s'employa à reconcilier l'Archevêque de *Cologne* & le Duc de *Cléves*, qui étoient en guerre. Il reparoîtra l'année prochaine.

*Pologne. Nicolas V fait quelques Promotions d'Eccléſiaſtiques en Pologne. Diète dans ce Royaume.*

XLVI. Le Pape *Nicolas V.* fit en 1449 quelques promotions d'Eccléſiaſtiques en Pologne. Il confirma *Wladiſlas Oporowski* dans l'Archevêché de *Gneſne*, qui lui avoit été conféré par le Roi. Il envoya cette année le Chapeau de Cardinal à *Sbinko (Sbigneus) de Oleſchnicz* Evêque de Cracovie, par *Jean Dlugoſs* Chanoine de Cracovie ſon Sécretaire & Auteur de l'Hiſtoire de Pologne qu'on a ſouvent citée dans cet Ouvrage. Ce Prêtre a déja paru plus d'une fois avec diſtinction. Il avoit déja été déſigné Cardinal par *Eugene IV.* & même confirmé par *Nicolas*; mais il n'avoit pas encore reçu le Chapeau, comme le dit *Nicolas* dans ſa Bulle datée du premier d'Août 1449. Le Roi de Pologne tint cette année une Diète à *Pyotrcow*. Le Cardinal s'y trouva avec les ornemens de ſa nouvelle Dignité & une nombreuſe eſcorte; mais ce ne fut pas ſans beaucoup exciter l'envie des autres Prélats & des Grands de la Haute Pologne. L'Archevêque qui craignoit, non ſans fondement, que *Sbinko* ne prît le rang au-deſſus de lui, ſe retira avec quelques Prélats & quelques Palatins de la Haute Pologne. On ne laiſſa pas de tenir la Diète ſans eux. Irritez du crédit du Cardinal, & de ce qu'en leur abſence, on avoit traité des affaires du Royaume, ils demandérent une Aſſemblée particuliere. Le Roi la leur accorda chez l'Archevêque. Les Barons de la petite Pologne, Partiſans de l'Evêque de Cracovie, furent exclus de cette Aſſemblée. Là l'Archevêque & les Grands de la Haute Pologne ſe plaignirent amérement du tort & de l'affront qui leur étoit fait par la nouvelle Dignité de *Sbinko*. Mais le Roi ayant répondu qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de révoquer ce que le Pape avoit fait, cette Aſſemblée particuliere n'eut point d'effet. La Diète ſe tenoit toujours. Ceux du parti Cracovien s'y plaignirent d'avoir été exclus de l'Aſſemblée particuliere, & prirent hautement le parti du Cardinal. Cette affaire penſa brouiller les deux Pologues. Le Roi, pour l'accommoder, autant qu'il ſe pouvoit, déclara que ſi l'Archevêque ſe croyoit léſé par la prééminence du Cardinal, il pourroit s'abſenter du Conſeil du Roi, quand ce dernier y ſeroit, & que pour l'avenir on obtiendroit de la Cour de Rome qu'on ne feroit plus de Cardinal de Pologne.

On a laiſſé *Capiſtran* en Bohéme. Le Roi de Pologne & le Cardinal lui écrivirent en 1451. une Lettre auſſi pleine de reſpect que d'affection, pour l'attirer en Pologne, où on le verra en effet en 1453.

*Hongrie, Autriche, Turquie.* Occaſion des troubles de Hongrie & d'Autriche.

XLVII. On a vû ſur 1450. que les troubles de Hongrie & d'Autriche avoient empêché *Frideric* de faire ſon voyage d'Italie, auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé. Ces troubles arrivérent à cette occaſion. L'Hiſtoire parle d'*Albert* Duc d'Autriche, comme d'un grand Prince, mais ſi li-

1451.

libéral & ſi prodigue qu'il ſe dépouilloit pour enrichir ſes favoris. Se trouvant à l'étroit, il ſe propoſa de vendre un Château qu'il avoit près de la Ville de *Neuſtadt* en *Hongrie*. Il y avoit alors en *Autriche* un Gentilhomme de *Baviere* nommé *Ulric Eizinger*, fort puiſſant & fort accrédité dans le Pais quoiqu'il y fût venu pauvre. Il avoit ſi bien gagné les bonnes graces de l'Empereur *Albert*, Prédéceſſeur de *Frédéric*, qu'il avoit tout pouvoir dans le Civil, dans le Militaire & dans les Finances. Il ſe préſente donc pour acheter le Château en queſtion. Pendant les conteſtations qui ſurvinrent ſur la concluſion du marché *Frédéric* pria inſtamment *Albert* de lui donner la préférence, parce que ce Château étoit fort à ſa bienſéance. Comme *Albert* étoit déja engagé de parole, il ne voulut rien promettre ſans l'agrément d'*Eizinger*, qui étoit preſque Maître du Païs, par les grandes poſſeſſions qu'il y avoit acquiſes. On lui envoya des Députez du Conſeil des deux Princes, pour le prier de céder ſes prétentions à l'Empereur. Les Députez rapportérent qu'il cédoit de bonne grace. La vente ſe fit argent comptant, & le Château eſt livré. A cette nouvelle *Eizinger* jette feu & flammes & ſe plaint d'avoir été trompé, & qu'il avoit déja emprunté de l'argent à intérêt & engagé des Terres pour payer. On lui répond qu'il a conſenti à la vente, & on en produit les témoins. *Eizinger* leur en donne le démenti. Comme les témoins étoient des Gentils-hommes, il ſembloit que (ſelon la coutume du Païs) l'affaire ne pût ſe terminer que par un duel, mais les uns ni les autres ne ſe trouvérent pas d'humeur à paſſer par ce genre d'épreuve. L'Empereur & ſon Frére en voulurent remettre la déciſion aux Barons. *Eizinger* refuſa la voye de la Juſtice, ſous prétexte que c'étoit une choſe odieuſe & périlleuſe qu'un Sujet plaidât contre ſes Maîtres. Il vouloit donc abſolument qu'on lui fît droit, en le mettant en poſſeſſion du Château, quoi que le marché ne fût pas fait (a). En tout autre tems cette affaire n'eût été qu'une bagatelle; mais *Frédéric*, prêt de partir pour l'Italie, avoit tout à craindre des *Hongrois* mécontens, de ce qu'il leur refuſoit toujours *Ladiſlas*, ſur tout n'ignorant pas qu'il vouloit le mener à Rome avec lui. L'affaire demeurée en ſuſpens, *Frédéric* ne penſa qu'à ſon voyage. Il fit fortifier & munir les Villes d'Autriche, & y établit des Gouverneurs dans la Province. Mais, pendant qu'il étoit en chemin, les brouilleries d'Autriche recommencérent plus violemment que jamais. *Eizinger* ne reſpirant que la vengeance au ſujet du Château qu'il prétendoit lui avoir été injuſtement enlevé par l'Empereur, porta les Grands d'Autriche à s'aſſembler, ſous prétexte de demander *Ladiſlas*. Dans cette eſpèce de Diète, qui ſe tint à *Meiperg*, ſur les Frontiéres de l'Autriche & de la Moravie, on appella les Nobles du voiſinage qu'on ſavoit mal intentionnez pour *Frédéric*. Là *Eizinger* harangua cette Nobleſſe, pour la porter à ſecouer le joug de l'Empereur & à prendre le Gouvernement de la Province. On réſolut pourtant de lui envoyer une Ambaſſade, pour lui donner avis de cette réſolution. Surpris & indigné de cette entrepriſe, il répondit que,

(a) *Æn. Sylv. Vit. Frid. III.* p. 84. 85.

s'il

1452. ne s'étant faite que par quelques Conjurez, & non par une délibération publique, ils devoient ſe tenir en repos & obéir au Gouvernement qu'il avoit laiſſé en Autriche, promettant de régler toutes choſes à la ſatisfaction commune, après ſon retour d'Italie. Pluſieurs du Conſeil de l'Empereur étoient d'avis qu'il retournât à *Vienne*, pour éteindre cet incendie, mais il ne voulut pas rebrouſſer chemin.

Cependant les Conjurez pourſuivoient leur pointe. Comme il leur importoit beaucoup de gagner la Ville de Vienne Capitale de l'Autriche, ils preſſérent fort les Habitans de ſe joindre à eux. Ils diſoient, pour leurs raiſons, que *Frederic* étoit déja en *Stirie*, & que, malgré eux, il emmenoit avec lui *Ladiſlas* en Italie, qu'il avoit établi des Gouverneurs ſans le conſentement de la Province, qu'il n'y avoit admis que les Barons, au mépris des Villes, de la petite Nobleſſe, & des Prélats. Mais ceux de Vienne, bien loin d'écouter cette propoſition, donnérent avis à l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit. Là-deſſus ce Prince envoya des ordres en Autriche & à Vienne, d'empêcher toutes ſortes d'aſſemblées & de réſiſter vigoureuſement à *Eitzinger*. Il écrivit en même tems à *Eitzinger* & à ſes Complices des Lettres fort ménaçantes. Cependant *Eitzinger* fit tous ſes efforts pour gagner le Peuple, & il y réuſſit, malgré les oppoſitions des Grands. *Eitzinger* fit donc une Aſſemblée à Vienne, où ſe trouvérent les Prélats, les Gentils-hommes, les Députez des Villes, mais peu de Barons. Une grande partie d'entr'eux avoit ſuivi l'Empereur. L'autre attendoit l'évenement. Alors *Eitzinger* triomphant de cet heureux ſuccès, harangua l'Aſſemblée, prenant par la main *Elizabeth* Sœur de *Ladiſlas* Princeſſe en âge nubile, qu'on avoit laiſſée à Vienne, ſans doute, pour émouvoir l'Auditoire à la vuë de cette Princeſſe. Les chefs de ſa Harangue étoient: Qu'il y avoit onze ans qu'on gemiſſoit ſous la Tyrannie de *Frederic*; Qu'il retenoit leur Prince captif; Qu'il avoit donné pour Gouverneurs à la Province des Gens violens & affamez, qui les conſumoient; Qu'il augmentoit tous les jours les Impôts, & qu'il ſe faiſoit apporter tout l'argent de l'Autriche. *Regardez*, leur diſoit-il, *cette jeune Princeſſe déja en âge d'être mariée. Comment la tient-il? Il n'y a point de Bourgeoiſe de cette Ville qui voulût aller vêtuë comme elle eſt, ſes habits & ſes ſouliers déchirez. A peine lui donne-t-on de quoi vivre. Il traite tout de même ſon Pupille, pendant qu'il s'enrichit à nos dépens, qu'il achete tous les jours des Diamants & des Pierreries, & qu'il bâtit de nouvelles Egliſes & de ſuperbes Palais.* De tous ces griefs & de pluſieurs autres, il concluoit qu'il n'y avoit point à balancer à ſecouer le joug, faiſant eſpérer du ſecours de *Louis Duc de Baviere*, d'*Albert de Brandebourg* & des Comtes de *Cilley*. Pendant tout ce Diſcours la jeune Princeſſe Sœur de *Ladiſlas* excitoit la compaſſion de tous par des torrens de larmes. D'autre coté, ceux qui croyoient avoir des ſujets de plainte contre l'Empereur, n'épargnérent ni ſa perſonne, ni ſon gouvernement. Tout le monde applaudit au Diſcours d'*Eitzinger*, & il fut réſolu d'une commune voix de chaſſer *Frederic* de

l'Au-

1451.

l'Autriche, & d'y appeller *Ladiſlas*. En attendant on choiſit de tous les Etats douze perſonnes pour adminiſtrer les affaires, & *Eizinger* étoit à leur tête. C'eſt ce que l'Aſſemblée fit auſſi-tôt ſavoir à *Frideric*, par une Lettre où ils le prient de renvoyer *Ladiſlas*, comme le Souverain de l'Autriche, & de ne pas les reduire à employer les derniers remedes par ſes refus. *Frideric* répondit que l'Aſſemblée de Vienne n'étoit qu'un Conventicule de ſeditieux, ſans le conſentement du Prince & en l'abſence des principaux Seigneurs; Qu'il n'avoit point manqué à ſa parole; Que le tems de la Tutelle n'étoit pas expiré, & qu'ils devoient rentrer dans leur devoir.

Nouvelle Ambaſſade de Hongrie pour redemander *Ladiſlas* à l'Empereur.

XLVII. CEPENDANT l'Empereur apprenant que les Comtes de *Cilley* ſe vouloient joindre aux rebelles, tâcha de ſe reconcilier avec eux, mais inutilement, ſoit que ces Comtes favoriſaſſent *Ladiſlas*, ſoit qu'ils aſpiraſſent à la domination de l'Autriche. Ils eurent pourtant une Conférence avec *Albert* Duc d'Autriche, Frére de l'Empereur, où ils promirent de lui être fidéles, mais ils ne tinrent pas parole. Comme il venoit tous les jours de fâcheuſes nouvelles des mouvemens d'Autriche, on conſeilloit à l'Empereur d'y retourner inceſſamment, s'il ne vouloit pas perdre cette Province. D'autre côté le Pape envoya une Ambaſſade à ce Prince pour l'engager à differer ſon Couronnement juſqu'à l'Eté. Dans ce même tems, pour ſurcroit d'embarras, il vint à l'Empereur des Ambaſſadeurs de Hongrie, pour redemander *Ladiſlas*, de leur part & de celle des Bohémiens & des Autrichiens, auxquels ſe joignirent les Députez des Comtes de *Cilley*. Mais comme les Hongrois avoient promis de garder la Tréve juſqu'au retour de l'Empereur, il réſolut de continuer ſon voyage, malgré l'avis de ſon Conſeil, ſur tout depuis qu'*Æneas Sylvius* avoit gagné le Pape comme on l'a vû.

Mort d'Amurat.

XLVIII. ON a vû les années précédentes le Grand *Scanderberg* revendiquer ſon Royaume d'*Albanie* ſur le Sultan *Amurat*, qui l'avoit enlevé à *Caſtriot* ſon Pére. Le Sultan, pour recouvrer ce Royaume, avoit fait pluſieurs tentatives ſi malheureuſes, que de dépit, il s'étoit retiré chez des Religieux Turcs, dans l'Aſie Mineure. Cependant en 1451, à la ſollicitation de ſes Janiſſaires, il ſe mit à la tête d'une groſſe Armée, pour aller aſſiéger la Ville de *Croye* Capitale de l'Albanie. Mais au lieu d'y rencontrer la Victoire, comme il s'y attendoit, il y rencontra la mort & la défaite de ſon Armée. Les Hiſtoriens varient ſur le genre de ſa mort. Les uns diſent qu'il mourut d'Apoplexie, d'autres pour s'être enyvré de Vin contre la défenſe de ſon Prophéte.

Son Fils Mahomet II lui ſuccede. Portrait de ce Prince.

XLIX. APRÈS la mort d'*Amurat*, dont le Régne avoit été employé preſque tout entier à faire la guerre aux Chrétiens, ceux-ci ſe flattoient de reſpirer ſous *Mahomet II.* ſon Fils, qui lui ſucceda à l'âge d'environ 22 ans. Mais l'évenement montrera que ce Prince fut le plus terrible fleau que Dieu pût envoyer pour châtier la Chrétienté. Je le peindrai ici d'après l'Abbé *de Vertot*. „ C'étoit un jeune Prince, „ que la Nature & la Fortune, jointes à une haute valeur, rendirent

1451. » la terreur du monde entier, ſon ambition étoit plus grande que ſa
» naiſſance & ſon Empire; il poſſedoit tous les talens ſuperieurs, des
» vues immenſes, le génie admirable, pour diſtribuer dans les tems
» l'execution de ſes projets, toujours attentif, toujours préſent aux
» évenemens, & ne perdant jamais de vuë les diſpoſitions & les forces
» de ſes Ennemis, inſatiable de gloire & de plaiſirs, & noirci même de
» ces ſales voluptez que la nature ne ſouffre qu'avec horreur, ſans foi,
» ſans humanité, ſans Religion, il ne faiſoit pas plus de cas de l'Al-
» coran que de l'Evangile &, ſelon ces principes, il n'y avoit que
» deux Divinitez qui meritaſſent le Culte des hommes, la Fortune &
» la Valeur. Tel étoit *Mahomet II*, qui affecta de bonne heure le nom
» de *Al-Buch*, ou de *Mahomet le Grand*, titre que la poſterité lui a
» conſervé. Il en étoit digne, ſi on eût jugé ſeulement par ſes Conquêtes,
» mais, dans les Souverains, il y a des vertus qui doivent marcher
» avant la valeur, & un Prince n'eſt veritablement grand que par ſa pie-
» té & par ſa juſtice, vertus inconnues à *Mahomet*, ou dont il ne crut
» la pratique convenable qu'à de ſimples particuliers » (a). Le Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé *Fleury* ajoute que *Mahomet II.* étoit fort ſavant pour un Turc, ſur tout en Mathématiques & en Hiſtoire (b). *On n'eut pas plûtôt publié la mort d'*Amurat, continue l'Hiſtorien de Malte, *& l'élevation de* Mahomet II. *ſur le Trone des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des Ambaſſadeurs des Empereurs de Conſtantinople & de Trébizonde, & de la plûpart des Princes de la Grece & de l'Orient. Le Grand Maître y envoya auſſi.*

Lettre du Pape *Nicolas V.* à *Conſtantin Paléologue*, Empereur d'Orient.

L. DANS le même tems le Pape *Nicolas V.* écrivit à *Conſtantin Paléologue*, Empereur d'Orient, qui avoit ſuccedé à *Jean Paléologue* ſon Frére. Ce dernier, comme on l'a vû, avoit déſavoué la réunion faite à Florence ſous *Eugene IV.* & elle ne s'étoit point executée. Ce Pape en fait de grandes plaintes à celui-ci, & l'exhorte fortement à la ratifier, lui promettant, en ce cas, toute ſorte d'aſſiſtance; mais le menaçant, en cas de refus, de prendre des meſures pour le ſalut de l'Egliſe Gréque & pour l'honneur de l'Egliſe Romaine. Il compare l'Egliſe Greque, dans cette Lettre, au Figuier que Jéſus-Chriſt voulut qu'on épargnât encore trois ans, ce qui fut regardé comme une eſpèce de Prophétie, parce que *Conſtantinople* fut priſe en effet trois ans après. On n'a point la reponſe entiere de l'Empereur Grec à cette Lettre. *Les Grecs*, dit l'Abbé de Choiſy, *ne lui répondirent que par des paroles reſpectueuſes, ſemblables aux Anciens Hébreux, avertis inutilement par leurs Prophétes* (c). Mais, ſi l'on en croit *Gennadius* Patriarche de Conſtantinople, la réponſe ne fut ni trop reſpectueuſe, ni trop obligeante. *Le Pape* (leur fait il dire) *eſt un pecheur, & nous ne ſaurions lui adhérer dans ce qui regarde la Foi* (d).

Le Cardinal *de Kiovie* envoyé Légat à Conſtantinople. Ses Avantures.

LI. Je trouve que, dans le même tems à peu près, le Pape envoya un Légat à Conſtantinople, pour conſommer l'ouvrage de la Réunion. C'étoit *Iſidore de Theſſalonique*, Archevêque de *Kiovie*, Cardinal de la Créa-

tion

---

(a) *Hiſtoire de l'Ordre de Malte* L. VI. p. 226. 227.

(b) *ubi ſup.* p. 538. 539.

(c) *Hiſt. Eccl.* L. XXII. Ch. VI. p. 164. 165.

(d) Rayn. 1451. n. 3.

1451.

tion d'*Eugene*. Ce Prélat avoit été au Concile de Florence, où il avoit cru reunir les Ruſſes avec l'Egliſe Latine. Mais il ſe trompoit beaucoup; car lorſque, de retour en ſon Païs, il voulut faire executer cette prétendue Réunion, il fut dépouillé de ſes biens & mis en priſon. En ayant échapé, il retourna à Rome, d'où il fut envoyé à Conſtantinople. Après la mort d'*Eugene*, *Nicolas V.* le confirma dans cette Légation, où il demeura juſqu'à la priſe de Conſtantinople, qui rompit la negotiation déja, à ce qu'on prétend, aſſez avancée. Il courut riſque de la vie, mais il n'échapa pas la priſon dans cette occaſion. Quand les Turcs furent Maîtres de la place, ils chercherent le Légat pour le maſſacrer. Il ſe ſauva de leurs mains, en prenant les habits d'un homme mort, & revêtant le Cadavre des ſiens. Les Turcs en furent les dupes. A la vuë de ce Cadavre revêtu ſacerdotalement, ils jettérent de grands cris de joye, & firent attacher ſa tête couverte d'un bonnet rouge à une Lance, avec ces mots *C'eſt la tête du Cardinal Ruſſe*. Cependant le Cardinal fut pris & n'étant pas connu pour ce qu'il étoit, on le traita en Eſclave. Il ſe racheta pour une médiocre ſomme & retourna à Rome. Il eut depuis ſucceſſivement trois Evêchez & mourut en 1463. (a).

(a) *Æn. Sylv. Europ.* p. 447. *Rayn. Pagi. Ducas.* L. III. p. 105. 112.

# HISTOIRE
# DE LA
# GUERRE
# DES
# HUSSITES
# ET DU
# CONCILE DE BASLE.

## LIVRE XXIV.

1452. Voyage de l'Empereur *Frideric III.* en Italie.

I. L'ANNE'E 1452. nous préſente des évenemens mémorables. Un des principaux eſt le Voyage de *Frideric III.* en Italie, & ſon Couronnement à Rome. Comme notre méthode ordinaire nous commencerons par là, parce que cela nous ramenera naturellement en Boheme. Comme les Bohemiens avoient promis à l'Empereur de lui envoyer de leur plus belle Nobleſſe pour l'accompagner, ils con-

1452.

tinrent parole. Les Italiens n'avoient pas aſſez d'yeux, pour regarder ces nouveaux hôtes. La curioſité, jointe à la frayeur qu'inſpiroient leurs armes, les faiſoit obſerver de près. On tint pluſieurs pourparlers avec l'Empereur, pour leur réunion à l'Egliſe Romaine. *Æneas Sylvius*, qui, dans cette conjoncture, fut fait Cardinal de *Ste Sabine*, eut grande part à ces Négociations occaſionnelles. Il recommandoit les Bohemiens aux Cardinaux & les Cardinaux les recommandoient au Pape.

*Lettre du Cardinal Cuſa aux Etats de Boheme.*

II. Il ſemble que les Bohemiens euſſent donné quelque eſpérance de leur ſoumiſſion au Siége de Rome. C'eſt au moins ce que témoigne la Lettre du Cardinal *Cuſa*, à tous les Etats de Boheme, pour leur notifier ſa Légation dans ce Royaume. Cependant il n'y alla pas, parce qu'on ne lui offrit pas un Paſſeport qu'il pût accepter avec ſûreté. Tout ſe paſſa par Lettres. *Cochlée* nous apprend qu'il écrivit ſix Lettres aux Bohemiens, les unes de *Brixen*, les autres de *Ratisbonne*, *où il refuta doctement & ſubtilement l'erreur des Huſſites, & leur conſiance au Concordat touchant la Communion ſous les deux Eſpeces.* Cet Hiſtorien nous en a conſervé une datée de Ratisbonne du Mois de Juin, 1451. Elle roule ſur ces Chefs principaux. 1. Il les félicite de ce qu'il a appris par leurs Députez à Ratisbonne, leur deſſein de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. 2. Il leur en demande la Confirmation, ſans quoi il témoigne qu'il ſeroit inutile que le Pape envoyât un Legat en Boheme. 3. Il les prie de recevoir favorablement ſon Chapelain qu'il leur députe, pour ſavoir au vrai leurs intentions. 4. Il leur déclare que s'ils ne veulent pas s'unir purement & ſimplement, ſans aucune reſtriction & ſans nul égard au Concordat de Baſle, il n'y a point de Paix à prétendre, parce qu'on avoit vû par expérience que ce Concordat n'avoit fait qu'entretenir le Schiſme. 5. Il leur parle *en termes fort durs de leurs Docteurs Calixtins.* „ Croyez-en, *dit-il*, plutôt l'Egliſe votre Mére „ que ces Séducteurs, qui ſont ſi aveugles qu'ils ne voyent pas le Soleil „ en plein midi, & ſi brutaux qu'ils ne connoiſſent pas leur Mére. Mépriſez „ tout ce qu'ils vous débitent du Concordat. C'eſt une choſe que „ Dieu a permiſe, pour la confuſion de ces demi ſavans (*ſciolorum*.) „ Il eſt vrai que ni le Religieux Frére de *Capiſtran*, cet homme plein „ du zèle de Dieu, accompagné de Science, ni aucun autre ne vous a „ dit que le Concordat, en lui-même contînt aucune héréſie; Mais on „ a nié conſtamment, qu'il vous y ſoit accordé ce qu'ils veulent vous „ faire accroire. Et il ne tient qu'à vous de convaincre vos Séducteurs „ par le Concordat même". 6. Il prétend leur faire voir que quand le „ Concordat leur auroit donné quelque avantage, ils l'avoient perdu par „ leurs infractions au Concordat. D'où il conclut à la ſoumiſſion générale „ & illimitée, indépendamment du Concordat. *Carvajal* avoit dit à peu près les mêmes choſes. Je laiſſe au Lecteur à juger ſi c'étoit là le moyen de ramener les Bohemiens, & je reviens au voyage de l'Empereur.

1452. Sentimens differens que le Voyage de l'Emper. produit sur les esprits des Italiens. Le Pape veut le détourner de le faire.

III. APRE'S avoir réglé toutes choses tant en Allemagne qu'en Autriche, l'Empereur partit vers la fin de l'Automne avec le jeune *Ladislas*, accompagné d'une grande quantité de Noblesse de Boheme & de Hongrie. Il avoit envoyé devant *Albert* Duc d'Autriche, avec un beau Corps de Cavalerie. L'Italie se trouva fort partagée au bruit de son arrivée. Ceux qui étoient à leur aise, craignant quelque changement, n'étoient pas d'avis qu'on lui ouvrît les portes de l'Italie, les autres, opprimez par des Tyrans & espérant leur délivrance par les armes & l'autorité de l'Empereur, soupiroient après lui comme après leur Liberateur. Les premiers tâchérent de donner des ombrages au Pape. Ils lui représentoient que *Frederic* jeune, puissant, ambitieux, allié avec *Alphonse* son Oncle (1), n'avoit d'autre vue que d'envahir l'Italie, où il y avoit quantité de mécontens, d'opprimer le Clergé & de se rendre Maître de Rome. On lui alléguoit même des Propheties, dont l'une portoit que *Frederic III* s'empareroit de Rome. L'autre que, dans le Mois de Mars, le Pape *Nicolas* mourroit ou seroit fait prisonnier. Le Pape étoit fort combattu entre ces terreurs & l'envie, qu'il avoit de ne pas mourir sans avoir eu la gloire de couronner un Empereur. La crainte l'emporta néanmoins sur cette ambition. Il donna donc ordre à un de ses Secrétaires, qui alloit en Allemagne pour d'autres affaires, de représenter, comme il avoit déja fait, à l'Empereur, qu'il feroit beaucoup mieux de ne pas venir en Italie en Hyver, saison où l'on manquoit de tout, & où les chemins étoient impratiquables, & d'attendre l'Eté (2). Ce Sécretaire rencontra l'Empereur à *Passau*.

Lettres d'Æneas Sylvius au Pape & à l'Empereur sur ce sujet. Le Pape consent à recevoir l'Empereur.

IV. EN même tems le Pape écrivit à *Æneas Sylvius*, qui étoit alors à *Sienne*, de venir à Rome, pour s'entretenir avec lui touchant l'arrivée de l'Empereur. Il répondit qu'il avoit ordre de recevoir l'Impératrice au Port de *Talamone*, dans la *Toscane*, & de la conduire à Sienne, & qu'après il iroit à Rome. Cependant il y avoit des Allemans dans cette Capitale qui donnoient avis à *Æneas* de tout ce qui s'y passoit, sur tout des allarmes du Pape & de la démarche qu'il avoit faite. C'est ce qui obligea à écrire au Pape une Lettre très-forte, très-vive, & très-hardie, pour lui reprocher son inconstance & sa mauvaise foi, dissiper ses terreurs paniques, & même le menacer s'il différoit le moins du monde le Couronnement de l'Empereur. *Æneas* écrivit en même tems à l'Empereur de n'avoir nul égard aux remontrances du Pape, & d'aller incessamment à Rome, de peur que s'il tardoit davantage, il n'y eût plus de retour. Le Pape lui-même, quoique mécontent des Lettres d'*Æneas*, prit le parti de consentir à recevoir l'Empereur aussitôt qu'il voudroit, & lui en écrivit lui-même dans les termes les plus obligeans & les plus empressez.

V. LE

---

(1) *Eléonor de Portugal* étoit Niece d'*Alphonse* Roi de Naples.

(2) Il avoit conseillé l'année precedente de choisir l'Hyver & d'éviter les chaleurs de l'Eté.

1452.

Reception faite à ce Prince dans toutes les Villes d'Italie.

V. L'EMPEREUR fut reçu dans toutes les Villes de l'Italie avec les acclamations publiques. On ne vit alors par tout que feux de joye, jeux, Tournois, Combats. On n'épargna aucune feſtivité pour le bien recevoir. A ſon entrée en Italie, les Ambaſſadeurs de la Republique de Veniſe, l'allérent prendre & le conduiſirent chez eux, où il fut reçu avec toute ſorte de démonſtration de reſpect & de joye. De Veniſe il alla à *Ferrare*, où quantité de Nobles de *Suabe*, de *Franconie* & des environs du Rhin l'attendoient; mais ce qui doit ſurprendre davantage, c'eſt que *François Sforce* lui-même, nouveau Duc de Milan, lui envoya ſon Frere & ſon Fils, avec les plus grands Seigneurs du Milanois, pour lui faire compliment, lui offrir ſes Etats, & le prier de repaſſer par Milan, afin d'y recevoir la Couronne de Fer, qu'il lui donneroit de bon cœur. L'Empereur ne comptoit pas beaucoup ſur ces offres, quoi qu'il les acceptât, comme lui étant dûës de droit. Il répondit d'une maniere gracieuſe, mais il ne donna point l'eſperance d'aller à Milan. Il reçut auſſi à Ferrare les Ambaſſadeurs de Bologne & de Florence, qui le prièrent de paſſer par leurs Villes. Il prit en effet ce parti, contre l'avis de pluſieurs de ſon Conſeil, qui ne croyoient pas qu'il fallut ſe fier à ces deux Villes, dont l'une étoit remuante & ſéditieuſe, & l'autre ſuſpecte, par ſes liaiſons avec la France & avec *René d'Anjou*, Concurrent d'*Alphonſe*. Etant prêt d'entrer dans Bologne, il fut reçu par le Cardinal *Beſſarion*, qui y étoit Légat. Ce Cardinal alla au-devant de lui & l'accompagna dans la Ville. Ce *Beſſarion* étoit un de ces célébres Grecs, qui porterent les belles Lettres en Italie. Il s'étoit trouvé avec beaucoup de diſtinction au Concile de Florence, où il ſoutint d'abord le parti des Grecs, mais enſuite il ſe joignit aux Latins, ce qui lui valut le Chapeau de Cardinal, que lui donna *Eugene IV.* Il reviendra ſur les rangs. A Bologne il vint à l'Empereur des Ambaſſadeurs de Sienne, qui le priérent fort civilement de n'entrer pas dans leur Ville accompagné de trop de monde. Auſſi n'y fit-il pas un long ſejour, pour cette fois. On l'y reverra bientôt.

L'Empereur & l'Imperatrice ſe joignent à Sienne.

VI. DE Sienne il alla à Florence, où il trouva deux Cardinaux, que le Pape lui avoit envoyez pour le conduire à Rome, pendant qu'il y ſeroit. Il y vint des Ambaſſadeurs des Comtes de *Cilley*, lui déclarer, de la part de leurs Maîtres, qu'ils étoient réſolus de ſe ſouſtraire de ſon obeïſſance, à cauſe des mauvais traitemens qu'ils prétendoient en avoir reçû. Il fit ſon Apologie & les renvoya, avec menaces de châtier les Comtes de leur deſobéïſſance, à ſon retour. Pendant ce tems, il reçut avis que l'Impératrice, après une longue & périlleuſe Navigation étoit arrivée à *Livourne*. Les Florentins auroient bien voulu qu'elle vînt joindre l'Empereur à Florence, & qu'on y célébrât les Nôces, afin d'avoir la gloire de poſſeder chez eux en même tems un Empereur & une Impératrice, venus, l'un du Septentrion, l'autre de l'Occident. Mais *Æneas Sylvius* fit ſi bien par

ſon

1452.

ſon credit que ce fut Sienne ſa Patrie & ſon Egliſe qui eut cet honneur. L'Empereur alla donc à Sienne & diſſipa cette fois, par ſa préſence, les ſcrupules de cette Ville, ſur ſa nombreuſe eſcorte. Il y entra plus de quatre mille hommes, & on n'y manqua de rien. Peu de tems après l'Imperatrice *Eleonor* y fut conduite par *Æneas Sylvius* lui même, qui l'alla prendre à *Piſe*. Il fait un portrait fort avantageux de cette Princeſſe, tant par rapport à ſa beauté, que par rapport aux qualitez de l'eſprit & du cœur. Rien de plus agreable que la deſcription qu'il a laiſſée de cette entrevuë de *Frederic* & d'*Eleonor* (a).

(a) *Epiſt. Frederic III* p. m. 138. 141.

L'Empereur prête au Pape le ſerment inſéré dans les Clementines. Reflexion d'*Æneas Sylvius* ſur cela. (b) *Clementines* L. II. Tit. IX.

VII. PENDANT ſon ſéjour à Sienne, les Legats du Pape preſſérent beaucoup l'Empereur de prêter au Pape le ſerment inſéré dans les *Clémentines* (b), avant que d'entrer dans le Patrimoine de *St. Pierre*, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume, ſur quoi je traduirai ici mot à mot la réflexion d'*Æneas Sylvius*. *Je n'ai trouvé*, dit-il, *nulle part qu'aucun Empereur ait prêté ce ſerment, ſi ce n'eſt peut-être* Charles IV. & Sigiſmond *ſon Fils.* Henri VII. *mais il avoit prêté ſerment de fidelité au Pape, & on dit que c'eſt pour cela que ſe fit la Clémentine.* Louïs de Baviére *ne voulut pas le prêter & il fut couronné par le Prefet de Rome au refus du Pape. On ne trouve point que les Prédéceſſeurs de* Charlemagne *ayent prêté ce ſerment, mais après lui les Décrets des Papes nous apprennent que* Louïs I. *& les* Ottons *ont juré. Cependant*, ajoûte Æneas, *notre* Frederic, *quoi qu'il trouvât cette prétention fort étrange, voulut obéir en cela au Souverain Pontife, comme au Vicaire de Jeſus-Chriſt* (c).

(c) *Vita Fr.* 3. III. p. m. 135.

Les Autrichiens s'emparent du Gouvernement de l'Autriche après en avoir chaſſé les Imperiaux, & deputent au Pape pour rendre raiſon de leur conduite.

VIII. L'EMPEREUR étoit encore à Sienne, lorſque les Autrichiens, qui s'étoient emparez du Gouvernement de l'Autriche, & en avoient chaſſé à force ouverte les Imperiaux, députerent au Pape, pour rendre raiſon de leur conduite. Leurs Inſtructions portoient de repréſenter au Pape pour leur juſtification. » Que la Veuve de l'Empereur
» *Albert* ſe trouvant groſſe, lorſqu'elle perdit ſon Epoux, le Gouver-
» nement de l'Autriche fut confié à *Frederic*, juſqu'à ce qu'elle eût
» accouché, à condition que ſi c'étoit d'un enfant mâle, il en auroit
» la tutelle; mais qu'il ne garderoit pas le Pupille, au delà de l'âge de
» diſcretion, & que tous les joyaux, meubles, tréſors, tant ſacrez que
» profanes, appartenant à la Couronne d'Autriche, ſeroient invento-
» riez & enfermez ſous deux Clefs dont l'Empereur auroit l'une & les
» Autrichiens l'autre. 2. Que c'eſt ce qu'il jura, ajoûtant même que
» s'il ne tenoit pas ſa parole, les Autrichiens l'abandonneroient & re-
» demanderoient leur Souverain, même les armes à la main. 3. Qu'a-
» près cet engagement, naquit *Ladiſlas*, qui d'abord fut couronné &
» remis entre les mains de l'Empereur, pour en avoir la tutelle. 4. Que
» l'Empereur ayant ce Pupille entre ſes mains n'eut aucun égard au
» Teſtament d'*Albert* ſon Pére, ni aux Conventions d'Autriche, re-
» tenant toujours *Ladiſlas*, malgré les inſtances des Autrichiens pour
» le ravoir. Qu'il gouvernoit la Province ſans le Conſeil de ceux du

» Pais,

1451.

„ Païs, engageoit les Châteaux, s'approprioit les Péages, chargeoit la Province d'Impôts exorbitans, ne payant point les dettes d'*Albert*, & déſoloit l'Autriche en mille manieres. 5. Que là-deſſus les Hongrois, auſſi bien que les Bohemiens, avoient redemandé pluſieurs fois *Ladiſlas*, avec de grandes inſtances, mais que *Frederic* avoit toujours refuſé de le rendre, & que même le Gouverneur de Hongrie étoit entré en Autriche, où il avoit tout mis à feu & à ſang. 6. Que l'Empereur, au lieu d'y mettre ordre, avoit mené *Ladiſlas* en Italie, contre l'avis des Prélats & des Grands, comme s'il eut voulu le faire mourir dans un climat étranger afin de s'emparer du Duché, qu'il regardoit déja comme ſien. 7. Que là-deſſus les Autrichiens s'étoient aſſemblez à Vienne, où conſiderant le ſerment qu'ils avoient prêté à *Albert* de recevoir pour Maîtres ſes Enfans mâles & les Conventions qu'ils avoient faites avec *Frederic*, & qu'il n'avoit pas gardées, ils avoient jugé qu'ils étoient dégagez d'avec lui, & conclu unanimement de ne plus obéir à *Frederic*, puis qu'il ne vouloit pas rendre ſon Pupille, & s'étoient liguez avec les Bohemiens, les Hongrois & les Moraves, pour la délivrance de *Ladiſlas*, leur Roi & leur Souverain." Ces Inſtructions étoient accompagnées de Lettres d'*Ulric Eitzinger* Chef de la Rebellion au College des Cardinaux & au Cardinal *Carvajal* en particulier. Elles étoient pleines d'injures contre l'Empereur. *Thomas Angelpeck*, Chef de l'Ambaſſade Autrichienne, s'adreſſa d'abord à *Frederic*, ſous prétexte d'en obtenir quelque recommandation pour la Cour de Rome, où il feignoit de ſolliciter des Bénéfices, pour l'Autriche, mais il eut affaire à plus fin que lui, l'Empereur le fit pourſuivre. On lui arracha ſes Lettres & ſes Inſtructions. Heureux d'avoir eu la vie ſauve. On peut juger de la ſurpriſe de l'Empereur à la lecture de ces Lettres injurieuſes, où on le déclaroit indigne de l'Empire. On verra en ſon tems la ſuite de cette affaire.

L'Empereur part de Sienne pour continuer ſa route à Rome. Le Sacré College vient à ſa rencontre.

IX. APRÈS avoir paſſé quelques jours à *Sienne* avec ſa nouvelle Epouſe, l'Empereur continua ſa route à Rome. Etant arrivé à *Viterbe*, Ville Epiſcopale, à treize lieues de Rome, il y courut riſque de la vie, par la violence de quelques brigands, qui entreprirent de le dépouiller. Il y eut dans cette occaſion un ſanglant combat. Enfin les mutins furent ou mis en fuite, ou faits priſonniers. L'Empereur leur fit grace. De *Viterbe* il alla à *Sutri*, autre Ville Epiſcopale, à huit lieues de Rome. Quand il fut près de cette Capitale, les Princes de *Colonne* & des *Urſins*, la Nobleſſe, la Bourgeoiſie & la Milice du Pape allérent au devant de lui. Lorſqu'il fut deſcendu d'une certaine Colline, d'où il avoit vu toute la Ville, le Collége des Cardinaux vint à ſa rencontre. *On prétend*, dit Æneas Sylvius, *qu'on n'avoit point fait cet honneur aux autres Empereurs. Je crois*, continue cet Hiſtorien, *que c'eſt depuis que la Majeſté de l'Empire eſt diminuée, car il eſt certain qu'autrefois, non ſeulement les Cardinaux, mais les Papes eux-mêmes alloient au devant des Empereurs. Le Pape alla au devant de* Frederic I.

1452. *jusqu'à Sutri, mais toutes les puiſſances ont leurs viciſſitudes. Autrefois la Dignité Impériale étoit fort grande. Aujourd'hui le Siége Apoſtolique l'emporte.* Quand les Cardinaux eurent fait leur compliment, ils rentrérent dans Rome, laiſſant l'Empereur hors de la Ville. *Æneas* remarque ici que ce n'eſt pas la coutume que les Empereurs qui vont ſe faire couronner abordent & faſſent leur entrée en un même jour à Rome, & qu'il faut qu'ils paſſent la nuit ſous des Tentes. Il en rend l'une de ces deux raiſons, ou afin de donner le tems au Pape de mettre de bons ordres par tout, ou à l'Empereur de faire bien examiner l'état de la Ville pour ſa ſureté. *Æneas Sylvius* prit en effet les devans, pour aſſurer le Pape qu'il n'avoit rien à craindre de l'arrivée de l'Empereur, dont on lui avoit inſpiré beaucoup de défiance.

Son entrée dans Rome.

X. Le lendemain toute l'eſcorte de l'Empereur ſe mit en ordre de bataille dans une plaine proche de Rome. La Cavalerie du Pape n'étoit pas loin de là. L'Empereur étoit auſſi au milieu des Ambaſſadeurs d'Italie, vétu de ſa robe Impériale (*trabea*). L'Impératrice, entourée de ſes Portugais & de ſes Catalans, attiroit les regards de tout le monde. Le jeune *Ladiſlas*, Roi de Boheme & de Hongrie, marchoit majeſtueuſement entre les Prélats. *Albert* Frére de l'Empereur Chef de l'Armée, voltigeoit de rang en rang, donnant ſes ordres. La Cavalerie Allemande & Loraine en armes préſentoit une face de bataille au milieu de la plus belle intelligence du monde. On entra dans cet ordre à Rome. Deux Drapeaux marchoient devant. L'un de St. *George* dont les Souabes ont la garde, l'autre de l'Aigle, autour duquel étoient pluſieurs Chevaliers ayant à leur tête le Comte de *Magdbourg*. Les Princes & les Ambaſſadeurs des Villes marchoient à la ſuite. Il s'éleva dans cette entrée une conteſtation entr'eux, *Albert* avoit donné la place d'honneur aux Ambaſſadeurs de *Veniſe*; les Ambaſſadeurs de *Milan* s'en plaignirent hautement. Il y eut de groſſes paroles de part & d'autre. Cependant *Albert* tint bon pour les Vénitiens, au grand mécontentement des Milanois, qui auroient quitté la marche ſans le conſeil des Evêques de *Plaiſance* & de *Sienne*, qui les retinrent. Après, marchoit la Nobleſſe d'Allemagne, de Boheme & de Hongrie. Enſuite parurent l'Empereur & le jeune Roi *Ladiſlas*, accompagnez de leurs Miniſtres & de pluſieurs Comtes Allemands. Entre l'Empereur & *Ladiſlas* étoit le Gouverneur de Rome, parce que c'étoit à lui de prendre les rênes du Cheval de l'Empereur quand il entreroit dans la Ville. Le Maréchal de l'Empire portoit l'Epée nue devant *Frideric*. Il étoit ſuivi immédiatement des Evêques de *Sienne*, de *Gurck*, de *Ratisbonne*, de *Trieſte* & de pluſieurs Conſeillers & Barons. On laiſſa un eſpace de dix pas vuide pour être placé à l'eſcorte de l'Impératrice, compoſée d'une grande quantité de Nobleſſe de ſon Conſeil. L'Evêque de *Coimbre* & le Marquis de *Valentinois* marchoient devant elle, avec *Albert de Potendorf* Grand Maître de ſa Cour. Elle étoit entourée de gardes à pied. Elle fut ſuivie de pluſieurs Dames & Demoiſelles d'une grande beauté & magnifiquement

or-

1452.

tinuées. La Cavalerie du Pape marchoit la derniere. Quand on fut arrivé à la porte, l'Evêque de *Spolete* Vicaire du Pape, plusieurs Archevêques & Abbés Mitrez allérent en proceſſion avec les Reliques au devant de l'Empereur, qui étoit ſous un dais que les Italiens appellent *Baldachin*, & le conduiſirent juſqu'aux degrez de la Baſilique de St. *Pierre*. Là le Pape étoit aſſis ſur une Chaiſe d'yvoire revetu des Ornemens Pontificaux, ayant autour de lui tout le College des Cardinaux & quantité de Prélats & de Grands Seigneurs d'Italie. Il reçut *Frederic* d'un viſage ouvert & lui parla en bon Pére, & le plus benignement du monde. L'Empereur lui baiſa les pieds & lui preſenta une maſſe d'or (*maſſam auri*). Alors l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius*, fit en peu de mots une harangue ſur l'entrevue des deux Chefs du Monde. Enſuite le Roi *Ladiſlas*, *Albert* Duc d'Autriche, & enfin l'Imperatrice, avec quantité de la Nobleſſe des deux Sexes, baiſerent les pieds au Pontife. Cela fait, l'Imperatrice s'en alla dans ſon quartier, le Pape remonta avec ſes Cardinaux au Palais. L'Empereur, avec ſon cortege, alla à l'Autel de St. *Pierre*, où après une courte priere, il contempla avec admiration la grandeur, la magnificence & les groſſes & ſuperbes Colonnes de cette Egliſe, d'où il ſe retira dans l'appartement ſomptueux que le Pape lui avoit fait preparer dans ſon propre Palais.

On fixe le jour du Couronnement. Diſcours de l'Empereur au Pape ſur les affaires d'Autriche.

XI. LE JOUR ſuivant on parla du Couronnement. Comme l'anniverſaire de celui du Pape approchoit, il propoſa d'attendre ce jour-là, pour couronner l'Empereur, afin d'en faire une feſtivité commune tous les ans. L'Empereur y conſentit, quoi qu'il lui fût de la peine de demeurer chez lui ſans rien faire juſqu'à ce tems-là, qui fut employé à viſiter les beaux édifices de Rome. *Æneas Sylvius* qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en Architecture, rapporte qu'il trouva que les édifices modernes de *Nicolas* ſurpaſſoient les ſiens en goût & en beauté. Quand il eut tout viſité, il alla trouver le Pape, pour avoir quelque conférence avec lui ſur les affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on n'eût prévenu le Pape contre lui. Voici la ſubſtance du Diſcours que l'Empereur tint là-deſſus à ce Pontife. „ 1. Que c'étoit une ancienne
„ Coutume dans la Maiſon d'Autriche, dont lui & *Ladiſlas* étoient
„ ſortis, que les Pupilles, leurs treſors, leurs domaines & ce qu'ils ont
„ de plus précieux, ſoient remis entre les mains de l'Aîné de la Maiſon,
„ juſqu'à l'age de puberté. 2. Qu'*Albert* ſon Oncle & ſon Predeceſſeur
„ dans l'Empire étant mort depuis douze ans & ayant laiſſé ſa Femme
„ enceinte de *Ladiſlas*, dès que les Autrichiens apprirent ſa mort, ils
„ lui remirent à lui *Frideric* le Gouvernement de l'Autriche, comme à
„ l'aîné, comptant que, ſi la Reine avoit un Enfant mâle, la tutelle
„ lui en appartenoit, au lieu que ſi elle avoit une fille, la Province
„ ſeroit dévolue à lui & à ſon Frere. 3. Que la Reine ayant eu un
„ fils, elle le fit couronner d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme elle ne ſe trouvoit pas en état de tenir tête aux Autrichiens, qui
„ avoient appellé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis

1452. entre les mains, & qu'il l'avoit gardé juſqu'alors. 4. Qu'il avoit gouverné l'Autriche avec toute ſorte d'intégrité, accordé des Fiefs, établi des Magiſtrats, muni les Forts, chaſſé les Ennemis & payé de ſon propre fonds, dès le commencement de ſon Adminiſtration, ſeptante mille Ecus d'Or, qui étoient dûs aux Soldats. En un mot qu'il les avoit traitez comme ſes Enfans & ſes Freres, mais que ces ingrats, qui lui avoient fait ſerment de fidélité juſqu'à l'âge de puberté de leur Prince, eurent appris qu'il alloit en Italie, ils ont conſpiré contre lui, pour lui ôter & le Gouvernement de l'Autriche, & la Tutelle de leur Maître, avant le temps. Quant à ce qu'ils diſent que je l'ai mené en Italie, pour l'y faire mourir, je n'ai pas beſoin de me purger là-deſſus. Je ſuis entré en Italie en hyver, ſaiſon où l'air y eſt plus ſain qu'en Allemagne. Si j'avois voulu m'en défaire, j'en aurois eu aſſez de moyens depuis onze ans. Les Hongrois jugent des autres par eux-mêmes, ils ſont en poſſeſſion de tuer leurs Rois Enfans & hommes faits. Au contraire, je lui ai toujours ſouhaité une longue vie. Nous ne ſommes que quatre de la Maiſon d'Autriche, & chacun de nous eſt aſſez puiſſant pour ne rien envier à l'autre. Nous manquerons plutôt aux Domaines que les Domaines ne nous manqueront. Mais j'ai crû qu'il ſeroit avantageux à cet Enfant de voir Rome, de connoître les mœurs de l'Italie, d'entendre les Grands hommes, de contempler votre Sainteté & ſon Sacré Sénat, afin de s'en ſouvenir, quand il ſeroit plus avancé. Votre Sainteté y eſt elle-même intereſſée puiſque, pour conjurer contre moi, ils prennent le tems que je vais la viſiter pour prendre la Couronne Impériale, & pour déliberer ſur les affaires de la Chrétienté. Déployez donc contr'eux votre autorité, frappez du glaive ſpirituel, pendant que j'employerai le temporel, pour dompter ces rebelles". Ce Diſcours porta coup. Le Pape regardant la cauſe de l'Empire & celle de l'Egliſe comme une Cauſe commune, promit d'envoyer en Autriche, & de menacer les Autrichiens de les excommunier, ſi, dans quarante jours, ils ne ſe rangeoient à leur devoir, mais en même tems il l'animoit avec la même ardeur qu'auroit pû faire un Général d'Armée, à les pouſſer à bout ſans nul quartier. *A quoi ſervira cela*, diſoit-il, *ſi vous vous tenez les bras croiſez*, & ſi nous ne joignons nos épées? Des gens qui ont violé la foi jurée craindront-ils les cenſures de l'Egliſe? Quand on ne croit point de Ciel, on ne le craint pas. On batiſe les Autrichiens quand ils ſont enfans, mais quand ils ſont hommes, ils ſe moquent du Batême & ont regret à l'eau qu'on y a employée (a).

(a) Æn. Sylv. ubi ſup. p. 151

L'Empereur eſt couronné Roi de Lombardie à Rome [illegible]

XII. Après cette affaire, l'Empereur entretint le Pape d'une autre. Nous avons vû que *François Sforce*, alors Duc de Milan, avoit invité l'Empereur à venir prendre la Couronne de Fer à *Milan*, & que l'Empereur, qui ne ſe fioit pas trop à lui, s'en étoit défendu. Il propoſa donc au Pape de la lui donner à Rome, de la plenitude de ſa puiſſance, (*de plenitudine poteſtatis.*) Le Pape trouvoit l'affaire délicate, parce que Sfor-

1452.

Ce qui se passe pour le Roi *Ladislas*, à ce Couronnement.

*Sforce*, à qui ce droit appartenoit, étoit un homme redoutable au Siége de Rome. Cependant, ayant consulté là-dessus les Cardinaux, ils jugérent à propos de ne rien refuser à *Frederic*, & il fut en effet couronné à Rome, Roi de *Lombardie*, au grand regret des Ambassadeurs Milanois, qui s'en plaignirent hautement. *Æneas Sylvius* remarque qu'à ce Couronnement, le Roi *Ladislas* étoit parmi les Cardinaux loin du Thrône Pontifical, & qu'on trouvoit cela indigne d'un Roi sacré & couronné. Mais, ajoute-t-il, *l'Empereur même avant son Couronnement à Rome, n'est pas au-dessus de tous les Cardinaux. Le premier Cardinal* François Condulmer *Vénitien Neveu d'*Eugene IV. *qui étoit alors Vice-Chancelier, étoit au-dessus de lui. On ne le considéroit pas alors comme Empereur, mais comme Roi des Allemands, élu à Aix-la-Chapelle, pour être Empereur. Sur quoi*, continue-t-il, *il est bon de remarquer qu'à proprement parler, il n'y a point de Roi des Romains comme on le croit & comme on le dit communément. Celui qui est couronné à Aix la Chapelle n'est pas Roi des Romains, il est Roi des Allemans ou Roi Teutonique. Quand les Romains eurent chassé* Tarquin, *ils détestérent tellement le nom de Roi, qu'aucun des Césars, même les plus tyranniques, n'osérent prendre le titre de Roi.* Charlemagne, *qui est le premier des Allemands qui ait été Empereur des Romains, ne s'appella point Roi, mais Empereur Auguste. C'est donc avec raison que le Siége de Rome n'appelle point Empereur le Roi d'Allemagne, avant son Couronnement à Rome, & qu'il ne lui donne point le rang d'Empereur* (b).

(b) *Æn. Sylv. ubi supra p.* 152. 153

Digression d'*Ænéas Sylvius* sur les Couronnes.

XIII. Le même Historien fait à cette occasion, sur les Couronnes, une digression que je traduirai ici. C'est un Auteur Original; il mérite d'être écouté sur ces usages dont l'origine est reconnue. „ Il me
„ prend envie (dit-il) de dire quelque chose ici des *Couronnes*, afin
„ qu'on ne s'imagine pas que je sois assez simple pour croire, avec le
„ vulgaire, que l'Empereur eût besoin de trois Couronnes, savoir
„ l'Allemande, la Milanoise & la Romaine, l'une d'argent, l'autre de
„ fer, & l'autre d'or. On fait beaucoup de raisonnemens sur ces Métaux.
„ Les Jurisconsultes eux-mêmes prétendent ridiculement expliquer
„ ce que signifient le Fer, l'Argent & l'Or, disant que comme
„ l'Or est le plus précieux de tous les Métaux, ainsi l'Empire Romain
„ prévaut sur tous les autres Royaumes, mais de quelque matiere que
„ fût la Couronne, on trouveroit toujours de quoi allégoriser. Pour nous,
„ nous savons fort bien qu'il n'y a point de nombre fixe, pour les Couronnes.
„ Les Antiens Empereurs depuis *Auguste* jusqu'à *Aurelien*,
„ n'ont point porté de Couronne. *Aurelien*, selon *Eutrope*, est le
„ premier dont la Tête ait été ceinte d'un Diadême avec de l'Or & des
„ Perles. Nous savons aussi que le Diadême est plus ancien que la
„ Couronne, & qu'ils diffèrent l'un de l'autre. Mais depuis que les
„ Papes ont couronné les Empereurs, ils n'ont point besoin d'autre
„ Couronne que de la Romaine. Cependant, comme le Royaume d'Allemagne
„ appartient de plein droit à l'Empire on a voulu que les Em-

1452. » pereurs reçussent la Couronne à *Aix la Chapelle*, qui est le Siége de
» ce Royaume, afin que l'Allemagne ne fut pas privée de cet honneur.
» Il faut faire la même réflexion sur le Royaume de *Lombardie*, qui
» après la défaite des Lombards, ne fut pas reduite en Province, mais
» devint un Royaume. L'Antiquité a pratiqué la même chose à l'égard
» du Royaume des Bourguignons. Quand *Boson* eut cédé la *Bourgogne*
» aux Empereurs Romains, ils se faisoient couronner à *Arles*. Je crois
» qu'il en seroit de même si quelque autre Royaume venoit à être dévolu
» à l'Empereur. Je sai que toutes ces Couronnes sont d'Or, quoi
» qu'il y ait une petite lame de fer au milieu de celle de Milan sur une
» interprétation frivole de la Prophétie de *Daniel*, qui, décrivant les
» quatre plus grands Royaumes du Monde, compare le dernier à du
» fer, ce que nos gens expliquent de l'Empire Romain, qui a abbatu
» tous les autres, mais hélas! il est, dit-il, à présent si foible que la
» moindre puissance lui fait peur, & qu'il semble n'être plus que d'argile.

Couronnement de l'Empereur à Rome.

XIV. Le lendemain du Couronnement de Milan, se fit celui de
Rome. J'en décrirai l'ordre selon *Æneas Sylvius*. » Quand tout fut
» préparé, le Pape s'assit sur un Thrône élevé devant le grand Autel de
» St. *Pierre*, ayant à sa droite les Cardinaux & à sa gauche les Evêques
» & les autres Prélats. Hors du Chœur il y avoit deux Tribunaux,
» l'un pour *Frideric*, l'autre pour *Eleonor*. *Frideric* fut ensuite conduit,
» par quelques Cardinaux, à la Chapelle qu'on appelle *entre les*
» *tours*, & là il prêta à St. *Pierre*, à *Nicolas V.* & à ses Successeurs le
» serment qu'avoit prêté *Louis* Fils de *Charlemagne*, à ce que témoignent
» les Decrets des Papes. Dans le même endroit, revêtu de l'Aube
» (*Alba*) il fut aggregé parmi les Chanoines de St. *Pierre*, & baisa
» ses Confréres les Chanoines. Après il se mit en marche au milieu
» des Cardinaux, & quand il fut arrivé à la principale porte de l'Eglise,
» un Cardinal Soudiacre lui donna une bénédiction solemnelle (1).
» Puis étant entré dans la Chapelle de St. *Gregoire*, il prit les Sandales,
» la Tunique, (*Tunicam*,) la Cotte d'Armes Impériale. Aussi-tôt,
» étant parvenu au milieu de la Basilique, il reçut une seconde bénédiction
» d'un autre Cardinal, & la troisiéme dans le Chœur de St.
» *Pierre*. De là il fut conduit à l'Autel de St. *Maurice*, où il fut
» oint de la sainte huile, selon l'ancienne coûtume, aux Epaules & au
» bras droit, par le Cardinal de *Porto* Vice-Chancelier. *Eleonor* fut
» avec lui en tous ces endroits. Cela fait, ils passérent tous deux à
» leurs Tribunaux. Le Pape commença le Service divin, & en célébrant,
» observa diverses solemnitez introduites par les Anciens Péres.
» Il donna à *Frideric* le Sceptre, qui est la marque de la puissance
» Roya-

---

(1) *Ubi ad præcipuam Ecclesiæ portam venit. Ibi per Subdiaconum Sanctæ Mariæ Cardinalem Eugenii Quarti nepotem, solemni benedictione susceptus est.*

1433.

„ Royale, la Pomme, ou le Globe, qui déſigne l'Empire du Monde,
„ l'Epée, qui eſt l'emblême de la Guerre. Enfin il mit ſur ſa tete la
„ Couronne d'Or enrichie de pierreries (*Corona aurea inſulata pretioſiſ-*
„ *que cooperta gemmis*). L'Impératrice fut auſſi couronnée après ſon
„ Epoux. On aſſuroit que c'étoit la Couronne de *Sigiſmond*. Quoi-
„ que l'Empereur eût apporté des habits d'un prix ineſtimable, il ne ſe
„ ſervit, dans cette ſolemnité, que du Manteau, de l'Epée, du Sceptre
„ & de la Couronne de *Charlemagne*, qu'il avoit tirez, à ce qu'on di-
„ ſoit, des Archives de *Nuremberg*. Cependant *Sylvius* ayant conſi-
déré de près cette Epée, jugea plus vraiſemblable que c'étoit celle, non de *Charlemagne*, mais de *Charles IV*. Pere de *Sigiſmond*, parce qu'il y avoit ſur cette Epée un Lion, comme dans les Armes de l'Empereur, en qualité de Roi de Boheme.

La Mitre faillit à tomber de la tête du Pape, pendant la Cérémonie.

XV. Le même *Æneas Sylvius* raconte que pendant la Cérémonie, la Mitre penſa tomber de la tete du Pape, ce qu'on prit à mauvais augure. Quand le Couronnement fut achevé, *Eleonor* ſe retira chez elle. Le Pape & l'Empereur deſcendirent les degrez de la Baſilique. Alors le Pape monta ſur un Paleſroi (1) (*Palaſredum*) & l'Empereur lui ſervit d'Ecuyer quelques pas (*Dextratoris officium per aliquot paſſus exhibuit* (2)). Puis étant auſſi monté à Cheval, ils allérent enſemble dans l'Egliſe de *Ste Marie in Coſmedine*. De là le Pape ſe rendit à ſon Palais du Vatican, & l'Empereur au Château St. Ange, où il fit Chevaliers *Albert*, ſon Frére, & pluſieurs Ducs & Comtes, en donnant à chacun trois coups d'Epée. Il ſe fit ce jour-là trois cens Chevaliers (*Milites ad Militiae provexit honorem*). *Les Alemans*, dit Æneas Sylvius, *prétendent que ceux qui ont été faits Chevaliers dans ce lieu par l'Empereur ſont les premiers en rang, que ceux qui ont été créez à* Aix-la-Chapelle *les ſuivent, puis ceux de Jeruſalem, & que tous les autres ſont moindres, mais aujourd'hui on ne fait plus cette diſtinction. Celui qui eſt le plus noble & le plus riche, & non celui qui eſt le plus vaillant, paſſe pour le plus digne de cet honneur. C'eſt l'argent qui reçoit les recompenſes dues à la vertu. Si on ſe conduiſoit par la raiſon, perſonne n'auroit l'Ordre de Chevalerie qui ne ſe fût ſignalé par quelque beau fait d'armes, qui n'eût terraſſé l'ennemi, forcé des remparts, monté à l'aſſaut & ſauvé la vie aux Citoyens. Mais aujourd'hui on confere cet honneur à des Enfans au berceau. Il y a même des Savans nourris dans les Lettres & dans la molleſſe, vrais poltrons, qui ont l'impudence de ſe faire Chevaliers. Si j'étois de nos braves Guerriers, je demanderois auſſi l'honneur du Doctorat, puiſqu'ils entendent auſſi bien les Loix que les Docteurs la Guerre. Quoiqu'il en ſoit, dans cette occaſion l'Empereur en fit pluſieurs qui n'étoient pas dignes de cet honneur.*

L'Empereur fait un grand nombre de Chevaliers.

XVI. Sur

---

(1) Vieux mot qui ſignifie un Cheval de parade.

(2) Apparemment il tenoit le Cheval du Pape par la bride, ſelon la coûtume de ce tems.

1452. L'Empereur eſt fait Chanoine de St. Jean de Latran.

XVII. Sur le ſoir l'Empereur ſe tranſporta à *St. Jean de Latran*, où il fut fait Chanoine de cette Cathedrale, qui eſt eſtimée la premiere du Monde. L'Empereur fut regalé dans le Palais de Latran. *Æneas Sylvius*, Evêque de Sienne, & l'Evêque de Plaiſance y étoient à table. Le repas dura juſqu'à minuit. Après quoi l'Empereur ſe rendit au Palais du Pape, pour prendre du repos, dont il avoit fort grand beſoin.

Il va à Naples. Conſpiration d'enlever *Ladiſlas* decouverte. L'Empereur part de Rome.

XVIII. Quelques jours après toutes ces Cérémonies l'Empereur alla à *Naples*, accompagné d'*Eleonor* Niéce d'*Alphonſe*, pour rendre viſite à ce Monarque. Pendant qu'il y étoit, on découvrit au Pape une Conſpiration d'enlever le jeune *Ladiſlas*, pour l'emmener ſécretement en *Hongrie*, où on le demandoit à force ouverte. Mais le coup manqua encore une fois. Les Auteurs de ce projet étoient les Ambaſſadeurs d'*Autriche* & de *Hongrie*, avec *Jean Caſpard*, Précepteur de *Ladiſlas*, qui lui-même avoit conſenti à ſon Enlévement. Ils avoient déja fait inutilement pluſieurs tentatives pour l'exécuter. De retour à *Rome*, *Frederic*, proche de ſon depart fit haranguer le Pape par *Æneas Sylvius*, pour le remercier des honneurs & du favorable accueil qu'il avoit reçû, & le preſſer fortement d'ordonner une Croiſade contre les Turcs. Le Pape y répondit favorablement. Après quoi l'Empereur partit, prenant ſon chemin par *Florence*, & de là à *Bologne* & à *Ferrare*. Dans cette derniere Ville il reçût les Ambaſſadeurs de divers endroits, comme de *Florence*, de *Milan*, de *Mantoue*, de *Veniſe* & du Roi d'*Arragon*. Il y tenta vainement de pacifier l'Italie. Tout ce qu'il y fit fut de créer Duc de *Modéne* & de *Regio* le Marquis de *Beſte*, qui avoit rendu de grands ſervices à l'Empereur. De Ferrare il alla à Veniſe où il s'employa inutilement à accorder les Venitiens avec *François Sforce* Duc de Milan. Avant qu'il arrive en Allemagne, nous retournerons en Autriche, en Hongrie & en Bohéme.

Ligue des Autrichiens, des Moraves & des Hongrois contre l'Empereur. Leur Lettre à ce Prince, et celle de *Ladiſlas* au Pape.

XIX. Les *Autrichiens*, pour pouvoir réſiſter à l'Empereur, avoient mis le Comte de *Cilley* à leur tête. Ils propoſérent en même tems une Ligue aux *Moraves* & aux *Bohemiens*. Les Moraves ſe joignirent à eux. Mais les Bohemiens, qui avoient pour Gouverneur *Podiebrad*, Ami de l'Empereur, refuſérent d'entrer dans cette Ligue, à la reſerve des Seigneurs de *Roſemberg*, quoi qu'ils fuſſent Catholiques, & qu'ils euſſent reçu beaucoup de bienfaits de l'Empereur. Ils entrainerent un bon nombre de Bohemiens avec eux. Quoique les Hongrois euſſent promis de ne point agir pendant la Tréve contre *Frederic*, ils ſe joignirent ſécretement aux autres. Cette Ligue ſe fit publiquement. Il y fut réſolu de la notifier par tout, de lever des Troupes & d'envoyer des Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur. N'ayant pû avoir audience, parce que l'Empereur recevoit de toutes parts avis de leurs menées & des blâmes qu'ils répandoient, ils prirent le parti de lui envoyer la Lettre de leurs Maîtres conçue en ces termes. *Nous avons ſouvent prie votre Majeſté de nous remettre* Ladiſlas *notre Roi, pour gouverner ſes Etats, ne pouvant nous paſſer de lui, mais au lieu d'avoir égard à nos prieres, vous avez* *emmené dans des Régions étrangeres ce noble ſang, notre eſpérance, notre paix & notre ſalut. Cela nous met au déſeſpoir, & nous ne ſaurions plus ſouffrir cette inſolence* (inſolentiam) (a). *C'eſt une réſolution unanime parmi nous de tirer notre Maître commun d'entre vos mains. Si vous le donnez de bonne volonté, nous vous en ſerons redevables, & nous travaillerons à entretenir une bonne intelligence & une paix éternelle entre votre Majeſté Impériale & notre Roi; ſi vous le refuſez, nous agirons comme des fidèles Sujets doivent faire envers leur Maître. S'il naît de là des Guerres, des Meurtres, des Incendies, ſachez qu'on vous les imputera, parce que vous n'avez pas voulu acquieſcer à nos juſtes demandes. Vous apprendrez le reſte par nos Ambaſſadeurs, auxquels nous vous prions de donner audience & créance. Adieu.*

Ces Ambaſſadeurs engagerent en même tems le jeune *Ladiſlas*, à les accompagner de cette Lettre au Pape. LADISLAS *Roi de Hongrie & de Bohême au Pape* NICOLAS V. *ſalut. Il vous vient des Ambaſſadeurs de nos Provinces, hommes de probité & dont nous connoiſſons la fidelité. Vous apprendrez par eux leurs demarches pour notre délivrance. Nous vous prions inſtamment de les écouter & de nous les renvoyer favorablement. De plus, comme nous apprenons de diverſes parts que notre Pere a fulminé une Sentence d'excommunication contre nos Sujets d'Autriche, parce qu'ils voudroient nous tirer d'entre les mains de l'Empereur* Frideric, *nous vous prions de révoquer une procédure qui nous eſt ſi préjudiciable. Si vous ne le faites pas, nous aurons recours à des Juges au-deſſus de vous; car, comme il eſt écrit, vous aſſiſterez le Pupille (& non l'Empereur). Vous ne devez pas perſécuter & anathématiſer des Gens qui veillent à notre bien & à notre ſalut. Adieu.*

Ces Ambaſſadeurs furent mal reçûs à Rome. Le Pape ne voulant rien relâcher de ſes Droits, ne voulut pas non plus démordre de ſon Excommunication, & les renvoya comme des rebelles, ajoutant néanmoins qu'à l'égard de *Ladiſlas*, il l'appuyeroit dans tout ce qui ſeroit juſte. Dès que les Ambaſſadeurs d'Autriche eurent apporté la réponſe du Pape, on ſe prépara tout à fait à la Guerre. Ils empruntérent, pour cela, de l'argent de *Louis* Duc de *Baviere*, à qui ils engagerent une bonne partie de l'Autriche. On diſoit même que ce Duc s'étoit ligué avec eux auſſi bien qu'*Albert de Brandebourg*.

XX. L'EMPEREUR étoit à peine rentré en Allemagne qu'il apprit ces mouvemens par un de ſes Conſeillers affidez qu'il avoit laiſſé en Autriche, pour la gouverner avec les autres. Ce Miniſtre lui repréſenta qu'il n'y avoit point de tems à perdre, s'il vouloit ſauver l'Autriche, que les Hongrois & les *Moraves* s'étoient joints à eux, qu'ils avoient à leur tête le Comte de *Cilley* & *Ulric Eitzinger*, qu'on levoit de l'argent à force, & qu'il falloit envoyer inceſſamment des défenſes de rien contribuer, qu'il y avoit encore en Autriche des gens fidèles & en-

*Frideric à ſon retour en Allemagne apprend ces troubles. Ce qu'il fait pour les diſſiper.*

---

(a) Ce mot peut auſſi ſignifier une *Conduite extraordinaire & inouïe*.

1452. ennemis des nouveautez; que plusieurs des Barons tenoient encore pour l'Empereur, & que sa présence raffermiroit ceux qui chanceloient; qu'en un mot tout dépendoit de la diligence & de la fermeté. Sur cet avis, on envoya des Ordres en Autriche de ne point contribuer d'argent aux Ligueurs, avec menaces, que si quelqu'un donnoit un seul denier, il payeroit le triple à l'Empereur. On délibera ensuite quelle route prendroit l'Empereur, pour s'en retourner dans ses Etats, celle de l'*Autriche* ou de la *Stirie*. L'avis le plus général étoit de prendre cette derniere route, parce que l'Autriche étant déja soulevée, il étoit à craindre que l'Empereur n'y fût envelopé. Cependant le sentiment d'*Æneas Sylvius* l'emporta dans l'esprit de l'Empereur, il prit son chemin par l'Autriche, d'où il étoit plus aisé d'avoir des secours de Hongrie & de Bohéme.

Conversation de l'Empereur avec *Æneas Sylvius* touchant les Troupes qu'il devoit lever.

XXI. ETANT en chemin pour aller à *Neustadt*, Ville Episcopale, où il y a une bonne Forteresse, à une lieue de *Vienne*, il s'entretenoit avec l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius* son Conseiller fidèle. Ce Prélat lui ayant demandé dans la Conversation *de quelles Troupes il vouloit se servir dans cette Guerre. De tous ceux*, dit-il, *qui voudront prendre mon parti*. Là-dessus l'Evêque l'exhorta fort *à ne point souffrir dans ses Troupes les Heretiques de Bohême*, de peur d'attirer la malédiction de Dieu, l'indignation du Pape & le blâme des Princes Catholiques. L'Empereur répondit à cela *que ce n'étoit pas son dessein de recourir aux Bohemiens sans necessité, mais qu'il croyoit pourtant que cela lui étoit aussi bien permis qu'à l'Archevêque de Cologne qui, tout Ecclesiastique qu'il est, avoit appellé les Hussites à son secours contre la Ville de Soest, & qu'aux Margraves de Brandebourg & aux Ducs de Saxe, qui en avoient usé de même.* A quoi *Æneas Sylvius* repliqua que l'année du Jubilé, *Jean* Margrave de *Brandebourg* étant venu à Rome, avoit été rudement censuré par le Pape. A l'égard de l'Archevêque de *Cologne*, il disoit que ce n'étoit pas un exemple à imiter, ou que peut-être le Pape le lui avoit permis, parce qu'il s'agissoit de combattre des ennemis de l'Eglise. L'Empereur témoigna là-dessus *qu'il n'avoit pas non plus négligé la dispense du Pape, & qu'étant à Bologne*, Nicolas V. *lui avoit dit que si le secours des fidèles ne lui suffisoit pas contre les Autrichiens, il en pouvoit demander aux Heretiques.* L'Evêque n'eut rien à repliquer contre la décision de l'Oracle. L'Empereur cependant arriva heureusement à *Neustadt*, au grand contentement de ses fidèles Barons, avec qui il délibera sur les mesures qu'on prendroit pour la guerre.

Les Autrichiens ébranlez par la présence de l'Empereur sont raffermis par *Ulric de Cilley*.

XXII. LA présence de l'Empereur rabatit un peu la fierté des Autrichiens, & ils commençoient à se détacher d'*Eitzinger*, qui, de son côté, les menaçoit de les abandonner, mais *Ulric de Cilley* le ramena en lui représentant que la Couronne Imperiale, que *Frederic* avoit reçue à Rome, ne le rendoit pas plus redoutable; qu'il ne s'étoit signalé par aucun exploit en Italie en faveur de l'Empire, qu'il en étoit revenu plus pauvre qu'il n'y étoit allé, que d'ailleurs c'étoit un Prince avare, qui

by Google

qui ſe laiſſeroit plutôt périr que de donner de l'argent pour lever des Troupes, & que ſon Conſeil étoit composé de gens ſans expérience, uniquement ſavans dans l'art de le flater & de l'endormir. Ce Diſcours releva le courage des rebelles. Les Hongrois d'autre côté écrivirent aux Autrichiens de tenir bon. Les Seigneurs de *Roſes* promettoient du ſecours. On en attendoit de *Baviere* & de *Franconie*. Ainſi il fut reſolu de lever inceſſamment des Troupes & de l'Argent. Pendant ces entrefaites il arriva un Courier à Vienne, avec des Lettres de l'Empereur. Cet homme voyant qu'on diſſipoit les biens de *Ladiſlas*, que le Comte de *Cilley* & *Eitzinger* vivoient ſplendidement à ſes dépens, que la Nobleſſe pilloit par tout, diſoit publiquement aux Autrichiens *qu'ils avoient tort d'accuſer l'Empereur de diſſiper le bien de ſon Pupile, puis qu'ils dépenſoient plus en un jour qu'il ne faiſoit en un an*. *Eitzinger* lui fit couper la langue.

L'Empereur cite *Eitzinger*. Bulles du Pape contre les Autrichiens.

XXIII. Dès que le Comte de *Cilley* eut appris l'arrivée de *Frederic* à *Neuſtadt*, il écrivit au Comte de *Meydburg*, l'un des Gouverneurs de la Province, de demander un Sauf-conduit à l'Empereur, pour l'aller trouver. Ce dernier le refuſa, à moins qu'il ne fût à quelle fin on le demandoit. *Cilley* répondit que c'étoit pour faire hommage à l'Empereur nouvellement couronné & pour lui remettre un Château (s), qui lui avoit été confié, près de Vienne. Ce n'étoit qu'une feinte, pour amuſer l'Empereur, puiſque, quand il envoya pour recevoir la Place, on l'avoit déja livrée aux Viennois. Cependant l'Empereur envoya un Héraut citer *Eitzinger* & les Viennois, à comparoitre devant lui un jour marqué, pour rendre compte de leur conduite. Ce Héraut fut bien reçu, & ils firent mine de vouloir ſe ranger à leur devoir. Dans ce même tems furent apportées les Bulles du Pape à *Saltzbourg*, à *Vienne*, à *Paſſaw* & à *Olmutz*, par leſquelles les Autrichiens étoient menacez d'Anathêmes, ſi, dans 40. jours, ils ne rendoient l'adminiſtration de l'Autriche à l'Empereur. Ces Bulles ne purent être affichées nulle part. L'Archevêque de *Saltzbourg*, Légat né du Pape & Primat de la Germanie, ne jugea pas à propos de les recevoir, croyant pouvoir mieux accommoder ce démêlé en ne prenant point de parti. Les Chanoines de *Paſſau*, liguez avec les Autrichiens, arrachérent les Bulles des mains du Porteur & ne voulurent point les reſtituer, accompagnant leur refus d'injures contre le Pape, qu'ils traitoient d'homme de néant & contre l'Empereur, qu'ils traitoient de fainéant & de lâche. Il en fut de même à *Olmutz*. Les Autrichiens arrêtérent celui qui devoit afficher les Bulles, & lui firent mille inſultes. Ayant enſuite aſſemblé leurs Docteurs, ils appellérent au Pape mieux informé ou à un Concile Oecuménique, ou enfin à l'Egliſe Univerſelle. L'Acte d'appel fut affiché à Vienne & publié à *Saltzbourg*. Pour la Bulle, elle fut publiée à *Neuſtadt*.

Les Ducs de Baviere & l'Electeur de Brandebourg envoyent des

XXIV. **Pendant** ce tems les Ducs de *Baviére* & *Albert* Electeur de Brandebourg, envoyérent des Ambaſſadeurs à *Frédéric*, pour le féliciter ſur ſon Couronnement, & lui offrir leur médiation. Ils ſe défen-

(s) *Villa Forcoſi.*

1452.
Ambaſſadeurs à l'Empereur pour le féliciter ſur ſon Couronnement.

dirent fort d'être entrez dans la Ligue. Il accepta leurs offres, pourvû qu'on pût faire une Paix honorable & les pria de l'aſſiſter en cas de beſoin. L'Empereur cependant avoit levé quatre mille Chevaux & une aſſez nombreuſe Infanterie. Il avoit auſſi envoyé en Boheme pour demander du ſecours à *Podiebrad*, il en promit. Les Autrichiens d'ailleurs diviſez entre eux n'avoient point de Chefs, de ſorte qu'au jugement d'*Æneas Sylvius*, ils auroient été ſubjuguez, ſi *Frederic* les eut prévenus comme on le lui conſeilloit. Mais, au lieu de ſuivre ce conſeil, il envoye *Rudiger de Staremberg* & un autre Général d'Autriche (a), avec deux mille Chevaux au delà du Danube, & garda le reſte de ſa Cavalerie à *Neuſtadt* & aux environs dans des Châteaux, malgré les ſcrupules d'*Æneas Sylvius*. Il donna pour Chef à cette Armée un Gentilhomme Morave (b), Huſſite & Borgne, comme l'étoit d'abord *Zizka* (1).

(a) *George de Puchaim.*

(b) *George de Tſcernahora.*

Les Autrichiens ſe déchaînent contre le Pape & contre l'Empereur.

XXV. CEPENDANT les Autrichiens irritez de l'Excommunication du Pape & de la Citation de l'Empereur, ſe déchaînoient contre l'un & l'autre avec fureur. Ils diſoient entr'autres choſes, » Que » *Nicolas V.* ayant été élû contre les Décrets du Concile de Baſle, » n'étoit point Pape, & que *Félix* le devoit être. Que *Frederic* avoit » mal à propos tiré de Baſle le Concile qui y étoit aſſemblé, qu'il avoit » aſſiſté *Eugéne*, dépoſé par ce Concile, que c'étoit par ſon moyen » que *Nicolas V.* avoit envahi la Chaire de St. *Pierre*, & que ni le » Pape, ni l'Empereur n'étoient légitimement revêtus de ces Dignitez. » Qu'il y auroit bien-tôt un Concile, où l'on reprimeroit la témérité » d'un Pape qui s'ingéroit dans des affaires ſéculieres, au préjudice du » Roi de Hongrie; Qu'ils vouloient ſe joindre aux François & célébrer un Concile avec eux ". Tels étoient les Diſcours Populaires dictez, à ce que prétend *Æneas*, par les Docteurs de l'Univerſité, dont il fait une peinture fort paſſionnée. On ne ſe bornoit pas à des diſcours, il couroit des Ecrits qui ne pouvoient qu'aigrir les Eſprits. Telle étoit la Lettre d'*Eizinger* & des autres Gouverneurs de l'Autriche, à *Jean Ungenade*, un des premiers & des plus affidez Conſeillers de *Frederic*, auquel on imputoit toutes les fautes & tous les crimes réels ou prétendus de cet Empereur. Jamais invective plus ſanglante. Cette Lettre fut lue dans le Conſeil. Les uns en étoient indignez, les autres diſoient en ſecret que tout cela étoit vrai, & n'étoient pas fâchez qu'il ſe fût trouvé quelqu'un qui lavât ſi bien la tête à cet orgueilleux Conſeiller (2). Quoique l'invective regardât indirectement l'Empereur, il prit l'affaire avec beaucoup de modération. Il n'en fut pas de même du Conſeiller: il ne manqua pas de répondre ſur le même ton. Cé-

(1) *Æneas Sylvius* fait ici une réflexion ſinguliére. Dieu permet, dit-il, qu'un homme dont la foi n'eſt pas entiere ne voye pas non plus la lumiere toute entiere. p. 154.

(2) *Johannes Ungnadus* Préſident de la Chambre Imperiale.

Digitized by Google

Cependant, malgré cette irritation reciproque, tout ſe borna en 1452. à quelques hoſtilitez & à ſe prendre quelques Forts de part & d'autre. 1452.

XXVI. Les affaires d'Autriche, de Hongrie & de Bohême ſe trouvérent fort mêlées enſemble cette année. Juſqu'ici les Hongrois avoient favoriſé la Ligue que ſous main, mais quand le tems de leur Trève avec l'Empereur fut expiré, ils écrivirent aux Autrichiens du parti de l'Empereur, de ne point prendre les armes pour *Frederic*, parce que ce ſeroit s'armer contre leur propre Prince, & que c'étoit la réſolution unanime des autres Autrichiens, & de tous les Sujets de *Ladiſlas* de le tirer d'entre les mains de *Frederic*, pour le mettre ſur le Thrône de ſes Ancêtres, leur repreſentant le danger de leur déſunion d'avec eux. Cette Lettre n'ébranla point les Autrichiens Imperialiſtes, & on n'y fit pas même de réponſe. Cependant comme l'Empereur avoit grand interêt de gagner les Hongrois, il réſolut de leur envoyer *Æneas Sylvius*, que le Pape avoit auſſi établi ſon Légat en Hongrie. Le Gouverneur du Royaume *Hunniade*, Veivode de *Tranſylvanie*, lui avoit déja fait expédier un Sauf-conduit. Il y en avoit même qui ſoupçonnoient qu'aſpirant lui-même à la Royauté, il n'étoit pas fâché que *Frederic* retînt *Ladiſlas*. Mais le retour des Ambaſſadeurs de Baviére & de Brandebourg, pour négotier la Paix, arrêtérent le départ d'*Æneas Sylvius*. Comme ces Princes ſe diſpoſoient à une entrevue des deux partis, *Henri* Fils d'*Ulric de Roſen*, dont on a parlé, arriva avec huit cens Fantaſſins & deux-cens Chevaux, pour ſe joindre aux mécontens Autrichiens. Il s'étoit lui-même de l'Empereur & avoit quitté ſon ſervice. Il amenoit avec lui des Taborites, gens que pluſieurs expériences avoient rendus redoutables à leurs voiſins. Ils ſignalérent leur entrée en Autriche par la priſe & le pillage d'un Château de quelque Seigneur du parti de l'Empereur. Enſuite ils allerent trouver *Eitzinger* à Vienne. A leur arrivée, les Autrichiens ne balancérent plus à aſſiéger l'Empereur dans ſa Forteresse de *Neuſtadt*. Mais les Médiateurs leur étant allé à la rencontre, les priérent de conſentir à une Trève de quelques jours ſeulement, pour négotier un accommodement. On leur répondit qu'il n'y avoit point de Trève, ni longue, ni courte, à eſpérer, ſi l'Empereur ne leur promettoit de leur rendre *Ladiſlas*, & ne le rendoit actuellement. Les Médiateurs ayant porté cette réponſe à l'Empereur, il aſſembla ſon Conſeil pour en déliberer.

1453. Les Hongrois ſe declarent ouvertement contre l'Empereur. *Henri de Roſen* ſe joint aux Mecontens d'Autriche: ravages que ſes Troupes font dans ce Païs.

XXVII. Ce Conſeil n'étoit que de peu de perſonnes. *Æneas Sylvius*, en qualité de Légat, parla le premier & conſeilla de ne pas réſiſter à ce torrent & d'écarter, en cédant, une tempête toute prête à fondre avec furie. Il repréſentoit que tôt ou tard, il faudroit rendre *Ladiſlas*, & qu'il valoit mieux le faire dès à préſent que de s'attirer une guerre, en le gardant contre le gré de ſes Sujets. Mais comme il concevoit qu'il n'étoit pas encore en âge de regner, il propoſoit de demander une aſſemblée des Sujets de *Ladiſlas* & des Princes de ſon Sang, pour convenir de la maniere de le gouverner. Celui qui parla le ſe-

Le Conſeil de l'Empereur partagé ſur la propoſition : il falloit rendre *Ladiſlas* aux Autrichiens, ce Prince ſe détermine pour la negative.

1452. (a) *Jean Neiper* (b) *Jean Ungenade.*

cond (a), ne déſaprouvoit pas cet avis, mais il n'oſoit s'expliquer ouvertement, ſachant ſans doute que ce ne ſeroit pas celui de l'Empereur. Le troiſiéme (b), d'un avis tout contraire, repréſenta fortement qu'il falloit refuſer conſtamment *Ladiſlas* juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge requis: Que la Mére de *Ladiſlas* n'avoit pas confié ſon Fils à *Eizinger*, ni à aucun autre, mais à l'Empereur ſon Tuteur légitime & ſon plus proche Parent. Les avis furent partagez. Il y en avoit trois du ſentiment d'*Æneas*, & trois de celui d'*Ungenade*, mais *Neiper* s'étant joint à lui, le partage fut levé. L'Empereur ne balança pas à ſuivre l'avis le plus conforme à ſon reſſentiment. On porta cette réponſe aux Médiateurs, en les priant d'obtenir quelque Tréve, s'il étoit poſſible. Ils le procurérent, mais ils s'y employérent en vain. Les Autrichiens répondirent fiérement que ſi l'Empereur avoit été inflexible aux priéres & aux raiſons, il ne le ſeroit pas aux Armes.

L'Archevêque de Saltzbourg & les Evêques de Friſingen & de Ratisbonne arrivent à Neuſtadt. Siege de cette Ville par les Autrichiens.

XXVIII. PENDANT ce tems arrivérent *Sigismond de Volkenſtorf* Archevêque de *Saltzbourg* (1), *Jean Tulbec* Evêque de *Friſingen* & *Frederic de Plankenfels* Evêque de *Ratisbonne*, pour négotier la Paix. L'Armée ennemie les ſuivoit de ſi près qu'on eût dit *que la Guerre & la Paix marchoient enſemble*, dit *Æneas Sylvius*. La Ville de *Neuſtadt* étoit toute pleine de tumulte. On voyoit d'un côté les gens de guerre les armes à la main, pour la défenſe de la Ville, de l'autre les Eccléſiaſtiques en proceſſion, avec les Reliques, pour recevoir l'Archevêque en qualité de Légat né. Il entra dans la Ville avec les ornemens d'un Cardinal Légat, quoi qu'il ne fût pas Cardinal (2). Le lendemain de ſon arrivée les Autrichiens parurent devant la Place, pour ſonder le terrain. Après qu'ils eurent choiſi un endroit propre à camper, on entendit dans le Camp le bruit des Trompettes & les cris effroyables des Troupes, comme pour défier les aſſiégez. L'Armée ennemie étoit d'abord d'environ douze mille hommes d'Infanterie & de quatre mille de Cavalerie. Mais elle augmentoit tous les jours, par le grand nombre de volontaires & d'autres qui venoient s'engager. Les principaux Chefs étoient *Ulric de Cilly*, *Henri de Roſte*, *Ulric Eizinger*, *Bernard* Comte de *Schaumberg*, l'aîné des Fréres de *Walſe*, à la tête de quelques Bohemiens qui firent merveilles à ce Siége, au rapport d'*Æneas Sylvius*, qui leur en ſait mauvais gré, parce qu'il étoit tout Impérialiſte & *Suelme* Capitaine de Moravie. Les Impériaux firent, dès le premier jour, une ſortie; mais, voyant une Armée ſi nombreuſe, ils n'oſérent ſe battre que de loin, à coups de fléches & de bombardes. Les aſſiégeans de leur côté, ne firent rien ce jour-là, parce qu'ils n'étoient venus qu'à la découverte.

XXIX. LEN-

---

(1) Elu en 1452.

(2) On portoit devant lui la Croix & il avoit le Chapeau rouge. *Æneas Sylvius* dit que peut être l'Egliſe de Saltzbourg avoit merité ce dernier Privilége par quelque ſervice important rendu à l'Egliſe Romaine.

1453.

L'Empereur fait prier les Ambaſſadeurs des Princes de ne ſe plus mêler de la médiation.

XXIX. L'Empereur cependant, qui ſoupçonnoit les Ambaſſadeurs des Princes de favoriſer ſecretement ſes ennemis, les fit prier de ne ſe plus mêler de la médiation, parce qu'il vouloit ſoûtenir ſon Droit par les armes. Ils ſe retirérent donc fort irritez. Ces ſoupçons n'étoient pas ſans fondement. Leurs Maîtres étoient parens des Alliez de *Ladiſlas*, & ils avoient fait eſpérer aux Autrichiens de les aider à tirer ce Prince d'entre les mains de l'Empereur. Il eſt vrai que depuis ils avoient fait hommage à ce dernier, & qu'ils lui avoient offert leur médiation; mais *Frederic* ne l'avoit acceptée que d'une maniere fort vague, & ſeulement pour ne pas rompre avec eux. D'ailleurs l'Empereur trouvoit plus honnête & plus ſûr de remettre ſes interêts entre les mains des Evêques.

Murmures des Habitans de Neuſtadt. Ceſſation d'Armes. L'Empereur s'abouche avec le Comte de *Cilley*.

XXX. Le Siége dura pluſieurs jours, avec une opiniâtreté réciproque. Il ſe faiſoit chaque jour un horrible carnage. Cependant on ſe relâcha de part & d'autre, parce que le nombre des Combattans diminuoit tous les jours des deux côtez. Mais les Aſſiégeants tiroient un grand avantage de la diviſion qui étoit dans la Ville, ſes propres habitans voulant l'affamer, afin que l'on fût obligé de ſe rendre, cachoient le Pain, le Blé & le Vin, ou la Biere & refuſoient toutes ſortes de nourriture aux Troupes. C'étoit une conſternation générale. On n'entendoit que murmures contre la Guerre & contre l'ordre qui ſe tenoit dans la Ville. Les Femmes jettoient des cris lamentables. En un mot tout étoit perdu, lorſque l'Archevêque ſortit, pour demander une Ceſſation d'armes. Il l'obtint. Pendant cet intervalle, l'Empereur s'aboucha avec le Comte de *Cilley*. Ce Comte lui tint ce langage: *C'eſt bien malgré moi que je prens les Armes contre mon Maître, j'y ſuis contraint par l'interêt de l'Etat. Mais ces mêmes Armes peuvent être utiles à Votre Majeſté ſi elle veut m'écouter. Les Hongrois, les Autrichiens, les Moraves vont fondre ſur vous avec une groſſe Armée. Il ne tient qu'à vous de vous épargner ce danger, en exécutant le Teſtament d'*Albert, *& en remettant* Ladiſlas *à Presbourg, pour y être gouverné ſelon la volonté du Teſtateur, juſqu'à ce qu'il ſoit en âge. Si vous le faites, les Autrichiens ſe retireront, les Moraves & les Hongrois ſe tiendront en repos.* L'Empereur ne répondit au Comte que par des reproches de ſon infidelité & des avertiſſemens, de rentrer dans ſon devoir. Il ajoûtoit pourtant que, s'il le faiſoit, il pouvoit eſperer toutes ſortes de graces de lui, qu'il n'ignoroit pas que les prétentions des Autrichiens étoient injuſtes, qu'au bout de douze ans ils s'aviſoient de produire un Teſtament, qui n'avoit jamais été montré, qu'ainſi il étoit clair que la Tutelle de *Ladiſlas* lui appartenoit en qualité d'Empereur & ſelon le Droit des Gens (a).

Tréve continuée. Conditions de l'Accord fait avec les Autrichiens.

XXXI. Comme ils ne purent convenir de rien, cette fois-là, le Comte propoſa de prolonger la Tréve & d'envoyer des Conſeillers de chaque Parti, pour tranſiger avec les Evêques. Le lendemain donc ſix Conſeillers de l'Empereur & ſix de la part de l'Armée ennemie, allérent s'aboucher avec les Prélats qui étoient hors de la Ville. Quand ils eurent con-

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſup. p. 212.

1453. convenus enſemble de certains articles, l'Empereur ſortit de la Ville, pour les entendre & les confirmer, ſi l'on s'en accommodoit. A ſon arrivée les Chefs de l'Armée ennemie deſcendirent, & ſe proſternerent devant lui. Etant remontez par ſon ordre, les deux Armées entourérent les Pacificateurs, & l'Empereur étoit au milieu, pour entendre les propoſitions de Paix. Mais elles furent trouvées trop favorables aux Ennemis. Cependant il reſtoit fort peu de tems pour déliberer, la Tréve ne devant durer que juſques au coucher du Soleil. Les Evêques Mediateurs demanderent qu'on la prolongeât juſqu'au lendemain, mais ils ne purent obtenir ce délai des Chefs de l'Armée ennemie, qui s'étoient rendus arbitres de la Paix & de la Guerre. Sur ces entrefaites, ſurvint le Marquis de *Bade*, proche parent de l'Empereur, qui demanda aux Autrichiens encore un jour pour négotier la Paix, ce qu'il obtint. S'étant donc joint avec les Evêques, ils convinrent de ces Conditions. „ 1. Que le Siege ſeroit levé inceſſamment, & toute l'Armée „ congediée. 2. Que deux jours après, le Roi *Ladiſlas* ſeroit remis „ hors de la Ville au Comte de *Cilley*, pour le gouverner, juſqu'à ce „ que l'on convint avec l'Empereur, dans une Aſſemblée des Sujets du „ Roi & des Intereſſez de part & d'autre, entre les mains de qui il „ ſeroit mis, & à qui le Gouvernement en ſeroit confié. 3. Qu'à la „ St. *Martin* prochaine les Hongrois, les Bohemiens, les Moraves & „ les Autrichiens ſe trouveroient à Vienne; que l'Empereur y ſeroit „ en perſonne ou par ſes Ambaſſadeurs, & que les Ducs de *Baviere*, „ les Margraves de *Brandebourg* & de *Bade* s'y rendroient auſſi, ou y „ envoyeroient leurs Ambaſſadeurs, pour déliberer ſur le ſujet de *Lady-* „ *ſlas*, & pour terminer toute l'affaire par une amiable compoſition. „ 4. Qu'on rendroit les priſonniers de part & d'autre, qu'on reſtitue- „ roit tout ce qui auroit été enlevé, & que la memoire du paſſé ſeroit „ tout à fait abolie. 5. Que ſi on ne pouvoit pas s'accorder dans cet- „ te Aſſemblée, l'Empereur demeureroit dans ſes droits.

On deconſeille à l'Empereur d'accepter ces Conditions.

XXXII. Ces Conditions ayant été portées au Conſeil de l'Empereur, il ſe trouva fort partagé. Les uns les trouvérent dures & injuſtes, parce qu'il leur paroiſſoit qu'on y faiſoit la Loi à l'Empereur. Pour le perſuader de les rejetter, ils lui repréſentoient la force de la Place, par ſa ſituation & par ſes munitions de guerre & de bouche; Qu'elle n'avoit manqué de vivres que parce que la plupart des Citoyens les cachoient chez eux: Que, ſans compter les Bourgeois, il y avoit encore huit cens hommes de garniſon aguerris, qui pourroient défendre les Murailles de Rome même: Que *George de Podiebrad* étoit prêt d'accourir à ſon ſecours, avec une bonne Armée: Que les Stiriens amenoient quatre mille hommes: Qu'*Albert* ſon Frere ne manqueroit pas de venir à ſon ſecours, avec les Souabes, & qu'il devoit juger que les autres Princes en feroient de même: Qu'à tout événement, il ſeroit aiſé de ſortir de la Place, parce que les Ennemis n'avoient qu'une Porte, & qu'il en reſtoit trois, pour ſortir & aller en Stirie, où on pourroit livrer batail-

le

Digitized by Google

les Que, quand même les Ennemis ſeroient Maîtres de la Place, il vaudroit mieux, à toute extrémité, placer *Ladiſlas* dans un endroit où il ſeroit plus expoſé aux coups, parce qu'alors les ennemis demeureroient dans l'inaction, ou leveroient le Siége, plûtôt que de voir perir *Ladiſlas*, qu'ils demandoient avec tant d'empreſſement.

On conſeille à l'Empereur de rendre *Ladiſlas* aux Bohemiens.

XXXIII. La plupart étoient du même avis, à la reſerve de la propoſition de ſacrifier *Ladiſlas*, qu'ils trouvoient exécrable. Ceux qui étoient d'un avis contraire repréſentoient à l'Empereur, Qu'il n'étoit pas en état de ſoûtenir les frais d'une telle guerre, Que le ſort des Armes étoit fort journalier, Que, s'il étoit vaincu, il perdroit & ſa gloire, & tout ce qu'il prétendoit aquerir, & que, s'il ſortoit vainqueur, il n'y gagneroit rien qu'un honneur ſtérile, Qu'au fond il ne pouvoit garder la tutelle de *Ladiſlas* que peut-être trois ans, & que même, pendant ce tems-là, on ne le laiſſeroit point Maître de l'Autriche; Qu'autrefois on avoit regardé une tutelle comme une charge, & non comme un honneur, Qu'il valoit donc mieux faire dès à preſent ce qu'il ſeroit obligé de faire dans deux ou trois ans, que de demeurer chargé du fardeau de la Guerre. Que, s'il vouloit rendre *Ladiſlas*, ce ſeroit infailliblement une pomme de diſcorde entre les Bohemiens, les Hongrois & les Autrichiens, & qu'il auroit là une belle occaſion de ſe vanger de ſes ennemis.

L'Empereur ſuit cet avis & fait la Paix.

XXXIV. L'Empereur étoit fort combattu. Cependant, après avoir balancé les raiſons de part & d'autre, il ſe réſolut à ſuivre le dernier avis. Il alla donc lui-même trouver les Ennemis, pour confirmer la Paix. Ainſi ſe conclut l'affaire, à la grande ſatisfaction de tout le Monde. Les deux Armées n'en firent plus qu'une, & l'Empereur fit grace aux Rebelles. Quelques jours après, le Comte de *Cilley*, & les autres Chefs des Autrichiens, ſe trouverent, ſelon la convention, avec une groſſe Eſcorte de Cavalerie, hors d'une des portes de Vienne, pour recevoir leur nouveau Roi. L'Empereur le confia aux Evêques Médiateurs & à quatre de ſes Conſeillers, entre leſquels étoit *Æneas Sylvius*. Il fut donc remis par eux au Comte de *Cilley*, à la grande joye des Autrichiens. *Eyzinger* entr'autres en pleuroit de joye. Les Bohemiens & les Moraves ne pouvoient ſe laſſer d'embraſſer ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme échapé d'une longue priſon. Mon Auteur, qui y étoit preſent, témoigne qu'on mena *Ladiſlas* au bain, afin, diſoit-on, qu'il dépouillât tout ce qui pouvoit lui reſter de *Stirien*. De là on le conduiſit dans une Fortereſſe dont le Comte de *Cilley* avoit la garde, & bientôt après à Vienne (a).

*Podiebrad* mécontent de cette Paix, s'empare de diverſes Villes de Bohême.

XXXV. Ceux qui avoient promis du ſecours à l'Empereur furent fort mécontens de cette Paix. Les Stiriens, qui avoient levé ſix mille hommes, s'en plaignoient comme d'une lacheté. *George Podiebrad* de Bohême, s'avançoit déja vers l'Autriche, avec dix-ſept mille Combattans, pour dégager l'Empereur. En chemin faiſant il exerça de grandes hoſtilitez contre les Taborites mécontens de ſon Gou-

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſup. p. 218.

1453. Gouvernement. Il fit irruption dans le territoire de *Budweis*, & ſur les Domaines des Seigneurs de *Roſes*, qui n'eurent point d'autre parti à prendre que de ſubir la Loi du Vainqueur. Mais quand il apprit que le Siege étoit levé, que la Paix étoit faite, & qu'on avoit rendu *Ladiſlas*, il s'en retourna fort fâché de n'avoir pu profiter des dépouilles de l'Autriche, & de ſe voir privé de la gloire d'avoir ſauvé l'Empereur. A ſon retour, il s'empara de *Tabor*, de *Budweis*, de *Piſek*, de *Pilſen*, de *Zatec* & devint Maître de toutes les Villes Royaliſtes. C'eſt ce qui le rendit Maître tout à fait en Boheme.

Ambaſſade des Bohemiens à *Ladiſlas* pour lui faire hommage comme à leur Roi. Lettre de *Smerzizk* à ce Prince & ſon execution.

XXXVI. QUAND les Bohemiens eurent appris la liberté de *Ladiſlas*, ils lui envoyerent une Ambaſſade, pour lui faire hommage, comme à leur Roi, & pour lui marquer l'impatience qu'ils avoient de le voir dans ſon Royaume de Bohême. Il leur promit d'y venir au plutôt, & confirma *Podiebrad* dans le Gouvernement. En même tems le Comte de *Cilley*, qui gouvernoit *Ladiſlas*, écrivit aux Bohemiens de preparer toutes choſes, pour recevoir le Roi. Dans cette Lettre il renferma celle que *Jean Smerzizk* avoit écrite à *Ladiſlas*, pour le détourner de venir en Boheme. Le Gouverneur aſſembla auſſi-tôt une Diète à Prague, où il fut conclu que chacun contribueroit de ſes facultez à la reception & au Couronnement du Roi. Il produiſit en même tems la Lettre que *Smerzizk* avoit écrite à ce Prince, en ces termes:

*Je ſuis bien d'avis que vous veniez au plutôt dans votre Royaume de Bohême, pourvu que vous y veniez pour commander, & non pour obéir. Mais je ne vous conſeillerois pas d'y venir ſans forces & ſans armes, à moins que votre Mere ne vous ait fait deux têtes. En ce cas vous pouvez envoyer l'une à Vienne, à vos amis, & expoſer l'autre au caprice des Bohemiens. Adieu.*

*Podiebrad*, en liſant cette Lettre, ſupprima le nom de l'Auteur. Tous unanimement opinent au dernier ſuplice de celui qui avoit écrit le Libelle. Il demande ſon avis au coupable, qui étoit preſent. Il ſouſcrit au même jugement, feignant d'ignorer le fait. On lui montre ſon écriture & ſon ſeing. Il fut exécuté dès le jour même (a).

(a) Dubrav. Hiſt. Bohem. Lib. XXVIII. p. 742. Bonfin. Rer. Hungar. Lib. III. Decad. VII. p. 481.

Diète à Neubourg & plaintes d'Eizinger contre le Comte de Cilley.

XXXVII. CEPENDANT, comme l'argent s'amaſſoit lentement en Boheme, à cauſe de l'épuiſement général de ce Royaume, le Comte de *Cilley* aſſembla une Diète à *Neubourg* en Autriche. Le Roi *Ladiſlas* y fut préſenté. Le Comte propoſa de faire une levée dans les Provinces, afin de mettre *Ladiſlas* en état d'entrer en Bohême, en Roi, & non en mendiant. La Diète ayant demandé du tems, pour en déliberer, *Eizinger* prit cette occaſion de ſe venger de *Cilley*, qui l'avoit éloigné de la Cour. Il aſſembla ce qu'il avoit d'amis, qui, en même tems, étoient ennemis du Comte. Là il repréſenta que c'étoit une honte aux Autrichiens de ſe laiſſer gouverner par un ſimple Seigneur étranger. Qu'ils avoient pris les armes contre *Frederic*, de la Maiſon & du Sang d'Autriche, parce qu'il gouvernoit mal la Province. Que ſon Gouvernement avoit été moins onereux que celui de *Cilley*, dont il faiſoit une

peſapeinture affreuſe. Qu'il avoit déja entrepris de mener contre leur gré *Ladiſlas* en Hongrie (1). Qu'il avoit promis, à leur ſçu, de l'envoyer aux Bohemiens, & qu'il diſpoſoit tout ſeul, à ſa fantaiſie, des affaires de Hongrie & de Bohême. Qu'à la verité il ne trouvoit pas injuſte de fournir de l'argent pour le voyage du Roi, mais que cette demande étoit ſuſpecte de la part du Comte, dont il connoiſſoit les artifices. „ C'eſt pour lui, diſoit-il, & non pour le Roi, qu'il demande „ cet argent. Nouvelles guerres, nouvelles ſomens. Il ſe tranquiliſe „ à nos dépens. Sa paix eſt notre guerre, ſon humeur inquiette s'entre„ tient par notre ſécurité. J'ai honte de notre patience. Mais on n'a „ pû s'aſſembler juſqu'ici. A préſent que nous le ſommes, reprenez „ courage; ſuivez-moi avec vos amis, & je vous ſuis garent, ou de „ vous délivrer d'eſclavage, ou de mourir dans la peine. Mais il faut „ envoyer au Roi des gens affidez en petit nombre, pour lui repreſen„ ter en particulier les néceſſitez de la Province. Ne doutez point „ qu'il ne nous nomme pour y pourvoir. En ce cas, je ſerai ſi bien „ qu'il éloignera le Comte. 1453.

XXXVIII. CET avis applaudi de toute l'Aſſemblée, on réſolut unanimement de le ſuivre. Il ne s'agiſſoit que de garder le ſecret & de diſſimuler. C'eſt pour cela qu'*Eizinger* alla trouver le Comte, pour lui dire qu'on alloit inceſſamment préparer l'argent pour le voyage de Boheme, mais qu'en attendant, il falloit à Vienne donner de bons ordres pour empêcher qu'il n'arrivât du trouble en l'abſence du Roi. Le Comte approuve la propoſition. *Eizinger* prend les devans pour aller à Vienne. Dès le lendemain de ſon arrivée, il va trouver le Roi, pour le prévenir contre le Comte, qui ne s'étoit pas preſſé d'aller au Palais, n'ayant aucun ſoupçon; ſes amis l'avertirent en entrant qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui. Comme on lui refuſa l'entrée de la Chambre du Roi, il frappa des talons, comme s'il eût voulu enfoncer la porte. Il ne fut pas plutôt entré qu'*Eizinger* lui dit de la part du Roi qu'il étoit caſſé & qu'il pouvoit ſe retirer où il voudroit. Il eut beau faire ſon Apologie & faire valoir ſes ſervices, le Roi perſiſta dans ſon ſentiment. Abandonné de ſes amis, en même tems que de la fortune, il ſe retira dans ſon Païs. Il courut riſque de la vie en ſortant de Vienne, & le Peuple l'eût aſſommé ſi *Albert de Brandebourg* ne lui avoit donné une bonne eſcorte.

Le Comte de *Cilley* eſt caſſé par le Roi *Ladiſlas*.

XXXIX. QUAND les Autrichiens eurent levé ce qui étoit néceſſaire pour le voyage & le Couronnement de *Ladiſlas*, ils le conduiſirent à *Iglaw* en *Moravie*, où il arriva le troiſiéme d'Octobre, aux acclamations des Grands & du Peuple. Il y fut reçu par *Podiebrad*, par les Grands de Boheme & par les Conſuls des Villes. Enſuite *Podiebrad* retourna à Prague, & aſſembla les Etats du Royaume, pour régler les con-

*Ladiſlas* arrive à *Iglaw*. Conditions ſous leſquelles les Bohemiens veulent recevoir ce Prince.

---

(1) C'eſt ce qu'on verra dans la ſuite.

1453. conditions sous lesquelles on recevroit le Roi. Ils convinrent de vingt Chefs. 1. Que *Ladislas* protégeroit les quatre Articles de Religion des Calixtins. 2. Qu'il confirmeroit la caution donnée au Royaume de Boheme par *Sigismond*. Qu'il leur laisseroit l'élection d'un Archevêque, & que, cette élection étant tombée sur *Rokisane*, & confirmée par *Sigismond*, il la confirmeroit aussi. 3. Qu'il maintiendroit chacun dans ses Droits & ses Priviléges, & qu'il feroit observer les Loix dans les Provinces, selon l'ancien usage. 4. Qu'il conserveroit dans leur force toutes les obligations & hypothéques données sur le Royaume & sur les Biens Ecclésiastiques, du tems de *Wenceslas* & de *Sigismond*, & qu'il laisseroit chacun en jouir. 5. Qu'il laisseroit gracieusement les Sujets en possession des Biens qui leur étoient dévolus par la mort, depuis le départ de *Sigismond*. 6. Que les Biens de ceux qui étoient morts demeureroient à leurs plus proches parens, mâles ou femelles. 7. Que les Biens laissez par Testament demeureroient aux héritiers, & seroient écrits dans les Registres des Provinces. 8. Que le Roi n'empêcheroit personne de placer son bien sur les fonds publics. 9. Qu'il remettroit aux Villes & aux Monastéres tous les Impôts qui n'avoient pas été payez depuis *Sigismond*, & qu'il donneroit quittance aux débiteurs. 10. Qu'il recouvreroit & réuniroit au Royaume, toutes les Provinces, Villes & Châteaux aliénez de la Couronne. 11. Qu'il accorderoit aux Ducs de Silésie, à la Province & aux Païs incorporez, toutes leurs anciennes Immunitez. 12. Que si l'Empereur *Frideric* avoit donné des hypothéques ou aliéné quelque chose qui appartint à la Couronne, ces dispositions seroient regardées comme nulles, quand même ce seroit du consentement du Roi. 13. Qu'on prieroit le Roi d'incorporer l'Autriche au Royaume de Bohême, comme lui appartenant, par Droit héréditaire. 14. Qu'il ne livreroit, ni n'engageroit pour dot, ou pour quelque prétexte que ce fût, à ses Sœurs ou à ses Filles, s'il en avoit, aucunes Villes, Païs, Biens, dans le Royaume, ou dans les Provinces incorporées. 15. Qu'il établiroit sa Résidence à Prague. 16. Qu'il protégeroit efficacément & avanceroit les Mines de Cuttemberg. 17. Qu'il apporteroit tous ses soins, & feroit les dépenses nécessaires, pour découvrir de nouvelles Mines. 18. Qu'il ne mettroit que des gens du Païs, & non des Etrangers, dans les Charges & dans les Places fortes. 19. Qu'il ne traiteroit point des affaires du Royaume avec les étrangers, mais seulement avec les Seigneurs, les Gentils-hommes & les Conseillers originaires de Bohême. 20. Qu'en son absence il ne confieroit l'administration du Royaume à aucun Etranger.

Le Roi accepte ces Conditions. Serment qu'il prête lorsqu'il fut arrivé aux Frontiéres de la Bohême.

XL. CETTE Capitulation résolue unanimement & scellée du Sceau public, une Ambassade solemnelle la porta à *Iglaw*, pour être ratifiée par le Roi. Le Roi promit l'exécution de tous ces Articles, & les Ambassadeurs lui prêtérent hommage au nom de tous les Etats du Royaume, & quelques jours après il partit pour la Bohême. Quand il fut arrivé sur les Frontiéres du Royaume, il prêta, sur les Evangiles,

le

1453.

le Serment ſuivant, ſelon la coûtume. „ NOUS LADISLAS, par „ la grace de Dieu, élu Roi de Boheme, en entrant dans ce Royaume, jurons & promettons à Dieu & aux habitans du Royaume de „ les défendre tous, tant dans l'Etat Eccléſiaſtique que dans l'Etat Civil, de maintenir inviolablement leurs Droits, immunitez, hypothéques, privileges & coûtumes, de ne point étrecir ni diminuer les „ limites & les appartenances du Royaume, mais au contraire de les „ étendre, autant qu'il nous ſera poſſible, de tourner toutes nos démarches à l'honneur, à l'avantage & à l'avancement dudit Royaume, „ comme ont fait tous nos Ancêtres les anciens (1) Rois de Bohême. Ainſi Dieu nous ſoit en aide, par tous les Saints (a).

(a) *Theob.* P. II. Cap. XX.

Réponſe d'*Æneas Sylvius* au Doyen & aux Chanoines de Prague qui le conſultent.

XLI. SI l'on en croit *Æneas Sylvius*, & après lui *Cochlée* (b) les Huſſites n'avoient plus de pouvoir, depuis que *Podiebrad* gouvernoit l'Etat, & *Rokyzane* l'Egliſe. Le Doyen (c) & les Chanoines de la Cathedrale de Prague, qui étoient comme en exil à *Pilſen*, ne ſachant comment ils ſe devoient conduire, en cas que le Gouverneur les mandât pour le Couronnement, conſultérent là-deſſus *Æneas Sylvius*, qui étoit alors à *Gratz* en *Stirie*, & que le Pape avoit établi Légat en Hongrie, & en Boheme. Sa réponſe mérite d'être rapportée. „ L'affaire, dit-„ il, pour laquelle vous me conſultez eſt grave & délicate. J'eſpére „ de votre prudence que de deux maux vous éviterez le pire. Cependant je vous dirai de bonne foi ce que j'en penſe. Je vois bien que, „ de quelque côté que vous tourniez, il y a du danger pour vous, ſoit „ que vous alliez à *Prague*, ſoit que vous refuſiez d'y aller, en cas „ qu'on vous y appelle. Si vous y allez, il y a deux choſes à craindre, „ par les intrigues de vos ennemis. L'une qu'on ne vous mette en priſon, & même qu'on ne vous faſſe mourir, ſi vous perſiſtez dans la „ Foi Catholique. L'autre qu'on ne vous oblige à ſouſcrire au Concordat & à l'Election de *Rokyzane*. D'autre côté, ſi vous n'y allez pas, on vous accuſera de mépriſer le Roi, on dira mille choſes „ contre vous. Peut-être même qu'on donnera votre place à d'autres, & alors cette floriſſante Egliſe ſera remplie de Miniſtres Schiſmatiques & Hérétiques. Le pas eſt gliſſant, & il eſt fort à craindre que, voulant éviter un Ecueil, vous ne tombiez dans un autre (2). Quoi qu'il en ſoit, voici le conſeil que je crois devoir vous „ donner. Si le Roi vous mande, il faut obéïr. Mais demandez un „ Sauf-conduit pour un tems conſidérable. Quand vous l'aurez, quelques-uns d'entre vous pourront entrer dans Prague, & les autres „ demeurer hors de la Ville. Vous trouverez auprès du Roi beaucoup de gens de probité, qui vous aſſiſteront. Vous inſtruirez de „ votre

(b) p. 399

(c) *Wenceſlas de Crumlow*

---

(1) Cette clauſe n'étoit pas mal à propos, car les derniers Rois de Bohême, comme Charles IV, *Wenceſlas & Sigiſmond* en avoient beaucoup altéré.

(2) *Timendumque ne Scyllæ voraginibus immergamur, dum cupimus evitare Charybdim.*

1453. „ votre affaire ses Conseillers. Je ne doute pas qu'il n'y en ait plus „ pour vous que pour *Rokyzane*, & je ne puis croire qu'ayant un „ Saufconduit, on vous fasse aucune injustice, ni à l'Etat Ecclésiasti- „ que. Que si l'on vous parle ou de recevoir *Rokyzane* pour Arche- „ vêque, ou d'embrasser le Concordat, vous repondrez que vous ne (a) Epist. 137. „ sauriez agir sans un ordre exprès du Pape (a). La Lettre est datée du 2 Juillet 1453.

*Ladislas fait son entrée solemnelle à Prague.* XLII. SUR la fin du Mois d'Octobre, *Ladislas*, accompagné d'une nombreuse & magnifique escorte de Noblesse, fit son entrée solemnelle à Prague, & choisit sa demeure dans le Chateau de *S. Wenceslas*, à la Vieille Ville. Deux jours après il fut couronné dans la Cathédrale de cette Forteresse, par l'Evêque d'*Olmutz* (1), en présence de quelques autres Prélats (2), des Chanoines rappellez, de quantité de Princes, de Seigneurs & de Noblesse, tant du Païs que d'ailleurs. Pour faire les fraix de ce Couronnement, les Bohemiens avoient fourni chacun la troisiéme partie de leurs revenus. De cette somme il resta encore de quoi 1454. acheter quelques Châteaux qui appartenoient à la Couronne. Peu de tems après *Ladislas* disposa des Charges du Royaume, confirma *Podiebrad* dans son administration, & approuva tout ce qu'il avoit fait pendant son Gouvernement. Les Princes voisins ses Vassaux lui firent hommage de leurs Domaines, ce qui avoit été négligé, dit-on, pendant l'Interregne. On nomme en particulier *Henri* Duc de *Glogau*, qui reçut l'Investiture de ce Duché. En même tems ce Duc épousa la Fille (b) Cochl. ubi sup. p. 391. de *Jean de Rosemberg*, l'un des plus puissans Seigneurs de Boheme (b). On venoit de toutes parts faire hommage au Roi. *Nicolas V.* lui envoya l'Evêque de *Pavie* son Referendaire, pour le féliciter. La plûpart se rendirent à Prague, dans le même dessein. *Frideric* Comte de *Reichlingen*, Archevêque de *Magdebourg*, *Gaspar* Comte de *Schepenberg*, Evêque de *Misnie*, les Princes & Landgraves de *Saxe* & de *Thuringe*, le Marquis de *Misnie*, le Landgrave de *Hesse* s'y trouvérent.

*Rokizane veut contraindre un mourant à communier sous les deux Espèces.* XLIII. COCHLÉE raconte qu'un des Domestiques de ce dernier Prince étant tombé malade à l'extremité, *Rokyzane* voulut l'obliger à communier sous les deux Espèces, que le Malade l'ayant refusé, il mourut sans Viatique, & que le Prince fut obligé de le faire enterrer la nuit clandestinement, dans un Monastère de Cordeliers. Le même Auteur dit la même chose du Seigneur *Henri de Gera*, que *Podiebrad* avoit emmené prisonnier dans la Ville de ce nom. Il y mourut, dit-il, de la peste. Ayant demandé à se confesser & à communier à la Catholique Romaine, on le lui refusa, il mourut sans Viatique & fut jetté à la (c) Ubi sup. voirie, pour n'avoir pas voulu communier sous les deux Espèces (c).

XLIV. PEN-

---

(1) *Jean de Hatz.*

(2) *Theobald* en met cinq. *Cochleus* n'en nomme que quatre, l'Evêque de *Breslau*, le Cardinal Archevêque de *Strigonie*, l'Evêque de *Passau* & celui de *Waradin*. *Balbin* y joint *Wenceslas de Crumlow* Administrateur de l'Archevêché de Prague. Il ne paroît point que *Rokizane* ait eu aucune part à cette Cérémonie.

**XLIV.** PENDANT tout le ſéjour que *Ladiſlas* fit à Prague, il n'entra point dans les Egliſes des Huſſites, & il n'aſſiſta point à leur ſervice, quoi qu'il y fût invité avec empreſſement. Ils s'efforcerent inutilement d'engager dans leur parti un Prince qui avoit ſucé avec le lait la Foi Catholique Romaine, & qu'on avoit pris grand ſoin de l'y affermir. On prétend même qu'*Æneas Sylvius* eut bonne part à ſon éducation, & qu'il avoit compoſé à ſon uſage un Livre de l'éducation des Enfans (a). Imbu de ces principes, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ne regardât pas *Rockyzane* de bon œil. Ce dernier avoit engagé un Prêtre de ſon parti à dire la Meſſe au Château, en préſence de *Ladiſlas*. Dès que le Roi le ſût, il envoya le Capitaine de ſes Gardes ordonner au Prêtre de ſe retirer, ſans quoi il le feroit jetter du haut en bas du Château (b). L'année ſuivante, le jour de la Fête-Dieu, *Rockyzane* allant en proceſſion devant les fenêtres du Château avec le Calice, le Roi regarda le Sacrement ſans donner aucune marque de reſpect.

1454.

*Ladiſlas* n'entre point dans les Egliſes des Huſſites pendant ſon ſéjour à Prague.

(a) Ibid. ubi ſup. Cap. XX.

(b) Æn. Sylv. Hiſt. Bohem. Cap. LXII.

*Ici finit le Manuſcrit de l'Auteur,*

DIS-

# DISSERTATION

## DE M. DE BEAUSOBRE

## SUR LES ADAMITES

## DE BOHEME

*A MONSIEUR LENFANT*

## *PREMIERE PARTIE* (1)

JE ne doute point, Monſieur, que vous n'approuviez la ſage précaution de S. *Auguſtin*, ſe préparant à écrire ſon Livre des Hereſies (2). Il prie inſtamment *Quodvultdeus*, à qui il adreſſe ce Livre, & les autres Evêques ſes Confréres, d'implorer pour lui le ſecours du Ciel, afin qu'il puiſſe s'acquitter avec ſuccès d'un deſſein, qui lui paroît rempli de difficultez.

Il n'y a point en effet d'Ouvrage, où un Auteur ait plus de beſoin d'être aidé de la *Grace*, que dans une Hiſtoire des Héréſies; parce qu'il n'y en a point, où il ſe trouve un plus grand concours de cauſes d'erreur. Il n'a pas ſeulement à ſe défendre contre l'Ignorance, l'Inadvertance, la Précipitation, &c. mais contre la Prévention, le faux zele, l'Eſprit de Parti, qui ſont perpetuellement en embuſcade autour de l'Hiſtorien, & qui lui tendent des piéges preſque imperceptibles.

Je ne ſai ſi S. *Auguſtin* obtint une *Grace* fort *efficace* contre ces dangereux Adverſaires de la Verité. C'eſt un point que je n'examine pas à préſent, mais je ſai bien, que les Compilateurs des Héréſies modernes ne l'ont pas eue, & que leurs Livres ſont pleins de fautes, d'impoſtures, de calomnies groſſiéres. Il ne faut pas s'en étonner. La plupart de ces Livres ont été écrits par des Moines, ou ſur leurs rélations. Or il n'y a jamais eu de plus grands Impoſteurs, que les Moines. Ils étoient menteurs de profeſſion, mais ſi bien de *profeſſion*, que le Bénédictin *Thomas de Walſingham* n'a pas fait difficulté de dire, „ que cet Argument, UN TEL HOMME EST MOI-„ NE,

---

(1) La premiere Partie de cette Diſſertation eſt tirée de la *Bibliotheque Germanique* Tom. IV. p. 118. *& ſuiv.*

(2) *Curans vos, ut id (opus) peragam, pro me ad Deum non ſolum tuis, verum & aliorum Fratrum orationibus, adjuvandum*. Aug. in Præf. Lib. de HÆRESIBUS.

Google

„ NE, DONC IL EST MENTEUR, étoit de ſon tems, & au ju„ gement de tout le monde, un raiſonnement auſſi juſte & auſſi ter„ raſſant, que celui-ci, *Cela eſt blanc, Donc cela eſt coloré*. *In tantum*, dit ce Benedictin (a), en parlant des ORDRES MENDIANS, *illam veritatis profeſſionem perverſe vertendo maculatam, ut* IN DIEBUS ISTIS, & IN ORE CUJUSLIBET, *bonum ſit argumentum, tenens tam de forma quam de materia*, HIC EST FRATER, ERGO MENDAX, *ſicut & illud, Hic eſt album, Ergo coloratum.*

(a) *Th. Walſing. in Rich. II.* p. 166

Nous avons, Monſieur, un exemple de cette impoſture dans les ADAMITES DE BOHEME, dont vous n'avez dit qu'un mot, en paſſant, dans votre excellente *Hiſtoire du Concile de Conſtance*. Vous aurez occaſion d'en parler plus amplement, quand vous écrirez ce qui arriva dans l'intervalle, qui eſt entre ce Concile & celui de Baſle. Car ces prétendus Hérétiques furent découverts en 1420 ou 1421. Auſſi n'aurois-je pas penſé à examiner, s'ils ont été tels, que l'aſſurent tous les Hiſtoriens, ſi je n'y avois été déterminé par l'occaſion, que je vai vous dire.

L'Hiſtoire de cette Société de Chrétiens, qui ſe nommérent LES FRERES UNIS DE BOHEME, entre dans LES PRELIMINAIRES DE LA REFORMATION, que je me ſuis propoſé d'écrire. Cette Société ſe forma proprement (b) en 1467. Ce fut alors, qu'elle ſe ſépara des *Calixtins* & des *Catholiques* Romains, en inſtituant un nouveau Miniſtère. Les FRERES de Bohème deputérent cette année-là aux Vaudois établis depuis long-tems, mais cachez, ſur les Frontieres de la Moravie & de l'Autriche. Le deſſein de cette Deputation étoit de prier *Etienne*, Evêque Vaudois, de donner l'Ordination aux Paſteurs, que les Fréres s'étoient élûs. *Etienne*, aſſiſté d'un autre Evêque de ſa Communion, leur ordonna, ou confirma MATTHIEU, du Village de *Convalde*, qui fut le prémier de leurs Evêques. Je dis *le prémier*, pour marquer la dignité auſſi-bien que l'ordre, car il y eut au commencement une eſpéce de *Primatie* parmi les Evêques des Freres.

(b) *Jo. Camerar. De Eccleſ. Frat. in Boh.* p. 103.

Les *Catholiques* Romains & les *Calixtins*, informez de cette entrepriſe, en furent également irritez; & abuſant de leur credit auprès de *George de Podiebrad*, qui régnoit alors en Bohème, ils perſécutérent à l'envi des Egliſes, où l'on voyoit renaître l'innocence & la ſimplicité des prémiers tems. Le pretexte étoit non ſeulement le Schiſme, mais l'Union des Fréres avec une Secte, connue & diffamée en Boheme ſous l'odieux nom de PICARDS. (c) *Laſitius*, Gentilhomme Polonois, ons, qui a écrit l'HISTOIRE DES FRERES, & dont le Manuſcrit m'a été communiqué par le ſavant & obligeant M. *Jablonsky*, *Lazarus*, dis-je, fait de grands efforts, pour montrer que les Freres n'ont point été *Picards*, & ajoute une affreuſe deſcription de la Doctrine & des mœurs de ces gens-là. Ce qu'il en dit me paroît fort ſuſpect, & il me le paroît encore davantage, lorſque je m'apperçûs, que cet Auteur n'avoit pas fait, dans cet endroit, tout l'uſage, qu'il devoit faire de ſon diſcernement. C'eſt auſſi ce qui a été remarqué dans des Obſervations manuſcrites, qui ſont jointes à ſon Hiſtoire.

---

(c) *J. Laſitius* a écrit en Latin l'Hiſtoire des Fréres de Bohème, ſous le titre DE ORIGINE ET INSTITUTIS FRATRUM BOHEMICORUM. On en a imprimé, en 1649, le VIII. Livre, qui contient *leurs mœurs & leur Diſcipline*. DE MORIBUS ET INSTITUTIS. On y a joint quelques Extraits des Livres précedens, mais l'Hiſtoire entiere eſt manuſcrite. *L'Auteur y avoit travaillé longtems*. Il l'acheva en 1599. & la dédia à CHARLES, Baron de *Zerotin*, & Vice-Margrave ou Marquis de Moravie.

Ce qui me donne le plus de défiance, ce n'eſt pas ſeulement l'opinion, où je ſuis, & où l'expérience me confirme tous les jours, qu'il ne faut ajouter foi aux Auteurs *Hereſiologues*, que ſur des témoignages bien certains. C'eſt qu'on attribue à ces Picards des ſentimens & des mœurs, qui paroiſſent ſe combattre, & qui font un contraſte choquant. Car les mêmes Hiſtoriens, qui les accuſent des extravagances les plus outrées, & des vices les plus infames, les font mourir en Héros Chrétiens, & leur attribuent des opinions, qui naiſſent du fond de la droite Raiſon. Or cette meſalliance eſt, à mon avis, une juſte cauſe de douter de tout ce qu'on a dit d'odieux ſur leur ſujet.

C'eſt-là, Monſieur, ce qui m'a engagé à examiner, ſi les Adamites de Bohême ne ſont point une fiction des *Catholiques* Romains, & des *Calixtins*, leurs ardens perſecuteurs. Pour moi, je ſuis perſuadé que c'en eſt une, & j'eſpere que vous en jugerez de même, quand vous aurez lû mes raiſons. Je me flatte auſſi, que vous approuverez mon deſſein. Il me ſemble que c'eſt un Ouvrage bien digne d'un honnête homme, que de tâcher de réhabiliter des Innocens, à qui l'on ne peut rendre la vie. C'eſt même un Ouvrage, qui fait plaiſir. Car je vous avouerai, Monſieur, que j'en aurois pour le moins autant à effacer une Héreſie des Catalogues, qu'on nous en a fabriquez, que s'en font les Compilateurs d'y en ajouter quelqu'une. L'ambition de ces gens-là eſt de les multiplier, de les exagérer, & de groſſir, autant qu'ils peuvent, le nombre des Troupes, qui ont fait la guerre à la Raiſon & à la Religion. Voilà, ſans mentir, une ambition bien haïſſable. C'eſt pourtant à la lettre celle des Compilateurs d'Héreſies. *Il eſt rare*, dit fort bien M. DU PIN (a), *que les faiſeurs de Catalogues d'Héreſies ſoient tombez dans le défaut d'en oublier quelqu'une*, *mais celui de les multiplier leur eſt fort ordinaire*. Ils feignent des Héreſies, qui n'ont jamais été, & flétriſſent de ce nom des ſentimens véritables, ou moins problematiques.

(a) Du Pin, Bibl. Eccl. Tom. II p. 244. dans ſa Lettre.

Je vai donc vous rapporter, Monſieur, I. ce que les Hiſtoriens diſent des PICARDS, ou des ADAMITES DE BOHEME, & vous repréſenter les variations & les contrarietez, qui ſe trouvent dans leurs récits. II. Je montrerai enſuite, que la NUDITÉ RELIGIEUSE, dont on les accuſe, n'eſt nullement prouvée. Je ferai plus, je montrerai qu'elle eſt fauſſe, & un Jeſuite celebre en juſtifiera les Picards. III. Je rechercherai après cela ce qui peut avoir ſervi de prétexte

texte à cette impertinente fable, dont nous trouverons l'origine à la naissance des Vaudois en Boheme. IV. Remontant à cette occasion jusqu'à la source de l'ADAMISME, je trouverai par tout, ou beaucoup de mensonges, ou beaucoup d'incertitude. Les ADAMITES de S. *Epiphane* ne paroîtront guéres plus réels que ceux de Bohéme. La nudité & les impudicitez des PRISCILLIANISTES deviendront fort douteuses. Les TURLUPINS disparoîtront entierement, & l'Adamisme, s'il y en a encore, ne se trouvera plus que parmi des Moines & des Mystiques. V. Je prouverai, que les opinions impies, ou absurdes, que l'on impute aux *Picards Adamites*, ne sont que de pures calomnies, ou les sentimens des Vaudois déguisez, & confondus avec les fausses consequences, que leurs ennemis en tiroient. VI. Enfin je ferai la Critique d'une reflexion de feu M. *Bayle*, qui donne, mal à propos, aux Payens une espéce de préférence sur les Chrétiens par rapport à la pudeur. Voilà mon plan, vous jugerez comment je l'aurai executé.

I. ENEE SYLVIUS (a) raconte que du tems des guerres de *Zeska* un PICARD passa de la Gaule Belgique en Boheme. Que cet homme en imposoit au Peuple par des *prestiges*, qu'il se disoit *le Fils de Dieu*, se faisoit appeller ADAM, & ses Sectateurs ADAMITES, & qu'il leur commandoit *d'aller nuds*. S'il en faut croire le même Historien, il n'y avoit point de mariages dans cette Secte: les femmes y étant communes, & les hommes ayant la liberté de se saisir de la premiere, qui leur plaisoit. Ils devoient seulement, avant que d'en prendre possession, la présenter à leur Patriarche, & lui dire, qu'ils avoient de l'amour pour elle, ou, suivant le stile qu'on attribue à la Secte, *Que leur Esprit se sentoit échauffé pour celle-là.* (IN HANC *Spiritus meus incaluit.*) *Enée Sylvius* a voulu donner un air *mystique* à cette déclaration d'amour, qui est exprimée en Bohemien d'une maniere plus simple & plus naturelle, (b) *Mon cœur aime cette personne-là, & la desire.* Le Picard très indulgent répondoit aussi-tôt, *Allez, croissez, multipliez.* Il pretendoit, que tout le Genre humain étoit esclave, hormis lui, ses Sectateurs, & leurs enfans, & que les vêtemens étoient une marque de servitude.

(a) *Hist. Boh.* Cap. XLI.

„ Cette Secte, *poursuit Enée Sylvius*, devint bien-tôt si nombreuse,
„ qu'elle s'empara d'une Ile, que fait la riviére de Lausnitz, d'où qua-
„ rante de ces Fanatiques allerent un jour faire main basse sur deux cens
„ Paisans. *Zisca*, informé de leurs cruautez & de leurs impudicitez,
„ marcha contre eux avec son Armée, les força dans leur Ile, & les
„ passa tous au fil de l'épée, excepté deux hommes, qu'il conserva,
„ pour s'instruire des mystéres de cette nouvelle Superstition". Notre Au-

---

(b) *Ut aliâ Bohemicâ scribitur. Hanc animus cor meum concupit expetit.* Theobald. *De Bell. Hussitic.* Cap. LI.

Auteur ajoute. *J'ai ouï dire à* Ulrich de Rosenberg, (a) *lors que j'étois en Pologne, qu'il avoit tenu en prison des hommes & des femmes de cette Secte, que les femmes disoient hautement, que ceux, qui portoient des habits, mais sur tout des haut-de-chausses, n'étoient pas libres* (Non *esse liberos, qui vestibus, & præsertim femoralibus, uterentur.*) Rosenberg garda ces femmes en prison, jusqu'à ce qu'elles fussent accouchées, après quoi il les fit brûler avec leurs maris, *mais elles souffrirent le Supplice du feu en riant, & en chantant.* (b) Ridentes, *cantantesque flammam intrarunt incendia perpessi.*

Le récit d'*Enée Sylvius* s'accorde assez bien avec celui de *Matthias de Mechow*, Auteur d'une Chronique Polonoise, si ce n'est que ce dernier dit des deux Picards, que *Ziska* garantit du carnage, ce que *Sylvius* dit des femmes prisonnieres chez Rosenberg. (c) *Hi, dum macerarentur & incenderentur, ridentes cantantesque occisionem & incendia pertulere.* Cet Historien ne fait aussi aucune mention de la *liberté*, ridiculement attachée à n'avoir point de *haut-de-chausses*. C'est une particularité, qui est propre à *Enée Sylvius*, quoique l'Historien Polonois, dont la Chronique finit à l'année 1506, n'ait pas ignoré sans doute ce que ce Prélat avoit écrit, comme on en peut juger par la conformité de leur stile dans cet endroit-là.

M. *Bayle* a mis dans son Dictionaire un Article des Picards. Mais au lieu d'y employer ce discernement critique, dans lequel il semble qu'il excelle, il s'est contenté de copier fidélement *Enée Sylvius* & *Varillas*. Je m'imagine, qu'il eût été moins facile & moins crédule, si ces deux Historiens avoient attaqué la réputation d'une Secte de Philosophes. Au moins, quand il s'agit de la nudité des *Gymnosophistes*, il n'est pas aussi traitable que sur celle des Picards. Je ne sai si c'est, que M. *Bayle* n'étoit pas fâché de trouver du ridicule & de l'impudence dans une Secte Chrétienne. On pourroit le soupçonner, quand on pense, qu'il composoit un Dictionaire Critique, dont le but est d'examiner & de corriger ce qu'on a dit de faux, d'incertain, ou de suspect, sur les personnes dont il parle, & sur les sujets, qu'il traite. Cependant il n'a pas daigné jetter un seul regard *critique* sur les pauvres Picards, non plus que sur les Turlupins leurs prédécesseurs. Il les a reproduits sur la Scène avec le masque difforme, que leur ont donné leurs bourreaux. Je tâcherai de l'ôter, mais il y a aussi quelques inexactitudes à ôter de l'Article de M. *Bayle*.

1. Il dit, que le Chef de la Secte *s'appelloit* Picard, qu'il *passa de Flandres en Allemagne, & pénétra jusqu'en Bohème.* *Enée Sylvius*, qui est l'Auteur de M. *Bayle*, s'exprime en ces termes, *Piccardus quidam ex Gallia Belgica, transmisso Rheno, per Germaniam & Bohemiam penetravit.* La traduction de M. *Bayle* n'est, ni sure, ni juste. 1. *La Gaule Belgique* (d) n'est pas la Flandres. Cette Province n'étoit qu'une partie de la Gaule Belgique, la Picardie en étoit une autre. 2. *Enée Sylvius* ne dit point que le Chef de cette Secte *s'appelloit Picard*, mais qu'un

(a) C'est en 1451.

(b) *Æn. Sylv.* Ibid.

(c) *Matth. Mechov.* Chron. Polon. L. IV. Cap. L. p. 296.

Voyez l'Article des Picards dans le Dict. de *Bayle*.

(d) *Vid. Cluver. Geogr.* cum not. L. II. Cap. XII.

Digitized by Google

qu'un *certain Picard* paſſa en Boheme. Il eſt bien vrai, que *Theobalde* a dit, qu'il ſe nommoit *Picard*, (a) *Picardum nomine.* Mais M. *Bayle* ne cite point du tout *Theobalde*, qu'il n'a pas conſulté, & que lui auroit donné ſur le ſujet des Picards, des connoiſſances, qu'il n'a pas eues. Il eſt vrai encore, qu'on appelloit cet homme *Picard*, mais ce n'eſt pas que ce fût ſon nom. C'eſt parce que dans ce tems-là les Gens de Lettres, les Prêtres prenoient leur ſurnom du nom de leur Patrie. Celui, dont il s'agit, (1) s'appelloit JEAN, & s'il fut nommé *Picard*, c'eſt parce qu'il étoit de *Picardie*, & non de *Flandre*.

(a) Theob. ubi ſup. Cap. XLIV.

2. M. *Bayle* dit, qu'il ordonnoit à ſes Diſciples d'aller *toujours nuds*. *Enée Sylvius* n'a point mis ce *toujours*. (b) *Quos nudos incedere jubens.* Il eſt vrai, que *Dubravius* (2) l'a ajouté, mais M. *Bayle* n'a pas cité cet Hiſtorien, ce qui fait juger qu'il ne l'a pas conſulté non plus que *Theobalde*. *Laſitius* ſe contente de dire „ (c) Que les Picards étoient nuds devant les femmes, comme ſi la Bohême eût été „ un autre Paradis terreſtre, qu'ils faiſoient leurs prieres nuds, & qu'en „ cet état ils ſautoient autour d'un feu, en chantant le Decalogue". (*Nudi cum fœminis verſabantur, .. nudi precabantur, & ſubſilientes ad focum Decalogum decantabant.*) C'eſt donc une nudité ſecrette, une eſpece de cérémonie religieuſe, une nudité ſemblable à celle que l'on attribua aux anciens Adamites. Auſſi n'y en avoit-il point d'autre qui fût praticable, à moins que de ſuppoſer nos Picards ſéparez du reſte de l'Europe, & inſenſibles à toutes les injures de l'air, dans un climat, où il eſt aſſez rigoureux.

(b) Æn. Sylv. ubi ſupr.

(c) Laſit. ubi ſupr. § 78.

3. Il ſemble, que M. *Bayle* n'auroit pas dû citer *Varillas*, ſur tout Varillas *Hiſtorien de l'Héréſie*, le plus impertinent & le plus hardi conteur de fables, qu'il y ait jamais eu. J'aimerois autant citer les Auteurs des *Légendes*. Il ne ſe contente pas de paraphraſer à ſa maniere le récit d'*Enée Sylvius*, qui eſt apparemment le ſeul Hiſtorien, qu'il ait conſulté ſur le ſujet des Picards. Il a la hardieſſe de citer à ſa marge LES VERITABLES DOGMES de ces gens-là, Piéce auſſi chimérique que les Picards qu'il décrit. Si on veut ſavoir leurs vrais *dogmes*, il faut les chercher dans les Confeſſions des Vaudois, ou dans celle des TABORITES, que *Flaccius Illyricus* publia autrefois, & dont *Balthaſar Lydius* (c) nous a donné une ſeconde édition, avec un ſavant Commentaire.

(c) Vid. Valdenſ. Balth. Lydii.

4. M. *Bayle* dit, que le Picard ſe retrancha dans *une Ile de la Riviere de Luznik*, & *Varillas*, dans *une Ile formée par le Lammitque*. Je ne ſai ſi la *riviere Luznik*, ou le fleuve *Lammitque*, ſe trouvent quelque part, mais je ſai bien, que la Riviére, qu'*Enée Sylvius* appelle *Amnis Luſinitius*, eſt la Riviére de *Lauſnitz*, ſur laquelle Ta-

---

(1) *Harum Dux quidam Johannes, Picardia Galliæ oriundus.* Laſit. Hiſt. MSS. L. II. § 77.

(2) *Ut in illis viri mulieresque nudi* ADAMITÆ *incederent.* Dubrav. *Hiſt. Bohem.* L. XXVI. p. 217.

*Tabor* est bâtie, & que c'est en effet dans ces quartiers-là, que *Zuka* défit les prétendus Adamites, & en fit brûler grand nombre. 5. Enfin M. *Bayle* parle d'un *Seigneur de Boheme*, que *Sylvius* nomme *Ulrichus Resensis*. C'est *Ulrich de Rosenberg*, qui étoit effectivement un des premiers Seigneurs de ce Royaume.

Je crois qu'*Enée Sylvius* est le premier Historien, qui ait écrit des *Adamites*. Il étoit en Boheme en 1451. pour les affaires de *Nicolas V.* comme on le voit par la Lettre, qu'il écrivit de ce Pays-là à *Carvajal*. Il entreprit depuis d'écrire l'Histoire de Boheme, qu'il dedia à *Alphonse d'Arragon*, Roi de Naples, qui aimoit beaucoup les Belles Lettres. *Sylvius* n'avoit pas les connoissances necessaires pour écrire une semblable Histoire (1), mais *Jean Tuschecovi*, Chancelier de la *Vieille Prague*, lui fournit les Memoires, sur lesquels il travailla. C'est une particularité que je remarque en passant.

Vid. Æn. Sylv. Ep. CXXXIX.

*Lasic* ne nous en apprendra d'autres sur le sujet du *Picard* (a). Il raconte, que cet homme arriva en Boheme en 1418 lorsque *Wenceslas, le fainéant & l'yvrogne*, comme les Historiens le qualifient, vivoit encore. Qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans, que ces gens-là disoient qu'on les avoit chassez de leur Pais à cause de l'Evangile. Ce récit est confirmé par le Jesuite (b) *Bohuslas Balbinus*. A l'égard des *prodiges* de ce prétendu Imposteur, ils consistoient à commander aux oiseaux, & aux bêtes à quatre pieds, & à s'en faire obeir. L'Auteur de la Chronique Polonoise ajoute (c), *qu'il les prenoit à la main*. Tout cela sentiroit fort le Magicien, si l'on ne trouvoit de pareils prodiges au rang des miracles, faits par les plus grands Saints. (2) S. *Martin* commandoit aux oiseaux du même ton, dont il commandoit aux Demons. *Lasitius* dit encore, que ce fut au mois de Decembre 1421 que *Zuka*, & *Rosenberg* firent périr ces pauvres gens, les femmes elles-mêmes bravant le feu preparé pour les consumer (*Ignem sibi paratum risu excipientibus*). Le même Historien leur impute quantité d'autres erreurs, que *Sylvius* n'a pas rapportées, & dont je parlerai dans la suite, quand je montrerai, que ces Picards étoient de veritables Vaudois.

(a) Lasic. ub. sup. L. II. p. 74.

(b) Bohusl. Balb. Epitom. Rer. Bohem. L. IV. p. 441.

(c) Mat. Mich. Ibid.

*Enée Sylvius* n'est point l'inventeur de la fable des Adamites, mais son témoignage n'en est pas plus digne de foi. En général son Histoire n'est guéres estimée des Connoisseurs. Le célébre *Jean Craton*, Médecin de l'Empereur *Maximilien II.* & juge très-compétent, en a parlé comme d'un Livre plein de fatras, de bruits & d'opinions populaires (c) *Æneæ Sylvii Commentaria, seu potius opinionum commenta*. On pourroit

(c) Vid. Epist. Dedic. Hist. Dubrav.

---

(1) *Æneas Sylvius in Chronico Bohemorum, quod Johannis Tuschkovii veteris urbis Pragensis Cancellarii ope confecit. Theobal. ub. sup. Cap. LI.*

(2) *Imperat potenti virtute Dæmonibus, at aves quibus imperabat gurgitum relinquentes, aridas peterent desertasque regiones, eo nimirum usus imperio (Mergos) jussu imperio, quo Dæmones fugare consueverat. Sulpic. Sev. Epist. III. ad Bassulam.*

roit preſque confirmer ce jugement par l'aveu de l'Hiſtorien même. Car parlant des bruits, qui couroient ſur la cauſe de la mort du jeune Roi *Ladiſlas*, il n'a point diſſimulé, „qu'il ne fait que raconter ce que „d'autres ont dit, & qu'il écrit bien des choſes, qu'il ne croit pas". *Aliorum dicta recenſeo, & plura ſcribo quam credo* (a). Je n'oſerois affirmer, qu'il faut mettre l'Hiſtoire des Adamites dans ce dernier rang; mais ce Prélat Italien avoit trop d'eſprit & de pénétration pour ne pas s'appercevoir de la fable, &, peut-être que s'il avoit eu une conſcience moins *Catholique*, il auroit été le premier à s'en moquer.

(a) Æneas Sylv. Hiſt. Boh. Cap. LXXI.

Quoi-qu'il en ſoit, le témoignage d'*Enée Sylvius* eſt très-ſuſpect en matiére d'Héréſie, & il nous a fourni lui même une bonne raiſon de nous en défier, lorſqu'il nous repréſente la Ville de Tabor, où il avoit été, comme le réceptacle de toute ſorte d'Hérétiques. (b) „Il y a, „*dit-il*, des Nicolaïtes, des Ariens, des Manichéens, des Arméniens, des Neſtoriens, des Bérengariens, des Pauvres de Lyon". On ſait ce qu'étoient les *Taborites*. On reconnoît en eux les *Bérengariens & les Pauvres de Lyon*. Mais pour tous ces autres Hérétiques, on nous permettra de douter, qu'il y en eût à Tabor. J'en excepte pourtant les NICOLAÏTES, parce qu'il y en a de modernes, qui ſont de la création des Papes.

(b) Æn. Sylv. Epiſt. CXXXIX. vers la fin.

En effet il a plu à ces ſouverains Pontifes de prêter ce nom à tous ceux, qui ſoutiennent, que les Prêtres peuvent être mariez, comme on le voit entre autres par l'abjuration, que *Pierre Damien* extorqua en 1059. à l'Archevêque de Milan (c). Ce Prélat y condamne l'HÉRÉSIE DES NICOLAÏTES, „& promet d'employer tout ſon pou„voir, à obliger ſes Prêtres, ſes Diacres, & ſes Sous-diacres, de chaſ„ſer LEURS FEMMES, & leurs Concubines". (AB UXORUM *& Concubinarum Societate*.) Pour les *Concubines*, cela étoit juſte, ou plutôt, il étoit juſte de réduire les Prêtres à les épouſer, & à convertir par-là un commerce libertin en un ménage honnête. Mais pour les *Femmes* légitimes, quel droit avoit le Pape de les ſéparer de leurs Maris? Et quelles pouvoient être les ſuites de cette ſéparation? Tout le monde les a vues, & en a gémi. Il a vû, avec horreur, bannir un faux NICOLAÏSME, pour en introduire un véritable. L'expreſſion eſt juſte à tous égards. *Pierre Damien* executoit les loix & les ordres de NICOLAS II en obligeant les Prêtres à renvoyer *leurs Femmes*; ce qui réſulta de ces divorces, ce fut des amours vagues & libertines, qui leur ſuccédérent. Les Prêtres, n'ayant plus de femmes en propre, ils en poſſédérent en commun, & l'Archevêque de Milan le permit. *Promiſcuus mulierum concubitus annuit*, dit *Sigonius* (d). Si la Loi de NICOLAS II n'eſt pas le NICOLAÏSME, on ne peut nier qu'elle ne l'ait été par ſes ſuites.

(c) Sigon. De Reg. Ital. L. IX. p. 181.

(d) Sigon. Ibid.

Le témoignage d'*Enée Sylvius* ne vaut donc pas grand' choſe, mais celui de *Roſenberg* vaut encore moins. Quand les Picards parurent en Boheme, *Roſenberg* étoit un jeune Seigneur, qui ne faiſoit qu'entrer

dans

dans le monde. On peut le ſuppoſer inſtruit des exercices d'un homme de ſa naiſſance, mais non pas éclairé ſur la Religion, Science, qui n'étoit point du tout, dans ce tems-là, celle de la Nobleſſe. Il fut d'abord Calixtin, & uni avec *Ziska*, & avec les Etats de Boheme, contre l'Empereur & le Pape, mais il changea bientôt de Parti, & mérita les éloges, que *Sylvius* lui donne (a), d'avoir été *un vrai Fils de l'Egliſe, un ardent ennemi des Hérétiques, & de s'être ſignalé entre les Grands de Bohême, qui ont défendu la Foi Catholique par la parole & par les armes.*

(a) *Æn. Sylv. in Ep. Ep.* CXXXIX. vers la fin.

C'eſt ce *Roſenberg*, qui témoigne, que des femmes Picardes *déclaroient hautement, que quiconque porte des haut-de chauſſes n'eſt pas libre.* Je ne ſai ce qui rend ce récit plus ſuſpect, ou la nature du fait, ou le caractère du témoin. A l'égard du fait, il renferme une extravagance, qui n'eſt guéres croyable. Pour ſoutenir au péril de ſa vie, que *des haut-de chauſſes dérogent à la liberté*, il faut un degré de folie plus digne de compaſſion que du ſupplice. On enferme des foux de cette ſorte, on ne les fait pas bruler, à moins qu'on ne ſoit encore plus barbare qu'ils ne ſont foux. Si l'on dit, que ce n'eſt pas folie, mais libertinage, le fait devient encore plus incroyable. Eſt-il naturel, que des femmes, qui ont toute leur Raiſon, & qui ſont aſſez courageuſes pour *ſouffrir en riant, & en chantant, le ſupplice du feu*, ſoient en même tems aſſez libertines, & aſſez impudentes, pour avoir, & pour *déclarer en public*, les ſentimens qu'on leur attribue ! Le mépris de la vie, le mépris du Supplice n'eſt pas la vertu des ames voluptueuſes, ou il y en a bien peu d'exemples.

Mais quand il ne s'agiroit pas d'un fait auſſi peu croyable, que celui dont il eſt queſtion, le témoignage de *Roſenberg* eſt très-ſuſpect, & tout-à-fait inſuffiſant. Car, outre qu'il étoit fort jeune au tems de l'evenement, qu'il le raconte trente ans après, & qu'un ſi long intervalle altère bien les idées & la mémoire, c'eſt qu'il eſt le ſeul témoin, qui le raconte. Nul Hiſtorien, que je ſache, n'en a parlé, ſi ce n'eſt quelqu'un de ces modernes, qui copient ſans choix tout ce qu'ils trouvent dans leurs Auteurs. *Matthias de Michow, Dubravius, Theobalde*, n'ont pas ſeulement daigné en faire mention. C'eſt donc un témoin unique, mais c'eſt de plus un témoin qui eſt Partie. Il a fait brûler les Picards, & s'eſt toujours diſtingué par des exploits perſecuteurs. Voilà le fait, en voilà la preuve. Que le monde croiroit de fables impertinentes, ſi un pareil témoignage ſuffiſoit pour les perſuader ! En verité M. *Bayle* ne devoit pas charger ſon Dictionnaire d'une particularité ſi évidemment fabuleuſe, ou il devoit en faire ſentir le faux & le ridicule.

J'ai une curioſité, que je ne puis m'imaginer que *Sylvius* n'ait pas euë, quand *Roſenberg* lui conta l'Hiſtoire de ces femmes Picardes. Je voudrois ſavoir ce qu'elles chantoient ſur le bucher. *Jean Hus & Jérôme de Prague* avoient chanté dans les flammes des Hymnes ſacrez. Ils

ne

ne ceſſérent que lors que le feu leur coupa la voix. Seroit-il poſſible, que *Sylvius* eût négligé de demander à *Roſemberg* ce que chantoient des femmes ſi magnanimes, & ce qui pouvoit leur inſpirer une joye ſi peu naturelle, quand le feu alloit finir leur libertinage & leurs plaiſirs? Le ſilence de *Sylvius* me paroit affecté, & je ne crois pas hazarder trop, ſi je dis, que les Cantiques de ces femmes auroient démenti tout le reſte de la fable.

Après *Enée Sylvius*, je trouve *Matthias de Michow*, que j'ai déja cité, & qui eſt aſſez conforme au premier, mais *Jean Schlecta* ne l'eſt point du tout. Celui-ci, qui ne manquoit ni d'eſprit, ni de ſavoir, inſtruiſant *Eraſme* des diverſes Sectes, qui partageoient la Bohême ſa Patrie, lui parle en ces termes du fameux PICARD, & de ſes Sectateurs: „Les Picards ſont la troiſiéme Secte, qui ſe trouve en Bohême. „ Elle a pris ſon nom d'un Picard fugitif, qui vint dans ce Royaume, „ il y a quatre-vingt-dix-ſept ans, lorſque le ſcélérat & le ſacrilege „ *Zizka* faiſoit la guerre aux Eccléſiaſtiques, & pilloit leurs Egliſes. „ Ce Picard ſe joignit à *Zizka*, & l'infecta du poiſon de ſa Doctrine, „ lui & toute ſon Armée ".

Vid. Epiſt. Eraſm. L. XIV. p. m. 466 La Lettre eſt du 10 Octob. 1519

Il y a plus d'une faute dans ces paroles, mais la principale eſt, que *Zizka*, loin d'avoir été Picard, fut toute ſa vie l'impitoyable perſécuteur des Picards, qu'il faiſoit brûler partout ſans choix & ſans miſéricorde. Ce fut (a) PROCOPE, ſurnommé le *Grand*, qui ſucceda à *Zizka* dans le commandement des Taborites, & qui ayant été Prêtre, avoit plus de lumiéres que lui, ce fut *Procope*, dis-je, qui fut *Picard*, & dont l'Armée étoit *Picarde*, ſelon le ſtile de ce tems-là. C'eſt-à-dire, qu'elle ne croyoit ni la Tranſubſtantiation, ni la préſence réelle du Corps de J. CHRIST dans l'Euchariſtie, qu'elle condannoit l'adoration du Sacrement, le culte & l'invocation des Saints, le Purgatoire, & d'autres articles de la Foi Romaine.

(a) Voy. ci-deſſus (*Biblioth. Germ.*) p. 36.

„ Cette pernicieuſe engeance, *pourſuit Schlecta*, s'eſt non ſeulement „ conſervée, juſqu'au tems d'*Uladiſlas*, mort depuis peu d'années, mais „ elle s'eſt extrêmement accrue ſous ſon régne ". On voit bien, qu'il veut parler des *Fréres de Bohême*, qu'il confond avec les Picards, ou les *Taborites*, en quoi il ne ſe trompe pas beaucoup. Il eſt certain, que les Fréres de Bohême deſcendoient des Picards, quoi qu'ils l'ayent deſavoué, par des raiſons de prudence, afin d'ôter à leurs ennemis le prétexte de faire valoir, contre eux, les Edits donnez contre les Picards. *Eſrom Rudiger* (1), un de leurs Paſteurs, a la ſincérité d'en convenir.

*Schlecta* rapporte enſuite à ſa maniére les dogmes des Picards, mais il ne dit point, que le Chef de la Secte ſe fut vanté d'être le *Fils de Dieu*, qu'il eut ſéduit le Peuple par *des preſtiges*, qu'il eût introduit *la communauté des* fem-

---

(1) *Re autem, & veritate horum* (Taboritarum) *filii ſunt Eccleſiæ noſtræ, quidquid dicant aut commenticentur alii.* Ex. Rud. Narrat. De Col. Frat. p. 159.

*femmes*, qu'il ait ordonné à ſes Sectateurs d'*aller nuds*, qu'il ſe ſoit fait nommer *Adam*, qu'il ait prétendu, qu'il n'y eut que lui & ſes Diſciples, qui fuſſent *libres*. *Schlecta* garde un profond ſilence ſur toutes ces opinions abſurdes ou profanes, & ce ſilence dans un Ecrivain très-paſſionné contre les Picards, qui n'ignoroit pas d'ailleurs ce qu'en avoit écrit *Sylvius*, eſt, à mon avis, une preuve bien forte, qu'il ne croyoit pas ce que cet Auteur en a dit. Pourquoi *Schlecta* auroit-il ſupprimé ce qui couvroit d'ignominie, & la Secte, & le Chef de la Secte?

Paſſons à un Auteur, dont l'Hiſtoire eſt à la vérité fort confuſe, parce qu'il a négligé les dates des événemens, mais pourtant plus eſtimé, & mieux inſtruit des affaires de Boheme qu'*Enée Sylvius*. C'eſt de (a) *Dubravius*, que je veux parler. Cet Evêque raconte, » qu'il parut en Moravie, dans un coin d'une Ile de la Morave, une nouvelle eſpece de Taborites, qui reſſuſcitérent les anciennes erreurs des Picards. Que ces gens-là ſoutenoient, qu'on ne doit point adorer le Sacrement de l'Autel, parce que le Corps de J. CHRIST n'y eſt point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame; Que le pain & le vin de l'Euchariſtie demeurent toujours du pain & du vin, dans leur ſubſtance, Qu'un Laïque peut les recevoir dans ſes mains, parce que celles d'un ſimple Fidéle ſont auſſi dignes de toucher le Sacrement, que celles d'un Prêtre; Que ces Picards vomiſſoient encore d'autres blaſphêmes contre le Corps de J. CHRIST, Que s'étant beaucoup multipliez en peu de tems ils ſortirent de leur Ile, ſe jettérent ſur le riche Monaſtère de *Vile-Hrad*, qui étoit dans leur voiſinage, le pillérent, & firent brûler l'Abbé avec ſept Moines, Qu'ils étoient protegez par la Nobleſſe des environs, mais ſurtout par les Seigneurs de *Straznitz*, d'*Oſtrowitz* & de *Kunſtat*; Que *Jean de Prague*, Evêque d'Olmutz, ſurnommé DE FER, (*Ferreus*) voulut les attaquer dans leur Ile, mais qu'ayant trouvé l'entrepriſe trop difficile, il demanda du ſecours à *Sigiſmond*, qui lui envoya ſix mille chevaux Hongrois, Qu'à l'approche de cette Armée les Picards abandonnerent leur poſte, & ſe jettérent la plupart dans la Bohême «.

(a) *Dubrav.* ub. ſup. L. XXVI. p. 216 & 217. *Dubravius* étoit Evêque d'Olmutz.

J'ai d'abord été frappé des contrariétez, qui ſe trouvent entre ce récit, & celui d'*Enée Sylvius*, ces deux Hiſtoriens n'ayant rien de commun, que les noms d'*Ile* & de *Picards*. Mais j'ai reconnu depuis, en conſultant d'autres Auteurs, qu'il y a eu des Picards en deux Iles différentes, que les uns furent attaquez & défaits par *Zisca*, & les autres (1) diſſipez par cet Evêque d'Olmutz (b), que la Cour de Rome éleva au Cardinalat, & que ſa Patrie a honoré du ſurnom très-Epiſ-

(b) Vid. *Steph. Spiter. Olomuc.* Elle eſt à la ſuite de l'Hiſtoire de *Dubravius*.

---

(1) *Théobalde* ne convient pas de ce fait. Selon lui les *Picards* de la *Moravie* repouſſérent l'Evêque, & ſe maintinrent dans leur poſte.

Epiſcopal (1) d'*Evêque de Fer*. Cependant il faut remarquer, que *Dubravius* ne dit pas un mot d'un *Picard* Enchanteur, d'un Fanatique, qui ſe ſoit fait appeller *Adam*, & vanté d'être le *Fils de Dieu*. Il n'y a nulle apparence, qu'il n'ait pas ſû ces particularitez. Il étoit ſavant dans l'Hiſtoire de ſon Païs, il l'a écrite. Il n'a pas ignoré ce qu'avoit dit *Enée Sylvius*, dont l'Hiſtoire de Bohême avoit été imprimée à Rome en 1475. c'eſt-à-dire, environ quatre-vingt ans avant la mort de *Dubravius*. D'où vient donc qu'il n'a fait aucune mention de ces particularitez? On n'en ſauroit dire d'autre raiſon, ſinon qu'il les a trouvées fauſſes, & les a mépriſées.

*Dubravius* décrit enſuite les mœurs des Picards, & s'accorde, à peu près, avec *Enée Sylvius* ſur deux articles. Le premier eſt *la communauté des femmes* (a). *Connubia eis promiſcua fuere*, dit Sylvius. *Dubravius* tourne la choſe autrement. Il dit, „ que dans la vuë d'avoir „ des enfans, les Picards peuvent ſe ſaiſir, & uſer de quelque femme „ que ce ſoit, dès qu'elle leur plaît". ( (b) *Ut jure optimo naturæ opus implere debeant, de liberis procreandis, de quacunque placeret muliere, ſine ullo delectu*.) Cela paroît mal-aiſé à concilier avec une Loi de ces gens-là, que *Sylvius* a rapportée, & que *Dubravius* a jugé à propos de ſupprimer. C'eſt qu'il étoit défendu parmi eux, d'avoir commerce avec aucune femme, ſans la permiſſion du *Père Adam*, [ (c) *nefas, injuſſu Adam, mulierem cognoſcere*.] Je ſoupçonne *Dubravius* d'avoir omis cette circonſtance, parce qu'il y avoit une eſpèce de contradiction entre cette Loi, qui indique une bénédiction nuptiale, & ces mélanges brutaux & ſans choix, dont *Sylvius* & lui trouvent à propos d'accuſer les Picards. Quand les *femmes ſont communes*, & qu'on peut ſe ſaiſir à ſon gré de la première qui plaît, on n'a pas beſoin de la permiſſion du Prêtre, pour uſer de cette liberté.

(a) Æn. Sylv. ub. ſup. Cap. XLI.

(b) Dubrav. Ibid.

(c) Æn. Sylv. Ibid.

Ce qui ſuit confirme ma penſée. *Dubravius*, continuant à nous décrire les mœurs des Picards, dit, „ que ceux d'entre eux, qui ſe piquent d'être les plus continens, & les plus religieux obſervateurs du „ mariage, (*continentiores*, MATRIMONIIQUE *tenaciores*) uſent „ des droits, qu'ils ont ſur leurs femmes avec tant d'inſolence, qu'ils „ les exigent indifféremment, dans un lieu ouvert ou fermé, ſacré ou „ prophane, & qu'ils renvoyent ces femmes, dès qu'elles ſont ſtériles, „ ou trop vieilles pour avoir des enfans". (*Hanc licentiam uſurpabant, ut uxor, quovis in loco, ſacro aut prophano, clauſo aut aperto, marito poſtulanti debitum redderet.*)

Ibid.

Je n'examine point ce qui peut avoir ſervi de prétexte à la calomnie du Divorce. Je remarquerai ſeulement, que *Dubravius* détruit lui-même celle de la communauté des femmes, le *mariage* étant incompatible

---

(1) On lui donna ce nom, parce qu'il fut fort guerrier, qu'il paroiſſoit à la tête des Troupes armé de toutes pièces, & montant un cheval tout bardé.

ble avec cette communauté. Or il y avoit des *mariages* parmi les Picards, puiſqu'il y avoit des divorces, & qu'au moins une partie d'entre eux ſe piquoit *d'obſerver plus religieuſement que les autres les Loix du* MARIAGE, MATRIMONII *tenaciores*.

Je ne veux pourtant pas diſſimuler, que l'expreſſion d'*Eneas Sylvius*, CONNUBIA PROMISCUA, peut avoir un autre ſens que celui, que je lui ai donné après (a) *Varillas*, & M. (b) *Bayle*. Car peut-être que le Prélat Italien a voulu dire, que les Picards n'obſervoient point, dans leurs mariages, les dégrez défendus, que le Pére épouſoit la fille &c. Ce ſens pourroit être confirmé par une Lettre, que *Theobalde* a rapportée, & dont je parlerai bientôt, mais ſi c'eſt celui de *Sylvius*, on y voit la vieille calomnie, mille & mille fois répétée contre les Vaudois & les Albigeois. J'en dirai un mot dans la ſuite, me contentant de remarquer ici, que dans toutes les Sentences rendues par l'Inquiſition de Thoulouſe, durant l'eſpace de (1) quinze ans, contre un grand nombre de Vaudois & de (2) Manichéens, il n'y a pas la moindre trace que ces gens-là ayent été accuſez, ni d'aucune impudicité, ni d'aucun inceſte. Les Inquiſiteurs ne les interrogent pas même là-deſſus, ce qui prouve évidemment, que tout ce qu'on en a dit n'eſt que pure calomnie.

(a) *Hiſt. de l'Hér.* L. II p. 330.

(b) Dans ſon Article des PICARDS.

Il y en a une bien groſſiére dans ce que *Dubravius* ajoûte, & que *Sylvius* a ignoré, ou n'a oſé dire. C'eſt que les Picards exigeoient de leurs femmes les derniéres complaiſances, dans des lieux *ouverts*, ou *fermez*, *ſacrez*, ou *prophanes*, dans les Temples mêmes. Quelque hardie que ſoit l'impudence, elle eſt réprimée par la crainte & par le châtiment, quand elle ne l'eſt pas par la Pudeur & par la Religion. Mais ſuppoſé que les Picards euſſent porté leur inſolence juſqu'à la face des Autels, il y avoit de la partialité à les faire brûler pour cela. Car étant mariez, & s'agiſſant de leurs propres femmes, pourquoi les traiter plus rigoureuſement, qu'on ne traitoit des Moines, qui n'en ayant point de légitimes, commettoient le même ſacrilege? Pourquoi ne brûloit-on pas ces Ordres Religieux, pour leſquels on fit autrefois cette Epigramme un peu libre, mais trop véritable, qu'*Henri Etienne* a rapportée.

Or ça Jacopins, Cordeliers,
Auguſtins, Carmes Bordeliers,
D'où vient qu'on vous nomme BEAUX-PERES?
C'eſt qu'à l'ombre du Crucifix,

Sou-

---

(1) Ces Sentences ont été rendues depuis 1307 juſqu'en 1322. M. *Limborch* les a publiées avec ſon *Hiſtoire de l'Inquiſition*.

(2) *Pluſieurs confondoient les Albigeois avec les Manichéens*, M. *Limborch* paroît l'avoir fait. Je n'examine pas cela à préſent.

Souvent faiſons filles & fils,
En accointant les BELLES-MERES.

Le ſecond point, où *Enée Sylvius* & *Dubravius* s'accordent, c'eſt *la nudité*. Mais ils ne s'accordent pas ſur la raiſon de cette inſolente folie. Car le prémier aſſure, que les Picards alloient nuds, parce que les vêtemens ne convenoient qu'à des eſclaves, & non à des perſonnes libres; au lieu que *Dubravius* en allegue (a) une raiſon toute différente, qui n'eſt pas moins folle, mais qui eſt au moins plus vraiſemblable. „ C'eſt „ qu'*Adam* & *Eve* ayant été nuds, tant qu'ils perſévérerent dans l'inno„ cence, & les Picards prétendant être au même état, ils ne vouloient „ pas déroger à leur perfection en portant des habits". *Ipſi Adamitas ſe cognominabant ab Adamo, qui, in ſtatu innocentiæ, cum Eva ita* (nudus) *ambulaverit, in eodem ſtatu ſe ſtare docentes, quoniam legem Dei non tranſgrederentur ſicut ille tranſgreſſus.* (a) *Dubrav. ibid.*

Ces variations, ou ces différences, ſentent tout-à-fait la fable. Si les Adamites de Bohême avoient fait conſiſter la liberté à n'avoir point de vêtemens, & ſur-tout point de *haut-de-chauſſes*, ſi ce que *Roſenberg* avoit dit ſur ce ſujet à *Enée Sylvius* n'étoit pas un conte fait à plaiſir, pourquoi *Dubravius* auroit-il négligé une particularité ſi ſinguliere, & qui faiſoit ſi bien connoitre le Fanatiſme de ces gens-là? Pourquoi auroit-il été chercher dans les Adamites de S. *Epiphane*, la raiſon de la nudité des Adamites modernes, puiſqu'ils en avoient une autre, rapportée par *Sylvius*, & atteſtée par *Roſenberg*?

Il faut entendre à préſent un Hiſtorien, poſtérieur aux deux autres, plus exact, mieux inſtruit, au moins pour ce qui concerne les affaires de Bohême du tems des Huſſites, & qui, pour être Proteſtant, n'en eſt pas plus favorable aux Picards. Cet Hiſtorien eſt *Zacharie Théobalde*, à qui le Jéſuite *Balbinus* lui-même n'a pu refuſer le témoignage d'avoir été exact & fidèle. Il a ſur les autres l'avantage de diſtinguer bien les *évènemens*, de les placer dans le tems, dans l'ordre où il faut; mais, à leur exemple, il rapporte ſans choix, & ſans examen, tout ce qu'il trouve ſur le compte des malheureux Picards.

(b) Il parle d'abord, comme *Dubravius*, des nouveaux Taborites, qui parurent dans l'Ile que fait la Morave. Ce fut une troupe de Païſans, qui, ayant à leur tête deux Prêtres, & pluſieurs Nobles, forcérent le Monaſtère de *Vele-Hrad*, où l'Abbé périt avec ſept Moines (c). *Balbinus* confirme ce récit, nomme les deux Prêtres (1), qui étoient les Chefs de ces Taborites, & place cet évènement à l'année 1421. auſſi-bien que *Theobalde*, qui le met vers le mois d'Avril de cette année-là. Au reſte, ces deux Hiſtoriens ne diſent point, que ces gens-là fuſſent *Picards*, beaucoup moins, qu'ils fiſſent profeſſion d'*aller nuds*. (b) *Zach. Theob. De Bell. Huſſit. Cap. XLIV.* (c) *B. Balb. Miſcel. Hiſtor. L. IV. p. 80.*

Ils

---

(1) *Bedrzicho de Strasnice, & Thomas de Wiſenie.*

R r 3

Ils ne leur attribuent aucune des opinions profanes, que *Dubravius* leur impute, & ce ſilence ne peut paſſer que pour un démenti tacite, qu'ils donnent l'un & l'autre à cet Evêque d'Olmutz. Il ſe peut néanmoins qu'il y ait eu des *Picards*, c'eſt-à-dire, des Vaudois parmi les Taborites de la Moravie. Je remarquerai dans la ſuite, qu'il devoit y avoir des Vaudois dans ces quartiers-là, & *Théobalde* raconte (a), que le fameux *Picard* fut tué en Moravie, ce qu'on ne peut guéres rapporter qu'au combat donné dans l'Ile de la Moravie.

(a) Theobald. Hist. Cap. LI.

(b) Ib. Cap. XLIV.

Après cela *Théobalde* nous dit (b), „ que la ſemaine (c) ſuivante, un „ Prêtre des Taborites, nommé *Nicolas*, & un Docteur (*Magiſter*) „ appellé *Giscanus*, mandérent à Prague, qu'il étoit venu de France un „ nommé PICARD, qui enſeignoit diverſes Héréſies, & qui s'étoit „ déja formé une Secte nombreuſe, Que leur principal Prêtre ſe nom„ moit *Martin Moravetius*, Que cet homme ne faiſoit pas difficulté de „ prêcher publiquement, que le pain de l'Euchariſtie n'étoit point le „ vrai Corps de J. CHRIST, Qu'on ne devoit lui rendre, que le „ même honneur que l'on pourroit rendre à la Manne, c'eſt-à-dire, à „ un pain conſacré; Que les Laïques pourroient fort bien le recevoir „ dans leurs mains, ou le prendre de la table, & ſe le donner les uns „ aux autres; Que la main d'un Prêtre n'avoit aucune ſainteté au-deſſus „ de celle d'un Laïque: & qu'ainſi ni les paroles, ni la main du Prê„ tre ne conſacroient point.

Voilà les premiéres Héréſies, que ces deux Dénonciateurs attribuent aux Picards. On connoit ces Héréſies, elles ſont Vaudoiſes, ou à peu près. Voici celles, qu'ils y ajoutent. „ Que le mari & la fem„ me ne peuvent ſe refuſer en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas „ même dans un Temple, la bienveillance, qu'ils ſe doivent, Qu'auſſi„ tôt après ils peuvent fort bien communier, Qu'il n'eſt point né„ ceſſaire de ſe mettre à genoux dans les Egliſes, Que la ſtérilité, la „ diſproportion d'âge, ſont de juſtes raiſons de répudier une femme, „ & d'en épouſer une autre; Qu'on pourroit fort bien ſe paſſer de vê„ temens, ſi le froid le permettoit, & qu'il étoit indifférent d'aller „ nud, ou vêtu (*Non opus eſſe veſtibus, aquà lotos, modo ni frigoris „ vis prohibeatur, nudos incedere.*) Que le commerce d'un Pére avec „ ſa fille, ou d'une mere avec ſon fils, n'avoit rien d'infame, & n'é„ toit pas même un péché.

On entrevoit ce qui a ſervi de prétexte à une partie de ces accuſations. Par exemple, les Vaudois célébroient la Ste. Céne dans des maiſons particuliéres, en des lieux non conſacrez. Ils ne reconnoiſſoient point cette Sainteté attachée aux murailles, aux Autels, & n'en faiſoient point une condition du Service divin. Si cela eſt, diſoient leurs adverſaires, ſi les maiſons ſont auſſi ſaintes que les Temples, vous ſerez donc dans

---

(c) C'eſt en 1421.

dans les Temples ce que l'on fait dans les Maiſons, ce que les maris & les femmes y font enſemble. En voilà aſſez. Cette belle conſéquence eſt auſſi-tôt transformée en dogme. C'eſt la régle conſtante des Sophiſtes. Les Picards ont commerce avec leurs femmes dans les lieux ſacrez.

Les Prêtres des Vaudois étoient mariez, & ils ſoutenoient que ces mariages étoient legitimes. Quoi! diſoient leurs ennemis, un Prêtre, ſortant du lit de ſa femme, approchera des Autels! C'eſt ce qu'on a répété cent fois ſur cette matiére. Autre conſéquence convertie en dogme. On peut bien communier auſſitôt après avoir eu les dernieres libertez avec une femme.

Les Vaudois n'adoroient point le Sacrement, & ne fléchiſſoient point le genouil dans les Egliſes à la vue du pain conſacré. Voilà la matiére d'une nouvelle accuſation. Il n'eſt pas néceſſaire d'adorer Dieu à genoux. Le reſte avoit des fondemens pareils.

Il faut revenir à *Theobalde*, qui raconte, „ que les Lettres du Prêtre & du Docteur ayant été lues à Prague, il fut ordonné à tout le monde, de ſe bien garder de la Doctrine de ces Démons, qui étoient revêtus d'une figure humaine. On publia dans les Chaires, que perſonne n'eût à leur donner retraite à peine du feu". En effet un pauvre Cordonnier de la vieille Prague, n'ayant pas averti les Magiſtrats, qu'il avoit des Picards logez chez lui, fut brûlé vif, & *Zuka* fit brûler de même tous ceux, qui ne purent échapper à ſes recherches; cela arriva en 1420.

Il ſeroit à ſouhaiter, qu'au lieu d'un extrait *Theobalde* nous eût conſervé la Lettre entiére de ces deux premiers Délateurs. C'eſt dans les Originaux, que l'on connoît le caractére des Ecrivains. On y voit ſur quelles preuves, ſur quels témoignages ils ſe fondent, & l'on juge par là de la croyance, qu'ils méritent. Cependant l'extrait ſuffit pour nous faire voir, combien les Hiſtoriens ont ajoûté au récit de ces deux témoins, qu'on ne peut ſoupçonner, ni d'avoir exténué, ni d'avoir ſupprimé les erreurs Picardes. Car on ne trouve point, dans cette Lettre, ce Pére *Adam*, dont parle *Enée Sylvius*. On n'y trouve point une Secte, qui ſe nomme *Adamites*, point d'*Enchanteur*, qui ſe faſſe appeller le *Fils de Dieu*; point de commandement d'*aller toujours nuds*, beaucoup moins de faire le Service divin dans un état ſi indécent. On n'y voit aucune de ces deux belles raiſons de ne point porter d'habits, l'une, pour ne pas déroger à la liberté de l'homme, l'autre, pour ne pas déroger à ſon innocence. Les prémiers dénonciateurs des Picards, dont la Lettre eſt l'original de tout ce qu'on a dit ſur leur nudité, les accuſent ſimplement d'enſeigner, que *les vêtemens ſont une choſe indifférente, & que ſi ce n'étoit le froid on pourroit également aller nud, ou vêtu.* Ainſi tout ce qu'on peut dire de ces gens-là, c'eſt qu'ils étoient du ſentiment de ces Moines, dont *Evagre* a fait l'éloge, (1) qui *s'imposoient la loi de souffrir la faim & la soif & de n'être vêtus, qu'autant que la nécessité les y forçoit.* Cependant ces Moines ne laissoient pas de couvrir ce que la pudeur veut que l'on cache, & quand les Picards en question auroient crû les habits indifférens, il ne s'ensuit pas qu'ils n'en portassent point, & moins encore qu'ils s'imaginassent, que la nudité dût s'étendre à toutes les parties du corps. Les peuples, qui vont nuds, ont eux-mêmes quelque endroit qu'ils couvrent.

Je ne releve pas à présent ce que le *Prêtre Taborite* & le *Magister* de Prague imputent aux Picards, sur le sujet des plus abominables incestes. Je crois qu'un Lecteur Chrétien devroit rougir de n'avoir pas autant d'équité qu'un Juif, qui entendant parler des abominations, dont on accusoit les Chrétiens, répondit généreusement, (a) ,, Que de semblables calomnies étoient indignes de toute croyance, qu'il y avoit des ,, choses, qui répugnoient trop à la Nature humaine, pour l'en croire ,, capable". Cependant *Theobalde* va nous raconter des extravagances & des impietez, encore plus incroyables que celles qu'on vient de dire.

(a) Just. Mart. Dial. pag. 175.

,, ZISKA (b), dit-il, fut informé, que les Picards tenoient leurs ,, Conventicules, & commettoient leurs infames Sodomies, dans un ,, Village, nommé *Strecingue*, qui n'est pas loin de *Koenigin-Gretz*, ,, Que pour se mieux défendre, ils s'étoient emparez (2) d'une Ile ,, que fait l'Elbe entre cette Ville-là, & *Wésely*; Que tous alloient nuds ,, dans cette Ile, (*In qua omnes nudi incederent*.) Qu'ils s'y étoient ,, fait un Dieu (*Deumque sibi factum*) d'un certain ROHAN, qui ,, avoit été Maréchal dans le Village de Wésely, Que ce Dieu les ,, avoit menez la nuit attaquer la Ville de *Precica*, qu'ils avoient emportée après avoir tué plus de quatre cens hommes. A ces nouvelles, ,, *poursuit Theobalde*, *Ziska* fit marcher son Armée contre eux. Les ,, Picards se défendirent avec une valeur incroyable, mais, succombant ,, enfin sous le nombre de leurs ennemis, ils furent tous passez au fil de ,, l'épée. ROHAN leur DIEU fit des merveilles dans le combat. ,, Percé de plusieurs coups, il demeuroit encore ferme comme un mur, ,, (*Immobilis tamen muri instar subsistere*) & ne put être abbatu que ,, par les coups de fleau, dont on l'accabla.

(b) Theob. ubi supra Cap. LI.

Ce récit de *Theobalde* est conforme à un Manuscrit de *Koenigin-Gretz*, cité (c) par *Balbinus*, où la valeur des Picards est fort bien représentée. ,, Il n'y en eut pas un qui pliât, *dit le Manuscrit*. Tous furent tuez ,, à la place, où ils s'étoient postez. On crut longtems, que ROHAN ,, leur

(c) Balb. Ibid.

---

(1) Evag. Hist. Eccl. L. I. Cap. XXI. περιβάλλουσι δὲ τὸ σῶμα τοσοῦτον μόνον, ὅσον ἡ ἀνάγκη βιάζεται.

(2) *Balbinus* prétend que *Theobalde*, trompé par la conformité des noms des lieux, a mis mal à propos le champ de bataille dans une *Ile de l'Elbe* & proche de *Koenigin-Gretz*, au lieu de le mettre près de *Neuhaus*, & dans une *Ile de la rivière de Lauznitz*, pas loin de *Tabor*. Vid. *Boh. Balb.* in notis ad Lib. IV *Epitom. Rer. Boh.* p. 464.

„ leur Dieu étoit immortel, & l'on ne put l'abbattre qu'à force de
„ coups de lance.

C'eſt dommage, que des hommes ſi vaillans fuſſent en même tems les plus foux, & les plus impies de tous les hommes. Car on trouve encore (a) dans ce Manuſcrit, & dans un autre de *Crumlowen*, de nouvelles Superſtitions, que *Theobalde* a ignorées, ou négligées. C'eſt que les Picards „ ſe créoient un Jesus, & une Marie Mere de Jesus, & choiſiſſoient pour cela un homme & une femme de leur Secte. Qu'ils adoroient ce Jesus, & cette Marie comme leurs Divinitez, & forçoient leurs priſonniers à les adorer, ou les tuoient inhumainement en cas de refus. Que *Ziska* faiſant brûler les Picards, qui tomboient vifs entre ſes mains, ces miſérables invoquoient, dans les flammes, ce Jesus, qu'ils s'étoient créé, & lui adreſſoient cette priére, *Seigneur, augmentez notre Foi*." Car, ajoute le Manuſcrit de Crumlowen, *ils croyoient en lui comme en un Dieu*. Le Manuſcrit de *Koenig-Gratz* porte auſſi, *qu'ils avoient une* Marie, *Mére de Dieu, & qu'ils adoroient comme leur Dieu le Maréchal* Rohan.

Je me ſuis ſouvenu, en liſant cet endroit, qu'entre les Chefs d'accuſation portez contre Jean de Varennes, qui fut dans ſon tems le redoutable fleau des Evêques Simoniaques, des Prélats tyrans, & des Prêtres concubinaires, il y avoit cet article-ci, (b) *Qu'il ſe faiſoit* adorer, *comme on* adore Dieu et les Saints; *& qu'il ſe faiſoit toucher, comme on touche les Reliques. (Quod ſe permittit & vult adorari, ut Deus & Sancti, & tangi, ut tanguntur reliquiæ.)* Tout ce que je conclus de là, c'eſt que ſi on oſa calomnier de la ſorte un Prêtre zélé pour la réformation des mœurs, que n'a-t-on pas oſé contre des Hérétiques ſans défenſe, & abandonnez de tout le monde?

Je ne puis pardonner à *Theobalde* d'avoir raconté les extravagances & les impietez, attribuées aux Picards, ſans y ajouter la moindre réflexion critique. Je ne ſai, ſi cela ne viendroit point de ce qu'étant Luthérien, mais Luthérien de Wittemberg, & les Picards niant la préſence réelle, ſon préjugé lui a fait admettre, ſans examen, tout ce qui pouvoit les diffamer. Autrement, il ſemble impoſſible, qu'il n'eût pas apperçû la fauſſeté de ce qu'il raconte. Le menſonge ſe trahit, dès qu'il ne garde plus de meſures, & qu'il paſſe toutes les bornes du vraiſemblable. C'eſt ce qui me fait croire, qu'on ne peut guéres mieux juſtifier les Picards, qu'en rapportant ce que l'on a dit d'eux, ſurtout ſi l'on conſidere le caractere & le tems de ceux qui l'ont dit. Les plus groſſiéres, les plus brutales calomnies paſſoient alors ſans contradiction, à la faveur de la ſotte crédulité, qui regnoit dans le monde ſur le ſujet des Hérétiques. Les plus hardis Impoſteurs étoient les plus applaudis. Le Menſonge n'avoit point de frein, & n'en a pas encore dans les lieux, où la Réformation n'a point pénétré. Ainſi l'on pouvoit tout dire, & tout écrire impunément, au commencement du XV. Siécle, parce que tout étoit crû. Mais on peut s'étonner avec juſtice, que des bruits, où la Fable & la Malignité ſe diſputent le premier rang, des ſavans ſe-

(a) Bob. Balb. Ibid.

(b) Art. XIX. Ap. Gerſon. Oper. T. I. Col. 916. Je cite l'Edition de M. du Pin.

mez par des Moines, qui ſe ſont fait de tout tems une religion de mentir, dès qu'il s'agiſſoit d'Hérétiques, on peut s'étonner, dis-je, que de pareils bruits ayent trouvé la moindre croyance chez des Hiſtoriens ſavans & judicieux. Il eſt vrai, que je ne puis ſavoir ce qu'ils en ont penſé, mais devoient-ils les rapporter ſans examen, & ſans critique? Un bon Hiſtorien n'eſt-il que le Copiſte des Ecrivains, qui l'ont precedé? N'eſt-ce pas un homme, qui cherche la Verité; qui en connoit les caractéres, qui ſait la diſtinguer de la fable, la déterrer ſous des tas de menſonges, où elle eſt quelquefois enſevelie, la ſéparer du faux, & de l'alliage, pour ainſi dire, que de mauvais Hiſtoriens y ont melé?

Si les Picards de Boheme avoient été Manichéens, je n'aurois pas de peine à découvrir, d'où vient qu'on leur a imputé, de s'être fait un Dieu d'un Maréchal de Village, une Déeſſe d'une femme d'entre eux, & de les avoir adorez.

On trouve dans les *Sentences de l'Inquiſition de Thoulouze*, publiées par M. *Limborch*, que lorſque les Manichéens ſe préſentoient devant leurs Paſteurs, & leur demandoient leur benediction, ils fléchiſſoient les genoux, & joignoient les mains, ou ſe courboient juſqu'en terre. Les Inquiſiteurs nomment cette cérémonie ADORATION. Toutes les Sentences, prononcées contre ces gens-là, portent, qu'ils ont ADORE' *les Hérétiques, en leur diſant, Donnez-nous votre benediction*, (a) *Pluries* ADORAVIT *Hereticos, flectendo ter genua, junctis manibus, & dicendo quolibet vice*, BENEDICITE. Quand les femmes étoient parvenues au degré, que l'on nommoit dans cette Secte des PARFAITS & des CONSOLEZ, on leur demandoit leur bénédiction avec les mêmes marques de reſpect, & les Inquiſiteurs diſent auſſi, qu'on les ADOROIT. On en trouve un exemple dans une *Guillemette*, qui s'étoit miſe dans ce qu'on nommoit l'ENDURA, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit réſolue de ſe laiſſer mourir de faim. Ces miſérables avoient recours à cet expédient, pour s'aſſurer de leur perſévérance, & par la crainte de déchoir de la perfection, où ils ſe croyoient parvenus, mais ils n'en venoient guères à cette extrémité, que lorſqu'ils ſe trouvoient malades, & qu'ils croyoient mourir, ou qu'ils appréhendoient l'Inquiſition. Il eſt donc dit de cette *Guillemette*, „ (1) *qu'elle ſe faiſoit* „ *adorer comme une* parfaite *Hérétique*. C'eſt-à-dire, qu'on lui demandoit ſa benediction à genoux. Il y a encore dans ces Sentences, une autre femme, (b) nommée *Auda Borrela*, ou *Jaquette* (*Jacoba*) qui étoit adorée, de la même ſorte.

(a) *Sentent. Inquiſ. Tholoſ.* p. 14. & paſſim.

(b) Ibid. p. 36.

Si la troupe du Maréchal *Rohan* avoit été composée de Manichéens, & qu'il en eût été le Paſteur auſſi bien que le Capitaine, on auroit certainement la raiſon pourquoi les Hiſtoriens diſent, qu'*ils s'avoient fait un Dieu de ce Maréchal*, & qu'ils lui rendoient les honneurs divins. Ils lui demandoient ſa bénédiction à genoux, les mains jointes, ou en s'in-

---

(1) *Se fecit tanquam Hereticam, more ipſorum damnabili, adorari*. Ib. p. 33.

Digitized by Google

s'inclinant profondément devant lui, ſelon la coûtume des Manichéens. Il ſeroit auſſi très-probable, que la Mere de ce Maréchal étant Manichéenne *profeſſe*, ils lui demandoient ſa bénédiction avec les mêmes cérémonies. Et de là cette fable, que les Picards *s'étoient fait un Dieu*, ou un *Jeſus*, & une *Marie Mère de Jeſus*, & qu'ils les adoroient.

Il faut pourtant, que je vous avertiſſe, Monſieur, que cette conjecture, toute vrai-ſemblable qu'elle eſt, ſouffre deux grandes difficultez. La premiere eſt, que ſi les Picards de la troupe de *Rohan* avoient été Manichéens, je ne vois pas pourquoi les Hiſtoriens ne l'auroient pas dit, cette Héréſie étant la plus propre du monde à les diffamer. La ſeconde, c'eſt que ſi ces mêmes Picards étoient Vaudois, comme je le crois, cette cérémonie ne leur convient pas. Dans toutes les Sentences prononcées contre les Vaudois, & rapportées par M. *Limborch*, on ne voit aucune trace de cette prétendue *adoration*. On ne les accuſe point de ſe mettre à genoux, & de joindre les mains devant leurs Paſteurs, en leur demandant leur bénédiction. Cette cérémonie paroît tout-à-fait particuliere aux Manichéens. C'eſt pourquoi je renonce preſque à ma conjecture, pour dire ſimplement, que ce Maréchal érigé en Dieu, cette femme convertie en Déeſſe, ces adorations, qu'on leur rendoit; que tout cela n'eſt qu'une pure fable, qui vient de la même ſource que les inceſtes, & les Sodomies, que l'on a imputées aux Picards.

Cependant, quelque fabuleuſe que ſoit l'Hiſtoire de notre Chef des Adamites, & de ſes Sectateurs, elle n'a pas laiſſé d'être copiée, non ſeulement par les Auteurs *Catholiques* Romains, qui ont eu leurs raiſons, mais par les Proteſtans. (a) *Joachim Camerarius* en fait mention, dans ſon *Hiſtoire des Egliſes de Bohême*, (b) *Eraſme Rudiger*, dans une *Relation abregée* des mêmes Egliſes, & les Fréres de Bohême (c) dans leurs Apologies & dans leurs Confeſſions. Je trouve auſſi dans (d) M. *Bayle*, que *Du Pleſſis Mornai* & *Rivet* ont loué *Ziska* d'avoir fait brûler les Picards. Pauvres gens! Ils ſont morts en Heros, pluſieurs, en veritables Martyrs. Ils ſe ſont ſacrifiez, les uns pour la défenſe de leurs vies, & de leurs familles, les autres pour la défenſe toute pure de la Vérité, qu'ils n'ont jamais voulu trahir, & pourtant, ils ont été les victimes, non ſeulement de la cruauté, mais de la calomnie de leurs bourreaux. Tout le monde les a deſavouez. On a deteſté leur memoire, qui devoit être en bénédiction. Je vais tâcher de la réhabiliter, & comme l'accuſation de *Nudité* eſt proprement celle, que je me ſuis propoſé d'examiner, je vais montrer premierement, qu'elle n'eſt point du tout prouvée, & ſecondement, qu'elle eſt tout-à-fait fauſſe, les *Picards* n'ayant jamais été *Adamites*.

II. Je pourrois rejetter avec mépris, & ſans aucun examen & la *nudité*, & les impudicitez, que l'on attribue aux Picards. Leurs Accuſateurs ont été leurs ennemis, leurs Parties, leurs Juges, leurs Bourreaux, des gens ſans Foi, ſans Loi, ſans humanité, dès qu'ils croyoient agir contre des Hérétiques. Ne laiſſons pas néanmoins d'examiner les preu-

(a) J. Camer. *Hiſt. Narratio. De Eccleſ. Fratr. in Bohem.* p. 48.

(b) *De Fratrib. in Boh. Narratio. ibid.* p. m. 148.

(c) *De Orig. & Confeſſion. Ecc. Boh.* p. m. 264.

(d) Dict. de Bayle dans l'Article des PICARDS.

preu-

preuves de la *Nudité Picarde*. Je n'en trouve que deux dans l'Hiſtoire. La premiere eſt le témoignage du *Prêtre Taborite*, & du *Docteur Gitzinus*. Ils n'accuſent pourtant pas les Picards d'une nudité actuelle, mais ſeulement d'enſeigner que *les habits n'étoient point neceſſaires, & que, ſi ce n'étoit le froid, on pourroit auſſi-tôt aller nud que vêtu*. Ce n'eſt donc qu'une erreur de ſpéculation, dont on ne peut rien conclure pour le fait, encore moins, pour ces ridicules opinions, que la Nudité eſt un privilége de la Liberté, ou de l'Innocence. Mais quand ce Prêtre & ce Docteur auroient accuſé les Picards d'une nudité actuelle, voilà des témoins bien dignes de foi, pour les en croire ſur leur parole! De tous les lieux communs le plus vaſte, & le plus fertile en exemples, c'eſt celui des faux témoignages, rendus contre les Hérétiques. Ces exemples ſe préſentent par tout, & ſont ſans nombre. On n'eſt en peine que de choiſir. Celui que je vais rapporter ſemble mériter la préférence, parce qu'il s'agit d'une accuſation inventée contre les (1) Picards de Bohême, mais d'une accuſation, qui va du pair avec celle de la nudité, du coté de l'impudence, & qui l'emporte du côté des preuves, quoiqu'elle ne ſoit pas moins fauſſe. En effet elle fut avancée devant le Roi *Wladiſlas*, & confirmée avec ſerment, par deux témoins d'un caractère bien ſupérieur à celui du *Prêtre Taborite*, & du *Magiſter de Prague*. Voici le fait.

Au commencement du XVI. Siécle, un Inquiſiteur de Bohême, nommé *Henri*, & un Docteur, nommé *Auguſtin*, Secrétaire du Roi, excitoient ce Prince à extirper les Picards. *Auguſtin*, qui paroît avoir eu de l'eſprit, & des belles Lettres, mandoit au Roi, (2) „ Que ces „ déteſtables Hérétiques n'étoient pas dignes d'être conſumez par le „ noble Element du feu, qu'ils ne méritoient, que d'être déchirez par „ les bêtes ſauvages, & dévorez par les oiſeaux de proye. Ce bel endroit, que j'ai lû dans *Laſitius*, m'a rappellé la priére, que faiſoit *Hector* mourant au furieux *Achille*, à qui il demandoit, pour toute grace, de rendre ſon corps à ſa famille, afin qu'il fût conſumé honorablement dans les flames, comme c'étoit la coûtume.

(2) Laſit. ubi ſupr.

Iliad. XXII. v. 343.

Σῶμα δὲ οἴκαδ' ἐμὸν δόμεναι πάλιν, ὄφρα πυρός με
Τρῶες, καὶ Τρώων ἄλοχοι, λελάχωσι θανόντα.

„ Non, non, répond *Achille*, c'eſt en vain que tu me pries. Je voudrois te pouvoir dévorer tout vivant. Quand tu me donnerois un „ Empire, je ne te rendrois pas aux Troyens. Les Chiens & les Oiſeaux te mangeront.

'Αλ-

---

(1) Je ſai bien, qu'il s'agit des *Fréres de Bohême* dans cette Apologie, qui eſt imprimée ſous le nom des Vaudois. Mais leurs ennemis les ont appellez PICARDS, & ils l'étoient en effet au même ſens que les autres. Leurs traditions & ceux des Picards étoient les mêmes, ou fort ſemblables.

*'Αλλὰ αὖτις τε καὶ αὐτοὶ κατὰ στίχα λίσσοντο.* V. 354.

Il me ſemble, que le zèle *Catholique* du Secrétaire *Auguſtin*, eſt aſſez ſemblable à la fureur d'*Achille*. Mais d'un autre côté rien ne ſe reſſemble moins, que la fière & noble ſincerité d'*Achille*, les menſonges, & les calomnies d'*Auguſtin*, & de l'Inquiſiteur ſon confrère. Ces deux hommes expoſoient au Roi, „ Que les Picards ſervoient BEELZEBUB, le Prince des Démons, que c'étoit de lui, qu'ils tenoient l'intelligence de l'Ecriture, & que c'étoit par ſon ſecours, qu'ils confondoient les Prêtres dans la Diſpute ". Pour appuïer cette accuſation, les témoins „ affirmoient *avec ſerment*, que les Picards dévoroient „ les mouches & les chenilles, en l'honneur de *Beelzebub*, dont le nom „ ſignifie le ROI DES MOUCHES ". Voici le paſſage tiré de l'Apologie, que les *Vaudois*, ou *Picards*, adreſſerent au Roi *Wladiſlas* en 1508. On ne peut les ſoupçonner d'avoir ſuppoſé cette accuſation contre eux-mêmes, & moins encore d'avoir eu l'inſolence de mentir au Roi, devant qui elle avoit été portée. *Quod nobis imponit* (Auguſtinus) *quod conveniamus cum Beelzebub, Muſcarum Deo, facit hoc ad exemplum Socio ſui, Doctoris* HENRICI *Inquiſitoris, &c. In quibus* (calumniis) *hoc etiam eſt, quod muſcas & bruchos glutiamus, hocque* (Beelzebub) *magiſtro, nos arguere Sacerdotes mendacii, ex illo nos Scripturas intelligere, & hoc ſic ſe habere* JURAMENTO AFFIRMAVIT. Cet Inquiſiteur *Henri* étoit pourtant un homme, qui connoiſſoit les Picards de Boheme. C'étoit un autre *Sinon*, qui, pour les trahir (b), avoit fait ſemblant de vouloir embraſſer leur croyance, & ils avoient eu la ſimplicité de donner dans le piege.

(a) Vid. *Apol. Valdenſ.* ad *Wladiſl.* Reg. in *Script. Rer. Boh. Freh.* p. 355.

(b) Ibid.

Vous m'avouërez, Monſieur, que *cette intelligence avec Beelzebub*, ces *mouches devorées* en ſon honneur, ou pour avoir une communion réelle avec lui, (car qui ſait s'il n'y a point quelque *tranſubſtantiation* des Démons en mouches, ou des mouches en Démons?) Vous m'avouërez, dis-je, que cette nouvelle eſpèce de ſacrifices, faits au Prince des Malins Eſprits, pour en apprendre la ſcience des Ecritures, & pouvoir confondre les Prêtres, que tout cela peut bien être mis en parallele avec *la nudité de nos Adamites*. Or comme ces diverſes accuſations viennent de la même ſource, & ont les mêmes objets, je crois qu'on en doit porter le même jugement. Je crois de plus, qu'après de telles calomnies, confirmées par des ſermens, il faut, ou n'avoir point de pudeur, ou rougir de ſa crédulité, ſi l'on ajoûte encore quelque foi à ce que des Moines & des Prêtres diſent contre les Hérétiques.

La ſeconde preuve de la nudité des Picards, que je trouve dans l'Hiſtoire, c'eſt qu'il fut rapporté à *Ziska*, que ceux, qui s'étoient fortifiez dans une (1) *Ile de l'Elbe, alloient tous nuds dans leur Ile*. C'eſt en-

---

(1) J'ai remarqué ci-deſſus, que Balbinus prétend, que c'eſt dans une *Ile de la riviere de Luſnitz*.

encore une preuve fort convaincante d'un fait impertinent & ridicule; qu'un bruit que l'on répand contre des miſérables, qu'on veut ſacrifier, parce qu'ils condamnent la Meſſe, la Tranſubſtantiation, & d'autres Dogmes *Catholiques*.

On peut néanmoins m'objecter, que, ſi c'étoit un faux bruit, *Ziska* en auroit connu la fauſſeté; & que la connoiſſant il n'auroit pas fait mourir les Picards. Cette objection a deux parties. Je reponds à la premiere, que *Ziska* étoit alors aveugle. Il avoit perdu, au Siége de *Raby*, l'unique œil qui lui reſtoit. Cela étoit arrivé (a) le 29. de Mars, 1421. Or les premieres nouvelles, que l'on eut des Picards, & de leurs opinions ſur la nudité, & ſur les inceſtes, ne furent portées à Prague que (b) *la ſemaine ſainte* ſuivante. A l'égard de l'expédition de *Ziska* contre ceux, qui s'étoient retirez dans l'Iſle de l'Elbe, elle ne ſe fit (c) qu'au mois de Décembre de la même année. Il étoit donc très-aiſé de faire accroire à *Ziska* tout ce qu'on vouloit. Mais ce qui achève de refuter entierement cette accuſation de nudité, c'eſt qu'entre tant de Picards, que *Ziska* fit perir, ou par le fer dans les combats, ou par le feu dans les ſupplices, on ne voit pas dans l'Hiſtoire, qu'un ſeul ait été trouvé nud. Si ces gens-là s'étoient fait une religion de la nudité, *Ziska* les auroit ſurpris dans cet état, quand il alla les attaquer dans leur Iſle, où ils étoient les maîtres, & je ne penſe pas, que les Hiſtoriens euſſent oublié une circonſtance ſi ſinguliere. Quel ſpectacle pouvoient-ils offrir au Lecteur curieux, qui l'attachât & le divertît davantage, que celui d'une petite Armée d'Hérétiques, combattant tout nuds à l'exemple des Athlétes, mais combattant avec la même valeur, avec plus de peril, que tous ceux de la Gréce?

Je réponds à la ſeconde partie de l'objection, que *Ziska* perſécutoit les Picards à feu & à ſang, parce qu'au Calice près il retenoit toutes les Superſtitions Romaines. Un habile Général n'eſt pas toujours un grand Theologien. Il ne ſait gueres decider les controverſes qu'à coups d'épée, & c'eſt d'ordinaire le parti, qu'il prend ſans balancer, quand il eſt le plus fort. Il n'a pas même toujours aſſez de pénétration, pour appercevoir & pour éviter les piéges, qu'on lui tend. C'eſt ce qui arriva à *Ziska*. (d) „ Il y eut des fourbes, *dit Comenius*, qui, pour avancer „ les affaires de l'Empereur & du Pape, ſemoient la diſcorde parmi les „ Bohemiens, & excitoient la haine du Peuple contre ceux, qui faiſoient „ profeſſion de la plus pure Doctrine, en leur donnant l'odieux „ nom de PICARDS. On appelloit *Picards* les Vaudois, qui, chaſſez de France avant ce tems-là, s'étoient établis dans l'Autriche, & „ qui paſſoient pour de TRES IMPURS HERETIQUES. On „ ſut même ſeduire *Ziska*, & s'emparer tellement de ſon eſprit, qu'on „ l'obligea d'adhérer aux Calixtins, & de perſécuter les Picards par le „ fer & par le feu, tout comme les Papiſtes". C'étoit donc par les intrigues de l'Empereur & du Pape, que des Prêtres apoſtez ſemoient des calomnies infames contre les Vaudois, & qu'ils leur donnoient le nom

(a) Theob. ubi ſup. Cap. XLIII.

(b) Theob. ubi ſupr. Cap. XLIV.

(c) Ibid. Cap. LI.

(d) Comen. *De Bon. Diſcipl. & Ord. Unit. Fratr.* §. XXXVI.

nom de *Picards*, ce qui ſuffiſoit pour perſuader au Peuple, & à *Ziska* lui-même, que ces gens là commettoient toutes les impudicitez, & tous les crimes imaginables. *Picard*, *infame*, *abominable*, étoient, dans le langage du peuple, des termes ſynonymes.

Voilà toutes les preuves de la *nudité Picarde*, que j'ai pu trouver dans l'Hiſtoire. Voyons à préſent ce qui en montre la fauſſeté.

Je remarque d'abord, que les Picards de la Moravie étoient protegez (1) par toute la *Nobleſſe du Voiſinage*, & en particulier par les Seigneurs de *Straznitz*, d'*Oſtrovitz* & de *Kunſtat*. Le Roi *Podiebrad* ſortoit de cette derniére Maiſon, & en général ces Seigneurs étoient des plus grandes Maiſons de Moravie. Le Fanatiſme eſt plus du Peuple, que de la Nobleſſe & des Grands. Ce n'eſt pas à cet égard qu'ils ſont *Peuple*. Rarement donnent-ils dans cet excès-là. Mais comme le Fanatiſme n'a jamais eu d'excès plus ridicule, que celui de ſe faire une religion de la Nudité, je ne crois pas qu'on puiſſe ſe perſuader, que ces Seigneurs du prémier rang, & une nombreuſe Nobleſſe, protegeaſſent des Fanatiques de ce caractère. (a) *Nicolas Vignier* a fait la même réflexion au ſujet des Vaudois & des Albigeois. Il s'étonne, que des perſonnes illuſtres par leur naiſſance & par leurs Dignitez, ayent pû prendre la défenſe de ces Sectes, qui avoient, ſelon lui, des Dogmes évidemment déteſtables. Il a raiſon, &, ſi ſa prévention ne l'avoit pas aveuglé, il auroit au moins ſoupçonné, qu'elles n'enſeignoient pas ces Dogmes. Or il n'y en a jamais eu de plus extravagant, ni de plus impudent, que la *nudité religieuſe*.

(a) *Nic Vign.* Bibl Hiſt Part III ſur l'an 1244.

Si l'on dit, que ce n'eſt-là qu'un Préjugé, je réponds, qu'il n'en faut pas tant, pour réfuter des accuſations ridicules, mal prouvées, & avancées par des gens, que leur mauvaiſe foi a diffamez. Voici néanmoins ce qui eſt plus que préjugé. Les *Picards*, ces infames voluptueux, ſouffrent volontairement les plus cruels Supplices, avec la conſtance & la piété des vrais Martyrs. Appliquons-leur la réflexion qu'un autre Martyr a faite en faveur des Chrétiens, perſécutez ſur de pareils prétextes. L'application ne peut être plus juſte. Il ne faut que mettre la *nudité* en la place des feſtins barbares, qu'on attribuoit aux Chrétiens (2). „ Comment eſt-ce, *diſoit Juſt. Martyr*, que des gens livrez à „ leurs voluptez, & à tous les excès de l'intemperance, des gens, qui „ font leurs délices de devorer la chair des hommes, comment eſt-ce „ que ces gens-là embraſſent volontairement la mort, qui va les priver „ dans un inſtant de tous leurs plaiſirs?

*Theobalde* raconte donc (b), que *Ziska*, recherchant de tous côtez les Picards, en trouva cinquante dans le Village de *Clocot*, ayant avec eux

(b) *Theob. ubi* ſup. Cap. XLV.

---

(1) Dubrav. ubi ſup. p. 217. *Virina Nobilitas Sectæ novæ favens.* Theobald. ubi ſup. Cap. XLV.

(2) *Juſt. Mart.* Apol. I. p. m. 39. τί γὰρ φιλήδονος καὶ ἀκρατὴς καὶ ἀνθρωπίνων σαρκῶν βορὰν ἀγαθὸν ἡγούμενος δύναιτο ἂν θάνατον ἀσπάζεσθαι, ὅπως τῶν αὐτοῦ ἀγαθῶν στερηθῇ.

ent deux Prêtres, nommez *Barion Sturmus*, & *Pierre Conitchout*.
„ *Zuka* exhorta ces Prêtres, les conjura d'abjurer leurs erreurs: mais,
„ comme ils persistoient dans leurs sentimens, il voulut essayer, si l'appareil
„ de leur supplice ne les ébranleroit pas. Il fit dresser un grand
„ bucher, les y fit conduire, & les menaça de les faire bruler sur le
„ champ. Mais ces aveugles obstinez, *poursuit Theobalde*, refusérent
„ constamment l'abjuration, & approchant du bûcher avec un visage,
„ sur lequel éclatoit la joye, ils dirent hautement, qu'ils vouloient aller
„ à Dieu, qui les appelloit à jouir avec lui d'une éternelle félicité".
(*Sed ad regnum læti accedere, dicentes,* SIBI CUM DEO LÆTANDUM ATQUE GAUDENDUM.) „ Là dessus *Zuka* leur répondit,
„ *Eh bien! allez, Dieu vous benisse*. Il fit bruler ensuite tous
„ les autres, sans qu'il y en eût aucun, qui voulut se racheter du
„ Supplice par une abjuration". Il en découvrit encore vingt-cinq dans la Ville de Tabor, qu'il fit périr de même dans les flammes.

En lisant cette sanglante exécution faite à *Cloto*, je me suis souvenu d'un endroit de *Lasitius*, que j'ai cru parallèle, &, si ma conjecture est véritable, on y trouve une raison secrette de la haine de *Zuka* contre ces Picards. L'endroit dont je veux parler, est un passage tiré d'un Livre en Bohemien de *Matthias Prelancius*, qui fut un des prémiers fondateurs des Eglises des Fréres de Boheme. Voici le passage.

(a) Lasit. Hist. MSS. L. IV. § 17.

(a) „ Dieu a suscité, en Boheme & en Moravie, des personnes, qui,
„ n'ayant d'abord que peu de lumieres, ne laissérent pas de faire connoitre
„ au monde la Verité, que *Jean Hus* avoit prêchée". L'Auteur veut parler des prémiers Ministres des Fréres, puis il ajoute: „ Il
„ y en avoit eu d'autres avant eux, qui avoient beaucoup plus de connoissances,
„ & qui furent brûlez dans le Village de CLOTOS, pour
„ avoir condamné les guerres cruelles, que faisoient les leurs". *Præclare & alii, majori luce Veritatis collustrati, qui, quod bella furiosa suorum reprehenderent, concremati sunt ad pagum Clotosium. Prelancius* continue, „ Les Prêtres Taborites, qui enseignoient bien plus clairement,
„ que les Calixtins, que J. Christ est l'unique Auteur du Salut;
„ qui célébroient la Cêne du Seigneur dans la simplicité de son
„ institution, sans autres cerémonies, que celles dont J. Christ & ses
„ Apôtres s'étoient servis, qui rejettoient tout ce qui avoit été inventé
„ par les hommes, ces *Prêtres*, dis-je, étoient les imitateurs de
„ ceux, qui furent brûlez dans ce Village".

Je suis bien trompé, si *Lasitius*, & *Prelancius* qu'il allégue ne parlent des pauvres Picards, & en particulier des deux Prêtres brulez à *Clotos*. Tout s'y rapporte, les noms des lieux se ressemblent, il peut y avoir faute dans le Manuscrit de *Lasitius*, la situation est la même, *Cloto* étoit proche de Tabor. Le Supplice est le même, & la raison du Supplice, excepté le motif secret rapporté par *Prelancius*. Car il ne s'agissoit pas seulement de quelques cérémonies, mais de la consécration, sion, & de toutes ses suites, comme on va le voir par l'exécution de deux illustres Martyrs.

Peu de tems après celle de *Chcoz*, on prit à *Chrudim Martin Loquis* & *Procope*. *Zizka* les fit conduire à *Raudnik*, Maison de *Conrad de Westphalie*, qui étoit alors Archevêque de Prague, & Calixtin. Ils furent brûlez dans ce lieu-là, *Loquis*, dit Theobalde (a), *n'ayant jamais voulu abjurer aucune de ses erreurs*. (*Quod de infamia hacce voluntaria planè nihil remittere vellet*. *Lasitius* (b) qui marque le jour de ce Supplice au 21. de Septembre (1) 1422. nous apprend, quelles étoient ces erreurs. „ Ces deux hommes, *dit-il*, ayant été appliquez „ à la question, confessérent, qu'il y avoit beaucoup de personnes, qui „ étoient dans les mêmes sentimens qu'eux, & répondirent, quand on „ les exhorta d'y renoncer, Ce n'est pas nous, qui sommes dans l'erreur, c'est vous, qui nous faites brûler, & qui, trompez par de „ faux Docteurs, vous prosternez devant la Créature, c'est-à-dire, devant du pain consacré, qui lui faites fumer de l'encens, & qui croyez offrir sur vos Autels, pour les vivans & pour les morts, le Corps „ de J. Christ, qui est dans le Ciel". (*Non se errare, sed ipsosmet à quibus urebantur, dicebant, qui decepti a falsis Doctoribus Creaturæ, ante creaturam, id est, panem consecratum, procumberent, ipsi ac thure eum colerent, & Corpus Christi in cœlis situm, in suis aris, Deo pro vivis & defunctis offerrent.* Voilà donc la vraye cause, pourquoi *Zizka* faisoit brûler les Picards. La nudité, la luxure ne sont que de vains prétextes, de vieilles calomnies attachées au seul nom qu'on leur donnoit. La véritable raison est, qu'ils nioient la Transsubstantiation, & le Sacrifice de la Messe, qu'ils refusoient d'adorer le pain de l'Eucharistie &c.

(a) Theobald ub. supr. Cap. XLIX.

(b) Lasit. ub. supr. L. II. § 73.

*Zizka*, tranquille au dehors (2), ne s'occupant plus qu'à faire la guerre aux Picards, ceux qui se trouvoient à Prague, mais surtout dans la *Nouvelle Prague*, où ils étoient en grand nombre, s'adressérent à un Moine *Prémontré*, nommé *Jean*, pour chercher les moyens d'arrêter ces persécutions. Ils furent assez forts, pour faire changer les Magistrats, & chasser un Prêtre, grand Zélateur du Papisme, avec plusieurs de ses Partisans, parce qu'ils irritoient le zèle aveugle & barbare de *Zizka* (c). Mais le 9 de Mai 1422. on attira ce Prêtre, avec dix autres personnes, dans l'Hôtel de Ville, où on leur fit trancher la tête secrettement. Le sang, qui coula sous la porte de l'Hôtel jusques dans la rue, fit soupçonner au Peuple ce qui étoit arrivé, il enfonça les por-

(c) Theob. ub. supr. Cap. LII.

---

(1) Je soupçonne qu'il doit y avoir 1421. Car *Theobalde* met le Supplice de *Loquis* à cette année-là. M. *Lenfant* (Guer. des Huss. p. 168.) met aussi ce Supplice à l'an 1421. mais il n'en marque pas le jour, ce que *Lasitius* fait.

(2) Zizka, *validâ simul multitudine suis asseclis, iterum ferè Bohemiam peragrans suosque Picardos investigare, eosque absque discrimine exurere.* Theobal. Ibid. Cap. XLIX.

portes, & maſſacra les Auteurs de cette violence. Là-deſſus, *Gaudens*, qui étoit un des Prêtres des Picards, & *Jacobel*, ayant pris la tête du Moine, & l'ayant miſe dans un plat, la préſentérent au peuple, ce qui le jetta dans une telle fureur, qu'il y eut une violente ſédition. Le même *Jacobel* fit prendre en ſuite les têtes de tous les autres, ou les mit ſur un char, on les porta par la Ville, le peuple chantant ces paroles, *Ce ſont ici les Saints, qui ont donné leur vie pour J. Chriſt.*

*Jacobel* eſt un perſonnage très-connu. Il fut Succeſſeur de *Jean Hus*; ſa memoire fut honorée de tous les Huſſites. Cependant il ſe joint à un Prêtre des Picards, pour vanger la mort d'un *Moine Prémontré*, *qui étoit Picard lui-même* (a), *Picardus reverâ erat*, dit *Theobalde*. Dira-t-on, que *Jacobel* en uſa de la ſorte envers un Prêtre, qui avoit enſeigné la nudité, & les plus abominables impudicitez, ou qui du moins avoit été d'une Secte, où elles ſe pratiquoient? Mais cette réponſe ſe-roit démentie, par la vénération, que tous les Huſſites ont eue pour *Jacobel*, qui eſt ſeulement accuſé (b) par les Taborites d'avoir varié ſur la Religion, pour s'accommoder au tems & aux hommes.

(a) Theobald Ibid.

(b) Vid Confeſſ. Tabor. cap LV p. 399.

Je m'arrête trop à prouver, que la nudité des Picards eſt une fable. Il ſuffit d'alléguer le témoignage de *Balbinus*, qui non ſeulement en convient, mais qui reproche à *Theobalde*, *d'avoir donné mal-à-propos aux Adamites le nom de Picards* (c), Quos *falſò nomine Picardos appellat Theobaldus*. Ce Jeſuïte n'étoit aſſurement pas favorable aux derniers, & il faut bien, qu'il ait trouvé cette calomnie tout à fait inſoûtenable, puiſqu'il les en a déchargez.

(c) Boh. Balb. Epit. Rer. Bohemicarum ad Lib. IV. p. 448.

Mais ſi les Adamites ne ſont point les Picards, qui ſont-ils? Quelle eſt cette Secte inſenſée, qui ſoutient qu'on n'eſt plus libre dès qu'on porte des habits? ou, que les vêtemens ne conviennent qu'à des pécheurs, & non à des Saints? Il faut, bongré, malgré, que *Balbinus* avoue, ou que ce ſont les Picards, ou que c'eſt une Secte chimérique.

Car enfin n'eſt-ce pas un PICARD, ſoit de nom, ſoit d'origine, qui vint à Prague en 1418. & qui fut le Pére & le fondateur de la Secte des *Adamites*? Les Sectes portent le nom de leur Chef, & puiſque les Adamites deſcendent de ce Picard, il faut bien qu'ils ſoient les mêmes que les Picards. Tous les Hiſtoriens aſſurent unanimément, que ce Picard a enſeigné la Nudité, qu'il l'a commandée à ſes Sectateurs, quoiqu'ils ne conviennent pas de la raiſon d'un ſi ridicule uſage. Dès l'année 1421. quand la Secte ne faiſoit que de naitre, un Prêtre Taborite, & un Docteur de Prague, avertirent l'Univerſité, que les Picards enſeignoient *que les habits n'étoient pas néceſſaires, & que ſans le froid il ſeroit auſſi permis d'aller nud que vêtu.* C'eſt à la même Secte, qu'environ trente ans après *Enée Sylvius* attribuë, non l'opinion de la Nudité, mais la pratique. Ecoutons *Martinus de Michow*, qui n'eſt pas un Hiſtorien mépriſable (d). „ La Bohême, dit-il, tomba en 1420. „ dans une ſale extravagance, qui eſt appellée HÆRESIS DES PI-„ CARDS.

(d) Mat. Mich. Chron. lib. ſupr. L. IV. p. 195. & 196.

„ CARDS. *Quæ* PICARDORUM HÆRESIS APPELLATUR. Car un PICARD ayant pénétré de la Gaule Belgique jusqu'en Boheme, & ayant gagné la faveur des Peuples, PERSUADA AUX HOMMES ET AUX FEMMES D'ALLER NUDS, ET LES NOMMA ADAMITES. *Nudos utrosque, mares scilicet & feminas incedere persuasit*". C'est lui, dit le même Historien, qui se faisoit appeller tantôt ADAM, tantôt le FILS DE DIEU, tantôt OTECZ, mot Sclavon, qui signifie PERE. C'est le même, qui permet à ses Sectateurs d'user indifféremment de toutes les femmes. *Connubia fuit promiscua permisit.* Il est vrai que *Dubravius* ne fait point mention de ce Picard, mais c'est à la Secte des PICARDS, qu'il attribue la nudité, les impudicitez, & le nom des *Adamites* (a). *Impurorum canis . in Evermam delapsus* — PICARDORUM VOCABULUM RETINUIT . IPSI ADAMITAS SE COGNOMINABANT. *Joachim Camerarius* est Protestant, mais c'est un savant homme, dont le témoignage n'est point suspect dans cette matière. (1) Comme les autres Historiens, il fait descendre la Secte des Adamites du *Picard* en question. *Estum Rudiger*, Gendre de *Camerarius*, témoigne la même chose. Il dit (b) que ce Picard *renouvella l'Hérésie des Adamiens, ordonna que ses Sectateurs iroient nuds, & leur permit d'user indifféremment de toutes les femmes.* Il ajoûte *que c'est à cause de cela, que ceux, qui voulurent diffamer leurs Eglises, publièrent qu'elles étoient des restes de l'*HERESIE PICARDE. *Reliquias Picardicæ illius Hæreseos credi volunt.* Je ne cite point les *Cochlées*, ni tous ceux qui ont écrit depuis, non plus que les Compilateurs d'Hérésies, parce que ces derniers ne sont que des Echos, qui répétent une sottise comme un bon mot, & qui le plus souvent la répétent mal, & l'estropient. Ainsi c'est à tort que *Balbinus* reproche à *Theobalde* d'avoir confondu les Picards avec les Adamites. Il ne l'a fait qu'après tous les Historiens, qu'après les Originaux mêmes, sur lesquels il a composé son Histoire, & dont il a donné la liste.

Mais supposons avec *Balbinus*, que *Theobalde* a eu tort de mettre, sur le compte des Picards, la nudité avec ses suites, les incestes, l'apotheose d'un Maréchal de Village encore vivant, la création d'un nouveau *Jesus*, & d'une nouvelle *Marie*. Supposons que ces extravagantes impiétez ne conviennent qu'à une petite Secte de misérables paysans, de fanatiques retirez dans une Ile, ou de l'Elbe, ou de la Lausnitz, où *Ziska* les força, & les détruisit. Supposons que les Picards sont une Secte toute différente, de purs Vaudois, semblables aux Taborites, dont nous avons la Confession, & qui n'ont eu rien de commun avec les Adamites. Supposons tout cela; quelle conséquen-

(a) *Dubravius* ub. sup. L. XXVI. p. 317

(b) Ex. Rud. ub. sup. Narr. de Eccl. Frat. p. 148 & 149 quences en tirerons-nous ? C'eſt que tous les Hiſtoriens, qui ont parlé des Picards, à commencer depuis *Enée Sylvius*, ſont des Impoſteurs, des Calomniateurs, qui ont chargé des Innocens, & qui leur ont malicieuſement imputé des crimes & des Héréſies, dont ils ne furent jamais coupables. Ou, ſi l'on veut diſculper les Hiſtoriens, il faudra dire, que tous les Ecrivains, ſur les Mémoires deſquels ils ont travaillé, tous les Auteurs Contemporains, qui nous ont laiſſé ces Mémoires, ſont eux-mêmes des Calomniateurs, qui en ont impoſé à la poſtérité. Il n'y a point de milieu. Il faut que la calomnie tombe ou ſur les Auteurs des Mémoires originaux, ou ſur les Hiſtoriens, qui les ont copiez. Mais comme il n'eſt point du tout raiſonnable de mettre la faute ſur les Hiſtoriens, à cauſe de l'accord qui eſt entre eux, il faudra qu'elle vienne des ſources, où ils ont puiſé. Et alors il faudra conclurre, que tous les Ecrivains, qui ont été du tems des Picards, & qui nous ont parlé d'eux, ſont des menteurs, des Calomniateurs, qui ont inventé des fables pour les diffamer. Ainſi en déchargeant les Picards de l'Adamiſme, on anéantit l'Adamiſme même, puiſque ſelon tous les Hiſtoriens, il n'a exiſté que dans les Picards, & qu'au témoignage de *Balbinus*, très-ſavant dans l'Hiſtoire de Boheme, il n'a point exiſté dans cette Secte.

---

(1) *Atque fuit tunc extra Sectæ Adamitarum, cujus Autorem* PICARDUM *quemdam fuisse perhibent, &c.* Narr. Hist. de Eccl. Fr. in Boh. p. 48.

Je n'ai pas deſſein de critiquer ce Jéſuite. Au contraire, je veux lui rendre juſtice. Il a fait tout ce que ſon caractère lui permettoit de faire. Il a vû la calomnie, il en a reconnu la fauſſeté; il en a juſtifié les Picards. C'eſt tout ce qu'on peut demander raiſonnablement d'un Hiſtorien de ſon Ordre. Mais ce ſeroit trop exiger de lui, que de prétendre, qu'il eut dit, Que les Adamites ſont des perſonnages feints, qui n'exiſtérent jamais en Boheme, Que ce fut un artifice *Catholique* de ce tems-là, qui les fit imaginer, Que la nudité, & le reſte, ne furent que des bruits répandus adroitement, pour arrêter le cours d'une Doctrine dangereuſe, qui ſe communiquoit trop, pour en rendre les Prédicateurs odieux, & pour les faire périr, ſans que perſonne criât, Que ſans cette fraude pieuſe, le Peuple auroit admiré la conſtance de ces Martyrs, il auroit conçu de la vénération pour leurs perſonnes, il auroit voulu connoître leur doctrine, ce qui ne pouvoit être que très-fatal à la Meſſe. Et qu'enfin en mettant les Calixtins contre les Picards, on diviſoit les forces du parti oppoſé au Pape, & on le détruiſoit par lui-même. *Balbinus* ne pouvoit pas dire tout cela. Il s'eſt donc contenté d'avouer, que les Picards de Bohéme ne ſe ſont jamais fait une religion de la nudité, ni un Dieu d'un Maréchal de Village. Mais ayant trouvé dans l'Hiſtoire des Hérétiques accuſez de l'avoir fait, il a mieux aimé ſuppoſer, contre le témoignage de tous les Hiſtoriens, que ces gens-là n'étoient point les Picards, que d'avouër, que tout ce qu'on a publié contre les prémiers, n'eſt que fiction, & pure calomnie.

Tout ce que je viens de dire détruit la plus forte objection, que l'on puiſſe m'oppoſer. C'eſt le conſentement unanime des Hiſtoriens, qui té-

témoignent tous, qu'il y a eu des Adamites en Bohéme. Ce conſentement, qui me tenoit d'abord en ſuſpens, ne m'arrête plus. Car, outre que c'eſt la coutume des Hiſtoriens de ſe copier les uns les autres, outre qu'il n'y en a aucun, qui ait examiné ce fait en Critique, c'eſt que s'ils ſont unanimes à témoigner, qu'il y a eu des Adamites, ils le ſont de même à témoigner que ces Adamites étoient les Picards. Or j'ai montré, qu'il eſt faux, que les Picards ayent été Adamites, & *Balbinus* en eſt convenu. Les Hiſtoriens ſont donc unanimes ſur un fait, qui eſt très-faux, & par conſéquent leur unanimité ne prouve rien.

Cependant, comme toute accuſation ſemble avoir quelque fondement, ou du moins quelque prétexte, je vai tâcher de découvrir ce que peut avoir donné lieu de publier que les Picards alloient nuds, ou faiſoient le Service divin dans cet état. Je me donnerai quelque liberté dans cette recherche, & j'eſpére que vous me la pardonnerez, Monſieur, pourvû qu'elle ne vous ennuie pas.

III. Je puis vous aſſurer d'abord, que la *Nudité Picarde* n'eſt point celle, dont parle *Horace*,

*Altera nil obſtat Cois tibi: pene videre eſt*
*Ut* NUDAM. (a)

(a) *Horat.* L. I Sat. II vſ. 101.

Ce n'eſt pas celle, que (b) *Menot* reprochoit aux Dames de ſon tems, *ces manches larges, ces cheveux épars & flottans* (1), *ce ſein découvert avec la derniére immodeſtie, ou caché ſous un voile ſi tranſparent que rien n'échappoit aux yeux.* C'eſt encore moins celle, que *Clément d'Alexandrie* décrit, & qui paroîtroit tout-à-fait incroyable, ſi elle n'étoit atteſtée par un tel Auteur. Qui croiroit, Monſieur, que, du tems de ce Pére, il y eût des Dames Chrétiennes, (car peut-on ſuppoſer, qu'il adreſſe ſes préceptes à d'autres?) qui fuſſent aſſez deſtituées de pudeur, pour paroître NUES devant des hommes, dans les bains publics. Il le dit pourtant (c). *Ἔξεστι ταῖς βαλανείοις ... γυμναὶ ἐν τοῖς βαλανείοις ὁρῶνται.* D'autres moins immodeſtes ſe donnoient cette liberté devant leurs eſclaves, qui les ſervoient au bain, & n'avoient pas même la précaution des premiers Athlétes, qui mettoient des ceintures (2). „ Les „ anciens Athlétes, dit *Clément d'Alexandrie*, gardoient la pudeur & „ la bienſéance dans les combats, mais ces Dames ſe dépouillant à la „ fois, & de la Pudeur, & de leurs vêtemens, ne penſent qu'à paroître belles, ſans ſe mettre en peine de paſſer en même tems pour impudiques „. On eſt étonné de trouver un ſi prodigieux relâchement, dans des tems ſi proches de la naiſſance du Chriſtianiſme; mais on

(b) *Apol. pour Herod.* P. I Chap. IX p. 19

(c) *Pædag.* L. III Cap. V p. m. 232.

---

(1) *L'Auteur dit: Tetinas diſcoopertas uſque ad ventrem.*

(2) *Αἱ δὲ ἀποδυσάμεναι τὸν χιτῶνα καὶ τὴν αἰδῶ, φαίνεσθαι μὲν βούλονται καλαί, ἐλέγχονται δὲ ὅμως ἀσελγεῖς.* Clem. Alex. Ibid.

on doit ſe ſouvenir, que la Coûtume eſt la maîtreſſe des uſages, que c'eſt elle qui fait qu'ils choquent, ou ne choquent pas, & que les mœurs Payennes ne furent pas abolies en un jour. Quoiqu'il en ſoit, je ne croi pas qu'on puiſſe accuſer les femmes Picardes d'une pareille immodeſtie. Elevées dans le travail elles étoient formées dès l'enfance à la Pudeur & à la Chaſteté, que les délices & l'oiſiveté corrompent. J'en dirai un mot dans la ſuite.

La *nudité* des Picards étoit donc d'une toute autre ſorte, & il n'eſt pas mal-aiſé de la deviner. Expoſez à de continuelles perſécutions, elle étoit ſemblable à celle (a) que S. *Paul* avoit ſoufferte, & que (b) S. *Jaques* veut que l'on ſoulage, ou à celle que S. *Jean* décrit dans (c) l'Apocalypſe. Leurs Perſécuteurs les *dépouilloient de leurs habits*, & les obligeoient d'*aller nuds*, *& de laiſſer voir leur honte*. C'eſt en effet ce qui arriva aux premiers Vaudois, qui paſſerent en Angleterre, & qui dépouillez de leurs vêtemens, au milieu de l'hyver (d) *fourent leur vie en un monceau, pour cacher leurs parties honteuſes, chantant juſqu'aux dernieres abois un Cantique, qui avoit pour ſujet, Bien-heureux, ceux qui ſouffrent perſécution à cauſe de la Juſtice.* Il eſt vrai que *Guillaume de Newbourg* dit ſimplement (e) *qu'on leur déchira leurs vêtemens juſqu'à la ceinture*, mais il ajoute auſſi, qu'on défendit à tout le monde de leur donner ni retraite, ni feu, ni pain, ni eau.

(a) II Cor. XI. 27.
(b) *Jaq.* II. 15.
(c) *Apoc.* XVI. 15.
(d) D'Aubig. Hiſt. L. II. Chap. VI.
(e) Guil. Neub. Rer. Angl. L. II. Cap. XIII. Ap. Balth. Lydium in Prolegom. Tom. II. Ibidem. Cap. III.

Combien de fois les *Catholiques* ont-ils traité de la ſorte les pauvres Picards? Je n'examine point ſi les Vaudois & les Albigeois étoient tout-à-fait dans les mêmes ſentimens. Des Auteurs le nient, d'autres l'aſſurent: Mais pour les mêmes outrages, ils les ont ſoufferts, & voici ce que témoigne *Guillaume de Bretagne* touchant les Albigeois de *Carcaſſonne*, à qui les Croiſez firent grace de la vie, à condition, *qu'ils ſortiroient de leur Ville ſans habits, & ſans en rien emporter.*

(f) *Quod nil ex urbe ferentes,*
*Bellator, civis, ætas, &* SEXUS UTERQUE,
*Sola contenti vita,* SINE VESTE, *ſine armis, &c.*

(f) Guil. Brit. Philippidos L. VIII. Ap. *Uſſer.* De Succ. Eccl. Cap. X. § XXV. p. 319.

On ne reſpecta ni *Age*, ni *Sexe*, & ſi *Robert d'Auxerre* dit, qu'on leur laiſſa *la chemiſe*, *Rigord*, qu'on leur permit de couvrir ce que la Pudeur fait cacher, *Gaguin* témoigne, que, *ſans aucun égard à la Pudeur, on les dépouilla entierement.* (g) *Gaguinus, nulla pudoris habita ratione,* OMNINO NUDOS *dimiſſos eſſe refert.* Je ne ſai ſi ſur le témoignage de ces Hiſtoriens, on ne pourroit pas corriger ce que dit l'Illuſtre M. *de Thou*, que *l'on permit aux habitans de Carcaſſonne de ſortir de leur Ville, ſans emporter que leurs habits.* (h) *Carcaſſona occupata, incolæ cum ſolis veſtibus abire permittuntur.*

(g) *Uſſer.* Ibid.
(h) Thuan. Hiſt. L. VI. p. 166.

Quoiqu'il en ſoit, comme il y avoit eu en France des *Adamites* de la façon des Croiſez, il peut y en avoir eu de pareils en Bohéme, de la façon des Calixtins & des *Catholiques* Romains. Et afin qu'on ne m'ac-

Digitized by Google

n'accuſe pas de faire des ſuppoſitions arbitraires, j'en rapporterai un exemple, tiré de l'Hiſtoire manuſcrite de *Laſitius* (a). Quelques-uns des Succeſſeurs des prémiers Picards, refuſant, à l'exemple de ceux qui les avoient précedez, *d'adorer le pain de l'Euchariſtie, & de confeſſer, qu'il eſt converti en J. Chriſt Dieu & homme*, étoient chaſſez & maltraitez partout. Bannis des Villes & des Villages, ils allérent enfin chercher une retraite dans le Deſert de *Moravie*, „ mais ils n'y furent pas long- „ tems tranquilles. (1) A l'inſtigation du Clergé, les Magiſtrats voi- „ ſins envoyérent des gens, qui les dépouillérent, qui les attachérent à „ des tiſons ardens, pour les brûler, & qui leur ayant enlevé leurs ha- „ bits & leurs vivres, & ayant éteint leur feu, les laiſſérent tout „ NUDS dans ce Deſert, afin de les y faire mourir de faim & de „ froid“. Cela arriva vers l'an 1467.

(a) Laſit. Hiſt. MSS. L. II §. 9. & 10

Un autre prétexte peut avoir ſervi à les accuſer de *nudité*. Ils étoient laborieux. Paſteurs, Troupeaux, tous travailloient de leurs mains, & cultivoient ou les Arts, ou la Terre. Dans le travail ils étoient NUDS, ſelon cet ancien précepte.

*(a) Γυμνὸν σπείρειν, γυμνὸν δὲ βοωτεῖν,*
*Γυμνὸν δ' ἀμάειν.*

(b) Heſiod Op. & Di. v. 391.

*Nudus ara, ſere nudus*, dit *Virgile* (b). C'étoit la NUDITE', où le Meſſager du Sénat Romain trouva *Q. Cincinnatus*, lorſqu'il alla lui annoncer la Dictature. (c) *Cincinnato Viator attulit Dictaturam, & quidem, ut tradit Norbanus*, NUDO... *Cui viator, vela corpus, inquit, ut proferam Senatus Populique Romani mandata.* Si Rome avoit eu alors des Moines & des Inquiſiteurs de la Foi, & que *Cincinnatus* les eût eus pour ennemis, le plus illuſtre des Romains auroit riſqué d'être diffamé, comme un homme ſans pudeur, comme un franc *Adamite*, parce qu'il étoit NUD en labourant ſon champ, quoique ſa NUDITE' eût ſes bornes, qu'il n'eſt pas néceſſaire que je marque.

(c) Georg. I. 159

(d) Plin. L. XVIII. Cap. III.

Vous croirez peut-être que je raille, Monſieur. Point du tout. La calomnie trouve partout des prétextes. La vertu même lui en fournit. Suppoſons ce qui peut être vrai, ſuppoſons qu'un Prêtre des Picards, exhortant ſon Troupeau, ſe ſoit ſervi de ces paroles de S. *Bernard* (2), „ Ceux, qui veulent combattre le Démon, qui eſt NUD, doivent „ être NUDS auſſi bien que lui. Un Athléte NUD combat avec plus „ de force. Un Nageur ſe dépouille de ſes habits, quand il veut tra- „ verſer une riviére“. On peut bien aſſurer, que ſi un Prédicateur Picard avoit dit cela devant un Moine, il n'en eût pas fallu davantage, pour

(2) Bernard. Serm. alter in Cinere Dom. Op. p. 147

---

(1) *Inſtigante Clero, miſſi quidam armati, qui eos veſtibus nudarunt, ſpoliarunt, colligatoſque titionibus ardentibus uſſerunt, & cum veſtes atque annulas nobis ablatis, & ligna, quæ attulerant extincta, ut frigore morerentur, nudos reliquerunt.* Laſit. Ibid.

pour l'accuser de prêcher la NUDITÉ, & d'en faire une arme contre le Diable.

(a) Usser ubi sup. Cap. VIII § XIII p. 221

Mais n'ayons pas recours aux suppositions. (a) *Usser* cite un Manuscrit de *Gauthier Mappens*, qui raconte, qu'au tems du Concile de Latran, tenu sous *Alexandre III* il vint à Rome des Vaudois, qui demandérent au Pape de leur confirmer le pouvoir de prêcher. *Mappens*, qui les vit & leur parla, les accusa d'avoir été fort ignorans, puis il dit: „ Ces gens-là n'ont point de demeure fixe. Ils vont de tous côtez deux à deux, marchant NUDS PIEDS, vêtus de laine, ne „ possédant rien en propre, ayant tout en commun comme les Apôtres, & NUDS, comme ils sont, ils suivent J. Christ NUD". (NUDI NUDUM *Christum sequentes.*) C'est en effet ainsi que le Seigneur avoit envoyé ses Disciples annoncer l'Evangile. (b) *Quodammodo* NUDOS *& expeditos*, dit S. *Jerome*. Voilà, Monsieur, quelle étoit la *nudité* du *Picard*, qui passa dans la Boheme. C'étoit un des *Apôtres* des Vaudois, & il fut aisé à des Moines, à des Prêtres persécuteurs, de convertir une *nudité Apostolique*, en une *nudité Cynique* & prophane.

(b) Hieron. in Matth. Cap. X. p. 16

Si pourtant vous trouvez tout ce que je viens de dire trop général, voici quelque chose de plus précis, & si ce n'est encore que conjecture, elle est au moins très-vraisemblable.

Les Picards (1) ne se servoient point, dans le culte, d'aucun des vêtemens Sacerdotaux, alléguant pour raison, que J. Christ & ses Apôtres avoient célébré l'Eucharistie dans leurs habits ordinaires. Ils blâmoient aussi le luxe, & en particulier celui des Ecclésiastiques. Ils alléguoient sur ce sujet cette belle maxime de la Raison & des Philosophes, qu'il faut imiter la Nature, qui bannit les superfluitez inutiles, qui est riche & magnifique dans sa noble simplicité. Peut-être disoient-ils à ces Prélats de leur tems, que l'abus qu'ils faisoient de leurs richesses, & de la Puissance Seculiere, les abaissoit véritablement aux yeux de Dieu, beaucoup plus que cette Puissance & ces richesses ne les élevoient devant les hommes, peut être leur disoient-ils ce que l'Empereur *Julien* représentoit un jour à quelques-uns de ses amis, (c) „ Qu'il leur „ seroit plus avantageux d'être esclaves, que d'être maîtres; d'être „ PLUS NUDS QUE LES LYS, & de vivre dans l'indigence, que „ de posséder les grandes richesses, qu'ils avoient". Remarquez en passant, Monsieur, ce Proverbe Grec, PLUS NUD QUE LES LYS. (Τῶν κρίνων γυμνότερος.) Je ne sai s'il s'est échappé aux Auteurs Paræmiographes. Mais si J. Christ y avoit fait allusion, lorsqu'il a dit, *que les Lys des campagnes sont vêtus plus magnifiquement que Salomon*, ce proverbe

(c) Julian. Orat. VI De Cynicis. p. m. 182.

---

(1) *Nullam habent Missam, quæ omnem quocunque vestibus, sanderque sine ullis ornamentis confecerunt.* Dubrav. lib. Cap. L XXVI. Cet Historien parle des *Taborites*, mais ils étoient conformes en cela aux Picards. Voyez plus haut le passage de *Professione* & Confessione. Taborit. à Balt. *Lydio* edit. Cap. LII p. 272 *De Vestibus*.

verbe relèveroit extrêmement la beauté de ſa penſée. Le Seigneur nous a dit, que la plus NUE de toutes les plantes eſt vêtue plus richement, que le plus magnifique des Rois.

Vous me direz peut-être, que je ſuppoſe les Picards plus ſavans, qu'ils n'étoient. Le mal n'eſt pas grand, & s'ils ne liſoient pas les Oeuvres de *Julien*, ils liſoient l'Ecriture & les Péres, comme on le peut voir dans les Ecrits des Taborites leurs ſucceſſeurs, ou plûtôt leurs Diſciples. Quoiqu'il en ſoit, ils condamnoient le faſte partout, & en particulier dans le Service divin. Ils rappelloient les hommes à la Nature, & ſoutenoient qu'il falloit ſe régler ſur ſes beſoins, & non ſur les deſirs de la Vanité, toujours inſatiable. Ce que je dis ici n'eſt plus conjecture; je le tiens de Laſitius. *Ils aſſuroient* (a), dit-il, *que ce qui approche le plus de la Nature eſt toujours le meilleur.* Mais voyez, Monſieur, ce que le même Auteur les accuſe d'ajouter; C'eſt que *puiſque la Nature met les hommes au monde tout* NUDS, *ils feroient bien d'aller de la ſorte.* Il ne faut pas être un fort grand Critique pour s'appercevoir, que la propoſition étoit des Picards, & la conſéquence de leurs ennemis. Or n'eſt-ce pas la louable coûtume, je ne dirai pas des Moines & des Inquiſiteurs, mais de preſque tous les Controverſiſtes, de mettre les conſéquences, qu'ils tirent bien ou mal d'un principe, au rang des opinions de leurs adverſaires?

Juſqu'ici j'ai tâché de découvrir ce qui peut avoir fait accuſer les Picards de *nudité.* Mais peut-être que cette calomnie n'a point d'autre origine, qu'une fable ridicule, qui courut en Bohême, il y avoit plus de deux cens ans, & qui, ſi je ne me trompe, nous va mettre au fait.

Nous avons vû que *Theobalde*, ayant rapporté les dogmes attribuez aux Picards, raconte, „que les Docteurs de Prague firent publier dans toutes les Chaires, „ Qu'on eût à ſe bien garder de ces DEMONS, „ CACHEZ SOUS LA FIGURE HUMAINE". (b) *ut omnino ſibi ab ipſis, in hominum figura Diabolis, caveretur.* Il y a du myſtere dans ces paroles, que le Lecteur peut prendre aiſément pour une déclamation, & je les aurois priſes dans ce ſens-là, ſi je n'avois ſû, que deux cens cinquante ans auparavant, il avoit paru en Boheme DEUX DIABLES Adamites, contemporains des premiers Picards, qui s'établirent dans ce païs-là.

*George Pontanus* nous apprend, (c) „ Qu'en l'année 1176. il y eut „ deux Démons, qui, revêtus d'une forme humaine, prêchoient en „ Bohême, que l'on pouvoit commettre impunément toute ſorte de „ péchez, & que ceux, qui, à l'EXEMPLE D'ADAM ET D'E„ VE, ALLOIENT TOUT NUDS, & qui s'abandonnoient à la „ luxure, faiſoient fort bien". (*Diaboli duo fuerunt concionati, anno 1176. & impune peccare licere, & eos, qui, ſicut Adam & Eva, nudi tamen incedebant, & libidinem exercebant, bene facere*) „ Un bon „ Curé d'un lieu, nommé *Wiſelz*, entreprit de réfuter ces deux nou-

(a) *Laſit.* ubi ſup. L. II. § 73.

(b) *Theobald.* ubi ſup. Cap. XLIV.

(c) Vid. Bohem. Pia. *Georg. Pont. à Breitenberg* L. I. p. 20. Ce Livre eſt dans la Collection de *Freher*

„ veaux Prédicateurs, & ayant connu dans la Diſpute, que ce n'étoit „ pas des hommes, mais des Démons, il les conjura, & les renvoya, „ afin qu'ils ne tentaſſent plus le peuple.

Voilà les Adamites bien anciens en Boheme. Ils y ſont dès le XII. Siécle, lorſque le Chriſtianiſme ne faiſoit encore que s'affermir dans ce pays là, & que l'ignorance & les fables régnoient preſque partout. Mais comment a-t-on mis ſur le compte des Picards ce que l'Auteur, que je cite, a mis ſur le compte des Démons? Je m'en vais vous le dire, Monſieur, c'eſt que les Picards vinrent en Boheme dans le même tems. *Ce fut dans ce tems-là, ajoute mon Auteur, que s'éleverent les* PICARDS, *& d'autres Heretiques.* (EODEM *tempore Picardi, & alii Heretici ſurrexerunt.*) Il ne ſe trompe point à la date. Les Picards arrivérent en Boheme environ ce tems-là. M. *de Thou* dit, (a) que *Pierre Valde*, qu'il met vers l'an 1170., ayant prêché en *Picardie*, paſſa en Allemagne, parcourut les Villes des Vandales, & *arriva enfin en Boheme.* (POSTREMO *in Bohemia conſedit.*) *Dubravius* le confirme (b). Il marque la venuë des Picards, vers le tems de *Henri*, Eveque de Prague, & Frere du Roi *Uladiſlas*. Or *Henri* fut Eveque de Prague (c) en 1181 ou 1183. & mourut quinze ans après en 1197 ou 1198. Les Vaudois declarerent aux Fréres de Boheme, dans une Conference, qu'ils eurent avec eux, (d) „ que dès l'an 1160. ils avoient „ été diſperſez dans la Lombardie, dans la Calabre, dans l'Allemagne, „ dans la Boheme, & qu'une partie s'étoit arrêtée en Savoye, pendant „ que d'autres avoient paſſé en Angleterre, dans la (e) Sarmatie & dans „ la Livonie. (f) *Camerarius*, (g) *Calviſius*, &c. mettent à ce tems-„ là l'établiſſement des Vaudois en Boheme.

(a) Thuan. Hiſt. L. VI p. 186

(b) Dubrav. ubi ſupr. L. XIV. p. 120.

(c) Vid. Boh. Pia L. III p. m. 40 & 41

(d) Laſit. ubi ſup. L. II § 64.

(e) C'eſt la Pologne.

(f) Camer. ubi ſup. Narr. de Eccl. Fratr. p. 13

(g) Seidner. Calviſ. ad an. 1178.

Voilà donc les Picards dans ce Royaume, au même tems, que de prétendus Démons y prêchent la luxure & la NUDITÉ. C'eſt un facheux *Synchroniſme* pour ces pauvres gens, qui ont tant ſouffert, pour ſe défendre des *Doctrines des Demons*, ſur le ſujet du *mariage*, *des viandes &c.* & qui ne laiſſent pas de s'en trouver complices, pour avoir été contemporains de deux Demons incarnez, qui prêchoient l'Adamiſme.

Autre malheureuſe circonſtance pour eux. Les Picards ſe trouvent préciſément au même endroit, où les prétendus Démons avoient prêché leurs dogmes. Le *bon Curé*, qui les avoit conjurez & chaſſez, étoit *Curé de Weſely.* (h) (*Parochus in Weſele*) Or l'Ile, où ſe trouvoient les Picards Adamites, eſt ſituée dans cet endroit. C'eſt ce que témoigne *Laſitius*. Il raconte, (i) „ que plus de deux cens Paiſans, chaſſez de Tabor, ſe retirérent dans les Deſerts, & s'arrêterent dans une „ Ile, que fait la riviére de Lasnitz entre WESELY & (1) *Hradiſch.*

(*Tau-*

(h) Boh. Pia. ubi ſupr.

(i) Laſit. ubi ſup. L. II § 75

---

(1) On m'a dit, que dans la Langue de Boheme la Lettre *h*, miſe au devant de la lettre *r*, exprime l'*eſprit âpre*, que les Grecs mettent ſur la lettre *Rho*. Les Allemands mettent un *g* en la place de l'h; c'eſt ce qui fait, qu'on prononce *Grads*, ou *Grats* en la place de *Hrad*, ou *Hradiſch*.

Digitized by Google

*(Tandem, ſextis feriis in Inſula amnis Luſnitz, inter* WESSELIUM *& Hradecum)* (1) *Balbinus*, que j'ai déja cité, place dans le même lieu les Adamites, que *Ziska* défit. On diroit qu'il y a de la fatalité. On trouve un *Weſely* partout, où ſe trouvent les Picards, leur Dieu *Rohan* étoit un Maréchal de *Weſely*, proche de *Koenigin-Gretz*. & je ne ſai, s'il n'y en a pas un autre proche de l'Isle de la Moravie, où l'Evêque d'Olmutz alla les attaquer.

(1) Balb. in Epit. ad Lib. IV. Epit. Rer. Boh. p. 464.

Ainſi nos pauvres Picards avoient leurs demeures, ou cherchoient des retraites, dans les mêmes lieux, où des Démons avoient autrefois annoncé leurs ſales impietez. Les prédéceſſeurs de ces bonnes gens ſe ſont malheureuſement trouvez contemporains de ces malins Eſprits. Ce ſont de fâcheuſes conjonctures pour eux. On les confond avec ces Démons, comme on les a confondus avec les Manichéens. Ils portent la peine de cette impudence infernale. C'eſt le ſort d'un Innocent, qui a le malheur d'être en mauvaiſe compagnie, & qui eſt puni, comme complice d'un crime qu'il n'a pas commis.

C'eſt-là, ce me ſemble, l'origine de l'accuſation intentée aux Picards, de s'être fait une religion *de la nudité*. Si l'on trouve néanmoins, qu'il manque encore quelque choſe à l'éclairciſſement de cette matiére, j'y ſuppléerai dans l'article ſuivant, lorſque je traiterai des TURLUPINS, qui étoient Vaudois, ſi je ne me trompe, & qui ont été accuſez de la même impudence que les Picards. Mais avant que d'en venir là, j'ai envie de faire une courſe dans l'Antiquité, & de remonter juſqu'à la naiſſance de l'Adamitiſme. Car outre que l'objet eſt aſſez digne de notre curioſité, nous trouverons en examinant, que les anciens Adamites ne ſont guéres moins fabuleux que les modernes, & qu'en général ce que l'on a dit des uns & des autres eſt très-ſuſpect, très-incertain, & ſouvent très-faux.

# SUPPLEMENT
## A LA I. PARTIE
## DE LA
# DISSERTATION
## SUR LES
# ADAMITES.

VOILA ce que j'avois penſé ſur les *Adamites de Boheme*, lorſque je publiai la premiere Partie de ma Diſſertation. J'ai peu de choſe à y ajoûter, mais j'oſe dire auſſi, que je n'ai rien à retracter, & que je demeure convaincu, que l'*Adamitiſme des Picards* eſt une vieille calomnie, que l'on fit revivre, lorſque les *Vaudois* commencérent à ſe découvrir en Boheme.

Feu M. *Lenfant*, à qui j'avois adreſſé cette Diſſertation, & qui en parle obligeamment dans (a) ſon *Hiſtoire de la Guerre des Huſſites*, n'a pas jugé à propos de ſe determiner ſur la Queſtion ſi les *Picards* & les *Vaudois* ſont les memes. *Je ne voudrois*, dit-il, *rien affirmer vû l'incertitude & l'obſcurité de ces tems-là*. Pour moi, je ne balance pas; j'affirme ce que j'ai prouvé. Les *Picards* étoient *Vaudois*, & n'étoient point *Adamites*, c'eſt-à-dire, „ qu'ils ne ſe faiſoient point une religion „ de la *nudité*, & qu'ils ne furent jamais coupables des impudicitez, ni „ des extravagantes qu'on leur a imputées. C'eſt ma Theſe, & voici les nouvelles reflexions que j'ai faites pour la confirmer.

I. Quelques (b) Hiſtoriens diſent, qu'en 1418 & au commencement des Troubles de Boheme, il vint dans ce Royaume UN PICARD, ſoit de nom, ou de naiſſance; ſoit ſeul, ou accompagné d'environ quarante autres, ſans compter les femmes & les enfans. Ils firent des aſſemblées ſecrettes dans la Maiſon d'un certain *Zmrzlikow*. Mais, ces Aſſemblées étant devenues fort nombreuſes, ils furent decouverts & diſſipez au mois de Décembre 1420. C'eſt ce que raconte le Jéſuite *Balbin*. Il cite un Auteur, que je ne connois point, appellé *Bilejovius*, qui, au jugement de ce Jéſuite, *a fort bien écrit l'Hiſtoire des Picards de Boheme*. (c) (*Ut habet* BILEJOVIUS, *qui Picardorum in Bohemia*

(a) T. I. p. 37.

(b) Voyez Boh. Balbin. Epit. Rer. Bohemic. L. II. p. 74. Zaſtiera, Hiſt. MS Frat. Bohemor. L. IV, p. 44.

(c) Ibid.

*ula Hiſtoriam diligenter proſequatur.* Or comme *Balbin* ne leur impute aucun des crimes, aucune des extravagances qu'*Enée Sylvius* leur attribuë, il eſt bien naturel d'en conclurre, que *Pilgramus* ne l'a pas fait. Je ne crois pas que *Balbin* fût d'humeur à les épargner.

II. Les *Picards* ſont à Prague dès l'année 1418. Ils ne ſont découverts & diſſipez qu'à la fin de l'année 1420. C'eſt une preuve invincible, que ces gens ne faiſoient pas profeſſion de la *nudité* dont on les accuſe. Autrement ils n'auroient pas ſubſiſté un jour à Prague.

III. *Theobalde*, ou *Thibaud* raconte (1), „ que la ſemaine ſainte de „ l'année 1421. on eut avis à Prague, qu'il étoit venu de France un „ nommé PICARD, qui enſeignoit diverſes Hereſies, & qui s'étoit „ déja formé une ſecte nombreuſe. Que leur principal Prêtre ſe nom„ moit (2) MARTIN DE MORAVET. Entre les Hereſies de cette Secte il y a celles-ci, *Que le Mari & la Femme ne peuvent ſe refuſer en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas même dans un Temple, la bienveillance qu'ils ſe doivent. Qu'il eſt indifferent d'aller nud, ou vêtu: Que le commerce d'un Pere avec ſa Fille, d'une Mere avec ſon Fils, n'a rien d'infame, & n'eſt pas même un peché.*

Dès que nous connoîtrons ce *Martin*, ce Chef de la Secte *Picarde*, nous ſerons convaincus que ces accuſations ſont fauſſes, & que les *Picards* ne ſont autre choſe que les *Vaudois*. Nous avons un (a) *Journal de la Guerre des Huſſites*, écrit par un *Chancelier de la nouvelle Prague* ſous *Wenceſlas*, nommé *Laurent de Byzin*. C'eſt au ſavant M. de LUDEWIG, Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de *Hall*, que nous ſommes redevables de cette Piéce; & c'eſt là que nous apprenons, qu'au commencement de 1420. QUELQUES PRETRES TABORITES (3), SACERDOTES QUIDAM TABORIENSES, débiterent de nouvelles Explications des Prophéties, & annoncerent un avénement prochain du Fils de Dieu, pour détruire ſes Ennemis, & pour purifier ſon Egliſe (4). „ Le principal Auteur de cette Doctrine, dit „ *Laurent de Byzin* dans ſon Journal, étoit un jeune Prêtre de *Mora*„ *vie*, fort bel Eſprit, & d'une prodigieuſe Memoire. Il ſe nom-

„ moit

(a) *Diarium de Bello Hussitico.*

---

(1) Voyez l'*Hiſt. de la Guer. des Huſſ.* p. 84. 85. *Diſſertat. ſur les Adamit.* p. 317. 318.

(2) M. *Lenfant* l'appelle ainſi. Je l'ai nommé *Moravetus*, mais M. *Lenfant* a eu raiſon de dire *de Moravet*, car il étoit de *Moravie*, & apparemment d'un lieu nommé *Moravetz*. On trouve en *Moravie* deux endroits nommez de la ſorte.

(3) Voyez ce que M. *Lenfant* rapporte de cette Doctrine. *Guer. des Huſſ.* p. 133. & ſuiv. Le Journal en parle p. 158. & p. 203. & ſuiv. C'eſt une matiere que j'éclaircirai dans un *Supplément à l'Hiſtoire de la Guerre des Huſſites*, qui eſt tout prêt.

(4) Diar. p. 203. *Quorum* (Articulorum) *principalis Auctor, publicator & defenſor fuit quidam juvenis Preſbyter de Moravia, eloquentia ingens, & ſupra modum magnæ memoriæ nomine* MARTINUS, *dictus* LOQUIS *à* LOQUENDO *quaſi ore Dolorum, ſed quia ſua erant verborum loquebatur. Cujus principales Adjutores fuerunt Joannes* GELCZER, MARKOLDUS *Baccalaureus in Artibus*, CORANDA *& cæteri plures nominati Taboritarum Preſbyteri.*

„ moit MARTIN, & fut surnommé LOQUIS, parce qu'il prêchoit
„ avec une hardiesse étonnante ses propres pensées, & non celles des
„ Saints Docteurs. Ses principaux Associez furent JEAN OSLE-
„ ZIN, le Bachelier MARKOLD, CORANDA ET LES AUTRES
„ PRETRES TABORITES, QUI ONT ETE NOMMEZ CI-
„ DESSUS.

*Martin de Moravie*, ou *Martin de Moravie*, surnommé *Loquis*, le PRINCIPAL PRETRE DES PICARDS, est donc un *Prêtre* TABORITE, un Collegue du fameux *Wenceslas Coranda*, qui fit tant de bruit dans ce Parti, & qui, avant & depuis la mort de *Zyska*, fut à la tête des affaires. De là je tire ces deux consequences. La premiere, qu'au fond les *Picards* sont *Taborites*; La seconde que les accusations d'*Inceste*, & de *nudité* intentées aux *Picards* sont de pures calomnies, car tout le monde convient à présent que les *Taborites* n'en furent jamais coupables. Peut-on seulement soupçonner *Coranda* d'avoir été le Collegue du Chef de la Secte des *Picards*, si les Picards ont été ce que l'on nous dit?

IV. Les Etats confédérez de Boheme, étant assemblez à *Czaslaw* (1) au commencement de l'année 1421. envoyerent à un *Prince Voisin*, à la Noblesse & aux Villes de *Lusace*, un Mémoire contenant leurs Griefs, & les raisons qu'ils avoient d'exclure *Sigismond* de la succession à la Couronne. L'Article XII. porte, „ Que ce Prince a diffamé le Royau-
„ me de Boheme par des libelles calomnieux, publiez & dispersez de
„ toutes parts, dans lesquels on dit faussement, & sans respect pour la
„ Pudeur, *qu'en Boheme le Frere commerce avec sa Sœur, le Fils avec*
„ *sa Mere, que les hommes commettent entre eux l'abomination de Sodo-*
„ *me, & d'autres choses, que l'on ne peut ni dire, ni penser sans hor-*
„ *reur*, injure, que la Nation ne peut ni ne doit souffrir, & qui a
„ soulevé toute la Terre contre elle." Cela n'étoit pas vrai ni des *Hussites*, ni des *Taborites*: Mais si cela eût été vrai des *Picards*, les Etats pouvoient-ils se dispenser de dire pour leur propre honneur, & pour leur justification, qu'à la verité il s'étoit glissé en Boheme une Secte detestable, qui commettoit ces infamies, mais que, bien loin de la tolérer, ils la poursuivoient partout à feu & à sang?

V. J'ai parlé de *Martin de Moravie*, surnommé *Loquis*. Il étoit le Principal Prêtre des *Picards*. Il fut pris avec un autre Prêtre, & envoyé

---

(1) L'Acte que je cite est daté de l'année 1421. *le Samedi après la S. Marcel*, qui est le 16. de Janvier. Voyez l'*Appendix Documentorum*, qui est après le Traité de Goldast *de Juribus Regni Bohemiæ*, avec les notes de Schminckius Tom. II. p. 119. Le Prince à qui les Etats écrivirent n'est pas nommé. Il paroît seulement que les Bohemiens prétendoient qu'il relevoit de la Couronne de Boheme. J'ai soupçonné que ce pourroit être l'*Electeur de Brandebourg*, non que l'Electorat relevât de la Boheme, mais *Charles IV* l'avoit mis dans sa Maison & uni par là à la Couronne. De là les grandes plaintes que les Etats faisoient contre *Sigismond* d'avoir vendu & aliéné cet Etat.

Digitized by Google

voyé à *Conrad*, Archevêque de Prague, qui, après les avoir gardez dans un cachot pendant plusieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? Est-ce pour avoir prêché les Incestes, la Nudité, les profanes accouplemens jusques dans les Temples? Point du tout. C'est pour avoir soutenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se retracter (a), *Que le corps de J. Christ n'est qu'au Ciel, parce que J. Christ n'a qu'un seul corps. Qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la Creature*, c'est-à-dire, devant le Pain de l'Eucharistie. C'est là le crime du Chef de la Secte des Picards. S'il y en avoit eu d'autres plus capitaux, plus plausibles & plus propres à autoriser un supplice si barbare, les Historiens *Catholiques* & *Calixtins* ne l'auroient-ils pas dit?

(a) Voyez Guer. des Huss. liv. p. 188.

VI. J'ai (b) raconté après *Théobalde*, & les Manuscrits de *Konigin-Gretz* & de *Crumlovites*, alléguez par *Balbin*, qu'on accuse les *Picards* de s'être fait un DIEU *d'un Maréchal de Village*, nommé ROHAN. Cela est si impertinent & si ridicule, que M. *Lenfant* a été obligé d'avouer (c), *qu'il ne trouve aucune vraisemblance à ce fait*. Il a donc soupçonné qu'il y a faute dans les Auteurs, & *qu'au lieu de* DEUM, DIEU, *il faut lire* DUCEM, CHEF. J'admettrois de bon cœur sa conjecture, si elle pouvoit être admise, quoique je ne fasse aucun cas du témoignage de ses Historiens. Mais il n'y a pas moyen de sauver leur bonne foi par cet expédient. Ils disent un DIEU, & non un CHEF, & c'est si bien un DIEU, que, s'il en faut croire ces mêmes Historiens, les pauvres *Picards* l'invoquoient dans les flammes, & lui adressoient cette priére, SEIGNEUR, *fortifiez notre foi*. D'ailleurs ils n'avoient pas seulement un DIEU, un JESUS. Ils avoient aussi une MARIE, MERE DE DIEU. *Ils adoroient l'un & l'autre*, & forçoient leurs prisonniers à les adorer, ou les tuoient inhumainement en cas de refus. C'est ce que disent les Historiens que j'ai alléguez.

(b) Voyez la I. Partie de cette Dissertat. p. 320. 321.

(c) ub. sup. p. 84.

VII. Mais n'y a-t-il rien, qui ait donné lieu à des accusations si malignes, si bizarres, si folles? Car enfin, si elles ne sont pas véritables, il faut au moins qu'elles ayent eu quelque prétexte. On n'invente pas tout. Un Lecteur, qui a de l'équité, ne peut concevoir que la malice humaine puisse accuser des innocens de crimes énormes, d'une Religion extravagante s'il n'y a quelque fondement. C'est ainsi que j'en jugeois moi-même autrefois, mais je me suis bientôt détrompé. Les Moines, les Inquisiteurs mentent, calomnient sans conscience, & sans pudeur. Et pourquoi ne le feroient-ils pas, si un Concile entier, si le fameux Concile de Constance l'a bien fait? Ce Concile n'eut-il pas la foiblesse, ou la malice de publier (d),

„ que

---

(d) *Qualiter Wiclephitæ seu Hussitæ de vespere post cœnam bibulati, Sacramentum corporis & sanguinis Domini a se communicantur Sacerdos [illegible] Quocunque tempore, velint nocturno, populus utriusque sexus assistere ipsum Sacramentum, quolibet conventicula in cellariis & aliis locis occultis faciendo, post Sacramenti venerabilis communionem, multas committunt abominationes & deordinationes.* In Diar. Byzyn. p. 149.

Google

„ que les Prêtres *Huſſites*, ou *Wiclefiſtes*, diſtribuoient le ſoir, après „ ſouper, le corps & le ſang du Seigneur, lorſque tous étoient yvres „ & les Prêtres & le Peuple. Qu'ils s'aſſembloient la nuit dans des ca„ ves, & qu'après avoir communié les hommes & les femmes ils com„ mettoient enſemble toute ſorte d'abominations ". Qu'on cherche tant qu'on voudra, on ne ſauroit trouver l'origine de ces accuſations que dans une malice déſeſpérée.

J'ai pourtant découvert celle de l'*Adamiſme*, qui fut imputé aux Picards du XV. Siécle (a). „ *Pontanus* raconte, qu'en l'année 1176. „ il vint en Boheme DEUX DEMONS, REVETUS D'UNE „ FORME HUMAINE, qui prêchoient, qu'on pouvoit commettre „ impunément toute ſorte de péchez, & que ceux, qui, à l'exemple „ d'*Adam* & d'*Eve*, alloient tout nuds, & qui s'abandonnoient à la „ Luxure, faiſoient fort bien ". Cela fait voir, que l'accuſation de *nudité* & *d'impudicité*, n'étoit qu'une vieille calomnie, répandue en Boheme deux ou trois Siécles avant les nouveaux *Picards*. Or contre qui fut-elle inventée? C'eſt évidemment contre les *Vaudois*, qui paſſérent en Boheme cette année-là, comme (b) je l'ai prouvé, & comme *Hagec* le témoigne (c). *Hagec*, dit M. *Lenfant*, *fait venir les* PICARDS *en Boheme en* 1176. *la même année que les* VAUDOIS. Ces *Vaudois*, ces *Picards* reparoiſſent en Boheme en 1420. ou 1421. Alors on renouvelle contre eux l'ancienne calomnie inventée contre leurs prédéceſſeurs. On fait revenir ſur la Scène ces *Demons* incarnez du XII. Siécle. (d) „ Les Docteurs de Prague, *dit Theobalde*, firent publier „ dans toutes les Chaires, qu'on eût à ſe bien garder de CES DE„ MONS CACHEZ SOUS UNE FIGURE HUMAINE. Voilà l'origine de l'*Adamiſme*, qui fut imputé aux *Picards* du XV. Siécle. Elle me paroît ſi ſimple & ſi naturelle, qu'elle me force à y acquieſcer.

On m'objectera, que je confonds les *Picards* avec les *Vaudois*, & que M. *Lenfant* dit dans un endroit (e), *qu'en confrontant toutes les Relations, le plus ſûr eſt de ne point confondre les Vaudois, ni les Taborites avec les Picards*. Laiſſons à part les *Taborites*, dont je parlerai tout à l'heure, & ne conſiderons que les *Vaudois* & les *Picards*. Il eſt certain, que les Auteurs Proteſtans les confondent: mais les Catholiques le font auſſi (f). *Schleſta* l'a fait. *Hagec* l'a fait. *Il eſt clair* (g), dit M. Lenfant, *que Hagec les a confondus*. *Dubravius* l'a fait. Le même Hiſtorien ajoute, (h) que *Dubravius fait deſcendre les Picards des Vaudois en droite ligne dans un endroit de ſon Hiſtoire de Boheme, mais dans un autre endroit*, pourſuit M. Lenfant, *il en fait des Adamites*. Cela ne doit pas ſurprendre. Il marche ſur les traces des autres Hiſtoriens, qui avoient converti en *Adamites*, les *Vaudois* du XII. Siécle. Pourquoi les nouveaux *Picards* ne ſeroient-ils pas ce qu'avoient été leurs Péres?

Cependant, pour montrer, qu'on ne doit pas confondre les *Vaudois*

(a) Voyez la I. Part. de la Diſſert. p. 337.
(b) Ibid.
(c) ub. ſup. p. 89.
(d) *Theob.* De Bello Huſſit. Cap. XLIV.
(e) ub. ſup. p. 88.
(f) Voyez *Lenf. des Huſſ.* p. 80. & 81.
(g) Ibid. p. 81.
(h) Ibid. p. 82.

Google

dois avec les *Picards*, M. *Lenfant* allègue deux raiſons. (a) *La prémiére, que les Huſſites n'eurent jamais honte de devoir leur origine aux Vaudois, au lieu que, comme on vient de le voir, ils pourſuivirent vigoureuſement les Picards.* Je ne ſuis point perſuadé du Principe de ce raiſonnement. *Les Huſſites*, je dis les *Calixtins*, ceux qui perſécutérent les *Picards*, ne venoient point des *Vaudois*, & quand ils en ſeroient deſcendus ils n'avoient garde de l'avouer, parce qu'ils ſe ſeroient expoſez à toute la rigueur des Loix faites contre les *Vaudois*. *Les Fréres de l'Union de Bohéme*, qui certainement tenoient leur Doctrine des *Vaudois*, craignirent eux-mêmes de l'avouer par la raiſon, que je viens de dire. C'eſt ce que je montrerai dans leur Hiſtoire. Que ſi par les *Huſſites* M. *Lenfant* a entendu les *Taborites*, je conviens que leur Doctrine étoit *Vaudoiſe*, mais il ne paroît pas qu'ils l'avouaſſent dans les commencemens, ni qu'ils ſe reconnuſſent pour Diſciples des *Vaudois*. Cela ſeul auroit ſuffi pour les perdre.

(b) *La ſeconde raiſon* de M. *Lenfant*, *c'eſt la ſévérité de* Ziska *contre les Picards, qui, de l'aveu de tous les Hiſtoriens, les pourſuivit ſans miſéricorde par le fer & par le feu. Si donc les Taborites & les Picards avoient été les mêmes gens, c'eût été à* Ziska *une conduite tout à-fait contradictoire, puiſqu'il étoit l'Auteur du Taboriſme, comme on le verra dans ſon lieu.*

J'avois bien prévû la difficulté, & j'y ai répondu (c) dans ma Diſſertation. Mais M. *Lenfant* y a répondu lui-même dans ces paroles de l'Auteur anonyme des perſécutions de l'Egliſe de Bohéme (d). „ *Il ſi mêloit* parmi eux (parmi les Huſſites en général) des Perſonnages „ maſquez, qui pour avancer les intérêts du Pape & de l'Empereur, „ fomentoient la Diviſion, & animoient le Peuple contre les Partiſans „ de la pure Religion, LEUR DONNANT LE NOM ODIEUX „ DE PICARDS. *Or ils donnoient le nom de* PICARDS *aux* „ VAUDOIS, qui, chaſſez de France depuis quelque tems, s'étoient „ arrêtez en Autriche, & étoient déja connus ſous le titre des plus in„ fames Hérétiques. Ainſi tout ſe paſſoit tumultueuſement ". *Il s'en trouva même, qui prirent tant d'aſcendant ſur Ziska, Chef des Taborites, qu'ils l'engagérent à prendre le Parti des Calixtins, & à perſécuter par le fer & par le feu les Picards tout de même que les Papiſtes.*

Au reſte je n'ai pas prétendu confondre les *Taborites* & les *Picards*, mais les *Picards* & les *Vaudois*, car je conviens avec M. *Lenfant* qu'il y eut au commencement de la différence, entre les *Picards* & les *Taborites*, mais c'eſt parce qu'il y avoit dans ce tems-là quelque différence entre les *Taborites* & les *Vaudois*. Et la voici cette différence eſſentielle.

Les Diſciples de *Jean Hus* ſe partagérent en *Taborites* & *Calixtins*, quoique les premiers *Taborites*, c'eſt-à-dire, ceux qui les premiers allerent faire le Service Divin à *Tabor*, fuſſent purement Calixtins, comme on le voit dans (e) le Journal de *Byzynius*. Mais ils ne furent pas

---

(a) Ib. ſup. p. 85.

(b) Ibid.

(c) Voyez les p. 315 & 316.

(d) ib. ſup. p. 84.

(e) Diarium. p. 187.

longtems unanimes. Cependant les *Calixtins* & les *Taborites* en général, gardérent au commencement l'opinion de *Jean Hus* touchant la présence réelle. C'est ce que j'apperçois dans le même Journal (a). „ Les „ Taborites, dit l'*Auteur*, prononçoient à haute voix, & en Langue „ vulgaire, les paroles de la Consécration, afin que le Peuple sût, „ que le Prêtre avoit consacré, & qu'il ne doutât pas, que ce qu'il „ prenoit ne fût LE VRAI CORPS ET LE PRECIEUX SANG „ DE J. CHRIST", (*Et ut sumendo esse verum corpus Christi, & ejus pretiosum sanguinem, non vacillent.*) Le même Historien, rapportant la Doctrine des *Taborites*, témoigne bien qu'ils disoient (b) „ que „ le Sacrement de l'Eucharistie doit *se faire*, (c'est-à-dire *se consacrer*) „ à haute voix, à cause des Assistans, qu'on ne doit point l'élever, „ ni le garder pour le lendemain", mais il ne leur reproche point d'enseigner, que le Sacrement n'est pas le vrai corps de J. Christ. Entre les XIV. Erreurs, qu'il leur attribue, on ne trouve point celle de nier la présence réelle, quoique l'Auteur, qui étoit *Calixtin* zélé, crût cette présence, comme tous ceux de sa Secte. Si les *Taborites* ruinoient les *Autels*, ce n'est pas que dans ce tems-là ils crussent que le Corps de J. Christ n'est pas présent réellement dans l'Eucharistie. C'est à cause que ces Autels avoient été profanez par la Simonie; c'est parce que la plûpart n'étoient pas consacrez en l'honneur de Dieu, mais en l'honneur de quelque Saint, (c) *Cum non gratis, pro Deo, sed pro Mammona iniquitatis, & non ad Deum, sed ad honorem alicujus Sancti Simoniacè consecrata sunt.* En un mot la cérémonie, si usitée parmi les premiers *Taborites*, de porter l'Eucharistie en Procession, & de faire marcher devant elle un homme (1), avec une petite cloche, est une preuve évidente, qu'ils croyoient la présence réelle du corps & du sang de J. Christ.

Voilà donc en quoi les premiers *Taborites* furent essentiellement distinguez des *Picards*. Voilà pourquoi *Ziska* persécutoit ces derniers par le fer & par le feu, sans compter les faux crimes & les fausses Hérésies, qu'on leur imputoit. Voilà pourquoi *Conrad* fit brûler *Martin Loquis* le principal Prêtre de la Secte *Picarde*. C'étoit là (2) l'Hérésie capitale de cette Secte, & ce qui la distinguoit alors des *Taborites*. Quand il est dit dans le Manuscrit de Bresslau (d), *qu'il y avoit des Picards parmi les Taborites* de Prague, cela veut dire, que parmi ces *Taborites* il y en avoit, qui ne croyoient pas la présence réelle. Les choses changérent dans la suite, après la mort de *Ziska*. La Transsubstantiation, ou la présence réelle ne forme plus des Dogmes *Taborites*. Ceux-ci

(a) Diarium. p. 195

(b) Ibid. p. 192

(c) Ibid. p. 197

(d) Guerr. des Hussit. p. 141

---

(1) On voit cela dans le Journal de Byzynius où les Taborites, qui accoururent à la défense des Forts construits par Ziska lorsque Sigismond assiégeoit Prague, avoient à leur tête un Prêtre qui portoit l'Eucharistie; L'Auteur dit que les Assiégeans s'enfuirent, *visi Sacramento & audito campanulæ sono.* Dans De Bel Hussit. p. 172.

(2) Voyez ce qu'en dit *Dubravius*, L. XXVI p. 216. 217.

et devinrent tout-à-fait *Picards*, tout-à-fait *Vaudois*. Je conclus donc 1. que les *Picards* n'étoient autre chose que des *Vaudois*. 2. Que du tems de *Zuka* il y eut effectivement de la différence entre les *Picards* & les *Taborites*, parce que ceux-ci n'avoient pas encore adopté la grande Hérésie des *Picards*, qui étoit de nier la présence réelle.

Comme je suis persuadé, que l'*Adamisme*, ou *la Nudité religieuse*, est une folie, dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable, quelcun m'a objecté certains *Anabaptistes d'Amsterdam*, qui s'étant mis *tout nuds*, & ayant l'épée à la main, coururent une nuit par la Ville, dénonçant aux Habitans les Jugemens de Dieu, qui alloient fondre sur eux. Je réponds à cette objection, que je n'ai jamais nié qu'il n'y eût des foux, des Fanatiques, des furieux capables des plus grandes extravagances. Je n'ai pas oublié, que, du tems de notre Seigneur, il y avoit un (a) *Possédé*, ou *deux Possédez*, qui avoient choisi les sépulchres pour leur demeure, & qui étoient *tout nuds*. Je ne serois point surpris qu'il s'en fût trouvé de pareils en Bohême. Mais je nie, qu'il y ait jamais eu aucune Secte Chrétienne, qui ait fait profession de *Nudité*, & qui ait affecté de faire le Service Divin dans cet état. Je soutiens, que les *Picards* en particulier n'ont point été coupables de cette impudente folie. Que les témoignages des Auteurs, qui les en accusent, ne valent rien. Que cette Secte ou cette Société n'étoit point une Société de Foux. Et qu'au fond les Dogmes des *Picards* n'étoient que les Dogmes des *Vaudois*, qui ne furent jamais Adamites.

M. *Lenfant* paroît faire quelque fond sur le témoignage d'*Enée Sylvius*. J'ai rapporté ce que le célèbre (b) *Craton*, qui étoit *Bohemien* & qui fut Médecin de l'Empereur *Maximilien I.* a jugé de son Histoire de Bohême. Il ne l'estimoit pas. Mais quand il s'agit d'Hérétiques, *Enée Sylvius* n'est pas un Auteur fort digne de foi. en voici une bonne preuve. Il avoit été à *Tabor*, & dans la Rélation, qu'il fit au Cardinal *Carvajal* de ce qu'il y avoit vû, il osa dire à ce Prélat (c), „ que „ les Taborites regardent *Zuka* COMME UN DIEU. Que ces gens, „ qui ont en abomination les Peintures, ADORENT SON IMAGE, „ (RELIGIOSE COLENT) & rendent à ce Général un honneur, „ qu'ils refusent à J. Christ". Peut-on mentir plus impudemment? Quoi, les *Taborites* rendoient UN CULTE RELIGIEUX à l'Image de *Zuka*, parce qu'il y avoit à une Porte, ou à la porte de leur Ville, *un bouclier*, sur lequel l'Image de *Zuka* étoit peinte? *Enée Sylvius* pouvoit bien dire aussi & avec autant de fondement, que les *Taborites* étoient *Adamites* sur le chapitre de la Nudité, parce qu'il en trouva plusieurs, qui *étoient nuds, & en chemise, quoi qu'il fît fort froid, & qu'il plut beaucoup, quand il arriva à Tabor.*

Je persiste donc dans mon sentiment, c'est que l'*Adamisme* de Bohême est une pure fiction, & je croi l'avoir suffisamment démontré. Je n'ai après cela que deux Remarques à ajoûter. La première est *Philologique*. J'ai parlé du Proverbe de l'Empereur *Julien* (d), PLUS

Xx 2 NUD

(a) Luc VIII, 27.

(b) Dissert. p. 310 311.

(c) Æn. Sylv. Ep. CXXXIX.

(d) Dissert ub. sup. p. 316.

NUD QUE LES LYS. J'en ai depuis obſervé un autre, qui ſe trouve dans (a) la Verſion des LXX. On lit dans cette Verſion, que l'yvrogne ſe ruïnera tellement, & deviendra ſi pauvre, *qu'il sera plus nud qu'un pilon*. Γυμνότερος ὑπέρου. M. *Cotelier* a fait une note ſur ce paſſage, qui eſt allégué dans (b) *les Conſtitutions Apoſtoliques*. Il ne s'accommode pas de cette leçon, qui n'a pourtant rien de choquant. Car qu'y a-t-il de plus *nud qu'un Pilon*, que l'on frotte continuellement, & qui s'uſe par le frottement de la main? M. *Cotelier* cite *Iſidore de Peluſe*, qui a crû qu'il falloit lire ὑπερῴου, ce qui feroit auſſi un fort bon ſens, ſi, par ὑπερῷον, on entendoit, non *une chambre haute*, mais *le toit* d'une maiſon, qui n'eſt couvert que du Ciel. Cependant l'Auteur ſe détermine pour une autre leçon, qui n'eſt que conjecture, & qui, ce me ſemble, eſt d'un froid à glacer. Cette leçon eſt, *γυμνότερος γυμνοτέρου ἔσῃ*. *Vous ſerez plus nud que vous n'etiez.*

Ma ſeconde Remarque roule ſur l'explication, qu'on peut donner à ce mot des femmes *Picardes*, qu'*Ulrich de Reſemberg* fit brûler (c). *Quiconque porte des haut de chauſſes*, (femoralia) *n'eſt pas libre*. Comme rien ne paroit plus inſenſé qu'un pareil mot, & que les *Picards* n'étoient point des foux, je n'ai pas douté que *Reſemberg*, qui le rapporta à *Enée Sylvius*, n'en ait impoſé à ces femmes. Mais un (d) Savant de mes amis a trouvé un ſens raiſonnable dans ce mot, qui m'a paru ſi ridicule. Il a donc remarqué, qu'il étoit défendu aux Moines, par leur Règle, d'etre ſans une eſpèce de *brayes*, que les Capucins appellent *Mutandes*. (e) *Habeant Fratres unicam tunicam cum caputio, & aliam ſine caputio, ſi neceſſe fuerit, & cingulum, & braccas*. Or l'uſage de ces *brayes*, ſelon notre Savant, étoit de tenir immobiles, les parties du corps, qui ſont propres à l'Homme, de ſorte que quelque mouvement, que les Moines ſe donnaſſent, elles ne ſouffriſſent aucune agitation. On devine bien pourquoi, & ce pourquoi donna lieu à l'Auteur du *Speculum ſtultorum* de dire, que les Moines de *Citeaux*, qui ne ſe piquoient pas autrement de garder leurs vœux, devoient, ou s'aſſujettir à porter des brayes, ou payer les Dixmes, comme étant déchus des Immunitez Monaſtiques.

(f) *Aut decimas ſolvant, aut braccis lege perenni,*
*Quamvis invite, poſteriora tegant.*

L'Auteur explique, dans les vers ſuivans, pourquoi il veut, qu'on impoſe ce joug à ces Moines, & inſinue en même tems à quel uſage les *brayes* étoient deſtinées.

*Neſcia braccarum genitalia membra deorſum,*
*Nocte dieque ſimul libera ſemper erant.*

Cette obſervation découvre en quel ſens les *Picardes* pouvoient dire, que *qui-*

(a) Prov. XXIII 31.

(b) Conſtit. Ap. L. II 4.

(c) Deſſert. ſub ſup. p. 312

(d) M. Le Duchat.

(e) Regul. Franciſ. Cap. III.

(f) Specul. Stultor. p. 39. Edit de 1662 *quiconque porte des brayes n'eſt pas libre.* C'eſt un mot énigmatique, qui veut dire, que les Moines, deſignez par *des gens qui portent des brayes*, s'engageant au Célibat par un vœu ſolemnel, ils renonçoient à la *liberté*, qu'ont tous les hommes de ſe marier, & s'impoſoient volontairement un joug, qu'on les accuſe d'avoir mal porté.

Cette explication du mot des *Picardes* eſt aſſurément fort ingénieuſe. Cependant elle n'eſt pas ſans difficulté. En effet il ſemble, que *les brayes*, ou *caleçons*, ont été donnez aux Moines, non comme un préſervatif contre l'Incontinence, mais comme une commodité. Cela paroit 1. par la Règle de S. *Benoit*, qui permet aux Moines d'avoir des brayes en voyage (a) *Femoralia hi, qui in via diriguntur, de veſtiario accipiant, quæ revertentes lota ibi reſtituant.* C'eſt donc une commodité, que la Règle permet aux Moines, lorſqu'ils voyagent, mais qu'elle ſemble leur défendre, quand ils réſident dans leurs Maiſons. 2. Cela paroit encore par la Règle de Citeaux (z). Ce fut en 1089. que quelques Moines de S. *Benoit*, ayant à leur tête *Robert*, qui fut leur *Abbé*, ſe retirerent dans un lieu inculte & ſauvage, nommé *Ciſtercium*, où ils s'établirent à part, dans la vuë d'introduire parmi eux une Réforme, qui étoit devenuë fort néceſſaire. Entre les choſes qu'ils jugérent à propos de retrancher il y a diverſes commoditez, & en particulier les *Capuces & les brayes. Capucia quoque & femoralia.* Ils auroient agi directement contre leur intention, ſi l'uſage des *brayes* eût été de préſerver les Moines contre les tentations de l'Incontinence. Ainſi ce que le *Speculum ſtultorum* dit touchant les Moines de *Citeaux*, qui n'en portoient point, parce que leur Règle les avoit abolies par auſterité, pourroit bien n'être qu'une raillerie ſur l'uſage particulier de ces Moines, chez qui une pratique, introduite d'abord par un eſprit de mortification, ſembloit être devenue une occaſion d'Incontinence.

Je laiſſe au Lecteur à juger de ces Obſervations. J'admettrai de bon cœur tous les ſens raiſonnables, qu'on pourra donner au mot des femmes *Picardes*. Mais, ſi l'on n'en trouve point, je m'en tiens à ce que j'ai dit, c'eſt que *Roſemberg*, qui les fit brûler, n'eſt pas un témoin ſuffiſant pour perſuader à un Lecteur équitable, que des Perſonnes, dont on doit admirer la Conſtance & la Foi, ayent porté l'impudence & la folie, juſqu'à ſoûtenir, que *la Liberté* conſiſte à braver la Pudeur.

Voilà tout ce que j'ai à ajouter à la prémiere Partie de ma Diſſertation ſur les ADAMITES. Le Lecteur verra dans la ſeconde que les anciens *Adamites* ſont auſſi fabuleux que les modernes.

A Berlin le 1 de Mars 1730.

---

(a) Regul. Benedict. Cap. LV.

(z) Apud *Hoſpinian.* De Orig. Monach. L. V. 9. p. 312. Voyez auſſi les *Centuriateurs* Cent. XII. Cap. VI. p. 932. 1098. C'eſt dans ces Auteurs qu'*Hoſpinien* ſemble avoir pris ce qu'il dit de l'Ordre de *Citeaux*.

*Fin du* SUPPLEMENT *à la I. Partie de la* DISSERTATION *ſur les* ADAMITES.

# DISSERTATION

## SUR LES

# ADAMITES.

## SECONDE PARTIE

J'AI PROMIS 1. de faire l'Hiſtoire de l'ADAMISME; de le prendre à ſon origine, & de le ſuivre juſqu'à ſon extinction en Boheme. 2. Je dois montrer enſuite, que les ADAMITES de Boheme n'étoient au fond que des VAUDOIS. 3. Enfin je me ſuis engagé à corriger ce que feu M. *Bayle* a dit trop légérement, & qu'un Auteur, qui a de l'eſprit, mais qui n'a pas aſſez d'exactitude & de circonſpection, a copié ſans examen. C'eſt que *les Chrétiens ont moins reſpecté la Pudeur que les Payens ne l'avoient fait.*

Les anciens ADAMITES ſont de plus d'une eſpèce. Les uns ſont Hérétiques, les autres ont paſſé pour de grands Saints. Nous allons les conſidérer tous, en ſuivant l'ordre des tems où ils ont paru.

Premiers ADAMITES. Les Simoniens ou les Gnoſtiques.

I. IL FAUT commencer par SIMON *le Magicien*, qui paſſe, non ſeulement pour (1) le Chef des différentes Sectes, auſquelles on a donné le nom de GNOSTIQUES, mais en général pour (2) le *Patriarche* de tous les Hérétiques.

Je me trouve arrêté dès le commencement de ma carriére. J'ai des ſcrupules ſur le ſujet de ce *Simon*, que je n'oſe preſque découvrir. Quelle audace! de s'élever contre la Tradition Univerſelle de l'Egliſe; d'accuſer d'erreur toute la vénérable Antiquité! Je la reſpecte comme les autres, & ne demande que la permiſſion d'expoſer mes ſcrupules.

Examen de la Queſtion, Si Simon le Magicien a été l'Héréſiarque Simon. Raiſons d'en douter. L'Hiſtoire de Simon eſt pleine de fauſſetez.

Je ne doute point, qu'il n'y ait eu un fameux Héréſiarque, nommé SIMON, mais je doute que ce ſoit le *Magicien*, dont il eſt parlé dans les Actes, & je ſoupçonne fort que l'équivoque du nom en a impoſé à la plûpart des Péres, ſurtout aux *Grecs* & aux *Latins*. L'Hiſtoire, qu'ils nous font de ce *Simon*, eſt pleine de fauſſetez manifeſtes, de contradictions, de fables puériles. St *Epiphane* débute par nous dire (3), „ qu'il prêchoit aux *Samaritains*, qu'il étoit la GRAN-

---

(1) Τὸν Γνωστικῶν καταρξάμενον ἀρχή. Epiph. Hær XXI 4. Οἱ ἀπὸ Σίμωνος Γνωστικοὶ ... προτεταγμένοι Theodoret. in I Tim VI p. 490.

(2) Πάσης μὲν αἱρέσεως πρῶτον γενέσθαι τὸν Σίμωνα παρειλήφαμεν. Euseb. H. E. L. II 13. Iren. L. I 30.

(3) Ἔλεγεν αὐτὸν εἶναι τὴν μεγάλην δύναμιν τοῦ Θεοῦ ... ἐν Σαμαρείᾳ. Ἰουδαίοις δὲ ἔλεγεν ἑαυτὸν τὸν υἱόν. Epiph. ub. sup. § 1.

Google

„ GRANDE VERTU DE DIEU, laquelle étoit deſcendue du Ciel :
„ Que chez les mêmes Samaritains il ſe vantoit d'être Dieu le Père :
„ & chez les Juifs, d'être le Fils de Dieu.

Tout ce que je puis imaginer pour la juſtification de S. *Epiphane*, c'eſt qu'il a mieux aimé ſuivre quelque Auteur Apocryphe que S. *Luc*. Car, pour cet Evangéliſte, il dit ſimplement (1), que *Simon* ſe vantoit *d'être quelque grand Perſonnage*. C'étoit le Peuple de *Samarie*, qui, enchanté par ſes preſtiges, l'appelloit la *Grande Vertu de Dieu*, ce qui ne veut dire autre choſe, qu'un homme envoyé de la part de Dieu, & revêtu d'une puiſſance toute extraordinaire, toute miraculeuſe. Le reſte du récit de S. *Epiphane*, eſt plein de contradiction. Comment *Simon* pouvoit-il dire à la fois, & dans la même Ville, qu'il étoit DIEU LE PERE, & LA GRANDE VERTU DE DIEU? Le titre de VERTU ne peut déſigner tout au plus qu'une des Puiſſances Céleſtes, & LA GRANDE VERTU DE DIEU ne ſauroit ſignifier que la prémiere de ces Puiſſances. Je ne penſe pas d'ailleurs, qu'un homme, qui ſe ſeroit vanté d'être *Dieu le Père*, eut été l'admiration d'une Ville, où l'on connoiſſoit fort bien le vrai Dieu, & où il n'y avoit peut-être guéres moins de Savans qu'à Jéruſalem. Un ſi grand blaſphême ne ſeroit point demeuré impuni à *Samarie*.

Je n'examine point après cela, comment *Simon*, qui devoit être un fort habile Impoſteur, pouvoit être aſſez fou, pour aller prêcher aux Juifs, qu'il étoit *le Fils de Dieu*, & par conſéquent le *Meſſie*. Eut-il été cent fois plus *la Grande Vertu de Dieu*, les Juifs l'auroient mis en piéces, ſi, tout Samaritain qu'il étoit, il eût oſé ſe vanter d'être leur *Meſſie*. Un Samaritain, le Meſſie des Juifs? Il n'y a point de blaſphême qu'ils euſſent puni avec plus de rigueur. J'ai regret de trouver dans S. *Epiphane*, & à la tête de ſon Article de *Simon*, des récits ſi fabuleux, ſi contraires à l'Ecriture même. Et j'avoue que ce début me prévient extrémement contre le reſte de l'Hiſtoire. Je doute preſque de tout, mais je doute en particulier, que le *Simon* de *Samarie* ſoit l'Héréſiarque *Simon*. Voici mes raiſons.

1. L'idée, que S. *Luc* nous donne de *Simon*, n'eſt point du tout celle d'un Pécheur obſtiné. Quoique, par les illuſions de ſon art, il eût enchanté toute la Ville de *Samarie*, & qu'il y fût honoré comme un homme Divin, il céde aux merveilles qu'il voit faire à S. *Philippe*. Il devient le Diſciple d'un Homme, qui détruit ſa gloire & ſon regne. Il croit en J. Chriſt, & reçoit le Batême. Quand après cela S. *Pierre* le reprend avec une juſte, mais avec une extrême ſévérité, d'avoir voulu acheter *le Don de Dieu*, *Simon* pénétré des cenſures & des menaces, que lui fait l'Apôtre, ſe repent auſſitôt de ſon péché, & implore l'interceſſion de S. *Pierre*. Ou il faut que *Simon* ait bien changé depuis,

---

(1) *Λέγων εἶναί τινα ἑαυτὸν μέγαν*, Act. VIII. 9.

puis, où il n'eſt point cet Héréſiarque endurci, qui devint le Rival opiniâtre de S. *Pierre*, & qui entreprit de lui diſputer la Conquête de *Rome*.

2. On nous dit, & la Tradition eſt là-deſſus (1) aſſez ancienne, & aſſez uniforme, que *Simon le Magicien*, contraint d'abandonner *Samarie* à S. *Pierre*, s'enfuit à *Rome*, pour continuer ſur ce nouveau Théatre ſon métier d'Impoſteur. Que S. *Pierre*, l'y ſuivit en diligence, & en triompha publiquement: Que nonobſtant ſa défaite *Simon* fut adoré des Romains, & laiſſa une nombreuſe Secte, qui a deshonoré le nom Chrétien. C'eſt en abrégé ce que porte ſa *Légende*. Mais, ſi elle étoit véritable en tout, ou en partie, comment eſt-ce que S. *Luc* l'auroit ignorée? Ou, s'il l'a ſûe, d'où vient qu'il n'en a rien dit dans ſon Hiſtoire Apoſtolique? Eſt-il poſſible, que cet Ecrivain Sacré, qui a parlé pluſieurs fois de S. *Pierre*, depuis ſa miſſion à *Samarie*, ait oublié, ſi j'oſe m'exprimer de la ſorte, le plus beau *fait d'armes ſpirituelles* de ce grand Apôtre?

S. *Luc* eſt un Ecrivain inſpiré: il n'omet rien que ce que le S. Eſprit veut qu'il omette. Et cependant il néglige de nous dire, le prémier Voyage de S. *Pierre* à Rome, & la priſe de poſſeſſion de ce Siége, où le Prince des Apôtres devoit laiſſer ſon nom & ſon autorité? S. *Luc* nous parle de *Simon*, qui fut le prémier & le Chef des Hérétiques, & il finit l'Hiſtoire, qu'il nous en a donnée, en le repréſentant conſterné, pénitent, & demandant aux Apôtres le ſecours de leurs priéres. Aucun autre Ecrivain du N. Teſtament ne ſupplée au ſilence de S. *Luc*. On n'y trouve pas un mot de cet Homme, qui fut le *Champion* des Démons, celui qu'ils mirent en tête aux Apôtres, & qui fit contre eux le perſonnage, que *Jannes* & *Jambrès* avoient fait autrefois contre *Moïſe*.

3. Paſſons des Ecrivains Sacrez aux Ecrivains Eccléſiaſtiques. *Hégéſippe* nous dit, que l'Egliſe fut VIERGE juſqu'après la mort de S. *Jaques le Mineur*, qui ſouffrit le Martyre à Jéruſalem vers l'an 65 de J. Chriſt. Que le prémier (2), *qui commença de corrompre* la pureté de la Foi Chrétienne fut *Thebutis*, piqué de ce que *Simon*, fils de *Glophas*, avoit emporté ſur lui l'Epiſcopat de Jéruſalem.

Je pourrois croire, que cet Auteur, qui ne paroît pas fort exact, auroit oublié *Simon le Magicien*. Mais il nomme auſſitôt l'Héréſiarque *Simon*, qui comme *Thebuthis* (3), *ſortoit d'une des ſept Sectes Judaïques, & qui fut le Pére des Simoniens*, & la tige des Sectes de *Ménandre*,

---

(1) Je *dis aſſez ancienne*; quoiqu'elle ſoit certainement poſtérieure à Origéne. Il parle de *Simon le Magicien* dans deux ou trois endroits de ſon Livre contre *Celſe*. Il dit dans ces endroits-là tout ce qu'il ſavoit de ſon Hiſtoire, & il ne dit rien ni de ſon voyage à *Rome*, ni de ſes Diſputes avec S. *Pierre*, ni de ſa mort tragique. Voyez la Traduction d'Origéne contre Celſe p. 35. 220. 235.

(2) Ἄρχεται ὁ Θεβοῦθις ... ὑποφθείρειν. Euſeb. H. E. L. IV. 22.

(3) Ἀφ' ὧν (Sectarum) Σίμων, ὅθεν οἱ Σιμωνιανοί. Ibid.

Google

*dre*, de *Valentin* & de *Carpocrate*. Certainement ce *Simon*, qui eſt tout au plus contemporain de *Thebuthis*, & dont l'Heréſie ne ſe manifeſte, que depuis le Martyre de S. *Jaques le Mineur*, n'eſt point ce *Simon le Magicien*, qui étant Samaritain ne pouvoit être d'une Secte Judaïque, & qui devoit être avancé en âge dès le tems, que S. *Pierre* le vit à Samarie. (a) puis *qu'il y avoit deja longtems*, dit S. Luc, *qu'il avoit enchanté* les Samaritains *par ſes preſtiges*. (a) *Act.* VII, 11.

4. Autre preuve du même fait. La Tradition générale eſt que S. *Pierre* alla à Rome l'an quatre de *Claude*, & qu'il y triompha de *Simon* qui ſe tua, ne voulant monter au Ciel. Mais comme cette Tradition, toute ancienne & toute generale qu'elle eſt, ſe trouve évidemment fauſſe, (1) pluſieurs modernes reconnoiſſent, que S. *Pierre* n'alla à Rome, que vers le commencement du Regne de *Neron*, & que ce fut alors, qu'il vainquit & punit *Simon le Magicien*. Le voilà donc mort avant le Martyre de S. *Jaques*, & par conſéquent il n'eſt point l'Heréſiarque *Simon*, Chef de la Secte Simonienne, puis que celui-ci ne s'éleva qu'après *Thebuthis*, & *Thebuthis* qu'après le Martyre de S. *Jaques*.

5. *Clement d'Alexandrie*, plus ſavant & plus judicieux qu'*Hegeſippe*, confirme le temoignage de cet Auteur, ſur le ſujet de *Simon* l'Héréſiarque. „ Il témoigne, que ceux, qui inventérent les Héréſies, ne parurent que vers le tems d'*Adrien*, & qu'ils vécurent juſqu'à celui d'*Antonin le Vieux* „. Il met *Marcion* à la tête de tous, *Valentin* & *Baſilide* n'ayant été ſes contemporains, (2) que *comme de jeunes gens le ſont d'un vieillard*; puis il ajoûte, (3) *Après* Marcion, Simon *entendit prêcher S.* Pierre *un peu de tems*. Cela ne convient pas à *Simon le Magicien*, qui étoit beaucoup plus ancien, que *Marcion*, & quand on ſuppoſeroit, qu'il y a faute dans *Clement d'Alexandrie*, ou qu'il s'eſt trompé ſur l'âge de *Marcion*, il ne ſauroit s'être trompé à celui du *Magicien*, qui eſt marqué dans les *Actes*. On ne peut ſuppoſer qu'il l'ait cru plus moderne que *Marcion* (4). Voyez la marge.

Je conclus de là, que l'Héréſiarque *Simon* n'eſt point le *Simon* des *Actes*,

---

(1) Voyez en particulier *Valois* Annotat. ad *Euſeb.* p. 33. C'eſt depuis qu'on a trouvé le Livre de *Lactance* DE MORTIBUS PERSECUTORUM, que l'on a changé l'Epoque du Voyage de S. Pierre à Rome.

(2) Ὡς πρεσβύτης νεωτέροις συνεγένετο. *Strom.* L. VII. p. 764.

(3) Μεθ' ὃν (*Marcionem*) Σίμων ἐπ' ὀλίγον κηρύσσοντος τοῦ Πέτρου ὑπήκουσεν. *Ibid.*

(4) Je ne veux pas défendre abſolument ce que dit *Clement d'Alexandrie* ſur l'ancienneté de *Marcion*. Je dirai ſeulement que *Juſtin* Martyr temoigne, que cet Heréſiarque vivoit encore, lorſqu'il écrivit ſa *Seconde* Apologie, c'eſt à dire vers l'an 140. ὃς καὶ νῦν ἔτι διδάσκει τοὺς πειθομένους. Cela ne convient qu'à un homme qui étoit vieux. Apol. II. p. m. 70. Au reſte le Pére *Petau* a converti *Marcion* en Moine, à l'occaſion de ces mots de S. *Epiphane*, παρθένος δῆθεν ὑπάρχων. Hær. XLII. § 1. qu'il a plu à ce Jéſuite de rendre par ceux-ci *Monachorum inſtitutum profeſſus eſt*. Cela eſt encore moins hardi que ridicule. Tout ce que S. *Epiphane* a voulu dire, c'eſt que *Marcion* a vécu dans le Celibat.

*Actes*, & que toute l'Hiſtoire Romaneſque, que les Anciens nous ont faite de cet Impoſteur, & de S. *Pierre*, manque de vérité juſques dans un des Héros du Roman, qui eſt un perſonnage ſuppoſé. Après cela qu'on nous parle de Traditions, de Traditions anciennes, de Traditions conſtantes. Tout cela ne peut ſoûtenir l'épreuve d'une mediocre Critique, malgré le peu de monumens, qui nous reſtent de la premiere Antiquité. Il eſt vrai, qu'il y a eu un *Simon* Heretique, qui apparemment étoit un Philoſophe, qui croyoit comme les Juifs, l'éternité de la Matiere, & dont les Erreurs rouloient ſur l'origine du Mal: Queſtion, qui fut l'écueil de la plupart de ces prémiers Heretiques.

NI SIMON, NI LES SIMONIENS OU LES GNOSTIQUES, N'ONT PRATIQUÉ L'ADAMISME.

On me demandera peut-être, ce que fait tout cela aux *Adamites*? Je réponds, que cela prouve, que le premier Auteur de cette Secte eſt un perſonnage fabuleux, & que ceux, qui ſe trompent dès le commencement d'une Hiſtoire, donnent un facheux prejugé contre la ſuite. Je réponds en ſecond lieu, que je parle de *Simon le Magicien*, parceque, ſelon les Peres, il doit être le prémier Inſtituteur de l'*Adamiſme*. *Simon* n'eſt-il pas le Pére des *Gnoſtiques*, mais des *Gnoſtiques* proprement ainſi nommez, de ceux que S. *Epiphane* décrit dans l'Héréſie XXVI? Cela eſt conſtant, au moins ſi l'on s'en rapporte au témoignage des Péres. Or ces *Gnoſtiques* obſervoient le pur *Adamiſme*: ils affectoient de *prier* ENTIEREMENT NUDS. (a) Εὐχόμενοι γυμνῷ ὅλῳ τῷ σώματι. Pas la moindre partie du corps qui fût couverte. D'où je conclus, que *Simon* fut l'Inſtituteur de l'*Adamiſme*, puiſqu'il le fut de la Secte, qui a pratiqué cette Cérémonie de la maniere la plus parfaite.

(a) Epiph. Hær. XXVI n. V.

Ce raiſonnement paroît aſſez juſte: il eſt au moins très-probable. Mais, ſi je prouve à préſent, que *Simon* lui-même condamnoit hautement l'*Adamiſme*, j'aurai prouvé que cette Héréſie eſt une fable dès ſa prémiere origine. Or il eſt conſtant, que bien loin de faire profeſſion de *Nudité*, dans le Service divin, *Simon* & ſes Diſciples ſoutenoient, que c'eſt une extreme irrévérence que de ſe preſenter devant Dieu dans cet état. C'eſt ce que témoigne un ancien Auteur, & ſon témoignage là-deſſus eſt d'autant plus digne de foi, qu'il eſt tiré d'un raiſonnement, que *Simon* & ſes Sectateurs faiſoient, pour montrer, que le Créateur du Monde n'eſt pas le Dieu ſupreme, l'Etre infiniment parfait, infiniment bon. Voici la ſubſtance de ce raiſonnement.

(b) „ La connoiſſance du Bien & du Mal étant abſolument néceſſaire „ à l'Homme, il eſt impoſſible, que le Dieu ſupreme, l'Etre infiniment ſaint & bon, lui ait interdit l'uſage d'un fruit, qui devoit lui „ procurer cette connoiſſance. Il n'eſt pas moins impoſſible, que le „ Dieu ſupreme eût voulu punir l'Homme pour avoir mangé d'un „ fruit, qui non ſeulement lui apprit à diſtinguer le Bien d'avec le „ Mal, mais à couvrir, devant ſon Créateur, les parties du corps, que „ la Pudeur fait cacher. Quoi? l'Homme s'apperçoit, qu'il eſt malhonnête de paroître nud devant celui qui l'a formé. Il ſe couvre „ pour lui temoigner ſon reſpect. Et, au lieu de lui en ſavoir bon „ gré,

(b) Recognit. L. II. n. 53. p. 515

» gré, le Créateur le condamna à mourir, & maudit le ſerpent, qui » lui a ouvert les yeux ſur ſon devoir. » (a) *Et quia ille præter mandatum guſtavit, & agnovit quid eſſet bonum, ac didicit hederis gratâ verenda contegere. Indecorum enim ſenſit, revelatis pudendis ſtare ante Creatorem ſuum &c.*

(a) Ibid.

Tel eſt le raiſonnement, que l'Auteur des *Récognitions* fait faire à *Simon*, d'où il s'enſuit évidemment que ni lui, ni ſes Diſciples, n'ont jamais pratiqué l'*Adamiſme*. Je ſai bien, que les Diſputes de S. *Pierre*, avec *Simon le Magicien*, ſont des *fictions*. Mais peut-on nier, que les raiſonnemens, que l'Auteur de ces Diſputes & de tout ce pieux *Roman*, met dans la bouche de *Simon*, ne ſoient les raiſonnemens des *Simoniens*, & des autres Hérétiques, qui rejettoient les Livres de *Moyſe*?

C'eſt ainſi que j'abſous & *Simon* & ſa Secte de l'accuſation d'*Adamiſme*. Mais ce n'eſt pas aſſez, dira-t-on, pour en abſoudre les *Gnoſtiques* qui en ſont accuſés par S. *Epiphane*. Cette impudente cérémonie peut avoir été introduite dans le Culte de cette Secte, par quelcun des Succeſſeurs de *Simon*, & ce Succeſſeur eſt ſans doute *Prodicus*, à qui *Theodoret* en attribue l'inſtitution. C'eſt à ſon exemple, ou par ſon ordre, que les *Gnoſtiques* avoient accoûtumé de PRIER TOUT NUDS. Voilà ce que l'on peut m'objecter, & voici ma réponſe.

1. La *Nudité* des *Gnoſtiques* n'eſt appuiée que ſur le témoignage de S. *Epiphane*. Or je ne crois pas qu'on en puiſſe alléguer un plus mauvais. (b) *C'étoit un homme fort crédule, & fort peu exact, qui n'avoit ni diſcernement, ni juſteſſe d'eſprit, qui ajoutoit foi trop légérement à de faux mémoires, & à des bruits incertains.* C'eſt le jugement qu'en a porté M. l'Abbé *du Pin*, & qu'en portent en général (c) les Critiques, de ſorte que *Rufin* n'avoit peut-être pas grand tort de traiter S. *Epiphane* de *vieux Radoteur* (1). Son Article des *Gnoſtiques* eſt rempli de fables ridicules. Je compare les Livres de ce Pére touchant les Héréſies à un tas de minéraux, où, parmi un peu d'or & d'argent, il y a beaucoup de terre & de vils métaux. Mais, au lieu d'en faire la ſéparation, les Auteurs *Héréſiologues* entaſſent pêle-mêle, dans leurs Collections, tous les matériaux qu'ils trouvent dans un Auteur ſi peu judicieux & ſi paſſionné.

(b) Du Pin, Bibliothéque Ecc. T. II. p. 301.

(c) Voyez *Caſaub.* Exercit. XV. Diatr. XIII. *River.* Crit. Sac. L. III. 18. *Coci* Hiſt. Lit. in *Epiphan.* p. 130. *Fabric.* Bibliothec. Græc. Tom. VII. p. 415. & ſeq.

2. On ne peut dire, que *Prodicus* ait introduit parmi les *Gnoſtiques* la coûtume de *prier tout nuds*, puiſqu'il y avoit introduit celle de ne prier jamais. » (2) Les Diſciples de *Prodicus*, dit *Clement d'Alexan-* » *drie*,

---

(1) *Hic eſt ille bilinguis ſenex.* M. *Cotelier* a cité ces paroles de *Rufin*, & a marqué le III. Liv. de l'Apologie de S. *Jerôme*. *In not. ad Hieronym. Catalog.* Edition. Alb. Fabric. in *Epiphanio*. Je n'ai pu trouver ces paroles en parcourant ce Livre. Je ne nie pas qu'elles n'y ſoient. On en trouve la ſubſtance L. II. p. m. 59.

(2) *Clem. Alex.* Strom. L. VII. p. m. 722. Ἐνταῦθα γενόμενος ὑπεμνήσθην τῶν περὶ τοῦ μὴ δεῖν εὔχεσθαι, … τῶν ἀμφὶ τὴν Προδίκου αἵρεσιν. J'ajoute ce paſſage, où *Clement d'Alexandrie* dit, *Je me ſouviens dans cet endroit de ceux qui diſent qu'il ne faut point prier; ce ſont les Sectateurs de Prodicus.*

„ *drie*, enſeignent qu'il ne faut point prier, mais qu'ils ne ſe glorifient „ pas d'être les Inventeurs de cette opinion. Ils l'ont priſe de cette „ Secte de Philoſophes, qu'on appelle *Cyrenaique*.

3. *Clement d'Alexandrie* a bien connu les *Gnoſtiques*, & ſurtout ceux d'Egypte. Il les refute très-ſouvent dans ſes Livres, mais il ne leur reproche nulle part la *Nudité*. Et lors qu'il a rapporté *les bruits*, que l'on faiſoit courir, du Culte impur des *Carpocratiens* & des *Prodiciens* (car ce n'étoient que *des bruits*,) il leur laiſſe au moins quelque reſte de pudeur. Il dit, (a) qu'avant de commettre leurs abominations ſecrettes ces Hérétiques avoient la précaution d'éteindre des flambeaux, qui les auroient fait rougir, τὸ καταισχῦνον αὐτῶν τὴν πορνικὴν δικαιοσύνην. Cela ne s'accorde pas avec l'impudence d'affecter une entiere *Nudité* dans le Service Divin.

(a) ub. ſup. L. III. p. 430.

4. *Plotin* connoiſſoit parfaitement les *Gnoſtiques*. Il avoit eu beaucoup de commerce avec eux à *Alexandrie*, lorſqu'il y étudioit ſous *Ammonius*. Il avoit même des amis dans cette Secte. Il écrivit depuis contre eux un Livre, que *Porphyre* intitule (1), πρὸς τοὺς Γνωστικοὺς, CONTRE LES GNOSTIQUES, & certainement il ne les y épargne pas: mais il ne les accuſe nulle part d'une *Nudité Cynique*, quoiqu'il décrive aſſez amplement, & fort obſcurement, ſelon ſa coutume, & leurs dogmes, & leurs pratiques. Il faut même, que les *bruits*, qu'on faiſoit courir de leurs infames myſtères, fuſſent renfermez dans la Populace, puiſque *Plotin* n'en dit rien. Ce Philoſophe, dont les mœurs étoient ſi pures, n'auroit point admis dans ſon amitié des gens d'une débauche ſi ſale, & ſi effrénée. Mais je me réſerve de parler de la *Morale des Gnoſtiques* dans une Diſſertation ſur cette matière.

II. Eſpèce d'Adamites. De l'avis de S. Epiphane c'eſt une Secte très-incertaine. Preuves qu'elle n'a jamais exiſté.

II. Des *Gnoſtiques* paſſons à une Secte, à qui S. *Epiphane* a donné le nom d'ADAMIENS. On dit que ces Sectaires (b) ſe depouilloient, avant que d'entrer dans le lieu de leur Aſſemblée, & y faiſoient le Service Divin TOUT NUDS. On le dit, mais j'avoue que je n'en crois rien, & voici mes raiſons.

(b) Epiph. Hæreſ. LII.

1. S. *Epiphane*, ſi crédule, ſi facile à recevoir & à publier tout ce qu'on lui diſoit au deſavantage des Hérétiques, S. *Epiphane* lui-même a été en doute, s'il y eut jamais des *Adamiens*. Il déclare (2), „ qu'il „ n'a vû perſonne de cette Secte, qu'il n'en a rien trouvé dans les Au„ teurs qu'il a lus, qu'il n'en peut parler que ſur des OUI-DIRE; „ Il ne ſait, ſi elle exiſtoit encore de ſon tems, ni même ſi elle a ja„ mais exiſté telle qu'on lui en a fait la deſcription. Il n'en parle que „ par

---

(1) Ce Livre eſt parmi les Oeuvres de *Plotin* Ennead. II. L. IX. *Porphyre* dit dans la Vie de *Plotin* qu'il y mit le titre: βιβλίον, ὅπερ πρὸς τοὺς Γνωστικοὺς ἐπεγράψαμεν. In Vit. Plot. p. 16.

(2) Τούτων δὲ [illegible] ἄλλων πολλῶν ἀκηκοότες ἔθεμεν. ὡς γὰρ ἐν συγγράμμασιν [illegible] ἢ περιτύχομεν [illegible]. ὡς γὰρ ἀσφαλῶς [illegible], [illegible]. Ubi ſup. p. 458. 459.

„ par précaution, au cas que ce ſoit une Héréſie réelle, & même après „ avoir héſité, s'il en ſeroit mention". Or je ne crois pas, que, ſur un pareil témoignage, on doive faire une ſi grande injure à quelque Société Chrétienne, que de l'accuſer d'avoir affecté la *Nudité* des deux ſexes dans le Service Divin. On doit mettre au rang des fables & des calomnies toute Héréſie ſotte & impudente, dès qu'elle eſt deſtituée de Preuves. N'eſt ce pas ainſi que la Raiſon, l'Equité, la Charité nous obligent à juger de nos Prochains? Mais un faux zèle aveugle & corrompt le Jugement de la plûpart des Hiſtoriens, qui traitent des Héréſies. Ils font tous un Article des *Adamiens*, & ſuppriment dans leurs Relations toutes les marques d'incertitude, par leſquelles S. *Epiphane* avoit limité la ſienne.

2. Il n'y a pas ſeulement incertitude, il y a variation & contradiction dans ce que S. *Epiphane* a dit des *Adamiens*, au moins, s'il eſt l'Auteur des Sommaires, qui ſont à la tête de ſes Livres des Héréſies. Par exemple, il dit dans le Sommaire de l'Héréſie LII. (a), que les Adamiens *condamnent le Mariage* (γάμον μὴ δεχόμενοι). Et dans l'Article même il ne dit pas un mot de cette Erreur, qui étoit capitale. Il les repréſente tous, dans ce Sommaire, comme des Moines, qui vivent dans la Continence (μονάζοντες δὲ καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες.) Et dans l'Article, il dit, qu'il y en a ſeulement quelques-uns parmi eux, qui s'appellent les CONTINENS, & qui ſe vantent d'être vierges (ὅσοι δὲ παρ' αὐτοῖς ἐγκρατεῖς, [illegible] καὶ [illegible] καὶ [illegible].) S. *Epiphane* dit encore dans ce Sommaire, que les *Adamiens* ont pris leur nom *d'un certain Adam* (ἀπὸ τινος Ἀδάμ): mais, dans l'Article, il les appelle *Adamiens* parce qu'ils prétendent, que leur Egliſe eſt le *Paradis terreſtre*, & qu'ils ſont les Imitateurs d'*Adam* & d'*Eve*, lorſque ceux-ci étoient encore dans l'état d'innocence.

(a) Voyez p. 393.

3. Voilà des contrariétez dans l'Hiſtorien, en voici, qui ſont, & dans l'Hiſtorien, & dans les *Adamiens* mêmes. S. *Epiphane* dit, „ que „ ces gens-là *ſont nuds* dans leurs Aſſemblées religieuſes, (1) afin d'a„ voir le plaiſir de raſſaſier leurs yeux d'un ſpectacle malhonnête". Et il témoigne en même tems, qu'ils étoient ſi ſévères obſervateurs de la chaſteté, (2) qu'ils puniſſoient d'une excommunication perpetuelle les fautes commiſes contre cette vertu.

Tout cela m'oblige à croire, que ces *Adamiens* ſont une Secte imaginaire, inventée par la Malignité, ſous quelque léger prétexte, divulguée enſuite, & reçue ſans examen. Il y a tant d'exemples pareils, que pour ne pas ennuyer le Lecteur, je n'en rapporterai qu'un ſeul.

Les Chrétiens, qui avoient ſacrifié aux Idoles, & donné du ſcanda-

le,

---

(1) Ἵνα [illegible] &c. Epiphan. ub. ſup. n. 3. p. 45[illegible].

(2) [illegible] Ibid. n. 2. p. 459.

le, étoient mis en pénitence. Exclus des Assemblées, ils ſe tenoient à la porte en pleurant, ſe jettoient aux pieds de leurs Fréres & de leurs Paſteurs, afin de les fléchir, & d'obtenir la communion de l'Egliſe. Il n'en falloit pas davantage pour faire dire aux Payens, (1) que les Chrétiens adoroient dans leurs Evêques ce que la Pudeur ne permet pas de nommer. Quelque ceremonie innocente aura pû faire dire de même, que les *Adamites* faiſoient leur Service tout *nuds*. Il m'en vient une dans l'eſprit.

Les *Macedoniens* & les *Romains* ſe dépouilloient en partie, lorſqu'ils demandoient des graces avec une profonde humilité (a). *Erat Macedonum mos, ſi quid ſupplices expoſcerent,* SEMINUDOS, *& interiori tantum tunica amictos oſtentari*. *Quod a Romanis quoque uſurpatum meminimus, ut* NUDO PECTORE, *&* DEJECTA TOGA AB HUMERIS, *deprecentur.* *Plutarque* témoigne (b), qu'*Auguſte*, conjurant le Senat de ne le pas forcer à accepter la Dictature, *s'abaiſſa juſqu'à la Nudité* ([illegible]) ce que notre *Amiot* a fort bien exprimé en ces termes, *mais lui fléchiſſant le genouil, jettant bas ſa longue robe & découvrant ſa poitrine, ſupplia le Senat de le décharger d'un Etat ſi odieux*. Je ſuppoſe qu'un Chrétien, ou quelque Société de Chrétiens ayent prié de la ſorte, & je ne ſuppoſe rien que de très-poſſible. Ne paroît-il pas par la (c) I. Epître aux *Corinthiens*, que les Grecs, qui avoient accoutumé [illegible] la tête découverte, vouloient prier & prophetizer de même, ſans mettre un voile ſur leur tête, comme le pratiquoient les Juifs? S. *Paul* approuva leur uſage, mais cet uſage étoit celui de leur Nation. Il n'eſt pas impoſſible, qu'une *Nudité Romaine*, ou *Macedonienne* ait été transformée en une *Nudité Cynique*, & qu'elle ait ſervi de fondement à la *Légende ridicule* des ADAMITES.

(a) *Alex. ab Alex. Dier. Gen.* L. II. 19

(b) Plutarq. dans *Auguſte* Chap. IX. p. [illegible] Trad. d'*Amiot*

(c) I. *Cor.* XI

Le Lecteur trouvera peut-être, que je ne fais qu'ébranler la Secte des *Adamites*. Eh bien! il faut le contenter, & la renverſer de fond en comble, en lui faiſant connoître, quelle étoit cette Secte, dont S. *Epiphane* a parlé avec tant d'incertitude. C'eſt *Anaſtaſe Sinaite* qui m'a mis au fait. Cet Auteur dit quelque part (d), *que les Manichéens, à l'exemple d'Adam & d'Eve, ſont nuds dans leurs Aſſemblées, tant les hommes que les femmes*. Voilà certainement les *Adamites*, dont S. *Epiphane* avoit ouï parler, les Caractéres, qu'il donne à ces Sectaires, conviennent aux Manichéens. Il dit, que ces gens-là *condamnent le Mariage*, & c'eſt une des Heréſies Manichéennes. Il ajoute, qu'il *y en a parmi eux qui vivent dans le celibat*, & voilà juſtement *les Elus* des Manichéens. Mais, ſi j'ai rencontré, comme il y a au moins grande apparence, la Secte des *Adamites* eſt une Secte chimérique, car il eſt conſtant, que la *Nudité* ne fut jamais une cérémonie Manichéenne. *Anaſtaſe*, qui le dit, eſt un homme léger, qui ne mérite là-deſſus au-

(d) *Anaſt. Sinai. Anagogi. Contemplat. in Hexaëmeron* L. VII.

---

(1) *Alii eos ferunt Antiſtitis & Sacerdotis colere genitalia.* Vid. *Minut. Felic.* & *Nic. Rigalt.*

ized by (

aucune creance, ſon témoignage étant contraire à celui de toute l'Antiquité.

III. Voici une nouvelle eſpèce d'*Adamites*, que je veux bien admettre, parce qu'on ne doit pas exiger les mêmes preuves pour croire le Bien, que pour croire le Mal. (a) *Evagre* nous raconte, qu'il y avoit dans la Paleſtine des (b) *Moines*, qui furent nommez *Boſcus*, parce qu'ils paiſſoient l'herbe comme les Bêtes. Leur étude étoit cette perfection, que les Grecs ont nommée *Apathie*. C'eſt cet heureux calme, où l'Ame n'eſt plus émue par les objets extérieurs; où les paſſions ſont, non ſeulement ſoumiſes à la Raiſon, mais étouffées, où l'Homme ne les ſent plus, où il *devient égal à Dieu*. C'étoit là le grand objet des Philoſophes. Les Cyniques eux mêmes, à qui l'on a comparé les *Adamites*, n'en avoient point d'autre, comme l'Empereur (1) *Julien* le témoigne. Il eſt vrai que S. *Jerôme*, tout Moine qu'il étoit, a ſifflé cette ſuperbe prétention dans ſes Livres contre les Pélagiens; mais il n'eſt pas moins vrai, que les Pères Grecs n'ont pas crû, qu'il fût impoſſible à l'Homme de parvenir à cette perfection, comme on le peut voir en pluſieurs endroits de *Clement d'Alexandrie*.

Troiſième Eſpèce d'Adamites. Ce ſont des Moines de Paleſtine.

(a) Evag. H. E. L. I. 21.

(b) Il y avoit auſſi des *Femmes*. A des [illegible]

Quoiqu'il en ſoit, des Moines de Paleſtine ſe retiroient dans des ſolitudes brulantes, où ils étoient *tout nuds*, ſi on en excepte ce qu'ils couvroient d'une petite ceinture, & là ils ſe livroient aux ardeurs du Soleil. Lorſqu'ils étoient parvenus à l'*Apathie*, à l'*Inſenſibilité*, à l'*Impaſſibilité*, ils alloient faire l'eſſai dans les Villes, où, au pied de la lettre, ils *faiſoient les fous*, par mépris pour la gloire humaine. Enſuite, pour montrer l'empire, qu'ils s'étoient acquis ſur la Concupiſcence, ils ſe trouvoient dans les bains publics, s'y baignoient avec les femmes, & faiſoient bien des choſes, que je ne puis dire que dans les termes (2) d'*Evagre*. Le Lecteur les pourra voir à la marge. Ils étoient hommes avec les hommes, femmes avec les femmes. Au deſſus des tentations, ces vainqueurs de la nature, alloient manger dans *les Cabarets*, & ſi la néceſſité les y obligeoit, ils ne faiſoient pas même difficulté de ſe retirer dans *des lieux de proſtitution*.

Il y a dans l'original *καταγώγια*. *Chriſtophorſon* a crû que ce mot ſignifioit dans *Evagre* ce que *Nicéphore* a exprimé par *πορνεῖον*. (c) *Valois* n'eſt pas de ce ſentiment. Pour moi je ſuis perſuadé, que *Nicéphore* a bien entendu ce qu'*Evagre* a voulu dire, & que *Chriſtophorſon* a eu raiſon de le ſuivre dans cet endroit. Ces Moines s'étoient mis tellement au-deſſus de *la convoitiſe de la Chair*, & de *l'Orgueil de la vie*, que, ſi la néceſſité les y obligeoit, ils alloient manger, non ſeulement dans

(c) Vid. Not. Valeſii ad hunc loc.

---

(1) Ἀπάθειαν γὰρ ποιοῦνται τὸ τέλος· τοῦτο δὲ ἴσον ἐστὶ τῷ θεὸν γίνεσθαι. Juli. Orat. VI. p. 192.

(2) Ὅσοι τῶν παθῶν κεκρατηκότες, ὡς καὶ τῆς φύσεως [illegible], καὶ μὴ δὲ τῇ ὄψει, μηδὲ τῇ ἁφῇ μηδὲ μὴν ἀθρόᾳ τῇ περιπλοκῇ τῶν θηλειῶν [illegible] φύσει. Evag. Ibid.

*dans les Cabarets*, mais dans des *lieux de prostitution*, non seulement παρὰ καπήλοις, mais παρὰ καπήλοις ἐρώτων, comme parle (a) *Clement d'Alexandrie*.

(a) Clem. Alex. Pædag. L. III p.

C'est donc ainsi que ces PARFAITS, comme *Evagre* les appelle, ces prodiges du *Monde Ascetique*, après s'être exercez à la *Nudité* dans les Deserts, alloient braver dans les Villes, defier la Tentation dans son Fort, & faire voir au monde ce beau *Despotisme de la Raison*, qu'il eût été bien dommage d'ensevelir dans une solitude. C'est à ces gens-là qu'il falloit donner le nom d'*Adamites*, personne ne l'ayant mieux merité qu'eux, puis qu'étant NUDS dans les bains publics avec des femmes NUES, ils n'en avoient point de honte. C'étoient de vrais *Adams* dans l'état d'innocence. Il faut pourtant qu'une vertu si entreprenante se soit mal soûtenue. Car le Concile de *Laodicée* defendit, non seulement aux Laïques & aux Prêtres, mais (1) aux *Moines même, de se baigner avec les femmes*. Le Canon de ce Concile porte, *une telle coutume est*, πρώτη κατάγνωσις παρὰ τοῖς ἔθνεσι, ce qui semble signifier, que *c'est un des usages que l'Eglise condamnoit principalement dans les Gentils*. Mais peut-être le Concile a-t-il voulu dire, que les Gentils eux-mêmes avoient les premiers condamné cet usage. Et cela est vrai, comme on le voit par ces vers (b) d'*Hésiode*.

(b) Hesiod. Op. & Dier. 753

Μηδὲ γυναικείῳ λουτρῷ χρόα φαιδρύνεσθαι
Ἀνέρα. Λευγαλέη γὰρ ἐπὶ χρόνον ἔστ' ἐπὶ καὶ τῷ
Ποινή.

*Neque in muliebri balneo corpus abluito*
*Vir. Gravis enim suo tempore erit hujus rei*
*Pœna.*

Il ne faut pas être soupçonneux. Mais la défense du Concile de *Laodicée* me feroit craindre, qu'il n'y eût plus d'ostentation, ou d'hypocrisie que de vertu dans les Moines de Palestine. Peut-être même y avoit-il dans tout cela une *petite dose de Gnosticisme*. Quoiqu'il en soit, l'entreprise de ces Solitaires me rappelle le discours, qu'un Evêque *Gnostique* tenoit un jour à *Clement d'Alexandrie* (2). „ J'imite, *disoit-il*, ces Transfuges, qui passent dans le camp des Ennemis, sous pretexte de leur rendre service, mais en effet pour les perdre.

---

(1) Ὅτι οὐ δεῖ … ἐν βαλανείῳ μετὰ γυναικῶν ἀπολούεσθαι. Concil. Laod. Can. XXIX.

(2) Clem. Alex. Strom. L. II p. 481. La Version, que je donne des paroles de Clement d'Alexandrie, est un peu paraphrasée; mais on ne peut guères les rendre autrement en François. Les voici en original: [illegible] Les derniers mots de ce passage sont bien obscurs.

» dre. Un *Gnostique*, un Savant doit connoître tout. Car quel mérite y a-t-il à s'abstenir d'une chose que l'on ne connoît pas. Le mérite ne consiste pas à s'abstenir des plaisirs, mais à en user en maître, à tenir la volupté sous son empire, lorsqu'elle nous tient entre ses bras. Pour moi c'est ainsi que j'en use, & je ne l'embrasse que pour la dompter.

On peut bien croire, que *Clément d'Alexandrie* n'a pas oublié le fameux mot d'*Aristippe* Ἔχω Λαΐδα, ἀλλ' οὐκ ἔχομαι ὑπ' αὐτῆς. Il venoit trop à propos. Mais au reste, je ne sai si ce Père nous a rapporté fort exactement le sens de ce que lui dit le Prélat Gnostique. Je soupçonne, qu'il étoit *Valentinien*, qu'il étoit marié, & que, selon les principes de sa Secte, il préferoit le Mariage à un Célibat, qui dégénéra en hypocrisie presqu'aussitôt qu'il fut introduit. Les *Valentiniens* ne faisoient pas grand cas du nouvel Héroïsme, qui commençoit d'avoir la vogue dans l'Eglise. J'en parlerai dans ma *Dissertation sur la Morale des Gnostiques*, quand j'examinerai un mot des *Valentiniens*, qui est rapporté par (1) S. *Irenée*. C'est une espèce d'Apophthegme de la Secte.

* IV. DE L'ADAMISME de Palestine je viens à celui d'Espagne (a), où l'on dit qu'il fut porté, vers la fin du IV. Siècle, par un Moine Egyptien, originaire de *Memphis*, & nommé MARC (2). (b) *Lambert Daneau* conjecture, que ce *Marc* fut obligé de quitter l'Egypte, à cause d'une (c) Loi contre les Moines, qui fut donnée par (3) *Valens*, irrité de voir la paresse s'étendre de toutes parts, s'élever des maisons sacrées, & devenir vénérable sous le masque de la Religion. Ce *Marc* inspira ses sentimens à une femme de qualité, nommée *Agape* & au Rhéteur *Helpidius*. Et ceux-ci les inspirèrent à un noble Espagnol, nommé *Priscillien*, qui devint Chef de la Secte des *Priscillianistes*, Secte, dont on a dit tous les maux imaginables, sans en excepter la *Nudité*.

Les Erreurs des Priscillianistes ne sont pas proprement de mon sujet. Je remarquerai seulement (4), qu'ils admettoient toutes les Ecritures Canoniques, en y ajoutant quelques Apocryphes, comme (d) l'Hymne, que N. Seigneur chanta, lorsqu'il institua l'Eucharistie, nous avons cet hymne, dans lequel on ne trouve rien d'hétérodoxe; Et pour leurs Li-

* Quatrième Espèce d'Adamites. Les PRISCILLIANISTES. La Nudité qu'on leur impute, est très-douteuse, ou plûtôt très fausse.

(a) *Sulp. Sever.* Hist. Sacr. L. II. Cap. 46. & seq.

(b) Voyez son Commentaire sur S. August. *De Haeres.* Haer. LXX.

(c) Vid. Cod. L. X. Tit. XXXI. *De Decurionibus.* L. XXVI. *Si quidam ignavi*.

(d) Voyez cet Hymne dans l'Epit. 237 de S. *Augustin*, à *Ceretius*.

---

(1) On trouve ce mot *Iren.* L. I. p. 38 Edit. de *Feuardent*.

(2) *Le Mire* fait venir ce *Marc* d'Egypte en Espagne, dès le tems d'*Adrien*. (Vid. Not. *Aub. Mir.* ad Cap. 121 Catalogi *Haeres.*) Cela est contraire au texte même de *Sulpice Sévère*, qui dit que *Marc* enseigna ses Erreurs à *Agape*, & à *Helpidius*, qui les inspirèrent à *Priscillien*.

(3) S. *Jérôme* dans sa *Chronique*, An. 376. témoigne, que cette année-là, les Officiers de *Valens* tuèrent quantité de Moines en *Nitrie*, & que ce Prince donna une Loi par laquelle il leur ordonnoit d'aller à la guerre. *Valens Legem dedit, ut Monachi militarent*. Cela confirme la conjecture de *Daneau*.

(4) *Nihil Scripturarum Canonicarum repudiant, simul tamen Apocrypha legunt verum, & in auctoritate sumentes.* August. Haer. LXX.

Livres, St. *Auguſtin* avoue (1) qu'ils ne contenoient rien non plus qui ne fût, ou Catholique, ou très-peu different de la Foi Catholique. (a) Aug. Hær. LXX. Cependant, il ne laiſſe pas de dire (a), que leur Religion n'étoit qu'un mélange des Erreurs Gnoſtiques & Manichéennes; leur Secte, que l'égout des impuretés & des Héréſies de toutes les autres. Cela eſt étrange. Dans tout ce qui paroît, les *Priſcillianiſtes* ſont purs, orthodoxes; mais dans le ſecret, il n'y a point d'Hérétiques plus hétérodoxes, plus impurs, plus ſcélérats. Malheureuſement pour eux, pour leur mémoire, (b) Fabric. in Not. ad Cap. 121. Catal. Hieron. il ne nous reſte aucun de leurs Ecrits (b). Tout a été pieuſement ſupprimé, hormis un Fragment de Lettre, que l'on trouve dans le *Commonitorium* d'*Oroſe*. Le Lecteur voudroit-il bien me permettre de lui faire en peu de mots l'Hiſtoire des *Priſcillianiſtes*? Il ſera mieux en état de juger de l'*Adamiſme* de ces gens-là.

(c) Sulp. Sever. ub. ſup. Cap. 46. Comme cette Secte (c) ſe multiplioit beaucoup en Eſpagne, & que divers Evêques commençoient à ſe déclarer pour elle, *Hyginus*, Evêque de *Cordoue*, en donna avis à *Idace*, Evêque d'*Emerita*. Celui-ci, qui étoit violent, irrita le mal au lieu de le guérir. Après bien des Diſputes, il ſe tint à *Sarragoſſe* (2), un Concile, où les *Priſcillianiſtes*, qui refuſérent d'y comparoître, furent condamnez, & bannis de la communion de l'Egliſe, deux de leurs Evêques, nommez *Inſtantius* & *Salvian*, furent dépoſez. (3) *Ithace*, Evêque (d) d'*Oſſumba*, & *Idace* (d) Sulpice Sévère dit Soſſubenſis Epiſcopus. d'Emerita, ſe trouvérent à ce Concile, qui donna commiſſion au premier d'en notifier les Decrets aux Evêques d'Eſpagne, & de leur faire ſavoir en même tems, qu'*Hyginus* de *Cordoue*, qui avoit été le Dénonciateur des *Priſcillianiſtes*, étoit privé de la communion de l'Egliſe, pour les avoir enſuite reçus à la ſienne.

*Ithace* & *Idace* ne ſe bornérent pas à leur commiſſion. Ils s'adreſſérent aux Officiers de l'Empereur, & ſur des Requêtes, (4) qui contenoient quantité de demandes *tout-à-fait indignes* du caractère Epiſcopal, ils obtinrent de *Gratien* un Edit, qui banniſſoit les *Priſcillianiſtes* de toutes les Terres de l'Empire. Dans une telle extrémité, ceux-ci eurent recours à un expédient, dont il y avoit des exemples. Ils paſſérent en Italie, pour ſe juſtifier devant *Damaſe*, Evêque de *Rome*, & devant S. *Ambroiſe*, Evêque de *Milan*, non, que ces Evêques euſſent aucune juriſdiction ſur ceux d'Eſpagne (5), mais parce *qu'il n'y en avoit point dans ce tems-là qui euſſent autant de crédit*.

Da-

---

(1) *Aliquanta, aut Catholici eſſent, aut non multum a veteribus diſcreparent*. Ibid.

(2) Le Concile de Sarragoſſe eſt placé à l'an 418 de l'Ere d'Eſpagne, qui répond à l'année 380 ou 381 de l'Ere vulgaire. Voyez, Concil. T. III. p. 414.

(3) Ces noms d'*Ithace* & d'*Idace* étant tout-à-fait les mêmes, les uns écrivant *Idace* & *Ithace* indifféremment; je ſoupçonne fort que le premier s'appelloit *Urſace*. C'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans le *Catalogue d'Iſidore de Séville*. Cap. II. *Ithacius cum Urſacio*.

(4) *Multa & fœda Idacio ſupplicante*. Sulp. Sev. Ibid.

(5) *Duobus Epiſcopis, quorum, ea tempeſtate, ſumma auctoritas erat*. Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. 48.

*Damaſe* & S. *Ambroiſe*, ſoit qu'ils fuſſent perſuadez que les *Priſcillianiſtes* avoient des Erreurs, ou qu'ils ne vouluſſent pas donner d'atteinte à la Diſcipline de l'Egliſe, qui ne permettoit pas aux Evêques étrangers de connoître des affaires d'autres Evêques, condamnez par les Conciles de leurs Provinces, *Damaſe*, dis-je, & S. *Ambroiſe* renvoyérent les *Priſcillianiſtes* ſans vouloir les entendre. C'eſt ce qui les obligea de s'adreſſer à la Cour: on dit (a) qu'ils gagnerent par des préſens *Macedonius*, *& le Maître des Offices* & qu'ils obtinrent par ce moyen un Edit qui les rétabliſſoit dans leur Païs & dans leurs Egliſes. Ils y rentrérent ſans difficulté, & (b) *Ithace*, cauſe de tous ces troubles, auroit été puni comme un Calomniateur, & un perturbateur du repos public, s'il ne ſe fût ſauvé dans les Gaules.

(a) Sulp. Sev. lib. ſup. Cap. 48.

(b) Ib. Cap. 49.

Les choſes demeurerent dans cet état juſqu'à ce que *Maxime* (1), ayant uſurpé l'Empire, & fait aſſaſſiner *Gratien*, *Ithace*, qui étoit à Treves, où l'Uſurpateur tenoit ſa Cour, préſenta, contre *Priſcillien* & ſes Adhérens de nouvelles Requêtes, (2) *remplies non ſeulement d'accuſations, mais de la haine & de la paſſion* des Accuſateurs. *Maxime*, prévenu & irrité par ces Requêtes, ordonna au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Eſpagne, de faire conduire tous les Priſcillianiſtes au Concile, qui devoit ſe tenir à *Bordeaux*. *Inſtantius* y comparut, & fut dépoſé. Mais *Priſcillien* jugea à propos de recuſer le Concile, & d'appeller au Jugement de l'Empereur. Sa recuſation étoit juſte. (3) *Delphinus*, Evêque de *Bordeaux*, l'avoit déja condamné dans le Concile de *Sarragoſſe*, où il s'étoit trouvé avec d'autres Evêques de *Guienne*. Cependant & la Récuſation & l'Appel furent funeſtes à *Priſcillien* & à ſes Adhérens. Les Evêques *Ithaciens*, qui ſe trouvoient à Treves, pourſuivirent (4) leur mort avec tant d'ardeur, qu'ils l'obtinrent.

La Secte ne fut pas éteinte par le ſupplice des Chefs, (c) qui ne ſervit au contraire qu'à l'augmenter. *Priſcillien*, que ſes Diſciples avoient honoré comme un Saint pendant ſa vie, fut honoré comme un Martyr après ſa mort, & l'on trouve encore d'anciens Martyrologes, où *Latronien* & lui ſont mis au rang des Saints Martyrs. (d) Son corps, & ceux de ſes compagnons qu'on fit mourir avec lui, furent tranſportez en Eſpagne, où on leur fit des obſéques magnifiques. *On juroit par Priſcillien.* Par *Priſcillien*, ayant des erreurs contre la Foi, cela ſe peut, parce que l'Erreur & la Vérité ne ſont pas diſtinguées par des caractéres ſi évidens, qu'on ne s'y trompe ſouvent. Mais que de Saints Evêques, & de Saints Prêtres, car il y en avoit de tels parmi les *Priſcillianiſtes*,

(c) *Sulp. Sev.* Ib. Cap. ultimo.

(d) *Tillem.* Mem. Ec. *Priſcillianiſtes.* Artic. XIV.

---

(1) *Proſper dit que ce fut ſous les Conſuls Richimer & Clearque*, que les uns mettent à l'année 384. d'autres à l'année 385.

(2) *Plenas invidia & criminum.* Sulp. Sev. *ibid.*

(3) Tom. III. Concil. p. 114. *Apud Cæſaraugustam Synodus congregatur, tùm tunc etiam Aquitani Epiſcopi interfuerunt.* Sulp. Sev. ub. ſup. Cap. 47.

(4) *Proſper* met le ſupplice des Priſcillianiſtes ſous les Conſuls *Arcadius & Bauton.*

issues, ayant juré par *Priscillien Magicien*, *usant de malefices*, enseignant des *Doctrines pleines d'impureté*, *priant nud* avec des femmes impudiques, convertissant les *parjures* en maximes de Religion. Car ce sont-là les crimes qu'on lui impose, c'est ce qui n'a rien de vraisemblable, & dont je vai montrer la fausseté.

Je ne m'arrêterai pas beaucoup sur l'accusation de *Magie*. *Naudé* en a justifié les *grands hommes*, & le portrait, qu'on nous fait de *Priscillien*, pourroit bien le faire mettre parmi les hommes de cet ordre. (1) „ PRISCILLIEN, *dit Sulpice Sevére*, n'avoit pas moins d'esprit & „ d'érudition, que de graces naturelles, de bien & de naissance. Austé„re d'ailleurs, s'exerceant dans les jeûnes, dans les veilles, supportant „ la faim, la soif, desinteressé, usant de tout avec une extrême mo„dération, inspirant du respect & de la vénération à ceux qui l'appro„choient".

Voilà certainement un *Magicien*, que l'on n'auroit pas reconnu à ses mœurs, ni à sa Physionomie. Cependant (2) il *étoit exercé à cet art dès sa jeunesse*: & si nous nous en rapportons à (a) S. *Jérôme*, il en avoit fait l'apprentissage, sous ce MARC que les Pères ont surnommé le MAGICIEN, par excellence, & dont (3) S. *Irenée* & S. *Epiphane* nous parlent comme d'un très grand Sorcier. La bevuë de St. *Jérôme* est grossiére. Le *Marc de Memphis*, qui fut maître de *Priscillien*, a été posterieur à l'autre de deux cens ans. M. *de Tillemont* (b) a vû cette faute, & l'a remarquée. Mais un Critique, plus pénétrant que M. de *Tillemont*, a poussé ses découvertes plus loin, & a montré que *Marc le Magicien*, & les *Marcosiens* ses Disciples, n'étoient que de bons Chrétiens, sortis du Judaïsme, & qui, se servant dans leurs cérémonies & dans leur Culte, de la Langue Syriaque, que les Pères Grecs n'entendoient pas, ont passé dans l'esprit de ces Pères pour de grands Sorciers. On a pris des Formulaires, tirez de l'Ecriture Sainte, pour des termes *barbares* destinez à des opérations Magiques. Le savant M. *Rhenferd* a rétabli la véritable leçon de ces termes, qui se trouvent extrémement défigurez dans S. *Irenée* & dans S. *Epiphane*, & il a fait voir, que le *Formulaire Magique des Marcosiens*, étoit une très-belle & très-pure profession de Foi, qu'ils faisoient faire à leurs Prosélytes. Elle

(a) Hieronym. Ep. XXIX. Val. & Tom. III in Esa. Cap. LXIV.

(b) Tillem. ub. sup. Not. I. sur les Priscil.

---

(1) Priscillianus *familia nobilis*, *praedives opibus*, *acer*, *inquies*, *facundus*, *multa lectione eruditus*, *disserendi & disputandi promptissimus*. — *Prorsus multa in eo animi & corporis bona cerneres*. *Vigilare multum*, *famem ac sitim ferre poterat*, *habendi minime cupidus*, *utendi parcissimus*. Sulp. Sever. ub. sup. Cap. 46.

(2) *Quin & magicas artes ab adolescentia exercuisse creditum est*. Sulp. Sev. Ibid. M. *Cave*, qui fait les Auteurs Ecclesiastiques, dit aussi *Magicis artibus addictissimus* Hist. Liter. in Priscilliano. *Isidore* de Seville, de Script. Eccl. in *Ithacio*. *Maleficorum Priscilliani artes*. *Marcum quemdam Memphiticum*, *Magiae scientissimum*, *discipulum Manis & Priscilliani magistrum*.

(3) *Μάγου*, *μαγικῆς κυβείας ἐμπειρότατον ὑπάρχοντα*. Iren. L. I. & Epiph. Haer. XXXIV.

le écrit, conçu en ces termes, dont on reconnoît bien (a) l'origine, (b) JESUS LE NAZARIEN EST LE MESSIE, QUI, AU NOM DU SEIGNEUR, A DELIVRÉ NOS AMES, ET DU SIECLE PRESENT, ET DE TOUTES LES CHOSES, QUI Y SONT. C'EST LUI-MEME QUI A EXPIÉ NOS péchez, PAR LE PRIX DE SA PROPRE AME, c'est-à-dire, DE SA PROPRE VIE. C'est-là ce que S. *Irenée* a appellé *[illegible]*, terme, que son Interprete Latin n'a pas mal traduit par DES PAROLES PROFANES, (*quibusdam profanis dictionibus*.) Mais après un tel exemple, je ne crois pas avoir besoin d'Apologie, quand je refuse d'ajouter foi à tout ce que les Pères nous disent des Hérétiques, à moins qu'ils ne le confirment par des preuves certaines.

(a) Voyez Galat. I. 4.
(b) Voyez Kleuf *De Redemptione Marcosianorum* n. 19.

Il est aisé de deviner ce qui fit accuser de Magie, & *Priscillien*, & ses Sectateurs. Dès qu'on les faisoit passer pour *Gnostiques*, il falloit bien qu'ils fussent *Magiciens*, car les *Gnostiques* avoient cette réputation. Mais ils ne s'amusoient pas, comme *Marc* & les *Marcosiens*, à enchanter des *Femmelettes*. Ils charmoient les *Puissances Célestes*, & par des Cantiques mélodieux, par de certaines expressions affectées, par des tours recherchez, ils les obligeoient à faire ce qu'ils exigeoient d'elles. C'est ce que (c) *Plotin* dit des *Gnostiques*, & ce que je n'examinerai pas à présent. Je dirai seulement, qu'il est faux, que le *Marc de Memphis* fût un Disciple de *Manès*, comme *Isidore de Seville* le témoigne. Car les Manichéens rejettoient le Vieux Testament, & S. *Augustin* assure, que *les Priscillianistes ne rejettoient rien des Ecritures Canoniques.* (d) *Nihil Scripturarum Canonicarum repudiant.*

(c) Plot. Ennead. II. Lib. IX. § 13.
(d) August. Hær. LXX.

Passons aux autres crimes attribuez à *Priscillien* & à sa Secte. *Sulpice Sévère* dit, (1) „ qu'il y eut une double information, que *Priscillien* se trouva CONVAINCU DE MALEFICES, qu'il AVOUA „ d'avoir enseigné des DOCTRINES OBSCENES; d'avoir fait des „ Assemblées nocturnes avec des femmes impudiques, & d'avoir accoutumé D'Y PRIER NUD avec elles „. Voilà ce que témoigne un Historien contemporain estimé, tant à cause de son éloquence, qu'à cause d'un air de probité & de modération, qu'on apperçoit dans son récit. Il est vrai que, dans la *Vie de S. Martin*, il est d'une crédulité, qui fait pitié, ce qui découvre un Esprit foible, superstitieux, gâté apparemment par le *Monachisme*, dont il fit profession plusieurs années. Cependant, comme il étoit contemporain, & qu'il écrivoit dans les *Gaules*, qui furent le Théatre de la Tragédie des *Priscillianistes*, son témoignage mérite beaucoup plus de créance que celui de S. *Augustin*, qui étoit au fond de l'Afrique, & qui n'a connu les prétendus crimes & les Erreurs des Priscillianistes que par des Relations suspec-

---

(1) *Convictum maleficii, nec diffitentem obscœnis se studuisse doctrinis, nocturnos etiam turpium feminarum egisse conventus, nudumque orare solitum.* Sulp. Sev. ubi sup. Cap. 50.

ſuſpectes. Cela n'empêche pas, que je ne regarde comme des calomnies tout ce qu'on nous raconte des *maléfices*, des *parjures*, des *impudences*, & *de la Nudité* des Priſcillianiſtes. Tout cela fut inventé, ſuppoſé par les *Ithaciens* pour les faire perir, comme je vai le prouver.

1. Prémiérement, c'étoit un préjugé ancien, univerſel, que toutes les Sectes, auxquelles on a donné le nom de *Gnoſtiques*, étoient des Hérétiques très-impurs, qui couvertiſſoient les crimes en cérémonies Religieuſes. (a) *Superſtitio exitiabilis, arcanis occultata ſecretis* Tout ce que les Juifs & les Gentils avoient inventé de plus odieux, pour diffamer les Chrétiens, les Orthodoxes le dirent des *Gnoſtiques*, ſans en excepter les *Feſtins de Thyeſte*, & *les Inceſtes d'Oedipe*. Ce n'étoit néanmoins que pures calomnies. Horſmis les Sectes des *Carpocratiens* & des *Prodiciens*, la Morale des autres étoit plutôt rigide que relâchée. Mais, dès qu'on eut fait paſſer les Priſcillianiſtes, (1) pour une Secte de *Gnoſtiques*, ſous prétexte de quelque affinité par rapport à certains Dogmes, comme celui de l'origine de l'Ame, par exemple, dès qu'on leur eut donné le nom de *Gnoſtiques*, il fallut leur en attribuer tous les crimes. C'eût été un miracle qu'on ne l'eût pas fait.

(a) *Sulp. Sev.* ub. ſup. Cap. 46.

2. Cependant on ne voit rien de ces emportez *Gnoſtiques* ni dans *Priſcillien*, ni dans ſes premiers Sectateurs. Le Chef ſe diſtinguoit par ſes jeunes & par ſes auſteritez. S. *Jerôme* (b) nous parle de *Latronien*, qui fut decapité avec lui, ſans nous en dire aucun mal. C'étoit (2) un ſavant homme, qui réuſſiſſoit ſi bien dans la Poëſie, qu'on le mettoit en parallele avec les Poëtes du tems d'*Auguſte*. *Tibérien*, qui ne fut condamné qu'à l'exil, étoit un autre Savant, dans lequel S. *Jerôme* ne trouve à reprendre, que trop d'enflure dans ſon ſtile, défaut fort commun dans ce tems-là. Il écrivit l'Apologie de *Priſcillien*, que l'on ne trouve plus, & cet acharnement à ſupprimer de tels Ouvrages ne fait pas beaucoup d'honneur à l'Antiquité. S. *Ambroiſe* (c) parle avec une tendre compaſſion du vieux Evêque *Hyginus*, qui fut auſſi envoyé en exil, & qui, *n'ayant plus que le ſouffle*, n'étoit pas un ſujet propre à ſe laiſſer ſeduire aux appas de l'Impudicité. En général la Secte *Priſcillienne* ſe diſtinguoit par la lecture des Livres Sacrez, par des jeunes fréquens, par des pénitences rigoureuſes. (3) „ de ſorte, qu'on reconnoiſſoit plutôt les *Priſcillianiſtes* à la modeſtie dans leurs habits, & à „ la paleur de leurs viſages, qu'à la différence de leurs ſentimens".

(b) *Hieron.* in Catalog. Cap. 122.

(c) *Ambroſ.* Ep. LVI *Valentiniano.*

3. On dira ſans doute que ce ne ſont là que des préſomptions, qui ne ſauroient prevaloir ſur le témoignage de *Sulpice Sévère*, qui dit poſitivement, que *Priſcillien fut convaincu de maléfices*. Examinons donc de

---

(1) *Illa Gnoſticorum Hæreſis intra Hiſpanias deprehenſa.* Sulp. Sev. Ibid.

(2) *Valde eruditus, & in metrico opere veteribus comparandus.* Ibid.

(3) *Cum quos pallore potius aut veſte quam fide Hæreticos æſtimarent.* Sulp. Sever. in Dialog. III. Cap. II. Conferez ce temoignage avec les Canons du Concile de Sarragoſſe. Concil. T. III. p. 414.

de quelle nature fut cette *conviction*. Elle ſe fit prémiérement par des *Témoins*, ſecondement par la confeſſion de l'Accuſé. Mais ſi les Témoins ſont ſuſpects, ſi la confeſſion fut extorquée par les tourmens, une telle conviction ne ſauroit paſſer pour certaine, or celle de *Priſcillien* eut ces deux défauts.

A l'égard des Témoins, ils ſont certainement très-ſuſpects. *Sulpice Sévére* nous apprend indirectement qui ils étoient, & quel étoit leur caractère, lors qu'il nous dit, „ que *Maxime* ſe contenta d'exiler, pour „ quelque tems, dans les Gaules *Tertulle*, *Potamius* & *Jean*, (1) par„ ce que c'étoient des PERSONNES VILES, & dignes de miſéri„ corde, *pour avoir confeſſé leurs crimes*, & DECOUVERT LEURS „ COMPLICES, *ſans attendre la Queſtion*". Il ne paroit pas, qu'il y ait eu d'autres Témoins que ces gens-là, contre *Priſcillien* & ſes Sectateurs. Des gens de la Secte, mais des *perſonnes viles*, qui ſe dénoncent elles-mêmes, *& leurs complices*, ſont de mauvais Témoins contre des Evêques, contre des Eccléſiaſtiques d'un mérite & d'une condition diſtinguée, ſur tout quand on penſe, que ces témoins ſont aſſurez qu'il ne leur en coûtera qu'un court exil dans les Gaules.

Quant à la confeſſion de *Priſcillien*, elle prouveroit effectivement les crimes, qu'on lui impute. Mais il faudroit d'un côté, qu'elle fût elle-même bien prouvée, & de l'autre qu'elle eût été volontaire, l'effet d'une ſincere converſion. Mais 1. elle n'eſt point prouvée. *Sulpice Sévére* n'avoit point vû les Actes du procès, & quand il les auroit vus, qui pourroit aſſurer qu'ils fuſſent authentiques? Le ſupplice des Priſcillianiſtes fut ſi odieux dans toute l'Egliſe, que les Accuſateurs & les Juges avoient un égal intérêt à charger ces miſérables des plus grands crimes. 2. Cette confeſſion fut extorquée par les tourmens. *Sulpice Sévére* l'inſinue, quand il dit, que *Tertulle* & les deux autres *confeſſérent ſans attendre la Queſtion*: *Pacatus* le dit poſitivement, & M. de *Tillemont* s'en eſt bien apperçu; (a) *Il ſemble*, dit-il, *que*, *ſelon Pacatus*, *on ait employé les tourmens & la Queſtion*, *pour examiner cette affaire*, *& que cela ſe fit en préſence même des Evêques accuſateurs*. Or ces confeſſions ſont ſouvent très-fauſſes, témoin celles dont (b) *Juſtin Martyr* ſe plaint. Sur la dénonciation de leurs Délateurs, on appliquoit à la Queſtion les Domeſtiques des Chrétiens, leurs femmes, leurs enfans, & on leur faiſoit avouer de faux crimes. L'Egliſe Chrétienne auroit été couverte d'une éternelle infamie, ſi de pareilles confeſſions paſſoient pour des preuves certaines. On ſait ce qu'avouérent à la Queſtion les miſérables *Templiers*, & l'on ne ſait pas moins, qu'ils rétractérent ces confeſſions, quand ils furent ſur l'échaffaut. On nous aura bien dit, que *Priſcillien* confeſſa à la Queſtion des crimes, qu'on lui imputoit: mais on ne nous

(a) *Tillem. ub. ſup.* Artic. IX.

(b) *Juſt. Mart.* Apol. 1 p. m. 39 Vover. Euſeb. Hiſt. Ec. L. I. I. L. IX. p.

---

(1) *Tanquam viliores perſonæ, & dignè miſericordiâ, quia ante quæſtionem, ſe & ſocios prodidiſſent.* Sulp. Sev. ub. ſup.

nous aura pas dit, qu'il les déſavoua avant que de mourir. Certainement la ſuite fera voir ou que cette confeſſion n'eſt pas véritable, ou qu'elle fut retractée.

4. Ainſi la *conviction*, de *Priſcillien*, n'eſt rien moins qu'une conviction certaine. Mais elle paroîtra bien plus douteuſe, ſi nous examinons le caractère de ſes Parties, & celui de ſes Juges.

(a) Ubi ſup. Cap. 50.

Ses Parties avoient à leur tête un Evêque Eſpagnol, nommé *Ithace*, dont *Sulpice Sévère* a fait le portrait en ces termes, (a) „ Il n'avoit rien „ d'eſtimable, rien d'honnête. C'étoit un homme audacieux, babillard, impudent, ſuperbe, gourmand, débauché. (*Ventri & gulæ plurimum impertiens.*) Ce hardi calomniateur tâchoit d'envelopper, dans l'accuſation de Priſcillianiſme, & de faire périr, tout ce qu'il y avoit de plus Saints Perſonnages, tous ceux qui ſe diſtinguoient par leur Erudition, & par la ſévérité de leurs mœurs. Donnons les propres paroles de l'Hiſtorien. (†) *Hic ſtultitiæ eo uſque proceſſerat, ut omnes etiam* SANCTOS VIROS, QUIBUS AUT STUDIUM ERAT LECTIONIS, AUT PROPOSITUM ERAT CERTARE JEJUNIIS, *tanquam Priſcilliani ſocios, aut Diſcipulos, in crimen arceſſeret.* Ithace eut même la hardieſſe d'accuſer S. *Martin* de cette Héréſie. A l'égard des Evêques ſes Adhérens, c'étoit une troupe de Flatteurs, prêts à ſacrifier l'Innocence & la Vertu à leur paſſion & à leur vanité. (b) S. *Martin* s'oppoſoit à leurs ſanglantes pourſuites. Il ſupplioit *Maxime* de révoquer la réſolution, qu'ils lui avoient fait prendre, d'envoyer en Eſpagne des Tribuns Militaires, avec plein pouvoir de faire mourir tous les *Priſcillianiſtes*, & de confiſquer leurs biens. Là-deſſus ces Scélérats ſe jettent aux pieds de l'Empereur, le conjurent avec larmes de faire mourir S. *Martin* lui-même, de ſorte qu'il s'en fallut peu, que le Saint Evêque n'eût le même ſort que les Hérétiques. (c) *Proſtrati cum fletu & lamentatione Poteſtatem Regiam implorant, ut utatur adverſus hominem vi ſua. Nec multum aberat, quin cogeretur Imperator Martinum, cum Hereticorum ſorte, miſcere.* Tout cela eſt confirmé par (d) les ACTES DE TREVES, publiez par feu M. *Leibnitz*. Des gens capables de conſpirer contre S. *Martin*, dont tout le monde honoroit la Vertu, n'étoient-ils pas capables de conſpirer contre des Innocens, & de leur ſuppoſer tous les crimes imaginables pour les faire périr?

(b) Sulp. Sev. Dial. III. 11.

(c) Ibid. Cap. XII.

(d) Vid. In Acceſſion. Hiſtoricis Leibnitii *Geſta Treverorum* Cap. XXXIII.

L'Eſprit, le caractère des Evêques des Gaules, qui conſpiroient, avec les *Ithaciens*, à la perte des *Priſcillianiſtes*, ſuffiroit preſque pour les juſtifier des crimes qu'on leur impute. *Sulpice Sévère* nous y fait la deſcription de ces Evêques en ces termes. (e) „ Leurs diſcordes, *dit-il*, mettoient tout en confuſion. Ils n'agiſſoient que par haine, ou „ par faveur. Ils perdoient tout par leur Timidité, par leur Légereté, „ par

(e) Sulp. Sev. lib. II. Cap. LI. ad fin.

---

(†) Ibid. *Le Mire*, dans ſes Scholies ſur le Catalogue de S. *Jérôme*, Cap. 171 a copié ce paſſage.

„ par leur Envie, par leur Eſprit de Parti, par leur Avarice, leur Arrogance, leur Pareſſe. Un petit nombre donnoit des conſeils ſalutaires: mais le grand nombre ne formant que des deſſeins inſenſez, & les pourſuivant avec opiniatreté, les autres étoient contraints de céder, de ſorte que le Peuple de Dieu, avec tout ce qu'il y avoit de gens de bien, devenoient l'objet de leur moquerie, & le jouet de leur inſolence ". La Dignité Epiſcopale étoit déja ſi funeſte, (1) que S. *Martin* ne fut pas plutôt Evêque, qu'il *ſentit diminuer les Graces Divines, qu'il ſe ſouvenoit d'avoir poſſédées auparavant.* Auſſi depuis l'affaire des Priſcillianiſtes, depuis qu'il eût vû juſqu'où les Evêques avoient pouſſé la violence, il ne ſe trouva plus avec eux, &, durant ſeize ans qu'il vécut, il ne voulut jamais aller dans leurs Synodes.

5. Telles étoient les Parties de *Priſcillien*. Voyons quels étoient ſes Juges. *Sulpice Sévère* nous apprend, que *Maxime* ſéduit par les Evêques *Magnus & Rufus*, n'eut pas plutôt renoncé à la Clémence, pour prendre le parti de la Rigueur, qu'il choiſit un Juge propre à ſeconder ſes intentions. Ce Juge fut *Evode*, Préfet du Prétoire, homme d'une Juſtice qui tenoit de la cruauté, (a) (*Viro acri & ſevero*). *Maxime* cherchoit des coupables, afin de remplir ſes thréſors, en confiſquant leurs biens, & *Priſcillien* avoit le malheur d'être *fort riche*. (*Prædives opibus.*) C'eſt ce que témoigne *Pacatus*. (b) „ Les Evêques *Ithaciens*, „ *dit cet Orateur*, s'étoient aquis toute la faveur, & toutes les bonnes „ graces de l'avare *Maxime*, en lui faiſant des préſens, & en lui fourniſſant les moyens de dépouiller les riches. (*Hi in vultus ejus, atque etiam in oſculis erant, ut qui hoc ſimul tot vitiorum, venichant, avaro divitum bona.*) *Sulpice Sévère* ajoute, que *Maxime* refuſa, pendant quelques jours, de voir S. *Martin*, qui venoit lui demander la vie des *Priſcillianiſtes*, parce que ce Prince en vouloit à leurs biens. (c) *Quia, ut plerique tum arbitrabantur, avaritia repugnabat, ſi quidem in eorum bona inhiaverat.* Je crois que le Lecteur conviendra ſans peine avec moi, que l'Innocence même auroit ſuccombé, ſi elle avoit été pourſuivie par de tels Accuſateurs, & accuſée par devant de tels Juges.

(a) Sulp. Sev. ub. ſup. L. II. 50.

(b) Latin. Pacat. in Paneg. Cap. 29.

(c) Sulp. Sev. Dial. III. Cap. II.

6. Je ne prétends pas nier, que les *Priſcillianiſtes* n'euſſent des Erreurs, quoi qu'il ſoit très-difficile de ſavoir au juſte en quoi elles conſiſtoient, parce que la vénérable Antiquité a ſupprimé leurs Livres & leurs Apologies. Je ne révoque en doute, que *les Maléfices, les Doctrines obſcènes, les Parjures, & la Nudité* dans les Aſſemblées. Je me fonde ſur la conduite, que S. *Martin* & (2) S. *Ambroiſe*, qui ſe trouvé-

---

(1) *Martinum dicere ſolitum, nequaquam ſibi in Epiſcopatu eam virtutum gratiam ſuppetiſſe, quam prius ſe habuiſſe meminiſſet.* Sulp. Dial. II. Cap. 4.

(2) *Sulpice Sévère* ne fait aucune mention de S. *Ambroiſe*: mais il en eſt parlé dans les *Actes de Trèves*. Ces Actes ajoutent S. *Auguſtin*, ce qui ne paroît pas vraiſemblable. Il y a auſſi une faute conſidérable dans la Chronologie des mêmes Actes, qui mettent l'affaire de *Priſcillien* à l'année CCCCVI. quoi qu'elle fût arrivée vi-

verent l'un & l'autre à *Treves*, quand l'affaire des *Priſcillianiſtes* y fut agitée, rurent avec les Evêques de la Communion de l'Empereur & d'*Ithace*. Ils refuſérent conſtamment de communiquer avec eux. Ces Saints Evêques (a) n'approuvoient pas, qu'on fit mourir les Hérétiques, mais ils ne pouvoient voir ſans horreur, que des Evêques en ſollicitaſſent la mort.

(a) Voyez l'Epiſt. LII de S. *Ambroiſe*.

Il eſt vrai, qu'il ſied toûjours mal à des Evêques de demander l'effuſion du ſang. Mais ſi les *Priſcillianiſtes* avoient été des *Magiciens*, *convaincus de Maléfices*, des Sacriléges, qui *enſeignoient des Doctrines obſcénes*, & qui les remettoient en pratique juſqu'au pied des Autels, des corrupteurs de la Morale Evangelique, comment S. *Martin* eût-il oſé demander à *Maxime*, avec tant d'inſtance, (1) „ de ne pas verſer le „ ſang de tels Scélérats? Comment eût-il oſé dire à ce Prince, Que „ c'étoit ASSEZ, & TROP MEME, qu'ayant été déclarez Héré„tiques, par le jugement des Evêques, ils fuſſent chaſſez de leurs Egli„ſes. Que c'étoit un attentat nouveau, & juſqu'alors inouï, qu'un „ Juge ſéculier eût entrepris de juger une affaire Eccléſiaſtique? Les Remontrances de S. *Martin* ſont raiſonnables, ſi les *Priſcillianiſtes* ne ſont coupables que d'Héréſie: mais elles ſont abſurdes, impertinentes, contraires aux Loix s'ils ont été convaincus de *crimes*, *de maléfices*, *de ſacriléges*. La connoiſſance, la punition de ces attentats n'appartient qu'au Magiſtrat, & quand des Evêques, ou des Prêtres, en ſont convaincus, le Prince doit-il ſe borner à les chaſſer de leurs Egliſes?

Plaçons ici une réflexion contre cette coûtume barbare, qui s'introduiſit alors parmi les Chrétiens, de faire mourir, brûler, les Hérétiques. J'ai dit, que *Maxime* avoit réſolu d'envoyer des Officiers en Eſpagne, pour y faire exécuter à mort tous les *Priſcillianiſtes*, & pour confiſquer leurs biens. S. *Martin* fit tous ſes efforts, pour l'empêcher, & l'Empereur ſe rendit enfin, à condition que le Saint Evêque communiqueroit avec les Evêques du Parti d'*Ithace*. Il le fit: (2) cette communion ne dura qu'un jour. Dès le lendemain il ſort de *Treves*, penétré de douleur d'avoir participé un inſtant à une Communion ſanguinaire. Il fait marcher devant lui ſes compagnons de voyage: il s'arrête, (3) expoſe à Dieu la cauſe de ſon affliction, s'accuſe & ſe défend devant ſon Tribunal. Alors un Ange vient le conſoler, & lui dit (b): „ Vôtre

(b) Ibid.

---

viron 10 ans auparavant. Du reſte, il paroît que celui qui a compilé ces Actes, a copié des endroits de *Sulpice Sevère* & de *S. Ambroiſe*. Vid. *Geſta Trevirer.* ub. ſup. Cap. XXXII. *Ambroſ.* Ep. LVI.

(1) *Martinum orare, ut ſanguine infelicium abſtineret*; SATIS SUPERQUE SUFFICERE, *ut Epiſcopali ſententia Hæretici judicati Eccleſiis pellerentur; Novum eſſe & inauditum nefas, ut cauſam Eccleſiæ Judex ſeculi judicaret.* Sulp. Sev. ub. ſup. Cap. L.

(2) *Hujus diei communionem Martinus iniit: ſatius æſtimans ad horam cedere, quam his non conſuleret, quorum cervicibus gladius imminebat.* Sulp. Sev. ub. ſup. Cap. XIII.

(3) *Cauſam doloris & facti, accuſans & defendens invicem cogitatione, pervolvens.* Ibid.

„ Votre *componction* eſt juſte, mais ce que la cauſe a été néceſſaire.
„ Vous ne pouviez autrement arrêter la cruauté de *Maxime*. (1) Reprenez
„ courage : ne vous laiſſez pas abbattre par le déſeſpoir, de peur
„ qu'après avoir perdu une partie de votre gloire, vous ne couriez riſque
„ de perdre vôtre ſalut.

C'eſt ainſi que l'on jugeoit encore en Occident, dans le IV. Siécle, de la conduite d'un Evêque qui communiquoit avec des Perſécuteurs. Dans la ſuite, le Concile de *Turin* (a), tenu vers l'an 400. refuſa de recevoir les Députez des Evêques des Gaules, parce qu'ils communiquoient avec *Felix de Trèves*, qui avoit été du Parti des *Ithaciens* & le Concile ne les admit, que ſous la condition de renoncer à la Communion de *Felix*. A l'égard d'*Ithace* & d'*Idace*, ils (2) moururent excommuniez dans l'exil où *Theodoſe* les envoya, lorſqu'il eut vaincu *Maxime*. Mais cette haine pour les Perſécuteurs, cette *Tolérance*, cette modération Evangelique pour les Errans, rendoient alors les derniers ſoupirs. Elles expirerent preſque avec *S. Martin* & *S. Ambroiſe*. Les Evêques devinrent bientôt les meurtriers des Hérétiques, & (3) *Leon*, Evêque de Rome, ce *Leon*, qu'on a ſurnommé le *Grand*, fut le premier, ou l'un des prémiers, qui eut la hardieſſe de louer la cruauté de *Maxime* & des Evêques *Ithaciens*.

(a) Vid. Concil. Taurin. Can. VI. T. III. Concil. p. 484.

7. Cette réflexion ſur l'Eſprit Perſécuteur n'eſt point proprement une digreſſion. Elle tend à faire voir, que les *Priſcillianiſtes* n'étoient point coupables des crimes, dont on les accuſe. Ce que je vais rapporter touchant *S. Ambroiſe* le confirmera. Il refuſa, comme *S. Martin*, de communiquer avec les *Ithaciens*. (4) *Valentinien le Jeune* l'avoit envoyé à Trèves, pour traiter de la Paix entre lui & l'Uſurpateur. Perſonne ne devoit mieux connoître les *Priſcillianiſtes* que *S. Ambroiſe*, qui les avoit vûs à *Milan*, & qui leur avoit refuſé ſa communion. Il ſe trouva à *Trèves*, quand on leur fit leur procès: cependant il ne les accuſe ni de *Maléfices*, ni de *Débauches obſcènes*, ni de *Nudité*: il les taxe ſeulement de n'être pas purs dans la Foi. (b) „ *Maxime*, dit-il, voyant
„ que je me ſéparois des Evêques de ſa Communion, & de ceux qui
„ ſollicitoient la mort de certaines perſonnes, LESQUELLES S'É-
„ TOIENT ÉGARÉES DE LA FOI (*devias licet a fide*) il m'or-
„ donna en colére de m'en retourner". Il faut que *S. Ambroiſe* ſût bien

(b) Ambroſ. Ep. LVI. Col. 311.

---

(1) Il y dans Sulp. Sevère, *Repara virtutem*, mots, qui ſont ſuſceptibles d'un autre ſens.

(2) *Ithacius cum Urſacio Epiſcopo, ob necem Priſcilliani, cujus accuſatores extiterant, Eccleſiæ communione privatus, exilio condemnatur, ibique diem ultimum obiit. Theodoſio majore & Valentiniano regnantibus.* Iſid. Hiſpalenſ. in Catal. Cap. 2.

(3) Voyez dans la Bibliotheque de M. *Du Pin* & dans l'Article de *Leon*, la Lettre qu'il écrivit là-deſſus. *S. Auguſtin* en a pourtant jugé de même. Voyez l'Epiſt. 93.

(4) M. *De Tillemont* met le Voyage de S. *Ambroiſe* à Trèves en l'année 387. *Priſcillianiſtes* Artic. XII.

bien persuadé, que c'est un grand crime à des Evêques, que de demander le sang des Hérétiques, ou de consentir à leur supplice, puisque chargé, comme il l'étoit, de tous les intérêts de *Valentinien*, qui trembloit à Milan, il n'eut pas la complaisance de communiquer avec des Evêques attachez à *Maxime*. S. *Ambroise* ajoute une particularité, qui fait connoître toute la cruauté de la Cour de *Maxime* & des Evêques Ithaciens. Il ne put voir sans douleur, & sans en avoir pitié, qu'on envoyât dans un rude exil, (1) *sans couverture & sans habits*, (2) *Hyginus*, Evêque de Cordouë qui étoit si avancé en âge, (3) *qu'il ne lui restoit plus que le souffle.* Il pria les Officiers de *Maxime* d'avoir compassion de ce Vieillard, & de lui faire donner au moins les choses nécessaires, mais ils le rebutérent rudement.

(a) *Hieron. in Catal. Cap.* 121. Je me sers de la traduction de M. *Du Pin Bib. Ec.* T. II p. 443.

8. Quoique S. *Jerôme* soit très-inégal dans ses Jugemens, toujours sujet à son humeur, ou esclave de sa Cause, je ne laisserai pas de l'alléguer, mais je l'allégueraí écrivant de sang froid, & en simple Historien, car, c'est ainsi qu'il doit avoir composé son Livre *des Ecrivains illustres*. C'est donc dans cet Ouvrage qu'il dit (a), „ Que *Priscillien*, „ Evêque d'*Avila*, fut exécuté à mort, par le commandement du Ty„ ran *Maxime*, ayant été opprimé par la FACTION d'*Idacius* & „ d'*Ithacius* ". L'Interprête Grec de S. *Jerôme* a rendu le mot FACTIONE, par celui de *ἐνέδρᾳ*, qui signifie des *Machinations malicieuses & frauduleuses*. S. *Jerôme* s'exprime de même (4) dans l'article suivant, quand il parle du supplice de *Latronien*. Les Actes de Trèves (5) tiennent le même langage. Peut-on s'exprimer de la sorte, quand on parle de la juste punition d'une Secte, coupable *& convaincue de malefices*, de *Doctrines obscènes*, d'*assemblées nocturnes avec des femmes impudiques*, & de l'impudence de *prier nud* avec de telles femmes?

(b) *Du Pin. ub. sup.*

Il est vrai que S. *Jerôme* parle ailleurs tout autrement de *Priscillien*, ce qui a fait croire au P. *Quesnel*, que le Livre des *Ecrivains Ecclesiastiques* avoit été corrompu dans cet endroit. Mais M. *Du Pin* répond fort bien, (b) *que cette conjecture, qui n'est appuyée d'aucun manuscrit, seroit de quelque conséquence, si l'on ne savoit, que S. Jerôme a souvent parlé bien differemment d'une même personne. Il loue, il blame, il condamne, il approuve les choses, suivant l'impression, qu'elles font dans son Imagination.* La réponse n'est que trop juste, & si le témoignage d'un

tel

---

(1) *Sine veste, sine plumario.* Ambros. Ibid.

(2) Il est nommé *Iginius* dans les Actes de *Trèves*. Il fut d'abord contraire aux *Priscillianistes*, comme on l'a vû ci-dessus, mais ensuite il les reçut à sa communion, ce qui ne donne assurément pas mauvaise opinion de leurs erreurs. *Sulp. Sever. Hist. Sacr.* L. II. 46. Cet Historien le nomme *Adyginus*, & ne fait aucune mention de son exil.

(3) *Cui nihil jam nisi extremus superesset spiritus.* Ambros. Ibid.

(4) *Caesus est & ipse ejusdem* FACTIONIS *auctoribus.* Ibid. Cap. 122.

(5) *Ithacius & Idacius quorum* FACTIONE *Priscillianus & reliqui occisi fuerant.* Gest. Trevir. *ub. sup.* Cap. XXXIII.

tel Auteur eſt de quelque poids, ce n'eſt pas dans des Ecrits de controverſe, où il eſt tout feu, tout paſſion, tout partialité. C'eſt dans un Ouvrage Hiſtorique, où il eſt tranquille, & hors d'intérêt; ce n'eſt pas dans ſa Lettre à Creſiphon (a), qui n'eſt qu'une diſpute aigre, & pleine de fiel, où il déchire impitoyablement la réputation de pluſieurs perſonnes illuſtres, qu'il avoit loués lui-même auparavant. Il ne faudroit que lire cet endroit, où S. *Jerome* parle de *Priſcillien*, & ſur lequel la modeſtie a de la peine à jetter les yeux; il ne faudroit, dis-je, que lire cet endroit, pour mépriſer le témoignage de S. *Jerome*. Je n'en rapporterai que ces mots. „ Que dirai-je de *Priſcillien*, à qui la „ Puiſſance ſéculiére a fait trancher la tête, (1) *& qui a été condamné* „ *par* L'AUTORITÉ DE TOUT LE MONDE". Accordez cela avec ce qu'il dit dans ſes *Ecrivains Eccléſiaſtiques* (b) „ *Priſcillien* eſt „ accuſé juſqu'à préſent par QUELQUES-UNS (*a nonnullis*) de l'Hé„ réſie des Gnoſtiques; c'eſt-à-dire, de celles de *Baſilide* & de „ *Marcion*. Mais d'autres l'en juſtifient, & ſoûtiennent, qu'il „ n'a jamais eu de pareils ſentimens". (*Defendentibus aliis non ita eum ſenſiſſe, ut arguitur.*) N'en doutons point, l'accuſation eſt fauſſe. La Morale des *Priſcillianiſtes* étoit plutôt trop ſévére que trop relâchée, puiſqu'au rapport de S. *Jerome*, *Pelage* avoit pris de *Priſcillien* ſon Dogme, (2) qu'il eſt poſſible à l'Homme d'arriver à la perfection, à l'*Apathie*, à l'*impaſſibilité*, pourvû qu'il le veuille ſincérement.

9. Entre les Erreurs de Morale qu'on attribuë à *Priſcillien*, il y a celle de recommander le menſonge (c). Un Eſpagnol, nommé *Fronton*, fit ſemblant de renoncer à la communion Catholique, & d'embraſſer celle des *Priſcillianiſtes*, afin de découvrir par cette hypocriſie les opinions & les cérémonies ſecrettes de la Secte. C'eſt cet homme, qui dit à *Conſentius*, & *Conſentius* le manda à S. *Auguſtin*, qu'une des maximes de cette Héréſie étoit celle-ci:

„ Jurez, parjurez-vous, mais ne révélez rien.
*Jura, perjura, ſecretum prodere noli.*

On en a fait depuis la maxime favorite des prétendus *Manichéens* modernes, des *Vaudois*, des *Albigeois* &c. C'eſt ſur ce beau témoignage que S. *Auguſtin* écrivit à *Céretius* (d). „ Il y a peu d'Hérétiques „ plus impurs, mais il n'y en a point de plus diſſimulez que les *Priſcillianiſtes*. Les autres, étant hommes, mentent par infirmité: ceux„ ci le font par maxime & par Religion. Car ON DIT (*Perhibentur*) qu'ils ont pour précepte & pour loi de mentir, & de confirmer „ leurs menſonges par des ſermens, plutôt que de découvrir les Dog„ mes de leur Secte. Ceux qui la connoiſſent par expérience, & qui, „ ayant

(a) *Hieron. Epiſt. ad Creſiph. Cap. II. p. 547.*

(b) *In Catalog. ub. ſup.*

(c) *Auguſt. de Mendac. ad Conſentium. Cap. 3.*

(d) *Epiſt. Ceretio.*

---

(1) *Ubi? Totius Orbis auctoritate damnatus eſt.*

(2) *Poſſe hominem ſine peccato eſſe ſi velit.* Hieron. ub. ſup. Cap. 3.

„ ayant été dans l'Héréſie, en ont été délivrez par la miſéricorde de „ Dieu, rapportent les propres paroles du Précepte qu'on leur don„ noit.

*Jura, perjura, ſecretum prodere noli.*

Il ſe peut, que les Priſcillianiſtes, perſécutez à outrance, euſſent recours à la diſſimulation. Il ſe peut auſſi, qu'ils alléguaſſent des exemples des Saints pour autoriſer cette pratique. Mais je doute beaucoup, qu'ils ſe ſoient ſervis de celui (a) de *Thamar*. Cependant S. *Auguſtin*, qui ſemble le ſuppoſer, a fait cette réflexion, (1) „ Puis qu'ils croyent „ pouvoir imiter l'exemple de *Thamar*, diſant un menſonge, POUR„ QUOI NE SE CROYENT-ILS PAS AUSSI EN DROIT „ D'IMITER CELUI DE JUDA COMMETTANT ADULTE„ RE "? Ce raiſonnement ne fait pas trop d'honneur à S. *Auguſtin*, & s'il s'en étoit ſervi contre S. *Jerôme*, dans la Diſpute qu'ils eurent enſemble, à l'occaſion de la diſſimulation de S. *Pierre*, S. *Jerôme* l'auroit bien relancé ſur la comparaiſon de deux choſes, qui n'ont rien de commun, à moins qu'il n'y ait des *adultères officieux*, comme il y a des *menſonges* qui le ſont. Quoiqu'il en ſoit, ce mot de S. *Auguſtin* juſtifie au moins les Priſcillianiſtes *des Doctrines obſcènes* dont ils ont été accuſez.

(a) Genef. XXXVIII 13. & ſuiv.

10. Je crains que le Lecteur ne trouve, que je le retiens trop longtems ſur les *Priſcillianiſtes*. J'eſpére pourtant, qu'il ne me ſaura pas mauvais gré de m'étendre un peu ſur un ſujet, qui n'a point encore été traité, que je ſache. Qu'il me permette donc de produire encore quelques témoins de l'innocence de ces Sectaires, par rapport aux *Maléfices*, à *la Nudité*, & *aux Doctrines obſcènes*.

*Latinius Pacatus* prononça devant *Théodoſe* le Panégyrique (2) de ce Prince, depuis qu'il eut vaincu *Maxime*, & affermi *Valentinien*. Cet Orateur étoit Payen, & neutre par conſéquent dans la querelle des *Priſcillianiſtes* & des *Ithaciens*. Son mérite l'éleva, ſous des Empereurs Chrétiens, à la Dignité Proconſulaire (b), & *Auſone* lui a témoigné la plus haute eſtime, & la plus tendre affection. Cet illuſtre Poëte feignant d'être en peine, de trouver un *Protecteur* à ſes Ouvrages, ſemble découvrir tout d'un coup *Pacatus*, dont il fait le portrait en ces Vers.

(b) Vid. Joſ. Scaliger. Vita Auſonii Voyez auſſi l'Idylle XII d'Auſone

*Inveni, trepide ſilex (c) Nolla,*
*Nec doctum minus, & magis benignum*

(c) Nolla, c'eſt Naguerres.

Quem

---

(1) *Cur ſibi imitandam ſibi Thamar exiſtimant mentientem, & imitandum Judam non exiſtimant fornicantem?* Aug. ub. ſup. Cap. XII

(2) Quelques uns placent ce Panégyrique à l'an 389. *Maxime* fut vaincu par *Théodoſe* en 388. le 28. Juil. Le Panégyrique eſt poſtérieur à cette victoire.

*Quam quem Gallia praebuit Catullo,*
*Hoc nullus mihi carior meorum,*
*Quem pluris faciunt novem Sorores,*
*Quam cunctos alios, Marone dempto.*
PACATUM *haud dubie Poeta dicit* &c.

C'est donc ce *Pacatus*, qui, quelques années après le supplice des Priscillianistes, parloit à *Théodose* en ces termes (a) „ Pourquoi m'arrêté-je à raconter la mort de tant (1) d'hommes, puis que la cruauté est allée jusqu'à répandre le sang des femmes? On a exercé les dernières rigueurs contre un Sexe, qu'on épargne dans les guerres mêmes? Et quelles étoient les raisons importantes d'une telle Barbarie? Quels crimes atroces peuvent avoir fait traîner au supplice la Veuve d'un illustre Poete? Elle n'avoit point d'autre crime que celui d'être trop religieuse, trop appliquée au service de la Divinité: mais aussi n'étoit-ce pas là le plus grand de tous les crimes, pour des Evêques, qui étoient devenus Delateurs, Accusateurs?

(a) *Pacat in Paneg.*

Cette Femme étoit *Euchrotie*, Veuve de *Delphidius*, dont *Ausone* a fait l'éloge (b) dans *ses* PROFESSEURS *de Bordeaux*. Elle eut la tête tranchée, aussi bien que les autres Priscillianistes. Mais, si elle eut été coupable d'une *infame débauche*, si ce qu'on affecta de dire de sa fille *Procula*, (2) qu'étant grosse de *Priscillien*, elle avoit eu recours à des moyens detestables, pour faire périr son fruit, si tout cela eut été vrai, ou s'il eut passé pour vrai, l'Orateur eut-il osé dire à *Théodose* & à toute sa Cour, qu'*Euchrotie* n'étoit coupable *que de trop de piété*?

(b) *Auson in Burdigalensibus* Art. VI.

*Pacatus* décrit ensuite les Evêques Ithaciens en ces termes. „ On vit alors une nouvelle espèce de Délateurs, Evêques de nom, mais *Satellites* & Bourreaux en effet; Après avoir dépouillé des malheureux du bien de leurs Ancêtres, ils cherchoient à les faire périr par de faux crimes, (*calumniabantur*) Ils les ont rendus pauvres, ce n'est pas assez; ils les rendent criminels, afin de leur ôter la vie „. Voilà un témoignage bien authentique de l'innocence des Priscillianistes, non par rapport à la Foi, mais par rapport aux crimes qu'on leur imposa.

L'Orateur représente ensuite ces Evêques Délateurs, „ assistant à la torture, à la condamnation, au supplice des Priscillianistes, se repaissant les yeux de leurs tourmens, les oreilles, de leurs gémissemens & de leurs cris; maniant leurs chaines, trempant les mains

„ dans

---

(1) Sulpice Sévère nomme *Priscillien*, *Felicissime*, *Armenius*, *Latronien*, *Asarinus*, *Aurel.* &c.

(2) Sulpice Sévère le dit, mais il corrige son recit par ces mots, *De qua fuit in sermone hominum*, ce fut un bruit, que l'on fit courir. *Ibid. Sever* L. II. Cap 48.

„ dans leur ſang, & allant enſuite à l'autel ſouiller, de ces mains im-
„ pures, des cérémonies, qu'ils n'avoient déja que trop profanées, par
„ les criminelles diſpoſitions de leurs cœurs”. *Et ceremonias, quas inceſtaverant mentibus, & jam corporibus impiabant.*

Cette réflexion m'échappe: mais je ne puis diſſimuler la Vérité, toute mortifiante qu'elle eſt. Preſque auſſitôt, que le Chriſtianiſme devint regnant, les Chrétiens prirent les Principes & les mœurs des Payens, pendant que les Payens prenoient de leur côté les maximes & les mœurs Chrétiennes. Ce ne ſont pas des Evêques, c'eſt *Themiſtius*, c'eſt un Philoſophe Payen, qui fait à *Valens* des leçons de Clémence, ou plutôt de Juſtice, qui lui prêche, qu'on ne doit perſécuter perſonne pour ſes opinions, que chacun eſt libre de ſervir la Divinité ſelon les lumiéres de ſa Conſcience. C'eſt ainſi que *Pacatus*, à ſon tour, fait voir à *Théodoſe* Succeſſeur de *Valens*, les ſentimens d'un Evêque Chrétien, pendant que des Evêques avoient revêtu les mœurs ſanguinaires des Infidéles, & des Prêtres des Démons. Remarquons pourtant, qu'*Ithace* uſa dès ce tems là d'une hypocriſie, dont les Evêques *Catholiques* n'ont pas manqué de ſe ſervir depuis. Car (1) voyant que la perte des *Priſcillianiſtes* étoit réſoluë, & qu'il ſeroit regardé comme un monſtre parmi les Evêques, s'il aſſiſtoit à la derniere condamnation de ces miſérables, il pria *Maxime* de donner, à un des Procureurs du Fiſc, le perſonnage d'Accuſateur, qu'il avoit fait juſqu'alors. Il ne lui manqua, pour égaler les Evêques de notre tems, que de ſupplier l'Empereur, de ne pas répandre le ſang, dont il avoit demandé l'effuſion par des Requêtes réïtérées.

Après cette réflexion, je prie le Lecteur de remarquer, que le témoignage de *Pacatus*, en faveur des *Priſcillianiſtes*, n'eſt point celui d'un Particulier: C'eſt celui de *Théodoſe*, de *Valentinien*, des *Grands*, & pour ainſi dire, celui de l'Empire tout entier. Car, ſi l'on avoit cru à la Cour de l'Empereur, que ces Sectaires fuſſent coupables de *Maléfices*, & de *Sacriléges*, &c. *Pacatus* eut été le plus imprudent de tous les Orateurs, s'il avoit dit le contraire dans un Diſcours, où l'Hyperbole eſt permiſe, mais non des menſonges notoires.

11. J'ai encore une preuve, pour montrer que les *Priſcillianiſtes* n'étoient point une Secte impure, & cette preuve, qui me paroît de la derniere évidence, ſe tire du ſilence des Conciles d'Eſpagne, qui ont condamné les *Priſcillianiſtes*, & qui n'oublioient rien de ce qui pouvoit appuier leur condamnation.

Nous avons des Actes des Conciles de *Sarragoſſe* & de *Toléde*, tenus, le prémier cinq ou ſix ans avant le ſupplice de *Priſcillien*, & le ſecond,

---

(1) *Ithacius videns, quam invidioſum ſibi apud Epiſcopos foret, ſi accuſator etiam poſtremis rerum capitalium judiciis adſtitiſſet (etenim iterari judicium neceſſe erat) ſubtrahit ſe cognitioni, fruſtra callido, jam ſcelere perfecto.* Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. LI.

Digitized by Google

second, douze ou treize ans depuis. C'est dans ces (1) Actes, que l'on doit chercher les Erreurs & les crimes des Priscillianistes. Mais tout ce qu'on trouve dans celui (a) de *Saragosse*, bien loin de mériter le dernier supplice, n'étoit digne que de quelque censure. Ce sont tout au plus des irrégularitez. On y dit donc 1. que chez les Priscillianistes (b) des *Femmes* & des *Laïques* enseignent. Il s'agit d'*Agape* qui avoit instruit *Priscillien*, du Rhéteur *Helpidius*, & de *Priscillien* (2) lui même, qui étoit Laïque au tems de ce Concile. On y dit 2. que les *Priscillianistes* (c) faisoient des assemblées à part, soit dans des maisons particulieres, ou à la campagne, & dans des lieux écartez. On y dit 3. (d) qu'ils jeûnoient beaucoup, & qu'ils ne s'en abstenoient pas même le *Dimanche*, ce qui étoit contre la Loi Ecclésiastique. 4. Qu'ils pratiquoient des austéritez nouvelles, comme (e) de *marcher* NUDS PIEDS, ce qui pourroit bien avoir été toute la *Nudité* de *Priscillien*. 5. Qu'il y en avoit, (f) qui recevoient l'Eucharistie sans la manger dans l'Eglise. 6. On y dit enfin, que des Prêtres, (g) *prenant pour prétexte le Luxe & la Vanité* des Ecclésiastiques quittoient leur Ministère, pour embrasser la Vie Monastique. Voilà tout ce qu'on trouve dans les Canons de *Saragosse*. Je laisse à penser au Lecteur, si des Evêques, qui *épluchoient* de la sorte les menues Erreurs des *Priscillianistes*, auroient oublié les *Maléfices*, les *Prostitutions*, *la Nudité*, *les Parjures*?

(a) Can. I.
(b) Can. VII.
(c) Can. II.
(d) Ibid.
(e) Can. IV.
(f) Can. III.
(g) Can. VII.

On dira peut-être, que les Mystères profanes des *Priscillianistes* n'étoient pas encore découverts, lorsque le Concile de *Saragosse* fut assemblé. Que c'est à cela qu'il faut imputer le silence de ce Concile. Je veux bien admettre cette réponse. Mais si je ne trouve pas ces affreux Mystères dans le Concile de *Tolède*, qui fut tenu quatorze, ou quinze ans depuis le supplice des *Priscillianistes*, cette réponse ne vaudra rien. Or on n'en apperçoit aucune trace, ni dans les dix-huit *Anathèmes*, que ce dernier Concile fulmina contre ces Sectaires, ni dans les (3) Jugemens rendus contre plusieurs de leurs Evêques, ni dans les Rétractations de ceux, qui furent reçus à l'Eglise. Cinq Evêques renoncent au *Priscillianisme*. (h) L'un retracte (4) l'opinion de l'*Innascibilité*

(h) L'Evêque Symphosi.

---

(1) Voyez les VIII Canons du Concile de Saragosse *Concil.* T. III p. 424. Et confirez ce que dit *Sulpice Sévère*. Hist. Sac. L. II Cap. 47.

(2) Ce n'est que depuis le Concile de *Saragosse* que *Priscillien* fut ordonné Evêque d'*Avila*. Il y a dans *Sulpice Sévère*, *Cabinensi oppido*: mais il faut lire *Abulensi*, comme *Sigonius* l'a remarqué.

(3) Voyez la Sentence du Concile de *Tolède* T. III Concilior. p. 580.

(4) Les Latins expriment ainsi l'ἀγεννησία des Grecs. On reproche à *Priscillien* d'avoir enseigné que le Fils de Dieu étoit ἀγέννητος, *Innascible*. Et comme ἀγεννησία est la propriété du Pere, cela fait dire que les *Priscillianistes* étoient *Sabelliens*, ce qui n'est pas vrai, si l'on entend par là qu'ils confondoient les personnes du *Pere* & du *Fils*. Les Sabelliens étoient proprement *Unitaires*. Ils croyoient bien la Préexistence du *Verbe*, mais ils ne croyoient pas que le *Verbe* fût Fils de Dieu. Ce titre ne convenoit, selon eux, à J. Christ qu'entant qu'il est né de la Vierge. Ils disoient que l'Ecriture n'appelle jamais le *Verbe* du nom de *Fils de Dieu*.

bstes du Fils de Dieu. (1) Un autre, celle que *l'Ame Humaine est de même nature que la Divinité*, mais nul d'eux ne retracte, n'anathématize les cérémonies profanes, la Morale impie de la Secte. Les Evêques *Donat*, *Acurius*, *Emilius* sont déposez, & l'on en allegue pour toute raison, (2) *qu'ils ont preféré la Communion de ceux qui perissent* à la Communion de l'Eglise. On dépose de même l'Evêque *Herennius* & tout son Clergé, (3) „ parce qu'ils se sont écriez volontairement, & „ sans qu'on les interrogeât, que PRISCILLIEN ÉTOIT CATHO„LIQUE, QUE C'ÉTOIT UN SAINT MARTYR. Quoi! les *Priscillianistes* seront *la plus impure de toutes les Sectes*, Morale, Cérémonies, tout en est abominable, & l'on n'obligera pas les Evêques, qui se convertissent, à détester, à anathématizer cette Morale & ces Cérémonies? On ne les reprochera pas seulement à quatre Evêques obstinez, qui refusent la Paix, que le Concile de Tolède leur offre?

Poussons ces réflexions plus loin. *Symphosi*, Evêque Priscillianiste, mais réconcilié à l'Eglise par l'abjuration du *Priscillianisme*, est qualifié par le Concile, (2) *Religiosus Senex*, UN PIEUX VIEILLARD. (2) Ibid. Comment cela, s'il a été plus de vint ans dans la plus impure Secte du Monde! *Dictinius*, Evêque d'*Astorga*, & Fils de *Symphosi*, abjure aussi le *Priscillianisme*, & il est en Espagne, (4) dans une si grande odeur de Sainteté, qu'on en célèbre la fête tous les ans. Comment a-t-on pû canonizer des Evêques, infectez pendant longtems des Erreurs des Gnostiques, souillez de leurs impuretez?

Ce n'est pas tout. (5) S. *Ambroise* avoit travaillé à appaiser le Schisme des *Priscillianistes*, qui troubloit toute l'Espagne. La *Galice* en particulier étoit pleine de cette Hérésie. On étoit donc convenu de certains Articles, par la médiation de S. *Ambroise*, moyennant quoi le Clergé *Priscillianiste* conserveroit ses Dignitez & ses Bénéfices. On ne sait pas ce qui empêcha l'exécution de ce projet d'accommodement, mais S. *Ambroise* mourut vers l'an 396. & *Simplicien* lui succéda, avant que l'affaire fût finie. Or ce projet seul justifie clairement, que les Priscillianistes n'étoient point infectez des Hérésies & des impuretez *Gnostiques*. Car en ce cas-là, on n'auroit jamais conservé l'honneur du Ministère à leurs Evêques, ni à leurs Prêtres. La Discipline vouloit, qu'on les mît en pénitence, & qu'on les dégradât pour toujours. Des *Gnostiques* maintenus dans le Ministère Ecclésiastique, c'est un scandale, le, que l'Egliſe n'auroit jamais toléré. Jamais S. *Ambroiſe*, *Simplicien*, & *Sirice*, Evêque de Rome, n'auroient été les Médiateurs d'une Paix, qui ſe feroit faite à ces conditions.

---

(1) *Dictinius*. On accuse les *Priscillianistes* d'avoir cru que l'Ame étoit *consubstantielle à Dieu*, parce qu'elle en tiroit son origine. Je ne sai pas ce qu'ils ont pensé sur l'origine de l'Ame; mais des Peres, dont on révère la mémoire, ont cru que l'Ame émanoit de Dieu, sans la croire *consubstantielle à Dieu*.

(2) *Maluissem sequi inferiorem Prædicatorum*. In Concil. Toletano. Ibid.

(3) *Qui sponte nec interrogati*, PRISCILLIANUM CATHOLICUM, SANCTUMQUE MARTYREM CLAMASSENT. Ibid.

(4) *Clarus egregiâ sanctitate: cujus memoria anniversario natali die in Hispania celebratur*. Ibid. in not. ad Concil. Toletan. p. 558.

(5) On voit, dans le Jugement du Concile, ce que je rapporte ici.

Je crois pouvoir conclure à préſent, que S. *Auguſtin* s'eſt trompé, quand il a dit, que *Priſcillien* (a) *étoit un impie, un homme déteſtable, juſtement condamné à la mort à cauſe de ſes crimes*: (b) *qu'il y a peu de Secte plus impure que la ſienne, mais qu'il n'y en a point de plus diſſimulée, & qu'elle a pour maxime*, JURA, *perjura, ſecretum prodere noli.* Je mets tout cela au rang de ces médiſances, qu'on a inventées de tout tems contre les Heretiques, que les Péres ont crû trop légérement, & qu'ils ont plus légérement encore tranſmiſes à la Poſterité dans leurs Ecrits. C'eſt mon ſentiment, & j'y ſuis confirmé par cette derniere raiſon.

(a) *Auguſt.* De Mendacio Cap. 5.
(b) Ep. 237.

12. J'ai parlé de l'Edit, donné par *Gratien*, ſur les Requêtes des Evêques *Ithace & Idace*, par lequel les Priſcillianiſtes étoient chaſſez de leurs Egliſes, & bannis de l'Eſpagne & des Terres de l'Empire. Ces Sectaires étant allez à la Cour, ſe juſtifierent ſi bien, qu'ils obtinrent un nouveau Reſcript, qui révoquoit le prémier, & qui les rétabliſſoit dans leurs Egliſes. *Volventius*, Vicaire du Préfet en Eſpagne, le fit exécuter. *Sulpice Sévère* (c) prétend, que *tout étoit venal à la Cour de Gratien*, & que les Priſcillianiſtes corrompirent le Préfet *Macedonius*, le *Maître des Offices*, & le *Vicaire d'Eſpagne*. Cet Hiſtorien le dit; ce ſeroit un fait à prouver. Mais, ce qui n'a pas beſoin de preuves, c'eſt que ce Reſcript ſubſiſta ſous *Théodoſe*, ſous *Valentinien*, & même ſous *Honorius & Arcadius*, car les *Priſcillianiſtes* étoient en poſſeſſion de leurs Egliſes, quand le Concile de Tolède fut aſſemblé, en l'année 400. Or ſi cette Secte eût été une branche des *Gnoſtiques*, ſi elle eût été ſeulement ſuſpecte de toutes les infamies, dont on l'accuſe, eſt-il concevable qu'on eût laiſſé ſubſiſter un Reſcript ſurpris, un Reſcript obtenu par corruption, & en vertu duquel un grand nombre des Egliſes d'Eſpagne demeuroient en proye à la plus impure de toutes les Sectes.

(c) *Sulp. Sev. ub. ſup. Cap. 49. Cuncta illic venalia erant.*

Je finis cet Article en avertiſſant le Lecteur d'une légére mépriſe, qui s'eſt gliſſée dans une nouvelle Edition des *Ecrivains Eccléſiaſtiques* de S. *Jerôme*. Le ſavant Editeur a pris, pour les *Priſcillianiſtes* d'Eſpagne, les *Priſcilliens* de S. *Epiphane*, Hæreſ. XLIX. qui ne ſont qu'une Secte de *Montaniſtes*, laquelle tiroit ſon nom de *Priſca*, ou *Priſcilla*, l'une des *Propheteſſes* de *Montan*.

VI. DEPUIS les *Priſcillianiſtes* juſqu'au tems de la diſperſion des *Vaudois*, je voi bien des Sectes accuſées des Myſtéres Gnoſtiques, mais je ne me ſuis pas apperçû, du moins ne m'en ſouviens-je pas, que la *Nudité* fût une de leurs cérémonies. Cependant il ne s'enſuit point que l'*Adamiſme* ait été interrompu, car cette Héréſie reſſemble aux *taupes*, qui travaillent ſous terre, où elles vivent ſans ſe montrer. Je ne m'attribuërai pas la gloire de cette comparaiſon: elle

V. Eſpece d'Adamites. Les Begards, ou Beguins, & les Turlupins.

eſt dûe (1) à St. *Epiphane*, à qui je n'ai garde de la dérober. Quoiqu'il en ſoit, on nous raconte qu'une multitude de ces *Taupes* ſortirent de terre dans l'XI. & dans le XII. Siécle, lorſque *Satan delié* ſortit auſſi de l'Enfer, & en amena avec lui des Heréſies, qui remirent en vogue la NUDITÉ. On nomme entre autres, les BEGUINS, ou BEGARDS & les TURLUPINS. Il y a des Auteurs, qui en font (2) trois Sectes, d'autres, qui n'en font (3) qu'une, & d'autres enfin, qui confondent les *Beguins* & les *Begards*, mais qui les diſtinguent des *Turlupins*. Si *Gerſon* ne confond pas (a) les *Begards* & les *Turlupins*, il les aſſocie d'ordinaire enſemble, comme des gens, qui avoient les mêmes opinions. Mais (b) M. *du Pin* témoigne après *Sponde*, que les *Turlupins* ajoûtoient aux Erreurs des *Bégards*, 1. Qu'on ne doit point avoir de honte des Parties, que la nature nous a données. 2. Qu'en conſéquence de cette opinion ces gens là alloient *tous nuds*, & faiſoient en préſence de tout le monde ce que la Pudeur veut que l'on cache. 3. (4) Qu'il ne faut point prier Dieu à haute voix, mais ſeulement du cœur, & avec une liberté d'eſprit, qui n'eſt point aſſujettie aux Loix Divines. Je crois que le Lecteur me diſpenſera d'examiner les différences & les conformitez, qu'il pourroit y avoir entre ces Sectes. Cette diſcuſſion ſeroit auſſi penible pour moi qu'ennuyeuſe pour lui.

(a) *Gerſon* De Diſtinct. ver. Viſionum. Ve. Spirit. T. I. Col. 55. Epiſt. ad Barthol. Carthuſienſ. Col. 63. De Lib. contra legendos Col. 134. De Suſcept. Humanit. Chriſti Col. 455. *Coerç. Romant. de Roſa.* T. III. Col. 306. De Myſtica Theolog. Col. 367.

(b) *Du Pin* Bib. Ec. Siecle XIV. p. 130. *Spond.* An. 1373.

On ſait, que les *Bégards* (5) n'étoient que des Moines du *Tiers Ordre* de S. *François*, qui prétendoient, que leur Régle les obligeoit à une Pauvreté abſolue: à ne rien poſſéder, ni en propre, ni en commun, à vivre chaque jour des charitez de ce jour-là. Cette rigoureuſe obſervation de la Pauvreté n'accommodant pas tous les Moines de S. *François*, il s'éleva entre eux de grands débats. Les Papes intervinrent, & cherchérent des expédiens pour terminer cette guerre Monachale. On en trouva un fort ingenieux. C'eſt que tout ce qui ſeroit donné aux *Franciſcains* appartiendroit en propre à l'Egliſe Romaine, & qu'ils n'en auroient que l'uſage, mais cet expédient ne contenta pas le *Tiers Ordre*. Ils ſoûtinrent toujours, qu'il étoit contraire à leur Régle: Que le Pape n'avoit point le pouvoir, ni de l'expliquer, ni de la limiter, ni d'en diſpenſer. Ce fut alors, qu'on les déclara Hérétiques, & que l'on commença à les faire brûler en cette qualité. Nier (6) *l'autorité ſuprê-*

*me*

---

(1) Voyez *Epiph.* Hær. LII. Ce Pére y fait un aſſez long parallèle entre les *Taupes* & les *Adamites*.

(2) Ils diſtinguent entre les *Bégards* & les *Beguins*.

(3) On lit dans une *Bulle de Gregoire XI.* au Roi de France. *La très-déteſtable Secte des* BEGARDS *appellez autrement* TURLUPINS. Voyez *Limborch* Hiſt. Inquiſit. L. I. 19.

(4) L'Auteur de la *Purpura Docta* dit, touchant les *Turlupins*. *Secundo, voce non eſſe orandum: ſed corde cujus ſpiritus libertate quæ Divinis Legibus ſubjecta non ſit.* Georg. Juſt. Egyp. *Purp. Doct.* L. II. p. 441.

(5) Voyez les Act. de l'Inquiſition de Toulouſe contre les Begards ou Beguins, depuis fol. 130. juſqu'au fol. 168. & depuis la 198. juſqu'à la fin.

(6) *Summa auctoritas conceſſa poteſtas*, diſent les Inquiſiteurs. *Ibid.* fol. 202.

*me du Pape, l'immenſité de ſa Puiſſance*, c'étoit commettre le plus inexpiable de tous les crimes, abjurer la Foi Chrétienne, & retomber dans le Paganiſme (a) *Peccatum Paganitatis incurrit, quisquis, dum ſe Chriſtianum aſſerit, Sedi Apoſtolicæ obedire contempſit.* C'eſt ce que diſent les Inquiſiteurs.

(a) Ibid.

Les ſupplices ne firent qu'irriter le zèle des Moines. Ils dirent hautement, que l'Egliſe Romaine étoit *la meurtriere des Saints, & la Proſtituée de l'Apocalypſe*. Un de leurs Chefs, nommé PIERRE D'OLIVE (*Petrus Joannis Olivus*) avoit avancé ce dogme dans ſon Commentaire ſur ce Livre Sacré. Ils traitérent (b) *Jean XXII.*, qui les avoit condamnez, d'*Antechriſt Myſtique*, (c) *de Precurſeur du grand Antechriſt, de Demon du midi, de Loup raviſſant*: UT *Antichriſtus non ſit, tamen ejus Precurſorem atque anteambulonem eſſe neceſſe ſit.* L'Empereur *Louis IV.* qui prit leur défenſe, en parle ainſi dans une *Conſtitution* (d) „ On dit que *Jean XXII* a taxé d'impiété, & condamné „ comme des impies, les Sectateurs de S. *François*. Savez-vous bien „ pourquoi? C'eſt parce que toujours inſatiable de richeſſes, toujours „ avide de régner, cet homme préfére l'argent à l'Evangile, & l'or à „ la Pauvreté de J. Chriſt. Il traite les *Franciſcains* de (1) FRATRICELLES (FRATERCULOS) & leur donne ce nom par „ mépris. Il les appelle *des animaux ſtupides, de pernicieux Renardeaux*, qui en impoſent au monde ſous le maſque de la Religion, & „ qui ſéduiſent le Peuple. Il tâche (2) *de les detruire, parce qu'ils ſoûtiennent que J. Chriſt n'a rien poſſédé ſur la terre*". Telle fut la premiere Erreur des *Begards*: mais quand ils y ajoutérent celle de nier l'*Autorité Suprême* du Pape, quand ils s'élevérent contre cette autorité, ils ſe rendirent coupables du Crime de Lèze Majeſté Divine au premier Chef, & comme tels ils furent punis du ſupplice du feu.

(b) Ibid. fol. 154

(c) *Ludov. IV* Imperat. in Diplomate Ar. 1324. Ap. Goldaſt Conſtit. Imp. T. II p. 136.

(d) Ibid.

Dès qu'une Secte eſt coupable d'une Héréſie ſi fondamentale, elle eſt préſumée coupable de toutes les autres; on peut les lui imputer, & ſi elle ne les a pas, il eſt toujours à propos de l'en accuſer, afin de la rendre odieuſe à tout le monde. C'eſt l'ancienne Maxime du Clergé.

Je ne ſai ſi ce ſont ces *Begards*, que *Gerſon* a décrits dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Selon lui c'étoient des Myſtiques, qui s'imaginoient (e) que l'Ame eſt *déifiée* par la force de la Contemplation, qu'alors elle perd en quelque ſorte ſon exiſtence propre, pour n'exiſter plus qu'en Dieu (3). Ce n'eſt plus elle qui agit, c'eſt Dieu qui agit en elle. Transformée par la vertu de l'Amour Divin, elle parvient à une PARFAITE QUIETUDE, A UNE ENTIERE IM-

PAS-

(e) *Gerſ.* de Conſolat. Theol. L. IV. Voyez auſſi Op. T. I col. 174.

---

(1) On voit ici en paſſant, & le Lecteur peut le remarquer, quelle a été l'Origine du nom de FRATRICELLES.

(2) *Illorum Regimen conatur exſcindere, quod Chriſtum, & omnes ejus, nihil poſſediſſe in terris* aſſerant. Ibid.

(3) *Quod omnia Deus ageret in eis, ita ut omnino paſſive ſe haberent,* Ibid.

PASSIBILITÉ. *Nihil paſſionabiliter affici.* Dans cet état, libre de toutes Loix, elle fait innocemment tout ce qu'elle veut, parce qu'elle ne veut & ne fait rien que ce que Dieu veut & fait par elle. *Ayez la charité*, diſoient les *Beguins*, *& faites après cela tout ce que vous voudrez.* CHARITATEM *habe, & fac quod vis.* C'étoit la concluſion d'une de ces *Spirituelles*, qui avoit écrit ſur la matiére avec beaucoup de ſubtilité, dit *Gerſon*: cette maxime reſſemble bien à ce mot, que *Clement d'Alexandrie* attribue à des Gnoſtiques (a). „ Je ſuis entré dans le „ Sanctuaire. Je n'ai plus rien à craindre, je ne ſaurois plus ſouffrir ". *Εἰσελήλυθα ἐγὼ εἰς τὰ ἅγια· οὐδὲν δύναμαι παθεῖν.* Et, s'il en faut croire S. *Irénée*, (b) les *Marcoſiens* attribuent à la *ſublimité de leur Science* la vertu, que les *Beguins* donnoient ou à la *Charité*, ou à la *contemplation*.

(a) Strom. L. III p. 437.

(b) Iren. L. I p. m. 71.

Il n'y a point d'abominations que l'on n'ait imputées à ces *Beguins*, ou *Begards*. Des mœurs Cyniques, (1) des Inceſtes exécrables n'étoient qu'un jeu pour eux. Perſuadez, que tout ce qui eſt en nous (2) au deſſous du cœur, ne ſauroit pécher, ils en uſoient avec une licence effrénée. Si ce ſont les mêmes que les *Fratricelles*, on dit, (c) que ces gens-là, non contens d'aller dans des cavernes avec des Femmes & des Filles, faiſoient mourir dans les tourmens les enfans, qui naiſſoient de leur débauche. Celui, entre les mains de qui un de ces enfans expiroit, étoit le Grand Prêtre de la Secte. Ils brûloient enſuite ces innocentes victimes: ils en jettoient les cendres dans du vin, & faiſoient boire de ce vin à leurs Proſélytes. C'étoit *le Sacrement* de leur initiation. Je ne crois pas qu'on puiſſe mieux confirmer ces énormitez, qu'en avertiſſant le Lecteur, que ces mêmes *Fratricelles* diſoient (d) *que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt point le vrai corps de J. Chriſt; que ce corps ne ſauroit être contenu dans un ſi petit morceau de pain: qu'ils appelloient les Prêtres par dériſion*, des FAISEURS DE DIEU, DEIFICES. Tous les crimes, toutes les Héréſies ſont enchaînées avec cette Erreur. Parlons ſérieuſement. Ce ſont d'infames & de déteſtables calomnies.

(c) Voyez Annales Secul. XIII Cap. 5. p. 544. & les Auteurs qu'il cite. Lenfant Guer. des Huſſ. p. 17.

(d) Ibid.

Des Propoſitions innocentes, vrayes, deviennent des Propoſitions ſcandaleuſes, Hérétiques, pour peu qu'on les déguiſe. Entre celles, que l'on attribue à ces Sectaires, il y a celle-ci, (e) *Que Dieu n'impute aucun crime à ceux qui ont la Charité.* Cette Propoſition eſt très-fauſſe & très-ſcandaleuſe. Mais ſi l'on exprime le ſentiment des mêmes Hérétiques dans les termes de *Vincent*, le faux & le ſcandale diſparoiſſent. *Ils enſeignent*, dit cet Auteur, *qu'il y a des actions, qui ſeroient des péchez, mais qui ne le ſont pas, lorſqu'elles ſont faites par un motif* de

(e) Ap. Magdeburg. Cent. XIII. col. 559.

---

(1) *Dicunt eas matres, ſorores & filias omnibus communes.* Magdeburg. Cent. XIII Cap. V col. 565.

(2) *Quodcunque fecerint homines, infra umbilicum licitum eſſe, quod fiat ſecundum naturam.* Ibid.

*de Charité.* (a) (*Id quod alias peccatum esset, si fieret ex Charitate, jam non esse peccatum.*) Le motif change la qualité morale de quantité d'actions. Couper un bras à un homme pour lui sauver la vie, est une bonne action, le faire par haine, par vengeance, est une action mauvaise. Cette autre Proposition, *Ayez la charité, & faites tout ce que vous voudrez*, paroit paradoxe, scandaleuse, mais elle pouvoit etre très-pure & très-innocente, si elle étoit une conséquence de celle-ci, *qu'un homme qui aime Dieu souverainement, & par dessus toutes choses ne peut rien vouloir, qui ne soit agréable à Dieu.* Pour moi je regarde ces prétendues Erreurs de Morale, comme celles que des Auteurs *Catholiques Romains* ont imputées aux Protestans, à l'occasion des Dogmes de la *Justification par la Foi, de la Persévérance des Elus* &c.

(a) Ibid.

Je ne voudrois pourtant pas nier absolument, qu'il n'y ait eu des *Mystiques*, qui ayent pensé, agi, d'une maniere extravagante. Il y a quelquefois beaucoup d'affinité entre le Mystique & la Folie. Souvent l'un n'est qu'une nuance de l'autre. Où trouve-t-on plus de folies, que dans les Légendes des Saints? Il y a dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, un *Guillaume Roux*, qui avoue (b) qu'il avoit fait des épreuves de Continence, à peu près semblables à celles de ces Moines de Palestine, dont j'ai parlé, ajoutant de plus, qu'il avoit ouï dire, à une personne qu'il nomme, que QUELQUES-UNS ÉTOIENT DANS L'OPINION (*Quod inter quosdam erat opinio*) qu'un homme, ou une femme ne pouvoient passer pour véritablement vertueux, *nisi possent ponere nudus cum nuda, & tamen non perficerent ullum carnalem.* Le même confesse, qu'il avoit ouï dire, qu'en Italie (c) QUELQUES FRATRICELLES, ET QUELQUES HOMMES *de la Penitence* croyoient, que pour être parfait il falloit pouvoir soutenir cette épreuve-là.

(b) Fol. 196. & seq.

Supposons, que cette Confession soit véritable, on y trouvera bien une preuve de la folie de ces *Beguins*, mais on n'y en trouvera pas de leurs impudicitez. Bien loin de croire que tout soit permis aux personnes, qui sont consommées dans *la Charité*, ils croyoient au contraire, que dans cet état l'Ame n'est plus susceptible de mauvais desirs, ni les organes du corps d'aucun mouvement déréglé; *la Loi des membres* est entiérement soumise à *celle de l'Entendement.* Au reste, il faut remarquer 1. qu'entre tous ces *Beguins*, que l'Inquisition de Toulouse examina & punit dans l'espace de quelques années, il n'y en a qu'un seul, qui ait fait l'aveu, que je viens de rapporter. 2. Que cet homme n'attribue pas à la Secte des *Fratricelles* en général, mais seulement à QUELQUES-UNS d'Italie, le merveilleux raffinement de Continence,

---

(c) *Aliqui Fratricelli & aliqui homines de poenitentia.* Les *Beguins* & les *Beguines* s'appelloient aussi les *Freres & les Sœurs de la Penitence*, comme on le voit dans l'*Extravagante* de Jean XXII. *De Religiosis Domibus*,

Digitized by Google

ment, dont il parle. Il ne ſavoit même ce qu'il dit de ces derniers, que pour l'avoir ouï dire à une ſeule perſonne.

Laiſſons les *Beguins*, qui apparemment n'étoient pas les mêmes que les *Begards*, au moins ſi l'on confond ceux-ci avec les TURLUPINS, ce que je ne croi pas non plus qu'on doive faire. Car je ne doute pas, que les *Turlupins* n'ayent été *Vaudois*, & par conſéquent ils ne ſortoient point de l'Ordre des Franciſcains. Mais les uns & les autres diſant, que l'Egliſe Romaine étoit la *Proſtituée* de l'Apocalypſe, il a été facile de les comprendre ſous un même nom.

L'Origine de celui de *Turlupins* eſt aſſez obſcure. (1) *Vignier* & d'autres ont crû, qu'ils furent appellez de la ſorte, parce qu'ils ſe cachoient dans les Deſerts, où ils étoient plus en ſureté avec les *Loups*, & les Bêtes ſauvages, qu'avec les hommes. Mais cette Etymologie n'eſt point vraiſemblable, parce qu'elle ne roule que ſur la moitié du mot. Ils ne ſont pas appellez *Lupins*, mais *Turelupins*.

(a) M. le Duchat. C'eſt lui qui m'a fourni cette Remarque.

(a) Un homme d'eſprit, que j'ai déja cité, croit que *Turlupin* eſt une inverſion de TURPELIN, titre ou nom, qui fut donné aux *Beguins & aux Beguines*, comme on le voit par ces vers du Poëte *Villon*:

(b) Dans le Grand Teſtament de ce Poëte. p. 35.

(b) Item, aux Fréres Mendians,
Aux Dévotes, & aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant TERPELINS que TERPELINES;
De graſſes ſoupes Jacobines,
Et flancs, leur fais oblation.
Et puis après, ſous les Courtines,
Parler de contemplation.

(c) Hiſt. des Mart. fol. 142. verſo.

La conjecture eſt très-ingénieuſe, & je ne balancerois pas à l'admettre, ſi je n'avois trouvé dans l'*Hiſtoire des Martyrs* une Etymologie du nom de *Turlupins*, qui me paroît évidente. L'Auteur dit, (c) *qu'au Pays de Flandres & d'Artois on nomma les* Vaudois TERLUPINS, *d'autant qu'ils n'habitoient qu'ès lieux expoſez aux dangers des Loups*. Il a ſuivi l'opinion vulgaire. Mais l'Editeur a mis à la marge la Remarque ſuivante. *Le Proverbe ſe dit des longtems en ces Pays-là* (de Flandres & d'Artois) IL EST DES ENFANS DE TERELUPIN, MALHEUREUX DE NATURE. Le Proverbe doit tirer ſon origine de ce

qu'on

---

(1) Voyez *Bayle*, dans l'Article des *Turlupins* & l'Auteur Anonyme de la Relation de *Excidio Waldenſium*, p. 304. Elle eſt à la ſuite de l'Hiſtoire des Egliſes de Boheme *par Camerarius*.

Digitized by Google

qu'un homme de ce Pais-là, nommé TURELUPIN, eut des enfans qui périrent misérablement. Ainsi les pauvres *Vaudois* étant persécutez à feu & à sang, dans la Flandres & dans l'Artois, où ils étoient brûlez vifs, enterrez vifs, le Peuple les nomma TURELUPINS, ENFANS DE TURELUPIN, c'est-à-dire, les plus misérables de tous les hommes.

Telle est vraisemblablement l'origine du nom de *Turlupins*; cherchons à présent quelles étoient la Religion & les mœurs de cette Secte. Je ne crois pas qu'on les connoisse fort bien, si l'on s'en rapporte à ce qui nous en dit *Du Haillan*. (a) *Les Livres des Turlupins*, dit cet Historien, *furent brûlez à Paris, leur Religion condamnée, & du tout abolie.* Cela n'est pas juste, puisque *Gerson* témoigne, (1) „ que cette Secte „ ne subsistoit pas seulement de son tems, mais qu'elle se répandoit *se-„ crettement* de tous côtez ". *Du Haillan* continue en ces termes. „ Ces Hérétiques, A CE QUE QUELQUES-UNS EN ONT „ ECRIT, étoient des restes de ceux, qui sous le nom de PAU-„ VRES, commettoient plusieurs abominables méchancetez, & étoient „ venus à une telle insolence, & oubli de ce que la même Honnêteté „ enseigne aux hommes, qu'ils maintenoient, que l'Homme ne devoit „ avoir honte de chose, à quoi la nature l'incitât & le poussât. Et à „ l'imitation des Philosophes anciens, qu'on nommoit *Cyniques*, ne fai-„ soient conscience quelconque d'avoir affaire aux femmes devant tout „ le monde, & ne se soucioient de prier qu'en Esprit, & maintenoient, „ que la liberté d'esprit les dispensoit de l'observation des Commande-„ mens de Dieu. Mais cette vermine fut aussitôt éteinte que née. „ VOILA CE QU'ON ECRIT D'EUX. L'Auteur de la PURPURA DOCTA (2) dit la même chose dans l'Article de SIMON BORIANO.

(a) Hist. de France, Charles V. p. 854.

Il faudroit se livrer à la plus folle crédulité, pour se persuader que cela soit vrai; & j'oserois bien dire, qu'il n'y a pas moins d'impudence dans ceux qui ont écrit de pareilles fables, qu'il y en auroit eu dans les *Turlupins*, s'ils avoient fait ce qu'on a dit d'eux. Les plus effrontez des *Gnostiques* éteignoient les flambeaux & cachoient leurs impudicitez dans les ténèbres. Si les *Adamiens* étoient nuds, ce n'étoit que dans leurs assemblées. Ils ne confioient ce mystère de leur Religion qu'à ceux de la Secte. Les *Gymnosophistes* étoient nuds, mais ce n'étoient que ceux qui habitoient les Deserts. Qui croira que des gens, qui font profession d'être Chrétiens, & qui demeurent parmi des Nations po-

---

(1) *Turelupinorum, quorum sequaces non desunt usque hodie, quin & ubi latere potuerint, serpunt ubi habent.* Gers. De Examen Doctr. Considerat. VI.

(2) *Primo, nihil pudere quemquam oportet, quæ a natura acceperimus. Sic professi, pudenda sine tegumento ostentabant ac turpiter propalam coibant, Cynicorum instar Philosophorum, vel canum potius, aut aliorum belluarum more.* Georg. Jos. Eggs, Purp. Doct. L. II. p. 442.

polies, ayant affecté de montrer, & de faire en public ce que l'on n'oſe prononcer ? Si quelque fou l'avoit entrepris, il en auroit été châtié ſi promtement, qu'il n'auroit certainement pas eu de Sectateurs. D'ailleurs ces gens-là ſi cachoient, Gerſon vient de le dire. Ils ſe multiplioient SECRETTEMENT. On ne les trouvoit qu'à force de recherches. Cependant la Cérémonie Sacrée, & ſi j'oſois me ſervir de ce terme, leur Sacrement public, ce qui les diſtinguoit du reſte des hommes étoit un caractère ſi ſingulier, qu'il leur étoit impoſſible de ſe cacher.

Laiſſons des fables plus hardies encore qu'elles ne ſont malicieuſes. Les *Turlupins* étoient *Vaudois*, comme le témoignent (1) des Auteurs très-dignes de foi. (a) „ Ils ont eu divers noms, ſelon les lieux qu'ils „ habitoient. Dans le *Lyonnois* & ailleurs, on les appella PAUVRES „ DE LYON; dans la *Sarmatie* & dans la *Livonie*, (2) LOLLARDS. „ Dans la *Flandres*, & en *Païs d'Artois*, TURLUPINS, parce „ qu'ils étoient retirez dans les deſerts, expoſez aux Loups & aux Bê- „ tes Sauvages ". C'eſt ce que dit un Auteur Anonyme. M. de *Thou* (3) convient, que les *Turlupins* étoient *Vaudois*, & que ce ſont les mêmes, qui ont été appellez *Cyniques*. On affecta en particulier de donner ces noms (b) à ceux, qui paſſérent des Provinces de France, & de Flandres, dans le Dauphiné, dans la Savoye, où ils furent cruellement perſécutez en 1371. & 1372.

(a) *De Exordio Wald. & Albig.* p. 304.

(b) Voyez Bzov. ad an. 1372. *Limborch* Hiſt. Inquiſ. L. I. 21.

Tout ce qu'on nous dit des *Turlupins* fait croire qu'ils étoient *Vaudois*. 1. *C'étoient des reſtes de ceux, qui portoient le nom de* PAUVRES, dit *du Haillan*. Or on ſait, que c'étoit un nom des Vaudois, appellez ſouvent PAUPERES. 2. Les Turlupins ſont les mêmes, (c) qui ſont nommez BOUGRES. (d) *Quos vulgariter dicimus Paterinos & Bulgaros in Partibus Tranſalpinis*. On leur avoit donné le nom de *Bougres*, ou de *Bulgares*, parce qu'on les confondoit avec de prétendus (4) *Manichéens*, qui de (e) *Bulgarie*, s'étoient répandus en *Italie*, & d'*Italie* en France. Ils furent pourſuivis en 1236 par un Dominicain, (5) nom-

(c) *Du Cange* Gloſſ. Latino-Barbar. au voce *Turlupini*.

(d) *Matt. Paris.* p. 339. *Uſſer.* ubi ſup. Cap. X. § 6.

(e) *Uſſer.* ubi ſup. Cap. VIII. § 17. & ſeq.

---

(1) Voyez les Tableaux *de Ste. Aldegonde* T. I. Part. III. Chap. XII. fol. 151. 156. Tom. II. Part. IV. fol. 141. *Hiſt. des Martyrs* fol. 11.

(2) Ils furent auſſi nommez *Lollards en Angleterre*. *Lollard*, un de leurs Docteurs, fut brûlé à Cologne en 1311.

(3) *Diverſis Regionibus, ob diverſas cauſas, Paſſagini, Patareni, Lollardi,* TURLUPINI, *ac denique* CYNICI *dicti ſunt.* Thuan. Hiſt. L. VI. p. 186.

(4) Il eſt impoſſible, que les *Turlupins* fuſſent *Manichéens*. Les accuſations de *Nudité*, de commerce en public avec les femmes, ſont incompatibles avec le Syſtême Manichéen, ſelon lequel la concupiſcence, ou l'amour que les deux Sexes ont l'un pour l'autre, étoit le premier peché. Ils alléguoient en particulier, pour prouver cette Théſe, *le ſoin qu'ont les hommes de cacher les Parties naturelles & l'uſage qu'ils en font.* La honte étoit, ſelon les Manichéens, une preuve ſenſible du peché. Ainſi l'impudence Cynique qu'on attribue aux *Turlupins* étoit diamétralement oppoſée au Manichéiſme.

(5) Voyez *Limborch*. Hiſt. Inquiſit. L. I. 11. Il parle de ce *Robert*, qui dit avoir été Albigeois, & qu'il place après *Raimond*, vers l'an 1107.

Digitized by Google

nommé *Robert*, qui avoit été de leur Religion, & qui à cauſe de cela fut ſurnommé le BOUGRE (*Qui cognomento* BOUGRE *dicebatur.*) Il en fit brûler, ou enterrer vifs cinquante, en moins de deux ou trois mois, dans les Provinces de *France* & de *Flandres*. Mais ce ſcélérat fut trouvé coupable de tant de crimes, qu'il fut condamné par grace à une priſon perpétuelle. 3. La principale Scène des perſécutions, que ſouffrirent les Turlupins, fut en Savoye & en Dauphiné. C'eſt là (a) qu'on en fit brûler grand nombre, en 1372 par les ordres de *Charles V.* Roi de France, & d'*Amedée*, Comte de *Savoye*, & à la réquiſition de *Grégoire XI.* Or c'eſt en Savoye, en Dauphiné, & dans les Provinces voiſines, qu'il y a toûjours eu des Vaudois. Il étoit bien naturel, que ceux que l'on perſécutoit en *Flandres*, en *France*, cherchaſſent une retraite parmi leurs Fréres. 4. *Cette liberté d'eſprit, qui affranchit de l'obſervation des Commandemens de Dieu*, eſt une des vieilles calomnies avancées contre les Vaudois, ſous prétexte qu'ils mépriſoient les Traditions Humaines, & qu'ils avoient ſecoué le joug des cérémonies Payennes, ou Judaïques, dont on avoit chargé l'Egliſe de J. Chriſt.

*Les Turlupins* étant donc Vaudois, je ne m'arrêterai pas à les juſtifier des impudicitez Cyniques, dont on les a accuſez. Tout le monde ſait, qu'ils en étoient innocens. Les pauvres *Vaudois* de *Cabriéres* & de *Merindol* étoient des reſtes des *Turlupins* de ce Païs-là. On les chargeoit, comme leurs Prédéceſſeurs, d'une infinité de crimes énormes. *Sadolet*, qui étoit doux & équitable, leur rendit le témoignage, que tout cela n'étoit que pure calomnie (b) *Quæ ultra ea capita,* (1) *libro comprehenſa, de ipſis ſpargantur, ad invidiam conficta, & meras eſſe nugas.* On a accuſé les *Apoſtoliques* des mêmes débauches que les *Adamites*. *De promiſcua venere.* (c) On trouve, dans les Actes de l'Inquiſition de Toulouſe, l'examen d'un certain *Pierre de Galice*, qui étoit *Apoſtolique*, & il n'y eſt pas dit un mot de ces débauches. On ne l'interroge pas même là-deſſus. Mais outre ces réflexions générales, j'ai une preuve, qui me paroît invincible, de la fauſſeté de tout ce qu'on a imputé aux *Turlupins* ſur la *Nudité*, &c. C'eſt *Gerſon*, qui m'a fourni cette preuve.

1. Ce fameux Sorboniſte réfute l'Auteur du *Roman de la Roſe*, qui prétendoit, que ce qu'on nomme *obſcénité*, n'eſt qu'une ſuperſtition du Vulgaire. Que c'eſt faire injure à la nature, que de trouver de la turpitude, dans ce qui eſt ſon Ouvrage, ou dans les actions naturelles. Qu'il y a de la foibleſſe & de la ſottiſe à les cacher. *Gerſon* dit là-deſſus. (d) „Que l'Erreur du Roman de la Roſe eſt l'Erreur des TURLUPINS, „qui SOÛTENOIENT, que ce ſeroit ramener ſur la Terre l'état „d'innocence, & de la ſouveraine perfection, que de n'avoir honte de „ rien.

(a) *Perpetuâ.* Dubr. ub. ſup. Baron. ad an. 1372.

(b) Thuan. ub. ſup. L. VI p. 189

(c) Limb. ub. ſup. L. I Cap. 6.

(d) Gerſ. Oper. T. III. cont. *Roman. de Roſa.* col. 906. Ibid. Serm. IV. advers. Luxur. col. 930. 931.

---

(1) Ce Livre étoit la Confeſſion de Foi, qu'ils avoient préſentée.

„ rien, qui ſoit naturel. (*Turlupinorum ſuſtinentium, quod eſſet ſtatus innocentiæ, & ſumma perfectionis in terra.*)

Remarquons d'abord, que *Gerſon* ne dit pas que les *Turlupins allaſſent nuds* en public, ni qu'ils fiſſent même quelque choſe de pis. Il ne les accuſe pas *du fait*, mais de *l'opinion*. Or il n'y a nulle conſéquence de l'un à l'autre. On peut croire, que des choſes ſont innocentes, & ſe donner bien de garde de les faire, à cauſe des peines, que les Loix y ont attachées. Un homme ſage nie pas quelquefois les opinions du Vulgaire, mais il ne laiſſe pas de s'y conformer, autrement ſa ſageſſe ſeroit la folie même. Je ne ſai ce que les *Turlupins* ont ſoutenu: mais comme ils parloient d'innocence & de perfection, leur ſentiment étoit peut-être, que ſi les hommes n'abuſoient pas des organes, que la nature leur a donnez, ils n'auroient aucune honte, ni de les montrer, ni d'en faire uſage; & je ne crois pas que ce ſentiment méritât le feu. 2. *Gerſon*, continuant à réfuter ſon Auteur, fait ce raiſonnement: C'eſt que s'il n'étoit pas contre l'Honnêteté d'appeller les choſes par leur nom, & de les préſenter à l'Imagination toutes nues, pour ainſi dire, & ſans voile, il ne ſeroit pas auſſi contre l'Honnêteté de les préſenter de la ſorte aux yeux. „ Or voyons, *pourſuit-il*, qu'on en faſſe l'expérience, qu'un Homme aille nud par les rues. Voyons, ſi la Raiſon, qui, à ce qu'on prétend, ne connoît point d'Obſcénité, empêchera, que tout le monde ne crie après un tel Homme, qu'on n'abboye après lui, qu'on ne le charge d'opprobre ". Ce Raiſonnement de *Gerſon* n'eſt pas fort convaincant: mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. „ Par la même raiſon, *dit-il encore*, on pourroit prouver, qu'il faut aller nud, faire tout en public, à découvert, & ſans honte. Je m'imagine, que la Pudeur devroit auſſi ſouffrir tout cela &c.

La réflexion, que je fais, ſur ces raiſonnemens de *Gerſon*, c'eſt que; s'il y avoit eu de ſon tems, ou dans le tems qui l'a précédé immédiatement, des Hérétiques connus, (1) *qui portaſſent leurs Parties honteuſes à découvert, qui euſſent affaire aux femmes devant tout le monde*, & qu'on eût fait brûler, à cauſe d'une telle impudence, *Gerſon* auroit allégué *l'exemple & le fait*, & ne ſe ſeroit pas amuſé à le ſuppoſer. Il n'auroit pas dit, *Qu'on en faſſe l'expérience*. Il auroit dit, *Qu'elle a été faite*. Il n'auroit pas dit, que *la Raiſon*, qui ne ſauroit trouver de la honte dans ce qui eſt naturel, *n'empêcheroit pas que l'on ne criât après* de tels effrontez. Il auroit dit, qu'on les a *chaſſez, battus, brûlez* à cauſe de cette infamie. On ne m'objectera pas, que *Gerſon* ne s'eſt pas ſouvenu des *Turlupins*, quand il a réfuté les Principes du *Roman de la Roſe* puiſqu'il a nommé ces prétendus Hérétiques, & rapporté leur opinion. 3. Mais ce qui acheve de démontrer, que la *Nudité* des *Turlupins* eſt une calomnie atroce, c'eſt le portrait que *Gerſon* a fait d'eux,

dans

---

(1) Ce ſont les termes de *du Haillan*, cité ci-deſſus)

dans (a) un endroit, que j'ai déja cité. „ Ce sont, *dit-il*, des Epi„curiens cachez sous l'habit de J. Christ, ils commencent par montrer „ aux femmes des apparences de dévotion afin de leur ôter, peu à peu „ la Foi, qui est l'œil & la lumiere, & de les amener ensuite à satis„faire leurs mauvais desirs. Nous n'avons garde de découvrir les hor„ribles infamies de ces Hérétiques à cause de cette parole de l'Apôtre, „ *Il seroit honteux de dire ce que ces gens-là font secrettement.*

(a) In Exam. Doctr. Consid. VI.

Le plus subtil de tous les Sophistes ne sauroit trouver les *Turlupins* dans cette description, s'ils ont été tels que les Historiens les représentent. Il n'y a pas un trait, qui leur convienne. Peut-on dire des plus impudens de tous les hommes, que ce sont des *Epicuriens, qui se cachent sous l'habit de J. Christ (Epicurei sub tunica Christi)*? Au contraire, ce sont des Epicuriens, qui se montrent à nud, qui portent, non l'habit d'*Epicure*, mais l'enseigne du Diable, & qui la portent à découvert. Peut-on dire, qu'ils *s'insinuent auprès des femmes par un grand air de devotion*, & qu'ils commencent par là? (*Mulierculis primo devotionem fingentes specie tenus.*) Cela ne convient qu'à des Hypocrites, qui affectent de paroître modestes, & non à des gens sans pudeur, qui montrent en public tout ce qu'ils sont. *Gerson* a-t-il pu dire, qu'il ne vouloit pas *découvrir (detegere)* leurs infamies, à cause du mot de S. Paul, *Il y auroit de l'impudence à dire ce que ces gens-là commettent en secret*? A-t-on besoin de *découvrir* des actions, qui se font en public, à la face du Ciel & de la Terre? Peut-on appliquer le mot de S. *Paul* à des Hérétiques, qui faisoient gloire de leur ignominie? Je m'étonne, que feu M. (b) *Bayle*, qui avoit vû ce passage de *Gerson* dans *Prateole*, & qui en a cité une partie, ne se soit pas apperçû de la contradiction. *Gerson* décrit des Pharisiens, & les Historiens nous décrivent des Cyniques, c'est-à-dire des Personnages & des caractéres tout à fait opposez.

(b) *Bayle* dans son Article des *Turlupins*.

Ce n'est pourtant pas la seule faute, qu'ait fait M. *Bayle*, dans l'Article des Turlupins. Il y en a une bien plus importante. Je ne lui en fais point de reproches, mais il est necessaire de la corriger, afin que ceux qui lisent M. *Bayle* ne s'y laissent pas tromper. Pour confirmer ce qu'il avance touchant la *Nudité*, & les impudicitez publiques des *Turlupins*, il cite à la marge, sous le nom de *Gerson*, un passage, qu'il dit être rapporté par *Prateole*. Voici le passage en Latin, car je suis las de traduire des ordures. *Cynicorum Philosophorum more* (Turlupini) *omnia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico, sicut jumenta, coïbant instar canum in nuditate, & exercitio membrorum pudendorum degentes.*

La faute de M. *Bayle* est de n'avoir pas consulté *Gerson*, à l'endroit cité par *Prateole*, & d'avoir pris, pour des paroles du premier, ce qui n'a été dit que par le second. * Cela fait une différence infinie. *Gerson* étant un Auteur contemporain, ou tout proche du tems, où l'on dit que les *Turlupins* furent brulez, son temoignage seroit d'un grand poids. Mais *Prateole* est un Auteur plus moderne, un Copiste, un Compilateur, qui ne doit être crû qu'autant que ses Auteurs le méritent. Or c'est *Prateole*, qui dit ce que M. *Bayle* fait dire à *Gerson*. Que le Lecteur prenne la peine de lire le Sermon de *Gerson* sur *S. Louis* & il verra que ce que je vai rapporter est juste

Le Chancelier de l'Université de Paris, qui en veut à l'Auteur du *Roman de la Rose*, „ parle contre ceux, qui ont non seulement l'im„ pudence de nommer par leur noms les Parties honteuses du Corps Hu„ main, & les actions, qui en dépendent, mais qui prétendent encore „ autoriser cet usage par la RAISON". Puis il ajoute. *Ces personnes ne prennent pas garde, qu'en s'exprimant de la sorte elles tombent dans l'Erreur des* BEGARDS ET DES TURLUPINS *qui disent*, QU'ON NE DOIT AVOIR HONTE D'AUCUNE CHOSE, QUE LA NATURE DONNE. *Prateole* cite ces dernieres paroles du *Sermon sur S. Louis*. On les y trouve. Mais au lieu du passage, que M. *Bayle* allégue sous le nom de *Gerson*, on ne trouve dans cet Auteur que ce qui suit. *C'est ainsi que les Philosophes Cyniques disoient, qu'on devoit paroître nud en public, & y faire ce qui ne se peut faire qu'en secret.* (QUEMADMODUM *& Cynici Philosophi, more canum, dicebant esse verecundum palam in nuditate, & exercitio membrorum pudendorum, quos increpat Tullius.*

Il est donc certain 1. Que les paroles alléguées par M. *Bayle* ne sont pas de *Gerson*; mais de *Prateole*. 2. Que *Gerson* ne fait que comparer l'opinion des *Begards* & des *Turlupins* avec celle des *Cyniques*. Mais il ne dit point du tout, que les *Turlupins* réduisissent leur opinion en pratique. 3. S'ils l'avoient fait, *Gerson* n'auroit pas manqué de le dire. Il ne se seroit pas contenté de reprocher aux *Turlupins* de penser comme les Cyniques: il leur auroit reproché d'agir comme eux. Il auroit dit en un mot ce que M. *Bayle* lui a fait dire, pour n'avoir pas consulté l'original.

Les TURLUPINS sont donc des Personnages de Roman inventez par les Inquisiteurs, afin de donner un air de justice au traitement barbare, qu'ils leur ont fait. Mais il y avoit en France de vrais *Turlupins*, qu'on se donnoit bien de garde de brûler. *La Catholicité* les protegeoit. Des Impudicitez, qu'on pourroit bien nommer *Religieuses*, puisqu'elles se commettoient dans des lieux Sacrez, étoient non seulement tolérées, mais autorisées. Je veux parler de la FETE DES FOUX, Fête, qui se célébroit dans les Eglises, dans celles des Moines & des Religieuses, dans ces Sanctuaires de la Chasteté. (2) „ Il s'y „ commet, *dit Gerson*, des désordres & des insolences abominables „ (*Abominabiles fiunt inordinationes & insolentiæ.*) Les Personnes, qui „ ont tant soit peu de pudeur, ne pourroient, je ne dirai pas les reciter, „ mais les entendre, sans frémir d'horreur"..... De telles insolences ne „ se feroient pas à la Cuisine par des Marmitons. Cependant elles se „ font par des Personnes établies, pour honorer le Service Divin. Elles „ se font, dis-je, & en public & en secret. Chacun sait assez ce qui

„ s'y

(2) *Gers.* T. III. col. 309. 310.

Digitized by Google

„ s'y paſſe (*Hæc autem per eas fiunt, qui ordinati ſunt ad divina honoranda, fiunt, ſingulam, & publice & occulte. Unuſquiſque ſuis fore perefit.*) Ce ſilence de *Gerſon* dit tout ce que l'on peut penſer; & j'oſe bien aſſurer, ſur ſon témoignage, que les *Turlupins*, qu'on faiſoit brûler, ne le méritoient pas autant que ceux, qui étoient protegez & louez. Ecoutons encore *Gerſon* (t) „ Il ſe plaint amérement, de ce „ qu'il s'étoit conſervé preſque partout des Rites Payens & Idolatres; „ qu'on voyoit encore ces Rites dans le Culte des Egliſes Cathedrales, „ & des principales Egliſes: que ni la préſence de J. Chriſt, ni le „ reſpect des Autels, n'empêchoient pas les Eccleſiaſtiques d'y com„ mettre, par la plus impudente de toutes les Diſſolutions, ce que l'on „ auroit horreur d'écrire, ou même de penſer ". Copions les propres paroles de l'Auteur. *Quanquam* INNUMERA *ſint alia* (vitia) IN ECCLESIIS CATHEDRALIBUS AC PRÆCIPUIS, *inſania falſa*, EX SACRILEGIIS PAGANORUM IDOLOLATRARUM-QUE RITIBUS RELIQUIÆ ... IMPUDENTISSIMA DISSOLUTIONE AB ECCLESIASTICIS *acta ſunt, qualia vel* SCRIBERE HORROR EST, *vel etiam* COGITARE. „ Si quelque „ Prélat, *ajoute Gerſon*, entreprend de s'y oppoſer, on le ſiffle, on „ lui declare la guerre. *Voici, dit-on, un troiſiéme Caton, qui eſt tombé du Ciel. Vos Prédéceſſeurs, plus ſages que vous, n'ont pas ſeulement toléré ces choſes, mais ils ont applaudi à ceux qui les faiſoient.* Il ne s'agiſſoit pourtant pas de légéres irregularitez: Il s'agiſſoit DES CRIMES LES PLUS NOIRS ET LES PLUS ATROCES, ſuppoſé que *Gerſon* n'exagére pas, NEFANDISSIMI FLAGITIOSISSIMIQUE SCELERIS. Voilà les vrais TURLUPINS. Voilà ceux, à qui l'on doit appliquer le mot de S. Paul, *Il ſeroit honteux de dire ce que ces gens-là font en ſecret.*

(t) *De Reform. Theolog.* T. I. Col. 124, 125.

Je ne ſaurois penſer à ces Comédies diſſoluës, qui ſe jouoient dans les Egliſes, ſous prétexte des FOUX, & le jour de leur fête, ſans me reſſouvenir de ce que *Clement d'Alexandrie* reprochoit aux Payens qui jouoient leurs Divinitez ſur le Theatre. (s) „ Vous avez fait du Ciel „ une Scene, *leur dit cet ancien Auteur*, & de la Divinité même le „ ſujet de vos ſpectacles. Des hommes, faiſant le perſonnage des Dé„ mons, ont joué ce qu'il y a de plus ſaint, & aveuglez par vôtre „ ſuperſtition, vous avez expoſé la Piété même à la moquerie de tout „ le monde ".

Cet

---

(s) Je vai mettre ici les paroles de l'Original, qui m'ont paru aſſez difficiles à exprimer en François. οὐρανὸν σκηνὴν πεποιήκατε, καὶ τὸ θεῖον ὑμῖν δρᾶμα γεγένηται· καὶ τὸ ἅγιον προσωπείοις δαιμονίων κατεκωμῳδήκατε, τὴν ἀληθῆ θρησκείαν δεισιδαιμονίᾳ σατυρίσαντες. *Clem. Alex. Admonit.* ad Gent. p. m. 30. Edit. Oxonienſis p. 51. M. *Potter* a rendu le Grec en ces termes. *Cœlum convertiſtis in Scenam. Sacellum Dei vobis fabula vobis eſt. Idque ſuperficie Dæmoniorum perſonis induſtrianiſ, veramque ejus cultum, veſtra ſuperſtitione deridendam ab omnibus expoſuiſtis.*

Cet endroit de *Clément d'Alexandrie* eſt tout proche d'un autre, que je n'ai pu lire ſans en faire l'application à la Doctrine *Catholique* Romaine, touchant la conſécration de l'Euchariſtie, & la Tranſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de J. Chriſt. Je crois que le Lecteur trouvera cette application bien naturelle. La digreſſion ne ſera pas longue. *Clément d'Alexandrie* rapporte un paſſage de *Ménandre*, où ce Poëte ſe moque des Prêtres Payens, qui ſe vantoient de faire deſcendre les Divinitez dans les Statues, qu'ils leur conſacroient (a). „ Un homme, *dit Ménandre*, qui, au bruit de ſes Cymbales, fait „ venir la Divinité où il lui plaît, eſt plus puiſſant qu'Elle, & de„ vient ſon Maître.

(a) Clem. Alex. ub. ſup. p. 49.

*Εἰ γὰρ ἕλκει τὸν θεὸν,*
*Τοῖς κυμβάλοις, ἄνθρωπος εἰς ὃ βούλεται,*
*Ὁ τοῦτο ποιῶν ἐστὶ μείζων τοῦ θεοῦ.*

Si on mettoit les paroles Sacramentales, *Ceci eſt mon corps*, en la place des *Cymbales*, & des autres Cérémonies des Prêtres Payens, cet endroit conviendroit à merveilles aux Prêtres *Catholiques*, qui font venir J. Chriſt, quand ils veulent, dans un morceau de pain, ou du moins, ſous les apparences du Pain. Mais ſi j'ajoute ce que *Ménandre* dit enſuite, je ne crois pas que le parallele en ſoit beaucoup moins juſte. Ce Poëte aſſure, que cette hardie invention des Prêtres étoit l'effet de l'Avarice, une impoſture introduite pour les mettre à leur aiſe.

*Ἀλλ᾽ ἐστὶ τόλμης καὶ βίου ταῦτ᾽ ὄργανα,*
*Εὑρήματ᾽ ἀνθρώποις.*

(b) Juſt. Mart. De Monar. p. m. 83.

*Juſtin Martyr*, qui a auſſi allégué ce paſſage, ajoûte (b) *ἀναίδειαν*. Il joint l'*Impudence* à l'*Avarice*. Les anciens Chrétiens auroient été bien hardis, ou bien inconſiderez, s'ils avoient oſé inſulter de la ſorte les Payens, & qu'ils euſſent crû eux-mêmes, que par le moyen de quelques paroles, un Prêtre fait deſcendre J. Chriſt du Ciel, quand il lui plaît, & l'enferme dans un morceau de pain, ou qu'il change la ſubſtance du pain en celle du corps de J. Chriſt.

VI. Que les ſentimens attribuez aux Picards ne ſont que ceux des Vaudois déguiſez.

VI. JE FINIS ICI ma digreſſion & mon Hiſtoire des ADAMITES. Les *Turlupins*, qui ſont les derniers, étoient apparemment les Péres de ceux de Boheme. Auſſi le *Picard*, qui porta l'*Adamiſme* dans ce Pays-là, venoit-il des Provinces où ces prétendus Hérétiques avoient reçu ce nom ridicule, mais qu'ils n'ont que trop mérité par leurs malheurs. J'ai à faire voir à préſent, quelles opinions impies, ou abſurdes, qui ont été imputées aux *Picards Adamites*, ne ſont que les ſentimens des *Vaudois* déguiſez, ou confondus avec les fauſſes conſéquences, que leurs Ennemis en tiroient.

(a) Les *Vaudois* étoient en Boheme dès l'an 1178. Des Diſciples de *Valdo* s'y réfugiérent, & furent fort bien reçus à *Zatec* & à *Laun*, deux Villes voiſines, ſituées ſur la Riviere d'*Egre*, & aſſez proches des frontiéres de *Miſnie*, par où les *Vaudois* entrerent vraiſemblablement en Boheme. Une grande partie du Peuple ſuivoit alors le Rit Grec, pendant que la Nobleſſe & les Grands, qui avoient commerce avec les Allemands leurs voiſins, & qui ſe conformoient ordinairement à la Cour, ſuivoient la plûpart le Rit Latin; mais ce Rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus deſagréable aux Peuples. Les Vaudois trouverent de l'humanité & de la docilité dans les Habitans de ces deux Villes, leur firent connoître les ſuperſtitions, que le tems avoit introduites dans la Religion Chretienne, & les affermirent dans l'averſion, qu'ils avoient déja pour l'Egliſe Romaine. Ces Peuples conſervérent l'exercice public de leur (1) Religion ou le Rit Grec juſques vers le milieu du XIV. Siecle, que l'Empereur *Charles IV.* & l'Archevêque *Ernſt* l'interdirent, à la ſollicitation des Papes, & à la pourſuite des Moines. Le Rit Latin ayant été établi partout, les Peuples s'aſſembloient dans les bois, dans des ſolitudes, & dans les Châteaux de quelques Gentilshommes, qui les protegeoient. Mais quand les Troubles s'éleverent en Boheme, & que la Nation leva l'étendart contre le Pape & les Moines, ces *Picards*, ces *Vaudois* cachez commencerent à ſe montrer. Il s'en mêla quelques-uns parmi les *Taborites*, d'autres, qui ſe trouvérent en aſſez grand nombre dans une Ile, que forme la Riviere de *Lauſnitz*, aſſez près de *Neuhaus*, dans le Diſtrict de *Bechin*, prirent les armes comme les Taborites, & furent défaits par *Ziska*. Ce Général jugeant d'eux, comme on en jugeoit alors, c'eſt-à-dire, comme des plus infames Hérétiques, crut rendre ſervice à Dieu & à la Religion que de les détruire. Dans l'enchantement, où étoit encore alors le monde, on ne concevoit point d'Héréſie plus criminelle que celle de nier que le pain de l'Euchariſtie ne ſoit reellement le Corps de J. Chriſt. De-là, ſi je ne me trompe, les maſſacres des *Picards* en Boheme.

(a) *Stranski* Resp. Bohem. Cap. VI. § V. Col. 511. 512.

A peu près dans le même tems, il s'en trouva d'autres, qui habitoient une Ile, que forme la *Morave*, & qui, au rapport de (b) *Dubravius*, ſe jettérent ſur le riche Monaſtère de *Wele-Hrad*, le pillérent & le reduiſirent en cendres. Cet Hiſtorien remarque, qu'ils étoient protégez par les Seigneurs de *Straunitz*, d'*Oſtrowitz* & de *Kunſtad*, qui étoient des plus grands Seigneurs de *Moravie*. Perſécutez, brulez, maſſacrez depuis quelques Siécles par les Moines, je ne ſai s'ils crurent devoir profiter de l'occaſion, qui ſe préſentoit de s'en venger: ou ſi la guerre, qu'ils firent à ces Moines, ne fut point une guerre défenſive. Car ceux-ci en poſſeſſion de faire perir les Hérétiques par le fer & par le

(b) *Dubrav.* Hiſt. Bohem. L. XXVI. pag. 217.

---

(1) *Stranski* ne s'explique pas aſſez ſur la Religion de ces Peuples.

le feu, regardoit comme une rébellion, comme un attentat, comme un crime de Léze-Majesté Divine la défense la plus légitime & la plus nécessaire. Nous ne savons point à quelle occasion les *Picards* de la Moravie attaquérent le Monastère de *Wele-Hrad*, mais c'est un préjugé en leur faveur, qu'ils fussent protégez par des plus grands Seigneurs de la Province.

Quoiqu'il en soit, ces *Picards* étoient *Vaudois*. On les reconnoît à leurs Dogmes, (a) *Qu'il ne faut point adorer l'Eucharistie, parce que le corps de J. Christ n'y est point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame: Que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toujours du pain & du vin: Qu'un Laïque peut le toucher, & le recevoir dans sa main, parce que la main d'un simple Fidèle est aussi digne de toucher le Sacrement que celle d'un Prêtre &c.* Voila l'Hérésie *Picarde*, celle de *Martin Loquis*, qui étoit de *Moravie*, & qui fut le principal Prêtre des *Picards* de ce Pays-là. On n'est point surpris de les trouver en Moravie. Cette Province confine à l'Autriche, où depuis longtems il y avoit un grand nombre de *Picards* ou de *Vaudois*. (b) *Flaccius Illyricus* raconte, qu'il tenoit de *Suffrides*, que l'on gardoit dans un Monastère de *Steyr*, Ville d'Autriche *trois gros volumes d'informations & de procès faits contre les Vaudois*. Je fais ces observations, pour montrer au Lecteur, que les *Vaudois* de Boheme & de Moravie, ne sont point de Personnages supposez, que je fais venir dans ces Pays-là, pour avoir occasion de les confondre avec les *Picards*. Voyons à présent les crimes, les folies, les Hérésies que les Historiens leur attribuent.

(a) *Dubrav.* Ibid.

(b) Catalog. Test. Veritat. In *Steyra*.

1. D'abord on accuse le *Picard*, qui vint en Boheme en l'année 1418. d'avoir été un *Sorcier*, un *Enchanteur*; c'est un indice qu'il étoit *Vaudois*. On faisoit passer les *Vaudois* pour *Sorciers*, jusques là que pour dire *Magie*, *Sorcellerie*, on disoit VAUDOISIE. *Polydore Virgile* parlant d'une trentaine de ces pauvres Fidèles, qui passerent en Angleterre sous le Regne de *Henri II* vers l'an 1160., dit, que c'étoient des *Sorciers*, *des Adorateurs des Demons*. (c) *Maleficos & Demonum cultores*. Je trouve aussi, dans la Collection des Sentences rendues par l'Inquisition de *Toulouse*, qu'on y ordonne aux Vaudois, à qui l'on fait grace, *de s'abstenir desormais de Divinations & de sortileges*, (d) DIVINATIONES *& sortilegia non observare*.

(c) Voyez *Polyd. Virg. Hist. Angl.* L. XIII. ad an. 1185. *Balth. Lydius* Prolegomen. ad Waldensia Cap. III. *Flac. Illyric.* ub. sup. L. XV. Col. 1532.

(d) Lib. Sentent. p. 238.

2. J'ai parlé au long de la *Nudité*, qu'on a imputée aux *Picards*. J'ajouterai ici, que ce qu'*Enée Sylvius* avance touchant le Chef de la Secte, „ qu'il se faisoit nommer *Adam*, & ses Disciples *Adamites*", est évidemment copié de S. *Epiphane*, dans l'Article des *Adamites*. Ce que le (e) Cardinal ajoûte, que ces *Picards* avoient la folle présomption de dire, „ qu'il n'y avoit qu'eux de *libres*, qu'ils étoient seuls les en„fans de Dieu", paroît imité de ce que les Anciens nous disent de *Pro-*

---

(e) *Enée Sylvius* étoit Cardinal, quand il écrivit son Histoire de Boheme.

*Prodicus*, qui, au rapport de (a) *Theodoret*, fut le Chef de la Secte des *Adamiens* (b) Les Sectateurs de cet Hérétique ſe vantoient d'être *par nature* (φύσει) les Enfans *du premier Dieu* (τοῦ πρώτου θεοῦ) „ Abuſant de leur Nobleſſe & de leur LIBERTÉ, *dit Clement d'Alexandrie*, ils vivent comme ils veulent, & ils veulent vivre dans les voluptez. ils croyent qu'il n'y a point de frein pour eux, parce qu'ils ſont les *Maîtres du Sabbat*, & qu'étant Enfans du Roi ils ſont d'une Race, qui les rend fort ſupérieurs à tout le reſte des hommes ".

C'eſt du même *Prodicus* que l'on a emprunté l'impudence *de ces copulations* en public, qui ont été attribuées aux *Picards* & aux *Turlupins*. Au moins a-t-il été accuſé par *Theodoret* de les avoir autoriſées. mais je crains fort, que ce Pére n'ait été auſſi crédule ſur le ſujet des Hérétiques, qu'il l'a été ſur celui de ſes *Anachoretes*. Son *Hiſtoire Aſcetique* eſt certainement un des plus fabuleux Livres, qu'on ait jamais écrits, ſuppoſé qu'on ne lui ait pas fait le tort de lui attribuer ce Livre. Quoiqu'il en ſoit, il falloit bien imputer aux *Adamites* modernes tout ce que l'on a dit des anciens & de leurs Chefs.

3. Le Dogme favori de nos Adamites étoit *la communauté des femmes, & la liberté de ſe ſaiſir de la première, qui plaiſoit, & d'en abuſer*. C'eſt encore la vieille calomnie tant de fois répétée contre les *Vaudois*. Les Livres de leurs Adverſaires en ſont remplis, & l'on a eu même l'effronterie de les en accuſer cent ans après la défaite des Picards de Boheme, comme on le voit par un paſſage de leur Apologie en Langue Vaudoiſe, cité par feu M. *Léger*, & traduit par lui en ces termes. (c) „ On dit entre autres choſes, que c'eſt une Loi parmi nous de dire, „ *Donne-toi à quiconque te demande* ". C'eſt preciſément ce que l'on attribue à (d) *Carpocrate*. Pour autoriſer la communauté des femmes, on dit que cet Héréſiarque alléguoit les paroles de Notre Seigneur, *Donnez à quiconque vous demande* Les Vaudois continuent ; „ On „ dit, que nous prenons nos plaiſirs, (1) en des Cavernes obſcures „ & cachées, avec la premiere qui ſe préſente, ſoit nos Méres, ſoit „ nos Filles, ſoit nos Femmes, ſoit nos Sœurs, au lieu que Dieu nous „ a tellement gardez & préſervez, que depuis plus de quarante ans il „ ne s'eſt ouï, qu'il ſe ſoit commis entre nous aucune paillardiſe ".

Le prétexte de ces accuſations étoit bien frivole, ſuppoſé qu'elles euſſent même un prétexte. Les *Vaudois*, qui n'avoient que l'Ecriture pour Régle de leurs mœurs, (e) s'allioient, ſans ſcrupule, dans tous les degrez, qui ne ſont pas défendus par la Loi Divine D'ailleurs, point de *Parenté ſpirituelle* parmi eux, point de ces empêchemens aux mariages, qui ſont de pure inſtitution humaine. Ils ne trouvoient point dans le *Code* des Loix Divines, cette ſurprenante Loi, qu'on lit dans les

Cop-

(a) *Theod Hæret.* Fabul. L. I. c IV. 38.

(b) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p. m. 418

(c) *Leger* Hiſt. des Egliſ. Vaud. L. I. Chap XXX. Voyez cette *Apologie* en Latin parmi les *Scriptor. Rer. Bohemic.* de *Marq. Fréher* p. 259.

(d) *Clem. Alex.* L. III. Strom. p. m. 448.

(e) *Vid. Rainer.* De Valdenſib. Inter *Scriptor. Rer. Bohemic.* p. 224

---

(1) Notez qu'on a dit la même choſe des *Fraticelles*, qui nioient la préſence réelle, & qu'on appelloit les Frères DE BIZOCHI

*Capitulaires*, c'est (1) qu'un homme, qui épouse sa *commère*, commet un très-grand crime, que son mariage doit être dissous, qu'il doit lui-même être puni de mort, ou du moins condamné à un Pélérinage, qui dure toute la vie. Les *Picards* n'avoient point ces Loix superstitieuses, qui, sous quelque prétexte qu'elles ayent été introduites, n'ont servi depuis qu'à mettre les Laïques dans la dépendance du Clergé, & à leur arracher de l'argent par le moyen des Dispenses. Voilà ce qui fit accuser les *Vaudois* d'incestes.

4. J'ai déja remarqué, qu'il y a une contradiction visible dans le récit d'*Ænée Sylvius*, qui, au même tems qu'il accuse les Picards d'admettre *la communauté des femmes*, assure, que c'est *un crime parmi eux d'approcher d'aucune sans la permission* de leur Prêtre. La vérité est que les *Picards* se marioient, mais on les accusoit de n'avoir point *de mariages* (a), parce qu'ils n'en faisoient pas un *Sacrement*, parce qu'ils en avoient banni toutes les cérémonies ou vaines, ou superstitieuses, parce qu'ils se contentoient de recevoir la bénédiction de leurs Pasteurs, qui avoient sans doute dans leur Liturgie ces paroles qu'*Ænée Sylvius* a rapportées, *Crescite, multiplicamini*, &c.

(a) Leger ub. sup. L. I. Chap. 12. p. 67.

5. *Dubravius*, obligé de reconnoître que les *Picards* se marioient, accuse seulement (b) *les plus chastes d'entre eux, & les plus rigoureux Observateurs des Loix du mariage*, (c) de renvoyer leurs femmes, lorsqu'elles sont stériles, ou hors d'âge d'avoir des enfans. L'Inquisiteur *Reyner* s'exprime plus modestement. Les *Vaudois*, dit-il, *condamnent le mariage*, (d) *car ils enseignent, que les Personnes mariées pèchent mortellement, si elles ont commerce ensemble, quand elles n'espérent point d'enfans*. Il n'est donc pas vrai, qu'ils *renvoyassent* leurs femmes, comme le dit *Dubravius*: ils se contentoient de s'*en abstenir*. Et c'est apparemment ce qui a donné lieu à S. *Bernard* d'accuser ceux qu'il nomme *les Apostoliques*, (e) *de commander la Continence dans le mariage*. Ces Censeurs sont bien injustes, supposé qu'ils soient sincéres. Ils blâment dans les *Picards*, comme une Hérésie, ce qu'ils auroient loué dans des *Catholiques*. Ne nous étendons point sur des matieres si délicates. On trouve dans les *Capitulaires* une Loi conçue en ces termes, (f) *Placuit ut Fideles abstineant a coitu prægnantium uxorum*. On sait ce que les anciens Péres ont pensé là-dessus. Je ne citerai que (2) *Clement d'Alexandrie*, & encore ne sera-ce qu'à la marge. Si sur cet Article les *Picards* ont été aussi sévéres, ou aussi scrupuleux qu'on le dit, s'ils ont eu pour maxime,

(b) Dubrav. ub. sup. p. 247.
(c) Voyez aussi *Lasic.* Hist. MS. L. II. § 77.
(d) Reyner ub. sup.
(e) Bernard in Cantic. Ser. 66.
(f) Capit. Car. M. L. VI. Cap. 215.

*Vi-*

---

(1) *Maximum peccatum, & divortio separandum, atque capitali supplicio multandum, vel peregrinatione perpetuâ diluendum.* Vid. Capitul. Carol Magni. L. IV. Cap. 316.

(2) Φιλεῖ γὰρ αὐτοῖς, κἂν ἐν γάμῳ παραληφθῇ, παράνομος εἶναι. Clem. Alex. Pædag. L. II. 10. p. 193. Et Ibid. p. 194. τὸ μὴ ἐπὶ παίδων γονῇ συνιόντας ἐπιτρέπεσθαι τῇ φύσει

Digitized by Google

*Una ſemen ſedent, natis Venus alma creandis,*
*Sufficit. Hos fines tranſiliiſſe nocet.*

au moins ne falloit-il pas les accuſer de l'extrémité oppoſée. Mais quant à la diſſolution du mariage, on leur en impoſe certainement, puis qu'ils l'ont défini, *Une Union, qui ne peut être rompue que par la mort.*

Je ne ſai comment *Laſitius*, qui étoit de la Confeſſion des *Fréres unis de Boheme*, & qui ne pouvoit ignorer, combien cette Confeſſion avoit de conformité avec celle des *Vaudois*, s'eſt amuſé à multiplier les prétendues Erreurs des *Picards*, juſqu'à leur en imputer pluſieurs qui ne ſe trouvent, ni dans *Enée Sylvius*, ni dans *Dubravius*. J'en ſoupçonne bien la raiſon. Pour rendre les *Fréres de Boheme* plus odieux aux Peuples, les *Catholiques* affectoient de les appeller *Picards*, & de les confondre avec ceux du XV. Siécle, dont les Hiſtoriens font de ſi fauſſes, mais de ſi noires deſcriptions. C'eſt apparemment ce qui a obligé *Laſitius* à charger ces gens-là, le plus qu'il a pû, de ſentimens hétérodoxes. Il cherchoit à mettre des differences entre eux, & ceux de ſa Communion.

6. Quoi qu'il en ſoit, *Laſitius* reproche aux *Picards*, (a) „ de ne ſe „ ſervir point des Livres Sacrez ſous prétexte, qu'ils ont la Loi Divine „ écrite dans le cœur. " Cela eſt très-faux des *Vaudois*, qui étudioient ſans ceſſe l'Ecriture, & qui n'étudioient preſque que ce Livre Sacré (b) „ J'ai vû, & j'ai ouï un Payſan, dit l'*Inquiſiteur Reynier*, qui me „ réſita mot à mot tout le Livre de *Job*, & j'en ai vu beaucoup „ d'autres, qui ſavoient tout le Nouveau Teſtament. " Mais cela n'eſt pas moins faux des *Picards* de Boheme. Je ſai bien néanmoins ce qui a donné lieu à *Laſitius* de leur intenter cette accuſation. Quelques-uns de leurs Prêtres (je dis *quelques-uns*) qui ſe mêloient d'expliquer les Prophéties, donnoient en partie dans le Syſtème des *Millenaires*. Ils croyoient que *prémiere Reſurrection des Juſtes*, un état de perfection & de Paix, où l'Egliſe ſeroit ſur la Terre. Ils ajoutoient qu'alors (1) elle n'auroit plus beſoin ni de *Miniſtere*, ni de *Sacrement*, ni d'*aucune inſtruction*, *parce que Dieu inſtruiroit immédiatement tous les Fidèles. Laſitius* a confondu cet état futur de l'Egliſe avec ſon état préſent. Car les *Picards*, dont il parle étoient fort ſavans dans l'Ecriture, & fondoient toute leur Doctrine ſur les Livres Sacrez.

(a) *Laſit. ub. ſup. §. 76*

(b) *Reyner ub. ſup. p. 111.*

7. „ Les Picards, pourſuit *Laſitius*, diſent que Dieu n'eſt pas dans „ le Ciel, mais dans les gens de bien. Auſſi ne diſent-ils pas, *Notre* „ *Pére qui es dans le Ciel*, mais, *Notre Pére qui es dans nous.* " Cette impertinente accuſation me ſurprit d'abord, & je ne pouvois imaginer ce

---

(1) *Sed humana Intelligentia non lucebit hominibus in Regno reparato, quia non docebit unusquisque proximum ſuum, ſed omnes erunt docibiles Dei.* In Dur. Bytyn. p. 206. Je me reſerve d'expliquer la Doctrine de ces gens là dans un Ouvrage à part.

(a) Leger. ub. ſup. l. I Chap. VII. p. 41. 42.

ce qui en avoit été le prétexte, lorſque je tombai ſur une explication de l'Oraiſon Dominicale, où les *Vaudois* parlent en ces termes. (a) „ Le „ Seigneur nous apprend à eſtre tels, que nous ſoyons dignes d'eſtre „ nommez *les Cieux*. Car comme le Seigneur habite *dans les Cieux materiels*, ainſi habite-t-il dans *le Ciel Spirituel*, c'eſt-à-dire, *dans les Saints*, „ par l'aſſiſtance de ſa Grace, d'où, dit *Iſidore*, *lequel eſt mon Siege*, du„ quel Siege dit *Salomon*, *l'Ame du Juſte eſt un Siege*". Cet endroit ſeul ſuffiroit peut-être pour faire ſentir à un Lecteur Critique, que la Doctrine *Picarde* n'eſt autre choſe que la Doctrine *Vaudoiſe*. Les Vaudois ne nioient pas que Dieu n'habite *dans le Ciel*, mais ils diſoient qu'il *habite dans les Saints*, qui ſont des *Cieux ſpirituels*. Je me ſouviens auſſi d'avoir lû dans leur Apologie, où ils condamnent l'adoration de l'Euchariſtie, (b) „ que s'il falloit adorer J. Chriſt dans quelqu'une „ des Créatures, ce ſeroit dans l'homme fidéle plûtôt que dans le Sa„ crement, parce qu'il n'eſt préſent dans le Sacrement que pour l'amour „ du Fidéle, dans lequel il habite d'une maniere bien plus parfaite.

(b) Apolog. Waldenſ. ad Regem Vladiſl. ub. ſup. p. 161. 163.

8. „ Les Picards diſent encore, *c'eſt toujours Laſitius qui parle*, que „ tous les jours ſont égaux, & que l'un n'eſt pas plus ſaint que l'autre". On ſait que c'eſt une des prétendues Erreurs des *Vaudois*. (c) Ils n'ob„ ſervent point les Fêtes de l'Egliſe, *dit Reyner*, aſſurant (1) qu'un „ jour ne différe point de l'autre.

(c) Reyner. ub. ſup. p. 244.

9. „ Ils croyent, *dit encore Laſitius*, que l'Euchariſtie n'eſt que du „ pain, que le vrai corps de J. Chriſt eſt contenu dans le Ciel; que „ ceux qui adorent l'Euchariſtie ſont Idolatres". Tout le monde ſait, que c'eſt-là l'ancienne Doctrine des Vaudois. (d) *Corpus Chriſti & ſanguinem verum eſſe Sacramentum non credunt, ſed panem benedictum, qui in figura quadam dicitur corpus Chriſti, ſicut dicitur*, Petra autem erat Chriſtus.

(d) Reynerius Sacco ap. Uſſer. De ſucceſſ. Eccleſiar. Chriſtianar. Cap. VI. § 26.

10. „ Ils ne jeûnent point, *pourſuit Laſitius*. (2) C'eſt qu'ils n'obſervoient point les jours de jeûne, ni d'abſtinence; s'ils le faiſoient c'étoit par condeſcendance pour les *Catholiques* Romains, avec leſquels ils vivoient, & non par un motif de Religion.

11. „ Ils ſe vantent d'être Libres, *dit enfin Laſitius*, d'être invinci„ bles, d'être les *Anges de Dieu* envoyez du Ciel, *pour exterper les Im„ pies*", ces derniers mots de *Laſitius* ſont extremement remarquables. Ils achévent d'eclaircir la Queſtion obſcure, qui étoient proprement ces *Hérétiques*, que l'on a nommez *Picards*: en quoi ils ont différé des *Vaudois* en général: ce qui les a diſtinguez des autres *Taborites*. Mais ils nous font voir en même tems, que la *Nudité*, les *Inceſtes* &c. attri-

---

(1) *Reyner. ub. ſup. p. 214. Celebritates Sanctorum penitus refutandas.* Æn. Sylv. Cap. XXXV. Hiſt. Bohem. *Feſta ſuperflua.* Centuriat. Magd. Cent. X. Cap. VIII. Col. 1207.

(2) *Jejunia ab Eccleſia inſtituta nihil habere meriti.* Æn. Sylv. Ibid. Vide Magdeburg. ub. ſup.

Digitized by Google

tribuez à ces prétendus *Adamites*, ſont de pures, ſont de déteſtables calomnies. Il y eut en Boheme, au commencement de l'année 1420. QUELQUES PRETRES TABORITES, (1) qui, perſuadés que le *Pape* étoit l'*Antechriſt*, & Rome, la *Proſtituée* de l'Apocalypſe, crurent auſſi, que le tems étoit venu, où J. Chriſt alloit détruire le Regne de l'Antechriſt, & rétablir le ſien, purifier ſon Egliſe des Erreurs, des vices, des ſcandales, & lui donner ſur la Terre une conſtante paix. M. *Lenfant* (2) parle des Articles, que prêcherent ces *Taborites*. Ils ſont rapportez dans le Journal de *Byzynius*, où l'on trouve entre autres celui-ci, qui eſt le VI. (a) „ *Que les Fréres de Tabor* ſont les ANGES QUE DIEU A ENVOYEZ, dans ce tems de vengeance, pour „ retirer les Fidèles des Citez, des Villes, des Bourgs, des Châteaux, „ (3) *& les conduire ſur les Montagnes*, comme Dieu envoya autrefois DEUX ANGES, afin de retirer *Loth* de *Sodome* & de le ſau- „ ver. Que ces *Fréres de Tabor* & leurs Adhérens ſont *ce corps mort* „ *auprès duquel doivent s'aſſembler les Aigles*, quelque part qu'il ſoit: „ Que c'eſt d'eux-mêmes qu'il a été dit, *La Terre ſur laquelle vous* „ *marcherez eſt à vous*: Qu'ils ſont L'ARMÉE, *que le Seigneur a* „ *envoyée*, pour purger le Royaume de J. Chriſt, qui eſt l'Egliſe mi- „ litante, de tous les ſcandales, pour *ſéparer* LES MECHANS *d'a-* „ *vec les Juſtes*, *pour exercer* LA VENGEANCE ſur les Nations en- „ nemies de la Loi de J. Chriſt, & DETRUIRE leurs Citez, leurs „ Villes, leurs Fortereſſes".

(a) Dubr p. 104.

Voilà évidemment les *Picards*, que déſigne *Laſitius*. *Ils ſe vantent d'être Libres*, *d'être invincibles*, D'ETRE LES ANGES ENVOYEZ DU CIEL POUR EXTIRPER LES IMPIES. Ce ſont QUELQUES PRETRES Taborites, qui étudioient les Prophéties, & ſe les expliquoient. Ils s'imaginerent être parvenus au tems, où *les Playes*, dénoncées dans l'Apocalypſe, devoient fondre ſur l'*Antechriſt*, & ſur ſon Empire, & ſe crurent autoriſez par les Oracles à exercer les Jugemens de Dieu. *Byzynius* nous dit, (b) *que le* PRINCIPAL DE CES PRETRES *étoit* MARTIN LOQUIS. Et *Theobalde*, que le PRINCIPAL PRETRE DES PICARDS étoit ce même *Martin*. *Byzynius* nous dit encore, qu'entre les *Taborites*, qui prêchoient cette Doctrine, il y avoit à Prague un certain (c) WENCESLAS PINCERNA, *célébre entre tous pour ſa ſcience dans la Bible*. *Dubravius* témoigne, qu'entre les *Taborites*, qui prêchoient des Sermons ſinguliers, il y avoit un certain (d) WENCESLAS CAPPO (*Cappo* eſt évidemment le *Pincerna* de *Byzynius*) qui diſoit à ſes Confréres, QU'ILS

(b) Ibid p. 103.

(c) Ibid.

(d) Dubrav. Hiſt. Boh. L. XXVI p. 113.

---

(1) Diar. *Byzyn.* p. 159. SACERDOTES QUIDAM *Taborienſes*.

(2) *Guer. des Huſſ.* p. 137. 138. J'examinerai dans un Ouvrage à part ce que M. *Lenfant* dit là deſſus.

(3) C'eſt une alluſion à cette parole de J. Chriſt, *Matt.* XXIV. 16. *Que ceux qui ſont en Judée s'enfuient ſur les montagnes.*

QU'ILS ETOIENT LES ANGES QUE DIEU AVOIT ENVOYEZ, POUR EXERCER SUR LES MECHANS LES JUGEMENS DENONCEZ *dans l'Apocalypſe*. Je croi pouvoir dire àpreſent, que j'ai decouvert les *Picards*. Il eſt aiſé de les définir. C'eſt une eſpece de *Taborites*, qui s'éleverent en 1420. & qui ſont diſtinguez des autres par deux differences.

1. La premiere eſt un Syſteme Prophétique, qu'on peut voir tout entier dans ce Journal de *Byzynius*, au moins tel que cet Auteur, & les Maîtres de l'Univerſité de Prague ont jugé à propos de le repréſenter. Ils prétendoient être les *Anges*, c'eſt-à-dire, les Miniſtres, *envoyez* pour retirer de *Sodome* le Peuple de Dieu, & pour verſer ſur elle toutes les Playes du Ciel.

2. La ſeconde difference eſt, que ces *Taborites* nioient hautement la Tranſubſtantiation, la Préſence réelle du corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie avec toutes leurs conſéquences. Ils ſont entierement *Vaudois* pour la croyance, comme on vient de le voir. Mais ils ajoutent à la croyance des *Vaudois*, certaines explications des Prophéties, dont ils faiſoient l'application & à eux-mêmes, & à leur Parti.

Mais ſi ce ſont là les *Picards*, comme il me ſemble qu'on n'en peut plus douter, que deviennent toutes ces accuſations de *Nudité*, de *proſtitutions*, d'*inceſtes*, & toutes les autres impietez, ou extravagances, que les Hiſtoriens leur attribuent, & que j'ai rapportées dans la I. Partie de cette Diſſertation? Tout diſparoît, tout eſt anéanti. Auſſi *Byzynius*, qui ne connoît point ces *Picards*, mais qui les confond avec les *Taborites*, ne leur reproche rien de particulier, que leurs téméraires explications des Prophéties.

Je ne ſai au reſte, ſi, ce qui a ſervi de prétexte à les accuſer d'*Adamiſme*, n'eſt point le XX. & dernier Article de leur Syſtême Prophétique. Voici comment il eſt conçu dans *Byzynius*. (a) LES ELUS *qui ſeront en vie* (lorſque J. Chriſt viendra) SERONT RETABLIS DANS L'ETAT D'INNOCENCE, OU ETOIT ADAM DANS LE PARADIS. *Ils y ſeront comme* Enoch *& comme* Elie. *Ils ne ſeront ſujets, ni à la faim, ni à la ſoif, ni à aucune peine ſpirituelle ou temporelle. Dans un Saint Mariage, dans une couche ſans tache* (1) *ils engendreront charnellement, ſur la terre, & ſur les montagnes, mais ſans douleur & ſans concupiſcence, des Fils & des Petits-Fils, qui ſeront exemts du péché Originel &c.* Un Controverſiſte aura facilement abuſé de ces idées, pour y trouver l'*Adamiſme*, la *Nudité d'Adam* dans l'état d'innocence.

(a) Diar. p. 206.

VII. IL ne me reſte plus qu'à examiner une Reflexion, que fait M. *Bayle*, dans ſon Article des TURLUPINS. (b) *Il faut demeurer*

(b) Voyez la Remarque Y. de cet Article.

---

(1) *Generabunt carnaliter abſque dolore & perturbatione* Di. p. 207. *Perturbatio* déſigne la paſſion, ou la Concupiſcence.

*rer d'accord*, dit-il, *que les Chrêtiens ſe ſont ſouvent plus déreglez à cet égard* (c'eſt à l'égard de la *Nudité*) *que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un Principe, dont on peut abuſer ſous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient nulle connoiſſance. Ce Principe eſt, que le ſecond Adam eſt venu reparer le mal, que le premier avoit introduit au monde.*

Tout eſt faux dans cette Remarque. 1. Il eſt faux, que les Chrêtiens ayent ſurpaſſé les Payens ſur le ſujet de l'impudente *Nudité*, qu'on reproche aux Sectes, dont M. *Bayle* parle. 2. Il eſt faux, que ſuppoſé, qu'il y ait eu des Sectes Chrêtiennes auſſi effrontées, & auſſi impudentes qu'on le dit, elles ſe ſoient fondées ſur le principe qu'il avance.

1. Je dis prémierement, qu'il eſt faux que *les Chrêtiens ſe ſoient plus ſouvent déreglez que les Payens par rapport à la Nudité.* Si M. *Bayle* avoit daigné ſe donner la peine d'examiner en Critique ce qu'on a dit des *Adamites*, des *Turlupins* & des *Picards*, il y auroit découvert évidemment, ou le menſonge, ou du moins l'incertitude. Mais il ne s'étoit pas mis dans l'eſprit de faire l'Apologie de ces Sectes. Elles auroient peut-être trouvé plus de faveur auprès de lui, ſi elles avoient été des Sectes Philoſophiques. L'Empereur (a) *Julien* a fait l'Apologie des *Cyniques*, au moins celle de *Diogene* & d'*Antiſthène*, & il faut convenir, qu'il y a eu de beaux endroits dans la Vie de ces Philoſophes, quoiqu'ils ayent trop étendu l'idée, qu'ils avoient des Erreurs populaires, dont ils vouloient délivrer le monde. Cependant, quand on ſuppoſeroit ce qu'on a dit des Sectaires, que j'ai nommez, on ne trouvera pas encore, que les Chrêtiens ayent ſurpaſſé les Payens, ſur le fait dont il eſt queſtion.

M. *Bayle* n'auroit pû nier cette vérité, s'il avoit voulu faire attention à ce qui ſe pratiquoit dans les Jeux publics, dans les Fêtes, en Italie, en Egypte, en Gréce. Je n'oſerois en faire la deſcription. On peut la voir dans (b) l'Auteur que je cite à la marge. Quelle impudence n'y avoit-il point, dans une Loi de *Seſoſtris*, & dans le choix des trophées, qu'il avoit ordonné qu'on élevât en l'honneur de ceux, qui avoient combattu vaillamment, ou à la honte de ceux qui s'étoient comportez en lâches? N'étoit-ce pas un beau ſpectacle que celui des Jeux Olympiques, où les Athlétes étoient *tout-à-fait nuds* (c), les Lacédémoniens ayant aboli l'uſage, que la modeſtie avoit auparavant introduit. *Platon* ſi ſage & ſi vanté, *le Divin Platon*, approuvoit la *Nudité*, même à l'égard des filles, & vouloit qu'elles paruſſent tout-à-fait *nues* dans l'Arène. (d) *Neque viros ſolum, ſed & virgines in Paleſtra nudari, Lacedæmone in primis, moris fuit, quod Plato in Libro de Republica approbavit.* On peut voir la Remarque d'*Euſtathe* ſur ce vers d'*Homere*,

(e) *Ζῶμα δὲ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν.*

(a) *Julian.* Orat VI.

(b) *Alex ab Alex.* Dier. Genial. L. VI. fol. m. 363.

(c) Ub. ſup. L. 3 Cap. 22. fol. 37.

(d) Ub. ſup. L. V. 8. fol. 260.

(e) Iliad. L. XXIII. 683.

Ce Grammairien nous apprend, à quelle occasion les Athlétes ôterent la ceinture, qu'ils portoient auparavant dans les combats. Il faut apparemment corriger sur cette Remarque ce que dit *Clement d'Alexandrie*, que les *Athlétes portoient au moins des ceintures.* (a) Ἐν διαζώμασιν ἀγῶνας ἐπιτελοῦντες. Mais il nous servira à son tour à corriger M. *Bayle*, (b) qui prétend, que les *Gymnosophistes* en general ayent été couverts à l'endroit, que les *Turlupins* affectoient de découvrir. Je conviens, que S. *Augustin* (c) l'a dit, mais S. *Augustin* est un peu trop esclave de la Cause qu'il défend dans cet endroit-là. *Clement d'Alexandrie*, qui en savoit plus que lui sur ces matiéres, témoigne, que ces Philosophes Indiens, que l'on nommoit LES VENERABLES (σεμνοί) & qu'il distingue des *Gymnosophistes*, *demeuroient nuds toute leur vie*, γυμνοὶ διατελοῦσι τὸν πάντα βίον. Il y avoit des Vierges du même Ordre, qu'on nommoit aussi σεμναί. M. *Bayle* répond à la vérité, que les *Gymnosophistes* portoient des *ceintures*; Et il ajoute, *qu'une semblable ceinture n'a pas dû empêcher, qu'on ne leur imputât la Nudité.* Mais on lui repliquera 1. que *Clément d'Alexandrie* a distingué les *Gymnosophistes* des *Venerables*. Ceux-ci sont d'un nouvel Ordre, & d'une plus haute perfection. 2. Que s'ils avoient eu des *ceintures*, ce Pere n'auroit pas oublié de le marquer. 3. Que ces *ceintures* sont une supposition sans preuve. 4. Et qu'enfin M. *Bayle* devoit avoir la même équité, pour les *Adamites* & pour les *Picards*, qu'il a eue pour les Philosophes des Indes, & juger charitablement que la *Nudité* de ceux-là avoit aussi ses bornes. Il est vrai, que *Rosembourg* doit avoir dit à *Enée Sylvius*, que les *Picards* faisoient consister *leur Liberté à n'avoir point de haut de chausses.* Mais si un témoin unique, un témoin de cet ordre, avoit dit cela de quelque Secte de Philosophes, M. *Bayle* l'auroit-il crû? Il n'y a point de sujet, où le *Pyrrhonisme Historique*, dont ce savant homme faisoit profession, l'obligeât plus à suspendre son jugement que sur celui-ci.

Reprenons le parallele des Payens & des Chrétiens. Il s'en faut bien que ceux-ci n'ayent égalé les autres, sur le chapitre de la *Nudité*, bien loin de les avoir surpassez. *Alexandre d'Alexandre*, qui avoit tant lû, & tant recueilli, nous fournira la preuve de ce que je dis, voici le passage en Original: il ne m'est pas permis de le traduire. (e) *Tanta animorum insipientia fuit, & tam preceps libido imperiti vulgi, ut* OMNES PENE MORTALES IN TEMPLIS COIRE ET NEFANDIS LIBIDINIBUS IMMISCERI, AC PUDENDIS GENITALIBUS SACRUM FACERE, *quod procreationis Seminarium foret, nefas non putarent. Ita ut Britannos longo tempore mos invaluerit,* CONJUGES ET NUROS NUDAS, *succo herbarum delibutas, ad templa ducere, & ita supplicare.* Il y a bien de l'*Adamisme* là-dedans, mais il y a plus que de l'*Adamisme* dans ce qui suit, *Et Corinthi supra* MILLE PROSTITUTAS IN TEMPLO VENERIS *assidue degere, & inflammata libidine* MERETRICIO QUAESTUI OPERAM DARE, ET VELUT SACRORUM MINIS-

TRAS

(a) Pædag. L. III c. à la fin.

(b) Voyez l'Article des Gymnosophistes Remarque A.

(c) De Civit. Dei. L. XIV Cap. 17.

(d) Clem. Alex. Strom. L. III. p. m. 451.

(e) ub. sup. L. VI. 26. Edit. m. 384.

TRAS DEÆ FAMULARI. L'infame coûtume de convertir le Temples, en des lieux de proſtitution, fut enfin défendue par les Egyptiens, (c) *ἐν ἱεροῖς μίσγεσθαι γυναιξὶ ἀπέχεσθαι.* Finiſſons cet Article par ces vers de *Prudence*, parlant de la Fête, qu'*Evandre* avoit apportée d'Arcadie en Italie, & qui ſe célébroit en l'honneur de *Pan.*

(a) Ib. L. II. p. 306

(b) *Quid illa turpis Pompa? Nempe ignobiles*
*Vos eſſe monſtrat, cum Luperci curritis:*
*Quem ſervulorum non rear vilissimum!*
NUDUS *plateas ſi per omnes curſitans*
*Pulſet puellas, verbere illas ludicro.*

(b) Prudent. in Romano. Martyr. p. m. 204.

Il faut pourtant rendre juſtice à tout le monde. Il y a de beaux préceptes de Modeſtie dans les Payens, témoin celui-ci d'*Heſiode.*

*Μητ' ἐν ὁδῷ, μητ' ἐκτὸς ὁδοῦ, προβάδην οὐρήσῃς.*
*Μηδ' ἀπογυμνωθεὶς· μακάρων τοι νύκτες ἔασιν.*

*Neque in via, neque extra viam inter eundum mejas;*
*Neque denudatus. Deorum quippe noctes ſunt.*

Le Poete veut dire, (c) que les Dieux viennent la nuit *incognito* ſur la terre, & qu'on doit reſpecter leur préſence. Ce paſſage d'*Heſiode* eſt aſſez parallele à celui de *Clement d'Alexandrie* parlant contre la *Nudité*. (d) „ Il faut, *dit-il*, reſpecter dans la Maiſon les yeux des Parens & „ des Domeſtiques: en chemin ceux des perſonnes que nous rencon„ trons dans les bains, ceux des femmes dans la ſolitude, nos pro„ pres yeux; & partout les yeux du VERBE, qui eſt préſent par„ tout, & ſans lequel rien n'a été fait, *ἐκεῖθεν διὰ πανταχοῦ τὸν λόγον, δι' οὗ πάντα.*

(c) Vid. Not. Grævii in verſ. 730. Heſiod. Op. & Di.
(d) Pædag. L. III. Cap. V. in fine.

2. M. *Bayle* dit en ſecond lieu, que ce qui a fourni aux Chrêtiens un prétexte de *ſe dérégler plus ſouvent que les Payens, par rapport à la Nudité*, c'eſt ce *principe* inconnu aux Payens, *que le ſecond Adam eſt venu reparer le mal, que le premier Adam avoit introduit au monde.*

J'avoue, que je n'ai pu m'empêcher de ſourire en liſant cet endroit du célèbre M. *Bayle.* J'admire ailleurs ſa pénétration, ici elle m'a ſurpris. C'eſt un raffinement ſur l'abus des Principes de l'Evangile, qui ſeroit difficilement tombé dans un autre Eſprit que le ſien. Car, qui ſe ſeroit jamais imaginé, que la *Nudité* fût un privilége, dont le Péché d'Adam a dépouillé la Nature Humaine, & que nôtre Seigneur eſt venu lui rendre? Auſſi aucune des Sectes, qui ont été accuſées d'Adamiſme, n'a pris ce prétexte. S. *Epiphane* dit bien (1), que les *Adamiens prétendoient que leur Egliſe étoit le Paradis terreſtre, & qu'ils étoient eux mêmes comme Adam & Eve.* C'eſt une fable. Mais au moins S. *Epiphane* ne leur fait-il pas dire, que la *Nudité* eſt un des avantages, que J. Chriſt leur a aquis par ſa rédemption. On ne trouve nulle part, que ni *Carpocrate*, ni *Florinus*, ni *Prodicus*, ni *Priſcillien*, ni les *Turlupins*, ni aucun *Fanatique*, ſe ſoit aviſé d'ailleurs, que le *ſecond Adam* eſt venu rendre au Genre Humain le privilége de la *Nudité* que le premier avoit perdu. Je ne nie pas, qu'un tel raiſonnement ne puiſſe réſulter *des combinaiſons infinies, des idées.* On fera naître de cette *combinaiſon* toutes les extravagances poſſibles. Mais ceux, qui combineront les idées du Principe, qu'on vient de rapporter, ſeront très-rares, parce qu'ils porteront la folie dans une extrémité, où peu de gens les ſuivront. Il n'en eſt pas de-même de ceux qui *combineront* l'idée de la *Nudité*, & de toutes ſes ſuites, avec celles, que les Payens ont euës de leurs Dieux, & même avec des maximes Philoſophiques. Ceux-ci ſeront aſſurément, ou pourront être en beaucoup plus grand nombre, parce que ces idées s'aſſortiſſent plus naturellement, que celle de la *Nudité* perduë par Adam, & reſtituée par J. Chriſt.

En effet il s'en faut beaucoup, que la Raiſon ne condamne ce qu'on nomme *Obſcénité*, auſſi clairement, que le fait la Religion Chrétienne. Des Philoſophes, très-ſévéres d'ailleurs, n'ont point reconnu que ce qu'on nomme *Obſcénité* fût un défaut réel. Copions un beau paſſage de *Ciceron* là-deſſus (a) *Amo verecundiam, tu potius libertatem loquendi. Atque hoc Zenoni placuit, homini, me Hercule, acuto, etſi Academiæ noſtræ cum eo magna rixa eſt. Sed, ut dico, placet Stoicis ſuo quamque rem nomine appellare, ſic enim diſſerunt, Nihil eſt obſcœnum, nihil turpe dictu. Nam, ſi quod ſit in obſcœnitate flagitium, id, aut in re eſſe, aut in verbo: nihil tertium &c.* Voilà le ſentiment des *Stoiciens*, des plus ſévéres Philoſophes. Ils ne prêchoient pas la *Nudité*, j'en conviens, car ils n'étoient pas fous. Mais, s'il n'y a point d'*Obſcénité* dans les termes, ſi on doit employer les plus propres, & préſenter certains objets à l'Imagination ſans aucun voile, pourquoi y auroit-il de l'*Obſcénité* à les préſenter de même aux yeux? L'Imagination les voit dans les termes comme elle en reçoit l'image par les yeux.

(a) Ep. L. IX. *Papirio Pæto* p. m. 115. Edit. fol.

Ce n'eſt donc point des Principes de la Religion Chrétienne, ni en particulier du Principe allégué par M. *Bayle*, qu'eſt né, non l'*Adamiſme* qui n'exiſta jamais, mais que ſont nées les ſuites de l'*Adamiſme*. Ce n'eſt point dans l'Ecriture que les *Gnoſtiques* alloient puiſer leur *Science* là-deſſus. *Epiphane*, par exemple, fils de *Carpocrate*, qui étoit une eſpéce de Prodige & qui, à l'age de dix-ſept ans, qu'il mourut, étoit déja un Chef de Secte, *Epiphane* n'avoit point pris dans la Religion Chré-

Chré.

---

(1) Ἡγοῦνται γὰρ τὴν ἑαυτῶν ἐκκλησίαν εἶναι τὸν παράδεισον, καὶ αὐτοὺς εἶναι τοὺς περὶ Ἀδὰμ καὶ Εὔαν. Hær. LII.

Chrétienne ſes belles idées ſur la JUSTICE, d'où il concluoit la communauté des femmes &c. Il avoit fort étudié les Sciences Humaines, & les Livres de *Platon*; (a) τὴν δὲ ἐγκύκλιον παιδείαν, καὶ τὰ Πλάτωνος &c. C'eſt-à-dire, qu'il entendoit fort bien les Arts liberaux, *les Mathematiques*, *la Grammaire*, *la Rhetorique*, qui eſt ce que l'on nommoit (b) *ἐγκύκλια μαθήματα*, & enſuite *la Philoſophie*. Auſſi les raiſonnemens, qu'il faiſoit, n'étoient point tirez des Principes de la Religion Chrétienne. Il n'y auroit pas trouvé ſon compte. Les Adorateurs d'une certaine Divinité Payenne, que *Prudence* décrit dans ſon premier Livre contre *Symmaque*, pouvoient naturellement & ſans faire aucune violence, ni à leur Raiſon, ni à leur Conſcience, ſe faire de la *Nudité* & de toutes ſes ſuites, des actions fort religieuſes.

(c) *Ecce Deûm in numero formatus, & avens adſtat*
*Gratus homo, Auguſtâque Numa præfulget in arce.*
*Strenuus excoluit Dominus quondam ſui agri*
*Hortorumque opibus memorabilis. Hic tamen idem*
*Scortator nimius, multaque libidine fœtus,*
*Ruſticolas venatur Lupas, interque ſalicta,*
*Et denſos ſepes, obſcœna cubilia intro*
*Indomitum intendens animum, ſemperque paratum*
*Ad facinus, nunquam calidis dabat otia venis.*

Le Poëte dit auſſi honnêtement qu'il ſe peut des choſes infiniment malhonnêtes. Je me contenterai d'indiquer ici (d) L'EXHORTATION *de Clément d'Alexandrie aux Gentils*, où il montre par des faits combien la Théologie Payenne étoit propre à bannir la Pudeur & la Modeſtie. Si on m'oppoſoit *la Fête des Foux*, qu'on a longtems célébrée en France, & qui approchoit peut-être des *Lupercales*, des *Bacchanales*, des *Saturnales*, je répondrois ce qu'a dit *Gerſon*, que c'étoient des reſtes du Paganiſme, qu'on n'a que trop conſervez dans la Religion.

Concluons à préſent, que la Remarque de M. *Bayle* eſt une *foibleſſe*, qui lui eſt échappée, & que je voudrois qu'il eût retenuë, autant pour ſon propre honneur, que pour celui de la Religion Chrétienne. La réputation de cet Auteur, & le plaiſir amuſant auſſi bien qu'inſtructif, qu'on trouve à lire ſes Ouvrages, les rend un peu dangereux pour certains Eſprits, qui ne chargent guéres leur mémoire que des endroits, qui favoriſent leurs Préjugez, ou leur peu d'amour pour le Chriſtianiſme. Tel eſt l'ingenieux Auteur des PENSÉES *Libres ſur la Religion* &c, qui n'a pas manqué de copier ce que M. *Bayle* a dit des *Adamites* & des *Turlupins*. Je ne m'amuſerai pas à faire la Critique du Chap. VIII. de cet Ouvrage, quoiqu'il en ſoit très-ſuſceptible, &

que

(a) *Clem. Alex.* Strom. L. III p. m. 438.

(b) Vid. Annot. *Valeſii* ad *Euſeb.* L. VI, p. 222.

(c) *Prudent.* L. I. cont. Sym. p. m. 361.

(d) *Admon. ad Gent.* p. 41.

que ſi on juge librement des *Penſées libres*, on y trouvera beaucoup de fautes, & beaucoup d'exagération.

Cet Auteur a oublié dès le commencement de ce Chapitre, (a) *L'Egliſe*, dit-il, *eſt conſiderée partout comme* UN HABILLEMENT COMPLET. Ce début ne prévient pas favorablement un Lecteur, qui penſe à ce qu'il lit. Pour moi, je n'ai vû *nulle part* ce que l'Auteur a trouvé *partout*. J'ai bien vû, que l'Egliſe eſt comparée à la *Tunique* de Notre Seigneur, *qui étoit ſans couture*. On trouve auſſi ſouvent dans les Bulles des Papes *Tunica inconſutilis*, que *Navicula Petri*. Ces deux expreſſions ſont depuis longtems les expreſſions favorites de l'Eloquence de la Chancellerie *Apoſtolique*. Quand les Papes déclament contre les Herétiques & les Schiſmatiques, ils s'écrient, que *ces gens-là déchirent la Tunique de Nôtre Seigneur, qui étoit ſans couture*; qu'ils ſont pires, que les Soldats Romains, qui ne voulurent pas la partager. Il y eut un tems où cela étoit bon, & il y a encore des Pays où l'on en fait cas. Voilà ce qu'on trouve *partout*: mais encore une fois on ne trouve *nulle part*, que l'Egliſe ſoit *conſiderée comme un habillement complet*. Il y auroit bien d'autres choſes à relever dans ce Chapitre, mais je n'ai pas envie d'allonger cette Diſſertation, qui n'eſt déja que trop longue. L'Auteur a lû le Dictionnaire de feu M. *Bayle*, & le copie preſque partout. Ce qu'il en recueille eſt apparemment de ſon goût, mais ce n'eſt certainement pas ce qu'il y a de meilleur.

A Berlin le 30 de Mars 1730.

*Fin de la II. Partie de la Diſſertation ſur les Adamites.*

(a) Penſées Lib. II Chap. VIII p. 248

T A-

Google

# TABLE DES MATIERES.

*Le Chiffre Romain marque le Tome, le Chiffre Arabe les Pages.*

A.

A*Cadſole Volez Univerſel.*
*Adalbert* ſecond Evêque de *Prague* I. 7.
*Adrien II* (Pape) ſa Lettre au Moine *Cyrille* Apôtre des *Bohemiens* I. 2
*Æneas Sylvius Piccolomini* ſon teſtament ſur l'origine des *Vaudois*. I. 11
  Envoyé aux *Taborites*, pour les convertir, II. 155
  Particularitez de ſa vie & ſon caractère. *ibid*
  Succès de ſon voyage à *Rome* 159.
  Son diſcours à *Eugene IV* *ibid*
  Son diſcours à la Diete de *Breſlaw* 212
  Sa Lettre à *Carvajal* où l'on trouve un detail de l'entretien qu'il eut avec *Podiebrad* & avec les *Taborites*. 224. 254.
  Envoyé pour demander au nom de l'Empereur *Eleonor de Portugal*. 166.
  Eſt fait Cardinal 177
  Ses Remarques ſur les Couronnes. 189.
  Sa Converſation avec *Frederic III* ſur les troubles d'*Autriche* 196.
*Albergati* (*Nicolas*) Cardinal. I. 246. ſa mort. II 145
*Albert* (Archiduc d'*Autriche*) I. 176. 195. 198.
  Réduit la *Moravie* 319.
  *Sigismond* travaille à lui aſſurer le Royaume de *Boheme* II. 60.
  Les Caliſtins s'oppoſent à ſon élection. 63.
  Couronné Roi de *Boheme* 73
  Envoye une Ambaſſade au Roi de *Pologne* pour empêcher que *Caſimir* ſon Frere n'accepte la Couronne 75.
  Entre en *Boheme* avec une armée 76.
  Aſſiege *Tabor* *ibid.*
  Va à *Breſlaw* 77
  Elu Empereur 80.
  Fait une Treve avec le Roi de *Pologne* 85,
  Sa mort, 88.
*Albert* (*de Baviére*) élu Roi de *Boheme*. II. 107
  Refuſe cette Couronne *ibid.*
*Albert* (*de Brandebourg*) ſurnommé l'*Achille* commande en Chef l'Armée qu'*Albert d'Autriche* envoye en *Boheme* II. 76.
  Paſſe en *Siléſie* 77
  A guerre avec les *Nurembergeois* 268.
  Offre ſa mediation à l'Empereur pour pacifier les troubles d'*Autriche* II 191
*Albert* (Duc d'*Autriche*). II 270.
*Alexandre II* (Pape) défend le ſervice en Langue *Eſclavone* I. 5
*Alexandre III* (Pape) excommunie les *Vaudois*. I 11
*Alemans* (*Louis*) Cardinal Voyez *Arles*
*Alphonſe V* (*Roi d'Arragon*) ſe reconcilie avec *Martin V* I. 163 171
  Et fait la paix avec lui 182.
  Battu & pris par les *Génois* II 36.
  Traverſe *Eugene IV* au Concile de *Baſle* 66
  Arme pour s'emparer du Royaume de *Naples* 118.
  Prend le parti de *Felix V* 129
  S'empare du Royaume de *Naples* 139.
  Reconnoît *Nicolas V* 202
*Amedée* (*de Savoye*) II. 24.
  Elu par le Concile de *Baſle* en la place d'*Eugene IV* 59.
  Prend le nom de *Felix V* *ibid.* Voyez *Felix V.*
*Amurat II* (Sultan) II 149. 164.
  Fait la paix avec les *Hongrois*. 165
  Sa mort 173.
*Arétin* (*Leonard*) ſa mort. II 195
*Arc* (*Jeanne d'*) la Pucelle d'Orleans. I. 284.
  Son ſupplice 318
*Arles* (*Louis Alleman* Cardinal d') préſide au Concile de *Baſle* II 97
  Excommunié par *Eugene IV*. 118.
  Son Hiſtoire. 261

# TABLE DES MATIERES

*Arras* (Assemblée d') II 37
*Aschaffembourg*. Les Etats de l'Empire s'y assemblent II 105
*Assemblée de Bourges* I 351. II 13
  d'*Arras* II 37
  de *Nevers* 136
  de *Prague* 149
  de *Cuttemberg* 157
  d'*Aschaffembourg* 105
  de *Lyon* 109
*Avignon* (troubles à). I. 330.
  *Felix V* tâche de s'en emparer II 174.
*Aost* (la Ville d') détruite par *Zisca* I 111
*Autriche*, les Taborites y font des courses. I. 190
  *Albert* Archiduc d'*Autriche*. 176. 193 198
  Les Orphelins y entrent. 236.
  *Procope Rasi* y entre 144.
  Les *Bohemiens* y sont battus. 317
  *Ulric Eizinger* y cause des troubles. II 131
  *Albert* Duc d'*Autriche* 170
*Autrichiens* chassent les Impériaux & s'emparent du Gouvernement II 180
  Se liguent avec les *Moraves* & les *Hongrois* contre l'Empereur 188.
  Bulles de *Nicolas V* contre eux 191
  Se declarent contre le Pape & l'Empereur 191
  Assiegent *Neustadt* 194
  Font une Trève avec l'Empereur 195

B

B*arbe* (Impératrice) ses intrigues pendant la maladie de *Sigismond* II 61
  Accepte la Couronne de *Boheme* qui lui est offerte 130
  Soûtenue par *Podiebrad* 159.
*Basle* (Concile de) I. 330 II 137
  *Julien* Cardinal s'oppose à sa translation I 331
  *Eugene IV* veut le transferer à *Bologne* ibid.
  Sa premiere Session 331
  Envoye des Deputez à *Egra* pour conferer avec les *Bohemiens* 335
  Les *Hussites* y envoyent des Deputez 337
  Ses Sessions 351 II 18 39 55 68. 81. 97 115 127
  Les *Bohemiens* y font leur entrée II. 1
  Le Concile leur donne audience. 1
  Discours de *Rockisane* au Concile. 3
  Les *Bohemiens* y sont entendus 4
  Nomme des Deputez pour leur répondre 5.
  Envoye une Ambassade aux *Bohemiens* dont les Deputez s'étoient retirez 7
  Les *Bohemiens* y envoyent l'eclaircissement de leurs IV. Articles. 11
  Y proposent une formule d'Union ibid
  Le Concile l'examine et l'approuve. 13
  Les *Grecs* y envoyent des Ambassadeurs 23
  *Uladislas IV* Roi de *Pologne* y envoye des Ambassadeurs 29.
  Les *Bohemiens* s'y soumettent 34.
  Refuse diverses choses aux *Bohemiens* 59.
  Son Decret sur la Communion sous les deux Espèces 69
  Transferé par *Eugene IV* à *Ferrare* 78
  Suspend *Eugene IV* 81
  Ses Congregations 96
  *Louis Aleman* Cardinal d'*Arles* y préside 93
  Dépose *Eugene IV* 98
  La Peste y fait de grands ravages ibid
  Son Decret sur la *Conception immaculée de la Bienheureuse Vierge* 90.
  Elit *Amedée* de *Savoye* en la place d'*Eugene IV* ibid
  Son Decret sur la *Visitation de la Vierge* 117
  Reçoit une Lettre de *François* Duc de *Bretagne* 145
  Situation du Concile 146.
  Sa derniere Session ibid
  Envoye des Députez au *Dauphin* après la défaite des *Suisses* 162
  Son Decret pour la convocation d'un nouveau Concile. 182.
  Congedié 189
  Est transferé à *Lausanne* ibid.
*Basses* (Guerre des) avec la Maison d'*Autriche*. II 160.
*Baviere* Les *Taborites* y sont defaits. II 17
  *Christophle* de *Baviere*. 200.
  *Albert* de *Baviere* 107
*Beaufort* (*Henri* de) Evêque de *Winchester*, Cardinal. I 145
  Envoyé en *Boheme* avec une armée. 154.
  Reçoit une Lettre du Pape. 155
*Beguards* I 63
*Bellesmains* (*Jean* de) Evêque de *Lyon* I. 11
*Beneschaw* (Diète de). II 211
  Discours d'*Æneas Sylvius* à cette Diète 116
*Benoit XIII* (Antipape) Voyez *Pierre de Lune*
*Beraune* (siége de) par *Zisca* I 148
*Bernardin de Sienne* canonisé II 164.
*Bible* traduite en *Sclavon* I 3
*Biscupec* (*Nicolas*) Prêtre *Taborite* I 140.
  Deputé au Concile de *Basle* 358
  Sa Lettre à un Prêtre *Taborite* de *Moravie* II. 150
*Bisoques* Voyez *Fratricelles*.
*Boheme* (Interregne en) I 101
  Trêve de 4 Mois dans ce Royaume 116.
  Confederation de quelques Villes de ce Royaume en faveur des *Hussites* 113

Le-

Google

Irruption des *Huſſites* en ce Royaume 160.
*Sigiſmond* y entre 171
Conquêtes des *Taborites* dans ce Royaume. 189
*Sigiſmond Coribut* y entre 191
L'Empereur *Sigiſmond* y envoye une armée 191
Qui eſt défaite à *Zatec ibid*
*Coribut* y retourne 119.
*Sigiſmond* y envoye une Armée de 100000. hommes 138
Qui y eſt défaite. *ibid*
*Henri de Beaufort* Cardinal y eſt envoyé avec une Armée. 154
*Sigiſmond* y envoye une nouvelle Armée. 315
*Julien* Cardinal y entre à la tête d'une Armée 316
les Etats de ce Royaume s'aſſemblent à *Iglaw* II 41
*Sigiſmond* y rétablit le Culte Romain 52
Travaille à aſſurer ce Royaume à *Albert d'Autriche* ſon Gendre 61
Y envoye une Ambaſſade en ſa faveur. *ibid*
*Albert d'Autriche* en eſt couronné Roi. 73
Nouveaux troubles 74. 86. 119. 156 188. 214.
*Caſimir* y entre avec une Armée 76
Les Factions de ce Royaume font une Trève 87
Ravagée par la Peſte 87 119
On y tient une Aſſemblée Eccleſiaſtique 112.
Expedition contre les Brigands qui l'infeſtent 118
Ses diviſions inteſtines 129
Les Etats de ce Royaume s'aſſemblent à *Prague* 149
Enlevé à *Cuttemberg* 157
*Podiebrad* en eſt fait Gouverneur 219
Le Cardinal *Cuſa* écrit aux Etats de ce Royaume 177
*Bohémiens* S'ils ont reçu le Chriſtianiſme des *Grecs* ou des *Latins* I. 1. *& ſuiv*
Ils reçoivent une Lettre de l'Empereur *Sigiſmond* 74.
Se revoltent contre lui 120
Demandent *Coribut* pour Roi 161
Negocient avec la *Pologne* 171
Redemandent *Coribut* 117
Qui negocie un accommodement entre eux & le Pape 160
Reçoivent une Ambaſſade de *Sigiſmond* 270.
*Sigiſmond* tente un accommodement avec eux. 301
Ils lui envoyent une Ambaſſade. 303
Se preparent à la guerre *ibid.*
Reçoivent une Lettre du Cardinal *Julien* 307 303
Leur reponſe 309
Leur Manifeſte 311
Battus par les *Hongrois* 312.
Reçoivent une Lettre de *Sigiſmond ibid* 334
Leur reponſe 313
Ils envoyent une Ambaſſade au Roi de *Pologne* 314.
Repouſſez en *Autriche* 347.
Leur entrée à *Baſle* II 1.
Leur audience au Concile 2
Propoſent leurs IV Articles au Concile 4.
Y ſont entendus. *ibid*
Le Concile nomme des Députez pour leur répondre 5
Leurs Députez s'en retournent 7
On leur envoye une Ambaſſade *ibid*
Répondent aux Ambaſſadeurs du Concile 9.
Envoyent au Concile l'eclairciſſement des IV Articles. 11
Y propoſent une formule d'Union *ibid*
Acceptent les explications du Concile ſur les IV Articles. 14.
Envoyent une Ambaſſade à *Sigiſmond*. 21.
Conditions qu'ils lui propoſent 32
Se ſoumettent au Concile. 34.
Et à *Sigiſmond* 35
Qui leur permet de s'élire un Archevêque *ibid*
Concordat de *Sigiſmond* avec eux 41
Il leur accorde quelques Articles ſecrets 46
Envoyent des Lettres circulaires pour faire obſerver le *Compactatum* 48
Demandent inutilement *Rokyſane* au Concile 59
Envoyent une Ambaſſade à la Reine *Eliſabeth* 104.
Eliſent pour Roi *Albert de Baviére* 107
Font une députation à l'Empereur *Frederic III* 110.
Qui leur répond 117
Choiſiſſent deux Adminiſtrateurs. 118.
Demandent le jeune *Ladiſlas* à *Frederic III* 109
Qui le refuſe *ibid*
Offrent la Couronne à l'Impératrice *Barbe* 130
Qui l'accepte. *ibid.*
Leur Ambaſſade à l'Empereur 131 215
Conteſtation entre eux & le Chapitre de *Prague* au ſujet de *Rokyſane* 173
Leur diſcours au Légat de *Nicolas V* 191
Reçoivent une Lettre de l'Egliſe de *Conſtantinople* 120
Font hommage à *Ladiſlas* 198
Conditions ſous leſquelles ils veulent le reconnoître 199
*Ladiſlas* les accepte 200

# TABLE DES MATIERES.

*Bolislas* (Duc de Mazovie) élû Roi de *Pologne*. II. 184.
*Bologne*. *Eugene IV*. veut y transferer le Concile de *Basle*. I. 331.
*Bourges* (Assemblée de) I. 371. II. 213.
*Bourgogne* (Philippe Duc de) II. 37.
*Branda* (de Chastillon Cardinal de *Plaisance*, Légat en *Bohème*. I. 69.
*Brandebourg* (la Marche de) les *Taborites* y font des courses. I. 250. 325.
*Procope Rasé* y fait des ravages. 274.
Les Chevaliers de *Prusse* sont chassés de la Nouvelle Marche. II. 17.
*Albert de Brandebourg*. 76.
*Brandeis* (*Jean Giskra* de) voyez *Giskra*.
*Brenn* (Diete de) I. 117. II. 102.
*Breslau*, les executions que *Sigismond* y fait faire. I. 119.
*Albert d'Autriche* y va. II. 77.
*Bretagne* (François Duc de) II. 245.
*Brigands* en *Bohème*. II. 138.
*Brzin*. Voyez *Braun*.
*Brix* (ville de) I. 198.
*Broda* (prise de) par *Zizka* I. 149.
*Bulgares* convertis au Christianisme. I. 4.
Rebaptisés par ordre de *Nicolas I*. ibid.

C.

CALICE Voyez *Coupe*.
*Calixtins* I. 216.
Présentent leurs Articles dans la Conférence qu'ils ont avec les *Taborites* 140.
S'opposent à l'élection d'*Albert d'Autriche* II. 69.
Jettent les yeux sur *Casimir* frère du Roi de *Pologne* après la mort de *Sigismond* 74.
écrivent aux Catholiques sur le choix d'un Roi 90.
Reçoivent réponse 101.
Tiennent un Synode. 119.
Leur Confession de foi. ibid.
Leur Conférence avec les *Taborites* à *Cuttemberg* 140.
*Camaldule* (Henri) traduite en Langue *Esclavonne*. I. 3.
*Capistran* envoyé Légat en *Allemagne* par le Pape *Nicolas V*. II. 154.
Le but de ses sermons donne de l'inquiétude à *Rokisane* 155.
*Rokisane* lui écrit pour lui demander une Conférence 156.
Sa réponse 157.
*Rokisane* lui écrit de nouveau. 159.
Il est accusé d'avoir refusé la Conférence ibid.
Revient en *Italie* ibid.
*Capoue* (Pierre de) Cardinal envoyé en *Bohème* I. 23.
*Carlstein* assiégée par *Coribut* I. 191. Le siège est levé 193.
*Carvajal* (Nonce du Pape) sa Conférence avec *Rokisane* II. 176.
Envoyé en *Bohème* par *Nicolas V*. 190.
Sa réponse aux *Bohémiens*. 191.
Se retire 193.
Reçoit une Lettre d'*Aeneas Sylvius* où l'on trouve un détail de l'entretien de ce dernier avec *Podiebrad* & avec les *Taborites*. 214-254.
*Casimir* accepte la Couronne de *Bohème* qui lui est offerte par les *Calixtins* II. 75.
Entre en *Bohème* avec une Armée 76.
Elû Roi de *Pologne*. 189.
Refuse la Couronne ibid.
*Castriot* Voyez *Scanderberg*.
*Catholiques* (de *Bohème*) les *Calixtins* leur écrivent sur le choix d'un Roi II. 90.
Leur réponse. 101.
*Celestin III* (Pape) veut obliger les Prêtres de *Bohème* à garder le Célibat. I. 13.
*Charles* (Roi de *Suède*) II. 211.
*Charles IV* (Empereur) fonde l'Université de *Prague* I. 13. 15.
Condamne les Hérétiques au feu. 16.
Refuse de secourir l'*Empereur d'Orient* contre les *Turcs* 32.
Sa mort 40.
*Charles VI* (Roi de *France*) Sa mort. I. 212.
*Charles VII* (Roi de France) II. 37.
Se réconcilie avec le Duc de *Bourgogne* 38.
Avantages qu'il remporte sur les *Anglois* 136.
Envoye du secours à *Sigismond* Archiduc d'*Autriche* contre les *Suisses* 161.
Fait un Traité avec les *Suisses* 177.
Et avec les Princes de *Saxe*. ibid.
Fait une entreprise sur *Gênes* 178.
Se brouille avec l'*Empereur* 179.
Ses négociations pour obliger *Félix V* à la demande du Connétable 187.
Reconnoît *Nicolas V*. ibid.
Envoye une Ambassade à *Rome* touchant la Cession de *Félix V*. 210.
Recommence la guerre avec l'*Angleterre*. 207.
*Charlier* (Gilles) II. 6.
Sa réplique aux *Bohémiens* 10.
*Chastillon* (*Branda* de) Cardinal Légat en *Bohème* I. 69.
*Chevaliers* (de *Prusse*) chassés de la Nouvelle Marche de *Brandebourg* II. 17.
(*Teutoniques*) défaits par *Uladislas V* Roi de *Pologne* 40.
*Christophle* (de *Bavière*) mis en la place d'*Eric VIII*. II. 200.

# TABLE DES MATIERES.

Sa mort 211.
Cilley (Frédéric Comte de) II. 163.
(Ulric Comte de) II. 190.
Cîteaux (Jean Abbé de). II. 5.
Clément VII. (Pape) Wenceslas se déclare contre lui pour Urbain VI. I. 41
Clément VIII (Antipape) Voyez Gilles Munoz.
Clergé (de France) assemblé à Bourges I. 351
Coln (la Ville de) I. 159
Cologne (l'Electeur de) déposé par Eugene IV II. 179.
Colonnes (les) se brouillent avec le Pape Eugene IV I. 327.
Commotau (ville de) les cruautez que Zisca y exerce. I. 145
Communion sous les deux Espéces I. 91
l'Université de Prague se déclare pour elle. 68
Decret du Concile de Basle sur son sujet. II. 69
Compactata. Traité de Paix avec les Bohemiens II. 14. 41
Ils envoyent des Lettres Circulaires pour le faire observer 48.
Concile de Constance I. 67. 75.
de Saltzbourg 181.
de Sienne 213
de Nantes 319
de Basle 330.
de Ferrare. II. 78.
de Florence 91
de St Jean de Latran. 135.
de Lausanne. 109
Conciles (Provinciaux) en Allemagne I. 113
Concordat de Sigismond avec les Bohémiens II. 42
Conference entre les Calixtins & les Taborites I. 140 II. 142.
à Cracovie 153
Entre les Docteurs de Cracovie & les Hussites 314.
Entre ceux de Prague, les Orphelins & les Taborites. 286.
à Presbourg 314
à Egra 335
Entre le Cardinal Julien & les Bohémiens. II. 5
Entre Rokisane & le Nonce du Pape. 158.
Entre l'Empereur Frederic III & le Pape Nicolas V 183
Confession (de Foi) des Calixtins II. 119.
Des Taborites 131.
Congrès de Lucko. I. 288.
d'Olm II. 95
Conrad Archevêque de Prague sa mort. I. 240.
Conraditz (Château de) pris & brûlé par ceux de Prague. I. 143
Constance (Concile de) irrésolution des Hussites contre ce Concile I. 67
Décrete XXIV Articles contre eux. 75
Constantin XI (Paléologue) Empereur Grec II. 174.
Reçoit une Lettre de Nicolas V. ibid.
Constantinople (Eglise de) les Calixtins s'adressent à elle II. 110
Nicolas de Thessalonique y est envoyé Légat 174
Corando (Hongrois) I. 88.
Coribut (Sigismond) I. 161.
Entre en Bohême. 162.
Assiége Carlstein 191
Léve ce siége. 194.
Abandonné par les Bohemiens 117
Retourne en Boheme ibid.
Assemble une Diéte à Prague 137
Maltraité & emprisonné 150.
Negocie un Accommodement entre les Bohemiens & le Pape. 160
Corvin Voyez Hunniade
Cykles (Guillaume de) Député au Concile de Basle I. 338.
Coupe (Retranchement de la) quand il fut introduit en Bohême I. 13
Jean Milicius s'y oppose. 14.
Conrad Stickna s'y oppose ibid.
Matthias de Janow s'y oppose. 18.
Son rétablissement 63
Couronnement des Empereurs I. 347
Coutance (Philibert Evêque de) sa mort II. 89
Cracovie (Conférence des Taborites à) sur la Religion I. 152
Ses Docteurs ont une Conférence avec les Hussites 324.
Le Concile devoit y être assemblé pendant le séjour des Députés Hussites 316 345
Cronlow (Monastère près de) détruit I. 115
Cusa (Nicolas de) Cardinal, envoyé Légat en Allemagne II. 169
Ecrit aux Etats de Bohême 177
Cuttemberg (La Ville de) se joint aux Hussites I. 191
Son Origine 192
Synode tenu dans cette ville II. 119 132. 141
Les Calixtins y ont une Conférence avec les Taborites 141
Les Etats de Bohême s'y assemblent. 155.
Cyrille Constantin Apôtre des Bohémiens I. 2.
Czaslaw (Diète de). I. 160
Ses résolutions. 161.
Lettre de Sigismond à la Diète 163.
Réponse de la Diète 164.
Sigismond reçoit la réponse 165
Et réplique à la Diète ibid.

D.

DAuvitz (ville de) les Orphelins y vont II. 15
Diète de Breun ou Brinn en Moravie I. 117 II 112.

Diète de Lublin. I. 141.
de Cracow 87.
de [illegible] 173.
de Nuremberg 209. II 83. 263.
de Prague II. 21. 207. 171.
d'Egra 28.
de Francfort sur le Mein 80. 114. 137. 179.
de Mayence 98. 206.
de Bamberg 213.
de [illegible] 270.
de Nuremberg 298.
Dobrowar, Premier Evêque de Prague I. 6
Dominique (Jean) Cardinal de Raguse le Légat en Bohême y est envoyé I. 67. 87. 88.
Y est insulté 89.
Dresde (Pierre de). I. 64.
Duels (Bulle de Martin V contre les) I. 250.

E.

EDOUARD (Roi de Portugal) sa mort II. 79.
Eglise (Grecque) son état pendant le XIV. Siècle I. 32.
Grégoire XI travaille à la réunir avec la Latine. ibid.
Egra. Les Hussites y ont une Conférence avec les Députez du Concile de Basle I. 335.
Eitzinger (Ulric) Cause des troubles en Autriche II. 271.
Créé par l'Empereur 291.
Se brouille avec le Comte de Cilley. 298.
Eléonore (de Portugal) Impératrice. II. 266.
Elisabeth fille de Sigismond & veuve d'Albert, assemble les Etats d'Hongrie. II. 89.
Met au monde Ladislas 101.
Met son fils sous la tutelle de l'Empereur 103.
Reçoit une Ambassade des Bohémiens 104.
Envoye des Ambassadeurs à Prague 106.
Fait la paix avec Uladislas I Roi de Pologne 113.
Sa mort. 117.
Eric VIII (Roi de Dannemarc) abdique la Couronne II. 58.
Ses démêlez avec l'Archevêque d'Upsal. 88.
Chassé par les Etats 101.
Ernest (Archevêque de Prague) met Jean Milicius en prison. I. 27.
[illegible] fait serment au Pape II. 124.
Eugene IV (Pape) I. 300. 305.
Les Grecs se brouillent avec lui 327.
Court risque de sa vie. ibid.
Veut transférer à Bologne le Concile de Basle. 331.
Refuse de couronner Sigismond Empereur 348.
Y consent enfin 349.
Revoque son Décret pour la translation du Concile II. 20.
S'enfuit de Rome 23.
Traversé par Alphonse V Roi d'Arragon au Concile de Basle 64.
Soûtient René d'Anjou 67.
Transfère le Concile de Basle à Ferrare 77.
La Diète de Francfort sur le Mein lui écrit. 80.
Suspendu par le Concile de Basle 81.
Transfère le Concile de Ferrare à Florence 91.
Y crée XVII Cardinaux 93.
Ses démêlez avec le Roi d'Angleterre 97.
Déposé par le Concile de Basle 98.
Excommunie Felix V. 110.
Et Louis Alleman Cardinal d'Arles. ibid.
Dépose l'Evêque de Metz 113.
Sa Bulle contre les Juifs 136.
Reçoit des Ambassadeurs de l'Empereur Frederic III 139.
Sa réponse à ses Ambassadeurs. 140.
Son retour à Rome 144.
Fait le Dauphin de France son grand Gonfalonnier 161.
Discours qu'Aeneas Sylvius lui tient 176.
Dépose les Electeurs de Cologne & de Trèves 179.
Ses Bulles pour la Diète de Francfort sur le Mein 181.
Ses Bulles aux Princes d'Allemagne 197.
Ses Bulles pour prevenir le schisme après sa mort 198.
Sa mort. ibid.
Quelques particularitez sur son sujet. ibid.
Son Caractère 199.
Jugement de Platine sur son sujet. 200.

F.

FELIX V. (Pape Amédée de Savoye) son Election II. 99.
Excommunié par Eugene IV 110.
Reconnu par le Roi d'Arragon 105.
Son entrevue avec l'Empereur Frederic III 139.
Crée cinq Cardinaux 145.
Tâche de s'emparer d'Avignon 174.
Ses demandes pour se démettre du Pontificat, 239.
Sont acceptées 241.
Sa Cession autorisée par le Concile de Lausanne ibid.
Son Histoire après sa Cession 261.
Sa mort. 262.
Ferdinand (Evêque de Lucques) Légat en Bohême I. 110.

*Ferrare.* Le Concile de *Baſle* y eſt transferé par le Pape. II. 78
L'Empereur Grec *Jean Paléologue* y arrive. *ibid.*
La reunion des Grecs y eſt arrêtée. *ibid.*
Transferé par le Pape à *Florence.* 91
*Ferrier* (Vincent) ſa mort. I. 80.
*Flagellans.* I. 35
*Florence.* Le Concile de *Ferrare* y eſt transferé par le Pape. II. 91
Le Pape y crée XVII. Cardinaux. 93
Transferé à *St. Jean de Latran.* 131.
*Francfort* (ſur le *Mein*) Diéte tenue en cette Ville. II. 80. 114. 157. 179.
Ecrit au Pape *Eugene IV.* 81
A *Jean Paléologue* Empereur Grec. *ibid.*
Refus d'*Eugene* pour cette Diéte. 161
*François* (Duc de *Bretagne*) écrit au Concile de *Baſle.* II. 165.
*Fraticelles.* I. 17. 181
*Frederic* (Comte de *Cilley*). II. 163
*Frederic II* (Electeur de *Brandebourg*) propoſé pour être Roi de *Pologne.* II. 183
*Frederic III* (Empereur), les *Bohémiens* lui font une deputation. II. 110.
Elû Empereur. 114.
Son Caractére. *ibid.*
Répond aux Ambaſſadeurs de *Bohême.* 117.
Les *Bohémiens* lui demandent le jeune *Ladiſlas* 119
Qu'il refuſe. *ibid.*
Reçoit une nouvelle Ambaſſade des *Bohémiens* 131. 135
Son Couronnement. 137
Veut convoquer un autre Concile. 139
Envoye des Ambaſſadeurs à *Eugene IV.* *ibid.*
Son entrevue avec *Felix V.* *ibid.*
Declare la guerre à la *France.* 159.
Les *Hongrois* lui declarent la guerre. 186
Reconnoit *Nicolas V.* 169.
Ecrit au Magiſtrat de *Baſle* pour congedier le Concile. 203
Menage *Podiebrad* qui lui rend de grands ſervices. 173
Demande en mariage *Eléonor de Portugal.* *ibid.*
Veut aller ſe faire couronner à *Rome.* *ibid.*
Son voyage en *Italie.* 176
Les jugemens qu'on en porte. 178.
Réception qu'on lui fait. 179.
Joint l'Impératrice à *Sienne.* *ibid.*
Prête ſerment au Pape. 180
Le ſacré College vient à ſa rencontre. 181.
Son entrée dans *Rome.* 181.
Confere avec le Pape. 183
Couronné Roi de *Lombardie.* 184.
Couronné Empereur. 185
Ligue contre lui. 188
Sa converſation avec *Æneas Sylvius* ſur les troubles d'*Autriche.* 190
*Ulric de Cilley* ſe revolte contre lui. *ibid.*
Eſt cité à *Zelinger* par un Heraut. 191
*Albert de Brandebourg* lui offre ſa mediation pour pacifier les troubles d'*Autriche.* *ibid.*
Les *Autrichiens* ſe declarent contre lui. 192.
Les *Hongrois* ſe declarent ouvertement contre lui. 193
Il tient conſeil ſur le parti qu'il doit prendre. 194
Aſſiégé à *Neuſtadt.* *ibid.*
S'accommode avec le Comte de *Cilley.* 195
Fait une Trêve avec les *Autrichiens.* *ibid.*
Rend *Ladiſlas.* 197
*Frederic* (de *Lunebourg*) Voyez *Lunebourg.*
*Frerots* Voyez *Fraticelles.*

G

GAND (*Jean de*) Voyez *Jandun*
*Gênes* (Ville de) les *François* font une entrepriſe ſur cette ville. II. 178.
*Gênois,* leur flote bat celle du Roi d'*Arragon.* II. 36
*Genſtein* (*Jean de*) Archevêque de *Prague.* I. 42
Inſtitue *Jean Milicius* 17
*Gilles* (Fils du Duc de *Bretagne*) ſa mort. II. 187.
*Giſkra* (*Jean*) *de Brandeis,* ſon entrevue avec *Ladiſlas.* II. 189
*Gonthier de Schwarzbourg* Archevêque de *Magdebourg,* chaſſé par les Bourgeois. II. 29.
*Gradice,* (Monaſtère de) ruiné par les *Orébites.* I. 114.
Retraite de la Gouvernante à *Sigiſmond.* II. 51
*Gratz* Voyez *Gradice.*
*Grecs* (les) envoyent des Ambaſſadeurs au Concile de *Baſle.* II. 23
Leur reunion traitée à *Ferrare* 78.
Leur pretendue union avec les *Latins* 92.
*Gregoire VII* (Pape) defend le ſervice en Langue *Eſclavonne.* I. 5
*Gregoire XI* (Pape) pourſuit *Jean Milicius.* I. 15
Le defere à *Charles IV* 16
Sollicite les Princes d'*Occident* contre les *Turcs.* II. 31
Travaille à réunir l'Egliſe *Grecque* avec la *Latine* 31
Envoye des Miſſionnaires en *Arménie* 32.

H

HENRI V (Roi d'*Angleterre*) ſa mort. I. 111.
*Henri VI* (Roi d'*Angleterre*) ſes démêlez avec le Pape *Eugene IV.* II. 95
*Herman* (Evêque de *Nicopolis*) Suffragant de l'Archevêque de *Prague,* ſoupçonné de *Huſſitiſme.* I. 117.

Noyé par ordre de *Zizka*. 131
*Huss* (*Louis Landgrave de*) refuse l'Empire II. 114.
*Heures* Canoniales chantées en Langue *Esclavone*. I. 3
*Hongrie* (*Uladislas V* Roi de *Pologne* entre en) II. 103
*Julien* Cardinal, y est Légat 118
Troubles dans le Royaume 170
*Hongrois* battent les *Bohémiens* I. 322
Battent les *Turcs*. II. 61
Offrent la Couronne à *Uladislas V.* Roi de *Pologne* 102.
Demandent le jeune *Ladislas* 185 233
Se liguent avec les *Autrichiens* & les *Moraves* contre l'Empereur 188
Se déclarent ouvertement contre lui 193
Lui déclarent la Guerre. 186.
*Huniade* (*Jean Corvin*) II. 148
Etabli Gouverneur de *Hongrie* 185
Battu par les *Turcs* 213
*Hus* (*Jean*) I. 14
Sa naissance & son éducation. 24. 25
Ses progrès dans les Etudes. 39.
Commence à paroître 51
Ses premiers disciples 53
Synode assemblé à *Prague* contre lui. 53
Dénoncé à l'Université de *Prague* à son sujet. 54
Il est élu Recteur de l'Université 55
*Sbinko* Archevêque de *Prague* s'oppose à lui. *ibid.*
Il lui résiste 56.
Est reconcilié avec lui 57
Témoignage de l'Université de *Prague* en sa faveur 68
*Hussinetz* (*Nicolas de*) I. 136
Sa mort 137
*Hussites*. Leur invective contre le Concile de *Constance* I. 67
Si les Laïques administrent la Communion parmi eux 71
Ils demandent des Eglises. 72
Le Concile de *Constance* dresse XXIV Articles contre eux 75
Invectives contre eux 77
Ils massacrent les Senateurs de la ville de *Prague* 96
Ils ruinent les Monastères 98. 103 121 123. 124.
L'Impératrice *Sophie* veuve de *Wenceslas* leur résiste 101
*Konigsaal* ruiné par eux 114.
Le Château de *Wisrade* leur est rendu 121
Confederation de *Bohême* en leur faveur 123.
Ils prennent & demolissent la Forteresse de *Wisrade* 133. 134
La ville de *Cuttemberg* se joint à eux 131.
Ravagent la *Misnie* 215
Mandement de l'Evêque d'*Olmuts* contre ceux de *Moravie* 218
*Martin V* sollicite le Roi de *Pologne* contre eux 290.
Le Cardinal *Julien* prêche la Croisade contre eux 310.
Battent des Hussites en *Moravie* 305
Ont une Conférence avec les Docteurs de *Cracovie* 324
Discours du Roi de *Pologne* à leurs Députez. 325
Le Culte Divin est interdit à *Cracovie* pendant leur séjour 326. 345
Ils ont une Conférence à *Presbourg* avec l'Empereur *Sigismond* 334
Ont une Conférence à *Egre* avec les Députez du Concile de *Basle* 335
Obtiennent un Sauf-conduit pour aller au Concile 336
Envoyent des Députez au Concile de *Basle*. 337
*Sigismond* leur manque de parole. II. 51
Font des mouvemens en *Moravie* 60
Sont défaits *ibid.*
Font une entreprise sur *Prague* 209.
Qui échoue *ibid.*
*Les Juifs* n'entrent point dans leurs Eglises 313
*Hussitisme*, son origine I. 24.
Commence à éclater 66
*Herman*, Evêque de *Nicopoli*, en est soupçonné 77
Cause des troubles en *Moravie* 174 *& suiv.*
Prêché par *Nicolas Serrurarius* dans les *Pays-Bas* 183
S'introduit en *Pologne* II. 100.

J

JACOBEL (mort de) I. 176
*Jacobins* se soumettent au Pape. II. 123.
Leur origine 124.
*Jagellon*. Voyez *Uladislas IV.*
*Jonas* (*Matthias de*) s'oppose au retranchement de la Coupe I. 18
*Jeadon* (*Jean de*) I. 3
*Jaques I* (*Roi d'Ecosse*) assassiné II. 55
*Jean* (*Saint*) de *Latran*, le Concile de *Florence* y est transferé II. 135
*Jean VI.* (*Paléologue*) Empereur *Grec* vient à *Ferrare* II. 78
La Diete de *Francfort* sur le Mein le reconnoît 81.
*Jean VIII* (*Pape*) permet que l'on dise la Messe en Langue *Esclavone* I. 3
*Jeanne II* (*Reine de Naples & de Sicile*) sa mort II. 36

Je.

Google

# TABLE DES MATIERES.

*Jérôme (de Prague)*. I. 53.
*Iglaw* (Diète d'). II. 42.
(*Landtag tenu à*) 199.
*Innocent IV.* (Pape) permet le Service divin en Langue *Esclavonne*. I. 3.
Et le revoque. 5.
*Interregne* (en *Bohème*). I. 101.
*Isidore* (de *Thessalonique*) Cardinal envoyé à *Constantinople*. II. 174.
*Jubilé* (à *Rome*). II. 163.
*Juifs* (*Martin V.* publie une Bulle contre les) I. 58.
Les prend ensuite sous sa protection. 58. 222.
*Eugene IV.* publie une Bulle contre eux. II. 136.
*Julien Cesarini* (Cardinal). I. 267.
Sa Lettre aux *Hussites*. 5.
Legat en *Allemagne*. 299.
Prêche la Croisade contre les *Hussites*. 300.
Ecrit une Lettre aux *Bohémiens*. 307. 313.
En reçoit la réponse. 309.
Entre en *Bohème* à la tête d'une Armée. 316.
Sa Harangue aux troupes. 317.
S'enfuit & perd la Bulle du Pape, son chapeau & son habit de Cardinal, sa croix & sa clochette. 318.
S'oppose à la translation du Concile de *Basle*. 334.
Ses discours aux *Bohémiens* dans le Concile. II. 2.
& dans une Conference particulière. 5.
Légat en *Hongrie*. 128.
Fait rompre à *Uladislas I.* le Traité qu'il avoit fait avec le *Turc*. 169.
Massacré par les *Hongrois* ou *Valaques*. 170.

K.

**K**ALTEISEN (*Henri*). II. 6.
*Kinitz* (*Jean*) Docteur de l'Université de *Prague*: défère *Jean Milicius* à *Rome* comme Hérétique. I. 17.
*Konigs-Saal* (Monastère de) ruiné par les *Hussites*. I. 114.

L.

**L**ADISLAS V. (Roi d'*Hongrie*) fils d'*Albert d'Autriche*. II. 122.
Sa naissance & son Couronnement. *ibid.*
Est demandé par les *Bohémiens*. 159.
Et par les *Hongrois*. 165. 173.
A une entrevue avec *Gishra*. 169.
Conspiration pour l'enlever. 226.
Sa Lettre au *Pape*. 289.
Rendu par l'Empereur. 167.
Les *Bohémiens* lui font hommage. 198.
Cassé le Comte de *Cilley*. 239.
Va à *Iglaw*. *ibid.*
Conditions sous lesquelles les *Bohémiens* veulent le recevoir. *ibid.*
Il les accepte. 322.
Fait son entrée à *Prague*. 323.
N'entre point dans les Eglises des *Hussites*. 323.
*Leipsic*. S'ils administroient la Communion parmi les *Hussites*. I. 71.
*Lisle* (*Jean de*) Grand-Maître de *Rhodes* écrit au Pape. II. 208.
*Lausanne*, le Concile de *Basle* y est transferé. II. 209.
Autorise la Cession de *Felix V.* 222.
*Leonard Aretin*. Sa mort. II. 148.
*Leutmeritz* (ville de) occupée par les *Orphelins*. I. 135.
*Lollards*. I. 29.
*Gautier Lollard* Auteur de cette Secte. *ibid.*
*Louis* (Landgrave de *Hesse*) refuse l'Empire. II. 114.
*Lublin* (Diète de). I. 142.
*Lucis* (Congrès de). I. 288.
Détail de ce qui se passa à ce Congrès. 289. 290.
*Luna* (*Pierre de*) Antipape sous le nom de *Benoît XIII.* Sa mort. I. 158.
Histoire abregée de sa Vie. 159.
*Lunebourg* (*Frederic de*) élu Empereur. I. 48.
Assassiné. 49.
*Lusace* (irruption des *Taborites* en) I. 151.
*Lyon* (assemblée à) pour procurer la Cession de *Felix V.* II. 209.

M.

**M**AGDEBOURG (la ville de) chasse son Archevêque. II. 19.
*Mahomet II.* (Empereur des *Turcs*). II. 173.
*Maison Neuve* (*Menard de*) Administrateur du Royaume de *Bohème*. II. 118.
S'empare du Gouvernement après la mort de *Ptacek*. 151.
On conspire contre lui. 194.
Est arrêté. 195.
Sa mort. *ibid.*
Quelques particularités sur son sujet. *ibid.*
*Maldonowitz* (*Pierre de*). I. 117.
*Martin V.* (Pape). I. 17.
Négotie la paix entre le Roi de *Pologne* & les Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*. 58.
Publie une Bulle contre les *Juifs*. *ibid.*

Mar-

# TABLE DES MATIERES.

*Martin V.* les prend enſuite ſous ſa protection. 58. 212
Arrive à *Rome.* 172.
Ecrit à *Sigiſmond* pour l'animer à la guerre contre les *Huſſites.* 215
Sa Conſtitution pour la reforme des Cardinaux. 130.
Ordonne une Croiſade contre les *Taborites.* 231
Sa Bulle contre les Duels 249
Son Bref au Cardinal de *Winchester* dont l'Armée avoit été battue 255
Son Bref aux *Bohemiens* Catholiques. 257.
Se reconcilie avec *Alphonſe V.* Roi d'*Arragon* 163. 271
Et fait la paix avec lui 282.
Sollicite le Roi de *Pologne* contre les *Huſſites.* 295
Sa mort 300
*Mayence* (Diete de) II. 98. 116
*Mazovie* (*Boleſlas* Duc de) élu Roi de *Pologne* II. 165.
*Mézarote* (*Louis*) Commandant des troupes du Pape eſt fait Cardinal. II. 112
*Mélitorm* (*Seſſt*). I. 310.
*Methodius* Apôtre des *Bohémiens* I. 2.
Accuſé d'erreurs eſt mandé à *Rome* 3.
*Metz* (ville de) Aſſiegée par la *France* II. 61. 77
*Michel* (Empereur *Grec*) envoye des Miſſionnaires en *Boheme* & en *Moravie.* I. 2.
*Miſſowski* (*Jean*) Gentilhomme de *Boheme* s'érige en Brigand. I. 110.
*Milan.* L'Empereur *Sigiſmond* y eſt couronné Roi d'*Italie* I. 347.
*Miliciu* (*Jean*) s'oppoſe au retranchement de la Coupe. I. 14.
Pourſuivi par *Gregoire XI.* 15
Deferé par ce Pape à *Charles VI* 16.
Deferé à *Rome* comme Heretique par *Jean Klenkoc* 17.
Juſtifié par *Jean* de *Ocſſnis* Archevêque de *Prague.* *ibid*
Mis en priſon par l'Archevêque *Zbinek* *ibid.*
Ses Oeuvres brûlées par l'Archevêque *Sbinko* *ibid*
*Milewk* (Couvent de) ruiné par les *Taborites* I. 113
*Miſs* (*Jacques de*) Voyez *Jacobel*
*Mieſa* ravagée par les *Huſſites* I. 215
*Mladenovitz* (*Pierre de*) I. 135.
*Monaſteres* ruinez par les *Huſſites* I. 98. 109. 111. 113. 124.
Deſcription de ceux de *Boheme* 103
*Moraves* ſe liguent avec les *Autrichiens* & les *Hongrois* contre l'Empereur II. 218.
*Moravie* convertie au Chriſtianiſme I. 2.
Les *Huſſites* y cauſent des troubles. 174. & *ſuiv.*
*Ziſka* y va 196.
Exploits de *Procope Raſe* dans cette Province 198. 242.
Mandement de l'Evêque d'*Olmutz* contre les *Huſſites* de cette Province 118
Les *Huſſites* y exercent des Hoſtilitez 305
Reduits par *Albert* Archiduc d'*Autriche* 319.
Les *Huſſites* y font des mouvemens II. 59.
Y ſont défaits *ibid*
*Sigiſmond* y eſt malade 62.
*Munoz* (*Gilles*) Antipape ſous le nom de *Clément VIII.* I. 119
Abdique le Pontificat. 282.

## N

NAILLAC (*Philibert de*) Grand Maître de *Rhodes.* I. 184.
*Nantes* (Concile de). I. 319
*Naples* (le Royaume de) ſoumis au Roi d'*Arragon* II. 115.
*Nepomuc* (*Jean de*) I. 42.
*Neubourg* (Diete de) II. 198.
*Nevers* (Aſſemblée de) II. 134
*Neuſtadt* (Ville de) aſſiegée par les *Autrichiens* II. 224.
*Nicolas I.* (Pape) invite *Cyrille* & *Methodius* Apôtres de *Boheme* à venir à *Rome.* I. 2
*Nicolas V.* (Pape) envoye un Legat en *Boheme* II. 151
Son élection 200
Reconnu par le Roi d'*Arragon* 202.
Reconnu par le Roi de *France* & par l'Empereur 205.
Reconnu par la plupart des Princes Chrétiens. 208.
Reçoit une Lettre de *Jean de Laſtic* Grand-Maître de *Rhodes.* *ibid.*
Accepte les demandes de *Felix V* pour ſe démettre du Pontificat. 211
Envoye *Capiſtran* en *Allemagne.* 254.
Publie un Jubilé. 262.
Tâche de porter la *France* & l'*Angleterre.* 268
Envoye en *Allemagne* *Nicolas de Cuſa* 269.
Fait quelques Promotions d'Eccleſiaſtiques en *Pologne* 270.
Ecrit à *Conſtantin Paleologue* 274.
L'Empereur lui prête ſerment 280.
A une Conference avec lui. 283
Couronne *Frederic III* Roi de *Lombardie.* 284.
Et ſacre Empereur 286.
*Ladiſlas* lui écrit 289.
Ses Bulles contre les *Autrichiens* 291
*Nicopoli* (Ville de) Aſſiegée par les *Hongrois* II. 166.
Le ſiége eſt levé *ibid.*

*Niſſa*

# TABLE DES MATIERES

*Niſſa* (Ville de) aſſiegée par les *Taborites* I. 167

*Nuremberg* (Diéte de) I. 199. II. 83. 163

*Nurembergeois* ont guerre avec *Albert* de *Brandebourg* II 266.

O

OLAUS TRENNAEUS. (Archevêque d'Upſal) ſes démêlez avec *Eric VIII* Roi de *Dannemarc*. II 26.

*Olive* (*Pierre d'*) Frere Mineur I. 26.

*Olmutz* (*Jean* Evêque d') homme de tête & de main I. 174. 176 196 198 200 205
 Eſt fait Cardinal. 246
 Son Mandement contre les *Huſſites* de *Moravie*. 258
 Sa mort. 280.

*Opatowitz* (Monaſtere d') pillé. I. 108.
 Ses tréſors. 109

*Orébites* I. 114.
 Pillent le Monaſtere de *Gradits*. 114.
 Cruautez qu'ils commettent 115

*Orleans* (la Pucelle d') voyez *Arc*

*Orphelins* nom que prit une partie de l'*Armée* de *Ziska*. I. 114.
 Se brouillent avec ceux de *Prague*. 132.
 Attaquent *Lucemitz* 135
 Entrent en *Autriche* 236
 Tiennent une Conference ſur la Religion avec les *Taborites* & ceux de *Prague* 256.
 Leurs courſes 269
 Chaſſent les Chevaliers de *Pruſſe* de la Nouvelle *Marche* de *Brandebourg* II 15.
 Vont à *Dantzig* 16.

*Oye* (Congrès d') pour la paix entre la *France* & l'*Angleterre*. II 95

P

PALEOLOGUE (*Jean VI*) Voyez *Jean VI* (*Conſtantin XI*) Voyez *Conſtantin XI*

*Padoue* (*Marſile* de). I. 30
 Sa mort 31

*Pays-Bas* *Nicolas Serratorius* y prêche le *Huſſitiſme* I. 182.

*Palerme* (*Nicolas Tudeſque* Archevêque de). Sa mort II 176

*Panormitanus* Voyez *Palerme* & *Tudeſque*

*Pelzhrzimowski* (*Nicolas*) Theologien *Taborite* II 4.

*Pilſen* en *Bohéme* II 87. 219.
 à *Baſle* 98

*Payne* (*Pierre*) dit l'*Anglois* Docteur d'*Oxford*. I. 253 II 4.
 Depute au Concile de *Baſle* 338

*Philibert* (de *Naillac*) Grand Maître de *Rhodes* I. 184.

*Philibert* (Evêque de *Coutances*) Sa mort. II. 82.

*Philelphe* (*François*) II 124.

*Philippe* (Duc de *Bourgogne*) II 87
 Se reconcilie avec *Charles VII* Roi de France 98.

*Photius* Ses heréſies contre l'Egliſe Latine I. 6.

*Picards* I. 79. & *ſuiv*
 Pourſuivis par *Ziska* 168.

*Piccolomini* Voyez *Æneas Sylvius*

*Pie II* (Pape) Voyez *Æneas Sylvius*

*Pilſen* (Ville de) aſſiegée par *Procope* le Grand. II 16. 18.
 Il leve le Siege 19.

*Platina* ſon jugement ſur *Eugene IV* II 200

*Podiebrad* (Ville de) aſſiegée par les *Taborites* I. 240

*Podiebrad* (*George de*) de *Cunſtadt* choiſi par les Etats de *Bohéme* pour Gouverneur II 157.
 Ses intrigues pour s'emparer du Gouvernement 159.
 Se joint à *Ptacek* *ibid.*
 Ses intrigues. 194.
 Paiſible poſſeſſeur du Gouvernement de *Prague* 196
 Ses expeditions 215
 Entre en *Saxe* 216.
 Eſt fait Gouverneur du Royaume de *Bohéme* 217
 Ménagé par *Frederic III* 218
 Répond à une Lettre de *Capiſtran* 259.
 Mécontent de l'Empereur. 297
 S'empare de diverſes villes de *Bohéme* *ibid.*

*Palomar* (*Jean de*) II 7.
 Son diſcours à *Prague* 7.
 Sa réponſe à *Rokiſane* 9. 10.

*Pologne*. les *Huſſites* s'y établiſſent II 100.
 Detruits dans ce Royaume. 270

*Prachatitz* (*Ville de*) priſe par *Ziska*. I. 131

*Prachatitz* (*Chriſtien de*) Sa mort II 82

*Pragmatique Sanction* II 83

*Prague* (Ville de) *Dithmar* ſon premier Evêque. I. 6.
 *Adalbert* ſon ſecond Evêque 7.
 Fondation de ſon Univerſité 12. 15.
 *Jean de Genſtein* Archevêque de *Prague* 17. 41.
 *Erneſt* Archevêque *ibid.*
 *Sbinko* Archevêque *ibid.*
 *Wenceſlas* y eſt aſſiegé 49.
 Les livres de *Wiclef* y ſont portez 52.
 On y aſſemble un Synode contre *Jean Hus* 53.
 *Jerome* de *Prague* *ibid.*
 Démêlez de l'Univerſité de cette ville au ſujet de *Jean Hus* 54.
 Qui en eſt fait Recteur 55.
 Témoignage qu'elle lui donne 66.
 Elle ſe declare pour la Communion ſous les deux Eſpeces. 68.

# TABLE DES MATIERES.

Ziska y entre les armes à la main. 95.
Les Hussites en maltraitent les Senateurs. 96.
Assiégée par l'Empereur Sigismond. 118
Ses habitans prennent & brûlent le Château de Commotau. 143.
Ziska y entre pour la défendre contre Sigismond. 173.
Les habitans y font des courses. 194.
Ziska se brouille avec cette ville. 195.
Elle lui fait la guerre. 197.
Attaquée par Ziska. 198.
Fait la paix avec lui. 204.
Coribut y assemble une Diète. 156
Les Taborites sont chassez de la ville. 170.
Elle se reconcilie avec eux. 253.
Ses habitans tiennent une Conference avec les Orphelins & les Taborites. 266.
Divisions de ses habitans. 273.
Battus par Procope Rase. 274.
Les Taborites y sont défaits. II. 18.
Diete à Prague. II. 135. 171.
Sigismond y envoye des Deputez. 22.
Rokisane en est fait Archevêque. 47.
Sigismond y fait son entrée. 49.
Et y fait divers réglemens. 52.
Elisabeth y envoya des Ambassadeurs. 106.
Les Hussites font une entreprise sur cette ville. 123.
Qui echoue. ibid.
Les Etats de Boheme y s'assemblent. 149.
Contestation entre les Bohemiens & le Chapitre de cette ville au sujet de Rokysane. 171.
Nicolas V y envoye un Légat. 190.
Qui y fait son entrée. ibid.
Ladislas y fait son entrée. 206.
Praguerie (Faction en France) II. 95.
Prémontré (Jean de). I. 96. 120.
Son Caractère & son Supplice. 155.
Presbourg (Diete de). I. 173.
Sigismond y a une Conference avec les Hussites. 174.
Prêtres. Gregoire VII veut obliger ceux de Boheme à garder le Celibat. I. 13.
Procope (Rase ou le Grand) I. 193.
Ses exploits en Moravie. 198.
Succède à Ziska. 215.
Entre en Moravie. 240.
Et en Autriche. 244.
Son entrevue avec l'Empereur Sigismond. 270.
Pacifie les divisions des Habitans de Prague. 274.
Fait des courses en Silésie, en Saxe & en Brandebourg. 274. 277.
Ruse de guerre dont il se sert. 316.
Ses courses. 320. 338.
Avec Procope le petit. 311.
Député au Concile de Basle. 338.
Son discours aux Ambassadeurs du Concile. II. 10.
Assiège Pilsen. 16. 18.
Leve le siege. 19.
Sa mort. 20.
Procope (le petit) ses expéditions. I. 310.
Ses courses avec Procope le Grand. 317.
Sa mort. II. 20.
Prusse (Chevaliers de) Chassez de la Nouvelle Marche de Brandebourg. II. 19.
Przibram (Maître Jean) I. 137. II. 18.
Sa mort & son caractere. II. 189.
Ptaceck Administrateur du Royaume de Boheme. II. 128.
Prend le titre de Supréme Gouverneur des Villes de Prague. 131.
Sa mort & son Caractère. 137.
Pucelle (la) d'Orleans. Voyez Arc.

R.

RABY (Ville de) assiégée par Ziska. I. 114.
Il y perd l'œil qui lui restoit. ibid.
Ragusa (Jean de) II. 5.
Rainer (Dominicain) adversaire des Vaudois après avoir été de leur parti. I. 11.
René (d'Anjou) Roi de Naples. II. 36.
Soûtenu par le Pape. 69.
Rhodes (Philibert de Naillac Grand-Maître de) I. 181.
Attaquée par les Turcs. II. 24.
Menacée par les Turcs. 71.
(Jean de Lastic Grand Maître de). 208.
Rokisane (Jean de). I. 110. II. 4.
Député au Concile de Basle. 118.
Son discours au Concile. II. 2.
Son discours aux Ambassadeurs du Concile. 8.
Est fait Archevêque de Prague. 47.
Rejetté de l'Archevêché par Sigismond. 53.
Se retire sur les terres. 119.
Dispute avec les Taborites. 143.
Sa Conference avec le Nonce du Pape. 158.
Contestation sur son sujet entre les Bohemiens & le Chapitre de Prague. 171.
Rétabli. 176.
Rompt avec l'Eglise Romaine. 190.
Les progrès de Capistran lui donnent de l'inquiétude. 157.
Il l'invite à une Conference. 156.
Capistran lui répond. 157.
Il lui écrit de nouveau. 159.
Veut contraindre un mourant à communier sous les deux Especes. 203.
Rohac (Jean de) Gentilhomme Bohemien, se revolte contre Sigismond. II. 50.

*Rosemberg* (*Ulric de*). I. 110 117 216 227. 256 262.
*Rosin* (*Henri de*) se joint aux mécontens d'*Autriche* II 191.
*Rouen* (Synode Provincial de) II 178.
*Rabitzan* (Ville de) prise par *Ziska*. I. 131.

S

SALTZBOURG (Concile tenu à) I. 280
*Sanction Pragmatique* II 83.
*Saxe.* Princes de *Saxe* y font des courses I. 274. 279.
Les *Taborites* y font des courses 339.
Les Princes de cette Maison font un Traité avec la *France* II 117
*Podiebrad* y entre 216.
*Saxons* attaquent les *Taborites*. I. 137.
*Sbinko* (Archevêque de *Prague*) fait brûler les Ouvrages de *Jean Hus* I. 17.
S'oppose à *Jean Hus* 55.
Qui lui résiste 56.
Fait brûler les livres de *Wiclef* ibid.
Est reconcilié avec *Jean Hus* 57.
*Sbigneus* (Evêque de *Cracovie*) sa fermeté contre les *Hussites* I. 245.
Sa fermeté ibid.
Discours remarquable qu'il tient au Roi de *Pologne* II. 20.
Reçoit le Chapeau de Cardinal 170.
*Scanderberg* (*George Castriot*) II. 165.
*Schwartzbourg* (*Gunther de*) Archevêque de *Magdebourg* est chassé par les Bourgeois. II. 19.
*Ségovie* (*Jean de*) Cardinal II 161.
*Senateurs* (*de Prague*) massacrez par les *Hussites* I. 96.
*Serravalle* (*Nicolas*) prêche le *Hussitisme* dans les *Païs Bas* I. 222.
*Sforce* (*François*) II 202.
Est déclaré Duc de *Milan*. 265.
*Sienne* (Concile de) I. 323.
(*Bernardin de*) canonisé II. 164.
*Sigismond* (Empereur) Sa Lettre aux *Bohémiens* I. 74.
Convoque une Diéte à *Brinn* 109.
Fait faire des exécutions sanglantes à *Breslaw* 115.
Les *Bohémiens* se revoltent contre lui. 120.
Son Armée entre en *Bohéme* 125.
Assiége la Ville de *Prague* 128.
Léve le siége 129.
Se fait couronner Roi de *Bohéme*. ibid.
Son Armée est défaite 130.
Se retire de *Bohéme* ibid.
Consent à un Accommodement qui s'en va en fumée. 131. 132.
Est défait pour la seconde fois. 133.
Écrit à la Diéte de *Czaslaw*. 163.
Elle lui répond 164.
Il reçoit sa réponse 165.
Et y réplique. ibid.
Entre de nouveau en *Bohéme*. 171.
Ayant du desavantage il se retire en *Hongrie* 174.
Envoye une nouvelle Armée en *Bohéme* 190.
Qui est défaite à *Zatec* ibid.
Tâche de gagner *Ziska* 206.
Reçoit une Lettre du Pape pour l'animer à la guerre contre les *Hussites* 207.
Envoye en *Bohéme* une armée de 100000. hommes 238.
Qui y est défaite ibid.
Son Armée est battue 257.
Envoye une Ambassade aux *Bohémiens* 276.
Son entrevue avec *Procope* le Grand ibid.
Assemble une Diéte à *Presbourg* 277.
S'abouche avec le Roi de *Pologne* à *Lucko*. 280.
Détail de ce qui se passe dans cette Conférence 282. 290.
Ses menées pour faire *Withold* Roi de *Lithuanie* 291.
Traite un Accommodement avec les *Bohémiens* 301.
Reçoit d'eux une Ambassade. 302.
Envoye en *Bohéme* une nouvelle Armée. 315.
Qui se débande & s'enfuit 316.
Se rallie & reprend la fuite 318.
Sa Lettre aux *Bohémiens* 322.
Leur réponse 323.
A une Conférence avec les *Hussites* à *Presbourg* 326.
Ecrit aux *Bohémiens* ibid.
Est couronné à *Milan* 347.
*Eugene IV.* refuse de le couronner Empereur 348.
Y consent enfin 349.
Envoye des Députez à la Diéte de *Prague* II. 21.
Reçoit une Ambassade des *Bohémiens* 22.
Qui lui proposent des conditions pour le recevoir. 28.
Il les accepte 29.
Reçoit leurs soumissions. 35.
Leur permet de s'élire un Archevêque. ibid.
Son Concordat avec eux 40.
Leur accorde quelques articles secrets 46.
Fait son entrée à *Prague* 50.
*Taborites* sont reconciliez avec lui. ibid.
*Jean de Rohac*, Gentilhomme *Bohémien*, se revolte contre lui 50.
La ville de *Gratz* refuse de se soumettre à lui. 51.
Il manque de parole aux *Hussites* 52.
Rétablit le Culte *Romain* en *Bohéme*. ibid.

*Sigismond* (l'Empereur) rejette *Rockisane* de l'Archevêché. 63.
Reçoit une Ambassade du Roi de *Pologne*. 57.
Fait des reglemens à *Prague*. 58.
Sa maladie. 64.
Intrigues de sa femme pendant sa maladie. *ibid.*
Il va malade en *Moravie*. 62.
Transfère à sa fille le Royaume de *Bohème* & à *Albert* d'*Autriche* son Gendre. *ibid.*
Envoye une Ambassade en *Bohème* en sa faveur. *ibid.*
Sa mort. 63.
Son Caractère avec un Abrégé de sa vie. 64.
*Sigismond* (Archiduc d'*Autriche*) fait la guerre aux *Suisses*. II. 161.
*Charles VII.* Roi de *France* lui envoye du secours. *ibid.*
*Silésie* (les *Taborites* font une irruption en) I. 151. 167.
*Przemysl Bolo* y fait des courses. 376. 377.
*Albert* de *Brandebourg* y passe. II. 77.
*Silésiens* font une irruption en *Bohème*. I. 167.
Battus par les *Taborites*. 183.
*Sophie* (Impératrice) veuve de *Wenceslas* resiste aux *Hussites*. I. 102.
Attaque *Ziska* & lui échappe. *ibid.*
*Stachow* (*Conrad*) s'oppose au retranchement de la Coupe. II. 14.
*Swatopluc* (le jeune) Roi de *Moravie* favorise la conversion de ses peuples. I. 1.
*Suisses*. *Sigismond* Archiduc d'*Autriche* leur fait la guerre. II. 161.
Battus par les *François*. 162.
Font un Traité avec la *France*. 172.
*Swidrigal*, (Grand Duc de *Lithuanie*) emprisonne son frère *Uladislas IV.* Roi de *Pologne*. I. 297.
Défait par *Uladislas V.* II. 40.
*Sylvius* (*Æneas*) Voyez *Æneas Sylvius*.
*Synode* des *Catholiques* tenu à *Cuttemberg*. II. 129. 131. 141.
Provincial de *Rome*. 178.

T

TABOR (Forteresse) bâtie par *Ziska*. I. 90. Sa description. 74.
Assiégée par *Albert* d'*Autriche*. II. 76.
*Taborites* ruinent le Monastère de *Milhausen*. I. 113.
Emportent la Forteresse de *Wisehrade*. 118.
Quittent *Prague* & battent les *Catholiques*. 117.
Se mêlent de prophétiser. 119.
S'opposent à l'élection de *Jagellon* pour Roi de *Bohème*, ce qui les brouille avec les *Calixtins*. 136.
On tâche de les accommoder. 136. 137.
Présentent leurs Articles dans une Conférence. 137. 138.
Repoussés devant *Brix*. 138.
Leurs Conquêtes en *Bohème*. 189.
Font des courses en *Autriche*. 190.
Et dans la Marche de *Brandebourg*. 190. 239.
Font une irruption dans *Prague*. 191.
*Martin V.* ordonne une Croisade contre eux. 217.
Leur fermeté. 233.
Attaqués par les *Saxons*. 237.
Assiègent *Podiebrad*. 240.
Leurs courses. 243. 244. II. 15.
Chassés de *Prague*. I. 250.
Leur irruption en *Silésie*. 252. 267.
Et en *Lusace*. 25.
Battus par les *Silésiens*. 272.
Ont une Conférence sur la *Religion* à *Cracovie*. 253.
Se réconcilient avec ceux de *Prague*. *ibid.*
Prennent la Ville de *Colin*. 259.
Tiennent une *Conférence* sur la Religion avec les *Orphelins* & ceux de *Prague*. 266.
Assiègent *Nise*. 267.
Sont repoussés. 268.
S'en retournent chez eux. 269.
Leur irruption en *Saxe*. 319.
Et en *Moravie*. 341.
Défaits en *Bohème*. II. 17.
Et à *Prague*. 18.
Entièrement défaits. 19.
Leurs prisonniers brûlés. 20.
Réconciliez avec *Sigismond*. 49.
Leur Confession de Foi. 131.
Leur Conférence avec les *Calixtins* à *Cuttemberg*. 142.
*Rockisane* dispute avec eux. 147.
On leur envoye *Æneas Sylvius* pour les convertir. 155.
Leurs entreprises. 189.
*Taufsk*. Ses habitans reçoivent une Lettre de *Ziska*. I. 93.
*Teutonique* (Ordre) *Martin V.* négocie la paix entre le Roi de *Pologne* & les Chevaliers de cet Ordre. I. 98.
Sont défaits par *Uladislas V.* Roi de *Pologne*. II. 40.
*Theodora* (Impératrice) envoye des Missionnaires en *Bohème* & en *Moravie*. I. 6.
*Tysta* Voyez *Taufsk*.
*Tock* (*Henri de*) II. 7.
*Trinité* (*Nicolas de*) Consulté. II. 198.
*Trondanus* (*Olaus*) Archevêque d'*Upsal*, ses démêlés avec *Eric VIII.* Roi de *Dannemarc* II. 86.
*Trêve* de IV. mois en *Bohème*. I. 116.

# TABLE DES MATIERES.

[illegible] les fidèles de ce Royaume. II. 87.
*Treves* (Electeur de) déposé par *Eugene IV.* II. 179.
*Tudesque* (Nicolas), Archevêque de *Palerme*. Sa mort. II. 176.
*Turcs*, leur entreprise sur l'Isle de *Rhodes* II. 24.
  Battus par les *Hongrois* II. 62.
  Sont défaits en *Hongrie*. 148.
  Battus *Huniade* 113.
*Turlupins*. I. 33.
*Tyle* (*Jean*) fameux Begard. I. 105.

V.

VALLA (*Laurent*). II. 104.
*Varna* (Bataille de). II. 168.
*Vaud* (*Pierre de*) Voyez *Valdo*.
*Vaudois* se refugient en *Bohême*. I. 10.
  Leur origine 12.
  Excommuniez en 1179. par *Alexandre III.* ibid.
  Sentiment d'*Æneas Sylvius* sur leur origine. 12.
  Persecutez en *France* 33.
*Vierge* (la B. bienheureuse) Decret du Concile de *Basle* sur sa *Conception immaculée* II. 98.
  Decret sur sa salutation. 115.
*Visconti* (*Philippe*) Duc de *Milan*. I. 213.
  Sa mort. II. 203.
  Son Caractère ibid.
*Vizé* (l'Evêque de) déposé par *Eugene IV.* II. 113.
*Vitelleschi* (Cardinal) Sa mort tragique II. 111.
*Uladislas IV* (*Jagellon*) Roi de *Pologne* on lui offre la Couronne de *Bohême*. I. 135.
  Les *Taborites* s'opposent à son élection. 136.
  On lui envoye diverses Ambassades pour lui offrir la Couronne. 140.
  Sa réponse. 141.
  Assemble une Diete à *Lublin* pour déliberer sur les propositions des *Bohemiens*. ibid.
  Est sollicité par le Pape contre les *Hussites*. 196.
  Empoisonné par son frere *Swidrigal* 257.
  Son discours aux Deputez des *Hussites* 338.
  Envoye des Ambassadeurs au Concile de *Basle* II. 19.
  Sa mort & son Caractère ibid.
*Uladislas V* (Roi de *Pologne* & d'*Hongrie*) II. 31.
  Défait *Amurad* & les Chevaliers Teutoniques. 40.
  Envoye une Ambassade à *Sigismond* 77.
  Traite avec lui & le Roi de *Bohême* 85.
  Les *Hongrois* lui offrent la Couronne. 101.
  Entre en *Hongrie* 103.
  Fait la paix avec *Elizabeth*. 103.
  Fait la guerre aux *Turcs* 147.
  Qui sont défaits. 148.
  Fait la paix avec le *Turc* 164.
  Rompt le Traité à la sollicitation du Cardinal *Julien* ibid.
  Assiége *Nicopoli* 166.
  Leve le siége ibid.
  Défait à *Varna*. 168.
  Tué 169.
  Son éloge ibid.
*Ulric* (Comte de *Cilley*) se revolte contre l'Empereur II. 190.
  S'abouche avec lui. 191.
  Se ligue avec *Eizinger* 198.
  Cassé par *Ladislas* 199.
*Ulric* (Prêtre des *Orphelins*) Député au Concile de *Basle*. I. 338. II. 4.
*Ulric* (de *Rosemberg*) Voyez *Rosemberg*.
*Université* *Charles IV* fonde celle de *Prague*. I. 13. 15.
  Ses démêlez au sujet de *Jean Hus* 74.
  *Wenceslas* y donne trois voix aux *Bohemiens*. ibid.
  *Jean Hus* en est fait Recteur 75.
  Son Temoignage en faveur de *Jean Hus*. 66.
  Se declare pour la Communion sous les deux Espèces. 02.
*Urbain VI* (Pape) *Wenceslas* se declare pour lui contre *Clement VII*. I. 41.

W.

WALDO (*Pierre*). I. 11.
*Wenceslas* (Château de) rendu aux *Hussites*. I. 111.
*Wenceslas* (*Coranda*). I. 88.
*Wenceslas* (Empereur). I. 40.
  Se declare pour *Urbain VI*, contre *Clement VII* 41.
  Son Caractère 43.
  Sa premiere prison 46.
  Sa deposition ibid.
  Arrêté dans *Prague* 49.
  Sa seconde prison 50.
  Son Edit qui donne trois voix aux Bohemiens dans l'Université de *Prague* 54.
  Sa retraite dans la Forteresse de *Wisserade*. 95.
  Sa mort 99.
  Divers jugemens sur son sujet 100.
*Wiclef* ses livres sont portez à *Prague*. Ils y sont brulez 58.
*Wiclefistes* en *Angleterre*. I. 31.
*Wisherad* (la Forteresse de), l'Empereur *Wenceslas* s'y retire. I. 95.
  Emportée par les *Calixtins* & les *Taborites*. 116.
  Prise & démolie par les *Hussites* 132. 134.
*Witold* (*Alexandre*) Grand Duc de *Lithuanie* *Sigismond* lui veut faire Roi. I. 290.

*Warland* ſes projets vont en fumée 193.
  Sa mort, 195

Z.

ZATEC (l'Armée Imperiale eſt defaite devant) I. 192.
*Zisca* bâtit *Tabor*, I. 90.
  Sa Lettre aux habitans de *Tauſch* 93
  Entre dans *Prague* les armes à la main. 97.
  Eſt attaqué & envelopé par *Sophie* veuve de *Wenceſlas* 101
  Ruſe dont il ſe ſert pour s'en débaraſſer. *ibid.*
  Détruit la ville d'*Auſt* 112.
  Aſſiége *Raby* 114.
  Y perd l'œil qui lui reſtoit *ibid.*
  Avantages qu'il remporte ſur les troupes Imperiales 121. 129. 173.
  Continue ſes ravages 130
  Prend *Rauczan* & *Prachatice*. 131
  *Herman* Evêque de *Nicopoli* noyé par ſon ordre *ibid.*
  Pille les Monaſteres. 145.
  Exerce de grandes cruautez à *Commotaw*. 147
  Prend *Beraune* 148.
  Prend *Broda* 149
  Perſecute les Pikards 168
  Entre dans *Prague* pour la défendre contre *Sigiſmond* 173
  Se brouille avec ceux de *Prague* 195
  Va en *Moravie* 196
  Ceux de *Prague* lui font la guerre. 197
  Ses victoires. 199. 201.
  Attaqué par quelques Seigneurs de *Boheme*, 201
  Remporte la victoire ſur ceux de *Prague* 202.
  Attaque cette ville 203
  Fait la paix avec eux 204.
  *Sigiſmond* tâche de le gagner 206.
  Sa mort *ibid*
  Honneurs qu'on lui rend après ſa mort. 207.
  Abregé de ſa vie. 210.
  Son Caractere *ibid*
  Son portrait 211
  Son Armée ſe partage en diverſes bandes après ſa mort 214.
  Une partie de ſon Armée prend le nom d'*Orphelins* *ibid.*
  *Procope Raſe* lui ſuccède. 215.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

# E R R A T A.

## TOME I.

P. 6 in fin. *Boleslas I.* lisez *Boleslas II.*
917. lisez 976
*Jean XIII* lisez *Jean XIV*
P. 37 l. 1 *qui font* lisez *qui sont*
P. 41 l. 1 *Duc de Baviere* lisez *le Duc de Baviere*
P. 65 l. 19 *dans lequel toutes Prerogatives* lisez *dans lequel se trouvent toutes Prerogatives*
P. 90 l. 28 *Calon, &c. tels qu'on les voit ici dessus* lisez *tels qu'on les voit decrits sur la Vignette qui est à la tête du Liv. V* p. 63
P. 95 l. 30. *que peu de après toutes* lisez *que peu de tems après*
*où ayant avec Ulric* lisez *où commandoient encore avec Ulric*
P. 116 l. 18 *sa Lettre* lisez *la Lettre*
P. 146 in Marg. 1419 lisez 1418
P. 171 l. 13 *Sigismond. A un côté le Roi* lisez *Sigismond à un côté, le Roi*
l. 14 *La hanau de l'autre et derriere* lisez *Lichtenau de l'autre, et derriere*
P. 174. l. 36 *deux Prêtres s'étant emparé* lisez *deux Prêtres s'étant emparez*
P. 176 l. 13 *Mais dit que les Assigez* lisez *mais dit que les Assiegeans*
P. 181 l. 11 *où le Pape* lisez *le Pape*
P. 203 l. ult. *M'y voila tout prêt* lisez *m'y voila tout prêt*
P. 219 l. 7 *Martin V.* lisez *Martin V*
P. 231 l. 10 *Domestiques* ajoutez une Virgule.
P. 240. in Not. l. ult. ajoutez au commencement de cette ligne (3)
P. 246 l. 4 *Ce Royaume* lisez *Le Royaume de Naples*
l. pen. *de la défendre* lisez *de se défendre*,
P. 277 l. 24. *Huysses* ajoutez (1).
P. 287 l. 26 *Wirtzbourg* lisez *Wirtzbourg*
P. 293 l. 33 *de son devoir* lisez *de leur devoir*,
P. 318 l. 30. *Tomcse* lisez *Tomsic*
P. 319 in Marg. *Le Duc* lisez *L'Archiduc*
P. 326 in Marg. 1413 lisez 1431.
P. 345 l. 9 *de sorte que le Roi pouvoit compter sur eux* lisez *de sorte que le Roi ne pouvoit compter sur eux.*

## TOME II.

P. 2 in Marg. 1431 lisez 1433
P. 5 l. 4 *Carlier* lisez *Charlier*
l. 5 *de Conflance* lisez *de Coblentz.*
P. 44. l. 7 *indifferemment* ajoutez une virgule
P. 61 in Marg. 1436 lisez 1437
P. 69 l. 10 *Cession* lisez *Sion.*
P. 82 in Marg. 1434 lisez 1438
l. 19 *l'ayant fait* ajoutez une virgule
P. 87 l. 23 *Wladislas II* lisez *Wladislas V*
P. 93 l. 3. *à fine jam* lisez *Jam.*
P. 98 l. 32 *Henri V* lisez *Henri VI*
P. 99 l. 4 *de le* lisez *de la*
P. 101 l. 20 *pouvoir* ajoutez une Virgule.
P. 115. l. 27. *à Diete* lisez *à la Diete*
P. 118 l. ult. *sous ses deux* lisez *sous ces deux.*
P. 134 l. 2. *invisible* ajoutez une Virgule
P. 146 l. 16 *d'envoyer à ses Freres* lisez *d'envoyer à ses fraix.*
P. 164 l. *Amurat V* lisez *Amurat II*
P. 228 l. ult. *des peu* lisez *de peu*
P. 256 l. 19 *qui les alles* lisez *qui les salles*
P. 268 l. 21 *Frideric II* lisez *Frideric I*
P. 294 in Marg. *Jean Uvrande* lisez *Jean Urgenade*
P. 302 in Not. (1) *Timemosque* lisez (2) *Timamosque*

FIN.

54, 5701